This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

+ *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.

+ *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.

+ *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.

+ *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter `http://books.google.com` durchsuchen.

EHR
Frederick II

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

VIERZEHNTER BAND.

[illegible]

[illegible]NZ

[illegible]ROSSEN.

[illegible]

[illegible]D.

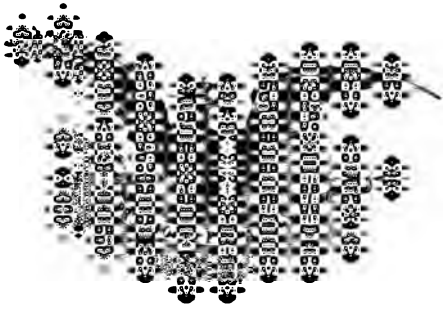

[illegible]

[illegible]

[illegible]CKER,

[illegible]

[illegible]

ASTOR LIBRARY
MAY
7
1891
NEW YORK

4583

1756—1757.

[NOVEMBER 1756 — APRIL 1757.]

REDIGIRT VON DR. ALBERT NAUDÉ.

8275. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Sedlitz,] 1er novembre [1756].

Ma très chère Sœur. Je vous rends mille grâces de votre cher souvenir.[1] J'ai appris par mes ministres les mouvements que les Autrichiens se donnent contre moi dans les cercles de l'Empire. On m'assure qu'ils ne se contentent pas de leur neutralité. C'est afficher bien ouvertement le despotisme; que ne feraient-ils pas, s'ils parvenaient à m'écraser, comme ils l'espèrent! Mais je ne les crains pas, et j'espère que les princes de l'Empire seront assez éclairés, pour ne pas travailler de leurs mains à se forger des fers. Mais quand même, je soutiendrai leur liberté malgré eux, et il ne sera pas dit que, tant qu'il y ait un Prussien en vie, l'Allemagne manque de défenseurs. S'il plaît au Ciel, cela réussira, et l'orgueil et l'esprit de despotisme de la cour de Vienne seront humiliés.

Je vous prie, ma chère sœur, d'être tranquille sur mon sujet; je me porte bien, mes frères de même, et s'il plaît à Dieu, j'aurai assez de santé et de force, pour me bien tirer des pièges que mes implacables ennemis me tendent. Ils y tomberont eux-mêmes et ils périront par leurs propres artifices. Je ne crains rien, sinon que vous ne tombiez malade, étant avec le plus tendre attachement, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8276. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Sedlitz, 1er novembre 1756.

J'ai reçu vos deux rapports du 12 et du 15 d'octobre dernier, et je dois vous dire qu'autant qu'il me paraît des avis sur les arrangements des Autrichiens et de la France, il est à présumer que toute la cohue veuille me tomber ici sur le corps pour tâcher de m'affaiblir d'abord, se flattant d'avoir ensuite meilleur marché du reste; car les Autrichiens insistent à ce que la France fasse marcher son corps de troupes auxi-

[1] Vergl. über das Schreiben der Markgräfin vom 27. October Nr. 8283.

liaires en Bohême, ils veulent y faire venir 16,000 hommes de leurs Pays-Bas[1] et ils tâchent de plus d'engager la Bavière, le Würzbourg, le Würtemberg et d'autres encore dans l'Empire pour se servir de leurs troupes en Bohême. Ils travaillent dans de pareilles vues à Mayence, Mannheim et Bonn et tâchent d'y entraîner ces trois cours. Vous devez donc représenter tout ceci de la manière la plus énergique au ministère anglais, afin que Sa Majesté Britannique veuille bien penser efficacement, à l'heure qu'il est, aux moyens d'assembler une armée en Allemagne, qui puisse être employée du côté où il serait besoin pour couvrir les États d'Hanovre et servir au bien de la cause commune.

D'ailleurs, mon plus grand espoir, dans des circonstances si pressantes et un péril si éminent, se fonde principalement sur ce que le gouvernement britannique fait tous les plus grands efforts pour mettre la Russie hors de jeu[2] ou pour tâcher de lâcher les Turcs contre l'Autriche,[3] pour procurer par là une diversion aux grands et pernicieux complots de cette dernière. Au cas que l'Angleterre soit sérieusement intentionnée de me seconder, le temps presse, à l'heure qu'il est, plus que jamais, et elle n'a plus un moment à perdre pour s'arranger efficacement là-dessus; sans quoi, nous nous verrions accablés par le grand nombre.

A cette heure et au moment même, il est temps de négocier; si le ministère anglais néglige de le faire à l'instant, il n'en sera plus temps après. Donc, tout ce qu'il voudra faire pour retenir l'armée russe et pour mettre en mouvement les Turcs pour faire quelque diversion, devra se faire pendant les premiers mois de l'hiver et être achevé avant la fin de cet hiver, afin d'éviter par là de faire les choses trop tard et après coup. Voilà ce que vous représenterez avec énergie aux ministres anglais et de manière à leur faire impression et les engager de travailler avec vivacité sur les arrangements si nécessaires à prendre, n'y ayant plus le moindre temps à perdre et chaque moment devant être mis à profit.

Federic.

Nach dem Concept.

8277. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der Herzog von Braunschweig schreibt, Braunschweig 20. October, auf Grund von Mittheilungen, die ihm aus dem Haag durch den Prinzen Ludwig von Braunschweig zugegangen sind: „Le prince Charles de Lorraine doit avoir dit publiquement, à sa table à Bruxelles, que le roi d'Angleterre en qualité d'électeur d'Hanovre était en négociation avec la France pour un traité de neutralité en faveur de son électorat. On ajoute que cette nouvelle, répandue d'abord à La Haye, y avait fait beaucoup de bruit; que les amis de l'Angleterre soutiennent que la cour impériale sème ces bruits, pour occasionner des mésintelligences; que cependant l'inaction marquée à Hanovre, le langage que ce ministère doit avoir fait tenir sur les affaires présentes

[1] Vergl. Bd. XIII, 580. — [2] Vergl. Bd. XIII, 616. — [3] Vergl. Bd. XIII, 619.

par l'envoyé du Roi de la part d'Hanovre à Vienne,[1] la résolution qui paraît être prise de garder cet hiver les troupes hanovriennes et hessoises en Angleterre,[2] rendent presque inutiles les efforts de ceux qui s'intéressent à la gloire de Sa Majesté Britannique, tâchant de désabuser le public sur ses soupçons, pendant qu'ils craignent eux-mêmes qu'il ne se trouve quelque chose de semblable."

Der Herzog fügt den folgenden, ebenfalls vom Prinzen Ludwig übersandten Auszug aus einem pariser Schreiben bei: „Nous avons des avis très authentiques que peut-être encore cet hiver, mais toujours au mois de mars prochain un corps de 50,000 Français tâchera d'envahir les provinces de Sa Majesté Prussienne auprès du Rhin et en Westphalie. Il n'est pas décidé encore si les troupes autrichiennes des Pays-Bas se joindront à ce corps, entre-temps elles font halte dans le Luxembourg. La France veut commencer la danse dont la raison est facile à deviner; malgré cela, il est apparent qu'elle consentira que les troupes autrichiennes des Pays-Bas se joignent aux auxiliaires et que le prince Charles de Lorraine[3] en ait le commandement."

Der Herzog von Braunschweig schreibt, Braunschweig 22. October: „Agréez, Sire, les acclamations que je fais ici du fond de mon âme, et que j'ose en même temps témoigner ma joie sur ce qu'il a plu à Votre Majesté de faire dévoiler les mystères d'iniquité des cours de Vienne et de Dresde. Le mémoire raisonné[4] que Votre Majesté en a fait publier, met présentement en état tous ceux qui pensent patriotiquement, de parler et d'amener les autres. Je fais envoyer aux ministres de Votre Majesté le plan qu'on a fait ici sur les représentations et le langage que je tiendrai et que j'insinuerai aux autres cours qui sont avec moi en correspondance surtout sur cette matière-là. Un des principaux ingrédients est que dans la paix profane, *dem Landfrieden,* ne sont pas seulement défendues les aggressions par les armes, mais aussi par les desseins odieux et nommément les alliances, et qu'en conformité de cette paix et de celle de Westphalie, dont la disposition est la plus claire et nette, celui qui fait de telles alliances, doit être censé *Landfriedensbrecher* et encourir les peines statuées. C'est encore en conséquence de ces deux lois de l'Empire qu'il est clair que ceux qui ont imaginé de détacher à perpétuité de l'auguste maison de Votre Majesté le duché de Magdebourg, qui Lui fut assigné dans la paix de Westphalie, ont encouru les peines du *Landfrieden,* eussent-ils en même temps les griefs les plus fondés contre Votre Majesté."

Sedlitz, 1er novembre 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai bien reçu les lettres qu'il a plu à Votre Altesse de me faire le 20 et 22 du mois précédent, et je reconnais avec beaucoup de satisfaction les obligations que je Lui ai de la communication des avis qui sont venus à Votre Altesse par des lettres de France de la conduite de cette cour directement contraire à ses propres intérêts les plus essentiels et de son aveuglement présent. Je suis obligé d'avouer que je n'y entends rien et qu'il faudra bien la laisser faire, jusqu'à ce qu'elle en revienne elle-même.

Je remercie d'ailleurs de bon cœur Votre Altesse de la communication amicale qu'Elle a bien voulu me faire au sujet des affaires présentes de la Diète de l'Empire et des sentiments qu'il a plu à Votre Altesse d'y ajouter; je serais véritablement charmé, si Votre Altesse voulait continuer à communiquer Ses sentiments à cet égard à mes ministres du département des affaires étrangères. J'en aurais assurément une obligation infinie à Votre Altesse et reconnaîtrais cette bonté par

[1] Baron Steinberg. — [2] Vergl. Bd. XIII, 436. — [3] Vergl. Bd. XIII, 298. — [4] Vergl. Bd. XIII, 617.

les sentiments les plus sincères d'amitié et de considération avec lesquels je serai à jamais etc.

Federic.

Nach dem Concept.

8278. AN DEN RESIDENTEN AVENARIUS IN MÜHLHAUSEN.

Gross-Sedlitz, 1. November 1756.

Se. Königl. Majestät machen Dero Residenten Avenarius zu Mühlhausen hierdurch in Gnaden bekannt, wie sich ein Gerüchte ausbreiten wollen, dass unter der Hand sowohl im Altenburgschen als besonders in dem Weimarschen und zum Theil Eisenachschen, auch der Orten, von einigen Leuten hier und dar Quantitäten von Korn aufgekaufet und allerhand Amas davon auch von Fourage verschiedentlich gemachet würden. Wannenhero es dann Sr. Königl. Majestät zu besonders gnädigem Gefallen gegen gedachten Avenarius gereichen wird, wann derselbe, jedoch ohne besondern Éclat und Bruit davon zu machen, sich alle Mühe geben wird, unter der Hand, jedoch gewiss und zuverlässig, zu erfahren, ob es an dem sei oder nicht, dass einige Quantitäten von Getreide durch allerhand Aufkäufer in dem Eisenachschen, besonders aber in dem Weimarschen und in dem Altenburgschen aufgekaufet oder auch sonsten bereit zu halten bestellet worden, imgleichen wo möglich zu erfahren, von was vor Leuten oder Aufkäufern und zu was vor prätendirtem Behuf solches geschiehet. Es versehen Se. Königl. Majestät Sich zu gedachtem Avenarius, dass er hierunter mit aller Dextérité und Treue verfahren und demnächst Sr. Königl. Majestät auf das baldmöglichste einen sichern und zuverlässigen Bericht davon und zwar allenfalls per Estafette immediate anhero erstatten werde.

Friderich.

Nach dem Concept.

8279. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 19. October: „Le baron Hœpken m'a dit en confidence qu'il avait des avis que la France ne laisserait pas venir les choses à la dernière extrémité contre Votre Majesté et qu'elle n'assisterait pas la reine de Hongrie avec tant de force qu'on savait que cette Princesse se flattait; que je pouvais le mander à Votre Majesté comme une chose sûre."

Sedlitz, 1er novembre 1756.

J'ai reçu vos rapports du 19 d'octobre dernier, et comme la circonstance de la confidence que le baron de Hœpken vous a faite relativement à la France, et dont vous faites mention dans un de vosdits rapports, mérite fort que vous vous orientiez plus encore là-dessus, mon intention est que vous vous y preniez adroitement pour dire avec beaucoup de politesse audit baron de Hœpken que ce qu'il avait eu la bonté de vous confier des

intentions du ministère de France vis-à-vis de moi relativement à la cour de Vienne, ne cadrait point avec les procédés qu'il tenait envers moi, la cour de France venant de rappeler en dernier lieu son ministre, le marquis de Valory, de ma cour,[1] sous un prétexte très léger et même mal fondé, duquel mon département des affaires étrangères a ordre de vous instruire tout au long,[2] et que par là je m'étais vu obligé de rappeler à mon tour mon ministre en France, le baron de Knyphausen, de façon que, si ce devait être là un jeu que la France était intentionnée de cacher aux Autrichiens, lui, baron de Hœpken, ne disconviendrait pas qu'il ne fût un peu fort, et c'est là sur quoi je vous recommande extrêmement de bien sonder et pénétrer ledit baron de Hœpken, pour m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

8280. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE RUTOWSKI A DRESDE.

Sedlitz, 1er novembre 1756.

Monsieur le comte de Rutowski. Je viens de recevoir la lettre que vous avez voulu me faire le 31 du passé, et, très convaincu de vos sentiments d'honneur et de droiture, je suis bien éloigné de vous soupçonner d'aucune contravention contre la capitulation, et vous pouvez être assuré que je vous traiterai toujours et tous les autres braves généraux saxons avec cette considération et cette bonté à laquelle mon inclination me porte naturellement. Mais je [suis] d'autant plus fâché d'être obligé de vous dire que plusieurs d'entre les officiers généraux saxons n'ont point hésité de s'écarter, peut-être par un faux principe, de cette bonne foi que la capitulation faite demandait, en commettant plusieurs contraventions contre leurs engagements. Je n'ignore pas que plusieurs d'entre eux ont non seulement écarté des soldats prisonniers de guerre, sous prétexte de *commandos* auprès des bagages, mais encore fait débaucher beaucoup d'autres de ces soldats prisonniers par des officiers apostés pour les faire déserter et se rendre en Bohême à Eger, où on les recevait pour en former de nouveaux régiments saxons. Si donc je commence à agir avec sévérité contre les généraux et officiers, ce n'est que conformément au droit établi en pareils cas contre des gens qui abusent de ma bonté et agissent directement contre leur parole d'honneur, la bonne foi et la capitulation, et je ne puis m'empêcher de vous déclarer que, si les officiers saxons ne se conduisent pas conformément à la bonne foi et ce que leur devoir de prisonniers de guerre exige d'eux, je me verrais obligé de prendre des mesures à leur égard pour les faire contenir dans leur devoir. Je suis trop assuré de vos sentiments et de vos lumières, pour ne pas me persuader de votre approbation dans cette occasion, où les gens d'honneur ne seront pas

[1] Vergl. Bd. XIII, 583. — [2] Vergl. Bd. XIII, 587 Anm. 5.

compromis. Vous pouvez être, au reste, persuadé que je distinguerai toujours les gens de mérite, et que surtout je me ferai un plaisir de vous marquer en toute occasion mon estime et ma considération particulière.

Federic.

Nach dem Concept.

8281. AU MARQUIS DE VALORY, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Valory schreibt, Berlin 31. October, dem Könige: „Sire. Le Roi mon maître m'ordonne de partir de Berlin incessamment.[1] Ce qui est arrivé au comte de Broglie, son ambassadeur près Sa Majesté Polonaise, qui a été empêché violemment de remplir les fonctions de son ministère, doit être regardé comme une infraction manifeste au droit des gens et a blessé le Roi sensiblement.

Je suis bien touché, Sire, que des circonstances aussi fâcheuses m'éloignent de Votre Majesté, et de l'ordre exprès qui m'oblige de quitter Sa cour et mes fonctions auprès d'elle. Je suis avec le plus profond respect etc."

Unter gleichem Datum fügt Valory hinzu: „Sire. C'est le ministre de France qui a écrit cette première lettre, et c'est l'infortuné marquis de Valory qui par celle-ci prend la liberté de se jeter aux pieds de Votre Majesté et fait de vains efforts pour Lui exprimer sa douleur: elle ne peut être comparée, Sire, qu'à la joie excessive qu'il a ressentie, lorsqu'il a été nommé pour résider auprès d'Elle. Il ne lui sera donc plus permis, Sire, de jouir des bontés dont Vous n'avez jamais cessé de le combler. Il part, pénétré de la plus vive douleur, et fait les vœux les plus sincères pour la santé de Votre Majesté, à qui il a voué le plus vrai, le plus inviolable attachement et le plus profond respect avec lequel il est et sera toute sa vie, Sire, de Votre Majesté le très humble et très obéissant serviteur etc."

[Sedlitz], 2 novembre 1756.

Après la façon outrageante dont votre cour se comporte envers moi, vous ne trouverez point étrange que je ne réponds point au ministre de France, mais à mon vieil ami. Je suis fâché de votre départ, et vous pouvez être persuadé que je ferai non seulement des vœux pour votre santé, mais encore pour votre fortune. Faites mes compliments à mes amis dans le pays où vous allez, si j'en ai encore.

Pour moi, je vois toutes les extravagances qui arrivent, de sang froid, et vous pouvez être persuadé que, bien loin d'en être découragé, ce m'est un nouvel aiguillon qui m'animera à faire l'impossible possible l'année qui vient.

Adieu, mon cher Valory, je vous souhaite un heureux voyage.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Ausfertigung war eigenhändig.[2] Federic.

8282. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 31. October: „Je me suis entretenu longtemps avec le marquis de Valory sur la frivolité du prétexte de sa cour par rapport aux relations

[1] Vergl. Bd. XIII, 581. 582. — [2] Vergl. das Facsimile in den „Mémoires des négociations du marquis de Valori." Paris 1820. Bd. I, 42.

envenimées du comte de Broglie,[1] dont on a bien voulu se servir en France pour complaire aux cours de Vienne et de Dresde. Il en est presque convenu, surtout comme je lui disais qu'il aurait été bien plus glorieux pour la France de jouer le rôle de médiateur dans cette guerre, en faveur de la seule puissance, dans le Nord, capable de contrebalancer la trop formidable situation de la nouvelle maison d'Autriche, que de vouloir augmenter les forces et l'étrange pouvoir de la dernière, en terrassant une cour seule capable d'en arrêter le torrent et en tout temps amie intime et auxiliaire de la France, sans lui être à charge, comme les autres couronnes du Nord. Je lui ai rappelé l'exemple des années 1744 et 1745, quand Votre Majesté sauva l'Alsace en Se déclarant si généreusement pour la France; que ces époques pourraient revenir tôt ou tard et qu'il était inconcevable qu'il y eût des gens qui voulussent établir la grandeur de la maison d'Autriche sur les débris de la fortune de la maison royale et électorale de Votre Majesté. Le marquis de Valory convint de tous ces principes et il me fit entendre assez clairement qu'il était persuadé que ni le maréchal de Belle-Isle, ni le duc de Nivernois n'avaient été consultés sur le parti précipité qu'on venait de prendre en France. Mais il ajouta que, quoiqu'il n'eût point reçu des lettres de Paris par l'ordinaire d'aujourd'hui, il venait d'apprendre du sieur Bossart, secrétaire d'ambassade de l'Électeur palatin à la cour de Votre Majesté, par les lettres que celui-ci a eues du sieur de Grevenbroich, ministre palatin à Paris, que Madame la Dauphine, agitée comme elle avait été depuis quelque temps par toutes les mauvaises nouvelles de la Saxe, avait fait une fausse couche et en était assez mal. Il me fit entendre à mots couverts que cela avait mis le feu aux étoupes."

Sedlitz, 2. November 1756.

Er hat recht wohl gethan; im übrigen habe Ich ihn über die Sache wegen Broglie, wegen dessen Couriers und wegen des Rappel von dem Marquis de Valory genugsam instruiren lassen, dass er über alles au fait ist.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8283. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 2. November 1756.

Es haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, Ew. Excellenz exprès zu melden, wie nach einem von der Frau Markgräfin von Baireuth Königl. Hoheit erhaltenen Schreiben[2] der wienersche Hof es bei dem fränkischen Kreise so weit treibet, dass er auch demselben nicht einmal eine Neutralité gestatten, sondern schlechterdinges forciren will, sich öffentlich gegen Se. Königl. Majestät zu declariren und die Kreistruppen gegen Dieselbe herzugeben.

Ich habe das Schreiben Ihrer Königl. Hoheit nicht selbst gesehen, sondern melde dieses au pied de la lettre, wie Se. Königl. Majestät es mir gesaget haben; ich soll aber von Höchstderoselben wegen Ew. Excellenz zugleich schreiben, dass Dieselbe nebst dem Departement auf diese Sache eine sehr grosse Attention haben und sogleich darum auf das nachdrücklichste schreiben, auch alle nur ersinnliche und efficace

[1] Vergl. Bd. XIII, 581. 582. 587. — [2] Schreiben der Markgräfin, d. d. Baireuth 27. October. Vergl. Nr. 8275.

Mittel anwenden sollten, um dieses impertinente Verfahren des österreichischen Ministerii dergestalt zu releviren, dass, da dieses jetzo schon, nachdem noch nichts decidiret wäre, sondern das Spiel noch ungewiss sei, sich schon wider Gesetze, Reichsverfassungen, Recht und Billigkeit arrogire und blossgäbe despotiquement zu handeln, alle redlich gesinnete teutsche Fürsten und patriotische Reichsstände daraus urtheilen könnten, was sie sich zu versehen haben würden, wenn das wienersche Ministerium erst seine vaste Vues erreichen und die mächtigere Reichsstände affaibliret und unter den Fuss gebracht haben würde, die allein noch der Damm gegen dessen ohnerträglichen Despotismum wären. Wobei dann auch der Articul wegen der evangelischen Religion erforderlichen Ortes bestens releviret werden sollte, dass selbst aber auch grosse katholische Stifter sich solchenfalls nicht anders als Apanages vor österreichische Prinzen anzusehen haben würden.

Es haben obgedachter Frau Markgräfin Hoheit zugleich mit berühret, wie ein gewisser Geheimer Rath, Namens Ellrod, bei dem fränkischen Kreise von vieler Influence sei, durch allerhand Insinuations vermuthlich etwas auf die österreichisch gesinnete Partie zu penchiren anfange, welchen aber Se. Königl. Majestät völlig vor Sich gewinnen könnten, wenn Sie einen gracieusen Brief an ihn schrieben[1] und solchen etwa mit einer Tabatière mit Dero Portrait accompagniren liessen; so haben Se. Königl. Majestät auch solches agreiret und mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, damit Dieselbe beides fordersamst besorgen und abgehen lassen möchten; der Werth der Tabatière mit Portrait dörfte zu 500 Thaler ohngefähr suffisant sein, zumalen wenn der Preis davon auf das genaueste behandelt und gemachet würde.

Ich habe übrigens auch bei solcher Gelegenheit von beiden hierbei zurückkommenden Relationen des Buirette von Oehlefeldt[2] Gebrauch gemachet, und ist Sr. Königl. Majestät Intention, dass Ew. Excellenz nur gleich auf Specialbefehl darauf das diensame antworten und zugleich von allem obgemeldeten den besten Gebrauch machen möchten.

Dabei soll auf expresse Ordre von Sr. Königl. Majestät wegen melden, wie Ew. Excellenz und das Departement in den jetzigen Umständen und bei der grossen Crise derer Affairen im Reiche und sonsten nicht ermüden möchten, durch Schreiben und Correspondiren die Sachen in guten Train zu leiten und zu halten und das Publicum gegen die österreichischen Menées und Insinuationes zu fortifiiren und zu präserviren, auch deshalb nichts als Kleinigkeiten zu regardiren. Es wäre Sr. Königl. Majestät bekannt, dass die Arbeit desfalls jetzo stark und schwer wäre, die so sehr critique und zum Theil beklommene Umstände aber und die Wohlfahrt und Conservation des Staats erforderten unumgänglich, dass man extraordinäre Efforts in der Arbeit jetzo thäte, bis aller-

[1] Vergl. Nr. 8300. — [2] Berichte, d. d. Nürnberg 19. und 23. October, über Verhandlungen des Kaisers mit dem fränkischen Kreise.

erst die Sachen eine bessere und ruhigere Face gewonnen haben würden, und dass, gleichwie Se. Königl. Majestät Dero Ortes mit dem Degen arbeiteten und Sich weder Tages noch Nachtes, wenn es nöthig wäre, schoneten, also auch Ew. Excellenz und das Departement mit der Feder Se. Königl. Majestät secondiren und vorjetzo nichts menagiren und in beständiger Attention auf alle dem Ansehen nach auch kleine Umstände bleiben und dagegen arbeiten lassen müssten. Ew. Excellenz kann bei Gott versichern, dass solches alles Sr. Königl. Majestät eigenste Worte und Ausdrücke seind, die ich nicht einmal alle zu fassen capabel gewesen bin.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

8284. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 2. November 1756.

. . . geblieben.[1] Da des Königs Majestät aber noch täglich einige derer Herrn Generals zu mir senden, um Exemplaria[2] von mir zu fordern, so habe Ew. Excellenz gehorsamst ersuchen wollen, mir etwa noch ein 12 bis 20 Stück davon zukommen zu lassen; wie Sie dann auch gerne sehen werden, wenn dieses übersetzte Mémoire nach Leipzig, Dresden und durch ganz Sachsen, auch in Schlesien überall wird herumgesandt werden können. Sie verlangen übrigens sehr zu wissen, ob der Herr von Knyphausen noch vor seiner Katastrophe[3] eine Anzahl von denen französischen Exemplarien bekommen hat, ingleichen, ob dem Benoît davon eine Anzahl zugesandt worden. In Holland und Engelland werden sich solche vermuthlich von selbsten ausbreiten, bei der guten Disposition aber, so der Cataneo letzt von denen Venetianern gemeldet hat, dörfte es auch ohnvorgreiflich wohl gut sein, wann auch einige Exemplaria dahin kämen und sich dort weiter ausbreiteten, von dar solche vielleicht gar bis in die Türkei. In Dresden und Sachsen seind solche mit der grössesten Avidité gelesen worden, so dass der Plesmann mir gesaget, wie sein Exemplar in einem Tage von mehr als 20 Leuten von Façon gelesen worden, auch selbst Leute von Qualité mich durch die dritte Hand um einige Exemplaria ansprechen lassen. Jedermann zucket die Schultern und selbst Minister gestehen, dass bei solchen Umständen, die ihnen nie bekannt geworden wären, des Königs Majestät alles Recht und Ursache gehabt, gegen den sächsischen Hof so zu agiren, als geschehen, und es ohne Dero grössesten Gefahr nicht ändern können.

Von denen hiesigen Umständen kann jetzo Ew. Excellenz nichts veränderliches melden. Des Königs Majestät befinden Sich, gottlob, gesund und wohl und occupiren Sich, wie gewöhnlich, mit Dero Militäraffairen; die Regimenter stehen, obschon ziemlich dicht zusammen, in

[1] Der Anfang des Schreibens fehlt in den Acten. — [2] Exemplare des Mémoire raisonné. Vergl. Bd. XIII, 617. — [3] Vergl. Bd. XIII, 581. 582.

Kantonierquartieren, bis die Zeit herankommen wird, dass solche in die ordentliche Winterquartiere werden gehen können; ob solche nun ruhig oder unruhig sein werden, solches wird sich darnach richten, wie sich der Feind declariren wird. Ob man gleich in der gleichen Sache niemalen etwas mit Gewissheit sagen kann, so scheinet es dennoch, als ob vor dieses Jahr die Operationes sich wohl geendiget haben dörften,[1] und dass also die künftige Campagne wohl eine derer critiquesten und decisivesten sein dörfte, denn bei gegenwärtigen Umständen und bei dem grausamen Orgueil, Uebermuth und Aigreur des wienerschen Hofes, so alles, und wann es möglich wäre die Hölle, gegen des Königs Majestät jetzo aufbrächte, an keinen Frieden im Winter zu gedenken ist. Die Perspective, so des Königs Majestät vor Sich haben, ist wohl nicht die allerangenehmste, ich hoffe aber, die göttliche Providence werde vor Dieselbe und Dero gerechte Sache wachen, und seit dem, was bei Gelegenheit der Bataille bei Lobositz geschehen[2] und welches man billig einer miraculeusen Protection des Himmels zuzuschreiben hat, bin ich fast persuadiret, dass die göttliche Vorsicht noch was besonders mit des Königs Majestät intendire und Dero Sache protegire . . .[3]

Nach der Ausfertigung. Eichel.

8285. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 30. October: „Comme le Grand-Directoire vient de s'adresser à nous pour savoir si, après le voyage que Sa Majesté Polonaise vient de faire en Pologne, on pourrait continuer à permettre aux courriers, chasseurs et uhlans saxons de passer par la Nouvelle-Marche, nous avons cru devoir demander les ordres de Votre Majesté à cet égard."

Sedlitz, 2. November 1756.

Das gehet in jetzigen Umständen nicht an.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8286. AU GÉNÉRAL MAJOR PRINCE FRÉDÉRIC EUGÈNE DE WÜRTEMBERG A GŒRLITZ.

Sedlitz, 2 novembre 1756.

Monsieur mon Cousin. Vous connaissez toute l'étendue de l'amitié que j'ai pour M. votre frère le Duc régnant, et avec combien de plaisir je me suis toujours employé pour tout ce qui peut regarder ses intérêts et ceux de sa maison. Vous jugerez par là de la surprise que j'ai eue, quand il m'est revenu depuis peu que la cour de Vienne le sollicite et était en négociation avec lui, pour avoir de ses troupes, afin

[1] Vergl. Bd. XIII, 574. — [2] Vergl. Bd. XIII, 539. — [3] Der letzte Theil des Schreibens enthält Privatmittheilungen über die angegriffene Gesundheit Eichels.

de s'en servir dans la présente guerre contre moi. J'avoue que j'ai bien de la peine d'ajouter entièrement foi à cette nouvelle, et que je ne saurais me persuader que M. votre frère voudrait se prêter à une chose de cette nature, qui ne saurait que de frapper tout le monde, vu les liaisons de famille qu'il y a entre nous,[1] et la bonne intelligence qui a toujours régné entre nos maisons; je ne saurais d'ailleurs m'imaginer que le Duc voudrait laisser tant surprendre sa religion pour donner les mains à une affaire diamétralement contraire à ses intérêts les plus essentiels, qui tôt ou tard ne saurait que de causer un tort irréparable à lui et à sa maison, en contribuant lui-même à l'élévation d'une cour qui ne vise qu'à la ruine entière des prérogatives et de la liberté des princes de l'Empire, pour exercer un despotisme souverain sur eux. Je vous saurais donc un gré particulier, si vous vouliez bien vous éclaircir avec votre frère sur une affaire de cette grande conséquence et me faire part alors de la réponse que vous en avez eue. Je suis avec estime, Monsieur mon cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8287. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A GLATZ.

[Sedlitz, 2 novembre 1756.][2]

Vous prendrez sans doute la précaution de demeurer dans vos cantonnements jusqu'à ce que l'ennemi se sépare. Vous avez pour cela toutes les commodités auprès de Frankenstein et de Kamenz, ce qui vous donne en même temps la facilité de vous porter en Haute-Silésie au moindre besoin. Winterfeldt marche vers Landshut[3] avec 7 bataillons, les dragons de Würtemberg et le régiment de Seydlitz; en attendant que celui-ci arrive, je lui ai prêté 5 escadrons de Puttkammer, qu'il me renverra dès que les autres l'auront joint. Je ne sais ce que vous pourrez lui dire, car il a sa commission qui consiste à couvrir les montagnes, et voilà tout. Pour le pays de Glatz, il est facile de le couvrir avec 4 bataillons et 5 escadrons de hussards, qui n'agissent que par excursions de la forteresse. Fouqué a fait cette guerre deux ans de suite,[4] il la connaît fort bien, mais il voudrait attirer l'ennemi dans le comté, pour avoir le plaisir de l'en chasser en force. Je crois que Winterfeldt pourra être vers le 9 à Landshut, pour moi, je n'entrerai pas en quartier d'hiver avant les grosses neiges, ce qui, je crois, arrivera vers le 20 de ce mois, et alors vous pourrez entrer en quartier en Haute-Silésie, en conservant cependant Frankenstein.

Federic.

Nach dem Concept. Eigenhändig.

---

[1] Der regierende Herzog Karl Eugen wie der Prinz Friedrich Eugen hatten Nichten des Königs zu Gemahlinnen. Vergl. Bd. X, 160. — [2] Das Datum nach einem Zusatz der Cabinetskanzlei. — [3] Vergl. Bd. XIII, 579. — [4] 1744 und 1745 als Commandant von Glatz.

8288. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A FRANKENSTEIN.

Sedlitz, 3 novembre 1756.

Mon cher feld-maréchal comte de Schwerin. J'ai reçu votre rapport du 31 d'octobre. J'approuve que vous fassiez cantonner les régiments, mais il est d'une nécessité indispensable qu'ils restent dans les quartiers de cantonnement au moins jusqu'à la fin de novembre; d'ailleurs il est très nécessaire que vous serriez ces quartiers, en sorte qu'ils n'aient tout au plus qu'un espace d'un et demi-mille de largeur et d'un mille de profondeur, aussi près l'un de l'autre et aussi serré qu'il sera possible. C'est une chose nécessaire que je vous prie d'observer exactement, car, moi-même, je resterai dans mes cantonnements assez près l'un de l'autre, au moins jusqu'au 20 de novembre, sans m'en mouvoir.

Je suis persuadé que l'ennemi fera toutes sortes de démarches de votre côté, qu'il tâchera de vous donner des jalousies. Gardez-vous, je vous prie, de rien précipiter, mais attendez pour voir et pénétrer s'il y a un dessein ou non. Le général Winterfeldt est en pleine marche, il a été avant-hier à Bautzen et me marque qu'il fera de son mieux pour accélérer sa marche; il ira tout droit sur Landshut et aura soin de couvrir bien les frontières. Si, en attendant, quelque corps de pandours ou de hussards entrait dans ces contrées, le dommage qu'ils feront, ne sera pas considérable, et après une couple de jours, quand ils apprendront qu'il s'approche, ils précipiteront leur retraite. Il n'aura dans son poste rien à craindre de l'ennemi, et supposé qu'un corps considérable lui en voudrait, il se repliera à Schweidnitz, où il attendra que vous le joigniez.

Au reste, je ne puis pas désapprouver que vous fassiez casser les chevaux de l'artillerie, de la boulangerie et de bât qui ne sauront plus servir. Ma volonté est cependant que vous ne le fassiez pas plus tôt que quand vos quartiers de cantonnement vont finir, et que vous le suspendiez en conséquence jusqu'à la fin de novembre.

Federic.

P. S.

Nous nous sommes, comme vous, retirés sans perte quelconque. Browne remet tout à l'année qui vient, et moi aussi; voilà donc le temps qu'il faudra attendre pour décider par de bons coups de collier de la fortune, de la liberté de l'Europe et du tyrannique despotisme des Autrichiens.

Aiguisez bien vos couteaux cet hiver et faites provision de santé pour l'année qui vient. Adieu.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei; in der Ausfertigung eigenhändig.

8289. AU CHEVALIER DE SAXE A DRESDE.

Sedlitz, 3 novembre 1756.

Monsieur le Chevalier de Saxe. J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de me faire le 1er de ce mois, et quelque satisfaction que je ressente d'ailleurs des sentiments que vous y avez voulu me marquer, et que je reconnaîtrai toujours avec le même plaisir par mon affection et ma bonne volonté pour vous, je ne saurais cependant m'empêcher de vous faire connaître qu'après que l'armée saxonne s'est rendue indistinctement prisonnière de guerre, il sera nécessaire que vous ne vous en mêliez plus,[1] ni de tout ce qui y appartient. J'espère que vous voudrez vous en abstenir dès à présent et ne point entrer dans des affaires qui en conséquence des circonstances présentes ne vous regardent plus en aucune façon.

Federic.

Nach dem Concept.

8290. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A SEDLITZ.

[Sedlitz, novembre 1756.]

Je ne saurais lui[2] dire précisément le jour de l'arrivée de Winterfeldt; tout ce que j'en sais, c'est qu'il est aujourd'hui à Greifenberg; mais je prie le Maréchal de ne se point impatienter, car quand même il m'écrira vingt lettres, Winterfeldt n'en peut pas marcher un pas plus vite.

Fr.

Eigenhändig in dorso eines Berichts Schwerin's vom 3. November.[3]

8291. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A FRANKENSTEIN.

Sedlitz, 5 novembre 1756.

J'ai reçu votre lettre du 2 de ce mois. Le général-lieutenant de Winterfeldt est en pleine marche et fera, à ce qu'il m'a mandé lui-même, toute la diligence possible pour arriver à sa destination. Il a été le 1er de ce mois à Bautzen, ainsi que [je] compte qu'il arrivera le 7 à son poste[4] et verra alors ce qu'il aura à faire. Vous avez d'ailleurs avec Winterfeldt le général major Manteuffel dont vous connaissez combien il est capable, et Flemming.

Quant à votre antagoniste Piccolomini, j'ai toute la peine du monde à me persuader qu'il voudra sérieusement tenter quelque entreprise considérable contre la Basse-Silésie, supposé aussi que ses forces vont à 44,000 hommes; vous avez 31,000 à lui opposer, et ce nombre de

[1] Der Chevalier de Saxe hatte sich für einige auf Befehl des Königs verhaftete sächsische Gardeofficiere verwendet. — [2] Feldmarschall Schwerin. — [3] Die Ausfertigung erfolgte, nach einem Vermerk der Kanzlei, am 5. November. — [4] Vergl. S. 11.

Prussiens vaut toujours celui de 44,000 Autrichiens. Je le répète cependant que jusqu'à présent je ne présume pas que l'ennemi voudra tenter quelque entreprise de conséquence dans cette saison peu convenable d'agir, surtout dans vos contrées. Il [s'en] faut beaucoup que la cavalerie ennemie soit en état d'agir, de sorte que je crois que l'ennemi ne voudra rien risquer cette année-ci, mais attirer tous ses renforts, afin de pouvoir agir plus efficacement dans celle qui vient. Selon mes nouvelles, Browne est encore auprès de Budin et fait retirer ses magasins derrière Prague.

Je viens d'apprendre que le général Buccow est aux arrêts à Vienne, pour s'être laissé battre de vous,[1] et qu'on a envoyé à sa place le général major Lacy, pour commander le corps des troupes légères.

Pour ce que vous me proposez à l'occasion du colonel Wechmar,[2] je vous dirai qu'il faut que vous n'ayez pas une idée bien exacte par rapport à ma disposition faite des troupes saxonnes; j'ai incorporé toute la cavalerie saxonne parmi mes autres régiments de cavalerie, hormis 4 escadrons dont j'ai augmenté le régiment dragon du prince Eugène de Würtemberg, et deux nouveaux escadrons que j'ai ajoutés à celui des gardes du corps; tout le reste de la cavalerie de Saxe a été incorporé. D'ailleurs, j'ai formé dix nouveaux régiments, avec leurs compagnies de grenadiers, de l'infanterie saxonne, de sorte donc que vous voyez que je ne saurais placer autrement le colonel Wechmar, qui d'ailleurs n'a pas besoin d'être de tous les partis qui sont envoyés de son régiment, mais d'être seulement présent, quand tout le régiment marche.

Au reste, vous aurez, l'année qui vient, quelques-uns de ces nouveaux régiments formés des troupes saxonnes, et si la conjoncture le permet, vous [aurez] encore ces régiments et bataillons qui sont actuellement en garnison en Poméranie.[3]

Selon le dénombrement que vous m'avez envoyé de vos quartiers de cantonnement, ils me paraissent être très bien réglés.

Nach dem Concept. Federic.

8292. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. November, dass er dem Marquis Valory das Schreiben des Königs vom 30. October[4] über die Motive des plötzlichen Abbruchs der diplomatischen Beziehungen zwischen Frankreich und Preussen vorgelegt habe:

Sedlitz, 5. November 1756.

Es ist Mir lieb, dass er ihm vor seiner Abreise noch hat alles sagen können. Ich hoffe, er wird vor seiner Abreise noch einige

[1] Vergl. Bd. XIII, 452. 453. 455. 456. — [2] Schwerin hatte gebeten, dem Obersten Wechmar, der den Strapazen als Husarenführer nicht gewachsen, eines der sächsischen Cavallerieregimenter zu verleihen. — [3] Vergl. Bd. XIII, 5. — [4] Vergl. Bd. XIII, Nr. 8266.

„Je n'ai fait nulle difficulté de la laisser lire en ma présence d'un bout à l'autre au marquis de Valory, qui en était enchanté, et de lui permettre même, sur ses instances réitérées, de se noter quelques passages de ce qu'il y avait de plus gracieux pour le maréchal de Belle-Isle et pour lui-même, aussi bien que ce qui regardait le manège secret de la cour de Vienne dans toute cette affaire[1] . . . Le marquis de Valory me promit d'en faire le meilleur usage du monde après son retour en France, tant auprès du maréchal de Belle-Isle qu'auprès de ceux où cela pourra faire le plus d'impression."

Exemplaria von dem Mémoire raisonné[2] und von der Feuille wegen der Conduite des dresdenschen Hofes[3] mit bekommen haben, wo nicht, so müssen dem Abbé Loise noch welche vor ihn zugestellet werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8293. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Plotho berichtet, Regensburg 25. October, unter dem Eindruck, welchen die Lectüre des Mémoire raisonné in Regensburg hervorbringt: „Mit Recht und Billigkeit könnten Ew. Königl. Majestät sowohl wegen Schlesien als denen durch den Westphälischen Friedensschluss versicherten Provincien des Kaisers und Reichs, auch anderer Puissancen Garantie reclamiren. . . . Das Teutsche Reich wegen Einrückung fremder Truppen in Bewegung zu bringen, bin sogleich beflissen gewesen, sobald davon etwas verlauten wollen, und die evangelische altweltfürstliche Häuser sind hierüber bereits wirklich in vertrauliche Communication getreten."

Sedlitz, 5. November 1756.

Gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8294. A LA PRINCESSE DOUAIRIÈRE D'ANHALT-ZERBST A ZERBST.

Sedlitz, 5 novembre 1756.[4]

Madame ma Cousine. Je connais trop toute l'étendue de l'amitié que vous avez pour moi, pour hésiter de me confier à vous sur une chose qui m'est de la dernière conséquence et qui regarde le bien public; c'est la nouvelle que je viens d'avoir de l'état très malingre de l'impératrice de Russie, de sorte qu'on en craint pour sa vie. Oserai-je vous demander, Madame, si dans le cas que cette Princesse viendrait

[1] Vergl. Bd. XIII, 583. 584. — [2] Vergl. Bd. XIII, 617. — [3] Vergl. Bd. XIII, 496. — [4] Das Concept des Schreibens trägt das Datum: 5. November. Die Antwort der Fürstin vom 27. November, sowie ein nicht abgegangenes Königliches Schreiben vom 1. December (vergl. Nr. 8388) sprechen jedoch übereinstimmend von einem Schreiben des Königs vom 16. November. Vermuthlich ist obiges Königliches Schreiben, dessen Ausfertigung nicht mehr in Zerbst vorhanden ist, erst am 16. November abgegangen; für diese Zeit passen auch die Nachrichten über den Gesundheitszustand der Kaiserin. Vergl. S. 34. 49.

à décéder, vous voulez bien employer vos soins auprès de Madame votre fille, la Grande-Duchesse, à un ouvrage aussi salutaire que le rétablissement de la bonne intelligence et d'une heureuse harmonie entre la cour de Russie et moi, par la grande part qu'alors cette digne Princesse aura aux affaires du gouvernement de Russie. Je me flatte, Madame, que vous ne voudriez pas vous refuser à un ouvrage si digne de vous, supposé que le susdit évènement arrive, et de contribuer par là à la félicité de deux États qui naturellement sont liés de mêmes intérêts, et qui n'ont jamais eu rien d'essentiel à démêler ensemble. Je me persuade que vous voudrez bien me confier vos sentiments là-dessus et m'en garder en attendant le dernier secret. Cette confidence que je vous fais, vous convaincra de la plus haute estime et de l'amitié avec laquelle je suis à jamais, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8295. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Sedlitz, 5 novembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 23 d'octobre dernier. Je doute encore jusqu'ici que la Russie fasse marcher son armée pendant le courant de l'automne présent et de l'hiver prochain, d'autant qu'il n'y a guère d'apparence, bien que les démonstrations continueront toujours à aller grand train. Cela ne vous empêchera pas cependant d'apporter une attention extrême à tout ce qui se passera ultérieurement de relatif aux occurrences présentes, pour m'en faire vos rapports sans le moindre délai.

Federic.

Nach dem Concept.

8296. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Sedlitz, 5 novembre 1756.

Votre rapport du 26 d'octobre dernier m'est bien parvenu, et je ne saurais m'imaginer que la cour de Russie voulût envoyer en Allemagne quelque corps de ses troupes par la voie de Lübeck,[1] bien qu'elle en fasse le semblant et pourrait continuer encore d'en parler sur ce ton; je croirais plutôt que la cour où vous êtes pourrait facilement se brouiller avec celle de Vienne par la persuasion où je suis que cette dernière n'épargnera ni mandats ni décrets, ni monitoires,[2] ni enfin toute la procédure possible envers le Danemark.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. XI, 266. — 2 Vergl. S. 61.

8297. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Sedlitz, 5 novembre 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 29 d'octobre dernier, et je ne saurais assez vous recommander de travailler de votre mieux et avec toute l'application humainement possible et tout le savoir-faire et zèle dont je vous connais capable, et sais que vous avez pour mon service, sur la conciliation des différends qui subsistent malheureusement jusqu'ici entre l'Angleterre et la République;[1] à l'effet de quoi vous ferez de part et d'autre toutes les représentations convenables, en faisant envisager les tristes suites qui en résulteraient nécessairement, si l'on ne pensait pas bientôt à une bonne conciliation des différends en question et à un concert à prendre pour le bien de la cause commune, en quoi vous me rendrez le service le plus signalé.

Federic.

Nach dem Concept.

8298. RESOLUTION VOR DEN MAGISTRAT UND DIE KAUFMANNSCHAFT DER STADT LEIPZIG.

Sedlitz, 5. November 1756.

Da Sr. Königl. Majestät in Preussen dasjenige allerunterthänigst vorgetragen worden, was der Magistrat und die Kaufmannschaft der Stadt Leipzig vermittelst ihres unter dem 30. des letztverwichenen Monates Octobris eingesandten Memorials vorstellen wollen, so lassen Höchstdieselbe ihnen darauf in gnädigster Resolution ertheilen, wie Se. Königl. Majestät allezeit geneigt sein, gedachtem Magistrat und Kaufmannschaft alle Marquen Dero Protection, Hulde und Propension zu geben; Sie wiederholen dannenhero auch nochmalen hierdurch die vorhin bereits gethane Declaration und Versicherung, dass ohnerachtet derer gegenwärtigen Umstände der Stadt Leipzig der freie Handel allezeit, nach als vor, offen und ohngestöret bleiben soll, dergestalt als ob es mitten in Friedenszeiten wäre. Dahergegen aber auch Mehrhöchstgedachte Se. Königl. Majestät Sich von ermeldetem Magistrat und Kaufmannschaft versehen und von denenselben fordern, dass Sie Sich in gegenwärtigen Zeitläuften aller Connexion, Correspondances und Unterhandlungen mit dem wienerschen Hofe sowohl als dem dresdenschen ganz und gar enthalten, denenselben in ihren Absichten gegen Se. Königl. Majestät weder Vorschub noch Hülfe thun, sondern sich vielmehr ruhig und vernünftig betragen und in den gebührenden Schranken halten, auch denen bisher dem Verlaut nach öffentlich geführten frechen und ohngezähmten Raisonnements und Ausbreitung malitiöser Weise ausgesonnener Zeitungen Einhalt thun, damit anderergestalt Se. Königl. Majestät Sich nicht genöthiget sehen, sowohl wider

[1] Vergl. Bd. XIII, 612.

diejenigen, so dergleichen unternehmen, nach aller Schärfe verfahren zu lassen, sondern auch gedachten Magistrat und Kaufmannschaft, es sei nun, dass selbige directe oder per indirectum davon meliret, Deroselben gerechtes Ressentiment empfinden zu lassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

8299. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN TORGAU.

Gross-Sedlitz, 5. November 1756.

Ich habe den Einhalt Eures unter dem 3. dieses an Mich erstatteten Berichts mit mehrerm ersehen und aus solchem ganz gerne vernommen, dass sich endlich die Einnahme der Kasse des dortigen Generalfeldkriegesdirectorii in etwas zu bessern angefangen hat, kann aber demohnerachtet nicht umhin, Euch und gedachtem Directorio nochmalen zu recommandiren, auf alle nur menschmögliche Weise darauf zu arbeiten, dass mehrere Gelder einkassiret werden und dasjenige, was einkommen muss, richtig eingehen müsse, auf dass sowohl der benöthigte Vorrath an Gelde vorhanden sei, als auch die Sachen deshalb nur allererst in ihren erforderlichen Train kommen.

Was die von Euch berührte Zulage vor die Räthe und Subalternen gedachtes Directorii anbetrifft, da habe Ich bei Festsetzung des ihnen vorhin accordirten Quanti gerechnet, dass selbige vorhin schon von Mir mit guten Besoldungen versehen, und dass dasjenige, was Ich ihnen an Zulagen accordiret, deshalb zu ihrer Subsistance dortiger Orten zureichend sei, zweifele auch nicht, dass Ihr solches selbst hinreichend finden werdet.

Die von Euch gemachte Dispositiones bei denen Steuerkassen und was Ihr deshalb zugleich wegen der Domänenrevenus[1] anzeiget, kann Ich nicht anders wie approbiren. So bin Ich auch zufrieden, dass Ihr die Offerte derer Entrepreneurs von den Accisen annehmen und deshalb alles bestmöglichst reguliren möget, wie Ich denn auch, wann zuforderst die Regimenter die Winterquartiere bezogen haben werden, die von Euch verlangte Ordre an selbige stellen will,[2] als woran Ihr Mich um selbige Zeit wiederum erinnern könnet.

Da übrigens auch annoch die Münze zu Leipzig vorhanden ist, von welcher Ich glaube, dass ein beträchtliches an Schlageschatz er-

[1] Borcke berichtet, Torgau 3. November: „Nach denen nunmehro gemachten Dispositionen bei denen Steuerkassen, welche Ew. Königl. Majestät nach Dero Cabinetsordre vom 29. October allergnädigst approbiret, hoffe ich, dass auf die bis ultimo September ausstehende und über 500,000 Rthlr. betragende Steuerreste beträgliche Summen eingehen werden, sonsten auch dieserhalben mit militärischer Execution verfahren werde. Ich habe durch eine vorläufige Circularverordnung . . . veranstaltet, dass auch von denen Domänenrevenus weiter nichts bezahlet werden kann, als was die ohnumgängliche Nothwendigkeit erfordern wird; denn eine gründliche und vollkommene Einrichtung dieserhalben zu machen, ist [jetzo noch] nicht möglich . . .“ —

[2] Vergl. Nr. 8366.

folgen könne, wenn solche, anstatt selbige demjenigen Kaufmann, so sie bisher entrepreniret hat, länger zu überlassen, denen Juden in Pacht gegeben werde, so will Ich, dass Ihr diesen Umstand erwägen und das nöthige darüber weiter besorgen sollet.

Friderich.

Nach dem Concept.

8300. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ELLROD A BAIREUTH.

Quartier général de Sedlitz, 6 novembre 1756.

Monsieur d'Ellrod. Comme dans la crise présente mes ennemis font agir tous les ressorts possibles, pour entraîner les cercles de l'Empire dans des mesures offensives contre moi, je ne doute pas qu'ils ne fassent les mêmes efforts auprès du cercle de Franconie. Connaissant donc, comme je fais, votre zèle pour les intérêts de ma maison, aussi bien que vos talents, qui doivent vous procurer une influence si marquée dans les délibérations du Cercle, je me promets de votre prudence que vous les emploierez pour faire adopter au cercle de Franconie le système de neutralité qui est si conforme tant à la sûreté dudit Cercle qu'aux véritables interêts du Margrave votre maître, qui sont toujours inséparables de ceux de ma maison royale. Je m'en remets à cet égard à votre dextérité et je me fais un véritable plaisir d'accompagner la présente lettre d'une petite marque de mon estime et de ma bienveillance pour vous. [1]

Federic.

Nach dem Concept. [2]

8301. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Sedlitz, 7 novembre 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je n'ai pu être que sensiblement touché des sentiments d'amitié et d'attachement que Votre Altesse a bien voulu continuer de me témoigner de la manière la plus affectueuse par Sa lettre du 29 d'octobre dernier.

Je suis entièrement du sentiment de Votre Altesse que la conduite peu mesurée et grossière de la cour de Vienne, par laquelle elle se démasque de plus en plus sur ses vues despotiques contre les États de l'Empire, et la sujétion qu'elle prétend leur imposer, ne sauraient manquer de leur présenter une perspective bien claire sur le sort qu'ils auraient à attendre, au cas que ladite cour devait réussir de m'accabler, moi qui ne fais qu'agir en bon patriote, en défendant les droits et les libertés du Corps Germanique. [3]

J'ai donc, cela me semble, tout lieu de m'attendre de la part de tous les États de l'Empire qui pensent en bons patriotes d'une manière digne d'eux, et auxquels leur propre conservation est chère, qu'ils vou-

[1] Vergl. S. 8. — [2] Im Ministerium concipirt in Form eines Handschreibens ohne Contrasignatur. — [3] Vergl. S. 1.

dront bien aller, pendant qu'il en est temps encore, au devant de l'oppression que la cour de Vienne leur prépare, et se réveiller pour voir ce qu'il y aura à faire d'efficace pour le maintien de leur lustre et de leur liberté, afin de ne point faire le second tome de la fable de la hache, requérant les arbres de lui fournir le bois pour son manche.

L'autorité tout-à-fait tyrannique que s'arroge la cour de Vienne, et les contraventions inouïes et sans nombre auxquelles se porte l'Empereur contre la capitulation de son élection,[1] doivent nécessairement donner dans les yeux aux États de l'Empire et les faire réfléchir sur l'urgente nécessité qu'il y a de leur opposer une digue assez forte par un concert à prendre entre eux, auquel ils doivent nécessairement, en qualité de bons patriotes, avoir recours dans l'occurrence présente. Les sentiments généreux que je connais à Votre Altesse, me sont de sûrs garants qu'Elle voudra bien contribuer de toutes Ses forces à établir et consolider un concert aussi salutaire.

Au reste, je ne dois pas laisser ignorer à Votre Altesse que Sa Majesté Britannique n'est rien moins qu'intentionnée de se prêter à un traité de neutralité avec la cour de France relativement à ses provinces d'Allemagne,[2] de façon que ce qu'en a annoncé la gazette, est purement faux et controuvé.

Je ne cesserai d'être à jamais avec l'amitié la plus distinguée et la considération la plus parfaite, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8302. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Sedlitz, 7 novembre 1756.

Monsieur mon Frère. J'ai toujours été d'opinion qu'en qualité d'allié on devait avoir sincèrement au cœur l'intérêt des princes avec lesquels on se trouve lié. Cette considération m'a fait envisager les intérêts de Votre Majesté comme les miens, j'ai examiné exactement dans ce sens la situation présente de l'Europe, et je crois qu'il y aurait des choses avantageuses à faire pour les intérêts de Votre Majesté en Allemagne. Je ne m'en suis ouvert à personne, et je n'ai voulu faire aucune démarche ultérieure, sans savoir préalablement si Votre Majesté trouve à propos que je m'en explique au sieur Mitchell, si Elle aime mieux que ce soit à quelqu'un de Ses sujets d'Hanovre, ou si Elle aime mieux que je Lui en fasse les ouvertures par écrit. J'attends Sa réponse avant que de m'expliquer ultérieurement, L'assurant de la considération infinie avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. IV, 98. 101. — [2] Vergl. S. 3; Bd. XIII, 565.

8303. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A FRANKENSTEIN.

Sedlitz, 7 novembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Vous avez fort bien fait de renvoyer le régiment de Treskow à Neisse, et il n'y a rien à dire aux motifs que vous m'en avez indiqués. Tous les avis que j'ai de l'ennemi, ne me laissent pas envisager qu'il tentera encore quelque entreprise, hormis le détachement de Lacy, à qui cependant j'ai opposé celui de Winterfeldt,[1] de sorte que l'un paiera l'autre. D'ailleurs, je crois qu'autant les considérations militaires que celles de la politique ne permettront pas aux gens d'entreprendre quelque chose pendant l'hiver.

De ce côté-ci, toutes les troupes ennemies vont occuper leurs quartiers d'hiver, on retire en arrière même la chaîne qu'on avait faite. Malgré cela, je ne m'y précipiterai pas, mais mettrai tout doucement les troupes dans les quartiers d'hiver, de façon que tout n'y sera [qu']avant le 20 de ce mois.

Il est bon que vous sachiez que le lieutenant-général Lestwitz est auprès de Zittau avec 7 bataillons d'infanterie, un régiment de dragons et 5 escadrons de hussards, qui font la connexion avec le général Winterfeldt.

Ce que je vous prie, c'est d'avoir un peu de patience;[2] si les conjonctures par rapport aux Russes ne deviennent pas plus critiques qu'elles ne le sont actuellement, je vous renforcerai jusqu'au nombre de 42,000 hommes,[3] ce qui vous mettra dans une situation que vous n'aurez, à ce que j'espère, rien à craindre de l'ennemi.

Nach dem Concept. Federic.

8304. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IN ZEHIST.

Sedlitz, 7. November 1756.

Nachdem Ich den Einhalt des von Ew. Liebden unter dem 6. dieses an Mich erlassenen Schreibens, betreffend die verschiedene Irregularitäten, so von Seiten einiger sächsischen Generals und Officiers wegen der Mannschaft der neu errichteten 10 Regimenter vorgehen, und davon der Generalmajor von Wietersheim und der Obristlieutenant von Billerbeck Ew. Liebden umständlichen Rapport gethan, mit mehrern ersehen habe, so gebe Ich Ew. Liebden deshalb in Antwort, wie Dieselbe nur ohne weitern Anstand die Verfügung treffen können, dass der Obristlieutenant von Wolffersdorf Lubomirski'schen Regiments sowie auch der gewesene Hauptmann Römer vom vormaligen Rutowski'schen Regiment arretiret und nach Dresden gebracht, auch allda zum genauen Arrest bis auf Meine weitere Ordre abgeliefert werden müssen. Was

[1] Vergl. S. 12. — [2] Vergl. S. 13. — [3] Vergl. S. 14.

den sächsischen Generallieutenant von Rochow angehet, so können Ew. Liebden demselben von Meinetwegen auf das ernstlichste sagen und bedeuten lassen, dass da Ich vernehmen müsste, wie er sich nicht als ein Kriegesgefangener, dem Ich auf seine parole d'honneur die Freiheit gegeben, sich vorerst an einem ihm beliebigen Orte aufzuhalten, nichts aber zu begehen, so ihm unanständig und Mir missfällig sein könne, aufführe, er sich eines besseren besinnen und sich wohl in Acht nehmen möge, weder Leute zu debauchiren, noch sonsten etwas vorzunehmen, so Mir nicht anstehen könne, widrigenfalls Ich ihn und alle übrige sächsische gefangene Officiers, davon viele sich zeither unternommen hätten, die in Meinen Dienst getretene Leute zur Desertion zu verleiten,[1] mithin sich der nach der Capitulation ihnen bewilligten Freiheit unwürdig zu machen, schlechterdinges arretiren lassen würde, worunter Ich jetzo noch Anstand nähme, in der Hoffnung, dass dieselbe sich eines besseren besinnen und als Leute von Honneur ihre auf Ehr und Reputation gegebene Parole richtig observiren würden.

Nach dem Concept. Friderich.

8305. AU PRINCE ÉLECTORAL DE SAXE A DRESDE.

Sedlitz, 8 novembre 1756.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre que Votre Altesse a bien voulu prendre la peine de m'écrire.[2] Elle peut être persuadée que je suis toujours charmé de trouver les occasions où je puis Lui marquer les égards que j'ai pour Elle; mais pour ce qui regarde ces sortes d'affaires que celles que Sa lettre comprend, je La prie instamment de ne pas vouloir S'en mêler, ni d'abuser par là de mon indulgence, étant d'ailleurs avec la considération et l'estime la plus parfaite, Monsieur mon Cousin, le bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.[3]

8306. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Sedlitz, 8 novembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 30 d'octobre dernier, et il faudrait convenir que ce serait une chose assez singulière, si le roi de Pologne voulait simuler du mécontentement contre ses généraux d'avoir capitulé pour l'armée saxonne, cesdits généraux n'ayant agi que par ses ordres

[1] Vergl. Nr. 8280. — [2] Der Churprinz erhebt, Dresden 8. November, Einwendungen gegen die von dem preussischen Feldkriegsdirectorium angeordnete Aushebung von 600 Rekruten in der Oberlausitz. — [3] Dem Concept Eichel's liegt folgende eigenhändige Weisung des Königs in dorso des Schreibens des Churprinzen zu Grunde: „Ich bäte den Churprinzen, sich nicht in dergleichen Sachen zu meliren und meine Indulgence zu missbrauchen. Friderich."

exprès et ayant été munis des pleins-pouvoirs de ce Prince,[1] pour convenir de la capitulation en question.

Au surplus, vous serez attentif sur le nombre des troupes que le roi de Pologne fait marcher vers Cracovie, et qu'il donnera aux Autrichiens, vu que, selon ses engagements pris au Kœnigstein, il ne peut leur en donner que deux régiments.[2]

Quant au sieur de Steffens, je souhaite savoir de vous si c'est un homme bien intentionné pour moi, et dont on n'aurait à craindre qu'il se conduise mal, étant comme volontaire auprès de mes troupes, et au cas qu'il n'y eût lieu de se méfier de lui, je veux bien me prêter aux instances du Grand-Général de la Couronne,[3] auquel j'aurai, surtout dans la conjoncture présente, soin de faire tout le plaisir possible, afin de le conserver dans mes intérêts; sur quoi, vous vous dirigerez dans toutes les occasions qui pourront s'y présenter.

Federic.

Nach dem Concept.

8307. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 6. November, der sachsen-gothaische Geheimrath Baron Keller habe ihnen geschrieben:[4] „Que le Duc son maître . . . avait trouvé à propos de proposer un plan à quelques autres princes, savoir: qu'on devait charger de la part de l'Empire deux États de la religion catholique et deux de la protestante d'envoyer des ministres aussi bien à Votre Majesté qu'à l'Impératrice-Reine, pour tâcher de la part de tout l'Empire, chargé de la garantie de la paix de Dresde, d'acheminer les choses au rétablissement de la paix."

Sedlitz, 8. November 1756.

Recht gut; aber die Schultern von Gotha werden diese Last schwerlich tragen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8308. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Plotho berichtet, Regensburg 28. October: „Der österreichische Minister, der von Puchenberg, hat gestern ein Impressum distribuiren lassen sub rubro: »Kurtze Verzeichniss einiger aus denen vielfältigen von Seiten des Königl.

Sedlitz, 8. November 1756.

Es ist recht gut, dass sie mit allen Calumnien auf einmal herausgehen; es muss aber nur sogleich in dem Ton, so sie stimmen, be-

[1] Vergl. Bd. XIII, 534. — [2] Vergl. Bd. XIII, 573. — [3] Branicki. — [4] D. d. Gotha 18. October 1756.

Preussischen Hofes wider die Berliner und Dresdener Tractaten ausgeübten friedensbrüchigen Unternehmungen.«"[1]

antwortet und das Publicum desabusiret werden.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. In margine des Plotho'schen Berichts.

8309. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Häseler berichtet, Kopenhagen 30. October, über die durch das Mémoire raisonné hervorgebrachte Umstimmung in maassgebenden Kreisen Kopenhagens, über die Beunruhigung der französischen Partei anlässlich der preussisch-englischen Unterhandlungen im Haag,[3] ferner über die abwartende Haltung, in der das dänische Ministerium gegenüber den Gerüchten eines russischen Landungsprojects in Lübeck[4] verharre.

Sedlitz, 9. November 1756.

Das Ministère hat ihm über alles punktweise zu antworten und zu instruiren. Uebrigens scheinen sie Recht zu haben, dass es mit den Russen mehr bruit als besogne sein wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. In dorso des Berichts von Häseler.

8310. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 26. October: „Me trouvant dernièrement à la cour, Sa Majesté la Reine me parla beaucoup sur les fréquentes déclarations que la cour de Russie avait faites contre Votre Majesté,[5] et me dit enfin qu'elle souhaiterait de pouvoir être utile à Votre Majesté, en cas de besoin, et qu'elle ne désespérait pas, pourvu que Votre Majesté voulût la soutenir ici, qu'il lui fallait une autre diète pour renverser le nouveau système, et qu'elle priait Votre Majesté de lui donner des conseils comment elle devait s'y prendre pour réussir."

Sedlitz, 9 novembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 26 d'octobre. Les propos que la Reine vous a tenus dans son dernier entretien avec vous, m'ont extrêmement surpris, aussi ne saurais-je vous prescrire d'autre réponse à lui donner de ma part, sinon que de lui dire en termes modestes et convenables de remercier le Ciel de ce qu'une diète telle que celle qui venait de finir, et qui l'avait menacée des plus éminents dangers, était passée, de se tenir présentement tout-à-fait tranquille et dans une parfaite inaction par rapport aux affaires domestiques de la Suède et d'abandonner le reste aux évène-

[1] Gedruckt u. a. bei Faber, Europäische Staatskanzlei, Bd. 112, p. 509—551. — [2] Demgemäss wird durch den Präsidenten von Fürst die Schrift ausgearbeitet: „Ausführliche Beantwortung der von dem Wiener Hofe herausgegebenen sogenannten »Kurtzen Verzeichniss einiger aus denen vielfältigen von Seiten des Königl. Preussischen Hofes wider die Berliner und Dresdener Tractaten ausgeübten friedensbrüchigen Unternehmungen«"; am 30. November an die preussischen Gesandten und Residenten, an die befreundeten deutschen Höfe, sowie an Borcke, Lehwaldt und Schlabrendorff gesendet. Gedruckt u. a. bei Faber, Europäische Staatskanzlei, Bd. 113, p. 173—231. — [3] Vergl. Bd. XIII, 612. — [4] Vergl. S. 16. — [5] Vergl. Bd. XIII, 516.

ments futurs, mais de ne point tenter de nouvelles entreprises qui ne sauraient qu'absolument échouer dans les conjonctures présentes, et dont les conséquences seraient pires que les premières, enfin de se souvenir et de réfléchir sur ce que je lui avais marqué à ce sujet dans une de mes dernières lettres.[1]

Au reste, vous remercierez bien affectueusement de ma part le baron de Hœpken des communications confidentes qu'il m'a faites par votre entremise,[2] et l'entretiendrez toujours dans ces sentiments qu'il fait apparaître à présent à mon égard.

Federic.

Nach dem Concept.

8311. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN HIRSCHBERG.

[Sedlitz], 9. [November 1756].[3]

Wenn ich alle Umstände des Feindes zusammennehme, so glaube ich nicht, dass er diesen Herbst weder auf Schlesien als Sachsen was tentiren wird. Browne stehet hinter der Eger und hat nur Corps sowohl gegen Sachsen als gegen der Lausnitz und Schlesien detachiret, die Chaîne zu machen; von hier haben die Weiber ihm weisgemacht, ich würde aus Mangel der Subsistance mit das grösste Theil meiner Armée wieder zurücke ins Land gehen, da wartet er drauf und gedenket alsdann das übrige aus Sachsen zu jagen.

Die brabantische Regimenter marschiren über Worms, Donauwörth nach das Oesterreichische; sie werden weder hier, noch in Schlesien was tentiren, um ihre Alliirten zu animiren, ihnen Succurs zu schicken. Frankreich will nach Cleve,[4] Russland gar nicht. Bei diesen Umständen wird der Winter ziemlich geruhig verstreichen.

Ich kann Seine Postirung weder gut noch übel heissen, weilen ich nicht weiss, wie sich der Feind postiret hat, und verlasse ich mir auf Ihm, dass Er Sich darnach richten wird. Verhacke zu machen, werden nöthig seind, solches hält auf und machet in die Winterzeit einen grossen Aufhalt. Hier haben die Panduren nicht mehr im Busch aushalten können, sondern seind nach Teplitz, Kulm und Aussig zurücke gegangen und lässet sich von ihnen nichts als kleine Patrouillen sehen.

Normann hat gewisse da geplündert.[5]

So weit Er meinet, extendire ich mir mit meinen Quartieren nicht, sonsten könnte es schief gehen; Görlitz, Lauban ist zu weit; wann ich dorten mehrere Nachricht vom Feind habe, so werde alsdann meine Mesures darnach nehmen. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Vergl. Nr. 8064. — 2 Vergl. S. 4. — 3 Von Preuss, Friedrich der Grosse, Urkundenbuch, Theil V, S. 27, fälschlich vom December 1756 datirt. — 4 Vergl. S. 28. — 5 Vergl. S. 26.

8312. AN DEN GENERALMAJOR VON NORMANN IN ZITTAU.

Gross-Sedlitz, 9. November 1756.

Ich vernehme zu Meinem grossen Missfallen, dass Ihr anfanget zu plündern und allerhand Exactiones zu machen; Ich erinnere und verwarne Euch hierdurch sehr ernstlich, dass Ihr von dem Moment an, da Ihr diese Ordre empfangen werdet, alles Plündern, Geldschneidereien und alle Exactiones abstellen und unterlassen sollet, widrigenfalls Ihr versichert sein und zum Voraus wissen sollet, dass Wir sehr starke Unfreunde mit einander werden, und Ich Euch bei der geringsten Anzeige von dergleichen unerlaubten und Mir sehr missfälligen Sachen zur strengsten und rigoureusesten Verantwortung ziehen lassen werde.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

8313. AU GÉNÉRAL MAJOR BARON DE SPŒRCKEN A VARSOVIE.

Spörcken schreibt, Warschau 3. November: „Sur ce qu'il a plu à Votre Majesté de m'assurer si positivement que le cours d'une correspondance réglée entre le Roi mon maître, Sa Majesté la Reine et la famille royale ne serait en aucune façon interdit et que même, pour la faciliter, le Roi mon maître pourrait en toute sûreté établir des uhlans de station en station, par la Silésie jusqu'à Dresde, je n'ai manqué, Sire, d'en faire mon très humble rapport; mais avec quelle douleur et juste sensibilité n'ai-je appris que, bien loin de cet ordre, le maître de poste de Crossen avait reçu un tout différent, portant de ne laisser passer ni lettres, ni courriers et estafettes, sous quelque prétexte que ce soit. Or pouvant dans ces circonstances réclamer en toute sûreté la parole royale de Votre Majesté, fondée sur une si juste cause, j'ose prendre la liberté de faire à cet égard de très humbles représentations, y étant autorisé par le Roi mon maître, que vous daignez, Sire, donner les ordres nécessaires à ce sujet. . . ."[1]

Sedlitz, 9 novembre 1756.

Monsieur le baron de Spœrcken. J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 3 de ce mois. Je ne démentirai jamais la parole que je vous ai donnée par rapport aux stations d'uhlans à établir depuis Varsovie jusqu'à Dresde pour l'aisance de la correspondance de votre cour; mais vous voudrez bien vous souvenir que cette promesse fut conditionnelle, et qu'alors vous m'assurâtes de la part du Roi votre maître qu'il ne donnerait point de ses troupes en Pologne à la cour de Vienne pour s'en servir dans la guerre présente.[2] C'est donc en conséquence de cet engagement que je vous réitère que je suis tout prêt à permettre cet établissement de postes d'uhlans avec toute la sûreté requise, pourvu que Sa Majesté le Roi votre maître persiste, comme je me le persuade de sa religion, aux assurances que vous me donniez de sa part, pour ne pas donner de ses troupes au service de mes ennemis.

[1] Am Schluss des Schreibens ersucht Spörcken um eine preussische Sauvegarde für seine Besitzungen in Sachsen. — [2] Vergl. Bd. XIII, 539. 549. 573.

Mais si, contre toute mon attente, elle venait de changer de sentiment et de promesse là-dessus, vous devez convenir vous-même qu'il y aurait de l'incongruité dans l'établissement de pareilles stations d'uhlans, que tout le monde regarderait en gens dont les principaux soins seraient d'observer ce qui se passerait le long de la route, pour en faire un mauvais usage. Ce sera ainsi en conséquence de la réponse que j'aurai de vous, que je me règlerai, priant Dieu, au reste, qu'il vous ait, Monsieur le baron de Spœrcken, en sa sainte et digne garde.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Federic.

8314. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

[Sedlitz], 9 novembre 1756.

Monsieur. C'est en conséquence des ordres du Roi mon maître que j'ai l'honneur de vous présenter ci-clos un précis de la relation du baron de Knyphausen à Paris dont vous lisiez avant-hier l'original[1] en toute son étendue. Sa Majesté souhaite que vous voudriez bien envoyer ce précis à votre cour par le premier courrier que vous y dépêcherez, afin qu'elle soit instruite du plan que la France médite, et qui menace également les États de Sa Majesté Britannique et ceux du Roi.

Je joins encore un petit extrait de ce que le sieur de Hellen a marqué dans son dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous communiquer.

Je finis, en vous réitérant, Monsieur, les protestations du respect et de la parfaite considération avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Eichel.

Précis d'un rapport du baron de Knyphausen fait le 29 d'octobre 1756.

La négociation qui subsiste depuis quelque temps entre la cour de France et celle de Vienne, touchant la prestation du corps auxiliaire stipulé par le traité de Versailles,[2] se trouve toujours dans un état d'incertitude. L'Impératrice-Reine continue toujours avec instance qu'on envoie promptement à son secours les 24,000 hommes qu'elle est en droit d'exiger,[3] et qu'elle veut absolument qu'ils soient incorporés dans ses armées et qu'on la laisse la maîtresse d'en disposer à son gré, au lieu que d'un autre côté la France a une forte répugnance d'envoyer de ses troupes en Bohême, surtout en une saison d'hiver, et de les soumettre aux ordres des généraux étrangers. L'on a donc formé un autre plan en France et donné ordre au comte d'Estrées d'y insister,

[1] Vergl. S. 31. — [2] Vergl. Bd. XIII, 611. — [3] Nach dem VI. Artikel des versailler Vertrages vom 1. Mai 1756. Vergl. Wenck, Codex juris gentium, Bd. III, 144.

pendant sa présence à Vienne, auprès de l'Impératrice et de faire les plus grands efforts pour la disposer à y donner son suffrage, en conséquence duquel plan la France s'offre de faire marcher toute seule 50,000 hommes pour entreprendre une diversion contre les États de Votre Majesté en Westphalie, et que la France entretiendrait ce corps d'armée à ses dépens et pourvoirait à tous les frais de la guerre, pourvu qu'on voulût la tenir quitte des engagements pris par le traité de Versailles et ne rien exiger d'elle au delà de cette démarche. Ce même corps d'armée doit être employé, en cas de réussite contre l'électorat d'Hanovre, où la France se propose également de faire une levée de boucliers dans le cours de la campagne prochaine, et après qu'elle se sera rendue maîtresse de la ville de Wésel, afin de faire ainsi d'une pierre deux coups.

Comme l'on regarde à la cour de France ces offres comme extrêmement avantageuses pour celle de Vienne, l'on ne doute point qu'elle ne les accepte et qu'elle ne renonce au projet qu'elle a de se servir du corps auxiliaire dans ses États héréditaires. L'on se prépare en conséquence à ouvrir la campagne au mois de mars, et quoique point d'autres régiments n'aient à présent ordre de marcher que ceux qui composent le corps auxiliaire qu'on assemble à Strasbourg,[1] cependant plusieurs officiers généraux qu'on a promis d'employer dans cette expédition, forment déjà sous main leurs équipages, et le bureau de la guerre fait plusieurs dispositions qui paraissent se rapporter au même objet. Cependant, l'exécution de ce projet dépend de la réussite de la commission du comte d'Estrées auprès de la cour de Vienne. En attendant, Votre Majesté peut compter que tous ces détails sont conformes à la plus exacte vérité et que je n'ai rien négligé de m'assurer de leur authenticité.

Extrait d'un rapport du sieur de Hellen à la Haye du 2 novembre.

Il serait fort à souhaiter que le ministre d'Angleterre fût autorisé, vers le temps de la prochaine assemblée des États de Hollande, de faire quelques propositions détaillées et acceptables par rapport aux différends de commerce,[2] et je me persuade qu'alors il y aura moyen de s'entendre peu à peu.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8315. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Quartier de Sedlitz, 9 novembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois.[3] Il est bien fâcheux que ces malheureux différends entre l'Angleterre et la Hollande, touchant l'explication à donner à leur traité maritime, fassent accrocher une

[1] Vergl. Bd. XIII, 525. — [2] Vergl. Bd. XIII, 612. — [3] Vergl. über den Bericht Nr. 8314.

affaire de cette conséquence que celle de la conservation de la République et de sa liberté, qui ne saurait que de risquer extrêmement, à moins qu'on ne profite du moment présent qui reste pour prendre des mesures efficaces d'un concert commun, afin de prévenir les maux qui menacent la totalité. C'est donc pourquoi je vous réitère mon ordre précédent de ne négliger aucune occasion pour représenter vivement les suites de cette léthargie fatale où l'on se trouve à vos lieux relativement aux grandes affaires de l'Europe, et de contribuer par tout ce que vous saurez imaginer des expédients à la conciliation des susdits différends entre l'Angleterre et la Hollande.

D'ailleurs, je ne veux point vous laisser ignorer, et vous pouvez compter que ce que je vous mande à ce sujet, est conforme à la plus exacte vérité, qu'il y a un plan formé en France,[1] auquel le comte d'Estrées, qui passera à Vienne, a ordre d'insister et de faire les plus grands efforts pour disposer l'Impératrice-Reine à y donner son suffrage, en conséquence duquel la France s'offre de faire marcher toute seule 50,000 hommes pour entreprendre une diversion contre mes États de Gueldre, de Clèves et en Westphalie; que la France offre d'entretenir cette armée à ses dépens et de pourvoir à tous les frais de la guerre, pourvu que la cour de Vienne voulût la tenir quitte des engagements pris par le traité de Versailles et ne rien exiger d'elle au delà de cette démarche; que la France prétend faire par là d'une pierre deux coups, c'est-à-dire qu'elle veut se rendre préalablement maîtresse de la ville de Wésel, et que ce même corps d'armée doit être employé alors et en cas de réussite contre l'électorat d'Hanovre, où elle se propose également de faire une levée de boucliers dans le cours de la campagne prochaine. Je suis, au surplus, informé que ne doutant pas en France que la cour de Vienne ne goûterait pas la proposition, l'on s'y prépare en conséquence pour ouvrir la campagne au mois de mars, et, quoique point d'autres régiments n'aient jusqu'à présent ordre de marcher que ceux qui doivent composer le corps auxiliaire pour l'Impératrice-Reine, assemblé à Strasbourg, que néanmoins plusieurs officiers généraux qu'on a promis d'employer dans cette expédition; forment déjà sous main leurs équipages et que le bureau de la guerre fait plusieurs dispositions qui paraissent se rapporter à cet objet, quoique l'exécution de ce plan dépend encore de la réussite des commissions du comte d'Estrées à Vienne.

Dans ces circonstances, je veux bien que vous glissiez adroitement à quelques régents, où vous le trouverez convenable, l'insinuation, quoiqu'encore comme de votre chef, que, quand je ne verrai plus jour d'être soutenu par mes amis, ni comment soutenir mes provinces de Clèves contre de pareils assauts, je pourrais bien me résoudre de les abandonner dans le moment présent à leur sort et de retirer en consé-

[1] Vergl. Nr. 8314.

quence les troupes et toute l'artillerie de Wésel, pour ne pas les perdre gratuitement dans un temps où il me serait impossible de les secourir. Vous ferez cette insinuation le plus adroitement que vous saurez, afin de bien observer l'impression qu'elle fera et de m'en faire votre rapport. Je veux d'ailleurs que vous ne devez pas faire un trop grand éclat de ce que je viens de vous communiquer relativement au susdit plan, dont vous ne parlerez qu'à mes amis et à ceux où vous croyez qu'il sera convenable.

Au reste, comme l'on me marque que la cour de Vienne a pris la résolution de faire marcher la moitié de ce qu'elle a de troupes aux Pays-Bas, pour les faire passer en Bohême,[1] je serais bien aise que vous puissiez vous procurer quelque homme non suspect et hollandais, mais capable et entendu, que vous emploierez d'envoyer voir ces troupes dans le cas qu'elles se mettront en marche, pour savoir au juste les régiments qui les composent, leur nombre effectif ou à peu près, de même que la route qu'elles tiendront, et le temps qui leur faudra pour arriver au lieu de leur destination, afin que vous m'en puissiez informer alors exactement et de bonne heure avec toute la diligence possible.

Nach dem Concept. Federic.

8316. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 29. October: „Les brouilleries intérieures dont j'ai eu l'honneur de faire mention par mes dépêches précédentes,[2] subsistent encore; mais, suivant toutes les apparences, on saura bientôt à quoi s'en tenir là-dessus, et, en attendant, il paraît décidé que le duc de Newcastle ne pourra plus se soutenir en place. Ce premier ministre l'a même déjà fait connaître au Roi, à qui il a représenté que, vu l'impossibilité où il était de former une administration solide et de remplacer le chevalier Fox par quelque autre personne qui pût être capable de diriger la Chambre des Communes et d'y conserver une majorité assurée en faveur de la cour, il se voyait obligé de se retirer. Le Roi, voyant donc qu'il ne pouvait plus conserver le duc de Newcastle, sans courir trop de risques, s'est déterminé à mettre le chevalier Fox à la tête de son conseil. C'est là tout ce qui a été résolu jusqu'ici.

Sedlitz, 9 novembre 1756.

Vos dépêches du 19, 26 et 29 d'octobre dernier me sont successivement parvenues, et je suis fort fâché du changement qui vient d'arriver dans le ministère d'Angleterre, qui ne saurait convenir à la conjoncture présente des affaires, vu qu'outre qu'il est à craindre que pareil changement ne soit réitéré par la suite, les intrigues n'occupent la plus grande attention des ministres, et que par là les affaires étrangères ne soient, sinon oubliées entièrement, du moins traitées froidement pendant un temps où elles se trouvent dans une crise qui demande l'attention la plus suivie et les moyens les plus vi-

[1] Vergl. S. 2. — [2] Gemeint ist der Bericht vom 22. October, der jedoch dem Könige erst später zugekommen, wenigstens erst später von ihm beantwortet worden ist (vergl. Nr. 8326). Ein Praesentatumvermerk ist nicht vorhanden. Von den Differenzen hatte der König bereits durch Lentulus (vergl. S. 34) erfahren.

Au surplus, quoiqu'on continue toujours ici à ne pas songer aux affaires étrangères dans le moment présent, le Roi a cependant résolu de renvoyer incessamment les troupes hanovriennes et hessoises.[1] Le baron de Münchhausen me le déclara hier, en me priant de le mander à Votre Majesté et de Lui témoigner en même temps que Sa Majesté Britannique verrait avec plaisir qu'Elle permît aux Hessois de traverser Ses États d'Ostfrise dans lesquels on avait dessein de les faire débarquer, vu la mauvaise situation où se trouvaient les États d'Hanovre et les environs par les inondations qui y étaient arrivées en dernier lieu."

goureux, afin que les moments si précieux pour le rétablissement des affaires ne se perdent pas, sans qu'on puisse les retrouver en suite.

Je vous dis tout ceci pour votre direction, dont vous ferez usage en votre particulier avec grande prudence, et vous vous en servirez comme d'un aiguillon pour exciter adroitement le ministère britannique de donner une grande attention aux affaires du dehors, pendant ces moments les plus critiques où elles se trouvent à présent.

Pour ce qui concerne le désir du roi d'Angleterre de pouvoir faire marcher les troupes hessoises par ma principauté d'Ostfrise, j'y consens avec plaisir, et j'ai déjà donné là-dessus mes ordres en conséquence à la chambre de guerre et de domaines à Aurich.[2]

Au surplus, je me flatte que la lettre que j'ai écrite à Sa Majesté Britannique, et que je vous ai adressée en date du 7 de ce mois,[3] aura un bon effet et contribuera à encourager les affaires, et quant à vous, vous saisirez toutes les occasions qui s'y présenteront, pour recommander extrêmement la nécessité qu'il y a d'assembler une armée en Allemagne à l'approche du printemps prochain qui puisse s'y faire respecter, m'ayant été mandé pour très sûr qu'il y avait présentement un plan arrêté en France[4] selon lequel on y avait résolu de commencer les opérations au mois de mars prochain avec une armée de 50,000 hommes de troupes françaises contre mes États de Clèves et de Westphalie, pour pénétrer ensuite dans ceux d'Hanovre, les instructions du comte d'Estrées portant de régler en conséquence un concert à son arrivée à Vienne et d'insister absolument sur ce plan d'opération vis-à-vis de la cour de Vienne, lequel avis j'ai fait lire ici en original au sieur Mitchell.[5] Il est ainsi de la dernière nécessité que la cour et le ministère de Londres pensent bien sérieusement aux affaires d'Allemagne; sur quoi, vous ne manquerez pas non plus de faire des représentations bien graves au ministre hanovrien, le baron de Münchhausen.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 2. 56. 64; Bd. XIII, 491. — [2] D. d. Sedlitz 9. November. — [3] In der Vorlage: 8 de ce mois. Vergl. Nr. 8302. — [4] Vergl. Nr. 8315. — [5] Vergl. S. 27.

8317. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

[Sedlitz], 10 [novembre 1756].

Je suis très fâché, mon cher Monsieur Mitchell, d'apprendre la division qui s'est mise dans votre gouvernement d'Angleterre.[1] Mon Dieu, il me semble que dans le moment présent tout homme bien intentionné pour les intérêts de sa nation et pour ceux de l'Europe devrait quitter tout intérêt personnel, pour ne songer qu'à un intérêt devant lequel tous les autres devraient se taire, celui du soutien de la cause protestante et de la liberté de l'Europe.

J'avoue que je n'ai appris qu'avec la plus vive douleur la mésintelligence de votre gouvernement. Se peut-il que tant de gens, qui cependant pensent bien pour l'intérêt de leur patrie, veuillent donner gain de cause aux ennemis éternels de leur gouvernement par des divisions intestines? Comment le roi d'Angleterre et la nation pourront-ils prendre de bonnes mesures vis-à-vis de leurs ennemis, s'il se trouve chez la nation même des personnes qui, quoique ennemis des Français, leur rendent les plus grands services en empêchant l'État de prendre à temps des mesures contre les entreprises de nos ennemis communs? Pour Dieu, que l'amour de la patrie se réveille chez vos concitoyens et que l'on envisage les objets en grand, et non pas par le microscope du bien personnel!

Pour moi, je ne pense dans le moment présent qu'à l'Europe et je n'ai vis-à-vis de moi que le duumvirat dangereux aux libertés de l'Angleterre, comme à celles de l'Allemagne, surtout à la cause protestante. Je vois que l'hiver approche, et, en même temps, ce moment de trève que l'intempérie de l'air met à la fureur des hommes. Je crois qu'on ne doit pas laisser échapper ce moment précieux pour prendre de tous côtés les mesures convenables sur terre et sur mer pour résister aux puissants efforts que feront les maisons d'Autriche et de Bourbon contre nous.

J'ai bien des choses à vous proposer que je suspends, avant de voir que votre orage intérieur se soit calmé. Je suis peut-être comme l'abbé de Saint-Pierre qui rêvait pour le bonheur de l'Europe; mais je ne sais à qui proposer mes rêves.[2] C'est au préalable de voir le calme rétabli à Londres, et je pense que les honnêtes gens y travailleront. Qu'on se dispute sur des avantages personnels, quand on n'a rien de mieux à faire, à la bonne heure; mais à présent, mon cher Monsieur Mitchell, où il s'agit de savoir si l'on conservera la liberté de disputer pour des charges, il me semble que tous les partis se doivent réunir contre l'ennemi commun, qu'il faut étendre ses vues et laisser des discussions de misères à des temps plus commodes et plus oiseux pour de pareils débats.

[1] Vergl. S. 30. — [2] Die Anspielung bezieht sich auf den Club de l'Entre-sol, in welchem der Abbé Saint-Pierre seine philanthropischen Denkschriften vorlegte.

Je vous parle en citoyen d'Europe qui a fort à cœur le bien de ses alliés et l'indépendance de sa patrie, qui hait la tyrannie, de quelque côté qu'elle vienne, et qui ne veut que le bien de l'Europe. Je souhaiterais que tous vos compatriotes fussent aussi sensés que vous, et qu'ils fussent aussi bons citoyens, et nous viendrions ensemble à bout de toutes les conspirations que les esprits ambitieux pourraient former contre la tranquillité de l'Europe. Adieu, mon cher Monsieur.

Fr.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London. Eigenhändig.

8318. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A FRANKENSTEIN.

[Sedlitz,] 10 novembre [1756].

Dans ce moment je reçois, mon cher Maréchal, votre lettre du 8 de Frankenstein. Je suis charmé d'apprendre que tout va bien chez vous; j'ai compris très bien par les rapports de Schlabrendorff qu'il n'est point au fait de sa besogne présente;[1] pour cet effet le colonel Goltz de Meyerinck a ordre de le rectifier. Vous n'avez qu'à lui parler, dès qu'il reviendra de Breslau, où j'ai cru sa présence nécessaire, et je compte que dans peu cette affaire se mettra en train.

Je vous traite comme Turenne; vous n'avez que de petites armées, mais l'habileté du général supplée à 10,000 hommes. Browne commence à prendre ses quartiers; j'attendrai le 20 pour en faire autant.[2] Les troupes de Flandre passent par Worms, Philippsbourg, de là à Ulm et Donauwœrth, pour se rendre en Bohême;[3] c'est le chemin de l'école, si elles arrivent pour être battues, elles ont raison de ne pas se presser. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse. Le billet ci-joint[4] vous en dira davantage.

Federic.

P. S.

Sedlitz, 10 novembre 1756.

Selon mon sentiment, vous règlerez la chaîne de vos quartiers d'hiver le long de Hotzenplotz, Neustadt, Patschkau, Ottmachau, une forte tête à Neisse, où vous pourrez placer 8 bataillons pendant l'hiver, de là à Frankenstein, Wartha, Reichenbach, Tannhausen etc. La cavalerie sur les derrières et quelques corps de hussards entre la Neisse et Hotzenplotz. Ce que vous arrangerez au mieux, et selon que vous le trouverez le plus convenable.

Das Hauptschreiben nach Abschrift der Cabinetskanzlei, in der Ausfertigung eigenhändig. Das P. S. nach dem Concept.

[1] Zwischen Schwerin und Schlabrendorff hatten Differenzen über Getreidelieferungen stattgefunden. — [2] Vergl. S. 21. — [3] Vergl. S. 25. — [4] Die Beilage ist nicht mehr vorhanden.

8319. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Benoît berichtet, Warschau 3. November, er hoffe eine Conföderation unter dem polnischen Adel zu Gunsten des Königs von Preussen zu Stande zu bringen, doch sei es nothwendig, dass ihm ansehnliche Summen Geldes zu sofortigem Gebrauch dafür zu Gebote ständen.

Sedlitz, 10. November 1756.

Ministère. Ist nichts mit seinen Conföderationen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8320. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 2. November: „Il a couru un bruit que l'impératrice de Russie était morte,[1] ce qui m'a donné lieu d'approfondir ce que les dernières lettres de ce pays-là ont apporté. L'Impératrice a paru encore en public. Cependant, on regarde sa mort comme assez prochaine, que cette cour-ci envisage comme de la dernière conséquence pour elle. Il paraît qu'elle s'attende à une révolution en faveur du prince Iwan. On prétend que le grand-chancelier Bestushew est tout-à-fait dans les intérêts de ce Prince, et qu'il prend ses mesures pour le faire parvenir au trône. On le désire ardemment ici, et l'avènement du grand-duc de Russie au trône de cet empire en fournit un motif de plus pour cette cour-ci. On m'a voulu assurer encore que les dernières lettres de Pétersbourg ne disent rien de la marche des troupes russiennes; ce qui confirme

Sedlitz, 11 novembre 1756.

Je vous fais cette dépêche pour vous dire que, le ministère anglais m'ayant fait témoigner combien le Roi leur maître souhaitait de prendre des liaisons avec le roi de Danemark[2] par un traité d'alliance et de rétablir par là cette heureuse union et étroite intelligence qui avait régné autrefois entre les deux couronnes,[3] et que Sa Majesté Britannique désirait fort que j'en fisse faire la première ouverture au ministère de Danemark; mon intention est que vous devez vous y conformer et faire en conséquence l'ouverture au comte de Moltke et d'ailleurs à ceux des

[1] Vergl. S. 49. — [2] Dieser Wunsch des Königs von England war Friedrich II. durch den mit der Kunde der Lobositzer Schlacht nach London entsandten Oberst Lentulus (vergl. S. 38) bei der Rückkehr desselben mündlich überbracht worden. Lentulus hatte zugleich dem Könige das erneute Gesuch König Georg's, den Prinzen Ferdinand von Braunschweig an die Spitze der hannoverschen Armée zu stellen (vergl. Bd. XIII, 609), vorgetragen: „The King of Prussia said, with all his heart and that he would think of somebody of more experience to be along with him (perhaps lieutenant-general Schmettau), but the King of Prussia added, I still think Prince Lewis of Brunswick the fittest person to command that army (vergl. Bd. XIII, 609)." Diese ganze Audienz des Obersten Lentulus fand in Gegenwart Mitchell's statt. [Nach dem Bericht Mitchell's an Holdernesse, Dresden 17. November (very secret) London, Public Record Office. Prussia vol. 88.] — [3] König Christian VI. hatte am 9. September 1734 einen Allianzvertrag mit Grossbritannien geschlossen; Rousset, Supplément au corps universel diplomatique II, p. II, 498; Martens, Guide diplomatique I, 569.

les ministres danois dans le sentiment qu'il n'en sera pas question, au moins cet hiver, et qu'en attendant Votre Majesté aura fait avec la maison d'Autriche. On paraît persuadé aussi que la France ne fera marcher son corps de troupes auxiliaires. Le grand-maréchal Moltke a même voulu m'assurer qu'elle n'avait fait faire ici aucune positive déclaration contre Votre Majesté, et j'ai trouvé ce ministre en général dans la persuasion que les liaisons présentes de Votre Majesté avec l'Angleterre ne seront pas de durée, et qu'on en reviendra en peu au système précédent."

ministres danois où vous croyez qu'il convient, en l'accompagnant de vos réflexions sur la nécessité et sur l'utilité de ces liaisons dans la conjoncture présente, afin de les sonder préalablement sur les intentions de leur cour à ce sujet, dont vous ne manquerez pas de me faire ensuite votre rapport exact.

Federic.

P. S.

12 novembre 1756.

J'ai été bien aise d'apprendre les nouvelles que vous m'avez marquées par votre rapport du 2 de ce mois. Vous prêterez principalement votre attention sur celles de Russie et m'informerez de tout ce qui vous en reviendra. Au surplus, vous pourrez bien détromper le ministère danois de la fausse opinion où il est, que mes liaisons présentes avec l'Angleterre ne seraient pas de durée, et vous devez l'assurer du contraire, en leur protestant que j'étais fermement résolu de ne jamais abandonner le système de l'Angleterre.

Nach dem Concept.

8321. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Sedlitz, 12 novembre 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois, et me réfère à la dépêche que je vous ai faite avant-hier.[1] Au surplus, j'espère que vous ne laisserez pas tomber ce bruit dont vous faites mention, par rapport à la garnison que la France mettrait à Ypres, dès que les troupes autrichiennes seront sorties des Pays-Bas, mais que vous vous en servirez plutôt pour en inspirer de la jalousie aux régents de Hollande, par les suites qu'ils auront à attendre à l'avenir, s'ils ne songent pas de se mettre en état de faire respecter la République.

Nach dem Concept. Federic.

8322. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A FRANKENSTEIN.

Sedlitz, 12 novembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois. Je vois à présent, par toutes les dispositions que l'ennemi fait, qu'il veut remettre la partie à

[1] Der bezügliche Immediaterlass ist vom 9. November. Vergl. Nr. 8315.

l'année prochaine. Ainsi il faut bien que nous autres pensions à nous y préparer également. C'est en conséquence que vous enverrez au général major de Retzow une liste des chevaux pour recruter les équipages de l'artillerie et du charroi des vivres. Pour les valets des équipages et de l'artillerie, il faut que le pays en Silésie fournisse par cercles ceux qui manquent, en conséquence du dénombrement qu'on en donnera.

Ici l'ennemi retire en arrière tout ce qu'il a de troupes et, à ce que j'apprends, il n'y en a le long de toute la frontière au delà de 6,000 hommes, dont ce qu'il y a de troupes réglées, ne sont pas des corps entiers, mais des commandés des régiments. Il fait d'ailleurs travailler à de grands abatis, pour couper toute communication avec la Saxe. C'est aussi pourquoi je ferai entrer les troupes le 16 de ce mois dans leurs quartiers d'hiver, et comme les neiges sont tombées à deux pieds de hauteur, j'ai tout lieu de présumer que l'ennemi ne tentera rien de conséquence, pendant la saison où nous entrons.

Quant au troc que vos neveux songent de faire avec le jeune comte de Wallis, de la grande maison qu'ils ont, contre celle du feu grand-chancelier de Cocceji, il dépendra d'eux d'y faire comme bon leur semble, et je ne serai du tout contraire et marquerai plutôt au président de la régence à Breslau que je serai bien aise que le marché se fasse.

Federic.

Nach dem Concept.

8323. AU GÉNÉRAL MAJOR DE MANSTEIN A DIPPOLDISWALDE.

Sedlitz, 12 novembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois. J'applaudis au sentiment où vous êtes touchant les intentions du maréchal Browne.[1] Vous avez très bien fait de ne point avoir fait enlever les gardes avancées des hussards ennemis. La perte d'une douzaine de hussards ennemis ne finira pas la guerre, et quand ces gens restent cois, il ne faut pas les alarmer gratuitement, pour ne pas leur donner occasion de tenter alors de pareilles alarmes; comme, au contraire, quand ils se remuent, il faut leur faire paroli.

De faire un jugement de la campagne prochaine, voilà ce qui est encore trop tôt et trop éloigné.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Manstein schreibt, Dippoldiswalde 12. November: „Il n'y a plus d'apparence que Browne veuille tenter la moindre entreprise pendant le cours de cette année."

8324. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Sedlitz, 12. November 1756.

Ich finde vor nöthig, Euch aus denen Nachrichten, so Ich zeither von denen russischen Sachen erhalten, einige Communication zu thun, um Euch theils einigermaassen darnach zu dirigiren, theils Euch weiter darnach zu erkundigen.

Nach denen Briefen eines gewissen Mannes, der aber nicht allerdinges au fait von denen Sachen ist, wird in Petersburg die zusammengezogene Armée von 80,000 Mann ausgerufen und vorgegeben, dass solche in Bewegung, um aus Livland nach Kurland zu marschiren, und die Tête davon unter dem General Lapuchin schon in Kurland eingerückt wäre. Ich habe Mühe, solches zu glauben. Apraxin ist noch in Petersburg.

Wie es alles Ansehen hat, so dörfte der russische Hof nicht gewillet sein, etwas auf Preussen vorerst und in diesem Winter zu tentiren, sondern sich borniren, sein Auxiliärcorps der Königin von Ungern nach Mähren zu schicken, wiewohl vielleicht auch dieses noch rückgängig gemachet werden kann, und Apparence ist es zu contrecarriren. Ich zweifele nicht, dass Euch der Benoît zu Warschau gemeldet haben wird, wie der russische Generalquartiermeister Stoffel in Polnisch-Litthauen angekommen, um Magazine vor die russische Truppen zu bestellen, aber darin schlecht reussiret, weil wegen des Misswachses kein Getreide vorhanden und seinem Vorhaben sich die Ohnmöglichkeit entgegenstellen soll.

Nach dem Concept. Friderich.

8325. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein übersenden, Berlin [November],[1] das von dem Könige befohlene Mémoire[2] über das Verhalten des französischen Gesandten Grafen Broglie und dessen Schilderung der ihm angeblich widerfahrenen Behandlung. Der Schluss desselben lautet: „Mais le Roi se promet de l'équité de Sa Majesté Très Chrétienne qu'elle ne s'en laissera pas imposer par des impostures si grossières, et que, la vérité perçant tôt ou tard, elle reconnaîtra un jour elle-même qu'elle n'a pas rendu justice aux sentiments d'un Prince qui ne désirait que de vivre avec elle dans les termes de l'amitié et de la bonne intelligence qui ont heureusement subsisté jusqu'ici entre les deux cours."

Sedlitz, 12. November 1756.

Es ist alles sehr gut und wohl darin abgefasset und kann auch, so wie es ist, an die auswärtige Minister communiciret werden; nur wenn es denen fremden Ministern zu Berlin communiciret oder zum Druck befördert wird, kann die letztere angestrichene Passage wegbleiben, um denen Engelländern und Holländern keine Soupçons zu geben, als wünschete Ich nur, Mich mit Frankreich zu raccrochiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Das Begleitschreiben der Minister liegt nicht vor. — [2] Vergl. Bd. XIII, 587.

8326. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 22. October: „Je comptais pouvoir mander par le retour du colonel de Lentulus,[1] que l'on a retenu jusques à aujourd'hui, quelque chose d'ultérieur sur les sentiments de cette cour relativement aux circonstances présentes; mais les différends qui sont survenus, depuis quelques jours, entre le duc de Newcastle et le sieur Fox, ont suspendu ici toute affaire. Ce dernier a demandé sa démission au Roi; se plaignant de ce que le duc de Newcastle s'emparait trop du pouvoir et le maltraitait. Le prétexte apparent qu'il a pris pour cet effet, vient de ce qu'il prétend que le duc de Newcastle a nommé toute la maison du prince de Galles, que l'on vient de former, sans le consulter, et que dans toute autre occasion, bien loin de s'entendre avec lui, ce duc se décidait despotiquement. Le Roi ne s'est pas encore déterminé sur le parti qu'il prendra dans cette occasion, mais, suivant toutes les apparences, les choses tourneront en faveur du duc de Newcastle, qui est actuellement occupé à s'arranger pour jeter les yeux sur quelqu'un qui remplace le sieur Fox dans le poste de secrétaire d'État, et qui soit capable par lui-même et par ses amis de ne pas faire perdre au duc de Newcastle la supériorité qu'il conserve depuis si longtemps dans l'administration de ce royaume, aussi bien que la majorité dans le Parlement. Votre Majesté sentira donc aisément que dans une pareille crise il ne doit être question ici d'aucune affaire relativement à l'étranger, aussi n'y songe-t-on pas dans le moment présent."

Sedlitz, 13 novembre 1756.

Les dépêches que vous m'avez faites du 22 d'octobre et du 2 de ce mois m'ont été fidèlement rendues. J'avoue que c'est avec une peine extrême que j'ai appris la fâcheuse nouvelle de la brouillerie qui s'est élevée entre les ministres anglais,[2] qui, quoiqu'elle ne changera rien, à ce que je suis persuadé, au système qu'on a pris à mon égard, fait néanmoins perdre des moments aussi précieux que ceux du temps présent, où il fallait prendre des mesures d'un concert commun contre l'ennemi commun, qui de son côté n'oublie rien pour se préparer à faire des efforts extraordinaires, l'année qui vient, contre nous, pour parvenir à ses vastes et ambitieux desseins. C'est pourquoi aussi vous devez tâcher, s'il y a moyen, de leur représenter de la manière la plus amiable de ma part que je les priais au nom de Dieu de réfléchir sur les circonstances critiques de la conjoncture présente et de sacrifier leurs ressentiments personnels avec leurs différends à la gloire et aux intérêts de la nation afin que sans cela la France et ses alliés ne retirent tout l'avantage de la guerre présente en humiliant la Grande-Bretagne et en opprimant ses amis. Vous leur ajouterez cordialement que la France ne manquerait pas de se réjouir extrêmement de ces brouilleries qui lui donnaient beau jeu, en ce que l'Angleterre perdait au moins le temps propre et très pressant pour prendre des arrangements pour la défense de la cause commune, et que c'était donc pour l'amour de leur patrie qu'ils voudraient bien suspendre leurs ressentiments particuliers. Enfin, vous n'oublierez rien de ce que vous trouverez

[1] Ueberbringer der preussischen Siegesbotschaft von Lobositz. Vergl. S. 34. 40. — [2] Vergl. S. 30. 34.

convenable pour leur représenter combien le temps pressait à songer sérieusement à des mesures efficaces à prendre pendant ce temps d'hiver, pour s'opposer, de bonne heure et quand il sera le temps encore, aux efforts que l'ennemi va faire l'année prochaine, et dès que la saison lui permettra d'agir.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer que je viens d'apprendre de la manière la plus positive[1] que, comme la France sent quelque répugnance d'envoyer le corps de troupes auxiliaires de 24,000 hommes à la Reine-Impératrice pour agir en Bohême et en Moravie, cette Princesse ayant insisté toujours jusqu'ici fortement qu'on y envoie promptement ce corps qu'elle était en droit d'exiger, et qu'elle voudrait qu'il fût incorporé dans ses armées pour en disposer à son gré, la France s'est avisée d'un autre plan, dont elle a chargé le comte d'Estrées qu'elle a envoyé à Vienne avec ordre d'y insister fortement et de faire les plus grands efforts auprès de l'Impératrice-Reine pour la disposer à y donner son suffrage, au moyen duquel plan la France s'offre de faire marcher toute seule 50,000 hommes pour entreprendre une diversion contre mes États de Clèves et en Westphalie; que la France veut entretenir cette armée à ses dépens et pourvoir à tous les frais de la guerre, pourvu que l'Impératrice-Reine la tiendra quitte des engagements pris par le traité de Versailles et ne voudra rien exiger d'elle par delà cette démarche. Que la France trouvait ce plan d'autant plus de sa convenance, puisque cette même armée devait être employée contre l'électorat d'Hanovre, où elle se proposait également de faire une levée de boucliers dans le cours de l'année prochaine, et après qu'elle se sera rendue maîtresse de la ville de Wésel, afin de brider par là également la Hollande et de faire ainsi d'une pierre plusieurs coups, de sorte que, comme l'on ne doutait point que la cour de Vienne ne dût accepter ces offres avantageuses, le bureau de la guerre à Paris formait déjà sous mains des dispositions qui se rapportent à cet objet, et qu'on se préparait à ouvrir la campagne au mois de mars.

Voilà des nouvelles qu'on m'assure être des plus authentiques, et dont l'exécution dépendrait de la réussite de la commission du comte d'Estrées auprès de la cour de Vienne. Vous ne laisserez pas d'en informer les ministres, en ajoutant d'ailleurs que, comme le sieur de Lentulus m'avait informé du désir qu'ils lui avaient marqué pour que je fisse sonder la cour de Copenhague sur des liaisons à prendre avec l'Angleterre, j'avais d'abord instruit mon ministre à Copenhague d'y agir en conséquence.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 8314. — [2] Vergl. Nr. 8320.

8327. AU LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Sedlitz, 13 novembre 1756.

Monsieur mon Cousin. Quand j'eus la satisfaction de recevoir la lettre que Votre Altesse m'a bien voulu faire du 5 de ce mois, j'étais précisément au point de Lui écrire ce que mon colonel de Lentulus, qui vint de retour de Londres, où je l'avais envoyé pour porter au roi de l'Angleterre la nouvelle de la bataille de Lobositz,[1] m'avait rapporté du désir empressé que Sa Majesté Britannique lui avait marqué, pour que le Prince héréditaire, votre fils, soit retiré de Wésel dans la conjoncture présente, et je ne saurais dissimuler à Votre Altesse que ce m'était un sujet de satisfaction d'avoir déjà prévenu les souhaits du roi d'Angleterre à ce sujet.[2]

Comme, cependant, Votre Altesse vient de me mander par Sa lettre les raisons pourquoi Elle aimerait de voir plutôt retourner ce Prince à Berlin qu'à Cassel, Elle connaît mon inclination à Lui faire plaisir et combien les occasions me sont chères où je puis Lui prouver les sentiments sincères de mon cœur; mais je Lui laisse juger en même temps, si, pendant mon absence présente de Berlin et le grand vide qu'il y a maintenant de ce qu'on appelle gens de commerce, le Prince ne s'y ennuiera pas bientôt, pour vouloir me suivre encore cet hiver en Saxe, article qui, je l'avoue, m'embarrasserait infiniment, vu les circonstances de ce pays, et que la cour de la reine de Pologne continue également de résider à Dresde.

J'abandonne ceci à la considération de Votre Altesse et si, pour des conséquences aisément à pénétrer, il ne conviendra pas mieux de retirer [ce Prince], conformément aux souhaits de Sa Majesté Britannique, de Wésel, pour le faire venir préalablement à Cassel pour y vivre sous les yeux de Votre [Altesse], tandis que les affaires de la conjoncture présente se seront un peu plus débrouillées de l'état incertain où elles flottent actuellement encore. Elle sera d'ailleurs assurée des sentiments de l'amitié cordiale et de la haute estime avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon cousin

Nach dem Concept. Federic.

8328. AU GÉNÉRAL MAJOR PRINCE FRÉDÉRIC EUGÈNE DE WÜRTEMBERG A LANDSHUT.

Sedlitz, 13 novembre 1756.

Monsieur mon Cousin. Dès que je vous eus fait ma dernière lettre,[3] je ne doutai pas un moment que vous ne vous acquittiez de ce que je vous avais demandé, avec ce zèle que je vous connais toujours pour tout ce qui regarde mes intérêts et ceux de votre maison.

[1] Vergl. S. 38. — [2] Vergl. Bd. XIII, 565. — [3] Vergl. Nr. 8286.

Je vous remercie néanmoins de bien bon cœur de l'avoir fait d'une manière qui ne saura que faire impression sur Monsieur votre frère, et de m'avoir donné par là un nouveau témoignage de votre amitié. En attendant, je ne veux point vous laisser ignorer que, pourvu que mes nouvelles de Regensburg accusent juste, les États du cercle de la Franconie, tout comme ceux de la Souabe, commencent de penser plus modérément sur mes différends avec la cour de Vienne, et que leur prévention pour la dernière se diminuait; reste à voir si ces nouvelles se vérifieront. Vous connaissez les sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, votre bon cousin

Nach dem Concept. Federic.

8329. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A FRANKENSTEIN.

[Sedlitz,] 13 novembre 1756.

Vous voulez savoir de moi, mon cher Maréchal, pourquoi Browne et les Autrichiens restent tranquilles: 1° parcequ'ils ont été battus, 2° parcequ'ils veulent se mettre en état pour le printemps qui vient, recruter leur infanterie, remonter leur cavalerie, 3° à cause qu'en nous fatiguant, ils se fatiguent aussi et qu'en général ils sont amollis et haïssent le travail. Voilà tout ce que je suis en état de vous dire.

Quant à vos quartiers, il faut une grosse tête à Neisse et un cordon sur la Hotzenplotz, avec quelques troupes détachées de l'autre côté de l'Oder. Voilà en gros tout ce que je puis vous dire. Quant à moi, j'ai fait ma chaîne. Lestwitz est à Zittau, Zastrow à Giesshübel, Manstein à Dippoldiswalde, Hülsen à Freiberg, Knobloch à Chemnitz et Itzenplitz à Zwickau. Ces deux derniers postes sont sous les ordres de Zieten. Ma cavalerie est distribuée entre Leipzig et Dresde, 12 bataillons dans Dresde, 9 autres tout proches, ce qui fait ma tête avec laquelle je puis me tourner où il est nécessaire.

Fouqué veut que la guerre ne dure pas longtemps, car il veut me ruiner par des dépenses,[1] cela est impossible. J'ai pris tous les arrangements pour les douceurs des quartiers d'hiver. Comme la Saxe fournit le tout, vous aurez la bonté d'attendre la mi-décembre où la quote-part de vos troupes sera payée. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; in der Ausfertigung eigenhändig.

---

[1] Fouqué hatte in einem Schreiben an Schwerin, d. d. Glatz 10. November, um Genehmigung gebeten, den Soldaten des Nettelhorst'schen Regiments ihres schweren Dienstes halber täglich 2 Pfd. Brod statt 1½ Pfd. zutheilen zu dürfen.

8330. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN TORGAU.

Sedlitz, 13. November 1756.

Nachdem Ich aus Eurem Bericht vom 8. dieses mit mehrern ersehen habe, was Ihr wegen der Münze zu Leipzig und wegen deren anderweiten Verpachtung, auch der Offerte, so der Jude Ephraim und Söhne zu Berlin deshalb gethan,[1] gemeldet habt, so ertheile Ich Euch darauf zur Resolution, dass, weil bei gegenwärtigen Umständen wir überall Geld gebrauchen und so gut, wie möglich ist, zusammenbringen müssen, Ich die von dem Ephraim desfalls gethane Offerte von 200,000 Thalern Schlageschatz gegen die verlangte Concession, eine Million an Tympfen,[2] ganzen und halben Schosstacken oder Dütchen[3] nach clevischem Fuss und Conditionen auszumünzen, ganz annehmlich finde und dahero intentioniret bin, ihm oder demjenigen, so etwa noch ein mehreres über dieses Gebot offeriren will, erwähnte Münze zu überlassen, jedoch mit der Condition, dass derselbe denen andern, insonderheit aber der wirklichen Ausmünzung der breslauschen Münze nicht Tort thue. Ihr habt Euch also hiernach zu achten und das nöthige desfalls auf das allfordersamste zum Stande zu bringen.

Friderich.

Nach dem Concept.

8331. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 14. November 1756.

Ich habe Euer Schreiben vom 7. dieses erhalten. Dasjenige, so Ich daraus ersehe, confirmiret sich in Meinen bisherigen Nachrichten, dass, so viel nämlich Ich bis dato weiss, es diesen Winter hindurch Eurer Orten noch stille bleiben, und überhaupt die Russen nicht sowohl einige Absicht auf Preussen haben, als zuforderst vielmehr ein Auxiliärcorps Truppen der Königin von Hungern zu Hilfe nach Mähren und Böhmen schicken möchten.[4] Ob es nun noch bis dahin kommen oder aber auch noch weiter gehen wird, solches kann Ich bis dato nicht sagen. Bei welchen Umständen dann Ich nicht glaube, dass Ihr nöthig haben werdet, Eure dortige Magazine zu verstärken, sondern Ich halte vielmehr, dass Ihr damit noch anstehen könnet, bis man erst klar siehet, wie es weiter gehen wird; denn bis dato Ich sonst sicher und gewiss bin, dass, wann die Russen was thun, sie vorerst nur ihr Auxiliärcorps schicken werden.

Was den bekannten Obristlieutenant[5] anbetrifft, so seind demselben vor verschiedene Wochen schon Einhundert Speciesducaten nach Pernau,

[1] Vergl. S. 19. — [2] Tympfe: Münzen im Werthe von 6 Silbergroschen. — [3] Dütgen, Scostack's: Münzen im Werthe von 18 Pfennigen. — [4] Vergl. S. 37. — [5] Oberstlieutenant von Bal aus Riga, der sich als preussischer Spion in Russland aufhielt.

wohin er dermalen seine Adresse gegeben, vermittelst eines ihm zugesandten Wechsels übermachet worden, den er auch vermuthlich nunmehro gehoben haben wird, man wird auch seiner weiter ohnvergessen seind.

Friderich.

Nach dem Concept.

8332. AU CAPITAINE MARQUIS DE VARENNE A SMYRNE.

Dresde, 14 novembre 1756.

Après avoir attendu assez longtemps quelque nouvelle de vous,[1] j'ai reçu à la fin votre lettre du 12 du mois de septembre, dont, à la vérité, j'ai été content, mais sur laquelle il faut que je vous dise que, les circonstances s'étant bien changées depuis ce temps-là, et le système de l'Europe ayant pris tout une autre face par la guerre qui s'est élevée entre moi et la Reine-Impératrice, et par les liaisons qu'elle a prises avec la France par le traité de Versailles, fait le printemps passé, ma volonté est que, sans vous arrêter plus aux lieux où vous êtes, et sans avoir plus aucune communication avec le ministre de France,[2] vous devez partir d'abord et retourner ici par la voie la plus sûre que vous trouverez convenable, en évitant surtout de toucher aux pays de la domination ni de la France, ni de l'Autriche, pour ne pas risquer. Quant à vos pleins-pouvoirs, lettres de créance et instructions, vous en aurez un soin particulier pour que vous n'en risquiez rien, et en tout cas vous n'aurez qu'à les brûler afin de ne pas les commettre. Vous vous conformerez exactement à mon intention et retournerez ici au plus tôt possible, en gardant l'incognito et avec le moins d'éclat que faire se pourra.

Federic.

Nach dem Concept.

8333. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Dresden,] 15. [November 1756].

Es ist mir lieb, dass Er in Seine Quartiere gerücket ist; wegen das Regiment von Puttkammer, so muss ich solches ganz behalten und muss der Seydlitz sein Regiment insetzen,[3] welches dorten ohnedem mit Wartenberg zusammenstösset. Aus die Disposition der Oesterreicher sehe ich, dass sie sich dermaassen postiren, dass sie mit ihre ganze Armée dem Schwerin oder mir auf den Hals fallen können; vor diesen Winter nicht, aber künftig Frühjahr werden sie mit ihre irregulirten und andere zusammengebrachte Regimenter suchen, Schwerin nach Ober-

[1] Vergl. Bd. XII, 470; XIII, 253. — [2] Vergennes in Constantinopel. — [3] Das Husarenregiment Seydlitz aus Pommern war bestimmt, die Stelle des Puttkammer'schen Regiments bei dem Corps von Winterfeldt zu ersetzen. Vergl. S. 11.

schlesien zu ziehen und kommen darnach mit dem ganzen Klumpen gegen Sachsen; derowegen wor ich die Pommern[1] herziehe, so müssen solche auf den Sprung stehen, entweder zu Schwerin oder mir zu stossen.

Vor Weihnachten wird alles stille bleiben, was aber nachhero passiren wird, muss man absehen. Die Franzosen wollen nicht nach Böhmen,[2] und mit denen Russen gehet es auch noch gut.[3] Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Friderich.

8334. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A FRANKENSTEIN.

Schwerin sendet, Frankenstein 12. November, Nachrichten eines Emissärs aus Böhmen: „Il dit . . . qu'il a passé à Prague, il n'y a que huit jours, où l'on faisait des quartiers pour le gros corps de troupes, tant infanterie que cavalerie, mais qu'il n'y avait que fort peu de magasins; que, de Prague venant le long de l'Elbe, il avait remarqué que dans toutes les places un peu commodes on faisait des magasins de toute sorte de fourrage et de vivres, surtout à Pardubitz, Kolin et ses environs, et que l'on avait parlé que celui de Kœniggrætz serait de nouveau fourni. Qu'arrivant sur la frontière, il avait encore trouvé, lundi passé, Piccolomini campé à Jaromer avec le gros de son armée, les pandours et hussards, avec quelques détachements de cavalerie et de dragons, avancés vers Nachod et ses environs, ce qui m'a été confirmé par deux autres émissaires, mais que ce camp de Jaromer devait se séparer mardi passé."[4]

[Dresde,] 15 novembre 1756.

Vos avis, mon cher Maréchal, sont tout-à-fait conformes aux miens, on voit que Browne regarde Prague comme son centre. Dès le printemps, il aura un corps qui entrera en Haute-Silésie, pour vous attirer là avec toute votre force, tandis que le gros de l'armée entrera sur deux colonnes en Saxe, tenant les deux côtés de l'Elbe également. Voilà à peu près ce que je crois deviner à présent. Nous y verrons plus clair au mois de janvier, et quoique entre ci et ce temps-là ils ne pourront pas nous faire grand mal, il faut cependant attendre jusqu'alors, pour être en état de former un projet de campagne solide. Nous aurons, l'année qui vient, de tous les côtés bien des difficultés à vaincre, mais *collo sputo* tout se fait, surtout quand on commande aux meilleures troupes qui aient jamais été en Europe. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; in der Ausfertigung eigenhändig.

---

[1] Das Corps unter dem Erbprinzen von Darmstadt in Pommern. Vergl. Bd. XIII, 5. — [2] Vergl. S. 39. — [3] Vergl. S. 37. — [4] 9. November.

8335. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Dresden, 15. November 1756.

In Folge Sr. Königl. Majestät Befehl soll Ew. Excellenz die Einlage zusenden, so nach Dero allergnädigstem Befehl sowohl denen einals ausländischen Zeitungen inseriret werden soll.[1] Ich hätte sehr gewünschet, dass die letztere Passage wegen der Correspondance etwas adouciret werden können; es ist aber Sr. Königl. Majestät eigenhändiger Aufsatz; ich weiss nicht, ob nicht eine geschickte teutsche Uebersetzung ein kleines Adoucissement leidet.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

Dès que le Roi est arrivé à Dresde,[2] il a envoyé le maréchal Keith pour complimenter la Reine et le Prince Électoral. Ce maréchal, après les compliments ordinaires, y a ajouté que Sa Majesté prendrait toutes les mesures possibles pour que, vu le nombre des troupes qui se trouvent à Dresde, rien ne se passât qui pût faire de la peine à la Reine, et que personne ne lui manquât de respect, et que, si le Roi croyait devoir se dispenser dans les conjonctures présentes de lui rendre visite, ce n'était que dans l'appréhension que ce ne fût que gênant pour la Reine.

Le baron de Cocceji fut envoyé au comte de Broglie, pour lui signifier de ne point se présenter devant le Roi, à cause du renvoi du baron de Knyphausen et du rappel du marquis de Valory,[3] et, comme on croit savoir très certainement le commerce, peu séant dans les conjonctures présentes, que cet ambassadeur a entretenu avec le maréchal Browne, jusqu'à espionner et lui mander les moindres minuties de l'armée prussienne, on lui a fait enjoindre de suivre au plus tôt le roi de Pologne, comme il a déclaré si souvent en avoir les ordres,[4] et, pour finir le commerce illicite qui de cette capitale s'est entretenu avec l'armée autrichienne, il lui a été signifié d'amener avec lui toute sa maison.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8336. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein unterbreiten dem Könige, Berlin 13. November, mit Bezug auf einen Bericht Benoît's, d. d. Warschau 3. November, die Klagen polnischer Staatsmänner über die Unterbrechung der Postverbindung zwischen Polen und Sachsen.

Dresden, 15. November 1756.

Gut, was die Posten angehet, die ihren freien und sicheren Lauf behalten müssen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. u. A. Nr. 139 der „Berlinischen Nachrichten" vom 18. November 1756. — [2] 14. November. — [3] Vergl. S. 6; Bd. XIII, 581. — [4] Vergl. Bd. XIII, 507.

8337. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A FRANKENSTEIN.

Schwerin berichtet, Frankenstein 13. November, auf den Königlichen Befehl vom 10. November:[1] Er werde die Winterquartiere genau der Königlichen Weisung gemäss einrichten. . . . „Je n'y vois nulle difficulté, mais en fidèle serviteur, je suis obligé de Lui dire que j'en trouve infiniment plus à m'y soutenir et à contenir ces gens-là. Le poste de Neustadt peut contenir deux bataillons et pourra faire quelque défense. Petit-Glogau[2] contiendra à peine deux bataillons. Il n'est de nulle défense, et la garnison, en cas d'attaque, sera obligée d'en sortir, crainte d'être brûlée. Entre ceci et Neustadt coule la Hotzenplotz. Outre d'autres passages elle a deux considérables, l'un à Deutsch-Paulwitz, village autrichien, l'autre à Deutsch-Rasselwitz, méchants villages, où un bataillon ne saurait ni se soutenir ni se défendre. Pour les hussards que je mettrai entre la Neisse et la Hotzenplotz, je serai obligé de les cantonner dans des villages, où, sans autre protection, ils sont obligés de veiller toujours à leur propre sûreté, ce qui fera leur patrouille en avant moins vive et les mettra hors d'état de former des coups sur les parties ennemies, l'unique moyen que j'ai trouvé jusqu'ici à contenir encore ceux-là. En cette position, ma communication avec Cosel est mal assurée et je suis hors d'état de couvrir même les cercles de Ratibor, Leobschütz et le pays au delà de l'Oder; s'il prenait envie à l'ennemi de s'emparer de Ratibor et d'envoyer un gros détachement de troupes légères, comme dans la dernière guerre,[3] de l'autre côté de l'Oder, force me serait de renforcer la garnison de Brieg et d'envoyer un gros détachement tant d'infanterie que de cavalerie de ce côté-là, si bien pour couvrir le pays que pour assurer le transport de nos vivres, lesquels le sieur de Schlabrendorff me marque que nous devions tirer en grande partie de la Pologne. Votre Majesté est certainement le mieux instruit des desseins de l'ennemi. Pour moi, je ne saurais dire que ce que je ferais à leur place ou ce que je pense qu'ils pourront faire. Étant maître de Troppau et de Jægerndorf, il y peut fort bien mettre 8 à 10 bataillons, faire cantonner sous cette protection la cohue de troupes légères, s'emparer sans risque de Ratibor, me donner des jalousies partout, se rassembler et m'insulter en quelque poste le long de la Hotzenplotz, avant que je sois en état de le secourir; car Votre Majesté connaît le fond qu'on peut faire, pour des avis sûrs, sur les peuples de la Haute-Silésie,[4] et l'impossibilité qu'il y aura à mes hussards de m'avertir à temps. Sire, pourrai-je disposer de vingt bataillons, de la cavalerie et des quinze escadrons de hussards que j'ai l'honneur de commander, peut-être trouverais-je moyen de m'emparer de la Haute-Silésie. Ce que j'y mangerai, ne tombera pas entre les mains des ennemis et les empêcherait bien d'y faire des magasins, et j'espère de m'y maintenir avec l'aide de Dieu, moyennant ce corps, et de tenir l'ennemi en respect tout le mois de mars. La Basse-Silésie sera ménagée par là."

[Dresde, 16 novembre 1756.][5]

L'expédition que vous méditez, serait très bonne, si vous aviez 50,000 hommes en Silésie; mais si vous l'entrepreniez à présent, je vous prophétise d'avance ce qui vous arrivera. Vous chasserez les Autrichiens de Troppau et Jægerndorf, mais un gros corps pénètrera par Landeck, marchera sur Patschkau, Ottmachau et Neustadt, ce qui vous obligera d'abandonner Troppau et Jægerndorf, de vous rassembler en hâte et ensuite de rechasser l'ennemi de tous ces postes qui vous couperaient de la Basse-Silésie. Vous donnerez lieu à une guerre d'hiver

[1] Vergl. Nr. 8318. — [2] Ober-Glogau. — [3] Vergl. Bd. III, 342. 371. — [4] Vergl. Bd. XIII, 284. — [5] Das Datum nach einem Vermerk des Cabinetssecretärs.

ruineuse pour les troupes, et dans le fond vous n'y gagnerez rien. Je crois que cela mérite que vous fassiez quelque réflexion.

Nach dem Concept. Eigenhändig. Federic.

8338. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 16 novembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois, et je vous recommande d'être attentif à savoir ce qui se passera ultérieurement aux Pays-Bas par rapport aux mouvements qu'on y fait faire aux troupes,[1] à combien leur nombre se monte, et quelle devra être leur destination, et vous n'omettrez rien d'un autre côté de ce qui pourra servir à diriger les choses sur vos lieux conformément à mes intentions.

Nach dem Concept. Federic.

8339. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 17 [novembre 1756].

Ma très chère Sœur. Je rends grâces au Ciel de vous savoir au moins un peu plus tranquille que vous ne l'avez été; je vous supplie par vous-même de vouloir travailler davantage à vous débarrasser de toute inquiétude, surtout à ne pas ajouter foi aux nouvelles autrichiennes, qu'ils ne cesseront de répandre et de débiter contre nous. Je ne pense pas que Browne tente quelque chose cet hiver. Nous avons 6 grands mois jusqu'au mois de juin, c'est une paix dans les formes et tout autant que si nous n'avions pas maille à partir ensemble, et il y a *un certo non so che* qui m'assure que tout ira le mieux du monde, et que peut-être plus tôt que vous ne le pensez, j'aurai l'honneur et le plaisir de vous voir, de vous entendre et de me mettre à vos pieds. Je vous demande mille excuses, si à présent je ne vous en dis pas davantage; je suis ici comme les princes de l'Arioste: J'ai vis-à-vis de moi un château, la fée Carabosse, un nain et un enchanteur gaulois à qui le cerveau a tourné; j'ai tout cela à combattre. Ayez pitié de moi et soyez persuadée que je suis avec la plus vive tendresse, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8340. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 17 novembre 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 2 de ce mois. Ce me sera toujours une chose des plus agréables que de conserver au baron de

[1] Vergl. S. 33.

Hœpken les sentiments favorables qu'il a pour moi;[1] mais je veux bien d'ailleurs vous dire, quoiqu'uniquement pour votre direction seule, qu'au cas d'une guerre avec la Russie je ne pense pas de faire fond sur quelque assistance de la Suède, la situation présente des affaires de ce royaume m'étant trop bien connue, de sorte que les communications que je fais faire de temps en temps en Suède sur le courant des affaires, ne se font simplement que parceque l'usage et la bienséance le requièrent ainsi entre puissances qui ont la satisfaction de vivre en bonne amitié entre elles.

Federic.

Nach dem Concept.

8341. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 17 novembre 1756.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été bien rendu, et je trouve tout-à-fait singulière la façon de penser du baron de Bernstorff sur mon sujet relativement à la démarche à laquelle je me suis vu forcé contre la Saxe; mais je souhaiterais qu'il considérât un seul moment que la cour de Vienne, selon sa convoitise insatiable de s'agrandir, [a voulu] à cet effet reconquérir la Silésie, pour se trouver après cela à même d'exercer un despotisme absolu sur toute l'Allemagne, pendant un temps où cette cour avait réussi à endormir la France, et où son plan était tout formé pour m'attaquer avec une supériorité de forces décidée au moins l'année qui vient,[2] la Saxe de son côté ayant dû, moyennant des subsides, rétablir son armée pendant le courant de cet hiver, afin d'être en état de se porter au cœur de mes États, »quand le Chevalier,« selon les propos de mes ennemis, »serait désarçonné«[3] — et c'est après une semblable considération qu'il serait à souhaiter, dis-je, que le baron de Bernstorff voulût opiner sur le conseil qu'il aurait donné au Roi son maître, s'il se fût trouvé dans une pareille situation critique et urgente.

Federic.

Nach dem Concept.

8342. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Mitchell überreicht, [Dresden November],[4] dem Könige drei Schreiben des englischen Gesandten Williams zu Petersburg in französischer Uebersetzung.

Williams meldet, Petersburg 19. October:[5] „Je passais hier au soir chez le Grand-Chancelier; la victoire du roi de Prusse avait fait une grande impression sur son esprit. Dans la conversation, il me dit que M. Esterhazy l'incommodait beaucoup, en sollicitant l'impossible; mais, dit-il, au lieu de blâmer les ministres russes de n'avoir pas tenu leur armée prête, lui — le Grand-Chancelier — était en état de

[1] Vergl. S. 25. — [2] Vergl. Bd. XIII, 114. — [3] Vergl. Bd. X, 79. — [4] Begleitschreiben Mitchell's liegen nicht vor. — [5] „Rendered 8th November" bemerkt Mitchell

prouver que c'était entièrement la faute du ministre autrichien que 40,000 Russes n'étaient pas marchés en Saxe, il y a deux mois.[1] Sur cela, je demandai au Grand-Chancelier des explications ultérieures. Il me dit que, dans le mois de juin passé, le ministère saxon avait informé cette cour qu'il était persuadé que le roi de Prusse avait l'intention d'entrer dans l'Électorat, et que les Saxons demandaient les 12,000 hommes d'auxiliaires que la Russie était obligée de fournir, en cas qu'ils seraient attaqués; qu'on a tenu sur cette demande un conseil ici, dans lequel il fut résolu non seulement d'envoyer sur-le-champ les 12,000 requis, mais, en outre, de les augmenter jusqu'à 40,000 hommes, pourvu que l'électeur de Saxe se chargeait de trouver des fourrages et des quartiers pour les 28,000 hommes d'augmentation, et ces résolutions ont été signées par l'Impératrice même et communiquées par ses ordres au comte d'Esterhazy dans une conférence où lui, Esterhazy, et le Vice-Chancelier se sont opposés si vigoureusement à l'envoi de ces secours en Saxe qu'on n'y pensât plus. Le Grand-Chancelier ajouta qu'il y avait environ dix jours que le comte Esterhazy le pressait beaucoup sur la marche des troupes russes. . . . Quand j'ai communiqué au Grand-Chancelier votre relation de la victoire du roi de Prusse,[2] il me dit que c'était la meilleure qu'il avait vue, qu'il en ferait bon usage, en l'envoyant à sa maîtresse l'Impératrice."

Williams meldet ferner, Petersburg 30. October:[3] „Vous pouvez assurer Sa Majesté Prussienne que je suis persuadé que les troupes russiennes ne marcheront point cette année, et que le général Apraxin a fourni lui-même des occasions de délai; il a différé son départ pour Riga, pour lequel on n'a encore fixé aucun temps, et à présent on n'en parle point. L'Impératrice a été extrêmement malade et reste encore dans un très mauvais état. Tout changement ici sera en notre faveur."

Dresde, 17 novembre 1756.

Vous connaissez, Monsieur, la satisfaction que j'ai eue de la communication des dernières nouvelles que vous avez eues du chevalier Williams; assurez-le, je vous prie, de mes sentiments d'estime et de reconnaissance pour le zèle qu'il emploie pour la bonne cause et à mon égard. On lui gardera religieusement le secret. Pour tirer aussi tout l'avantage en notre faveur, si le cas du décès de l'Impératrice[4] arrive, il me paraît qu'il faut que nous songions à prendre nos précautions, quoique avec bien de la prudence, afin que, le cas existant, nous liions d'abord notre parti avec le nouveau gouvernement, avant que nos ennemis nous sauront prévenir.[5] Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

Federic.

8343. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN REGENSBURG.

Dresden, 17. November 1756.

Eure unter dem 4. und 8. dieses an Mich erstattete Berichte habe Ich hier wohl erhalten.

[1] Vergl. Bd. XII, 513; XIII, 616. — [2] Vergl. Bd. XIII, 485. — [3] Rendered 16th November. — [4] Vergl. S. 34. — [5] Vergl. hierzu Nr. 8294 nebst der Anmerkung.

Zuforderst habe Ich mit vieler Satisfaction daraus ersehen, was Ihr Mir von der gefasseten Resolution des bairischen Hofes und seiner guten Denkungsart für die Neutralité des Reiches in gegenwärtigen Umständen gemeldet habet, worin Ihr denselben dann auch allemal zu erhalten suchen und bestens gelten zu machen bemühet sein sollet, was insonderheit Baiern, als den österreichischen Landen zunächst belegen, von dem Orgueil des wienerschen Hofes zu gewärtigen haben würde, wenn dieser seine vaste und ambitieuse Absichten durch Unterdrückung derer mächtigsten Stände in Teutschland erreichen sollte.

Von der Mir sehr bekannten Habileté des Abbé Lemaire,[1] dessen Pénétration und soliden Art zu denken, habe Ich Mir niemalen andere Sentiments vorstellen können, als die, so Ihr Mir von demselben bezeiget;[2] Meine Hochachtung vor ihn wird auch ohnveränderlich bleiben, und habt Ihr dessen gute Sentiments und Neigung zu cultiviren, so viel es in gegenwärtigen Umständen der Wohlstand zulassen wird.

Das Hauptwerk jetzo ist, dass Ihr mit dem von Euch gemeldeten Espion[3] baldigst zu conveniren suchet, damit derselbe, woferne Ihr ihm sonst gänzlich trauen könnet, fordersamst nach Wien abgehe und auf nachstehende Punkte hauptsächlich attendire, um davon Uns zuverlässig und, so viel möglich, bald zu benachrichtigen, nämlich was der wienersche Hof vor ein Projet zur künftigen Campagne habe, und wie er wegen solcher zu agiren Vorhabens sei; wenn und wo er meinet, Mich entamiren zu wollen; wie stark ihre Armée in Böhmen und wie stark in Mähren sein wird; ob der General Browne wieder in Böhmen commandiren wird und dergleichen mehr. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach dem Concept.

8344. AU GÉNÉRAL MAJOR DE MANSTEIN A DIPPOLDISWALDE.

Dresde, 18 novembre 1756.

Les rapports que vous m'avez faits du 17 et du 18 de ce mois, m'ont été bien rendus; par lesquels j'ai appris avec satisfaction le bon succès que vos arrangements faits touchant les déserteurs ont eu. Je

[1] Vergl. Bd. X, 285. — [2] Plotho berichtet, Regensburg 8. November: „Auch . . . ist der hiesige französische Minister, der Abbé Lemaire, über die so geschwinde Rapellirung des Königlich französischen Gesandten an Ew. Königl. Majestät Hofe (vergl. Bd. XIII, 581) ziemlich bestürzet, hat mir aber seiner unveränderlichen personellen Freundschaft versichert. Sollten Ew. Königl. Majestät vor gut und nöthig finden, mit dem Königlich französischen Hofe in einiger Connexion zu bleiben und an selbigen etwas gelangen lassen, so möchte der hiesige französische Minister, der Abbé Lemaire, nach dessen mir bekannten Moderation dazu am besten zu gebrauchen sein, und ich bin versichert, dass derselbe sich dessen nicht entziehen würde.“ — [3] Bode. Vergl. Bd. XIII, 588. 589.

vous abandonne les deux valets de l'artillerie saxonne que les paysans vous ont remis comme déserteurs, pour que vous les envoyiez à votre régiment.

Vous ferez fort bien de visiter de temps en temps le poste de Marienberg, afin de voir vous-même les arrangements que le lieutenant-colonel de Mayr a pris pour la sûreté du poste, et de redresser ce que vous croirez nécessaire, afin que rien n'y soit négligé.

Les 600 pandours qui sont marchés d'Eisenberg vers Katharinaberg pour s'approcher de la frontière, ne nous feront guère de mal; vous faites cependant très bien d'être vigilant sur tout et d'avertir les postes voisins de ce qui se passe, pour qu'ils soient alertes contre toute surprise.

Federic.

Nach dem Concept.

8345. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein unterbreiten, Berlin 16. November, den Vorschlag: Da der König an verschiedenen deutschen Höfen, wie in München und Mannheim, keinen Vertreter besitze, nach dem Beispiele des Königs von England[1] einen Specialgesandten eine Rundreise an diese und andere Höfe antreten zu lassen, „pour approfondir les véritables sentiments de ces Princes, pour affermir les bien intentionnés dans leurs bonnes dispositions et pour rectifier ceux qui ne le sont pas, mais surtout pour les détourner de donner des troupes à la cour de Vienne."

Dresden, 19. November 1756.

Ich weiss zwar eigentlich nicht, warum Ich an diesen Höfen Minister schicken sollte, da keiner von solchen dergleichen bei Mir hat. Daferne sie aber meinen, jemanden zu schicken, der gleichsam eine Circulärreise an solche und andere Höfe thut, um ihnen Représentations zu thun, so bin Ich sehr davon zufrieden, und haben sie nur ein solides und capables Subjectum dazu vorzuschlagen, inzwischen aber alle erforderliche Instructiones und Credentiales auszufertigen und parat zu halten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8346. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 19 [novembre 1756].

Ma très chère Sœur. Je vous rends mille grâces de la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire; son contenu m'a fait beaucoup de plaisir, il n'y a que la migraine dont vous vous plaignez, qui me fasse de la peine. Nous sommes à présent en quartiers d'hiver, assez serrés à la vérité, attentifs à la moindre démarche de nos ennemis et

[1] Vergl. Bd. XIII, 188.

en état de nous rassembler en quatre jours. Je ferai ici un plus long séjour que je ne me l'étais proposé, j'ai beaucoup d'arrangements à prendre touchant les troupes, le pays, la campagne prochaine et d'autres misères semblables que les cerveaux brûlés des politiques qualifient de grandes affaires.

Pour vous parler d'autre chose, je vous dirai qu'ayant trouvé ici de la porcelaine qui m'a paru très jolie, je n'ai eu rien de plus pressé que d'en envoyer un petit tribut pour orner la nouvelle Jérusalem.[1] Je souhaite de tout mon cœur que cette bagatelle vous fasse souvenir de celui qui l'envoie, qui voudrait même se mettre à vos pieds, si les chaînes de Mars ne l'arrêtaient ici. Soyez persuadée, ma très chère Sœur, de la sincère tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je serai jusqu'au dernier soupir, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8347. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN TORGAU.

Dresden, 19. November 1756.

Da Ich zu soupçonniren und zu merken anfange, wie sich die Dissimulation, Falschheit, unrichtige Abgaben und Betrug bei denen Kassen unter der vorigen Administration des Grafen Brühl dergestalt in hiesigem Lande ausgebreitet hat, dass solche fast auf alle die mit Kassen und Geldsachen in Sachsen zu thun habende Bediente gekommen und gemein geworden ist, dergestalt dass es ganz nichts seltenes gewesen, Leuten unrichtige Quittungen auf- oder abzudringen oder auch ihnen dergleichen als bezahlte Posten zu gewissem Behuf zu geben, die aber nachher allererst zu ganz andern Händen bezahlet worden, so habe Ich nicht anstehen können, Euch davon zu benachrichtigen, damit Ihr sowohl selbst als die Membra des Feldkriegesdirectorii und diejenigen, so Ihr zu Untersuchung der Kassen verschicket, sich darnach dirigiren können, und dass selbige nicht simplement denen Angaben, vorgezeigten Rechnungen und Quittungen derer sächsischen Kassenbedienten glauben, sondern sich von solchen mefiiren und sich deshalb Proben, deren sich dergleichen Rendanten nicht versehen, machen, auch selbst, so viel nur immer möglich ist, auf den Grund sehen. Das Exempel, was mit denen Geldern zu Langensalza passiret ist, wird hierunter zu einiger Erläuterung dienen, immaassen, daferne Ich nicht von guter Hand davon avertiret worden wäre, dieser ganze Post gewiss in fremde Hände gekommen und alsdann als vorhin schon bezahlet oder vorgeschossen angegeben, auch mit Quittungen beleget worden sein würde. Ich will auch zu Eurer nähern Einsicht anheimstellen, wie weit die Anzeige gegründet

[1] Vergl. Bd. XIII, 264.

sei, so Mir geschehen wollen, als ob noch bis diese Stunde dergleichen ostensible Quittungen über Geldposten gegeben werden, dadurch als bezahlet in Rechnungsausgabe geführet, die aber allererst nach und nach eingehoben und unter der Hand an den hiesigen Hof oder auch nach Polen eingesandt werden.

Ich glaube, dass die von Euch und dem Feldcommissariat der Kassen halber gemachte Einrichtungen gut seind. Wie aber der Geist von Malversation und Betrug bei denen hiesigen Leuten durch die gemachte üble Administration so sehr eingerissen ist, dass man Mühe hat, solches zu glauben, so müsset Ihr und alle von Euch relevirende Bediente und Untergebene deshalb sehr auf Eurer Hut sein und auf keine Angabe der sächsischen Leute trauen, vielmehr Euch stark davon mefiiren und nichts vor richtig annehmen, was nicht vollkommen klar gemachet und dargethan worden ist; wie Ihr denn nebst dem Feldkriegesdirectorio tagtäglich auf solche Einrichtung arbeiten müsset, wodurch die hiesige Kassensachen aus ihrer vorigen, [in] schädlichen Absichten gesetzten Dunkelheit und Verwirrung gezogen und ganz klar gemachet werden. Insonderheit müsset Ihr diejenigen, so nur auf einige Weise betreten werden, sie mögen sein, wer oder wo sie wollen, dass sie Gelder heimlich detourniret oder an andere Orten abgeliefert haben, als sie sollen, nach aller Rigueur bestrafen, damit ein Exempel und Furcht unter die Art Leute komme.

Dass mit der Ablieferung der Rekruten gleichfalls viel Malitiöses vorgehe, eines Theils aber auch solche durch allerhand vorgefasste Meinungen verhindert werde, daran müsset Ihr gar nicht zweifeln, und wird Euch das in Abschrift anliegende Schreiben[1] einen kleinen Beweis davon geben. Es ist also ohnumgänglich nöthig, dass Ihr mit dem Feldkriegesdirectorio Euch an die angebliche Klagten und Vorstellungen von Ohnmöglichkeit, die gewiss grösstentheils ungegründet sein und andere üble Absichten haben, gar nicht kehret, vielmehr mit allem Ernste gerade durch fahret und was die Güte nicht ausrichten kann, durch Ernst und Nachdruck zu Wege zu bringen suchet, maassen Ich versichert bin, dass, wenn dem sächsischen Hof die Zeit gelassen worden wäre, dass derselbe nach dem mit den Oesterreichern vorgehabten Projecte diesen Winter die Armée bis auf 30,000 Mann mehrsetzen und augmentiren sollen, es hier im Lande an Rekruten dazu nicht gefehlet und man die Stände zu deren Lieferung ohnerachtet alles ihres Protestirens und Geschrei obligiret haben würde.

Uebrigens, da Ich von Euch ehegestern durch den Director Cautius verschiedene Nachrichten[2] auf das fordersamste zu wissen verlanget habe, so erwarte Ich solche Nachrichten und Berichte auf das schleunigste und mit aller Ungeduld.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

1 Liegt nicht mehr vor. — 2 Nicht bestimmbar.

8348. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 19 novembre 1756.

Pour vous répondre à votre rapport du 12 de ce mois, je vous renvoie aux instructions que je vous ai données par mes dépêches antérieures.[1] Quant au reste, vous pourrez bien insinuer là où il conviendra, qu'au printemps prochain le roi d'Angleterre formerait une armée en Allemagne au Rhin,[2] à laquelle la République saurait alors joindre ses troupes, mais qu'il me paraissait nécessaire que pour y procéder, il faudrait que la République songeât à présent et de bonne heure à une augmentation de ses troupes.

Federic.

Nach dem Concept.

8349. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 19 novembre 1756.

Quoique j'aie tout lieu d'être satisfait des assurances que vous me réitérez par votre rapport du 5 de ce mois sur l'invariabilité du système de l'Angleterre à mon égard, malgré les malheureuses brouilleries qui se sont élevées dans le ministère britannique,[3] qui arrêtent le cours de toutes les affaires du dehors, il n'en est cependant pas moins à souhaiter que la paix et l'union dans ledit ministère se rétablissent bientôt, et que la nouvelle administration soit constatée, vu que le temps le plus pressant pour prendre des mesures et arrangements solides s'écoule, et que la France fait en attendant tous les efforts et préparatifs possibles pour faire tout le mal imaginable à l'Angleterre, l'année qui vient, tant aux deux Indes qu'en Allemagne, dont je viens de donner d'amples informations ici au sieur Mitchell.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

8350. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Dresde, 19 novembre 1756.

Monsieur. Il y a peu de jours que je vous communiquai un avis fidèle qui m'était venu, touchant les desseins de la France contre les États de Sa Majesté Britannique en Allemagne et contre les miens.[5] Voici un autre encore qu'on vient de me donner au sujet des entreprises que les Français méditent, et pour l'exécution desquelles ils font actuellement des préparatifs par rapport aux possessions de l'Angleterre aux Deux-Indes, qui m'a paru trop important pour ne pas vous en faire d'abord communication par la note ci-close, afin que vous en sachiez instruire incessamment votre cour. Puisse tout ce mal que la France

[1] Vergl. Nr. 8315. 8321. 8338. — [2] Vergl. Nr. 8354. — [3] Vergl. S. 30. 32. 38. — [4] Vergl. Nr. 8350. 8353. — [5] Vergl. Nr. 8314.

médite de faire à l'Angleterre, contribuer à la réunion des esprits des ministres britanniques et à faire cesser les brouilleries qui malheureusement se sont élevées entre eux,[1] afin qu'une bonne administration soit le plus tôt rétablie, pour qu'on travaille avec unanimité à s'opposer efficacement aux desseins et aux projets pernicieux de nos ennemis communs. Je connais trop votre zèle pour la bonne cause, pour vouloir seulement douter que vous ne veuillez d'abord informer votre cour des susdits avis et employer vos soins à ce qu'on songe de bonne heure à prévenir tous les maux qu'on médite contre la dignité et contre le bonheur du royaume et de la nation. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

La cour de France[2] se propose d'entreprendre incessamment et peut-être même avant la fin de l'année une puissante diversion contre les États que l'Angleterre possède dans l'Inde, dont le but est de former le siège de Madras et de s'emparer des magasins et comptoirs qui y sont établis. On projette d'envoyer pour cet effet un corps de 5 ou 6,000 hommes à Pondichéry, qui, après avoir mouillé dans ce port et s'y être pourvus des choses nécessaires pour cette expédition, se mettront en marche pour se porter à l'exécution de cette entreprise. Cette opération vient d'être proposée par le sieur de Lally, maréchal de camp au service de France et colonel d'un régiment irlandais, qui sera chargé, à ce qu'on assure, du commandement des troupes qu'on embarquera pour cet effet, et qui mettront, à ce qu'on croit, à la voile dans le courant du mois de décembre ou dans les premiers jours de celui de janvier. Les notions qu'on prétend avoir ici des dispositions du roi de Golconde et des autres princes de l'Inde en faveur de la France, jointes à celles qu'on a sur la situation de Madras et sur l'état où se trouve cette place, font concevoir au ministère de France les augures les plus favorables de la réussite de cette entreprise. On espère que le succès sera tout aussi prompt que dans la dernière guerre lors de la prise de cette ville par le sieur de Labourdonnais.[3] ... Comme on se propose ici de tirer tout le parti possible des avantages qu'on a eus cette année en Amérique, on médite de faire un nouvel envoi de troupes au Canada, qui aura lieu incessamment, et qui consistera environ en 2,600 hommes du corps des volontaires étrangers, levé, il y a quelque temps, par le colonel Fischer.[4] Les ordres nécessaires pour cet effet sont déjà expédiés, et cette troupe sera embarquée en différents ports sur des bâtiments marchands qu'on frètera pour cet effet.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

---

[1] Vergl. S. 38. — [2] Nach dem Immediatbericht Knyphausen's, d. d. Paris 1. November. — [3] 21. September 1746. — [4] Vergl. Bd. XIII, 236.

8351. UNTERREDUNGEN DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Dresden, 19. und 20. November 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 24. November (secret): „. . . I took the liberty to represent to the King of Prussia the satisfaction it would give to His Majesty, and the advantage it might be of to the common cause, that his plan for the operations of the next campaign was communicated as early as possible. He answered your administration in England is not yet settled. I replied that our divisions in England were merely personal etc. . . .“

Am folgenden Tage[1] hat Mitchell, wie er weiter berichtet, vom Könige das „Projet de campagne“ und das „Mémoire raisonné sur l'état présent de l'Europe“ erhalten:[2]

„When he delivered them to me, he said these were his thoughts hastily put together, which he submitted to His Majesty's consideration, and hoped they would be examined in England with freedom and candour, that he should not have taken upon him to offer a *projet* to His Majesty, if colonel Lentulus[3] had not repeated to him some conversations he, Lentulus, had had in England. I assured him whether the plan was adopted in its full extents or not, that his offering would certainly be considered as a favour. He then desired me to send it in the safest and most secret way to England, and said he would be glad to know how it was liked, that he was ready to receive alterations or amendments etc., but above all things he wished for dispatch, the want of which he could not help considering the chief cause of our misfortunes.

The King of Prussia has several times mentioned to me the necessity there is of sending back the Hannoverian and Hessian troops[4] and of concluding instantly the bargains with the Dukes of Brunswick[5] and of Gotha for the troops they are [capable] to furnish. He asked me, if I knew the difficulties that had secured. I told him I was absolutely uninformed in these affairs . . .“

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

8352. MÉMOIRE RAISONNÉ SUR L'ÉTAT PRÉSENT DE L'EUROPE ET SUR LE PARTI QU'IL CONVIENDRAIT AUX ALLIÉS DE PRENDRE POUR GAGNER LA SUPÉRIORITÉ SUR LEURS ENNEMIS LA CAMPAGNE PROCHAINE.[6]

En entrant dans l'examen impartial de ce qu'ont fait cette année les ennemis de l'Angleterre et de la Prusse, l'on conviendra sans peine

[1] 20. November. Vergl. Nr. 8353. — [2] Vergl. Nr. 8352. 8354. — [3] Vergl. S. 40. — [4] Vergl. S. 31. — [5] Vergl. S. 75. 76. — [6] Das „Mémoire“ wurde am 20. November vom König an Mitchell übergeben, am 24. sandte es dieser an Holdernesse.

que les Français ont remporté de grands avantages sur les Anglais, tant en Amérique qu'en Europe. Ces avantages consistent dans la prise de Minorque,[1] dans le transport de troupes qui se fait en Corse,[2] qui empêche les Anglais de s'emparer de cette île dont la possession leur aurait pu faire oublier la perte de Port-Mahon.[3] En Amérique la prise du fort Oswego les met, à ce que disent ceux qui ont connaissance des colonies anglaises en Amérique, en état de tout entreprendre. En Allemagne la guerre s'est faite de la part des alliés de l'Angleterre avec quelque avantage; mais jusqu'à présent il n'y a rien de décidé entre les deux parties et les dés sont, selon le proverbe, encore[4] sur la table. Le duumvirat se propose, à ce que l'on apprend, de faire l'année prochaine les plus grands efforts. Voici en quoi consiste leur projet selon les nouvelles que l'on en a:

Premièrement, la France veut envoyer de grands secours au Canada,[5] pour pousser de ce côté ses conquêtes avec vigueur contre l'Angleterre. En second lieu, elle se propose d'envoyer une flotte avec des troupes de débarquement à Pondichéry pour chasser les Anglais de Madras. En troisième lieu, elle compte de continuer ses ostentations dans La Manche pour contenir la flotte et les troupes anglaises sur la défensive. En quatrième lieu, elle paraît résolue d'envoyer une armée de 50,000 hommes au delà du Rhin, pour prendre Wésel et pénétrer de là dans le pays d'Hanovre.

La reine de Hongrie, de sa côté, travaille à exciter tous les membres de l'Empire contre la Prusse;[6] elle rassemble toutes ses forces en Bohême, où elle compte de former une armée de 130,000 hommes pour accabler le roi de Prusse. Elle intrigue d'ailleurs en Russie et de tous les côtés, pour susciter des ennemis à ce Prince.

Voilà précisément la situation actuelle de l'Europe. Avant d'entrer dans le détail des partis convenables à prendre pour s'opposer à des projets aussi pernicieux, il n'est pas hors de saison d'examiner en peu de mots ce qui a le plus contribué, la campagne passée, aux progrès des Français. Il est sûr que ni le nombre, ni la bonté de leur marine n'approchent de celle des Anglais. Il est constant que, quant aux ressources, les deux royaumes jusqu'à présent n'en manquent pas. Mais si un bon allié qui pense en vrai citoyen, se croit permis de parler avec une franchise républicaine, il hasardera ses conjectures sur les raisons qui ont donné lieu aux progrès des Français.

Il lui semble, selon qu'il en est instruit, que l'Angleterre a négligé deux choses dont l'une est de n'avoir pas prévu à temps le danger de Minorque et de ses colonies en Amérique, la seconde d'avoir pris le change sur les démonstrations des Français le long des côtes de La Manche.[7] Quant au premier, il est d'un homme valeureux et expéri-

[1] Vergl. Bd. XIII, 112. — [2] Vergl. Bd. XIII, 612. — [3] Vergl. Bd. XIII, 224. — [4] In der Ausfertigung im British Museum: „sont encore, selon le proverbe, sur etc." — [5] Ausfertigung: „en Canada." — [6] Vergl. S. 1. 11. 19. — [7] Vergl. Bd. XIII, 609.

menté de prévoir le danger, quand même il n'est pas présent, car aux accidents que l'on prévoit trop tard, il n'y a plus de remède. Quant au second, c'est une règle sûre à la guerre qu'on risque moins d'agir offensivement que de se tenir sur la défensive. Si donc les Anglais avaient formé et exécuté quelque entreprise heureuse contre leurs ennemis, il est sûr qu'un gain d'un côté aurait contre-balancé une perte de l'autre, sans compter que celui qui a des projets offensifs, ne perd rien, mais gagne presque toujours.

A présent qu'il est temps de pourvoir à l'avenir, que toute l'Europe, surtout l'Angleterre et l'Allemagne, se trouvent dans une position très critique, dont les alliés ne peuvent se tirer heureusement qu'en prenant de bonnes mesures pour être en état, l'année qui vient, d'agir avec la plus grande vigueur, l'on ne peut apprendre, sans être touché d'une véritable affliction, les mouvements intérieurs qui s'élèvent en Angleterre,[1] et l'esprit de division qui y règne. Est-ce à présent le temps de discuter des bagatelles, lorsqu'il est question de savoir si l'Europe restera libre? Si l'Angleterre conservera ses possessions qui jusqu'à présent l'ont enrichie? Si l'Allemagne et la cause protestante se soutiendront? Si, enfin, le roi d'Angleterre conservera son électorat, ses alliés leurs États, et le genre humain la liberté de penser? Se peut-il que quelqu'un ose prendre le nom de citoyen et contribuer à la perte d'aussi grands intérêts, en entretenant les dissensions qui mettent l'Angleterre dans l'inactivité et donnent à ses ennemis gain de cause? Une nation aussi généreuse préféra-t-elle des intérêts passagers à ceux de tous les temps, au bien de sa patrie et à l'indépendance des autres nations, ses alliés, pour lesquels elle a autrefois si généreusement sacrifié ses biens et la vie de tant de braves gens? Par quel malheureux esprit de vertige deviendrait-elle à présent plus ennemie de sa patrie que ne le sont les Français même? Oui! on ose le dire avec assurance: tout Anglais qui dans le moment critique où l'Europe se trouve à présent, empêche le gouvernement de travailler sans perte de temps au soutien de la cause commune, ne peut être regardé que comme l'ennemi de sa patrie, à cause qu'il empêche l'Angleterre de faire usage à temps de sa force et de sa puissance. Mais comme il n'est pas apparent qu'une nation aussi sensée se livre longtemps à la fougue qui la fait agir contre ses intérêts, l'on est persuadé que le calme reviendra après l'orage, et c'est pour ce temps de calme que l'on s'ingère à faire quelques propositions que l'on soumet au jugement des personnes éclairées qui liront ce mémoire.

Le gouvernement anglais, ne croirait-t-il pas qu'il serait à propos de former de nouvelles alliances pour contre-balancer le duumvirat qui conspire la perte des alliés? En examinant les puissances de l'Europe, il paraît que l'intérêt de la Hollande l'invite à cette alliance; selon le système des probabilités, le Danemark pourrait y entrer de même.

1 Vergl. S. 30. 32. 38.

Les intérêts de la Hollande sont d'être unie avec les puissances protestantes, d'avoir une barrière qui lui serve de défense contre les entreprises qu'un esprit d'ambition pourrait susciter à la France, et de maintenir son commerce; comment donc est-ce que la Hollande verra-t-elle de sang-froid le duché de Clèves envahi par les Français, l'électorat d'Hanovre abîmé et les deux colonnes du protestantisme écrasées par des ennemis qui l'entourent de tous côtés et qui n'attendent pour la subjuguer que d'avoir terrassé ces deux rois? Il est bien sûr que ces objets sont trop frappants pour ne point être aperçus par des personnes sensées; mais comme dans les républiques il se trouve beaucoup de membres qui préfèrent leur bien personnel, l'on croit qu'il ne serait pas impossible de flatter la République, en ayant quelque indulgence pour la contrebande des particuliers[1] en faveur des grands services que l'on tirerait de leurs[2] secours. L'on croit même qu'il ne serait pas hors de propos de lui stipuler dans le traité que l'on pourrait faire avec elle, une nouvelle barrière qui consisterait dans les villes d'Ostende, Bruges, Gand, Anvers et Malines, dont le Dendre ferait la frontière, ce qui communiquerait avec Mastricht. En considérant les sommes qui sont dues à la République par la maison d'Autriche,[3] et le subside que, selon le traité de la Barrière,[4] elle est obligée de leur[5] payer, l'on trouvera que cette nouvelle lisière ne les dédommage pas entièrement des sommes qui lui sont dues.

Le moment présent paraît tout aussi favorable pour se lier avec le Danemark. L'on sait sans doute les prétentions et les démêlés que cette cour [a] à présent pour la coadjutorerie de Lübeck,[6] et l'on croit qu'il serait possible d'en profiter.

Quant à la terre ferme, on a joint à ce mémoire un projet de campagne[7] pour l'armée alliée en Westphalie, mais l'on observe en même temps que, si l'on ne veut pas se trouver dans le cas de Minorque, il ne faut pas perdre un moment pour prendre tous les arrangements nécessaires pour l'assemblée de cette armée, surtout pour la formation des magasins. On ajoute à ce que l'on a dit dans ce projet, qu'il est de la plus grande conséquence de prendre sur ce sujet des résolutions promptes et décisives; que, si la ville de Wésel est emportée, l'électorat d'Hanovre courra grand risque, et que, si une fois les Français s'en rendent maîtres, l'on ne voit pas le moyen de les en chasser alors.

Pour la Prusse, elle prend des mesures, dès ce moment même, pour s'opposer à ses ennemis, dont le nombre cependant grossit de jour en jour. Elle se trouve encore dans l'incertitude sur ce qu'elle doit attendre des Russes. Quoique l'on ait quelques faibles lueurs d'espérance de ce

[1] Vergl. Bd. XIII, 579. — [2] In der Ausfertigung: „ses secours". — [3] Vergl. Bd. XI, 219. — [4] Artikel 19 des Barrierevertrags vom 15. November 1715; Dumont, Corps diplomatique VIII, p. I, 462. — [5] Scil. aux États-Généraux. — [6] Vergl. S. 61. — [7] Nr. 8354.

côté-là,[1] ce n'est cependant pas suffisant pour déterminer jusqu'à présent de l'usage que l'on pourra faire, pendant la campagne prochaine, de l'armée de Prusse.[2]

L'on conclut cet exposé par prier le gouvernement anglais de faire de sérieuses réflexions sur la position présente de la Grande-Bretagne et de ses alliés, de sacrifier de petits objets aux intérêts de nations entières, de tâcher de faire une alliance avec les Hollandais, de maintenir la Russie dans l'inaction, de captiver le Danemark et de conclure incessamment des traités de subsides avec les princes mercenaires d'Allemagne qui veulent fournir des troupes, d'être plus tôt prêt que les Français, de former, autant qu'on le peut faire, des projets offensifs à transporter la guerre chez ses ennemis, pour l'éloigner de ses frontières. En un mot: quoi qu'il arrive, tout sera bon, pourvu que l'on prenne un parti quelconque, et qu'on évite l'inaction et la lenteur qui sans cela rendraient l'ennemi plus fort qu'il ne l'est par sa puissance, par ses ressources et par le nombre de ses troupes.

Nach dem eigenhändigen Concept; übereinstimmend[3] mit der Mitchell übergebenen Ausfertigung im British Museum zu London.

8353. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Dresde, 20 novembre 1756.

Monsieur. Afin de ne pas laisser rien ignorer à votre cour de ce que mes dernières lettres de France m'ont appris de circonstances intéressantes, je vous fais communiquer confidemment encore les notes ci-jointes que j'en ai fait faire, ne doutant pas que vous ne les envoyiez à votre cour, pour qu'elle ne laisse pas d'en être instruite. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Voici[4] encore le projet de campagne qu'en conséquence de ce que le colonel Lentulus[5] m'a dit, votre cour désire d'avoir de ma façon, et que vous prendrez la peine de lui faire parvenir bientôt avec tout le secret et toute la sûreté requise.

L'on[6] persiste toujours dans la résolution de vouloir attaquer Wésel au printemps prochain, et je sais de mes amis qu'on a une secrète joie ici de voir que Sa Majesté Prussienne ne prenne aucunes mesures pour mettre cette place en état de défense, comme l'on prétend en être informé ici. D'où l'on conjecture qu'elle n'est point informée de ce projet, ou bien qu'elle se repose à cet égard sur l'assistance qu'elle attend de la part de la Hollande, des dispositions de laquelle pour le système de la neutralité on croit être assuré ici.

1 Vergl. S. 49. — 2 Die Armée Lehwaldt's in Ostpreussen. Vergl. S. 64; Bd. XIII, 609. — 3 Vergl. jedoch S. 57 Anm. 4 und 5; S. 59 Anm. 2. — 4 Nr. 8354. — 5 Vergl. S. 56. — 6 Aus dem Immediatbericht Knyphausen's, d. d. Paris 1. November.

Il est[1] arrivé ces jours passés un courrier de Vienne, des dépêches duquel il n'a rien transpiré, quoiqu'elles aient donné lieu à différentes conférences très étendues entre M. Rouillé et le comte Starhemberg. Mais l'on prétend savoir que l'Impératrice-Reine commence enfin à entrer dans les vues de la France par rapport à l'emploi du corps auxiliaire proposé par cette dernière,[2] quoiqu'avec de certaines modifications sur lesquelles on n'est pas encore d'accord. En attendant, je sais de bon lieu que quelques-unes des pièces justificatives qui sont jointes au mémoire que la cour de Berlin vient de publier,[3] ont fait beaucoup d'impression sur différents membres du Conseil, qui n'ont pas fait difficulté de blâmer la conduite des cours de Vienne et de Saxe et de s'en expliquer en termes très énergiques. Mais si la publication de cet écrit a dessillé les yeux à une partie du Conseil et lui a inspiré plus de modération qu'il n'en a témoigné jusqu'à présent, il s'en faut de beaucoup que les symptômes de changement se manifestent dans la conduite et le langage du Roi. Il m'est non seulement revenu de plus d'un endroit que ce Prince a été vivement affligé de la démarche à laquelle le roi de Prusse a su réduire l'armée saxonne; mais il m'a été confié aussi que, dans l'audience qu'il a donnée ces jours passés à l'abbé Migazzi, qui vient d'arriver d'Espagne, pour retourner à Vienne,[4] il a chargé cet ambassadeur d'assurer l'Impératrice-Reine qu'elle pouvait être persuadée que l'amitié qu'il lui avait vouée, serait indissoluble. Il est certain que le comte de Starhemberg ne saurait que s'alarmer de voir que, malgré toute l'adresse dont a usé sa cour pour fasciner les yeux du ministère de France et de la nation, ce bandeau commence à tomber, et qu'il n'y a presque plus personne qui ignore les inconvénients du traité de Versailles et qui n'en parle avec le plus grand mépris. Mais la prévention opiniâtre du roi de France en faveur des nouvelles liaisons qu'il a formées, et l'aigreur personnelle qu'il a conçue contre le roi de Prusse, seront peut-être les plus grands obstacles qu'on aura à combattre en pareil cas. Ce qui concerne, au reste, les différends qui viennent de s'élever entre le roi de Danemark et les cours de Vienne et de Pétersbourg,[5] il y a plusieurs semaines qu'on en est instruit ici, et qu'on craint que cette tracasserie qu'on accuse le roi de Prusse de fomenter, ne dégénère en une rupture ouverte. M. de Wedell-Friis, qui est chargé ici des affaires de la cour de Danemark, dit même sans déguisement que le Roi son maître ne souffrira jamais qu'on fasse aucune démarche qui puisse tendre à invalider ou à anéantir l'élection du Prince son fils en qualité de coadjuteur à l'évêché de Lübeck, mais qu'il s'y opposera de toutes ses forces.

Les dernières lettres[6] qu'on a reçues de Vienne, portent que l'Impératrice-Reine ne désapprouvait à la vérité pas le projet de diversion

[1] Aus dem Immediatbericht Knyphausen's, d. d. Paris 5. November. — [2] Vergl. S. 39. — [3] Vergl. Bd. XIII, 510. — [4] Vergl. Bd. XIII, 50. — [5] Vergl. S. 59. — [6] Aus dem Immediatbericht Knyphausen's, d. d. Paris 8. November.

qu'on avait formé ici contre le duché de Clèves,[1] mais que, comme la saison présente ne permettait pas qu'on pût entreprendre tout à l'heure le siège de Wésel, et que la capitulation de l'armée saxonne ouvrait au roi de Prusse l'entrée de la Bohême et pourrait peut-être le mettre à portée de prendre ses quartiers d'hiver dans cette province, la cour de Vienne espérait que Sa Majesté Très Chrétienne voudrait bien marcher à son secours le plus promptement qu'il serait possible, en lui envoyant les 24,000 hommes stipulés par le traité de Versailles, sauf à se concerter ensuite sur les opérations par lesquelles il conviendrait de faire l'ouverture de la prochaine campagne. L'on prétend que M. Rouillé a eu ordre de répondre à cette proposition du comte Starhemberg que, supposé que les suites qui pourraient résulter de la capitulation ci-dessus indiquée, rendissent le secours des 24,000 hommes absolument nécessaire pour couvrir les États de l'Impératrice-Reine, Sa Majesté Très Chrétienne ne refuserait pas en pareil cas de les faire marcher sur-le-champ; mais qu'il lui semblait qu'auparavant d'aller en avant et de rien décider à cet égard, il faudrait attendre que le comte d'Estrées se fût concerté avec le ministère autrichien sur les différents objets qu'il était chargé de lui communiquer; qu'en attendant on ferait toutes les dispositions nécessaires pour la marche du corps auxiliaire, et que, si l'Impératrice-Reine continuait à persister dans la même résolution, on pourrait, par les arrangements qu'on allait prendre, commencer à le faire défiler à la fin de ce mois ou au commencement du mois prochain. On a effectivement tenu depuis ce temps différents comités militaires, et le maréchal de Belle-Isle, qui dirige tous les arrangements qu'on prend dans ces assemblées, a insinué à différents colonels dont les régiments font partie du corps auxiliaire, qu'il pourrait bien arriver qu'ils reçussent ordre de marcher à la fin de ce mois. L'emploi du corps auxiliaire est donc jusqu'à présent tout aussi indécis que l'est le temps de sa marche, et on ne sera éclairci à ce sujet d'une manière positive que lors de l'arrivée des premières dépêches du comte d'Estrées qu'on attend ici avec la plus grande impatience. En même temps, malgré l'incident dont on vient de rendre compte, l'on continue à s'occuper très sérieusement du projet de diversion qu'on a proposé dans le Conseil, concernant le pays de Clèves et l'électorat d'Hanovre, et on discute ces deux objets avec le plus grand soin, quoiqu'on n'ait fait jusqu'à présent aucunes dispositions militaires qui puissent regarder leur exécution. Différents officiers généraux ont promesse du comte d'Argenson et de la Marquise d'être employés, au cas que le corps auxiliaire soit renforcé et porté au delà du nombre stipulé par le traité de Versailles.

Malgré tous ces préparatifs, il est certain que la nation commence à revenir des préjugés dans lesquels elle se trouvait à l'égard du traité de Versailles et de l'entrée du roi de Prusse en Saxe, et qu'on blâme

[1] Vergl. S. 39. 60.

le premier avec autant de chaleur qu'on parle avec modération de cette dernière. Aussi la faction autrichienne qui s'aperçoit que l'esprit de vertige qui s'était emparé de la nation, commence à se dissiper, et que le nouveau système qu'on a adopté, ne se soutient presque plus que par l'animosité que le roi de France paraît avoir contre le roi de Prusse, fait tout ce qu'elle peut, pour fortifier ce sentiment. Il m'est même revenu qu'elle a eu l'impudence de supposer des lettres où l'on prétend que le roi de Prusse aurait dit entre autres choses qu'il irait prendre des quartiers d'hiver en Alsace et se serait servi d'expressions méprisantes en parlant du secours des 24,000 hommes, comme de les appeler demi-hommes, et d'autres calomnies de la même espèce qu'on a fait passer jusqu'à la personne du Roi, qui en a parlé publiquement, comme d'une chose dont il était certain. Ces mauvais propos qui ont percé à la cour et se sont répandus dans le public, ont donné lieu à une infinité d'autres fictions qui sont de nouvelles armes dont on se sert pour irriter le Roi et la nation contre le roi de Prusse, et qui, si elles ne sont contredites promptement, prendront crédit et passeront pour des faits constants.[1]

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8354. PROJET DE CAMPAGNE POUR L'ARMÉE DES ALLIÉS.[2]

Selon les dernières nouvelles que l'on a de Paris,[3] les Français se proposent d'entrer en campagne dès le mois de mars et de commencer leurs opérations par le siège de Wésel, pour entrer ensuite en Westphalie et envahir l'électorat d'Hanovre. On sait qu'ils se glorifient de ce que le roi de Prusse ne pénètre point leur dessein sur Wésel, et qu'il ne prend aucunes mesures pour mettre cette place hors d'insulte.

C'est sur ces connaissances que l'on croit devoir asseoir le projet de campagne qu'il convient de former pour l'année prochaine. L'on soumet le tout aux lumières supérieures de Sa Majesté Britannique, qui, par une longue expérience et par la connaissance des lieux, est capable plus que personne de rédiger le projet qu'on lui envoie selon son bon plaisir.

Comme, selon toutes les notions que l'on a jusqu'à présent des ennemis, il paraît que la France destine 50,000 hommes à la conquête des pays de Clèves et d'Hanovre, il est premièrement à propos de calculer les forces qu'on lui peut opposer. Le roi d'Angleterre, en fai-

[1] Vergl. 8356 S. 66—68. — [2] Am 20. November vom Könige Mitchell zugefertigt (vergl. Nr. 8353), von Mitchell an Holdernesse am 24. November übersandt. — Das „Projet" liegt in zwei Entwürfen vor, von denen der erste ganz eigenhändig ist, der zweite besteht in einer vom Könige eigenhändig durchcorrigirten Abschrift des ersten Entwurfs. Nach dem zweiten Entwurf ist die Ausfertigung im British Museum zu London abgefasst. — [3] Vergl. S. 60.

sant repasser les Hanovriens et les Hessois,[1] pourrait rassembler de ces deux corps une armée de 35,000 hommes. Le duc de Brunswick peut en fournir 5,000, le duc de Gotha 4,000. Assurément, si l'on veut s'y prendre dès à présent et conclure avec eux le marché sans perte de temps, on aurait avec eux 44,000 hommes. Si les Français ne marchent pas en Bohême et que surtout les Russes n'entrent pas en jeu, le roi de Prusse peut joindre 8 à 10,000 hommes de ses troupes à ce corps,[2] qui ferait ensemble une armée de 54,000 hommes, nombre suffisant pour résister aux Français.

Voici pour la formation de l'armée; quant à ses opérations, il est nécessaire, avant d'en parler, d'entrer dans quelques détails préalables.

Il faut premièrement examiner ce que les Français peuvent faire pour mettre leur dessein en exécution. Selon toutes les apparences, leur armée s'assemblera dans les trois évêchés, ou bien du côté de Visé. S'ils s'assemblent à Metz, ils ont 40 milles d'Allemagne de là à Wésel, qu'ils ne peuvent faire qu'en 17 jours de marche. S'ils s'assemblent à Visé, ils ont à peu près 30 milles d'Allemagne à faire, ce qui est l'affaire de 13 à 14 jours.

Dès qu'ils auront résolu cette expédition, ils n'ont que trois endroits propres pour former leurs magasins: Rœremonde, Kaiserswerth ou Neuss. Il est à croire qu'ils se détermineront plutôt pour les deux premiers, tant pour leur situation que parceque ces villes sont entourées de quelques ouvrages fortifiés, et que, par le moyen de la Meuse et du Rhin, ils peuvent transporter leurs munitions jusqu'auprès de Wésel.

Wésel[3] est bien fortifié, mais les[4] ouvrages sont à proportion de la ville dont ils composent l'enceinte, comme un large et vaste habit sur le corps d'un homme fluet et décharné. La ville est petite, elle ne peut contenir que les six bataillons qui lui servent de garnison, et qui ne font que 4,200 hommes. Les ouvrages ne sont point minés, et quoiqu'elle ne manque ni de munitions de guerre, ni de canons pour sa défense, elle ne soutiendrait pas longtemps un siège de la façon qu'on les fait aujourd'hui, surtout depuis que ce ne sont plus les ouvrages, mais les mines qui défendent les places. Si donc les Français arrivaient vers le 15 ou le 20 de mars à Wésel, il faudrait s'attendre[5] à prise de ville vers la fin du mois. La conquête de cette place serait très avantageuse aux Français, parcequ'elle assurerait leurs derrières, qu'elle leur fournirait un passage sur le Rhin, un magasin pour leur armée et un entrepôt sûr qui assurerait toutes les opérations[6] qu'ils pourraient entreprendre[7] sur la Westphalie et sur le pays d'Hanovre.

[1] Vergl. S. 56. — [2] Vergl. Bd. XIII, 609. — [3] Erster Entwurf: „La ville de Wésel." — [4] Erster Entwurf: „mais elle est pour la ville dont elle compose l'enceinte, comme etc." — [5] Erster Entwurf: „s'attendre que la ville serait prise à la fin du mois. La prise de cette place serait d'un grand avantage pour les Français etc. — [6] Erster Entwurf: „démarches". — [7] Erster Entwurf: „tenter".

Examinons à présent ce qu'il convient de faire pour s'opposer aux projets que les Français forment.

Comme les Français croient que l'on ignore leur dessein sur Wésel, il semble que ce soit le jeu des alliés d'affecter la plus grande ignorance sur cette expédition et de colorer toutes les démarches qu'il convient de prendre pour s'y opposer, sous différents prétextes plausibles et capables de leur faire croire que l'on ignore leurs desseins.

Il semble que l'endroit le plus convenable pour l'assemblée de l'armée alliée serait à Hameln. On pourrait faire courir le bruit facilement que c'est à intention de couvrir la Wéser et la faire cantonner de ces côtés. De là elle aurait environ 24 milles d'Allemagne à faire[1] pour gagner les bords du Rhin. Mais avant de la faire marcher, ce serait un préalable d'établir des magasins de farine et de fourrages vers les lieux où elle doit séjourner. L'on croit que les endroits les plus convenables seraient Wésel pour le fourrage et la farine, à Dortmund et à Hameln pour de simples dépôts de farine.[2] Ces mesures doivent être prises dès le moment présent, ou il n'en sera plus temps; et en payant même le double en argent, il sera difficile de rassembler la quantité de vivres dont on aura besoin, si l'on ne s'y prend pas de bonne heure.[3]

Quant à la véritable opération de l'armée, l'on croit que, dès que l'on saura l'endroit que les Français ont déterminé pour l'assemblée de leur armée, et le jour fixé pour leur départ, sur ces avis le général qui commandera l'armée des alliés, pourra se mettre en marche, pour gagner les bords du Rhin quelques jours avant l'armée française. Il[4] pourra continuer à cantonner jusqu'à Lippstadt, où il paraît à propos qu'il campe en rang de bandière. De là il doit diriger sa marche sur celle des Français, à savoir, s'ils viennent de Metz, il doit se porter sur Angerort dans le pays de Cologne, où il lui convient de choisir un camp d'une assiette forte. Si, au contraire, les Français partent de Visé, l'armée alliée fera mieux de se camper entre Rheinberg et Dinslaken, de ce côté-ci du Rhin.

Ces deux camps peuvent avec la même commodité tirer leurs vivres de Wésel sur le Rhin. L'on ne propose point de passer ce fleuve, à cause que ce serait trop risquer, à moins que les Hollandais ne se déclarassent, auquel cas il y aurait d'autres projets à faire; mais tant que l'on n'est pas assuré de leur secours, il paraît que ce serait trop hasarder que de passer le Rhin, d'autant plus que les frontières françaises en sont encore très éloignées.

Les positions de l'armée que l'on propose, couvrent certainement la ville de Wésel, et supposé que les Français passassent le Rhin à Düsseldorf ou ailleurs, il n'est pas apparent qu'ils prêtassent le flanc à

[1] Erster Entwurf: „marcher". — [2] Erster Entwurf: „à Dortmund et à Hameln outre cela un dépôt de farine." — [3] „Si l'on ne s'y prend pas de bonne heure" fehlt im ersten Entwurf. — [4] Erster Entwurf: „qu'il".

l'armée alliée pour s'enfoncer en Westphalie. Il faudrait, en ce cas, que l'armée alliée se campât, la droite à Wésel, la Lippe devant elle. Si les Français se trouvaient assez mal avisés que de vouloir pénétrer en Westphalie, on les prendrait à dos et certainement pas un n'en ressortirait.

Cette guerre ne doit être que défensive de la part des alliés. Ce serait trop risquer que de hasarder une bataille. Si elle était perdue, les possessions du roi d'Angleterre et de Prusse courraient un trop grand risque, et par la défensive que l'on propose, on ruine les projets de nos ennemis, on leur rend leur campagne inutile, et l'on gagne du temps, ce qui est tout dire. Si nous finissons bien cette campagne, il y a tout à espérer que les Provinces-Unies se déclareront, et alors le cas de la question sera bien changé; ainsi tant que les alliés ne sont pas sûrs de leur secours, il paraît qu'il n'y a rien de mieux à faire que ce que l'on vient de proposer.

Nach dem zweiten[1] vom Könige eigenhändig durchcorrigirten Entwurf; übereinstimmend mit der Ausfertigung im British Museum zu London.

8355. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

[Dresden, 20. November 1756.][2]

Es schiene in Russland viel besser jetzunder vor uns als vor einiger Zeit. Die Kaiserin wäre schlimm und könnte nicht lange leben.[3] Bis dato glaubte ich noch nicht, dass sich ein Russe rühren würde.

Friderich.

Eigenhändig in dorso eines Berichts von Lehwaldt vom 15. November.

8356. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Dresden, 21. November 1756.

Ew. Excellenz werden vermuthlich aus denen Duplicatis derer letzteren zugleich eingekommenen dreien Depeschen des Herrn von Knyphausen und besonders aus der vom 8. dieses ersehen haben,[4] was derselbe von den gewöhnlichen Griffen des wienerschen Hofes, so derselbe auch in Frankreich anbringet, um durch grobe Mensonges und Calomnien des Königs Majestät zu denigriren und das Gemüth des Königs von Frankreich gegen Dieselbe zu aigriren, gemeldet hat. Da [aber] Ew. Excellenz letzteres Schreiben mich in einiger Ungewissheit gelassen, ob der Herr von Knyphausen zugleich mit selbiger Post die Duplicata seiner Dépêches an Ew. Excellenz mit eingesandt hat, so

[1] Vergl. S. 63 Anm. 2. — [2] Das demgemäss aufgesetzte Concept des Cabinetssecretärs ist datirt „Dresden 20. November 1756". — [3] Vergl. S. 34. 49. — [4] Vergl. S. 61—63.

lege auf allen Fall einen Extrait aus dessen Dépêche, so die darin angeführte impudente Calomnien betrifft, hierbei, um das mehrere daraus ersehen zu können.[1]

Des Königs Majestät haben geglaubet, wie es nicht von Dero Dignité wäre, wenn Dieselbe nach des Herrn von Knyphausen Vorschlag Sich wegen solcher groben Calomnien in den öffentlichen gedruckten Zeitungen justifiiren wollten, vielmehr haben Höchstdieselbe vor convenabler zu sein erachtet, um den König von Frankreich um so sicherer von solchen groben Mensonges abusiren zu lassen, dass Ew. Excellenz mit der allerersten Post deshalb einen Brief an den Duc de Nivernois immédiatement schrieben, wozu dann Se. Königl. Majestät beikommende Originalminute höchsteigenhändig aufgesetzet und mir solche an Ew. Excellenz par Estafette zu senden befohlen haben, damit Dieselbe solche dergestalt abschreiben und mit der allerersten Post an gedachten Duc de Nivernois absenden möchten, dass derselbe solchen Brief den König von Frankreich selbst lesen lassen könnte, als welches ersterer allen Vermuthungen nach thun wird. Es glauben Se. Königl. Majestät dabei, dass, da man in Frankreich von dergleichen Sachen kein Geheimniss zu halten pflege, der Einhalt dieses Schreibens gar bald weiter transpiriren und unter das Publicum kommen, wo nicht gar Abschriften davon rouliren werden. Dannenhero dann auch Ew. Excellenz von diesem Schreiben, wenn es zuforderst abgegangen sein wird, kein grosses Secret zu Berlin zu halten nöthig haben würden, vielmehr solches, hiernächst und sobald es der Wohlstand zuliesse, wohl weiter an die auswärtigen Minister, wo es nöthig oder convenable wäre, würden communiciren können.

Ew. Excellenz habe alles vorstehende Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl zufolge zu melden nicht ermangeln sollen; im übrigen will ich nicht hoffen, dass dieses von Ew. Excellenz zu erlassende Schreiben unterwegens auf denen österreichischen Postämtern etwas zu risquiren haben sollte und etwa solches deshalb unter Kaufmannscouvert auf Paris gehen müsste, in welchem Fall ich allemal die Précaution gebrauche, dass der dortige Kaufmann gleich nach daselbst angekommener Post und den Posttag drauf den richtigen Empfang des Schreibens und dessen Abgabe melden muss. Wie denn der Hofpostmeister Jordan auch weiss, was vor Bedenklichkeit ich wegen der Posthalterei zu Rittberg auf dem weselschen Cours habe.

Eichel.

[1] Der von Eichel an Podewils gesandte Auszug aus dem Immediatbericht Knyphausen's, d. d. Paris 8. November, reproducirt den zweiten Abschnitt des am 20. November Mitchell übermittelten Auszuges, von den Worten „Malgré tous ces préparatifs" bis „pour des faits constants" (vergl. S. 62. 63) und theilt ausserdem den im Folgenden erwähnten Vorschlag Knyphausen's mit, der König möge in den Zeitungen die gegen ihn vorgebrachten Verläumdungen zurückweisen lassen.

Lettre du Comte de Podewils au Duc de Nivernois.[1]

Le Roi, ayant été informé que l'on débitait à Paris toute sorte d'histoires sur son compte, en a été vivement affecté. Il est revenu entre autres à Sa Majesté qu'on lui faisait tenir toute sorte de propos indécents sur le sujet du roi de France et de la nation, dont la platitude et la grossièreté qui L'ont révoltée, lui ont fait connaître de quel endroit ils partaient. Sa Majesté s'est toujours comportée de manière que dans le fort de la guerre même elle n'a jamais tenu des discours offensants, ni fait imprimer des choses indécentes contre la reine de Hongrie et l'Empereur, ses plus implacables ennemis. Une union de 16 années avait cimenté les sentiments de la plus haute estime que Sa Majesté avait de tout temps pour le Roi Très Chrétien; le Roi a considéré le roi de France comme son meilleur allié et n'a jamais ni écrit ni dit de ce prince respectable que des choses qu'il pouvait entendre lui-même. Le Roi provoque sur cela votre propre témoignage comme quoi il a joint sa voix à tant d'autres pour immortaliser les grandes actions de ce Prince.

Je vous prie donc de vouloir donner un démenti formel à tous ces bruits injurieux à son honneur et d'assurer en son nom à qui voudra l'entendre, qu'il défie tout l'univers de fournir les preuves des calomnies dont on le charge. Sa Majesté vous assure, quand même ses anciens alliés se joindraient à ses ennemis, qu'en se défendant contre tous ceux qui l'attaqueraient aussi injustement, le Roi ne perdra jamais les sentiments de considération pour le Roi Très Chrétien, et qu'il conservera pour la nation les dispositions qu'un amant a envers une maîtresse qui lui est devenue infidèle.

Cela dit, le Roi laisse le champ libre à la malice et à la noirceur de ses ennemis; il ne répondra ni à leurs mensonges, ni à leurs calomnies, persuadé que la calomnie ne dure qu'un temps et que la vérité dure toujours.

Après m'être acquitté des ordres du Roi, vous voudrez bien qu'en mon particulier j'embrasse cette occasion avec empressement pour vous renouveler les assurances etc.

Das Schreiben Eichel's nach der Ausfertigung; die Beilage nach dem eigenhändigen Concept des Königs.

8357. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Dresden,] 22. [November 1756].[2]

Ich habe Seinen Brief wohl erhalten wegen der Postirung der Husaren, welche ich ganz approbire. Diesen Winter wird nichts passiren,

[1] Vergl. Bd. XI, 480; XII, 507. — [2] Von Preuss, Friedrich der Grosse, Urkundenbuch, Th. V, S. 34, fälschlich vom December 1756 datirt.

aber was künftig Frühjahr werden wird, ist ein anders. Das Regiment mit schwarze Aufschläge ist Teutschmeister. Die aus Brabant gehen über Donauwörth,[1] ich habe Leute, so ihren Marsch cotoyiren, und die können nicht vor Ende December hier seind. Ich gehe morgen nach Leipzig, Weissenfels, Lützen, Grimma, Borna und alle die Oerter, um mir recht eine Idee von die Terrains zu machen; einen Colonnenmarsch reise ich hin, den andern zurücke. Rebentisch muss Spions nach Wien mit Zeitungen schaffen. So viel weiss ich, dass man mit Browne nicht zufrieden ist; das ist aber nicht genung, ich muss das Project der Campagne haben; drei Coïons habe dorten, aber man kann der nicht genung haben. Adieu. Gott bewahre.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8358. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 22 novembre 1756.

J'ai reçu vos dépêches du 5 et du 9 de ce mois, sur lesquelles je suis bien aise de vous dire pour votre direction que je ne m'attends dans les circonstances présentes à aucun secours de la part de la Suède, [mais] que je crois qu'elle ne voudra me faire du mal.

Mes ministres d'affaires étrangères vous informeront cependant de la conduite peu amiable et du moins fort équivoque que jusqu'à présent le ministre de Suède à Vienne, le comte de Barck, a observée à mon égard, en affectant de grandes intimités et des conférences secrètes avec le ministère de Vienne, dont celui-ci a si mal usé qu'il en a fait insinuer aux ministres des princes allemands à la Diète à Ratisbonne qu'il avait pris des concerts secrets avec la Suède et qu'il n'agissait qu'en conséquence de ce dont il s'était entendu avec la Suède, dans toutes les démarches qu'il faisait contre moi. Vous attendrez les instructions de mes ministres là-dessus et en parlerez ensuite au baron de Hœpken, pour qu'on voulût bien redresser le comte Barck et détruire par là les faux bruits que l'artificieuse cour de Vienne en avait disséminés.

Au reste, je veux bien agréer à mon service cet officier[2] dont la Reine vous a fait parler, de sorte qu'il n'a qu'à venir tout droit ici, où il sera placé selon sa qualité présente de lieutenant.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 25. 30. 33. 47. — [2] Ein schwedischer Lieutenant Psilanderhielm.

8359. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 22 novembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois et vous renvoie, sur ce qui regarde les affaires publiques, à ce que mon ministère des affaires étrangères vous en répondra. Par la présente, j'ai cru nécessaire de vous informer qu'ayant été obligé bon gré mal gré moi de mettre, pendant le temps des quartiers d'hiver, une forte garnison à Dresde pour y faire la tête de ces quartiers, afin d'être à même de soutenir de tout côté les quartiers de mon armée, dans le cas que l'ennemi y voudrait tenter quelque entreprise, on s'est vu obligé, vu le peu d'étendue de la ville de Dresde, de loger les soldats dans toutes les maisons qui s'y trouvent, indistinctement. Comme dans cette occasion on n'a pu exempter celle où le ministre de Danemark à la cour de Dresde[1] demeure en loyer, quoique seulement pour les étages de dessus, le propriétaire de la maison occupant celui de là-bas, on a mis des soldats en quartier à celui-ci, ayant cependant fait faire excuses audit ministre, en lui alléguant avec toutes les politesses possibles les raisons pourquoi on ne saurait dispenser le propriétaire de la maison du logement des gens de guerre, et en lui protestant qu'on ne lui manquerait malgré ceci en aucun égard qui était dû à lui et à son caractère, et qu'il ne ressentirait la moindre incommodité de ce logement des soldats. Ce dont il a témoigné aussi d'être satisfait.

J'ai bien voulu vous instruire de ces circonstances, afin que, dans le cas que le ministère danois vous en parlât, vous sauriez lui représenter l'affaire telle qu'elle est.

Federic.

Nach dem Concept.

8360. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Dresde, 24 novembre 1756.

Monsieur. Le Roi m'a ordonné de vous communiquer, Monsieur, la copie ci-jointe d'une nouvelle dépêche qui vient de lui arriver de Paris, dont je m'offre de vous faire lire l'original, dès que vous le désirerez.

Comme il en paraît que la France est plus déterminée que jamais de faire tout le mal possible également à l'Angleterre qu'au Roi, Sa Majesté, je crois, vous saurait infiniment gré, si à Son retour de Leipzig[2] vous vouliez bien expliquer envers Elle à quel secours Elle pourra S'attendre de la part de la Grande-Bretagne, quand toutes ces

[1] Berregard. — [2] Der König war am 23. November von Dresden nach Leipzig gereist, besuchte am 24. das Schlachtfeld von Lützen und kehrte über Weissenfels (vergl. S. 69. 73) nach Dresden zurück.

forces que la cour de Vienne, aidée aussi fortement par la France, assemblera en Bohême, tomberont sur le Roi.

Je suis, au reste, avec ces sentiments de respect et de considération que vous me connaissez, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Eichel.

Il vient[1] de m'être confirmé que la cour de Vienne vient d'insister sur la prestation actuelle du corps auxiliaire,[2] pour garantir la Bohême des entreprises que le roi de Prusse pourrait former cette année, dans la vue de prendre ses quartiers d'hiver dans cette province. L'on prétend que le comte de Starhemberg, aidé du comte de Bernis, se donne les plus grands mouvements pour faire passer en résolution les promesses qui lui ont été faites à ce sujet, et dont l'accomplissement paraît tenir extrêmement à cœur à l'Impératrice-Reine. Cependant, malgré tous les efforts que la faction autrichienne fait pour cet effet, l'on persiste à vouloir attendre les dépêches qu'on espère de recevoir incessamment du comte d'Estrées,[3] auparavant de prendre une résolution definitive sur ce point. Mais comme l'on cherche à tranquilliser le comte de Starhemberg et à vouloir le convaincre qu'on travaille de bonne foi à tous les préparatifs nécessaires pour la marche du corps auxiliaire, les comités militaires qui se tiennent à la cour, deviennent journellement plus fréquents, et l'on remarque avec surprise que l'abbé de Bernis y est régulièrement appelé, quoique l'objet de ces conférences soit si éloigné de sa profession et si opposé aux connaissances qu'il peut avoir. Le temps de la marche du corps auxiliaire continue donc toujours à rester indécis, et les colonels ne savent pas encore quand ils joindront leur corps; mais l'on a fait différentes dispositions qui paraissent indiquer que le ministère la croit très prochaine et qu'elle aura certainement lieu cet hiver. On a expédié hier un ordre pour faire, le plus promptement qu'il sera possible, 24,000 gilets, pour lesquels on a fait un marché avec différents entrepreneurs. Le prince de Soubise fait travailler aussi à force à ses équipages, ainsi que le prince de Condé, qui a demandé la permission de faire la campagne en qualité de volontaire. L'on soupçonne généralement que la cour de France est enfin déterminée à céder aux instances de celle de Vienne, et il passe pour constant que les derniers ordres pour la marche du corps auxiliaire seront expédiés à l'arrivée du premier courrier du comte d'Estrées qu'on attend avec impatience. Je viens d'apprendre de fort bon lieu qu'il a paru ces jours passés un émissaire du Prétendant à la cour qui a eu différentes conférences avec le duc de Belle-Isle et autres membres du Conseil, qui font soupçonner qu'on pourrait bien avoir repris le projet d'une diversion contre les îles britanniques,[4] d'autant

[1] Nach dem Immediatbericht Knyphausen's, d. d. Paris 12. November. — [2] Vergl. S. 62. — [3] Vergl. S. 39. 62. — [4] Vergl. Bd. XII, 508; XIII, 609.

plus qu'on travaille à force à l'armement de l'escadre de Brest, qui sera en fort peu de temps en état de mettre à la voile. Le temps ne m'a pas encore permis d'approfondir cet avis, mais je ne négligerai rien pour m'en éclaircir. On apprend, au reste, par les dernières lettres d'Antibes que les troupes qu'on y avait embarquées pour la Corse, ont été obligées de rentrer le 29 du mois passé, à cause de la contrariété des vents; mais on espère qu'elles auront pu partir depuis ce temps.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8361. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 25 novembre 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois. Je ne vous fais la présente que pour vous instruire que, dès qu'il vous sera remis dorénavant des paquets de lettres dans une enveloppe cachetée sans adresse même,[1] vous les devez d'abord accepter, sans vous enquérir le moindrement ni de la personne, ni du lieu d'où ces lettres viennent, mais me les envoyer incessamment sous votre enveloppe et me les adresser immédiatement. Vous agirez en conséquence aussi souvent que de pareils paquets vous seront remis, et observerez, au reste, qu'il faut que vous me gardiez sur tout ceci religieusement le secret le plus inviolable et de sorte qu'il ne puisse transpirer la moindre chose de cette correspondance à âme qui vive, mais qu'elle soit ignorée de tout le monde, hormis moi et vous et ceux à qui j'en ferai confidence moi-même. Ce que je vous recommande sur votre honneur et réputation qui m'en répondra. Vous vous conformerez exactement là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

8362. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 19. November: „Je viens dans le moment de recevoir le billet suivant du sieur Yorke: »Son Altesse Royale m'a chargé, mon cher Monsieur, de vous dire en confiance qu'elle sait, à n'en pouvoir douter, que les cours de Vienne et de Versailles sont d'accord pour attaquer le pays de Clèves, et qu'elles n'attendent que le temps pour se joindre et commencer leurs opérations. La Princesse Gouvernante m'a chargé aussi de vous dire qu'elle vous aurait prié de

Dresde, 26 novembre 1756.

Vos deux dépêches du 19 de ce mois me sont bien parvenus, et je suis très sensible à l'avis que la Princesse Gouvernante a bien voulu me donner par le colonel de Yorke, cependant cet avis n'est pas encore d'une certitude confirmée, vu que l'accord entre les cours de Vienne et de Versailles n'est pas encore

[1] Knyphausen hatte vor der Abreise von Paris mit einem seiner geheimen Bekannten die Verabredung getroffen, dass für den König von Preussen bestimmte Mittheilungen über Vorgänge am versailler Hofe dem preussischen Gesandten im Haag zugefertigt werden sollten. (Bericht Knyphausen's, d. d. Paris 12. November.)

passer chez elle, pour vous le dire elle-même, si elle n'avait pas été retenue par des raisons de prudence. J'ajouterai seulement à la suite de cette communication que le canal par lequel cette nouvelle est venue, est certain, et que je vois qu'il s'accorde avec les informations que le Roi votre maître vous a données. Je suis etc. Yorke.«"

aussi grand qu'on l'a indiqué, et je pense encore avoir tout lieu de croire jusqu'à présent que les troupes autrichiennes des Pays-Bas marcheront vers la Bohême,[1] ce dont peu de temps nous éclaircira. En attendant, tout ce que je saurais vous recommander, comme la chose la plus intéressante, c'est de pousser par tous les moyens et par toutes les raisons l'affaire de l'augmentation des troupes de terre de la République.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

8363. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 26 novembre 1756.

Je veux permettre très volontiers que le comte dont il est question dans votre rapport immédiat du 12 de ce mois,[3] se retire sous quelque autre nom dans quelque endroit de mes États, lequel il trouverait le plus de sa convenance, pour y vivre quoiqu'en inconnu, cependant à son aise. Mais, jusqu'à présent, j'ai absolument ignoré sa personne et le lieu de sa demeure, ce que vous pourrez dire à la Reine.

Federic.

Nach dem Concept.

8364. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 26. November 1756.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe Euer Schreiben vom 23. dieses mit der Post richtig erhalten und danke Euch sehr vor die darin communicirete Nachrichten.[4] In die eigentliche Desseins derer Oesterreicher kann man jetzo noch nicht recht eigentlich penetriren, sondern man muss erst sehen, ob sie die Regimenter aus Brabant, desgleichen die französische Auxiliärtruppen noch werden nach Böhmen an sich ziehen oder nicht.[5]

So lange auch nicht in Erfurt, Gera und Jena Magazins gemachet werden, so können die Oesterreicher auch auf der Seite von Eger und herum nichts vornehmen, als welches nicht möglich ist. Ich komme seit ehegestern von Weissenfels her,[6] habe aber allda von alle Seiten noch nicht das geringste von einigen gemachten Magazinen noch An-

[1] Vergl. S. 69. — [2] Vergl. S. 35. 54. — [3] Graf Hård. Vergl. Bd. XIII, 595. — [4] Winterfeldt sendet am 23. November detaillirte Nachrichten über die Aufstellung einzelner österreichischer Regimenter an der Grenze, soweit er darüber hat Erkundigungen einziehen können. — [5] Vergl. S. 69. 71. — [6] Vergl. S. 70.

stalten wahrnehmen oder erfahren können, sondern alles ist deshalb wie vorhin. Wie Ich also bis dato glauben kann, so wird der Feind hiernächst längst der Elbe nach Sachsen und dann gegen Schlesien seine Operationes dirigiren, nach Ober-Schlesien aber ein Corps von allerhand Gesindel von leichten Truppen und von denen sächsischen Regimentern, so der König von Polen ihnen giebet,[1] schicken.

Uebrigens habe Ich Euren Vorschlag agreiret, nach welchem der Oberstlieutenant Schmidt vom Wartenbergischen Husarenregiment den Abschied als Obrister nebst der Pension des Rittmeister Reitzenstein haben, dieser aber wieder dessen Escadron bekommen soll. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8365. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Dresden,] 27. [November 1756].[2]

Meine Nachrichten von Browne seind, dass seine Armée zwischen Eger, Pilsen, Prag und Kommotau stehet, hier an der Grenze 4 bis 5000 Panduren und Husaren. Er wird den Winter nichts anfangen, sondern das Frühjahr erwarten. Bei Budin ist das Magazin noch und werden in unterschiedene Oerter, als Brix[3] und Aussig, dergleichen angelegt; sie werden die niederländische Regimenter,[4] so den 17. Luxemburg passiret seind, erwarten, imgleichen die Franzosen, welche der Kaunitz absolut hierher haben will.[5] Was alsdann ihr Project sein wird, muss man gewisse bei Zeiten decouvriren; ich glaube, dass sie mit die polnische Regimenter und Ungern nebst was regulirtes in Ober-Schlesien einfallen werden, Piccolomini in Nieder-Schlesien und Browne hier längst der Elbe; dann von Eger aus ist es sehr beschwerlich, und wo nicht Magazins in Gera, Erfurt oder Jena angelegt werden (wor nun nichts ist), so gehet es ohnmöglich an, dass eine Armée auf der Seiten nach Sachsen marschire. Also glaube ich, dass längst der Elbe sich der Krieg aufhalten und decidiren wird. In Russland seind die besten Aspecten,[6] und wor es so continuiret, so werde die pommersche Regimenter[7] bis Sagan oder Neustadt am Queiss vorrücken lassen, um sie gleich nach Schwerin oder hierher zu ziehen und wor es die Umstände erfordern. Wann Er dorten was erfähret, so schreibe Er mir es gleich; dann differente Zeitungen, die sich kreuzen, erklären eine Sache. Adieu. Gott bewahre!

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Vergl. Bd. XIII, 535. — 2 Von Preuss, Friedrich der Grosse, Urkundenbuch, Th. V, S. 41, fälschlich vom Januar 1757 datirt. — 3 Meist Brüx genannt, Stadt im Saatzer Kreise. — 4 Vergl. S. 69. — 5 Vergl. S. 71. — 6 Vergl. S. 49. 66. — 7 Vergl. S. 44.

8366. CIRCULAIREORDRE AN SÄMMTLICHE IN SACHSEN STEHENDE REGIMENTER.[1]

Dresden, 27. November 1756.

Da die Regimenter der Armée nunmehro ihre Winterquartiere bezogen und darin alles dasjenige, so ihnen gebühret, zu geniessen haben, verschiedene Officiers aber von ein- und anderen Regimentern in der Meinung stehen, als ob dieselben an Orten, wo die Accise in hiesigen Landen eingeführet worden, sich von denen Acciseverfassungen eximiren dörften und sich solchen zu unterwerfen nicht nöthig hätten, als declarire und befehle Ich hierdurch, dass nicht nur die Regimenter, an Orten, wo die Accise erhoben wird, sich denen Acciseverfassungen unterwerfen, sondern auch die Wachten in denen Thoren dahin anweisen sollen, die Thorschreiber und Accisebedienten in ihren Functionen auf Erfordern allemal gehörig zu assistiren. Ihr habt Euch also auch Eures Ortes darnach zu achten und darüber zu halten, auch das nöthige deshalb denen Officiers bekannt zu machen.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

8367. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der Herzog von Braunschweig theilt dem Könige, Braunschweig 17. November, mit, dass einige junge Edelleute bereit seien, in der Armée des Königs Dienste zu nehmen. Der Herzog äussert sich weiter dahin: „Ce que Votre Majesté daigne me dire par la réponse dont Elle m'a bien voulu honorer au 7 du courant, touchant l'intérêt commun de tous les États de l'Empire, est si lumineux que mes espérances vont en augmentant que les États catholiques prêteront encore l'oreille aux représentations que je leur fais et tâche de disposer les autres de les leur faire conjointement avec toute la douceur et toute l'énergie possible. Aussi me paraît-il que mes soins ne soient pas tout-à-fait infructueux, et que je n'ai pas manqué en insistant, dès le commencement jusqu'ici, de continuer la communication avec eux, malgré toute leur froideur et réserve, et de les convaincre, malgré eux, que l'idée d'une guerre de religion ou d'un abaissement de la leur est destituée de tout fondement, et que les suites en seraient pernicieuses pour les uns et les autres. Aussi l'empressement de la cour impériale pour la proposition des décrets de la cour, communément appelés *Hofdecrete*, paraît un peu ralenti. Je demande mille fois pardon, Sire, de L'incommoder avec ces ennuyants détails qui doivent naturellement causer à Votre Majesté de l'ennui, étant déjà si occupée des plus grandes affaires: l'unique but en est que, si Votre Majesté trouve quelque chose à y corriger, je puisse, tant qu'il m'est possible, mouler sur Ses hautes instructions ma conduite. D'Hanovre on m'avertit que je serais débarrassé de négocier avec le ministère hanovrien,[2] et que le sieur Mitchell aurait la commission de conclure le traité avec moi."

Dresde, 27 novembre 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Altesse de me faire le 17 de ce mois, et parfaitement sensible à tous les sentiments d'amitié et d'attention dont Votre Altesse a bien

[1] Vergl. S. 18. — [2] Vergl. S. 56; Bd. XIII, 608.

voulu me donner des témoignages jusqu'ici, et qu'Elle renouvelle encore en cette occasion d'une manière si obligeante, je me ferai toujours un plaisir très véritable d'y répondre par les mêmes sentiments et d'une façon convaincante.

Je dois toute ma reconnaissance à Votre Altesse de la peine qu'Elle a voulu Se donner pour engager quelques jeunes gentilshommes pour entrer à mon service comme officiers, et même de vouloir en offrir quelques-uns qui ont déjà servi dans Ses troupes; Votre Altesse peut être assurée que je garderai toujours le souvenir de Son amitié et de Sa bonté à cet égard, mais aussi que je n'abuserai point de Ses offres généreuses, d'autant moins que j'ai déjà le nombre d'officiers dont j'avais besoin, presque complet.

Quant aux affaires de l'Empire, je remercie Votre Altesse des bons avis qu'Elle a bien voulu me communiquer, et je suis, au reste, persuadé que chaque membre de l'Empire qui voudra réfléchir un peu sur les conjonctures présentes, et qui d'ailleurs est bon patriote, apercevra clairement le péril éminent de la liberté et des prérogatives de l'Empire et de ses membres et les chaînes que la cour de Vienne leur prépare, si ses projets vastes et pernicieux s'accomplissent, et en même temps combien il est de la dernière nécessité de s'y opposer à temps, par des résolutions fermes et convenables, pour rompre ses desseins pernicieux et pour détourner cette fatale période.

Enfin, M. Mitchell n'attend que les ordres de sa cour pour finir l'ouvrage salutaire et le conclure tout-à-fait. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

8368. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. November, er habe das für den Herzog von Nivernois bestimmte Schreiben[1] unter der Adresse eines französischen Grosshändlers in Paris abgesandt.

Dresden, 27. November 1756.

Recht gut, und wenn er die Antwort erhalten hat, kann er par manière de conversation denen fremden Ministern zu Berlin davon sprechen, um sie begreifen zu machen, dass die Oesterreicher ihre Menées, wie vorhin in Russland, also jetzo auch in Frankreich zu treiben suchten.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8369. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 28. November 1756.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. In Meiner gestrigen[3] an Euch erlassenen Antwort habe Ich Euch auf Eure Anfrage, so Ihr

[1] Vergl. Nr. 8356. — [2] Vergl. Bd. XIII, 581. 584. — [3] Vergl. Nr. 8365.

bei Gelegenheit eines Eurer Orten passirten französischen Couriers gethan, zu bescheiden vergessen, dass Ihr vor der Hand nur noch dergleichen französische Couriers, wann sie etwa wieder da passiren sollten, passiren lassen sollet, obgleich das Durchschicken der Orten Mir nicht allerdings angenehm ist. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung. Friderich.

8370. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Dresden,] 28. [November 1756].[1]

Hierbei schicke Ihm Braunen[2] seine Dislocationsliste, daraus Er sehen wird, was hier alles stehet. Wegen die Anstalten, so die Oesterreicher an der Grenze machen, so zwinget ihnen die Noth dazu und der Mangel der Subsistance, aber dieses thut uns nichts, dann den Winter wollen wir nicht agiren und können nicht vor Juni bei ihnen hin; dann finden wir die Felder voll und Ochsen nehmen wir mit uns, so viel wir nöthig haben, also muss man noch auf erensthaftere Anstalten warten, die uns in derer Leuten Desseins besser sehen lassen. Künftig Jahr wird der Krieg hiesiger Gegend an der Elbe, gegen Nieder-Schlesien ins Gebirge bei Braunau, in Ober-Schlesien bei Troppau, Ratibor anfangen[3] und mit des Himmels Hülfe bei Olmütz sich endigen. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Friderich.

8371. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A FRANKENSTEIN.

Dresde, 28 novembre 1756.

J'ai reçu votre lettre du 23 et ne doute pas que ma dernière, où je vous ai marqué ma résolution sur le plan de vos quartiers d'hiver,[4] ne vous ait été rendue au même temps que je reçus votre lettre ci-dessus accusée. Pour les douceurs des quartiers d'hiver pour les régiments sous vos ordres, j'ai déjà tout arrangé; ils les auront certainement, mais il faut bien qu'ils me laissent le temps qu'il faut, pour avoir prêt l'argent de la somme, ce qui sera au milieu ou au plus tard vers la fin du mois prochain de décembre.

Je ne comprends rien de tout ce que vous me mandez des valets des généraux et des régiments, de leurs aides de camp etc. de votre corps d'armée, qui avaient été oubliés sur l'état de guerre, de même que de vos adjudants, comme aussi des généraux dudit corps, qui

[1] Von Preuss, Friedrich der Grosse, Urkundenbuch, Th. V, S. 35, fälschlich vom December 1756 datirt. — [2] Feldmarschall Browne. — [3] Vergl. S. 74. — [4] Das Schreiben liegt nicht vor.

n'avaient rien eu pour faire leurs équipages, vu que l'état de guerre du corps d'armée de Silésie a été fait sur un pied égal que celui de l'armée ici, et que j'ai fait payer une somme très considérable au ministre de Schlabrendorff, pour rendre mobile l'armée de Silésie et pour aider à faire ses équipages. De sorte qu'il faut absolument qu'il y ait du malentendu là-dessus, ce dont je demanderai cependant une explication au général major de Retzow.

Federic.

Nach dem Concept.

8372. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A FRANKENSTEIN.

Dresde, 28 novembre 1756.

La lettre que vous m'avez faite du 26 de ce mois, m'a été bien rendue. Je vous envoie ci-joint la liste de la dislocation de l'armée sous les ordres du maréchal Browne, par laquelle vous verrez sa position présente, en conséquence de laquelle et toutes les autres circonstances combinées ensemble je dois juger que l'ennemi n'a point envie d'entreprendre quelque chose pendant cet hiver.

Pour ce qui regarde les nouvelles que vous avez eues de la marche des régiments saxons de Pologne et du chemin qu'ils prennent,[1] je les crois justes et vraies.

Je ne crois pas me tromper, quand je présume que ce que vous me mandez des magasins qu'on assemble à Troppau, indique quelque dessein que vous méditez sur cette ville et sur Jægerndorf pour vous emparer desdits magasins.[2] A cela je vous dirai que je crois plus convenable de tenter une telle entreprise dès le commencement du printemps qui vient, où, le cas existant, elle serait plus efficace qu'à l'heure qu'il est, vu que le magasin n'est pas actuellement et que vers le printemps on le trouvera tout fait et rempli, au lieu qu'une pareille entreprise, faite dans le moment présent, entraînerait une campagne d'hiver et ne laisserait aucune relâche aux troupes. Cependant, comme vous êtes sur les lieux, il faut bien que vous pénétriez mieux qu'un autre [qui] en est éloigné, et qui ne saura avoir aucune connaissance locale, ce qui en est praticable ou non; ce dont j'attends en tout cas vos éclaircissements.

Federic.

Nach dem Concept.

8373. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Mitchell überreicht in französischer Uebersetzung ein Schreiben des englischen Gesandten Williams, d. d. Petersburg 2. November, worin gemeldet wird: „Le mé-

[1] Die sächsischen Regimenter (vergl. S. 74) sollten, nach der Meldung Schwerin's, durch den teschener Bezirk auf Troppau und Jägerndorf marschiren. — [2] Vergl. S. 46.

moire raisonné avec les pièces justificatives[1] ont eu un bon effet à cette cour. J'ai eu hier une conversation avec le Grand-Chancelier, qui n'avait pas vu cet écrit. Je le lui donnai. Il m'a paru inquiet principalement à cause de la correspondance de M. Funcke. Je lui ai dit qu'il trouvera dans cet imprimé une marque incontestable des égards que Sa Majesté le roi de Prusse avait pour lui, en cachant beaucoup de choses qui touchaient à lui,[2] les preuves desquelles devaient infailliblement être entre les mains de Sa Majesté. Je fis remarquer au Grand-Chancelier l'attention particulière que Sa Majesté le roi de Prusse avait eue pour ménager la cour de Russie, en la traitant avec beaucoup de politesse dans cet écrit, nonobstant la haine et l'inimitié de dix ans que cette cour avait témoignées envers Sa Majesté Prussienne. J'ai pressé le Grand-Chancelier de représenter tout ceci à l'Impératrice. Il me répondit que les choses étaient encore dans une trop grande fermentation, mais que pourtant il chercherait la première occasion de le faire; en attendant, il souhaitait que Sa Majesté Prussienne pût gagner encore une victoire complète sur les Autrichiens et puis, en faisant la paix avec l'Impératrice-Reine, tirer cette cour des embarras où elle se trouvait. Le Grand-Chancelier espère que, si le roi de Prusse fait faire des autres écrits, il aura la bonté de le ménager, autant qu'il soit possible, et il m'a fait insinuer la même chose par Madame la Grande-Duchesse, laquelle est parfaitement bien disposée envers le roi de Prusse. Je vous ai marqué dans ma dernière l'état de la santé de l'Impératrice;[3] c'est l'opinion de beaucoup de personnes qu'elle n'a pas deux mois à vivre."

Mitchell überreicht in französischer Uebersetzung ein zweites Schreiben des englischen Gesandten Williams, d. d. Petersburg 11. November. Williams schreibt: „L'Impératrice est très malade et sa mort changerait tout-à-fait la face des affaires. Le Grand-Duc et la Duchesse sont entièrement dans l'intérêt du roi de Prusse, et vous pouvez assurer Sa Majesté que ce que je dis, je dis par autorité; c'est par la Grande-Duchesse et par ses dépendants que le Grand-Chancelier est gouverné, mais son crédit ici n'est pas comme auparavant, un jeune homme, nommé Schuwalow, est favori.[4] Il a depuis peu commencé à se mêler des affaires, c'est lui qui a mené et soutenu les intrigues françaises à cette cour.[5] Le Grand-Chancelier n'ose pas le contredire. L'argent ne peut rien sur le favori, parcequ'il a autant qu'il veut; il est très difficile pour les ministres étrangers en particulier de le voir ou de lui parler. Depuis le commencement de la maladie de l'Impératrice, le favori et toute sa famille ont fait leur cour sous main à la Grande-Duchesse, en implorant sa protection future et promettant des services présents. La Grande-Duchesse m'a fait confiance de ceci, et elle a répondu qu'elle avait fort peu à demander; mais comme ses inclinations aussi bien que celles du Grand-Duc étaient pour les Anglais, elle regarderait comme des ennemis tous ceux qui tâcheraient de former l'union entre cette cour et celle de Versailles. Le Vice-Chancelier a été toujours regardé comme ami du roi de Prusse;[6] je l'ai beaucoup fréquenté depuis peu, et hier, dans l'appartement de l'Impératrice, où le favori parla avec quelque approbation du mémoire raisonné du roi de Prusse, le Vice-Chancelier dit devant le monde tout haut que tels écrits et tels raisonnements, soutenus par des preuves authentiques, ne manqueraient pas de donner à l'Europe une idée de la conduite du roi de Prusse bien différente de celle qu'on avait il y a deux mois.[7] . . .

Les écrits prussiens ont fait beaucoup, mais la marche des troupes en Prusse et l'augmentation de l'armée en ce pays-là ont fait davantage, en un mot: cette cour est dans une panique, elle craint le roi de Prusse, et on commence à parler ouvertement du mauvais état de l'armée. Apraxin, en prenant congé, dit à la Grande-Duchesse qu'il était envoyé à Riga pour prendre le commandement d'une armée dé-

[1] Vergl. S. 3. 9; Bd. XIII, 617. — [2] Vergl. Bd. XIII, 485. — [3] Vergl. S. 49. — [4] Vergl. Bd. XIII, 117. — [5] Vergl. Bd. XII, 513; XIII, 616. 617. — [6] Vergl. Bd. V, 193. 238. 385; VI, 42. 73. 164. 188. 535; VII, 430; XI, 261. — [7] Vergl. Bd. XIII, 516.

pourvue des officiers et de la cavalerie. Quelle que puisse être l'armée, elle est digne du Général: il n'a jamais vu l'ennemi et n'a pas la moindre envie de le voir; il est parti pourtant avant-hier pour Riga, c'est mon avis qu'il ne passera pas la frontière, au moins cette année.

Je me suis donné beaucoup de mouvements à contredire tous les mensonges et calomnies de la faction française et autrichienne contre le roi de Prusse, et j'ai tant gagné sur l'esprit de l'Impératrice qu'elle commence à douter; c'est pour cela qu'elle a pris la résolution d'envoyer le comte Iwan de Tschernyschew sous prétexte de résider auprès [de] la reine de Pologne, mais réellement, pour s'informer de la vérité des faits. Ce jeune comte a été autrefois à Berlin, et je puis répondre qu'il est bien intentionné au roi de Prusse; je sais aussi qu'il a des ordres secrets, en cas que l'occasion se présente, de ne montrer aucune aversion aux intérêts du roi de Prusse; en un mot: je suis persuadé que le voyage de ce jeune comte à Dresde pourrait ouvrir un chemin pour rétablir la bonne intelligence entre les cours de Pétersbourg et de Berlin, et comme il est bien intentionné et ne manque pas de bon sens, il conviendra d'avoir des attentions pour lui et même de le traiter avec quelque marque de distinction. J'espère que le roi de Prusse enverra quelque homme de bon sens auprès de lui, à son arrivée à Dresde, pour l'informer de tout ce qui s'est passé dans la Saxe depuis son entrée dans ce pays, et par là de le mettre en état de contredire tous les faux bruits, répandus par la malice des ennemis de Sa Majesté. Le jeune comte est entièrement attaché à Schuwalow, le favori; il doit écrire en droiture à l'Impératrice, et pas aux ministres; il partira d'ici bientôt.

Si Sa Majesté Prussienne m'autorisait de faire des compliments de sa part au Grand-Duc et à la Grande-Duchesse, cela ferait du bien. Je suis charmé de l'approbation dont Sa Majesté m'a honoré."

Dresde, 28 novembre 1756.

Je vous rends mille grâces, Monsieur, des bonnes nouvelles que vous avez bien voulu communiquer des dernières lettres qui vous sont entrées du chevalier Williams, et qui ne laissent rien désirer qu'une bonne continuation. Je ne saurais être que très sensible et touché du zèle avec lequel il agit pour moi et pour les intérêts de la cause commune; j'attends tout de sa dextérité, mais il m'obligerait infiniment encore s'il voulait bien prendre le moment convenable pour assurer affectueusement de ma part Leurs Altesses le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de toute l'étendue de la plus haute estime et de l'amitié sincère que j'avais pour elles, et qui jamais n'avaient été ni ne seraient altérées.

Il peut compter d'ailleurs que, quand le jeune comte Tschernyschew arrivera ici, j'aurai toutes les attentions possibles pour lui et ne manquerai à aucune politesse à son égard. Si, au reste, il y avait moyen que M. le Chevalier nous sache instruire de ce que la cour de Russie voudra faire, à la fin, de ses troupes assemblées en Livonie et en Courlande, je lui en saurais un gré infini. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

N'y aurait-il pas moyen que le chevalier Williams tirât parti des sentiments pacifiques du favori et de son empressement à complaire à

la jeune cour, pour empêcher par lui que les troupes russiennes ne passassent point du tout la frontière?

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8374. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 12. November: „Le duc de Newcastle s'est déjà démis hier de son emploi de premier commissaire de la trésorerie.[1] . . . Ce sera le duc de Devonshire, qui est vice-roi d'Irlande, qui le remplacera. Le sieur Fox[2] quitte aussi et sera remplacé par le sieur Pitt. Le Grand-Chancelier en doit faire autant, mais son emploi ne sera pas rempli, et l'on mettra cette grande charge en commission. Le lord Holdernesse reste secrétaire d'État du département du Nord, M. Pitt le sera du Sud, en sorte que le ministère de cette cour sera dorénavant composé de ces deux derniers et du duc de Devonshire. L'amiral Anson résignera aussi son poste de premier commissaire de l'amirauté, et il y aura généralement dans tous les bureaux de grands changements qui serviront à fortifier la nouvelle administration."

Michell berichtet, London 16. November: „La nouvelle administration a été enfin réglée sur le pied que je l'ai annoncé l'ordinaire dernier. On a changé aussi presque tous les membres des collèges de l'amirauté et de la trésorerie. Le lord Temple est le chef du premier, à la place du lord Anson, et en général tous ceux qui opposaient l'ancien ministère, sont pourvus d'emplois ou de places considérables. . . . Tous ceux qui entrent en place, me tiennent le même langage, en sorte que, bien loin que les brouilleries dont on vient de sortir, aient altéré le moins du monde le système que l'on a adopté ici en faveur de Votre Majesté, je suis persuadé au contraire qu'il en résultera une sorte d'avantage, puisqu'on travaillera dorénavant avec plus de vivacité aux concerts nécessaires à prendre pour le soutien de la cause commune dans les circonstances présentes."

Dresde, 28 novembre 1756.

J'ai reçu à la fois les rapports que vous m'avez fait du 9, 12 et du 16 de ce mois, par le dernier desquels j'ai vu avec bien de la satisfaction que la nouvelle administration de l'Angleterre a été réglée de la sorte que vous me l'avez indiqué. J'avoue que je ne connais personne de tous ceux qui ont été mis en poste parmi ce changement, hormis le lord Holdernesse, que je connais pour être galant homme et un sujet de grande capacité et de mérite; tout le reste m'est inconnu, mais je fie aux bonnes assurances que vous m'en donnez. J'apprends d'ailleurs avec bien de la satisfaction que, ce dénouement fait, on va réparer le temps qu'on a perdu là, pour s'arranger intérieurement, dans les affaires publiques,[3] qui, par les raisons que je vous ai communiquées par mes dépêches antérieures, et que d'ailleurs mes ministres vous ont indiquées, pressent extrêmement pour prendre à temps un concert solide, afin de tout préparer dans cet hiver pour agir efficacement contre les vastes desseins de nos ennemis et pour avoir tout prêt vers le printemps prochain, afin de nous opposer avec vigueur aux grands efforts qu'ils méditent de faire, et au sujet des-

[1] Vergl. Bd. X, 519; XIII, 599. — [2] Vergl. Bd. XI, 461; XIII, 594. — [3] Vergl. S. 54.

quels il faut avouer qu'ils ne perdent pas un moment de temps pour s'y arranger. Je me réfère, au reste, aux détails que j'ai expliqués sur ces sujets au sieur Mitchell,[1] qui en aura apparemment déjà fait son rapport circonstancié à sa cour.

Federic.

Nach dem Concept.

8375. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 28. November 1756.

Ich habe Euer Schreiben vom 19. dieses nebst dessen Postscriptum vom 20. richtig erhalten.

Wenn Ihr folgendes dechiffriren lasset, so habt Ihr Euch dazu keines andern zu bedienen, als von dessen Treue und ohnverbrüchlicher Verschwiegenheit Ihr vollenkommen versichert seind und Mir davor repondiren könnet, dessen Ihr dann auch denselben zuforderst nochmalen wohl zu erinnern habet:

Damit Ihr wegen derer jetzigen Umstände in Livland von der jetzigen Situation des petersburgischen Hofes[2] au fait seid und darnach die Sachen um so besser beurtheilen könnet, so mache Ich Euch nachstehendes davon, worauf Ihr gewiss rechnen könnet, jedoch unter dem Siegel des allergrössesten Geheimnisses und bloss zu Eurer alleinigen Direction, hierdurch bekannt, wie seit einiger Zeit her sich das Système des russischen Hofes gegen vorhin in vielen Stücken geändert hat. Der Grosskanzler Graf Bestushew ist dem wiener Hofe, seit der Zeit derselbe mit Frankreich Liaisons genommen, bei weitem nicht mehr so als vorhin ergeben, vielmehr vielleicht mit solchem in gewisser Maasse brouilliret. Sein Credit ist hergegen auch nicht mehr so sehr gross wie vorhin, und unternimmt [er] sich wenigstens nicht den jetzigen Favoriten Schuwalow zu widersprechen, der anfänget, sich von denen Affairen mit zu meliren, der auch bisher die französische Intrigue zu Petersburg souteniret hat. Der Vicekanzler conserviret seine alte gute Neigung vor das Haus Preussen.

Die Kaiserin ist sehr krank und schlecht. Ihr Tod würde die Face der Affairen allda ganz verändern. Der Thronfolger ist Engelland affectioniret und vor Preussen gut gesinnet. Bei den schlechten Gesundheitsumständen der Kaiserin suchet [der] Favorit und seine Familie die aufgehende Sonne sehr zu cajoliren, um künftig Protection zu haben. Das Euch communicirte Buch unter dem Titel des Mémoire raisonné,[3] so auch dort bekannt geworden, hat allda viel Impression gemachet, so dass man öffentlich saget, wie man über Mein Sujet jetzo ganz anders denke als vor einigen Monaten. Noch mehr Impression aber hat ein dort entstandener Bruit von einer Verstärkung Meiner Armée

[1] Vergl. Nr. 8350—8354. — [2] Vergl. Nr. 8373. — [3] Vergl. Bd. XIII, 617.

in Preussen gemachet, da man öffentlich eine Furcht deshalb merken lassen.

Die Armée ist in schlechtem Zustande, es fehlet ihr an Officiers und an Cavallerie. Der Feldmarschall Apraxin, so letzthin nach Riga gegangen, hat nie einen Feind gesehen, verlanget auch nicht, solchen jemalen zu sehen.

Aus allen diesen Umständen werdet Ihr nunmehro selbst urtheilen, dass Ihr Eurer Orten vor dieses Jahr nichts zu besorgen habet. Was das künftige Jahr anlanget, da kann Ich Euch noch keine positive Versicherung davon geben, so viel aber will Ich Euch zum voraus sagen, dass die Apparences sehr avantageux seind und dass, woferne solche continuiren, und die Zeitungen aus Russland recht sehr gut werden, Ich sodann wohl genöthiget sein dörfte, die nach Pommern eingerückte Regimenter hieher zu ziehen,[1] weil Ich hier nicht nur alle österreichische Macht auf den Hals bekomme, sondern auch sogar die 24,000 Franzosen noch dazustossen.[2]

Im übrigen, da nach des Generalmajor Rüsch Avis es nicht practicabel ist, dass Ihr auf Grodno marschiren und denen Russen eins anhängen könnet, so werdet Ihr daraus urtheilen, dass auch wiederum die Russen von daher nicht zu Euch kommen können.

Dem Major von Römer sollet Ihr vor seine Anzeige[3] und dabei gehabte gute Intention sehr von Meinetwegen danken, ihn auch darin erhalten. Bei denen vorgemeldeten jetzo in Petersburg sehr geänderten Umständen, und da Bestushew anders zu denken anfänget, von welchem allen Ihr Euch aber ja nicht das allergeringste gegen den von Römer, sowie gegen niemanden, äussern noch merken lassen müsset, würde es nicht à propos sein, auf ein Changement im dortigen Ministerio zu arbeiten, und wenn sonst Meine Nachrichten sich erfüllen, so werdet Ihr gar nichts zu besorgen haben. Dieses Mein Schreiben müsset Ihr unter Eurem eigenen und recht sichern Beschluss nehmen und wohl verwahren, dass es zu niemandes Gesichte weiter kommet.

Nach dem Concept. Friderich.

8376. A LA COMTESSE DE BRÜHL, NÉE DE KOLOWRAT, A DRESDE.

Die Gräfin Brühl schreibt, [Dresden November]:[4] „Sire. On vient de m'avertir qu'un président de guerre au service de Votre Majesté avec un détachement de hussards ont saisi quelques caisses avec des meubles que j'avais à ma terre de Gangloff-Sömmern en Thuringe, où je les avais fait transporter de Nischwitz, autre terre qui m'appartient dans le cercle de Leipzig. Si c'est par ordre de Votre Majesté, je sais trop le respecter, pour en murmurer ou m'en plaindre; mais si c'est à Son insu,

[1] Vergl. S. 44. 74. — [2] Vergl. S. 71. — [3] Der Major von Römer hatte dem Feldmarschall Lehwaldt Mittheilungen über Verhältnisse am russischen Hofe gemacht. — [4] Das Datum fehlt.

j'ose La supplier très humblement de vouloir donner Ses ordres, pour que l'on me rende ce qui m'appartient. Ma témérité serait inexcusable, Sire, de Vous demander cette grâce, si je ne savais que tous ceux qui ont recours à Votre clémence, obtiennent prompte justice. Je me soumets à tout ce que Votre Majesté jugera à propos d'ordonner à ce sujet, et je La supplie de me faire savoir Sa volonté, ayant l'honneur d'être etc."

Dresde, 28 novembre 1756.

Vous pouvez être persuadée, Madame, que je ne suis pas exactement instruit du fait dont il s'agit dans la lettre que vous venez de me faire. J'aurai soin de m'en informer d'abord, afin de pouvoir vous rendre justice sur vos plaintes, si les circonstances se trouvent telles que vous les avez indiquées. Je suis bien éloigné de permettre qu'on attente aux biens qui vous appartiennent en propre, et je suis fâché qu'une appréhension mal fondée de vos gens ait donné lieu à un malentendu désagréable; ils auraient pu laisser tous ces meubles qu'ils ont cru sauver, sur les lieux où ils étaient, et je n'aurais jamais permis que l'on y eût touché ou que l'on en ait mal usé.

Federic.

Nach dem Concept.

8377. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN TORGAU.

Dresden, 28. November 1756.

Da Ich Eure unter dem 23., 24. und 25. dieses anderweitig erstattete Berichte erhalten und deren Einhalt ersehen habe, so ertheile Ich Euch darauf in Antwort, wie Ich zufrieden bin und accordire, dass Ihr Euren Sohn, den Legationsrath und Referendarium, zu Euch nach Torgau kommen lasset und denselben zur Arbeit bei dem dortigen Kriegesdirectorio mit gebrauchet, um ihn auch darin zu routiniren und habil zu machen, zu welchem Ende Ich denn auch dem Etatsminister Graf von Podewils diese Meine Resolution bekannt machen lassen.

Was die von Euch eingesandte Expeditiones vor den p. Ephraim und Söhne wegen der entreprenirten leipziger Münze anbetrifft,[1] so habe Ich solche deshalb ohnvollenzogen lassen müssen, weilen Meine Intention nicht ist, dass die leipziger Münze auf einen andern Fuss angesehen und genommen werden soll, als wie solche bisher und vorhin gewesen, und dass also dadurch denen Münzen Meiner Lande nicht präjudiciret werden muss, sondern es darunter bei denen vorigen Verfassungen bleiben und die leipziger Münze als eine ausländische angesehen werden soll; mithin will Ich zwar gestatten, dass die Entrepreneurs von solcher, wann sie auswärtig Silber und Metalle vor gedachte Münze ankaufen, solche durch Meine Lande frei passiren und transportiren mögen, in Meinen Landen aber Silber zu solcher Münze anzukaufen, solches muss, wie vorhin, nicht gestattet noch erlaubet werden, weil solches Meinen andern Münzen Schaden thun würde.

[1] Vergl. S. 42.

So können auch die von Euch ausgefertigte Ordres an die Münzdirectores nicht Statt haben, dass auf denen alten Münzen keine polnisch-sächsische Tympfe, ganze oder halbe Schosstacke[1] gemünzet werden sollen, denn dadurch denen andern Münzentrepreneurs präjudiciret und Meine Intention bei Verpachtung der leipziger Münze gar nicht gewesen ist, dass dadurch denen andern, als der breslauer, königsberger p. Münzen Schaden noch Eintrag geschehe, noch deren Arrangements derangiret werden sollen. Ihr habt also hiernach das erforderliche anderweitig zu besorgen und einzurichten.

Was übrigens die in Eurem Departement bei dem Generaldirectorio zu besetzende Stelle des verstorbenen Durham's anbetrifft, da kann Ich auch den von Euch dazu vorgeschlagenen Director Fiedler nicht dazu agreiren, weil derselbe bei der churmärkischen Kammer nöthig ist und bleiben muss; ob aber der von Euch gemeldete Geheime Rath Culemann zu dem vacanten Posten alle Capacité und Geschicklichkeit hat, solches muss Ich auf Eure pflichtmässige Einsicht und Gutachten ankommen lassen, als auf welchen Fall und wann Ihr solches versichern könnet, Ich davon zufrieden sein will, anderergestalt aber von Euch den fernern Vorschlag mit denen übrigen dirigirenden Ministern erwarten werde.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

8378. RELATION DE LA CAMPAGNE DE 1756, TANT EN BOHÊME QU'EN SILÉSIE ET QU'EN SAXE.[2]

Depuis que le Roi vit par la conduite de la cour de Vienne qu'elle voulait la guerre, Sa Majesté prit toutes les mesures convenables pour lui résister. Elle destina à M. le maréchal de Lehwaldt le commandement en Prusse, à M. le maréchal de Schwerin le commandement en Silésie, et elle se réserva celui de l'armée principale, qui devait agir en Saxe et en Bohême.

Il y avait déjà quelques années que l'on était instruit des intrigues de la cour de Saxe; on était informé de ses menées politiques et de ses projets militaires; on savait[3] à n'en pas douter que les généraux saxons avaient choisi le poste de Pirna pour le point de ralliement de leurs troupes, comme étant le plus convenable pour tromper l'armée prussienne en cas qu'elle voulût s'avancer en Bohême, ou pour y rece-

[1] Vergl. S. 42. — [2] Gedruckte Exemplare der Relation werden am 28. November auf Königlichen Befehl von Eichel an Podewils übersandt; am 30. November schicken die Minister die Relation an die preussischen Vertreter bei den auswärtigen Höfen. Der König sendet ein Exemplar der Relation am 27. November an Algarotti (vergl. Œuvres de Frédéric le Grand XVIII, 102), an dem gleichen Tage sendet Mitchell ein solches an Holdernesse. — [3] Für die gesammte folgende Erzählung vergl. die Correspondenzen des Bandes XIII, nach S. 615. 617. 618. Die Daten der Relation sind mehrfach unrichtig, vergl. dafür u. A. Bd. XIII, 522. 569. 570.

voir les secours des Autrichiens. Au premier mouvement que nos troupes firent pour marcher en Poméranie et se trouver à portée de joindre le maréchal de Lehwaldt en cas de besoin, les Saxons abandonnèrent toutes les garnisons limitrophes du Brandebourg et prirent leur position entre la Mulde et l'Elbe, ils rentrèrent ensuite dans leurs quartiers et repartirent pour la seconde fois s'établir dans leurs cantonnements. Comme on savait l'intention qui les faisait agir, on prit des arrangements en conséquence, et le Roi dirigea la marche de ses troupes sur Pirna, en les distribuant en trois colonnes. La première partit du duché de Magdebourg sous les ordres du prince Ferdinand de Brunswick, elle se porta sur Leipzig, Borna, Chemnitz, Freiberg, Dippoldiswalde à Cotta. La seconde, où se trouvait le Roi, marcha par Pretzsch, Torgau, Lommatzsch, Wilsdruff, Dresde et Zehist. La troisième, commandée par le prince de Brunswick-Bevern, traversa la Lusace, se dirigea sur Elsterwerda, Bautzen, Stolpen à Lohmen. Ces trois colonnes arrivèrent le même jour au camp de Pirna, dont elles formèrent l'investissement.

Il est très nécessaire pour l'éclaircissement et pour l'intelligence des faits postérieurs d'entrer dans un détail circonstancié du poste de Pirna. Sa droite se trouvait appuyée à la forteresse de Sonnenstein, sa gauche au Kœnigstein, son front était inabordable. La nature s'est complue dans ce terrain bizarre à former une espèce de forteresse à laquelle l'art n'a aucune part. Pour s'en faire une idée, il faut se représenter des rochers escarpés, couverts en quelques endroits par de gros pins dont les Saxons avaient fait de bons abattis; derrière le Sonnenstein et Pirna coule l'Elbe entre des rocs escarpés et inabordables. Dès que l'armée prussienne se fut campée à l'entour de ce poste, on ne fut pas longtemps à s'apercevoir que, malgré la faiblesse de l'armée saxonne, le terrain qu'elle avait pris, était si avantageux qu'on ne le pouvait attaquer, sans faire des pertes considérables. Ceci fit résoudre à changer l'attaque en blocus et à traiter plutôt ce corps d'armée en ville assiégée qu'en poste attaquable selon l'usage de la guerre de campagne. De leur côté, les Saxons faisaient ce qu'ils pouvaient pour persuader à nos généraux de passer outre et de les laisser en arrière, sans les entamer, mais l'expérience du passé avait rendu les Prussiens sages pour l'avenir, on ne voulut ni pousser de pointe, ni laisser d'ennemi derrière soi; il fut résolu de bloquer exactement les Saxons et de former une armée d'observation pour empêcher les secours que les Autrichiens auraient pu leur donner, en conséquence de quoi on occupa les postes de Leupoldishayn, Markersdorf,[1] Hellendorf, Hennersdorf, Cotta, Zehist, Sedlitz, jusqu'à l'Elbe, où notre pont nous joignait avec les postes de Lohmen, Wehlen, Ober-Rathen et Schandau.

[1] Wohl „Markersbach". So in der „Histoire de la guerre de sept ans" (Œuvres IV, 84), deren Darstellung die obige Relation jedenfalls zu Grunde gelegen hat.

38 bataillons et 30 escadrons étaient distribués dans ces différents endroits, 29 bataillons et 70 escadrons furent destinés pour la Bohême. Ils y entrèrent par détachements, se portèrent sur Peterswalde, Aussig et Johnsdorf. M. le maréchal Keith en eut le commandement. Il envoya le général Manstein, qui se rendit maître du château de Tetschen[1] et y fit 100 Autrichiens prisonniers, le Maréchal se campa à Johnsdorf et y demeura jusqu'à la fin du mois.

Jusqu'à ce temps, M. de Browne s'était resserré dans son camp de Kolin, M. de Piccolomini campait à Kœniggrætz, et M. le maréchal de Schwerin, ayant débouché par le comté de Glatz, s'était porté sur Nachod, ensuite sur les bords de la Metau, enfin sur Aujezd, où il défit un détachement de hussards et de dragons, commandés par le général Buccow, et fit 200 prisonniers. M. le Maréchal prit ensuite le camp d'Aujezd et fourragea jusque sous les murs de Kœniggrætz, à la barbe de M. de Piccolomini. Les hussards prussiens défirent auprès de Hohenmauth 400 dragons autrichiens et en prirent beaucoup dans la fuite. C'était tout ce que pouvait faire le maréchal Schwerin. L'assiette du camp de Kœniggrætz se trouve précisément au confluent de l'Adler dans l'Elbe; l'ennemi s'y était retranché et ce poste se trouvait inattaquable par son front.

Ce n'était qu'en Saxe où les grands coups pouvaient se porter, il fallait éloigner le secours autrichien et prendre l'armée saxonne. Vers la fin de septembre, l'on sut que M. de Browne avait ordre de dégager les Saxons, son armée se trouvait campée à Budin, au confluent de l'Eger dans l'Elbe. Il avait trois moyens pour exécuter ces ordres: l'un, d'attaquer l'armée du maréchal Keith et de la battre, ce qui n'était pas aisé; le second, de marcher par sa gauche prenant le chemin de Bilin et Teplitz, pour entrer en Saxe, ce qui l'obligeait à prêter le flanc à notre armée et même le mettait dans le cas d'être coupé de ses magasins de Budin et de Welwarn; le troisième consistait à faire un détachement par Leitmeritz qui marchât aux Saxons par Bœhmisch-Leipa et Schandau. Cette dernière manœuvre ne pouvait mener à rien de décisif, à cause que le terrain des environs de Schandau et d'Ober-Rathen est si difficile qu'avec peu de troupes on peut arrêter une armée entière. Cependant, le Roi crut le moment assez critique pour exiger sa présence en Bohême.

Sa Majesté partit le 28 du camp de Sedlitz et arriva le même jour au camp de Johnsdorf. Le 29, l'armée de Bohême eut ordre de marcher, le Roi prit le devant avec 8 bataillons et 20 escadrons, il se campa à Türmitz, où l'on apprit par les coureurs de l'armée que M. de Browne passerait l'Eger le lendemain; c'était sans doute le meilleur parti que d'approcher de l'ennemi pour être témoin de tous ses mouvements et de le tenir en respect par le voisinage d'une armée prête à combattre d'un moment à l'autre. Le 30, toutes les troupes suivirent le Roi en deux colonnes. A peine l'avant-garde fut-elle sur les hauteurs

du Pashcopolo, qu'on aperçut un camp dans la plaine de Lobositz, dont la droite s'appuyait à l'Elbe et Welhota, Lobositz devant son front, Sullowitz devant sa gauche, dont l'extrémité se prolongeait derrière les étangs de Tschischkowitz. L'avant-garde continua sa marche à Wellemin. Ce village est situé dans un bassin entouré de montagnes, dont la plupart ont la forme d'un pain de sucre. Le Roi fit avancer l'infanterie en diligence et occuper les hauteurs et les débouchés qui vont verser dans la plaine de Lobositz. L'armée arriva assez tard et demeura la nuit en colonnes à peu de distance de l'avant-garde.

Le lendemain, 1er d'octobre, on fut reconnaître l'ennemi à la petite pointe du jour, un brouillard épais qui reposait sur la plaine, empêchait des hauteurs de distinguer les objets; on apercevait comme au travers d'un crêpe la ville de Lobositz et dans la plaine entre cette ville et Sullowitz deux colonnes de cavalerie, dont chacune était environ de 5 escadrons. Il fut résolu de déployer l'armée; à l'instant une colonne d'infanterie se forma par la droite, l'autre par la gauche, et la cavalerie se mit en seconde ligne. Le terrain où nous nous mimes en bataille, ne contenait que 6 bataillons de l'avant-garde, il allait en s'élargissant par la gauche. Le revers de ces montagnes était couvert de vignes divisées en beaucoup de petits enclos de pierre de la hauteur de 3 pieds, qui marquaient les différents héritages des bourgeois. Ce fut dans ces vignes que M. de Browne envoya ses pandours pour nous arrêter. A mesure qu'un bataillon de la gauche entrait en ligne, il s'engageait avec l'ennemi, mais comme c'était un feu mal nourri, on se confirma dans l'opinion où l'on était, que M. de Browne s'était retiré et que ces pandours et les troupes de cavalerie qu'on apercevait dans la plaine, faisaient son arrière-garde; ceci paraissait d'autant plus plausible qu'il ne fut impossible de découvrir rien d'approchant d'une armée: le brouillard nous cachait tout et il ne tomba qu'après 11 heures. On fit canonner cette cavalerie de la plaine, qui changea de forme et de figure à plusieurs reprises: tantôt elle parut plus nombreuse, tantôt rangée en échiquier, quelquefois sur trois lignes, dont chacune était contiguë, souvent 5 ou 6 troupes disparaissaient en se retirant par leur gauche; enfin, las des manœuvres oiseuses qui s'étaient faites jusqu'alors, on crut qu'en faisant charger 20 escadrons de notre cavalerie, on dissiperait cette arrière-garde et qu'on mettrait fin au combat. Nos dragons se formèrent au pied de la hauteur où était notre infanterie, ils chargèrent et renversèrent la cavalerie autrichienne, mais ils reçurent un feu de flanc par l'infanterie de Lobositz et de Sullowitz, qui les obligea à se remettre dans leurs postes au bas de la montagne. Ce ne fut qu'alors que l'on jugea que l'ennemi se trouvait vis-à-vis de nous avec toute son armée. Le Roi voulut dès lors remettre sa cavalerie en seconde ligne, mais avant qu'on pût lui porter cet ordre, emportée par son impétuosité naturelle et par le désir de se signaler, elle donna pour la seconde fois, renversant tout ce qui lui était opposé, essuyant ce

même feu des flancs qu'elle avait reçu à la première charge. Elle poursuivit l'ennemi au delà de 3,000 pas, et, se livrant trop à son ardeur, elle franchit un fossé de 10 pieds de large. Au delà de ce fossé à 300 pas il y en avait un autre derrière lequel l'infanterie autrichienne se trouvait en bataille; elle fit exécuter 60 canons contre notre cavalerie, qui repassa le fossé et vint se remettre au pied de la montagne où était notre infanterie, sans que personne la suivît. Le Roi ne voulut plus qu'elle se livrat à de pareilles saillies et la fit repasser derrière l'infanterie.

Vers ce temps, le feu de l'aile gauche commença à devenir plus vif; M. de Browne avait fait filer successivement jusqu'à 20 bataillons, qui, passant par Lobositz, longeaient le long de l'Elbe pour soutenir les pandours dans les vignes. Notre infanterie les poussa vivement de murailles en murailles, elle en poursuivit un nombre qui se précipita par frayeur dans l'Elbe. Une partie des fuyards se jeta dans les premières maisons de Lobositz et fit mine de les défendre; alors notre seconde ligne d'infanterie entra dans la première, notre gauche s'appuya à l'Elbe, et dans cette disposition elle avança sur Lobositz. Nos grenadiers tirèrent dans les fenêtres, par les portes et dans les toits de ces maisons, où surtout le bataillon de Kleist et le capitaine Bornstædt contribuèrent le plus à mettre le feu. La gauche de notre infanterie tira dans cette action, qui n'était qu'une affaire de poste, chaque soldat au delà de 90 coups, ils n'avaient plus de poudre, leurs canons plus de munitions. Cela n'empêcha pas que les régiments d'Itzenplitz et de Manteuffel n'entrassent dans Lobositz, la baïonnette au bout du fusil, et ne forçassent 9 bataillons autrichiens tous frais, que M. de Browne y envoyait justement, à s'enfuir. La fin de la bataille ne fut qu'une fuite de la part des Autrichiens. Ce qui empêcha notre cavalerie d'en profiter, ce fut premièrement ce large fossé, dont on a fait mention en parlant de l'attaque de notre cavalerie, et le beau mouvement que fit M. de Browne en prenant toute la gauche de son infanterie, qui n'avait point été entamée, pour en couvrir les troupes débandées, qui s'enfuyaient dans le plus grand désordre. M. de Browne attendit dans cette position l'arrivée de la nuit pour se retirer; il se mit en marche à une heure après minuit, pour regagner son camp de Budin, et il fit rompre tous ses ponts sur l'Eger.

Le lendemain, on détacha le prince de Bevern avec un corps de 8,000 hommes à Tschischkowitz, qui était sur notre droite, d'où il envoya des partis le long de l'Eger, pour en reconnaître les passages. Cette armée de Bohême n'étant destinée que pour couvrir le blocus de l'armée saxonne, l'on ne crut pas devoir pousser plus loin ses progrès en Bohême, on ne pensa pas à prendre Leitmeritz, ni à passer l'Eger, il suffisait d'avoir battu l'armée autrichienne et de l'empêcher de faire des détachements considérables. L'armée prussienne était à la vérité d'un tiers plus faible que celle de l'ennemi, mais l'on se croyait encore assez supérieur aux Autrichiens.

Cette bataille ou, pour mieux dire, cette action dura sept heures, la cannonade de deux côtés fut continuelle pendant qu'elle dura; cependant nos pertes n'ont été que fort légères: nous n'avons eu en tout que 653 morts, entre lesquels le général de Lüderitz mérite le plus d'être regretté; 800 blessés, dont le plus grand nombre est déjà de retour auprès de ses corps. On a pris à l'ennemi 500 prisonniers, 4 canons et 3 étendards. M. de Browne a fait à peu près 240 prisonniers de notre cavalerie, ce qui ne roule que sur quelques cuirassiers, qui, ayant franchi le fossé, eurent leurs chevaux tués et ne purent rejoindre leur régiment. L'armée prussienne se campa sur le champ de bataille où elle est demeurée tranquillement; elle a fourragé à portée du canon de l'armée ennemie, sans presque voir d'Autrichiens.

Dès le 6, on apprit que M. de Browne faisait un détachement, dont son régiment était, que ces troupes étaient passées à Raudnitz et s'avançaient du côté de Bœhmisch-Leipa. L'on sut que ce corps, consistant en 6,000 hommes, s'avançait vers les frontières saxonnes. Quoique la faiblesse de ce détachement donnât peu d'appréhension, on crut que notre armée de Saxe, n'ayant que 30 escadrons, pourrait avoir besoin d'un renfort de cavalerie, surtout si les Saxons tentaient de forcer le passage de Hellendorf, où la cavalerie aurait pu être employée utilement, surtout dans les plaines de Peterswalde. Ces considérations déterminèrent le Roi à y aller en personne. Sa Majesté partit le 13 de Lobositz avec 15 escadrons de dragons, et le 14 à midi elle joignit son autre armée.

Depuis le 10, les choses étaient bien changées au camp de Pirna. Les Saxons avaient tenté ce jour de faire un pont à Wehlstædtel.[1] Nous y avions une redoute; le capitaine Dequede s'y trouvait avec 50 grenadiers de Bevern. Il fit tirer sur ces barques, il en prit 7 ou 8, il en coula quelques-unes à fond par son canon, et le dessein des Saxons échoua. Les ennemis changèrent leur projet et, comprenant la difficulté qu'il y avait de faire transporter leurs bateaux sur l'Elbe, où ils avaient le feu de trois redoutes prussiennes à essuyer, firent charger leurs pontons sur des haquets et les conduisirent par terre auprès du Kœnigstein vis-à-vis du village de Halbstædtel. Les Saxons avaient regardé cette sortie de leur camp comme étant la plus facile, à cause du secours qu'ils attendaient des Autrichiens.

Il est nécessaire pour l'intelligence de cette relation de rompre en cet endroit le fil de la narration pour entrer dans le détail du terrain qui, comme on sait, est la base de toutes les dispositions militaires. On a vu par la description qui a été faite du poste de Pirna, que son assiette se trouvait très forte; mais ce poste a le défaut qu'il est aussi difficile d'en sortir que de la forcer. Selon le local du terrain, les Saxons ne pouvaient tenter de forcer le passage que par Hermsdorf et Hellendorf; ils y auraient certainement beaucoup perdu, mais ils avaient

[1] Wehlstädtel = Wehlen: Halbstädtel = Halbstadt. S. 91 Alin. 3 und 4 steht in der Vorlage statt des letzteren Ortes fälschlich Altstadt resp. Altstädtel.

du moins l'apparence de sauver une partie de leur monde, en tentant cette entreprise. Il faut certainement croire qu'ils n'ont connu ni la situation de Halbstadt, de Burkersdorf, du Ziegenrück, de Schandau, ni la disposition dans laquelle les Prussiens occupaient ces postes.

Le général de Lestwitz était posté avec 11 bataillons et 15 escadrons entre Schandau et un village que les gens du pays appellent la *Wendische Fähre;* ce fut vis-à-vis de lui que se campa le maréchal de Browne avec son détachement, en occupant le village de Mittelndorf et Altendorf. M. de Lestwitz était beaucoup plus fort que M. de Browne. La situation impraticable de ces rochers empêchait les Autrichiens de se porter sur Burkersdorf; pour réussir, il fallait attaquer un corps supérieur du double ou défiler à deux devant M. de Lestwitz.

Du côté de Halbstadt, où les Saxons avaient résolu le passage, il y a une petite plaine; le Lilienstein, montagne escarpée, se trouve au centre, des deux côtés de ce rocher, en forme de croissant, 5 bataillons de grenadiers gardaient un abattis impraticable, derrière eux, à 500 pas, deux brigades d'infanterie occupaient le défilé de Burkersdorf, soutenus par 5 escadrons de dragons, et au delà de ce défilé se trouve le Ziegenrück, qui est un rocher de 60 pieds de haut, escarpé comme une muraille, et qui fait en demi-cercle l'enceinte de ces postes difficiles, tenant à l'Elbe par les deux extrémités.

C'était cependant dans cet endroit si mal situé que, dès le 11, les Saxons commencèrent à faire leur pont. Nos officiers, bien loin d'y porter des empêchements, le leur laissèrent faire. La descente de Thürmsdorf vers l'Elbe se trouve encore assez praticable, mais, le pont fait, ils trouvèrent la plus grande difficulté à monter le rocher, où un seul sentier les conduisait à Halbstædtel. Ce fut le 12 au soir qu'ils se mirent en marche; deux bataillons de grenadiers gagnèrent avec grande peine l'autre bord; le 13, les pluies, qui étaient continuelles, achevèrent d'abîmer ce chemin, ils ne purent retirer leur canon de leurs retranchements, ils l'abandonnèrent. Ce jour leur cavalerie, leur bagage et leur arrière-garde, tout se trouva pêle-mêle, les uns étant arrêtés par les autres. La difficulté du passage empêchant les troupes de marcher, la tête ne filait qu'un à un, tandis que le corps de bataille et l'arrière-garde demeuraient immobiles sur la même place.

Le 13, de grand matin, le prince Maurice d'Anhalt fut averti le premier de la retraite des Saxons. Nos troupes marchèrent incontinent sur sept colonnes, elles gravirent avec grande peine ces rochers, où cependant personne ne leur faisait résistance. Dès qu'elles furent sur la hauteur, elles se formèrent. Les hussards attaquèrent aussitôt 4 escadrons saxons, qui faisaient leur arrière-garde; ils les poussèrent jusqu'à leur infanterie auprès de Thürmsdorf; nos compagnies franches de chasseurs se logèrent dans un bois qui se trouvait à côté de ces troupes, et les incommodèrent par leur feu; en même temps, le prince Maurice fit avancer le régiment de Prusse infanterie sur une hauteur, qui se

trouvait sur la droite des Saxons. A peine eut-on exécuté deux pièces de canon sur cette arrière-garde, que tout s'enfuit. Les hussards se jetèrent sur les bagages de l'armée, qu'ils pillèrent, et les chasseurs se glissèrent dans des bois proches de l'Elbe dont ils tirèrent sur cette arrière-garde qui se sauvait. La tête tourna aux Saxons, et ils coupèrent leur pont, qui fut entraîné par le courant de la rivière jusqu'au poste de Rathen, où on le prit. L'armée prussienne se campa sur la hauteur de Struppen, la gauche à l'Elbe et la droite prolongeant un grand ravin qui va se perdre vers Hennersdorf; c'est dans cette situation que se trouvaient les troupes prussiennes, saxonnes et autrichiennes, lorsque le Roi arriva avec ses dragons le 14 au camp de Struppen.

Les Saxons espéraient sur les efforts que feraient les Autrichiens pour les dégager; les Autrichiens attendaient l'avertissement d'un certain signal pour commencer l'attaque. Le signal ne se donna point, les Saxons étaient dans un cul de sac où les mains leur étaient liées, il leur était impossible de surmonter les difficultés qu'ils avaient à vaincre, et quoique le roi de Pologne, qui était à Kœnigstein, voulût que ses troupes attaquassent, ses généraux lui en firent sentir l'impossibilité entière. M. de Browne, voyant alors la mauvaise situation où il se trouvait, se retira le 14 vers la Bohême. Warnery avec ses hussards donna sur leur arrière-garde, composée de 300 hussards et de 200 pandours, et les battit, et l'infanterie hongroise fut passée au fil de l'épée.

Cette affaire qui a donné lieu à tant de reproches et de discussions entre les généraux autrichiens et saxons, est facile à décider. Il paraît par l'inspection oculaire des lieux que de deux côtés ils n'ont pas assez exactement connu le terrain que les Saxons choisirent pour leur retraite, et qui seul a donné lieu à la reddition de l'armée saxonne.

Le roi de Pologne, voyant que son armée était dans une situation à ne pouvoir se faire jour par l'épée, qu'elle n'avait ni vivres ni secours à espérer, consentit qu'elle se rendît prisonnière de guerre. Le comte Rutowski fut chargé de dresser la capitulation; le Roi voulut bien rendre les drapeaux, étendards et timbales, qu'on rapporta au roi de Pologne à Kœnigstein. On accorda à cette forteresse la neutralité pour le cours de la présente guerre, et, sur ce que le roi de Pologne désira de se rendre en son royaume, tous les chevaux furent commandés sur sa route, tant en Saxe que par le pays du Roi qu'il avait à traverser. Le 16, l'armée saxonne défila et fut conduite dans notre camp, où la plupart des soldats prirent parti, les officiers eurent la permission sur leur parole de se retirer chez eux. Le 18, le roi de Pologne prit le chemin de Varsovie, on retira toutes les troupes sur son passage et on eut les mêmes égards pour sa personne que ceux qui s'observent entre les têtes couronnées pendant la plus profonde paix. C'est un des avantages que notre siècle poli et éclairé a sur les siècles passés, que la politesse et l'humanité s'exercent au sein de la guerre. La reine de Pologne, toute la famille royale n'ont pas quitté leur capitale, et au

milieu de leurs ennemis ils reçoivent les mêmes hommages auxquels ils sont accoutumées de leurs sujets. Quand on compare à ce temps-ci ceux de François I et de Charles V, on en voit toute la différence, et l'on bénit le Ciel d'être né dans un siècle moins barbare.

Après la reddition des Saxons, le Roi retourna en Bohême pour ramener son armée hiverner en Saxe. Le 25 le maréchal Keith quitta le camp de Lobositz et prit celui de Hlinay, sans que l'arrière-garde aperçût d'ennemi. Le 28 nous marchâmes à Neudorf, le 29 à Schœnwalde. Le froid devenait si excessif qu'on ne pouvait plus enfoncer en terre les piquets des tentes. Le 30 l'armée rentra en Saxe, où elle cantonna entre Pirna et la frontière le long de l'Elbe. Le général de Zastrow occupa avec sa brigade les postes de Giesshübel et de Gottleube; les pandours vinrent l'attaquer, ils furent repoussés et chassés avec perte au delà de Peterswalde. Depuis ce temps, dégoûtés d'être toujours mal reçus, ils n'inquiétèrent plus nos postes avancés.

En même temps que l'armée de Lobositz quittait la Bohême, le maréchal de Schwerin eut ordre de rentrer en Silésie. Il avait passé l'Elbe à Jaromer. Après y avoir tout fourragé, il marcha sur Skalitz, où il fut suivi par quelques mille Hongrois; il les fit chasser jusqu'à Smiritz et continua tranquillement sa marche. Il entra le 2 de novembre dans le comté de Glatz et mit son armée dans des quartiers de cantonnement.

Nous avons commencé à prendre nos quartiers d'hiver, et il y a grande apparence que la campagne est finie pour cette année. L'on n'est point entré dans cette relation dans le détail de petites actions particulières qui n'intéressent pas le public; cependant, il est juste de rendre au mérite des officiers qui se sont singulièrement distingués, l'hommage qui leur est dû. M. de Syburg et M. de Miltitz se sont surtout surpassés au poste de Salesel, où ils furent attaqués par un gros corps de pandours qu'ils chassèrent des chemins creux où ils s'étaient embusqués, la baïonnette au bout du fusil. M. de Rosen, major au régiment de Fouqué, enleva de même avec beaucoup de dextérité un poste de hussards ennemis qui s'étaient aventurés dans le comté de Glatz, pour y commettre des pillages. M. de Rosenkrantz, lieutenant au régiment de Wechmar, défit avec 40 chevaux 60 hussards ennemis qui s'étaient glissés entre Wartha et Frankenstein, et fit plus de prisonniers qu'il n'avait de monde. Ces faits qui paraissent des miniatures après les grands tableaux que nous avons vus, doivent cependant trouver leur place dans les archives du temps et servent comme d'échantillons des talents, de la capacité, de la noble émulation et de la valeur qui se trouvent généralement parmi tous les officiers de l'armée prussienne.

Nach dem von Eichel an Podewils übersandten Druckexemplar. [1]

---

[1] Nach Eichel's Schreiben vom 28. November ist die Relation in Dresden gedruckt; sie enthalte, schreibt er, mehrfache Druckfehler (vergl. S. 85. 90). Die Handschrift des Königs ist nicht mehr vorhanden.

8379. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 27. November: „Comme le sieur Benoît a fait connaître dans plusieurs de ses dépêches qu'il pourrait bien parvenir à porter le Grand-Général de la Couronne de renvoyer son émissaire à Constantinople,[1] si Votre Majesté voulait subvenir aux frais de cette mission, nous avons cru devoir en faire notre très humble rapport à Votre Majesté. . . . Il nous paraît du moins fort convenable pour les intérêts de Votre Majesté d'avoir, par ce moyen, un canal moins éloigné que celui de l'ambassadeur d'Angleterre,[2] pour faire parvenir à la Porte des notions justes et précises sur les conjonctures présentes et surtout pour lui mettre la puce à l'oreille par rapport à la marche des Russes par la Pologne."

Dresden, 29. November 1756.

Das können sie alles besorgen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8380. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 30 novembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois et ne saurais omettre de vous faire remarquer que, tant que le ministère anglais ne travaillera point efficacement aux affaires du dehors et aux mesures vigoureuses à prendre, il se fera à lui-même et à la nation le plus grand tort, vu que, ces moments présents une fois passés, pour prendre des concerts et pour arranger ce qu'il faut pour agir vigoureusement, il n'y aura plus moyen de remédier au mal.

Federic.

Nach dem Concept.

8381. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 30 novembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. Je n'ai rien oublié pour disposer le ministère anglais à se prêter à un bon accommodement avec la Hollande touchant leurs différends,[3] et je me flatte que mes soins ne resteront pas sans succès. En attendant, vous ne devez laisser échapper aucune occasion pour représenter la nécessité pressante pour prendre des arrangements efficaces à obvier au danger imminent qui menace la liberté de l'Allemagne et de toute l'Europe, vu que, ce temps d'hiver passé, sans avoir pris des mesures vigoureuses et sans avoir

[1] Vergl. Bd. XII, 270. — [2] Vergl. Bd. XIII, 242. — [3] Vergl. S. 59.

augmenté les troupes de terre,[1] il ne sera presque plus possible de remédier au mal.

Federic.

Nach dem Concept.

8382. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A DRESDE.

Dresde, 30 novembre 1756.

Monsieur mon Cousin. Je vous remercie infiniment des nouvelles que vous avez bien voulu me communiquer par l'extrait d'une lettre du Duc régnant, Monsieur votre frère.[2] Je les ai trouvées également intéressantes, mais si j'osais désirer quelque chose au delà, je souhaiterais bien que, par les correspondances que le Duc entretient, nous saurions tirer des lumières et des connaissances du projet que la cour de Vienne médite pour la campagne future, et des desseins qu'elle aurait conçus à ce sujet: ce qui me serait la chose la plus intéressante au moment présent. Je suis avec cette estime et cette amitié parfaite que vous me connaissez, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin.

8383. A LA COMTESSE DE BRÜHL, NÉE DE KOLOWRAT, A DRESDE.

Dresde, 30 novembre 1756.

Je viens de recevoir, Madame, le rapport sur le fait que vous m'aviez indiqué par votre lettre.[3] Tout se trouve conforme à votre déposition, et comme tout ce qui s'est passé à cet égard, a été fait à mon insu, je viens d'ordonner que les meubles arrêtés soient incessamment rendus et envoyés à Nischwitz. Je ne saurais cependant m'empêcher de vous faire observer que le cas ne serait point arrivé, si vous n'aviez pas été, tout comme votre époux, dans l'opinion que mon armée n'est entrée en Saxe que pour piller. L'exemple présent vous donne une nouvelle preuve du contraire, et vous pouvez compter que, si l'on n'avait point touché à ces meubles et envoyés clandestinement d'un endroit à l'autre, personne n'y aurait songé et le cas n'aurait point existé. Je vous prie donc, Madame, de vouloir ôter de votre esprit des soupçons si injustes contre moi et d'être persuadée que je n'approuverai jamais des procédés incompatibles avec ma gloire et peu conformes à

[1] Vergl. S. 73. — [2] Der Herzog von Braunschweig hatte in einem vom 24. November datirten Schreiben seinem Bruder Nachrichten über die Neubildung des englischen Ministeriums (vergl. S. 81) und über die österreichischen Truppendislocationen in Böhmen übersandt. — [3] Vergl. Nr. 8376.

mon aveu, et que j'aime mieux passer sur tout ce qui a été intenté si souvent contre moi jusqu'à présent, que de le ressentir de cette façon.

Nach dem Concept. Federic.

8384. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 30. November 1756.

Da allem Ansehen und Meinen Nachrichten nach Ihr Eurer Orten vor der Hand nicht zu besorgen haben werdet, hergegen der Feind alle seine Forces, so er nur aufbringen kann, in Böhmen gegen Mich versammlet und Ich also nothwendig Mich zu verstärken suchen muss, um ihm Tête machen zu können, so werde Ich resolviren müssen, die in Pommern vorhin zu Eurer Disposition einmarschirte Regimenter[1] nach und nach an Mich zu ziehen, um gegen einen verstärkten Feind, der künftiges Jahr alle seine Efforts gegen Mich thun wird, zu agiren. Welches Ich Euch hierdurch zu Eurer alleinigen Direction bekannt mache, wovon Ihr aber dorten noch nicht das geringste eclatiren lassen müsset.

Friderich.

Nach dem Concept.

8385. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Dresden, 30. November 1756.

Ew. Excellenz habe in meinem letzteren Schreiben[2] in der Eil zu melden vergessen, wie des Königs Majestät des Etatsminister Herrn von Borcke Excellenz erlaubet haben, Dero Herrn Sohn, den Legationsrath und Referendarium, nacher Torgau kommen zu lassen, um daselbst einige Zeit bei dem Generalfeldkriegesdirectorio mit zu arbeiten.[3] Welches dann auf allergnädigsten Befehl hierdurch noch melden sollen.

In meinem vorigen habe schon die Ehre gehabt, Ew. Excellenz anzuzeigen, dass, da die Umstände es vor diesesmal ohnumgänglich erfordert haben, die Stadt Dresden mit einer starken Garnison zu belegen,[4] damit auf alle Fälle ein beträchtliches Corps Truppen zusammen, daher es aber nicht anders geschehen können, als dass alle Häuser der Stadt indistinctement mit Einquartierung beleget werden müssen, da sonsten, wenn einige aller Billigkeit nach von Einquartierung eximirte Häuser übersehen worden wären, es an dem benöthigten Platz zu Unterbringung des Militärs gefehlet haben oder aber denen andern die Last vollends unerträglich geworden sein würde; woraus dann erfolget, dass die indistincte Einquartierung auch diejenigen Häuser allhier, worinnen die an dem hiesigem Hofe accreditirte, theils abwesende, theils noch nicht abgereisete Minister ihre Wohnungen mit haben, gleichfalls

[1] Vergl. S. 83; Bd. XII, 463; XIII, 5. — [2] Privatschreiben Eichel's an Podewils vom 28. November. — [3] Vergl. S. 84. — [4] Vergl. S. 70.

beleget werden müssen, welches Inconvénient zu vermeiden, des Königs Majestät eben vor Dero Einmarsch schon denen hiesigen fremden Herrn Gesandten die Insinuation durch den Herrn Generalmajor von Wylich thun liessen, ob dieselbe nicht des Königs von Polen Majestät nach Dero Verlangen nach Warschau folgen wollten; wie aber verschiedene dererselben wegen deshalb noch nicht erhaltenen Instructionen von ihren Höfen hier zu bleiben [sich] genöthiget sahen, inzwischen eine starke Garnison, um die Armée nicht zu weit auseinander zu legen, und vorhin bereits erwähnter Ursachen halber nothwendig war und also die indistincte Einquartierung geschehen musste, so ist es nicht zu ändern gewesen, als dass auch wider Willen zu dem Pas der indistincten Einquartierung geschritten werden müssen. Damit aber dem Publico deshalb nicht allerhand gehässige Insinuationes geschehen, noch die Sache von ein und anderm Hofe anders als wie sie wirklich ist, angesehen werden möge, so finden des Königs Majestät vor nöthig, dass Ew. Excellenz deshalb einen recht wohl gefasseten, jedoch nicht in ein zu weitläuftiges Détail gehenden Articul aufsetzen und solchen denen öffentlichen Zeitungen inseriren lassen, um dadurch alle sinistre Ausdeutungen zu präveniren. Welches auf Sr. Königl. Majestät expressen Befehl melden sollen.[1]

...[2] Was den Umstand von denen Deserteurs und sonderlich, dass die Sachsen durch das angeführte übele Tractament zum Dienstnehmen gezwungen worden wären, [angehet],[3] solches ist eine malitieuser Weise erfundene grobe Unwahrheit; hergegen dieses desto wahrer, dass viele von denen auf ihre parole d'honneur als Kriegesgefangene freigegebene Officiers, einige Stabesofficiers und Generals nicht ausgenommen, sich ein rechtes Fait daraus gemachet haben, die in hiesige Dienste getretene sächsische Soldaten auf allerhand Art zur Desertion zu debauchiren und die davon, so sie dazu bereden können, theils nach Eger, theils nach Polen heimlich durchzubringen,[4] um dem Verlaut nach dorten neue Regimenter davon zu formiren; wie ich dann bekennen muss, dass, obgleich Treu und Glauben überall in der Welt etwas rar ist, solcher dennoch hier sehr wenig oder gar nicht zu finden und die Corruption deshalb schier general ist.[5] Ich beklage die Regimenter, so dergleichen Leute morigeniren müssen. Gott wende und lenke alles zum besten und gebe nach einigen glücklichen Streichen, ohne welche es doch nunmehro nicht wird abgehen können, einen baldigen und erwünschten Frieden!

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Der hierdurch befohlene Artikel ist u. a. in den „Berlinischen Nachrichten" vom 7. December Nr. 147 veröffentlicht worden. — [2] Es folgen Privatmittheilungen Eichel's an Podewils. — [3] Diese angeblichen Vorgänge waren in einer von Eichel an Podewils übersandten wiener Zeitung besprochen worden; die Zeitungsnummer liegt nicht mehr vor. — [4] Vergl. S. 5. 21. 22. — [5] Vergl. S. 52. 53.

8386. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 30 novembre [1756].

Ma très chère Sœur. J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Je ne puis assez m'étonner des procédés de la cour de Vienne. Comment, à présent que la Fortune n'a encore rien décidé entre nous, elle parle dans l'Empire d'un ton de maître! Que fera-t-elle donc, si j'étais vaincu? Il me semble que c'est une réflexion que tout prince allemand, tant soit peu amoureux de sa liberté, doit faire;[1] il faut beaucoup d'aveuglement ou de bêtise, pour ne pas s'apercevoir de cela. Mais laissons toutes ces sottises, car je crains à la fin que je ne mérite une place aux petites maisons, à force de politiquer et d'avoir les oreilles rabattues de toutes ces héroïques sornettes . . .

Nous vivons ici entre nous, les Prussiens d'un côté, les Saxons de l'autre, jusqu'à ce qu'il plaise à ma déesse, la Fortune, d'en décider.

Ne craignez rien pour moi, ma chère Sœur, la campagne qui vient. J'ai un pressentiment que je ne serai ni tué ni blessé, j'avoue cependant que, si les affaires tournaient à mal, je préfèrerais cent fois la mort à la situation où je me trouverais. Vous connaissez mes ennemis, et vous pouvez juger quelles couleuvres ils me feraient avaler; mais comme les choses en sont une fois venues aux extrémités, il faut espérer, si la Providence daigne se mêler des misères humaines, qu'elle ne souffrira pas que l'orgueil, l'insolence et la méchanceté de mes ennemis l'emportent sur la justice de ma cause.[2] Mais voilà encore de la politique indirecte. En vérité, je vous en demande mille pardons, j'ai la cervelle si remplie de ce qu'il me convient de faire l'année qui vient, que cela absorbe toutes mes pensées, et je ne vaux rien, à quelque sauce que l'on me mette. Quoi qu'il en soit, tout cela ne m'empêchera pas de penser à une sœur que j'adore, ni d'être toute ma vie, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8387. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Dresde, 1er [décembre][3] 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Altesse sera persuadée de toute ma sensibilité sur la marque sincère qu'Elle me donne en continuant de m'instruire de ce [qui] vient à Sa connaissance des nouvelles qui sauraient regarder mes intérêts, dont je Lui rends mille grâces. Il est vrai, cependant, que les nouvelles qu'on reçoit des desseins que les cours de Vienne et de Versailles avisent contre moi, sont jusqu'à

[1] Vergl. S. 1. 19. 76. — [2] Vergl. S. 117. 124. — [3] In der Vorlage verschrieben: novembre.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

présent si variables qu'il est presqu'encore impossible de s'y diriger, vu que le système qu'elles adoptent, change presque du jour au lendemain, de sorte qu'il me paraît qu'il n'y aurait rien de décidé fermement là-dessus, avant que le comte d'Estrées, envoyé par la cour de France à Vienne,[1] n'ait pas fait son rapport des conférences qu'il a eues avec les ministres de Vienne sur les opérations à faire de leur part dans la campagne future, et que le concert soit réglé.

En attendant, j'ai tout fait pour presser le roi d'Angleterre[2] à faire dès à présent les arrangements nécessaires, afin de pouvoir assembler de très bonne heure une armée en Allemagne là où il sera nécessaire, et même d'en prévenir les Français, s'il est possible; aussi je me flatte que mes représentations ne laisseront pas de faire impression. Tout ce qui nous reste, c'est d'attendre tranquillement à quoi le système des deux cours susdites se fixera, qui jusqu'ici a varié toujours et qui peut-être variera encore. Je suis avec toute la considération et l'amitié la plus sincère, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse etc.

Nach dem Concept. Federic.

8388. A LA PRINCESSE DOUAIRIÈRE D'ANHALT-ZERBST A ZERBST.

Die Fürstin Johanna Elisabeth von Anhalt-Zerbst schreibt, Zerbst 27. November: „C'est avec une vive reconnaissance des sentiments flatteurs et de la gracieuse confiance qu'il a plu à Votre Majesté de me témoigner, que j'ai reçu la lettre, Sire, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Dresde du 16 de ce mois,[3] et qui ne m'est parvenue qu'avant-hier par la poste de Berlin. Incapable d'abuser de l'un et de l'autre, j'en conserverai le même souvenir fidèle que je ne doute point que la Grande-Duchesse ne porte constamment aux bontés que Votre Majesté lui a accordées dans les heureux temps passés.[4] Je suis bien loin de cette fille chérie, Sire, mais je l'ose espérer. Pour moi, je crois avoir marqué à Votre Majesté dans les occasions où j'ai pu ne point Lui être inutile, la vénération que je Lui porte; alors, Sire, comme à un grand roi, mais dans le fond par cet attachement invincible, né par l'estime pour le plus réellement grand des princes et le plus personnellement respectable des mortels. Trop heureuse, si le sort m'avait destinée à être un jour du nombre des ressorts du bien public et à portée de contribuer à donner à la Russie un allié aussi respectable, je mettrai surtout mon ambition à vérifier le profond et inaltérable respect dont je suis etc.

P. S. Les bontés que Votre Majesté veut bien me témoigner, m'engagent à profiter de l'occasion pour Lui représenter très humblement l'inconvénient des dépenses excessives et l'épuisement total où nous jettent les marches et contre-marches réitérées et toujours inopinées des nombreuses troupes de Votre Majesté qui passent continuellement, sans payer les moindres frais, par nos terroirs, actuellement par petits détachements, sans ordre peut-être de Votre Majesté. La cherté des denrées et les mauvaises récoltes de plusieurs années n'ajoutent pas peu à tout le reste. Mon fils prendra la liberté d'en porter des plaintes à Votre Majesté; j'ose m'enhardir à le prévenir et à les appuyer ici."

[1] Vergl. S. 39. — [2] Vergl. S. 20. 56. 63. — [3] Vergl. Nr. 8294. — [4] Vergl. Bd. III, 237.

[Dresde, décembre 1756.][1]

Madame ma Cousine. Je ne saurais assez vous exprimer combien j'ai été sensible aux sentiments d'amitié constante et sincère que vous avez bien voulu me confirmer par la lettre du 27 de novembre que je viens de recevoir, aussi pouvez[-vous] bien être assûrée que les miens seront réciproques à jamais, me confiant au reste aux assurances que vous me donnez pour ce qui regarde l'affaire en question.

Vous devez d'ailleurs être persuadée que ce qu'il vous a plu de m'indiquer par le post-scriptum de votre lettre, touchant les marches et contre-marches que quelques-unes de mes troupes doivent avoir faites sur le territoire et par le pays de M. votre fils le Prince régnant, sans payer leurs frais, m'a été jusqu'à présent absolument inconnu et entrepris contre mon ordre, de sorte que je n'attends que le détail que vous m'en faites espérer par M. le Prince, pour tout redresser, mon intention n'ayant jamais été que ses États se dussent ressentir des inconvénients d'une guerre qui ne l'intéresse en aucune façon.

Je vous prie, Madame, d'être assurée des sentiments de la plus haute estime et de l'amitié sans fin, avec lesquels je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8389. AN DEN REGIERENDEN HERZOG VON SACHSEN-GOTHA IN GOTHA.

Dresden, 2. December 1756.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Was Ew. Durchlaucht vermittelst Dero geehrtesten Schreiben vom 19. voriges an Mich gelangen zu lassen belieben wollen, solches habe Ich daraus mit mehrern ersehen, auch zuforderst Deroselben hierdurch die freundvetterliche Versicherung zu geben nicht den geringsten Anstand nehmen wollen, dass Ich in denen Sentiments, so Dieselbe von Mir darin anzuführen belieben, gegen Ew. Liebden ohnveränderlich beharren und darunter niemalen ändern werde, in der festen Hoffnung, dass Ich dergleichen von Ew. Liebden allezeit réciproquement zu gewärtigen haben werde. Ew. Durchlaucht wollen auch versichert sein, dass Dero altenburgische Lande allezeit Meines Ortes von allen Märschen und dergleichen Lasten gänzlich verschonet und menagiret werden sollen, daferne sonsten nur österreichischerseits der Orten hin nicht einige Bewegung und Durchmärsche von Truppen gemachet werden, welchen

[1] Durch ein Schreiben vom 1. December hatte der König die Fürstin um baldige Beantwortung des königlichen Schreibens vom 16. November (S. 15 Anm. 4) ersuchen wollen. Dies Schreiben vom 1. December ist, obschon bereits ausgefertigt und unterzeichnet, nicht abgegangen, offenbar aus dem Grunde, weil inzwischen das Antwortschreiben der Fürstin vom 27. November in Dresden einlief. Mithin muss das obige königliche Schreiben in den ersten Tagen des December aufgesetzt sein.

Mich zu opponiren durch die Raison vom Kriege und durch die Nothwendigkeit obligiret sein würde; ausser welchen Fall Ew. Durchlaucht versichert sein können, dass von Meinen Truppen nichts Dero Landen weiter passiren wird. Ich bin übrigens auch ganz geneiget, auf Ew. Durchlaucht ferneres Verlangen das wenige wegen einiger Lieferungen, die an einige Meiner Truppen bei dem vorigen kurzen Durchmarsche durch das Altenburgische ohnumgänglisch geschehen müssen, nach einer billigmässigen Liquidation vergüten zu lassen. Der Ich übrigens mit aller Considération und unverbrüchlichen Freundschaft jederzeit bin Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach dem Concept.

8390. AU GÉNÉRAL MAJOR BARON DE SPŒRCKEN A VARSOVIE.

Spörcken schreibt, Warschau 24 November: „J'ai reçu le 21 de ce mois la réponse dont Votre Majesté m'a honoré en date du 9.[1]

Je ne dissimulerai point à Votre Majesté toute ma surprise des conditions qu'Elle témoigne avoir mises à la promesse expresse de permettre l'établissement des stations d'uhlans pour la facilité de la correspondance de Pologne en Saxe et de Saxe en Pologne.

Lorsque j'eus l'honneur d'être envoyé à Votre Majesté, à Son quartier de Struppen, pour convenir avec Elle et signer les articles de la neutralité de la forteresse de Kœnigstein,[2] dans l'audience qu'Elle me fit la grâce de m'accorder, comme je Lui demandais avec instance que la compagnie noble des cadets, qui était dans la forteresse,[3] et une partie du régiment des grenadiers gardes du Roi mon maître ne subissent pas le sort du reste de l'armée et pussent rester auprès du Roi mon maître pour la garde de sa personne, Votre Majesté, en se refusant à toutes mes demandes, me dit d'un ton de reproches:

»Le Roi votre maître a encore 5 régiments de cavalerie en Pologne et il les a donnés à mes ennemis.«[4]

Alors, Sire, j'eus l'honneur de représenter à Votre Majesté que l'état où Elle avait réduit le Roi mon maître, en S'emparant de tous les revenus de l'électorat, mettait Sa Majesté dans la nécessité de pourvoir à la subsistance et entretien des 4 régiments qu'elle avait en Pologne, en les donnant pour un temps à l'Impératrice-Reine.

J'ajoutai ensuite, mais de mon chef et sans ordre particulier, comme Votre Majesté peut le voir encore par l'incertitude où j'étais, que j'ignorais quelle convention pouvait être entre Sa Majesté le Roi mon maître et Sa Majesté Impériale pour ces 4 régiments, mais que je croyais que, si Votre Majesté voulait bien, par égard pour le Roi mon maître, lui accorder la compagnie noble des cadets et une partie de son régiment des grands grenadiers, il ne serait peut-être pas impossible au Roi mon maître, en retour de ce procédé, d'obtenir de l'Impératrice-Reine qu'il fît rester un ou deux régiments en Pologne pour sa garde.

Votre Majesté ne daigna pas Se rendre aux instances que j'eus l'honneur de Lui faire à ce sujet, et Elle exigea absolument que le régiment des grands grenadiers et la compagnie noble des cadets subissent le sort de toute l'armée. Ce fut la seule condition que Votre Majesté mit à Sa signature de la convention de neutralité pour la forteresse de Kœnigstein et des passe-ports que je Lui avais demandés.[5]

[1] Nr. 8313. — [2] Vergl. Bd. XIII, 538. 539. 558. 559. — [3] Vergl. Bd. XIII, 538. 558. — [4] Vergl. Bd. XIII, 538. 539. — [5] Vergl. dagegen S. 23; Bd. XIII, 539. 549. 573.

J'eus l'honneur ensuite de demander à Votre Majesté si la correspondance serait libre de Saxe en Pologne et de Pologne en Saxe. Elle me fit la grâce de me répondre: »Oui.« — Je Lui demandai encore si Elle trouverait bon qu'on établît, comme à l'ordinaire, des stations d'uhlans pour la facilité de cette correspondance entre le Roi mon maître, la Reine et sa famille royale. Votre Majesté me répondit en propres termes:

»Oui, oui, cela ne fait aucune difficulté. Vous pouvez le dire au Roi votre maître: il peut correspondre avec la Reine, faire venir qui il veut, et placer ses uhlans comme à l'ordinaire, pour faciliter et accélérer sa correspondance.«

Et, sur cela, Votre Majesté m'engagea Sa parole royale, sans condition, sans réserve et sans faire mention des 4 régiments de Pologne.

Voilà, Sire, le rapport fidèle de l'audience que Votre Majesté me fit la grâce de m'accorder à Son quartier de Struppen.

J'ai rendu compte au Roi mon maître de ce que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, et me suis lavé, ainsi que je l'ai dû, de l'imputation que Votre Majesté semble me faire dans Sa lettre, de Lui avoir engagé la parole du Roi mon maître, qui une fois donnée est invariable et inviolable, mais qu'il ne m'a jamais autorisé à donner au sujet des 4 régiments, et que je n'ai point sûrement donnée à Votre Majesté sans son ordre.

Je prends la liberté, Sire, d'appeler de tout ce que je viens d'avoir l'honneur d'exposer à Votre Majesté, à la fidélité de Son souvenir.

C'est par ordre du Roi mon maître que j'ai l'honneur de répondre à Votre Majesté et de Lui demander ce qu'il Lui plaît de tenir de la promesse non conditionnelle qu'Elle m'a faite concernant l'établissement des stations d'uhlans et la sûreté de la correspondance entre la Saxe et la Pologne.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect etc."

Dresde, 2 décembre 1756.

Monsieur le général major baron de Spœrcken. J'ai reçu la lettre que vous avez voulu me faire le 24 du mois précédent. Je trouve d'abord contre ma dignité d'entrer en explication sur la certitude ou l'incertitude des différentes circonstances qu'elle contient.

Il est cependant très certain que de la part de votre cour on a usé de peu de sincérité en dressant la capitulation;[1] on a non seulement, pendant le temps que l'on y travaillait, fait monter 300 hommes du régiment de Rutowski et plusieurs officiers au Kœnigstein, mais, encore après la confirmation de la capitulation, on n'a pas hésité de faire évader surtout de ces derniers et de les faire entrer en Bohême auprès des Autrichiens, comme je l'ai appris à n'en point douter. Par la même raison ci-dessus alléguée, je me dispense de relever ce qui s'est fait avec les régiments saxons qui sont restés en Pologne, mais pour certain tous ces procédés ne peuvent point exciter ultérieurement ma complaisance. Et comme d'ailleurs toutes les tracasseries et les menées [me sont connues] que les officiers prisonniers de guerre ont mises en pratique,[2] pour débaucher et animer les soldats à la désertion pour les faire entrer ensuite clandestinement en Bohême, Pologne et autres endroits, contre la teneur de la capitulation et leurs engagements d'honneur, sans parler de leur correspondance illicite, je ne vois pas comment

1 Vergl. S. 22. 23; Bd. XIII, 541. 549. 558. — 2 Vergl. S. 5. 21. 97. 108.

je puis, après cela, me confier à la bonne foi. Je me vois, au contraire, forcé de mettre des bornes à la complaisance dont j'ai fait usage jusqu'ici, et de songer plutôt à ma propre sûreté et au salut de mes États et par conséquent de refuser rondement les postes d'uhlans au travers de mes États, comme une chose de mauvaises suites, de sorte que l'on ne doit plus y penser. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le général major baron de Spœrcken, en sa sainte garde.

J'espère que ce sera la dernière lettre que vous m'écrirez, car, depuis les procédés peu amiables de votre cour, il ne me reste que le droit de l'épée; on abuse étrangement de ma modération; si l'on me pousse à bout, je ne réponds de rien, et ceux qui me bravent et me trompent grossièrement à présent, pourront avoir lieu de s'en repentir. Mais il faut tout sacrifier à la cour de Vienne, et l'on s'aveugle, parceque l'on ne veut point voir. Je m'en lave les mains. Voici la dernière réponse que vous recevrez de moi.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Der Zusatz eigenhändig.

8391. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Dresden,] 2. December [1756].

So viel ich aus Seinen und meinen Nachrichten schliesse,[1] so suchen die Oesterreicher Schwerin Jalousien zu geben, als wann sie soeben was auf Schweidnitz oder das Glatzische tentiren wollten, um den Marsch der polnischen sächsischen Regimenter,[2] so nahe meine Grenze bei Bielitz passiren, zu versichren und um zu verhindern, dass sie Schwerin unterweges was anhänge. Dann wor die Leute nicht toll seind, so können sie mit Fundament jetzunder nichts auf Schlesien entrepreniren. Kämen sie herein, so würden sie sofort wieder herausgejaget; also haben bis dato die Mouvements, so sie an die Grenzen machen, keine andere Ursache, als die ich gesagt. Wegen der Magazins, so glaube ganz gewisse, dass sie mit einer Armée gegen Niederschlesien werden agiren wollen, ungersch Zeug in Oberschlesien; aber hier wird auch eine Armée herkommen, und muss man also sehen, wor der grosse Effort wird gemacht werden, damit meine Force gegen die ihrige recht agiren kann; dann darbei bleibe ich, an einem Ort stark zu seind, damit man was rechtes decidiren kann: bin ich allerwegens vertheilet, so bin ich allerwegens schwach, und gehet es dann als bei Lobositz, dass man den Feind schlägt und nicht davon profitiren kann.

[1] Vergl. Nr. 8392. — [2] Vergl. S. 74. 78. 101. 102; Bd. XIII, 541.

Die Pommern[1] lasse indessen nach Görlitz, Naumburg, Lauban und Greifenberg marschiren, damit man sie hinziehen kann, wor es noth ist.

Schreibe Er mir weiter, was passiret. Adieu! Friderich.

Die zwei Prinzen, so der König mit gehabt hat,[2] gehen nach Wien, um mit Browne die Campagne zu thun.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8392. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 3 décembre 1756.

Le rapport que vous m'avez fait [le] 30 novembre, [m'est bien parvenu]. J'approuve fort qu'en renvoyant les troupes dans leurs quartiers, vous avez laissé les régiments de Lestwitz à Frankenstein, celui de Henri à Reichenbach et celui de Kalsow à Peterswalde, pour épauler le général Winterfeldt, vu que le cas saurait arriver où ils lui seraient très nécessaires. Ledit général Winterfeldt m'a averti[3] que l'ennemi faisait des mouvements du côté de Braunau et qu'il s'y fortifiait en nombre, apparemment qu'il vous en aura également averti. Je suis presque certain que le motif de l'ennemi n'en est autre que d'y attirer votre attention et d'empêcher par là que vous ne tombiez sur le corps aux régiments saxons en Pologne, que le roi de Pologne donne à la solde de l'Impératrice-Reine, et qui sont actuellement en marche de Cracovie vers Troppau, quand ils longeront mes frontières là-bas. Voilà, à ce que je me persuade, tout le dessein de l'ennemi.

Au reste, pour le moment présent, votre occupation la plus sérieuse doit être de veiller à ce que les régiments se recrutent de leurs cantons, et qu'ils font bien les exercices, à ce que la cavalerie remette ses chevaux en un bon état, et de presser bien le général major Retzow à ce que les chevaux pour les canons et à l'usage du charriage de l'artillerie et aux chariots de pain, avec ce qu'il faut d'ailleurs pour les équipages, soient livrés au plus tôt mieux, afin que tout soit remis dans l'état qu'il faut pour les opérations futures.

Comme l'on ne sait pas voir encore assez clair sur les projets de l'ennemi et qu'il n'est pas encore tout décidé là-dessus, j'attendrai le temps que j'en serai plus éclairci, pour aller alors pour une couple de jours à Liegnitz ou quelque autre lieu là, afin de vous y voir et parler; car, pour le présent, tout est encore trop incertain et indécis qu'il ne vaudrait pas la peine d'entreprendre ce voyage, et avant que je ne saurais vous entretenir de quelque chose résolue fermement de l'ennemi.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 14. 44. 74. 83. 96. — [2] Die Prinzen Xaver und Karl von Sachsen. Vergl. Bd. XIII, 438. — [3] Vergl. Nr. 8391.

8393. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN DRESDEN.

[Dresden, 3. December 1756.][1]

An Schwerin. Antwort.

Ich gebe Geld aus, um mir meine Feinde vom Leib zu halten, aber mein Tage werde ich nie polnischen Juden oder Magnaten Geld geben.[2] Bis dato scheinet es in Russland ziemlich gut; diesen Winter bin ich gewisse, die Kaiserin ist todtkrank, und glaube ich nicht vor künftig Jahr, und dann auch nicht einmal, von dar was zu besorgen.[3]

In Chiffren!

Friderich.

Eigenhändig.

8394. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 3. December 1756.

Ich habe Euer Schreiben vom 26. [vorigen][4] nebst dessen Einlage richtig erhalten. Es ist Mir sehr lieb, dass Eure Nachrichten wegen der Russen ganz und gar mit denen Meinigen übereinstimmen.

Nach aller Apparence werdet Ihr nicht nur jetzo, sondern auch wohl vor künftiges Jahr vor alle feindliche Anfälle sicher sein; indess müsset Ihr demohnerachtet auf alle Praecautiones bedacht bleiben, denn in einem Lande, wo alles durch Corruptiones geschiehet, das Système sich von einem Tag auf den andern ändern kann.

Nach dem Concept.

Friderich.

8395. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 3 décembre 1756.

Je suis content de ce que vous me marquez dans votre rapport du 26 du mois passé de votre façon d'agir avec les gens de là-bas, mais j'approuve surtout que, sur l'avis que vous avez eu relativement à un espion que les Français étaient prêts de détacher à Wésel, vous en ayez d'abord averti le feld-maréchal de Dossow pour y veiller.

D'ailleurs, je suis content que vous communiquiez conjointement avec le sieur Yorke aux régents confidemment les mesures que j'ai prises avec l'Angleterre,[5] pour assembler une armée le printemps qui vient pour couvrir nos États du côté de Westphalie, pourvu que le sieur Yorke ait ordre de sa cour de faire une pareille insinuation avec vous.

[1] Das auf Grund der eigenhändigen Weisung von Eichel aufgesetzte Concept bildet ein P. S. zu dem Erlass vom 3. December. — [2] Ein Jude, der vorgab, von dem litthauischen Magnaten Oskierka abgesandt zu sein, hatte sich erboten, gegen angemessene Belohnung binnen zwei Monaten einen ausführlichen Bericht über die Zustände an der russisch-polnischen Grenze einzuliefern (Bericht Schwerin's, Neisse 30. November). — [3] Vergl. S. 79. 82. — [4] In der Vorlage verschrieben: dieses. — [5] Vergl. S. 56. 63.

Au reste, j'ai été bien aise d'apprendre que, selon vous, les États pourraient bien prendre encore cette année-ci la résolution de faire une augmentation de troupes,[1] mais aussi le temps presse-t-il extrêmement là-dessus, bien entendu que, si l'on ne songe pas bientôt à cette augmentation et qu'on n'y procède pas efficacement, cela se fera trop tard et il n'y aura plus moyen de la faire, quand une fois la République sera barrée et coupée de toute communication avec l'Allemagne. Voilà sur quoi vous communiquerez confidemment avec le sieur Yorke.

Nach dem Concept.

Federic.

8396. AN DEN MARKGRAFEN KARL IN PIRNA.

Der Markgraf Karl meldet, Pirna 3. December, dass er einen grossen für die neutrale Festung Königstein bestimmten Transport durch das preussische Lager passiren lassen werde, sobald die erwartete Königliche Genehmigung einlaufe.

[Dresden, December 1756.]

Das wäre gut; aber der Commandant in Königstein[2] muss nur Magazin vor sich machen; aber ich werde ihm nicht gestatten, solches vor eine Armée zu augmentiren, also muss man nichts mehr durchlassen.

Friderich.

Eigenhändig in dorso des Berichts des Markgrafen.

8397. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 4 décembre 1756.

J'ai bien reçu vos deux rapports du 20 et du 23 de novembre dernier, et n'ayant rien d'intéressant à y répondre aujourd'hui, je me bornerai à vous faire remarquer que le bruit qui vient de se répandre d'un voyage qu'aurait entrepris le ministre, chargé d'affaires anglais, le sieur Mitchell, à ma cour, pour se rendre à celle de Vienne, manque d'autant plus de tout fondement que la cour de Vienne ne se trouve pas à cette heure dans des dispositions amiables envers celle de Londres pour réfléchir sur des ouvertures que cette dernière lui ferait, tendantes à un prochain rétablissement de la paix.

Je suis donc bien aise que vous sachiez que le sieur Mitchell ne s'est éloigné pas pour un jour d'ici, de Dresde, et que, pour le reste, les choses en sont aux termes d'une guerre qui continuera avec plus de vivacité qu'elle ne s'est faite jusqu'à présent.

Au surplus, je vous renvoie au contenu de mes précédentes dépêches immédiates; j'ajouterai seulement ici que le ministre danois, le

[1] Vergl. S. 54, 73. 95; Bd. XIII, 584. — [2] Der chursächsische Generallieutenant Michel Lorenz von Pirch.

sieur de Berregard,[1] partira d'ici la semaine qui vient, pour se rendre par la Silésie et en passant par Breslau à Varsovie, lui ayant accordé de la meilleure grâce le passe-port qu'il m'a demandé pour ce voyage.

Nach dem Concept. Federic.

8398. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 4 décembre 1756.

J'ai reçu à la fois les rapports que vous m'avez faits depuis le 15 jusqu'au 19 du novembre dernier. Je vous adresse ci-clos la réponse[2] à la lettre de ma sœur que vous aviez jointe à une de vos relations, pour que vous ayez soin de la lui faire parvenir à ses mains propres.

Du reste, vous lui direz de ma part que, malgré toute l'envie que j'aurais de l'aider à lui faire trouver dans mes pays cette quantité de seigle qu'elle désire pour approvisionner la Suède, il y avait cependant l'impossibilité qui s'y opposait, vu la mauvaise récolte qu'il y avait eu dans toutes mes provinces indistinctement et même dans les voisines de la Pologne, tout comme presque dans toute la Pologne, de sorte que je me voyais obligé, pour avoir les quantités suffisantes pour en approvisionner mon armée, d'en faire acheter à grands frais d'une part à Danzig et de l'autre part en Écosse et en Irlande.

Au reste, je ne saurais m'empêcher de vous dire que je serais bien aise si dorénavant vous ne me faisiez plus des relations aussi volumineuses sur ce qui regarde les petits détails des affaires intérieures de la Suède et leurs brouilleries, qui ne m'intéressent pas beaucoup, et au sujet desquelles il suffira si vous en informez mes ministres; mais, quant aux nouvelles de Russie, j'aimerai toujours que vous vous étendiez au possible dans les rapports que vous m'adresserez immédiatement, pour m'en informer exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

8399. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Die Königin von Schweden schreibt, [November 1756]:[3] „La situation critique de nos affaires ne m'empêche pas de partager avec une joie inexprimable les succès rapides de vos armes. Je voudrais les voir bientôt couronnés par une paix solide et avantageuse, malgré les vœux contraires que l'on forme ici, et les obstacles qu'on voudrait y opposer. Vous ne devez rien vous attendre de plus favorable d'un sénat de Suède qui n'a d'autre désir que de vous voir abaissé, et qui ne cesse de suivre ses anciens principes, comme les plus propres à soutenir ses usurpations. Sans vous expliquer sur les moyens, vous m'avez fait naître quelque espérance de voir changer les choses;[4] si je puis y contribuer de façon ou d'autre, ne doutez

[1] Vergl. S. 70. — [2] Nr. 8399. — [3] Das Schreiben ist undatirt. Es wurde am 16. November von Solms dem Könige zugesandt. — [4] Vergl. Bd. XIII, Nr. 8259.

point de mon empressement à entrer dans vos vues: elles ne peuvent qu'être dirigées à l'avantage de ceux qui désirent de vous prouver leurs bonnes intentions, mais qui, dans les conjonctures présentes, doivent se borner aux souhaits de pouvoir un jour vous devenir utiles."

[Dresde, 4 décembre 1756.][1]

Ce que je saurais faire pour vous, ma très chère Sœur, voilà ce que je ne saurais précisément vous dire encore, et il faut que vous preniez force de patience; tout dépendra de la réussite de la négociation de l'Angleterre à Pétersbourg.[2] Pour ce qui me regarde, je vous prie de rester tranquille encore et de ne pas remuer présentement en ma faveur, jusqu'à ce que nous voyions plus clair. Il est vrai que mes succès ont été jusqu'ici heureux, je vois cependant une foule d'ennemis s'assembler pour me tomber sur le corps, qu'il me faudra faire tous les efforts l'année qui vient, pour m'en débarrasser le mieux possible.

Nach dem Concept.

Federic.

8400. AN DEN OBERST UND GENERALADJUTANTEN VON WOBERSNOW IN DRESDEN.

Dresden, 5. December 1756.

Der allhier im Arrest befindliche Obristlieutenant von Gismar hat in der Originalanlage gebeten, dass er seines Arrestes wiederum entschlagen werden möchte. Da Euch die Ursachen, worum derselbe nebst andern sächsischen Officiers zeither allhier in Arrest geblieben,[3] mehr als zu bekannt sein, so habt Ihr demselben darüber einige Remonstration nochmalen zu thun, Ihm aber dabei von Meinetwegen zu declariren, wie dass dem ohnerachtet Ich auch ihn seines bisherigen Arrestes ganz gerne wiederum erlassen wolle, daferne er seine vorhin bereits engagirte Parole d'honneur dahin freiwillig wiederholen und von neuem declariren wolle, sich als ein dermaliger Kriegesgefangener auf Ehr und Reputation in Sachsen in aller Stille aufzuhalten, sich ruhig und wie es sich seinem jetzigen Engagement nach gebühret, aufzuführen und sich nicht im geringsten weiter directement noch indirectement von etwas zu meliren, so Mir unanständig und missfällig sein kann. Wenn solches von ihm gehörig geschehen sein wird, so bin Ich sodann zufrieden, dass er seines bisherigen Arrestes erlassen werde, welcherwegen Ihr also überall das weitere zu besorgen habt.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Das Datum ergiebt der Erlass an Solms vom 4. December (Nr. 8398). — [2] Vergl. S. 49. 80; Bd. XIII, 9. 10. 616. — [3] Vergl. S. 5. 21. 22. 97.

8401. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Schwerin berichtet, Neisse 3. November: „Il paraît par toute [la] conduite [des ennemis] que, malgré leur grande supériorité, ils nous craignent plus que nous ne les craignons. La seule position de leur part dans la Bohême est le coin de Friedland et Neustadt par où ils sont à même de faire des incursions dans la Lusace et la Basse-Silésie."

Dresde, 5 décembre 1756.

J'ai reçu, mon cher Maréchal, votre rapport du 3 de ce mois et vous sais gré des nouvelles que vous avez bien voulu me communiquer à sa suite. Pour assurer entièrement la Basse-Lusace du côté de Friedland et de Neustadt, je fais venir les régiments de Poméranie,[1] que je placerai de façon qu'ils pourront se tourner du côté droit ou gauche, selon que les circonstances et la nécessité l'exigeront. On apprend bien que l'ennemi se renforce par quelques troupes vers la Basse-Lusace, mais je ne présume pas que ces gens s'engageront, parcequ'ils seraient partout coupés.

Nach dem Concept.

Federic.

8402. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 6 décembre [1756].

Ma très chère Sœur. J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre du 29. Je vous supplie, ma très chère Sœur, de calmer vos appréhensions; il n'y a point de coup fourré à craindre, et l'on prend des précautions, pour être à l'abri des infidélités. Il est sûr que, l'année qui vient, nous aurons nombre d'ennemis; mais il n'y a de mérite dans le monde qu'à vaincre les difficultés: c'est la raison que l'on paie un danseur de corde et que l'on ne donne rien à ceux qui marchent uniment par les rues. J'ai ici toujours le même spectacle vis-à-vis de moi: une vieille reine qui empoisonne toutes nos actions, et qui du matin au soir prie Dieu contre nous. J'ai entendu un beau motet, j'ai vu la galerie de tableaux, voilà tout. A présent, il me faut être bien informé des projets de mes ennemis; voilà à quoi je travaille, ainsi qu'à faire les miens et à tout préparer pour ce printemps qui deviendra si décisif pour nos affaires.

Je vous embrasse mille fois, en vous priant de me croire avec la plus tendre amitié, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 96. 104.

8403. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 6 décembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 23 novembre, dont j'ai été content par les nouvelles assurances que vous me confirmez qu'on reprendra bientôt le fil des affaires étrangères,[1] et les très bonnes dispositions où le ministère et la nation sont à mon égard. Malgré cela, je ne veux point vous cacher mon embarras de ce que, par toutes sortes d'accidents, les affaires publiques et surtout celles qui sont relatives aux mesures vigoureuses à prendre pour le bien de la cause commune, souffrent d'aussi long délai, en attendant que nos ennemis font les derniers efforts avec toute l'activité possible pour nous opprimer. C'est pourquoi vous ferez, s'il y a moyen, les instances les plus pressantes là-dessus, bien que dans des termes que vous croirez convenables, en représentant aux nouveaux ministres[2] et surtout au lord Holdernesse combien il sera dangereux de faire passer, en traînant, un temps où tous les moments sont précieux et de la dernière conséquence, en ne prenant pas des mesures vigoureuses contre un ennemi qui ne s'endort pas, et qui au contraire agit avec toute la vivacité imaginable, pour faire des dispositions à exécuter ses desseins les plus pernicieux.

Vous me manderez exactement ce qu'on vous répondra là-dessus, et avec quel air et quelle contenance on a reçu vos représentations à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

8404. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 7 décembre 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 27 de novembre dernier et suis très satisfait et approuve parfaitement la conduite que vous avez tenue à l'occasion de l'ouverture que je vous avais chargé de faire là où vous êtes.[3]

Vous jugerez ainsi vous-même qu'il doit m'avoir été agréable d'apprendre que vous tâchiez d'amener les ministres danois petit à petit, avec beaucoup de circonspection de votre part, au but que nous nous sommes proposé, et que pour cet effet vous en usiez avec eux de la sorte qu'ils veulent qu'on en agisse à leur égard. Il restera à voir maintenant si la cour d'Angleterre les pourra disposer en outre de se mêler des affaires de l'Allemagne et d'entrer dans leur garantie. Toutefois je veux bien vous dire pour votre direction que, pour ce qui me regarde, je ne demande rien pour moi-même du Danemark, et que je

[1] Vergl. S. 81. 94. — [2] Vergl. S. 81. — [3] Vergl. S. 34. 35.

serais content, pourvu que la cour où vous êtes assiste le roi d'Angleterre et protège ses États en Allemagne.

Federic.

Nach dem Concept.

8405. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 4. December: „Le baron de Münchhausen vient d'écrire à moi, Podewils, la lettre ci-jointe en original,[1] dans laquelle il insiste très fortement à ce qu'il plaise à Votre Majesté de faire rendre au plus tôt dans les pays de Magdebourg et de Halberstadt le corps de troupes qu'Elle a destiné pour se joindre à celles du Roi son maître. Il allègue pour cet effet que, comme il n'y avait plus aucun doute sur le dessein de la France de faire paraître au printemps une armée nombreuse sur le Bas-Rhin, il fallait absolument s'arranger pour avoir une armée capable de faire tête aux Français, et qui fût à portée de s'assembler et de marcher de bonne heure."

Podewils und Finckenstein fragen, Berlin 4. December, an, ob der König geneigt sei, bei der Absendung eines Emissärs des polnischen Grossgenerals Branicki an die Pforte[2] eine Summe Geldes zur Bestreitung der Kosten der Sendung beizusteuern.

Dresden, 7. December 1756.

Das gehet jetzo noch nicht an, da Ich noch nicht recht weiss, ob die Franzosen dorten oder in Böhmen mit Force agiren werden; überdem habe Ich an den König von Engelland gewisse Sachen geschrieben,[3] worauf Ich Antwort erwarte, und ehe Ich solche bekomme, kann Ich noch nichts declariren. Inzwischen aber wäre es sehr gut, wenn man Mir zu Hannover die hannoversche Truppen im Stande setzte, gegen den Martium marschfertig zu sein, und auf Magazine dächte, auch mit Braunschweig einmal schlösse.[4]

Sie wissen, was Ich schon wegen Émissaires dahin gethan habe;[5] dergleichen Leute helfen Mir weiter nichts, daferne sie nicht die Pforte in Bewegung bringen können. Sie müssen sondiren, ob Engelland dabei nicht etwas thun will, wie ehemals von Frankreich in andern Zeiten geschehen.[6]

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8406. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

[Dresden, 7. December 1756.][7]

So viel als ich bis dato wüsste, so hätte Preussen nichts zu besorgen. Was künftig Jahr geschehen könnte, würde man erfahren, doch

[1] D. d. Hannover 25. November. — [2] Vergl. S. 94. — [3] Vergl. Nr. 8302. 8352. 8354. — [4] Vergl. S. 56. 75. — [5] Vergl. Bd. XIII, 619. — [6] Vergl. Bd. VIII, 605; X, 144. 182. 183. — [7] Das auf Grund der eigenhändigen Weisung vom Cabinetssecretär aufgesetzte Concept trägt das Datum: 7. December.

hätte ich gute Hoffnung und schiene es, als, wann viel geschehe, das russische Auxiliärcorps nach Mähren marschiren würde,[1] derowegen ich auch die Pommern nach der Lausenitz gezogen hätte.[2]

Eigenhändig in dorso eines Berichts Lehwaldt's vom 30. November. Friderich.

8407. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Dresden,] 7. [December 1756].

Ich habe viele Zeitungen, aber noch nichts ganz sichres; so siehet es nun aus. In Russland scheinet es von Tag zu Tag mehr, als wann nichts zu besorgen wäre,[3] die Franzosen aber wollen 30,000 Mann nach Böhmen und 50,000 am Rhein schicken. Gegen uns soll mit drei Corps agiret werden: 1) über Eger Franzosen, teutsche Völker und was Oestreicher, 2) Browne bei Friedland, von da über Bunzlau gegen Glogau und 3) Piccolomini gegen Schlesien. Ich habe ohngefähr meine Rechnung gegen gemacht, und muss ich hier zwei Arméen von 40,000 haben, in Schlesien 30,000, an Cavallerie aber würde es fehlen, und wor man die Russen trauen könnte, so müsste man 30 Escadrons aus Preussen ziehen. Sonsten seind wir stark genung, den Feind zu schlagen, aber zu schwach, was rechtes zu decidiren. Ich muss nun suchen, mehrere Nachricht von diesem allen zu kriegen, dann bis dato ist es noch Bruit und nichts sicheres; wann ich was erfahre, so werde ich es schreiben. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8408. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 8 décembre 1756.

J'ai vu avec bien de la surprise que le Grand-Pensionnaire,[4] en conséquence de votre rapport du 30 novembre, ait pu apprendre avec indifférence, à ce qu'il paraît, l'annonce que le sieur Affry lui a faite en dernier lieu d'un corps de troupes que le Roi son maître ferait marcher sur le Bas-Rhin pour agir contre moi, en ajoutant que, selon son avis, on en enverrait une partie sur l'électorat d'Hanovre. Une déclaration aussi catégoriquement faite d'un ministre de France à un des principaux ministres de la République aurait été prise autrefois comme une déclaration de guerre faite à la République et aurait causé des contre-déclarations bien vigoureuses et aurait été même envisagée comme une raison très pressante de se mettre en posture pour faire la

[1] Vergl. S. 37. — [2] Vergl. S. 109. — [3] Vergl. S. 105. — [4] Pieter Steyn.

guerre, le cas arrivant, contre la France, ainsi qu'il faut que ces gens-là soient bien abâtardis présentement, s'ils permettent jamais tranquillement que la France exécute un dessein aussi pernicieux et dangereux à la République.

Vous ne manquerez donc pas de relever cette circonstance au possible là où vous le trouverez convenable, en représentant qu'il ne fallait pas douter que, tandis que la France croirait être de sa convenance de cajoler la République, elle ne la flattât, mais que, dès qu'elle serait parvenue à ses fins et qu'elle aurait entouré la République en la bridant par la possession de la ville de Wésel et des provinces de Gueldre et de Clèves, par où la République serait absolument séparée de toute communication avec l'Allemagne, elle ne lui parlât alors de haut ton et ne l'obligeât de s'assujettir aux lois qu'elle lui prescrirait, de sorte que, si les ministres de la République ne trouvaient pas un procédé que tel de la France pour un motif d'une guerre, ils n'en auraient jamais, mais subiraient volontairement le joug qu'on leur voudrait imposer.

Vous ferez d'ailleurs observer que, quoique cette guerre n'était pas qualifiée expressément du nom de guerre de religion, on n'aurait cependant qu'à penser sur les suites qui en arriveraient, quand une fois les deux puissances, l'Autriche et la France, seraient parvenues à abaisser les deux premières puissances en Allemagne, qui jusqu'à présent étaient les principaux appuis et soutiens des Protestants en Allemagne,[1] ainsi que, quoique la présente guerre n'avait pas le nom de guerre de religion, elle ne l'était pas moins effectivement et par les suites qui en résulteraient nécessairement à cet égard.

Qu'au reste on devait songer ce que deviendrait la balance de l'Europe, qui avait été toujours l'objet le plus principal de la République, quand les cours de Vienne et de France l'auraient entièrement emporté d'une manière que rien ne serait plus de s'opposer à eux, et quand la République voudra abandonner l'Angleterre et moi, pour nous démêler du jeu contre des forces supérieures. Voici des arguments contre lesquels je crois que personne n'aura rien à dire, et dont vous devez faire tout l'usage possible, pour éveiller les gens de là-bas de leur léthargie bien dangereuse, et qui ne saura qu'à les mettre au bord du précipice, à moins qu'ils n'y songent de bonne heure et pendant le peu de moments qui leur restent encore, pour obvier au mal qui menace le salut, la dignité et la conservation de la République.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XI, 37; XII, 510; XIII, 54. 55.

8409. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 8 décembre 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 23 de novembre dernier, et je ne trouve pas à propos, pour ce qui est de l'affaire de l'insinuation à faire à la cour de Versailles, ni que le marquis de Havrincour en soit mêlé, ni qu'on en fasse une négociation formelle à l'heure qu'il est,[1] appréhendant qu'on n'envisage semblable démarche comme une humiliation, et qu'elle ne serve par conséquent qu'à augmenter la fureur dans ces premiers moments de fougue. C'est pourquoi, au cas que le baron de Hœpken persiste à vouloir rendre de bons offices dans les circonstances présentes, je vous avertis qu'il faudra que cela se fasse avec beaucoup de délicatesse et fort de loin à loin.

Federic.

Nach dem Concept.

8410. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 8. December 1756.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Es ist Mir aus Eurem heute erhaltenen Rapport vom 4. dieses recht lieb zu ersehen gewesen, dass auf Euren Postirungen alles ruhig ist, wie dann auch hiesiger Orten noch alles stille und bis dato nichts veränderliches vorgefallen ist. Ich bin dabei von Eurem Sentiment, dass der Feind nichts wird tentiren wollen, bis er alle seine Forces zusammen hat. Diesem allen ohnerachtet hat der Generallieutenant Lestwitz mehr wie alle andere nöthig auf seiner Hut zu sein, da Zittau und das Stück von der Lausnitz, wo er stehet, just zwischen Böhmisch-Friedland und Schluckenau lieget und also, wenn er ein ganzes Regiment Husaren da unter seiner Ordre hat, solches nicht überflüssig ist.

Was vor Nachrichten aus Böhmen dem Obristen von Arnstedt zugekommen, solches habt Ihr aus der anliegenden Abschrift mit mehrern zu ersehen.[2]

[1] Der schwedische Kanzleipräsident Höpken hatte dem preussischen Gesandten angeboten, durch den Marquis Havrincour oder den schwedischen Gesandten Baron Scheffer in Versailles sondiren zu lassen, ob eine Besserung des Verhältnisses Frankreichs zu Preussen angebahnt werden könne. — [2] Bericht Arnstedt's, Dresden 7. December. In diesem Bericht wird unter anderem gemeldet: „Es hat das Ansehen, als wenn der Feind gegen Zittau eine Expedition vorhabe, indem in der Gegend an die 22,000 Mann stehen und in dem Winkel nach der Grenze zu, als Schluckenau, Rumburg, Zeidler, sollen 4000 Panduren stehen, haben Kanonen bei sich. Man spricht in Böhmen öffentlich allernächst von einer Invasion in Sachsen, und noch mit dem Zusatz, der Graf Browne habe der Königin von Polen sagen lassen, er würde auf Weihnachten die Gnade haben, ihr die Hände zu küssen."

Den Marsch der pommerschen Regimenter[1] beschleunige Ich so viel wie möglich, glaube aber nicht, dass sie unter 14 Tage werden ankommen können.

Was übrigens den von John anbetrifft, da habe Ich an den Etatsminister von Schlabrendorff die positive Ordre ergehen lassen, dass derselbe die vacante Stadtvogtsbedienung zu Landshut ohne weitere Umstände noch Einwenden haben soll.[2] Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Von die Russen kann man noch nichts positives sagen.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Friderich.

8411. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 9 décembre 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 6 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, et j'ai été bien aise de ce que vous marquez au sujet des nouvelles qui vous sont parvenues de l'ennemi, [ainsi] que des arrangements que vous avez pris pour remettre tout ce qu'il faut auprès des régiments.

Comme je n'ai point reçu encore le rapport du général major de Retzow touchant les demandes de vos aides de camp,[3] je lui ai renvoyé le post-scriptum que vous m'avez fait sur ce sujet, ne doutant pas qu'il ne s'en explique.

Ici l'ennemi est assez tranquille dans ses quartiers. L'on voit assez qu'il veut attendre simplement les secours qu'on lui a destinés. Il y aurait des entreprises contre lui à faire, j'en ai médité moi-même quelques-unes contre lui; mais je ne voudrais pas les exécuter au moment présent, pour ne pas alarmer nos quartiers d'hiver. D'ailleurs, quand on veut surprendre des magasins de l'ennemi, pour s'en servir dans la guerre, il faut attendre préalablement qu'il les ait remplis et achevés, et laisser reposer en attendant les troupes, faire remettre les chevaux, les charriages et tout ce qui [est] nécessaire pour tenir campagne. Mais, à la fin de février ou au commencement de mars, il faut voir ce qu'il y a à faire pour tenter des entreprises contre ses magasins sur lesquels il comptait; par où l'on confond ses projets et ne lui donne pas le temps de les remettre, puisque c'est trop tard alors. Voici, cher Maréchal, ma façon de penser.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 104. 109. — [2] Schlabrendorff hatte Bedenken getragen, die Stadtvogtei in Landshut dem genannten von John zu übertragen, weil derselbe katholischer Confession war. — [3] Vergl. S. 77.

8412. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 9. December 1756.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Es vermehren sich die Nachrichten immer mehr und werden die Bruits stärker, als wolle der Feldmarschall Browne eine Entreprise auf Zittau mit 22,000 Mann thun[1] und den Generallieutenant von Lestwitz coupiren, und dass er vielleicht schon näher zur Sache gethan haben würde, wenn nicht der Transport der Canons wegen der impracticablen Wege ihn aufgehalten hätte. Ich vernehme auch, dass sogar die Königin von Polen davon gegen ihre Confidentes gesprochen haben soll. Da Ich nun das Dessein des Browne zu sein urtheile, dass er Zittau masquiren und bloquiren, nachher aber, wenn er Mich mit der Force dahin gezogen hätte, hieher einbrechen und auf unsere hiesige Magazins gehen will, so habe Ich zuvorderst dem Generallieutenant von Lestwitz geschrieben, dass, wenn Noth am Mann ginge, er die Regimenter von Forcade und Prinz von Preussen, auch das Grenadierbataillon von Bülow an sich ziehen könne. Demnächst lasse Ich morgen den Generallieutenant Herzog von Bevern mit denen Bataillons von Manteuffel und von Pritz, sowie auch mit denen Regimentern von Rochow und Katte-Dragonern dahin aufbrechen, um nach Ostritz und Radmeritz zu marchiren und zu sehen, wie es weiter gehen wird. Vor Mich aber mache Meine Disposition dergestalt, dass wenn es zum Lärm kommen sollte, Ich sodann alles, bis auf die Postirung unter Commando des Generallieutenant von Zieten[2] und die nothwendigste Garnisons, gleich bei Pirna zusammenziehen kann. Sollte nun obgedachte Zeitung wahr sein und es wirklich durch solche des Feindes Entreprise zum Lärm kommen, so müsset Ihr alsdann Eures Ortes alles anwenden, den Feind gleich in die Flanke und ihm dadurch eine Diversion zu machen und zurück zu ziehen, es mag auch sein, wie es will, wenn es auch nur auf Braunau wäre. Ich avertire auch den Generalfeldmarschall von Schwerin davon,[3] und zwar dahin, dass er solchenfalls, und wenn Ihr ihn avertiren werdet, die jenseits der Oder gegangene Regimenter wieder über die Oder zurück der Gegend Frankenstein, Reichenbach ziehen und schicken welche auf Euch zu. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Ich lasse einige Bataillons gegen Zittau marschiren, bis dass die Pommern kommen.[4]

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 114. — [2] Vergl. S. 41. — [3] Dieses Schreiben an Schwerin liegt nicht mehr vor. Der König erwähnt am 11. December (Nr. 8422) zwei Schreiben, von denen das eine Nr. 8411, das andere das im Text erwähnte gewesen sein wird. — [4] Vergl. S. 115.

8413. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 9 décembre 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 30 de novembre, dont j'ai été bien aise de voir la bonne disposition où le ministère de la cour où vous vous trouvez, continue d'être, aussi n'épargnerez-vous ni peines ni adresse pour le confirmer dans ces dispositions, afin d'en tirer parti pour autant qu'il sera possible.[1]

Au reste, si la France veut absolument rompre avec moi, il n'y a pas de ma faute. Tout le monde a reconnu mes sentiments pacifiques, quand je fis ma convention de neutralité avec l'Angleterre,[2] qui ne préjudiciait à personne, et qui ne tendait qu'à conserver la tranquillité de l'Empire. Si la France en devint jalouse, si elle ne fit point réflexion sur toutes les peines que je me donnais pour moyenner la paix entre elle et l'Angleterre,[3] et si ensuite elle fit son traité avec la cour de Vienne, y avait-il eu quelque chose à me réprocher? Si, après, la cour de Vienne, enorgueillie pour s'être assuré la cour de France, me força l'épée aux reins de la prévenir dans ses desseins dangereux contre moi,[4] après que j'eusse fait toutes les tentatives imaginables pour conserver la paix avec elle,[5] si la Saxe fut comprise dans cette rupture par les dangereux projets qu'elle avait machinés contre moi, en sorte qu'il était impossible que je pouvais la laisser à mes derrières, sans avoir à attendre d'elle le coup le plus fatal qui me saurait arriver,[6] y a-t-il là aucune bonne raison à alléguer de la France pour me vouloir du mal? Mais si, indépendamment de tout cela, elle se veut ranger du côté de mes ennemis irréconciliables, par une prévention inconcevable et même contre ses intérêts les plus essentiels, je ne puis que m'en laver les mains, me fiant sur la justice de ma cause, en abandonnant les succès à la sage direction de la Providence.[7]

Federic.

Nach dem Concept.

8414. UNTERREDUNGEN DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Dresden, 9. December 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 9. December, er habe die Beobachtung gemacht, dass, seit den ersten Gesprächen des Königs mit dem aus Paris zurückberufenen Gesandten von Knyphausen,[8] die Unruhe des Monarchen[9] sich bedeutend gesteigert habe: „... I begged ... if anything had occurred to His Prussian Majesty which he thought would be of use to the King, that he would be pleased to give me a

[1] Vergl. S. 34. 35. 110. — [2] Vergl. Bd. XII, 503. 504. — [3] Vergl. Bd. XII, 508. — [4] Vergl. Bd. XIII, 113. 124. — [5] Vergl. Bd. XIII, 613—615. — [6] Vergl. Bd. XIII, 280. 617. — [7] Vergl. S. 98. 124. — [8] Vergl. Bd. XIII, 582. — [9] Vergl. S. 32. 38. 58.

hint of it. This he promised in a very gracious manner, and I have this morning received a paper entitled:

»*Moyens dont la Grande-Bretagne pourrait se servir pour ruiner les projets de ses ennemis ou rendre la guerre plus difficile.*«[1]

. . . [The King] said he did not expect that every thing he had suggested, would be adopted.

The »*Mémoire concernant les principales opérations projettées par la cour de France pour la prochaine campagne*«[2] is the substance of Monsieur de Knyphausen's last dispatch from Paris.[3]"

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 9. December (private): „. . . This day when His Prussian Majesty talked to me of the paper he had sent in the morning, he said he wondered the King did not immediately declare his resolution about the German army, the command of which he wished was conferred on Prince Lewis of Brunswick;[4] that, for his part, if measures were not taken very soon, he would withdraw his troops from that country and send his artillery to Holland, resolved as he was that it should not be made use of by the French against Hanover. The King, your master, said he, does not run the same risk as I do, for: »*outre la crise générale de l'Europe, il s'agit de l'existence de ma maison, j'ai raison d'être un peu inquiet de n'avoir point de réponse de l'Angleterre, j'ai la maison d'Autriche, la France et peut-être la Russie contre moi et l'Angleterre ne se remue point.*« . . .

One reason that occasioned this animated conversation, was that the King of Prussia had just received intelligence that the Russian army were marching into Lithuania . . ."[5]

Mitchell schreibt, Dresden 9. December, an den brittischen Gesandten Keith in Wien: „. . . I give you this trouble at the King of Prussia's desire to know in what condition the finances at Vienna are, and if they do not find difficulty for funds to carry on the war. I am likewise desired to ask if you know anything of the plan of operations for the next year; the hearty and friendly part the King of Prussia has taken in the King's affairs, makes me willing to comply with every request . . ."

Die Berichte an Holdernesse nach den Ausfertigungen im Public Record Office, das Schreiben an Keith nach dem Concept im British Museum zu London.

---

[1] Nr. 8416. — [2] Nr. 8415. — [3] Diese Bemerkung Mitchell's ist nicht zutreffend. Beide Denkschriften sind allerdings von Knyphausen verfasst, aber erst nach seiner Rückkehr aufgesetzt, in den letzten Berichten aus Paris finden sich höchstens vereinzelte Anklänge an die zweitgenannte Denkschrift. [Zimmermann (Aus dem militärischen Briefwechsel Friedrich's des Grossen. Beihefte zum Milit.-Wochenblatt 1882. S. 1 ff.) verwechselt die Schriftzüge Knyphausen's mit denen des Königs, druckt beide Denkschriften ab als „ganz eigenhändig vom Könige entworfen" und benutzt sie auch demgemäss. Der Text ist sehr mangelhaft, Einordnung und Datirung ganz verfehlt.] — [4] Vergl. S. 34. — [5] Vergl. S. 126.

8415. MÉMOIRE CONCERNANT LES PRINCIPALES OPÉRATIONS PROJETÉES PAR LA COUR DE FRANCE POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE.[1]

Les projets de la cour de France pour la campagne prochaine se réduisent aux articles suivants:

1° Il est certain que la cour de Vienne, qui se propose de faire les plus grands efforts pour le recouvrement de la Silésie, continue d'insister avec chaleur sur la prestation du corps auxiliaire de 24,000 hommes stipulé par le traité de Versailles. La commission dont est chargé le comte d'Estrées,[2] est principalement relative à l'emploi et à la marche de ce corps, dont on voudrait que l'Impératrice-Reine fît usage pour pénétrer en Saxe et forcer l'armée prussienne à évacuer cet électorat et à se replier sur la Lusace et les Marches de Brandebourg.

2° Il est également décidé que la France ne se bornera point à fournir le contingent stipulé par le traité de Versailles, mais qu'indépendamment de cette démarche, elle assemblera une armée de 60,000 combattants sur le Bas-Rhin, pour entreprendre une puissante diversion contre le pays d'Hanovre et pour pénétrer dans cet électorat par le duché de Clèves et les autres États que Sa Majesté Prussienne possède du côté de la Westphalie.[3]

Comme l'on prévoit qu'il est essentiel pour assurer la retraite d'une pareille armée, de s'emparer de la ville de Wésel, l'on se prépare non seulement à en former le siège à l'ouverture de la prochaine campagne, mais comme l'on se flatte aussi que les cours d'Hanovre et de Berlin, qui paraissent n'avoir nulle connaissance de ce projet,[4] ne prendront aucunes mesures pour en empêcher la réussite, l'on est persuadé qu'on aura bon marché de cette place qu'on regarde comme la clef et le principal boulevard de l'électorat d'Hanovre. Le ministère de France, qui est instruit que cette place se trouve pourvue d'une artillerie considérable qu'on évalue à plus de 200 pièces de canons, ainsi que d'un très grand nombre de toutes sortes de munitions de guerre, espère en outre d'en tirer tous les secours dont on aura besoin pour attaquer l'électorat d'Hanovre et pour assiéger les places qui servent à sa défense. On est donc déterminé à se présenter sur les frontières du duché de Clèves au commencement du mois de mars, et comme l'on espère de n'éprouver aucune résistance dans les opérations de cette entreprise, on compte de se rendre maître de Wésel vers la fin d'avril, de pénétrer, immédiatement après, dans l'électorat d'Hanovre et de laisser un corps de troupes en garnison dans cette place pour tenir le landgrave de Hesse-Cassel en respect et assurer la retraite de l'armée.

[1] Am 9. December vom Könige dem grossbritannischen Minister Mitchell übergeben; an demselben Tage sendet dieser eine Abschrift an Holdernesse. Vergl. S. 118. — [2] Vergl. S. 27. 28. — [3] Vergl. S. 28. 60. — [4] Vergl. S. 60. 63.

Les avantages que le ministère de France se promet d'une pareille diversion, sont en grand nombre et consistent:

En premier lieu, en ce qu'il espère non seulement de trouver à Stade des sommes très considérables,[1] qui, jointes aux contributions énormes qu'on se propose de lever dans cet électorat, mettront Sa Majesté Très Chrétienne en état de pouvoir faire face amplement à tous les frais de la présente guerre et la dédommageront en même temps de ceux que lui a déjà occasionnés la levée de boucliers, à laquelle la Grande-Bretagne l'a forcée dans le cours de l'année passée.

Aussi est-on déterminé en France à ne garder nul ménagement à l'égard des contributions qu'on lèvera dans cet électorat, et à les percevoir avec la plus grande rigueur. Je[2] sais même, et c'est un fait certain, que les auteurs de ce projet ont soutenu ouvertement dans le Conseil qu'il fallait en agir avec cet électorat avec la même sévérité avec laquelle Louis XIV avait traité le Palatinat, afin de convaincre à jamais le Corps Germanique qu'on n'offensait pas impunément la France, et de lui faire sentir tout le poids de sa puissance. A quoi d'autres ont ajouté encore que c'était là le vrai moment de se venger d'une façon exemplaire de toutes les vexations que la Grande-Bretagne avait exercées sur mer envers les sujets de la France au commencement de la présente guerre.[3] Enfin, que c'était une réparation qu'exigeait la dignité de Sa Majesté Très Chrétienne, et qu'elle devait à ses sujets pour les venger et les indemniser de l'oppression qu'ils avaient éprouvée.

En second lieu, on se flatte qu'une pareille diversion découragera entièrement le landgrave de Hesse-Cassel et les autres alliés que la Grande-Bretagne peut avoir dans l'Empire, et les forcera, sinon à se jeter dans les bras de la France, au moins à se réduire à la neutralité la plus stricte et la plus scrupuleuse.

En troisième lieu, on est persuadé que la perte de l'électorat d'Hanovre encouragera tous les alliés cachés que la France peut avoir dans l'Empire, à lever le masque et à éclater ouvertement et sans crainte, tant contre le roi d'Angleterre que contre Sa Majeste Prussienne. Il m'est[4] revenu de bon lieu qu'indépendamment des princes de l'Empire dont je viens de faire mention, on fonde de grandes espérances sur la Suède, et que l'on croit savoir qu'elle ne manquerait pas en pareil cas de revendiquer les duchés de Bremen et de Verden et de joindre pour cet effet à l'armée française les troupes qu'elle a actuellement dans le duché de Poméranie; après quoi elle dirigerait ses forces contre Sa Majesté Prussienne.

En quatrième lieu, on est convaincu en France que, si cette opération se terminait heureusement et d'une manière conforme aux espérances qu'on a conçues à cet égard, le parti que la maison d'Ha-

[1] Vergl. Bd. XIII, 565. — [2] Knyphausen. Vergl. S. 118 Anm. 3. — [3] Vergl. Bd. XI, 478; XII, 32—34. — [4] Knyphausen.

novre peut avoir dans l'Empire, se dissoudra totalement et qu'un siècle entier ne suffirait pas pour rétablir son crédit et sa considération en Allemagne.

En cinquième lieu, le ministère de France a fait entrevoir à différentes personnes qu'il avait lieu de présumer que la réussite des négociations qu'il avait entamées avec l'Électeur palatin et celui de Cologne, pour entraîner les deux princes dans son parti, dépendrait uniquement du succès de la diversion susmentionnée.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London. Das Concept im Geheimen Staatsarchiv zu Berlin von der Hand Knyphausen's.

8416. MOYENS DONT LA GRANDE-BRETAGNE POURRAIT SE SERVIR POUR RUINER LES PROJETS DE SES ENNEMIS OU RENDRE LA GUERRE PLUS DIFFICILE.[1]

1° Puisque la France fait un si grand usage de ses troupes de terre, tant en Bohême que sur le Rhin,[2] il semble qu'il ne serait pas impossible à la Grande-Bretagne de donner aux Français quelque appréhension pour leurs côtes de Normandie ou de Bretagne. Ce qui pourrait se faire par l'assemblée de quelques troupes et vaisseaux de transport sur leurs côtes, ainsi que par des démonstrations tant navales que terrestres qui aboutiraient à cette fin.[3]

2° L'on croit qu'il serait également de l'avantage de la Grande-Bretagne de se procurer dans la Méditerranée un équivalent de la perte qu'ils ont faite dans l'île de Minorque.[4] Ce qui pourrait se faire par la conquête de l'île de Corse,[5] entreprise d'autant moins difficile que les Français y entretiennent peu de troupes et que les habitants, indisposés contre la domination génoise, favoriseront tous ceux qui y aborderont pour les en délivrer.

3° On ne parle pas dans ce mémoire des choses qu'on pourrait tenter en Afrique, en Amérique ou en Asie, à cause du peu de connaissance qu'on a du local de ces pays éloignés; mais en se bornant à l'Europe, l'on croit qu'il y a de grands objets dignes d'intéresser l'attention de la Grande-Bretagne: comme serait celui de porter les Hollandais de faire une augmentation dans leurs troupes;[6] objet dans lequel on pourrait réussir selon le sentiment des personnes qui connaissent foncièrement la République, si l'Angleterre voulait sacrifier des avantages passagers de commerce[7] à des intérêts plus grands et plus permanents, desquels dépendent la liberté et l'indépendance de l'Europe.

[1] Am 9. December vom Könige an Mitchell gesandt; an demselben Tage von diesem in Abschrift an Holdernesse geschickt. Vergl. S. 118. — [2] Vergl. Nr. 8415. — [3] Vergl. Bd. XIII, 125. 576. — [4] Vergl. Bd. XIII, 111. 112. — [5] Vergl. Bd. XIII, 224. 231. — [6] Vergl. S. 106; Bd. XIII, 584. — [7] Vergl. S. 94; Bd. XIII. 577. 579.

4° Il est sûr qu'en examinant les projets de la France pour la campagne prochaine,[1] l'Allemagne aussi bien que particulièrement le pays d'Hanovre ont tout à craindre de l'invasion des Français; la cour de Vienne et celle de Versailles, qui, par leur puissance et leur liaison, se croient dans le moment présent à même de donner des lois à l'Europe, se trouveront confirmées dans cette espérance, si personne ne se prépare pour leur résister.

L'électorat d'Hanovre peut fournir 24,000 hommes, la Hesse en fournit 8,000, mais elle pourrait en donner 12,000, si l'on voulait augmenter les subsides; le duc de Brunswick 5,000, celui de Gotha 3,000. Ce qui ferait 44,000 hommes. Si les Hollandais n'en joignent que 20,000, cela en ferait 64,000, et si la Prusse se trouvait sûre de la Russie, elle pourrait ajouter quelque chose à ce nombre.[2] Ces troupes, portées vers le Rhin au mois de mars, feraient certainement changer la face des affaires et seraient capables de déconcerter en grande partie les projets des Français; mais en négligeant à présent les arrangements à prendre tant pour l'assemblée de l'armée que la formation des magasins, on ne peut s'attendre qu'à des évènements fâcheux, et dont les suites funestes donneront lieu à une paix honteuse et flétrissante pour les alliés.

5° Pour faire diversion à tant de forces, on croit que le roi de Sardaigne ne serait point inutile,[3] ne pût-on le porter qu'à faire quelque augmentation dans ses troupes ou à remuer de manière à donner des inquiétudes aux Français et aux Autrichiens.

Ce qu'on exige de ce Prince, paraît entièrement compatible avec sa sûreté, d'autant plus que, les Français portant leurs forces sur le Rhin et les Autrichiens dans la Bohême, ce Prince est entièrement libre dans toutes ses actions.

6° Comme la conduite de la Russie paraît très indéterminée jusqu'à présent, et qu'il ne serait pas impossible qu'elle se laissât entraîner par les idées de la cour de Vienne et de celle de Versailles à des démarches vigoureuses et à des hostilités, l'on soumet au jugement éclairé du ministère britannique s'il ne serait pas nécessaire en pareil cas de se procurer une diversion de la part de la Porte,[4] projet qui, s'il pouvait réussir, mettrait le roi de Prusse plus que jamais en état de seconder ses alliés.

Ce qu'on croit possible, si M. Porter dont le crédit est connu à la Porte,[5] s'emploie efficacement à démontrer aux Turcs combien dangereuse est pour eux la liaison du nouveau triumvirat qui vient de se former en Europe; considération qui leur doit paraître d'autant plus importante que, si les Turcs agissent pendant la présente guerre, ils n'auront à faire qu'à une partie des forces de leurs ennemis, au lieu

[1] Vergl. Nr. 8415. — [2] Vergl. S. 60. 64; Bd. XIII, 609. — [3] Vergl. Bd. XII, 514; XIII, 618. — [4] Vergl. Bd. XII, 515; XIII, 619. — [5] Vergl. Bd. XIII, 242.

que, s'ils attendent la paix générale, ils dépendront entièrement de la discrétion des cours de Vienne et de Pétersbourg.

On observe encore par rapport aux Turcs que le commerce que les Français font dans les échelles du Levant, est très important, et que ce serait à présent le moment d'y apporter une altération considérable, à quoi la possession de l'île de Corse pourrait beaucoup contribuer. Au défaut d'une diversion, il faudrait s'attacher à déterminer la Porte de menacer la France de l'exclure totalement du commerce du Levant ou de la priver d'une partie des avantages et privilèges dont ses négociants y jouissent.

7° Par les lettres qu'on a du Danemark,[1] cette cour paraît dans les dispositions qu'on pourrait désirer; si dans le moment présent la Russie se détache entièrement de l'alliance de l'Angleterre et prend fait et cause pour la maison d'Autriche, il est probable qu'on pourra disposer de l'assistance et des secours du Danemark, en lui promettant la garantie du Sleswig. L'Angleterre y gagnerait une flotte dans la Baltique et des troupes qui pourraient servir à couvrir l'électorat d'Hanovre. Il serait encore avantageux pour l'Angleterre qu'on tâchât d'empêcher la sortie des matelots norvégiens qui vont servir en France, ainsi que l'exportation des viandes salées de la Norvège dont on se sert maintenant en France au défaut de celles d'Irlande. Cette alliance entraînerait nécessairement la Suède, qui, se trouvant isolée, se jetterait entre les bras de l'Angleterre. Ce qui formerait un nouvel équilibre dans le Nord.

L'on croit que tous ces différents points méritent d'être examinés avec la plus scrupuleuse attention. L'on est persuadé qu'il n'y en a aucun d'inutile et que, pour peu que le ministère anglais réfléchisse aux véritables intérêts de sa nation, il en sentira l'importance et la nécessité, d'autant plus que, l'année prochaine étant celle où nos ennemis feront les plus grands efforts, et la situation la plus critique qu'occasionnera la présente guerre, il semble qu'en proportionnant ses efforts, sa vigilance et sa célérité à celles de ses ennemis, ce n'en est pas trop faire, surtout lorsqu'on considère que ce sera de la paix prochaine dont dépendra le sort de l'Europe, de sorte qu'on ne saurait agir avec trop d'efficacité pour la rendre bonne et stable.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London. Das Concept im Geheimen Staatsarchiv zu Berlin von der Hand Knyphausen's.

8417. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 10 décembre [1756].

Ma très chère Sœur. Je vous rends mille grâces de la lettre que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Ici tout est encore assez tran-

[1] Vergl. S. 34. 35. 110. 125.

quille; l'ennemi a eu quelque dessein sur la Lusace,[1] mais j'espère qu'il le verra avorter. Pour l'année prochaine, ce sera autre chose, et nous trouverons plus de besogne que nous n'en avons jusqu'à présent; mais avec l'aide de l'Être suprême,[2] s'il daigne se mêler des misères de ce monde, nous nous tirerons d'embarras. Enfin, ma chère Sœur, il faut avoir bon courage et ne désespérer de rien; j'espère qu'après cette campagne prochaine je pourrai peut-être avoir le bonheur de vous voir et de vous embrasser.

J'ai entendu ici les chanteuses de l'Opéra, dont les voix et l'habileté ne méritent pas grande attention. La Pilaja a crié comme un arracheur de dents, l'Albuzzi n'a pas la voix agréable. J'ai entendu quelques oratoires et quelques messes fort belles. Hasse veut aller en Italie, je lui ai persuadé de passer par Erlangue;[3] il se mettra en voyage après Noël. Voilà les nouvelles de Dresde et du faubourg. Adieu, ma chère et charmante Sœur, je vous embrasse mille fois, en vous assurant de la vive tendresse avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8418. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE PLOTHO A RATISBONNE.

Dresde, 10 décembre 1756.

Je ne comprends pas bien ce que vous marquez dans votre lettre du 29 de novembre dernier touchant les troupes auxiliaires qui devaient joindre celles des Autrichiens qui viennent des Pays-Bas, vu qu'il n'y a que peu de temps que vous m'avez assuré des sentiments bien intentionnés de la cour de Munich,[4] et qu'elle était fermement résolue de garder la neutralité pendant ces troubles. Je désire donc de vous que vous preniez de bonnes informations là-dessus et que vous vous expliquiez clairement sur cet article, tout comme sur celui des quartiers d'hiver que les troupes autrichiennes venant des Pays-Bas voudraient prendre près de Donauwœrth.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

8419. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 7. December, der dänische Gesandte von Ahlefeldt habe ihnen die Erklärung abgegeben, dass der König von Dänemark entschlossen sei, im gegenwärtigen Kriege eine stricte Neutralität

Dresden, 10. December 1756.

Ist ganz recht. Ist nicht vor Mich,[6] sondern pur, wie sie gesagt, vor die teutsche Reichsfreiheit, vor die Religion und vor den König

[1] Vergl. S. 114. — [2] Vergl. S. 98. 117. — [3] Vergl. S. 150. 151. — [4] Vergl. S. 50. — [5] Vergl. S. 69. — [6] Vergl. S. 110.

einzuhalten. „Sur quoi . . . on lui a fait entendre que l'intention [de Votre Majesté] n'avait jamais été de vouloir mêler ce Prince directement dans la guerre présente, mais de lui faire prendre à cœur les intérêts de la religion protestante plus menacée que jamais d'une ruine totale,[1] et de préserver l'Allemagne de son bouleversement général par l'entrée des troupes étrangères; qu'il était visiblement de l'intérêt et de la gloire de Sa Majesté Danoise d'empêcher l'un et l'autre et de s'entendre là-dessus avec les puissances qui prenaient le plus à cœur ces deux objets, dont le contre-coup, surtout pour ce qui regardait l'entrée des Russes en Allemagne et dans les États qui confinaient la mer Baltique, retomberait tôt ou tard sur la cour de Danemark et sur la sûreté de ses possessions de Sleswig et de Holstein."[2]

von Engelland, dessen teutsche Staaten, wie nicht anders weiss, sie garantiret haben. Ueberdem, wenn Dänemark jetzo neutral bleiben und nichts vor Engelland und die hannoversche Staaten thun will, so wird es von übeler Conséquence vor die Garantie von Schleswig sein, wenn einmal die Umstände sich ändern und dieser Cas existiren sollte; zumalen da, wie dem p. von Häseler schon bekannt ist, der wienersche Hof von seiner ehemaligen Garantie von Schleswig[3] heimlich abgesprungen ist und nach einem geheimen Articul der Alliance von 1746 mit Russland ganz contraire Arrangements genommen hat.[4]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8420. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON PIRCH AUF DEM KÖNIGSTEIN.

Dresden, 11. December 1756.

Ich ertheile demselben auf sein Schreiben vom 8. dieses in Antwort, wie Ich ihm zwar wohl erlauben will, auch hierdurch die Permission gebe, dass er das zur Subsistance der dortigen Garnison annoch benöthigte Getreide und sonstige Victualien aus Böhmen und anderen Orten zusammenkaufen und auf die Festung bringen lassen möge. Es muss aber solches lediglich und alleine zum Unterhalt der Garnison angewendet, mithin auch keine grössere Quantität von Getreide zusammengebracht werden, als wie dazu erfordert wird, damit Ich gesichert sei, dass auf der Festung keine grosse Magazins errichtet[5] und davon kein übler Gebrauch wider Mich und Meine Armée gemachet werden könne. Ich sollte auch fast glauben, dass die Garnison nun-

[1] Vergl. Bd. XII, 410. — [2] Vergl. S. 34. — [3] Oesterreich hatte Dänemark den Besitz von Schleswig im kopenhagener Vertrage vom 26. Mai 1732 garantirt. Vergl. Rousset, Supplément au corps universel diplomatique II, part. II, 334. 335. — [4] Im ersten geheimen Separatartikel zum petersburger Vertrage vom 22. Mai 1746 erklärt Oesterreich die im kopenhagener Vertrage übernommene Garantie Schleswigs für Dänemark als null und nichtig. Vergl. Martens, Recueil des traités etc. conclus par la Russie I, 163—165. — [5] Vergl. S. 106.

mehro mit genugsamem Getreide versehen sein müsse, indem Mir bekannt, dass zeithero 6 bis 700 Wispel auf die Festung gebracht worden.

Nach dem Concept. Friderich.

8421. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 11. December 1756.

Ich habe Euren Bericht vom 4. dieses wohl erhalten. So viel Ich erfahre, so muss es wohl wahr sein, dass die Russen was von Truppen nach Litthauen marschiren lassen,[1] dass es aber 40,000 Mann sein sollen, wie es der Benoît nach den davon zu Warschau verflogenen Bruits an Euch gemeldet hat, solches glaube Ich gar nicht, sondern halte vielmehr noch zur Zeit davor, dass sie in allem Fall ein Corps von ein paar Tausend Mann nach Litthauen detachiret haben, so Magazins allda znsammenbringen soll.

Ich kann Euch auch wegen der künftigen Sachen noch nichts positives schreiben, denn es noch nicht recht gewiss ist, ob die Russen ihre Truppen geben werden, sondern es desfalls noch von einem Tag in den andern changiret; so viel aber kann Ich positiv sagen, dass wenn was von ihnen deshalb geschiehet, sie sodann Truppen durch Polen nach Mähren schicken und zu denen Oesterreichern stossen lassen werden.[2] Dieses ist es, was Ich ohngefähr sagen kann; Ich glaube also nicht, dass Ihr Eures Ortes etwas zu besorgen haben werdet, indess Ihr wohl thut, auf Eurer Hut zu bleiben und so viel Nachrichten wie möglich einzuziehen und Mir zu communiciren.

Nach dem Concept. Friderich.

8422. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 11 décembre 1756.

J'ai reçu la lettre du 8 de ce mois, que vous m'avez envoyé par un courrier, mais que j'aurais bien attendue par l'ordinaire, vu qu'elle ne comprend rien de pressant. En attendant, j'approuve que vous avez fait la visite des quartiers des troupes de la Haute-Silésie et au delà de l'Oder, et attendrai le rapport que vous m'en ferez de l'état dans lequel vous les avez trouvés, et des arrangements que vous y avez faits.

Au reste, je vous renvoie aux deux lettres[3] que je vous ai envoyées avant-hier par un courrier. Vous y aurez vu ce que je vous ai marqué au sujet du détachement que j'ai fait de 4 bataillons et de 10 escadrons sous les ordres du prince de Bevern, pour soutenir le

[1] Vergl. S. 118. — [2] Vergl. S. 37. 42. — [3] Vergl. S. 116 Anm. 3.

poste de Zittau,[1] et les arrangements que j'ai pris d'ailleurs, si le maréchal Browne veut exécuter un projet qu'on lui attribue de vouloir couper Zittau pour l'assiéger après à ses derrières, pour alarmer nos quartiers d'hiver, mais dont j'espère encore qu'il restera sans effet ou sans succès.

Federic.

Nach dem Concept.

8423. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Herzog Karl von Braunschweig benachrichtigt den König, Braunschweig 6. December, dass er mehrere junge Edelleute für den Dienst im preussischen Heere gewonnen habe.[2]

Ueber eine beabsichtigte Vermittelung des Reiches in dem Streite zwischen Preussen und Oesterreich schreibt der Herzog: „Je conçois très clairement l'inutilité et le peu de poids [d'une telle démarche]; la seule considération qui m'y arrête et qui m'engage d'en parler à Votre Majesté, est celle-ci. L'Empereur n'approuverait sûrement point cette proposition et l'Impératrice-Reine la rejetterait haut à la main; une déclaration plus favorable de Votre Majesté pourrait faire tomber tout le blâme du Corps Germanique et des puissances étrangères sur Ses ennemis, dont les États catholiques même pourraient être frappés."

Der Herzog sendet des Weiteren Nachrichten über die Pläne Frankreichs für das kommende Kriegsjahr.[3]

Dresde, 11 décembre 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. La lettre du 6 que Votre Altesse a pris la peine de me faire, m'a sensiblement touché par toutes les marques qu'Elle m'y donne de Son amitié constante et sincère et de Ses sentiments sur tout ce qui peut me regarder, aussi Votre Altesse restera persuadée que le souvenir et la reconnaissance que je Lui en garderai, seront à jamais.

Il dépendra de Son bon plaisir de m'envoyer ces jeunes gentilshommes qu'Elle a eu la bonté d'engager à mon service.

Il faut convenir que la perspective présente de l'année qui vient, ne nous la représente que comme très critique, et que moi surtout serai obligé de me bien roidir contre la fortune et contre les efforts et trames que mes ennemis feront. Avoir contre soi 48,000 Français qui augmenteront de plus le nombre de 110,000 Autrichiens en Bohême, outre 30,000 Russes, si tant est qu'ils passent encore en Moravie, qui feront ainsi le total de 180,000[4] hommes, rester sans assistance, de quelque façon qu'elle puisse être, de ses amis et alliés, voilà une chose très difficile de soutenir seul, à moins qu'il n'arrive des évènements non espérés, sur lesquels on ne sait compter présentement.

Cependant, je ferai de ma part tout ce qu'il y aura humainement possible pour soutenir ma cause et celle de la liberté de l'Allemagne, et pourvu que mes alliés s'éveillent encore, pour faire en même temps

[1] Vergl. S. 116. — [2] Vergl. S. 75. — [3] Wiedergegeben in dem Schreiben an Mitchell vom 12. December (Nr. 8428). — [4] Sic.

de leur côté tous les efforts que leur propre conservation demande, je suis très persuadé que, malgré tout ce que nos ennemis font, les choses se tourneront heureusement à notre avantage. Mais si, au contraire, l'Angleterre et l'Hanovre restent les bras croisés et dans leur nonchalance présente nullement permise,[1] il sera presque impossible que je soutienne seul tout le fardeau, et il ne faut pas compter que l'un ne succombera après l'autre, de sorte qu'il sera fait de la liberté de l'Allemagne et de l'indépendance de l'Angleterre et de la Hollande, quelque autre biais momentané qu'on voulût prendre.

Au surplus, je goûte parfaitement l'avis que Votre Altesse me donne relativement à une proposition à faire des États de l'Empire pour une médiation entre moi et la Reine-Impératrice, et ne manquerai pas d'instruire mes ministres en conséquence. Je ferai même avertir le sieur Mitchell des nouvelles que Votre Altesse m'a données,[2] et dont je Lui sais infiniment gré. Je suis avec ces sentiments de haute estime et de l'amitié la plus parfaite que Votre Altesse me connaît, Monsieur mon Frère etc.

Federic.

Nach dem Concept.

8424. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A DRESDE.

Dresde, 12 décembre 1756.

Monsieur mon Cousin. Je vous suis très obligé des deux extraits des lettres du Duc régnant votre frère[3] que vous avez bien voulu me communiquer. Elles me paraissent accuser bien juste et sont, pour la plupart, conformes aux nouvelles qui me sont parvenues directement. Au surplus, il ne faut attribuer le silence de l'Angleterre et de l'Hanovre sur le traité à faire avec Monsieur votre frère[4] qu'à la confusion qui a régné jusqu'ici en l'Angleterre, par rapport aux affaires intérieures de l'Angleterre, et qui vient d'être finie par le changement du ministère.[5] J'ai, cependant, tout lieu de croire que dès que le nouveau ministère commencera à reprendre les affaires étrangères, le sieur Mitchell recevra l'ordre d'aller faire une course à Brunswick,[6] pour achever le traité avec le Duc. Soyez assuré des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, votre bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin.

---

[1] Vergl. S. 32. 38. 56. 118; Bd. XIII, 565. — [2] Vergl. Nr. 8428. — [3] Auszüge aus Schreiben des Herzogs vom 4. und 7. December. — [4] Vergl. S. 56. 75. 111. — [5] Vergl. S. 81. — [6] Vergl. S. 75. 76.

8425. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF SCHWERIN IN NEISSE.

Dresden, 12. December 1756.

Da Ich vermuthe, dass einige unter Eurem Commando stehende Regimenter auch wohl, wie hier, versuchen wollen, währenden Winterquartieren [nicht nur] die völlige Accisefreiheit zu verlangen, sondern auch solches auf eine prätendirte Zollfreiheit extendiren zu wollen, so habe Ich Euch vorhin bereits bekannt gemacht, dass die prätendirte Accisefreiheit eine so ungewöhnliche Sache als ungebührende Forderung sei, mithin Ich solche nicht gestatten könne, zu dem Ende Ich Euch die allhier deshalb ergangene Ordre communiciren lassen,[1] um solches denen unter Eurem Commando stehenden Regimentern überall bekannt zu machen und darauf zu halten. Wie aber auch bei einigen allhier der Zweifel entstehen wollen, dass weilen die Zölle nicht expresse in der Ordre benannt worden, ihnen also die Zollfreiheit zustehe und sie auf ihre Pässe Sachen von auswärts und sonsten zollfrei kommen lassen könnten, dergleichen aber auch nicht geschehen kann und die Verfassungen und Revenus des Landes, woraus die Armée verpfleget wird, zu Meinem grössten Präjudiz und Schaden, nicht durch die Winterquartiere derangiret werden müssen, nachdem desfalls Ich die Winterquartierdouceurs bezahlen lassen, so ist Mein expresser Wille, dass Ihr auch wegen der Zölle die unter Eurem Commando stehende Regimenter instruiren und bescheiden, auch auf diese Meine Willensmeinung genau halten sollet; welches dann in Schlesien um so mehr nothwendig ist, da bekanntermaassen gegen die aus Ungern und dem Oesterreichischen eingehandelte Waaren ein hoher Impost von Mir par représaille gesetzet werden müssen,[2] wovon Ich dann nicht abgehen kann, sonder Mir zu präjudiciren und denenjenigen, so jetzo Meine öffentliche Feinde seind, eine Avantage und Zufluss von Gelde zu gönnen, welches dieselbe denen Meinigen in Meinem Lande nicht gestatten. Ihr habt Euch also hiernach zu achten und das nöthige deshalb an die Regimenter bekannt zu machen, sowie Ich auch Meines Ortes die schlesische Kammern instruiret und denenselben aufgegeben habe, von denen Accise- und Zollverfassungen nicht abzugehen, noch auf einige von Particuliers unbefugter Weise ausgestellete Zoll- und Accisefreipässe im geringsten zu attendiren.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Circularordre an sämmtliche in Sachsen stehende Regimenter, d. d. Dresden 27. November. Vergl. Nr. 8366. — [2] Vergl. Bd. X, 346.

8426. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 12. December 1756.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe Euren Bericht vom 10. dieses erhalten, von dessen Einhalt Ich dann überall recht wohl zufrieden gewesen bin. Was die Position des Feindes anbetrifft, so scheinet es jetzo damit nichts zu sagen zu haben, und da Ich des Herzog von Bevern Liebden nach der Lausnitz detaschiret,[1] so glaube Ich um so weniger, dass der Feind etwas von der Seite tentiren wird. Sonst ist der Feldmarschall Browne selbst vor einigen Tagen auf dem Schlosse Lemberg, so einem Grafen von Gallas gehörig und ohnweit Gabel lieget, gewesen, von dar er nach Brandeis gegangen. Ich glaube demnach, dass vor jetzt nichts zu befürchten sein wird; inzwischen habe Ich eine Nachricht erhalten, die Ich aber nicht vor gewiss ausgeben kann, nach welcher die Oesterreicher künftiges Jahr mit fünf Corps d'armée agiren wollen, wenn nämlich sie die Franzosen und alles andere erst zusammen haben werden: ein Corps gegen Ober-Schlesien, eins gegen Nieder-Schlesien, eins in der Gegend von Friedland nach der Lausnitz zu, eins gegen Dresden zu, längst der Elbe, und das letzte von Eger aus. Ob sie dabei bleiben werden, muss die Zeit lehren, bis dato aber ist noch nichts fermes von ihnen statuiret, noch sie ganz schlüssig, zu was vor einem Plan sie sich determiniren wollen.

Nach Meinen jetzigen Nachrichten ist alle Hoffnung, dass die Holländer ihre Truppen beträchtlich augmentiren werden,[2] und obwohl dieselbe dadurch noch nicht gleich mit Part am Kriege nehmen werden, so wird doch solches denen Franzosen Impression machen.

Der Obristlieutenant von Warnery kann dem von ihm proponirten Officier zu Maastricht[3] nur gleich schreiben, dass er hieher kommen kann.

Die Remonte vor das württembergische Dragonerregiment werde durch den Major von Krusemark besorgen lassen, an welchen die Liste davon und von andern fehlenden Sachen geschicket habe. Ich finde aber den Abgang ganz abscheulich und weit mehr als bei Regimentern, die Ich bei Mir mit in Bataille gehabt und die in Campagne sehr gebrauchet worden seind und davon der Abgang an Pferden und Sachen bei weitem nicht so stark gewesen.

Was die Remonte vor die Seydlitz'sche Husaren angehet, da sollet Ihr auch nur alles an den Major Krusemark schicken und denselben darüber pressiren. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

---

1 Vergl. S. 116. — 2 Vergl. S. 131. — 3 David Salomon Rapin, bisher Jägerhauptmann im Dienste der Generalstaaten.

8427. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 12 décembre 1756.

J'ai vu avec bien de la satisfaction la bonne nouvelle que vous m'avez marquée touchant l'espérance que vous avez qu'une augmentation de 20 à 25,000 hommes passera encore cette année-ci,[1] et qu'à mesure que le danger approche, les gens de là-bas deviennent plus raisonnables; je souhaite de tout mon cœur que votre attente soit remplie et que ces gens ne laissent point écouler le temps pour se mettre en un état de vigueur, qui sans cela deviendra irréparable. Je vous rappelle à cette occasion ce que je vous marquai amplement à ce sujet par ma dépêche antérieure,[2] ce que vous ne manquerez pas de leur représenter avec toute l'énergie possible, et que, par toutes les belles paroles dont les Français tâchent de les apprivoiser présentement, ils n'auront à la fin que le bénéfice de Polyphème d'être mangés les derniers.[3] Ce n'est qu'une illusion à pure perte que de dire que la présente guerre ne regarde point la religion,[4] qu'on n'y touchera pas et qu'on ne voudra que maintenir les stipulations de la paix de Westphalie. Quand une fois les deux princes protestants de l'Empire qu'on a regardés comme les plus puissants appuis des États protestants dans l'Empire, seront abaissés par les deux plus grandes puissances catholiques, ne seront-ils pas tous les premiers de la dépendance de celles-ci, qui leur donneront telles lois qu'elles voudront, et le clergé catholique ne voudra-t-il pas profiter d'une si grande supériorité pour accabler ce qui reste des Protestants? Que deviendra la garantie que la République avec nous autres a donnée sur la conservation de la religion réformée dans le pays de Hesse?[5]

Au surplus, comme il court un bruit très fort d'une convention qui s'était faite nouvellement entre les cours de Vienne et de Versailles, en vertu de laquelle la première cèderait pour quelque temps les forteresses d'Ostende et de Nieuport,[6] pour inquiéter les Anglais et faciliter aux Français le projet qu'ils pourraient bien reprendre de faire jouer de nouveau le Prétendant, vous tâcherez au mieux d'approfondir ces bruits qui ne manquent pas de vraisemblance.

Federic.

Nach dem Concept.

8428. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Dresde, 12 décembre 1756.

Je n'ai point voulu hésiter de vous communiquer, Monsieur, par la copie ci-jointe les nouvelles qui me sont parvenues de la part du duc régnant de Brunswick. Outre celle qui y est à la fin, et qui regarde la conjecture sur une cession d'Ostende et de Nieuport à la France,

[1] Vergl. S. 106. — [2] Vergl. Nr. 8408. — [3] Vergl. Bd. XIII, 383. — [4] Vergl. Bd. XIII, 54. 55. 157. — [5] Vergl. Bd. XI, 480. — [6] Vergl. Nr. 8428.

vous verrez au moins que les nouvelles que je vous ai déjà communiquées par rapport au projet d'opération des Français avec la cour de Vienne,[1] se confirment aussi d'autre part et que d'autres jugent de la même façon que moi sur l'importance du poste de la rivière de la Lippe[2] pour couvrir également les provinces de Westphalie, l'Hanovre et la Hesse, ainsi que cela mérite bien de l'attention. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Sachant[3] que les Autrichiens fortifient à toute force Ostende, je suis tenté de croire qu'ils cèderont ce port et la forteresse de Nieuport, au moins pour quelque temps, à la France, pour qu'elle soit en état d'inquiéter d'autant mieux l'Angleterre. Les bruits que le Prétendant pourrait reparaître, s'accordent avec cette supposition.

Le[4] 30 novembre le ministre de France a tenu auprès du Grand-Pensionnaire de la République les propos suivants.[5] Le Roi, son maître, dit-il, pour soutenir la liberté de l'Allemagne, est resolu non seulement de faire marcher en Allemagne les 24,000 hommes demandés par l'Impératrice-Reine en vertu du traité de Versailles,[6] et d'employer au même but un corps de 24,000 auxiliaires que quelques princes de l'Empire lui doivent fournir en conséquence des traités de subsides, mais de rassembler encore une armée au Bas-Rhin. Selon des lettres de bonne main, il est très probable que cette armée se mettra encore cet hiver en mouvement, et que de la Lorraine elle dirigera sa marche, en côtoyant des deux côtés le Rhin, par le Juliers et Berg sur les provinces de Sa Majesté le roi de Prusse près du Rhin et en Westphalie, pour être à même d'entreprendre au printemps le siège de Wésel[7] et de prévenir le dessein des troupes prussiennes et hanovriennes de s'emparer du poste qu'elles pourraient prendre auprès de la rivière de la Lippe. Il reste encore indécis si le corps autrichien des Pays-Bas sera de cette partie, ou s'il ira en Bohême.

Das Schreiben an Mitchell und die Beilagen nach den Ausfertigungen im British Museum zu London.

8429. UNTERREDUNGEN DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Dresden, 12. December 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 13. December (most secret): „In the conversation I had yesterday with the King of Prussia,

[1] Vergl. Nr. 8415. — [2] Vergl. S. 65. — [3] Das Folgende aus dem Schreiben des Herzogs von Braunschweig, d. d. Braunschweig 6. December. Vergl. S. 127. — [4] Das Folgende aus einem Postscript zu dem erwähnten Schreiben des Herzogs von Braunschweig. — [5] Vergl. S. 112. — [6] Vergl. S. 71. 119. — [7] Vergl. S. 60.

he said his minister at London had written to him[1] that the King desired he would give him a general. He added: The King shall have what general he pleases. Prince Ferdinand of Brunswick[2] has been talked of, he is a very brave and a good officer, but I must be free with you, I do not think him equal to such a command, *il n'a pas l'esprit décisif.* I would venture to recommend and answer for the Prince of Prussia, if he was not my brother. He has seen much and given thorough pains in our profession, and I think him every way qualified for that or even a greater command.

I took the liberty to say that I was sorry he had not mentioned this sooner, but if he would give me leave, I would still mention it to the King. He answered: If you do, it must be as from yourself, for I would have the King absolutely free in the choice of his general, and I still am of opinion that Prince Lewis of Brunswick[3] is the fittest person to command the King's army. I would prefer him to either of the other two we have been talking of . . ."

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 13. December, er habe den König von Preussen von dem Erlass des Grafen Holdernesse vom 26. November unterrichtet und ihm die Versicherung gegeben, dass König Georg II. entschlossen sei, im Bunde mit Preussen alle Mittel zur Vertheidigung der Religion und der Freiheiten des Reiches aufzubieten: „. . . When I mentioned the King of Sardinia,[4] he said, though in the situation that Prince was, he could not act, yet if he could be brought to make an augmentation in his troops, that step would give uneasiness both to the house of France and Austria and could not fail to be of advantage to the allies.

But, above all, he says, the good disposition of the Porte[5] should be cultivated and their jealousy of the late treaty of Versailles may be improved in such a way as to make them speak at least, if they will not act. He thinks any declaration from the Porte would have an immediate and sensible effect on the projects of the court of Vienna.

Upon my telling His Prussian Majesty that part of the foreign troops[6] had already left England, he said as the season was so far advanced, he had thought that in case the King approved of the *projet,*[7] it might be better to quarter them in the Prussian dominions in Westphalia, which would free the soldiers from many long and fatiguing marches and enable them to take the field early and in good condition, that he would find them quarters, and then he named several

[1] Bericht Michell's, London 26. November. Vergl. Nr. 8431. — [2] Vergl. S. 34; Bd. XIII, 609. — [3] Vergl. S. 34; Bd. XIII, 609. — [4] Vergl. S. 122. — [5] Vergl. S. 122. — [6] Gemeint sind die hannoverschen und hessischen Truppen. Vergl. S. 64; Bd. XII, 508; XIII, 491. — [7] Vergl. Nr. 8354.

places. I begged the favour to have this in writing, which he was pleased to send me[1] . . .

His Prussian Majesty said that, so soon as he knew the King's resolution, he would, if it was agreeable, send an officer to Hannover[2] to concert everything with the ministers and to assist them in the execution of what should be agreed upon, that this appearance of perfect harmony and intelligence between the King and him might perhaps have some effects upon the council of France and make them reflect before they began to act . . .

The King of Prussia hopes that orders have been already given to the King's ambassador at [the] court [of Petersbourg] to make use of every means to prevent their taking any part in the present war, and he is of opinion that a part of the subsidy can not be better applied than to this purpose . . ."

Nach den Ausfertigungen im Public Record Office zu London.

8430. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

[Dresden, 12. December 1756.][3]

An Michell zu schicken.

Garnisons, so vorgeschlagen werden:[4] 2 Bataillons in Wesel, 1 in Hamm, 1 in Soest, 2 in Lippstadt, 1 in Bielefeld, 1 in Herford, ohne Calcar, Xanten, Emmerich und andere Oerter, die da noch könnten belegt werden, und die die Hannoveraner einen langen Marsch künftig Jahr sparen würden. Dieses nur ins Französisch ohne Unterschrift an Michell zu schicken.[5]

Friderich.

Eigenhändig.

8431. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 13 décembre 1756.

La dépêche du 26 de novembre que vous m'avez fait passer par le courrier envoyé au sieur Mitchell, m'a été fidèlement rendue, par laquelle j'ai vu à ma satisfaction particulière la bonne disposition où le nouveau ministère[6] se trouve à mon égard et pour faire des efforts afin d'agir vigoureusement contre nos ennemis. Comme le temps presse extrêmement pour faire les arrangements qu'il faut, j'ai donné différents

[1] Mitchell übersendet zugleich diese Quartierliste für die hannoverschen und hessischen Truppen (vergl. auch Nr. 8430). — [2] Vergl. S. 144. — [3] Das Datum nach einer Notiz des Cabinetssecretärs. — [4] Garnisonen für die aus England zurückkehrenden hessischen und hannoverschen Truppen, welchen der König in seinen Besitzungen Quartiere einzuräumen bereit war. Vergl. Nr. 8429. — [5] Demgemäss Ministerialerlass an Michell, Berlin 18. December. — [6] Vergl. S. 81.

mémoires à ce sujet au sieur Mitchell,[1] pour expliquer ma façon de penser sur les dangers qui nous menacent, et sur les expédients à prendre pour y obvier à temps, que le ministère recevra encore de ma part, et au sujet desquels il sera d'autant plus indulgent, ayant cru que, dans une occasion si importante et critique, on ne saurait pas trop faire et qu'il vaudrait mieux de prêcher par l'excès que de s'expliquer trop peu. Tout ce qui est à désirer encore, c'est que le ministère ne reste qu'en si beau chemin et qu'il songe incessamment à prendre des mesures efficaces là-dessus, ce qui sera d'autant plus nécessaire qu'à la fin les ministres de la république de Hollande commencent à ouvrir les yeux sur leurs véritables intérêts et sur le danger qui la menace également, en sorte que, selon les derniers rapports que j'ai eus du sieur de Hellen,[2] on va mettre incessamment sur le tapis une augmentation des troupes à faire de 20 à 25,000 hommes, dont je me suis [réjoui] infiniment, parceque ce sera toujours le premier pas fait et, quoiqu'il ne faudra pas s'attendre que ces gens se déclareront d'abord, cette démarche de leur part ne laissera pas de faire une grande impression à la France.

Pour ce qui regarde la Russie, je n'ai point encore aucun avis positif à quoi elle se déterminera, et je suis jusqu'à présent dans une entière incertitude si elle fournira des troupes auxiliaires aux Autrichiens ou non; il faut cependant que j'en sois bientôt éclairci.

Nach dem Concept. Federic.

8432. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 13 décembre 1756.

J'ai appris avec toute la satisfaction possible, par votre dépêche du 5 de ce mois, la confirmation de l'augmentation de troupes que la République résoudra,[3] et c'est tout ce qu'on saurait souhaiter préalablement pour lui faire regagner par là la considération qui lui est due.

Le reste suivra sans doute, surtout quand les États verront que l'Angleterre et l'Hanovre avec ses alliés vont assembler une armée de ce côté-là pour faire face aux Français.

Quant aux paquets sans dessus qu'on vous adressera, et desquels j'ai reçu le premier, vous n'aurez qu'à vous conformer aux instructions que je vous ai données là-dessus,[4] et il ne sera pas besoin de les envoyer par des courriers, mais il suffira que vous me les fassiez parvenir, soit avec l'ordinaire par Wésel, soit par la route de Hambourg.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 8354. 8416. — [2] Berichte Hellen's, Haag 3. und 5. December. Vergl. Nr. 8427. 8432. — [3] Vergl. Nr. 8431. — [4] Vergl. Nr. 8361.

8433. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Der Landgraf von Hessen-Cassel zeigt dem Könige, Cassel 8. December, an, dass der ihm befreundete, nach Paris reisende Herzog von Pfalz-Zweibrücken seine Bereitwilligkeit erklärt habe, sich der Sache des Königs von Preussen am versailler Hofe anzunehmen.

[Dresden, December 1756.][1]

Ad Ministerium: Dem Landgrafen muss nur geantwortet werden, dass, da einmal die Sachen so weit gekommen wären, so wäre an keiner Negociation zu gedenken, und müsste der Degen das übrige decidiren.[2]

Friderich.

Eigenhändig in dorso des Schreibens des Landgrafen.

8434. AU LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Dresde, 13 décembre 1756.

Monsieur mon Cousin. Je ne saurais assez remercier Votre Altesse des nouvelles marques qu'Elle a bien voulu me donner de Son amitié invariable envers moi et de Son attention obligeante pour tout ce qui peut regarder mes intérêts, par la lettre qu'Elle m'a faite du 8 de ce mois,[3] et dont j'ai été sensiblemeut touché. J'aurais souhaité de tout mon cœur que les circonstances des affaires eussent été telles encore que j'eusse pu profiter des intentions amiables de Votre Altesse, mais depuis que, sans ma faute, les choses sont avancées aussi loin que nous les voyons aujourd'hui, j'ai nul lieu de bien espérer de quelque négociation, en sorte qu'il n'y a pas moyen d'y penser, mais qu'il faut bien à présent que l'épée décide le reste pour ramener la paix. Votre Altesse voudra, en attendant, être persuadée de ma parfaite reconnaissance des sentiments qu'Elle m'a témoignés à cet égard, et de mon parfait retour, étant à jamais avec la plus haute considération et l'amitié la plus sincère, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8435. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN LÖBAU.

Dresden, 13. December 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ich habe Ew. Liebden Bericht vom 12. dieses erhalten und gebe Deroselben darauf

[1] Dem Departement präsentirt am 15. December. — [2] Es ist hierauf ein Antwortschreiben an den Landgrafen im Ministerium in Form eines Handschreibens concipirt worden, doch ist die Ausfertigung vom Könige unvollzogen ohne Unterschrift zurückgeschickt worden und nicht an den Landgrafen abgegangen, offenbar weil inzwischen bereits das Cabinetsschreiben (Nr. 8434) erfolgt war. — [3] Vergl. Nr. 8433.

in Antwort, wie Ich soeben die Nachricht erhalte, dass die Oesterreicher in ihren Quartieren starke Bewegungen machen, und Ich also dasjenige wahr zu werden glaube, was Ich Ew. Liebden gesaget habe, dass nämlich der Feind bei Zittau[1] und dann bei Zwickau etwas probiren wird, um Mich von hier weg zu haben, da er dann eine Entreprise auf das hiesige Magazin oder auch auf das zu Torgau würde machen wollen. Ich glaube also gewiss, dass vom Feinde nächsten Tages und von heute auf morgen etwas bei Zittau tentiret werden wird. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Man schreibet mir, dass die Oesterreicher in ihren Quartieren gegen Saatz Bewegungen machten; also muss man nun erwarten, was sie vorhaben.

Friderich.

Katte muss heute in der Gegend zwischen Königsbrück und Bautzen sein.

Nach der Ausfertigung. Die Zusätze eigenhändig.

8436. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN LÖBAU.

Dresden, 13. December 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Sowie Mir der Generallieutenant von Lestwitz in einem Rapport vom gestrigen Dato, welchen Ich allererst erhalten, nachdem Mein heutiges Schreiben an Ew. Liebden[2] schon abgegangen, [meldet,] hat derselbe Ew. Liebden bereits rapportiret, was von Seiten des Feindes in denen Gegenden von Grafenstein, Friedland und Reichenberg, ingleichen bei Rumburg und Schluckenau weiter vorgefallen. Da Ich nun gedachtem Generallieutenant von Lestwitz sogleich heute darauf geantwortet habe, dass nach Ew. Liebden Ankunft er stark genug wäre, alles vom Feinde, wenn solcher käme, brav herauszuschlagen, er möchte auch kommen, von welcher Seite er wollte; sollte der Feind auch von der Seite von Friedland kommen, so müsste er zuforderst recht wichtig[3] geschlagen werden, und alsdenn ginge es vielleicht auch wohl an, dass ihm sein Magazin zu Friedland genommen würde, um ihm wiederum einen Fleck anzuhängen; nur müsste derselbe recht tüchtig geschlagen werden, damit er nicht übermüthig und frech werde, um alsdann ruhig zu bleiben — Ich habe dieses Ew. Liebden zur Nachricht und Direction bekannt machen wollen und bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

[1] Vergl. S. 116. — [2] Nr. 8435. — [3] Sic.

Meine Nachrichten aus Prag seind alle verdächtig; es scheinet, als wenn Browne diesen Winter und in kurzem noch was tentiren möchte.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Friderich.

8437. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN LÖBAU.

Dresden, 14. December 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden gestriges Schreiben heute richtig erhalten und daraus mit Vergnügen vernommen, dass die feindlichen Anstalten dortiger Orten nicht so gefährlich seind, als solche vorhin ausgeschrieen werden wollen. Ich urtheile daraus, dass unsere Herrn Officiers die österreichischen gewöhnliche Rodomontaden vergessen haben müssen, welche sie aber, wenn der Krieg continuiret, wohl wiederum werden gewohnet werden. Ich glaube inzwischen, dass es vielleicht nicht schaden würde, wenn man dem Feinde ein Paroli darauf machete und mithin wieder allerhand aussprengete, so ihm Alarmes und Inquiétudes geben kann. Im übrigen habe Ich alle Ursache, von denen Arrangements, so Ew. Liebden daselbst gemachet haben, zum höchsten zufrieden zu sein, und bin Ich mit wahrer Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung. Friderich.

8438. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Dresden,] 14. [December 1756].

Hiesiger Gegend ist alles stille. Prinz Bevern, den ich nach Löbau habe marschiren lassen, schreibet mir auch, dass bis dato dorten der Anschein zu einer Attaque nicht wäre,[1] und glaube also, dass noch den Winter alles stille bleiben möchte. In Wien saget man vor gewisse, dass fünf Arméen sollten aufgebracht werden: 1) die Reichsstände in Respect zu halten, 2) das Project von Grünne[2] durch das Hildesheimsche und Halberstädtische zu executiren, 3) gegen Ober-Schlesien, 4) gegen Zittau, 5) gegen Eger. Dieses ist noch alles unreif und weitläuftig, gewiss aber ist es, dass die Franzosen auf Wesel wollen;[3] von den Russen ist noch nichts Zuverlässiges zu sagen. Die Franzosen geben Baiern und Württembergern Subsidien,[4] dass sie auch Truppen stellen sollen; die Leute seind mir so böse, sie möchten mir zerreissen, allein ich glaube, wann erstlich die Oesterreicher tüchtig auf

1 Vergl. Nr. 8437. — 2 Vergl. Bd. IV, 337. 342. 410. — 3 Vergl. S. 132. — 4 Vergl. S. 132.

die Ohren werden gekriegt haben, so werden sich die stolze Wellen legen. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8439. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 14 décembre 1756.

J'ai vu avec plaisir par la lettre du 12 de ce mois que vous m'avez faite, votre heureux retour du voyage que vous avez fait pour visiter les garnisons le long de la frontière, et que vous avez trouvé tout en bon état et en bon ordre, aussi c'est avec satisfaction que j'appris que tout y est encore tranquille.

Quant aux forces des Autrichiens, celles de leurs troupes nationales ne peuvent pas excéder le nombre de 110,000 hommes. Ce qu'ils peuvent assembler ici contre nous, sont 40 régiments, qui, selon leur propre supputation, font 60,000 hommes; ajoutez-y 30 à 35,000 hommes de cavalerie et de hussards avec 15,000 pandours, voilà le nombre du total à 110,000 hommes à peu près. Pour ce qui regarde les troupes françaises, il n'est pas décidé encore s'il y en aura en Bohême, ou si la France ne voudra à leur place soudoyer des troupes des princes allemands; mais de quelque côté que l'on se détermine, il n'y aura pas au delà de 24,000 hommes que la France y enverra,[1] de sorte que, selon ce calcul, les Autrichiens mettront en campagne 134,000 hommes, auxquels je pense opposer 115,000 jusqu'à 120,000 hommes, en sorte que la disproportion du nombre ne sera pas fort grande.

Je n'ai encore que des avis fort vagues sur leur projet de campagne; mais aussitôt que j'en saurai quelque chose avec précision et d'exact, je ne manquerai pas de vous en faire part, c'est pourquoi je ne voudrais pas faire le voyage en Silésie,[2] avant que d'en être instruit et à même de pouvoir prendre avec vous des mesures positives. Selon toutes les apparences, les Français voudront entreprendre, l'année qui vient, sur mon pays de Clèves.[3] Je me donne de la peine à porter le roi d'Angleterre d'y assembler une armée,[4] et j'espère d'y réussir encore.

Quant à la Russie, l'on ne peut en dire quelque chose positivement, sinon qu'elle restera tranquille cet hiver. L'Impératrice est malingre; dans le cas de quelque évènement, je saurais être sûr qu'il n'arrivera rien de ce côté-là.[5]

Au reste, je ne comprends rien de ce que vous marquez des terres qui n'ont pas été ensemencées l'automne passé en Silésie, ni de ce qui en aurait été la raison, ce pays-là n'ayant rien souffert de l'ennemi, ni n'en ayant pas à appréhender jusqu'au moment présent, de sorte que

[1] Vergl. dagegen S. 132. — [2] Vergl. S. 104. — [3] Vergl. S. 60. — [4] Vergl. Nr. 8354. 8416. — [5] Vergl. S. 49. 79.

vous me ferez plaisir de vous en éclaircir avec le ministre de Schlabrendorff.

Tous les déserteurs qui nous viennent de la Bohême, se plaignent de la disette des vivres, qui tous y étaient bien rares. Tout cela ne décidera pas les grandes affaires, mais les mesures qu'on prendra pour la campagne future, et pourvu que nous les prenions exactement et que nous rencontrions bien, je crois que les choses tourneront bien à notre avantage, afin de nous mettre dans une situation pour repousser l'ennemi partout et d'aller à lui avec force. Je ne suis point en défaut en infanterie, il n'y a qu'en cavalerie où je suis plus faible, ainsi qu'il faudra faire ce que je puis, pour m'y égaliser vis-à-vis de l'ennemi.[1]

Je ne comprends pas à quoi il tient que le lieutenant-général de Massow ne vous envoie pas l'argent pour l'achat des chevaux de hussards, et il faut que cela soit qu'il manque des espèces en or pour cet achat, sans quoi je ne comprends aucune bonne raison qui l'en empêche, et je lui réitèrerai mes ordres, pour y mettre plus de la diligence.

Federic.

Quand j'en saurai assez des ennemis, pour en parler avec fondement, je viendrai en Silésie pour m'aboucher avec vous. La campagne prochaine sera très rude, [et il] ne sera le coup de maître que de nous en bien tirer; mais il faut percer par là ou périr. La cour de Vienne était bien plus mal l'année 1742, elle s'en est pourtant bien tirée; pour moi qui ai des Schwerin et les plus excellentes troupes de l'Europe, je ne désespère de rien; mais il faut de la conduite, tantôt de la vivacité, tantôt de la prudence, et dans toutes les occasions une intrépidité à toute épreuve. Avec ces sentiments inspirés aux troupes, on dompterait l'enfer.

Das Hauptschreiben nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei, in der Ausfertigung eigenhändig.

8440. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A DRESDE.

Dresde, 15 décembre 1756.

Monsieur mon Cousin. Je reconnais, comme je dois, l'attention que vous me marquez en continuant[2] de me communiquer les nouvelles que vous avez reçues encore du Duc régnant. Auquel sujet je vous dirai cependant que pour ce qui regarde les Russes, les affaires vis-à-vis d'eux ne sont pas encore dans un aussi mauvais état qu'on les a mandées au Duc, et qu'il n'est pas décidé encore s'ils seront pour ou contre nous. Pour le reste, il est vrai que les brouilleries des ministres en Angleterre et le changement du ministère qui les a suivies, ont fait bien

[1] Vergl. S. 112. — [2] Vergl. S. 95. 128.

du tort à nos affaires, vu qu'il y a deux mois de perdus pour nous relativement aux concerts et arrangements à prendre; mais comme le nouveau ministère paraît à présent se réveiller sur les grandes affaires,[1] et qu'il y travaillera incessamment, j'espère que tout sera fait encore de bonne façon, [pourvu] que Monsieur votre frère voudra prendre un peu de patience. Je suis avec des sentiments d'estime et de considération, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin.

8441. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN LÖBAU.

Dresden, 15. December 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ich habe Ew. Liebden Bericht vom 14. dieses erhalten, und ist Mir daraus ganz lieb zu vernehmen gewesen, dass bis dato dorten noch alles geruhig ist. Ich fange gleichfalls fast an zu glauben, dass der Feind den Winter über nichts gegen dortige Postirung tentiren, wohl aber allerhand Bruits ausgebracht haben wird, um uns zu alarmiren und marschiren zu machen,[2] oder auch dass derselbe auf den Posten zu Zittau etwas zu tentiren Vorhabens gewesen und solches versuchet haben würde, wenn man keine Précaution dagegen gebrauchet hätte, nunmehro aber es bleiben lassen wird.

Ich glaube nicht, dass der Feind etwas auf Bautzen, nachdem es hinter Ew. Liebden lieget, tentiren werde, und da überdem das Corps unter dem Prinzen von Darmstadt nunmehro in vollem Marsch ist[3] und schon den 24. dieses in Görlitz sein kann, so gedenke Ich alsdenn Ew. Liebden mit denen Regimentern wieder zurückzuziehen und diese in ihre vorige Quartiere rücken zu lassen. Jetzo und vor der Hand ist nur die ganze Sache zu verhüten, dass der Feind Zittau nicht occupiren kann und dass dieser Posten secondiret wird. Wann Ew. Liebden dieses ausrichten werden, so habe Ich alle Ursache zufrieden zu sein. Uebrigens und da Dieselbe wissen, wie man keine Dispositiones nach der Karte reguliren kann, so überlasse Ich Ew. Liebden lediglich, Dero Positions so zu nehmen, sowie Dieselbe es Selbst gut finden werden. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ich habe Ihre Disposition gekriegt und kann nichts darauf zu sagen haben. Nun wird der Feind nichts unternehmen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 134. 135. — [2] Die gleichen Ansichten spricht der König in einer Antwort auf Manstein's Bericht vom 14. December aus. — [3] Vergl. S. 44. 115.

8442. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Benoît schreibt, Warschau 8. December: „Si le dialogue que j'ai fait tenir au département des affaires étrangères,[1] est approuvé par Votre Majesté, Elle voudra bien ordonner qu'on l'imprime au plus vite à Kœnigsberg en Français et en Polonais, pour me le faire tenir par la *Schulzenpost*."[2]

Dresden, 16. December 1756.

Er kann drucken lassen, was er will, aber Geld kann Ich ihm nicht geben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8443. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 17 décembre 1756.

Vos rapports du 4 et du 7 de ce mois me sont bien entrés. Vous représenterez convenablement au ministère danois qu'au cas que la cour de Danemark voulût rester présentement les bras croisés, elle n'y gagnerait rien autre chose, sinon d'être écrasée la dernière.

La cour de Vienne venant, au reste, d'envoyer un ministre à Copenhague,[3] je ne doute aucunement que vous ne fassiez tous les efforts possibles, et que vous n'épargnerez rien pour approfondir ses négociations et menées secrètes, pour pouvoir ensuite les contrecarrer plus sûrement et avec d'autant plus de facilité.

Federic.

Nach dem Concept.

8444. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 7. December: „Un des régents me glissa l'autre jour dans le discours qu'il n'avait jamais compris pourquoi Votre Majesté avait à Son avènement au trône retiré les régiments qu'Elle avait eu au service de la République; que c'était toujours une espèce de liaison, que ces troupes étaient toujours très bien payées, que la nomination des officiers était à Votre Majesté etc. Quoique tout ceci ne fût lâché que par manière de conversation, je suis tenté de croire que l'on voulait me sonder de loin si Votre Majesté serait peut-être portée de leur céder quelques couples de régiments, et à quelles conditions. Il me

Dresde, 17 décembre 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 7 de ce mois, et je veux bien que vous sachiez pour votre direction que je ne donne point de mes troupes pour des subsides, et que je n'en fournirai jamais à ce titre à aucune puissance quelle qu'elle soit.

Au reste, je ne trouve point maintenant à proposer d'autres troupes à la République, si ce n'est celles des maisons ducales

[1] Benoît hatte handschriftlich ein Pamphlet gegen den Grafen Brühl übersandt „Dialogue d'un mort avec un vivant", d. h. ein Zwiegespräch des Juden Süss Oppenheimer, Günstlings des Herzogs Karl Alexander von Württemberg, mit dem Grafen Brühl. — [2] Vergl. Matthias, Posten und Postregale. Berlin 1832. I, 207. — [3] Graf Dietrichstein.

dit encore que, si Votre Majesté pouvait engager l'Angleterre d'offrir de payer à cet État une certaine dette du temps du roi Guillaume, avouée liquide par le Parlement même, et qui monte à peu près à 100,000 livres sterling, à condition qu'on voulût l'employer à une augmentation,[1] cela faciliterait encore la chose de beaucoup."

de Saxe et des États du Rhin et de Hesse. Il est fort à regretter en cela que la République ait été si tardive et se soit laissé prévenir de vitesse, étant plus que probable qu'au cas qu'elle traîne encore plus longtemps à cet égard, elle ne trouvera plus jour d'en négocier pour ses subsides.

Federic.

Nach dem Concept.

8445. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 30. November: Der Baron Münchhausen habe ihm die Anzeige gemacht, dass König Georg von den Churfürsten von Mainz, Köln, Trier, Baiern identische Noten erhalten habe, mit dem Gesuch, den König von Preussen zu bewegen, den Churfürsten von Sachsen in den friedlichen Besitz seiner Staaten wieder einzusetzen; König Georg habe die hannoversche Regierung beauftragt, mit dem preussischen Ministerium betreffs der den Churfürsten zu ertheilenden Antwort sich in Einvernehmen zu setzen: „En attendant, Sa Majesté souhaiterait que [la réponse] fût de manière à laisser une porte ouverte pour tâcher de faire revenir ces Princes des principes qu'ils paraissent avoir adoptés, quoiqu'en leur faisant voir en même temps qu'on ne les croyait pas fondés dans la façon dont ils envisageaient la démarche de Votre Majesté contre la Saxe."

Dresde, 17 décembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 30 novembre, sur lequel je suis bien aise de vous dire que je suis tout prêt de me conformer aux désirs de Sa Majesté Britannique, conformément à ce que le baron de Münchhausen vous a fait entendre touchant la réponse à faire aux électeurs de Mayence, de Cologne, de Trèves et de Bavière, qu'elle soit couchée de la manière à laisser une porte ouverte pour faire revenir ces Princes des principes qu'ils paraissent avoir adoptés. Aussi en ai-je déjà instruit mes ministres en conséquence[2] et pour y agir de concert avec ceux d'Hanovre.

Après ceci, je ne saurais m'empêcher de vous dire que, quoique j'aie eu tout lieu d'être satisfait de toutes les sincérations et protestations des gens là-bas sur l'assistance efficace que l'Angleterre me prêtera, et sur les efforts vigoureux qu'ils feront pour le maintien de la cause commune, j'appréhende cependant que tout cela ne reste sans effet, puisque l'on ne songe point encore aux arrangements absolument nécessaires dans le moment présent pour l'assemblée d'une armée et pour former d'abord les magasins indispensables pour la faire subsister; ce qui est cependant d'autant plus pressant, parceque les Français préparent tout actuellement,

[1] Vergl. S. 135. — [2] Schreiben Eichel's an Podewils, Dresden 17. December.

afin de commencer déjà leurs opérations au Bas-Rhin dans le mois de mars de l'année qui vient. Je suis vraîment touché de douleur de voir que, par le peu d'empressement qu'on met à préparer surtout préalablement les magasins et à commencer de faire des arrangements nécessaires pour écarter les desseins des ennemis bien actifs et pour les faire échouer, on laisse le temps à ceux-ci de nous prévenir, de sorte que je prévois qu'en continuant d'agir de cette façon et de ne pas prendre de ce moment présent les arrangements qu'il faut, mes provinces de Clèves et de Westphalie seront les premières à être envahies, et le pays d'Hanovre sera alors également perdu sans ressource, ce dont, si le malheur existe, je m'en lave les mains, n'ayant aucunement manqué de les en avertir à temps et de tous les moyens possibles pour prévenir ce malheur.[1]

Je laisse à votre pénétration l'usage que vous ferez de ceci auprès des ministres, mais il sera bon qu'ils soient bien instruits de ce que nos ennemis font travailler sans relâche à préparer tous les arrangements pour leurs opérations, et que, si de notre part nous perdons ce peu de moments très précieux qui nous restent encore pour nous mettre en défense et pour prévenir même nos ennemis, ce sera une affaire faite que nos malheurs, que nous ne saurions même plus corriger, le temps uniquement propre pour y obvier étant passé, quand même alors nous voudrions y employer jusqu'aux derniers efforts.

Au reste, je veux bien vous avertir que, pour faire tout ce qu'il y a possible de ma part, afin de faire faire les arrangements propres pour nous soutenir, j'ai résolu d'envoyer mon lieutenant-général comte de Schmettau à Hanovre,[2] pour y aider de ses avis, s'il est possible, le ministère là par rapport aux mesures à prendre pour la sûreté des États d'Hanovre, en leur représentant les grands dangers que ce pays risque par les projets de l'ennemi, et la manière avec laquelle on se peut prendre pour en sortir malgré cela avec honneur et pour confondre ces projets.

Je me flatte qu'on envisagera cela à vos lieux comme une nouvelle preuve de mon attention pour les intérêts de la Grande-Bretagne, et qu'on s'éveillera à la fin pour concourir à une vigoureuse défense, comme le seul moyen de parvenir à une paix solide et glorieuse.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. u. a. Nr. 8354. 8415. 8416. — [2] Vergl. S. 134 und Nr. 8446.

8446. AN DEN GENERALLIEUTENANT GRAF SCHMETTAU IN DRESDEN.

Instruction vor den Generallieutenant Graf von Schmettau wegen der ihm an das Ministerium zu Hannover aufgetragenen Commission.

Dresden, 17. December 1756.

1. Wenn Ihr zu Hannover angekommen seid, habt Ihr Euch bei dem dortigen Etatsminister Baron von Münchhausen ansagen zu lassen und ihm beikommendes Mein Schreiben an denselben[1] mit einem convenablen Compliment von Meinetwegen zuzustellen und in einer besonderen Visite Meine an ihn und an das churhannövrische Ministerium Euch aufgetragene Commission zu eröffnen.

2. Diese nun bestehet hauptsächlich und überhaupt darin, dass Ihr gedachtem Ministère zuforderst die wirkliche und wahre Desseins, so der Feind gegen Mich sowohl als gegen Sr. Königl. Majestät von Grossbritannien teutsche Staaten machet, zu eröffnen und zu detailliren, nämlich:

1) Dass er Mich mit vier Armeen in Schlesien sowohl als in Sachsen künftiges Frühjahr attaquiren will.

2) Dass er eine Observationsarmee im Reiche bei Nürnberg haben wolle.[2]

3) Dass die Franzosen gleich mit Anfang des kommenden Frühjahrs mit einem besonderen Corps gegen den Niederrhein agiren und Wesel nehmen wollen, um allda fermen Fuss zu fassen und einen gesicherten Uebergang über den Rhein zu haben, um alsdenn durch Westphalen gegen die hannövrische Lande zu agiren, solche zu devastiren und selbige, wie ehemals denen churpfälzischen Landen durch den Melac begegnet worden, mit Feuer und Schwert zu ruiniren.[3]

3. Dabei sollet Ihr sagen, so wären die Projets, sie schienen fürchterlich zu sein, aber wir könnten uns mit Ehren aus der Sache ziehen, wenn wir wollten; welches jedoch gleich geschehen und sonder den geringsten weiteren Zeitverlust die Mittel ergriffen werden müssten, uns in der gehörigen und nothwendigen Positur zu setzen.

4. Die Mittel, so Ich dazu anzeigete, wären, eine Armee zu versammeln; diese könnte bestehen aus

Churhannövrische Truppen	24,000	Mann.
Hessische Truppen	8,000	„
Wenn der Landgraf Subsides bekäme, so könnte er noch fourniren	4,000	„
Wenn der Accord sogleich mit dem Herzog von Braunschweig[4] gemachet würde, so wären von ihm zu bekommen	5,000	„

[1] Nr. 8447. — [2] Vergl. S. 138. — [3] Vergl. S. 120. — [4] Vergl. S. 128.

Daferne es mit Gotha convenablement angefangen werde,[1] so wären daher zu erhalten . . . 3,000 Mann.

Wären zusammen 44,000 Mann.

5. Wenn dieses Corps bei Zeiten und gegen das Frühjahr nach Westphalen geschicket und zwischen dem Clevischen und dem Hannövrischen kommen würde, so könnten sie versichert sein, dass es denen Holländern, die schon inclinirten, eine Augmentation von 25,000 Mann zu machen,[2] Courage inspiriren würde, so dass, wenn sie sehen, dass sie epauliret werden, gerne solche dazu geben würden. Und dieses sei capabel die Franzosen abzuhalten, gar nicht über den Rhein zu gehen.

6. Weil man aber sich darauf nicht ganz und gar verlassen könnte, so erforderte doch die Prudence Mesures zu nehmen, wann dem ohnerachtet die Franzosen über den Rhein gehen wollten; deshalb schlüge Ich alsdenn das Lager hinter der Lippe vor, als durch welches alles gedecket würde.[3] Dieweil aber das erste und vornehmste mit sei, dass eine Armee Subsistance und zu leben habe, so sei es höchst nothwendig, sogleich Magazins für solche zu machen und anzuschaffen, welcher Punkt keinen weiteren Zeitverlust litte.

7. Was Ich von Meiner Seite dabei thun könnte, seie, dass Ich gewiss ein Corps Truppen dazu stossen lassen würde, sobald Ich gewiss wäre, dass die Russen nichts gegen Mich thun würden;[4] so lange aber Ich davon nicht gewiss bin, so ist wohl nach aller Billigkeit zu erachten, dass Ich nichts am Rhein thun kann. Hergegen kann Ich die hannövrische Lande gegen das Reich zu und gegen die Oesterreicher vollenkommen decken.

8. Ihr könnt dem hannövrischen Ministerio zu verstehen geben, dass, auf den Fall es keine Mesures nehmen wolle, um zu ihrer eigenen Sicherheit Wesel zu souteniren und zu succurriren, Ich auch solchen Falls nicht anders könnte, als Meine Regimenter und Canons von dar in Zeiten herauszuziehen,[5] zumalen diese Festung ohnedem so beschaffen wäre, dass ohne Succurs solche bei einer Belagerung in einer Zeit bis vier Wochen verloren wäre. Dieses aber würde Ich nicht eher thun, als bis Ich von dem Ministerio Antwort hätte.

9. Weil auch die Franzosen schon in kommendem Monate Martio agiren wollen, so müsset Ihr denen Ministres die Nothwendigkeit zeigen, sowohl die Armee als auch die Magazine vor solche zusammenzubringen; Ihr müsset Ihnen auch wohl zeigen und begreifen machen, dass wo sie nicht gleich und in Zeiten dazu thäten, alsdenn und hiernächst alles zu späte sein würde, so dass, wenn sie nachher auch alles würden thun und anwenden wollen, solches nicht mehr Zeit und zu späte sein würde.

[1] Vergl. S. 56. 64. 148. — [2] Vergl. S. 135. — [3] Vergl. S. 65. 132. — [4] Vergl. S. 122; Bd. XIII, 609. — [5] Vergl. S. 118.

10. Unter der Hand könnet Ihr Ihnen auch insinuiren, wie man meinete, dass der Churfürst von Köln sich wohl auf die österreichische und französische Seite declariren dörfte, dabei Ihr denn denen Ministres adroitement glissiren könnet, dass solches vielleicht eine gute Gelegenheit vor Hannover geben könnte, das Osnabrücksche[1] und Paderbornsche und vielleicht gar das Münstersche davon zu tragen. Welches Ihr aber ihnen gleichsam nur vor Euch hinwerfen müsset, um zu sehen, wie sie es agreiren.

11. Ich habe auch in sichere Erfahrung gebracht, dass verschiedene Rosshändler, im Hannövrischen wohnhaft, ansehnliche Lieferungen an Remontepferden vor die österreichische Cavallerie übernommen, dass sie solche im Oldenburgischen, Hannövrischen, auch zum Theil unter der Hand im Ostfriesischen aufkauften und denen Oesterreichern zuführeten,[2] wie denn auch dergleichen Lieferung noch nächstens bei Hannover von einem Rosshändler Oehlers geschehen sollte. Das enge und genaue Vernehmen, wo[rin] Ich mit des Königs von Grossbritannien Majestät stehe, und die gemeinschaftliche Sache, so wir jetzo mit einander zur gemeinsamen Defension haben, lässet mich hoffen, es werde das Ministerium dergleichen Zubringen von Pferden an die Oesterreicher so wenig als an die Franzosen auf Eure deshalb zu thunde diensame Remonstrationes, und dass dadurch unsern Feinden dergleichen zugeführet werde, dessen man mit der Zeit im Hannövrischen selbst benöthiget sein dörfte, nicht weiter gestatten, sondern solches mit guter Art verhindern.

12. Ihr müsset Mir übrigens schreiben und berichten, wie weit Ihr meinet, dass Ihr mit gedachten Ministres kommen werdet, und ob Ihr meinet, mit denenselben was auszurichten, oder aber ob nichts mit ihnen anzufangen sei. Worunter Ich Mich dann in allen Stücken auf Eure pflichtmässige Treue und Dextérité gänzlich reposire.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

8447. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MÜNCHHAUSEN A HANOVRE.

Dresde, 17 décembre 1756.

Monsieur le baron de Münchhausen. La conjoncture présente très critique et les dangers dont les ennemis de Sa Majesté Britannique menacent ses États héréditaires en Allemagne, ont été le seul motif pourquoi j'ai trouvé bon d'envoyer mon lieutenant-général comte de Schmettau à Hanovre, pour y aviser avec messieurs les ministres des moyens les plus propres pour notre défense commune et pour obvier à tout malheur qui saurait arriver faute de bons arrangements pris de

[1] Vergl. Bd. VI, 57. — [2] Vergl. auch Bd. XIII, 13. 14. 74. 75.

concert entre nous. Je vous l'adresse en particulier, ne doutant pas que vous ne rendiez justice aux sentiments d'amitié que j'ai pour tout ce qui regarde les intérêts du Roi votre maître, et que vous et messieurs les ministres voudront bien vous fier à tout ce dont il s'ouvrira envers vous. Quant à vous, Monsieur, vous serez d'ailleurs persuadé de l'estime particulière et de la parfaite considération avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

8448. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 14. December, ein Schreiben des hannoverschen Geheimrathspräsidenten Freiherrn von Münchhausen, d. d. Hannover 9. December, in welchem derselbe die bevorstehende Einschiffung der hannoverschen und hessischen Truppen nach Ostfriesland[1] anzeigt. „Ce ministre ajoute ensuite que la convention avec le duc de Gotha[2] pour un bataillon de troupes était parvenue à sa consistance; qu'on lui avait offert de prendre encore un bataillon aux mêmes conditions, et qu'on ne perdait pas de vue la conclusion de la convention avec la cour de Wolfenbüttel;[3] que le ministre d'Hanovre à la Diète de l'Empire[4] était instruit de voter pour la médiation de l'Empire et pour empêcher l'entrée des troupes étrangères en Allemagne, et que le baron de Wedell était parti pour Copenhague, muni d'instructions qui avaient pour objet de disposer la cour de Danemark à tenir dans les conjonctures présentes une conduite qui fut également favorable aux intérêts de Votre Majesté."

In einem Postscript theile Münchhausen eine aus Wien empfangene Nachricht mit, nach welcher der Graf Estrées[5] auf alle weitreichenden Projecte des wiener Hofes gegen Preussen einzugehen scheine.

Dresden, 17. December 1756.

Ich danke sehr vor die Nachrichten, noch viel lieber und interessanter aber würde es Mir sein, wenn Ich durch sie von dem Operationsplan derer Oesterreicher[6] gegen Mich in Böhmen Nachricht bekommen könnte. Sonsten schicke Ich den Generallieutenant Graf von Schmettau nach Hannover, um mit dem dortigen Ministerio über die dort zu nehmende Mesures zu avisiren. Der Plan, auf dem Reichstage von denen Ständen auf eine Mediation anzutragen, ist gewisser Ursachen halber recht sehr gut, und hat das Ministerium auch mit dem braunschweigischen Hof darüber zu correspondiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 31. 134. — [2] Vergl. S. 146. — [3] Vergl. S. 128. 145. — [4] Gemmingen. — [5] Vergl. S. 71. — [6] Vergl. S. 95. 118.

8449. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Mitchell überreicht in französischer Uebersetzung zwei Schreiben des englischen Gesandten Williams in Petersburg.

Williams meldet, Petersburg 27. November: „Il m'est encore impossible de vous dire quel parti cette cour prendra; je suis persuadé que si l'occasion se présentait pour faire la paix, la plus grande partie du ministère l'embrasserait avec plaisir; mais la déclaration précipitée et violente que la cour a faite,[1] l'a plongée dans des difficultés desquelles on ne sait pas comment se débarrasser . . .

On débite ici que l'avant-garde de l'armée russienne en Courlande a été battue par les troupes de Sa Majesté le roi de Prusse.

Les mal intentionnés font croire au Grand-Duc que Sa Majesté le roi de Prusse, se liguant avec le roi de Danemark, a envie d'attaquer le duché de Holstein. Je vous prie donc de supplier le roi de Prusse de m'autoriser à dire au Grand-Duc que, loin d'avoir aucune intention d'attaquer le Holstein, Sa Majesté Prussienne n'a rien plus au cœur que de conserver et cultiver l'amitié avec le Grand-Duc. La Grande-Duchesse m'a dit que, si le roi de Prusse donne de telles assurances, il fixera pour jamais le Grand-Duc dans ses intérêts."

Williams meldet, Petersburg 30. November:[2] „La maison d'Autriche soutient sa cause ici avec une libéralité étonnante; un vaisseau d'Amsterdam a apporté à Riga 85,000 ducats, laquelle somme doit être remise au plus tôt à l'ambassadeur impérial à Pétersbourg.

Je vous ai écrit par le dernier courrier très particulièrement touchant la santé de l'Impératrice; elle a eu, depuis, deux ou trois rechutes légères, et il y a cinq mois qu'à peine a-t-elle paru en public.[3] On fait ici grand mystère de sa santé, mais vous pouvez être assuré que je vous en informerai."

[Dresde, décembre 1756.]

Note.[4]

1° On devrait bien savoir à quoi s'en tenir sur les bruits ridicules qui ont couru sur la prétendue entrée des Prussiens en Courlande.

2° Qu'il fallut nourrir et cultiver les sentiments pacifiques des ministres par toutes sortes de raisons, en appuyant ces raisons par des libéralités en argent, et faire jouer tous les ressorts imaginables pour empêcher la marche des troupes de Russie.

3° Que le scrupule de la déclaration faite précipitamment serait facile à lever par le prétexte spécieux qu'on avait à présent d'autres

[1] Vergl. Bd. XIII, 516. — [2] Vergl. über das Schreiben vom 30. November auch S. 151. — [3] Vergl. S. 49. 79. — [4] Die „Note" muss Mitchell vom Könige in oder nach einer Unterredung vom 17. oder 18. December zugestellt worden sein. Dies geht aus einem Schreiben Mitchell's an Williams, d. d. Dresden 18. December, hervor, in welchem Schreiben Mitchell meldet, dass er nach Empfang der Williams'schen Schreiben vom 27. und 30. November mit dem Könige conferirt habe und von diesem aufgefordert worden sei, in seinem Namen an Williams über die verschiedenen in Frage stehenden Punkte Antwort zu ertheilen. Dieses unter königlicher Autorisation von Mitchell an Williams geschickte englische Antwortschreiben vom 18. December schliesst sich Punkt für Punkt genau an die im Text gegebene „Note" an. Vermuthlich hat der König dem englischen Gesandten zuerst mündlich seine Aufträge gegeben und dann dieselben noch einmal schriftlich in der ihm zugesandten „Note" fixiren lassen. [Das Schreiben Mitchell's an Williams vom 18. December im British Museum, Additional Manuscripts. Vol. 6806.]

informations de la véritable situation des affaires, après avoir vu ce que le roi de Prusse alléguait des motifs qui l'avaient obligé de songer à sa sûreté et à sa défense, ce que l'on avait ignoré du temps de la déclaration faite.[1]

4° M. le chevalier Williams est autorisé de dire au Grand-Duc que, loin que le Roi avait jamais eu la moindre pensée d'attaquer le Holstein, il n'avait rien plus à cœur que de conserver et cultiver l'amitié la plus étroite avec Son Altesse Impériale.

5° Il peut de plus assurer fortement à la Grande-Duchesse que, pourvu qu'elle voudrait appuyer auprès du Grand-Duc qu'il employât efficacement son crédit à ce que la Russie ne prît point parti présentement contre le Roi, il lui promettait de ne pas vouloir prendre des engagements relatifs au Holstein et au Sleswig; au lieu que, si la Russie voulait agir hostilement contre lui, il fallait bien qu'il tâchât de se fortifier par d'autres engagements, et qu'ainsi il ne dépendrait que d'eux de conserver la paix qu'ils avaient entre leurs mains.

6° Un argument dont M. le Chevalier se servirait utilement, serait de faire réfléchir sur l'état de la santé de l'Impératrice, qu'on disait mauvais, et le grand inconvénient qu'il y aurait à quelque évènement, si alors le gouvernement se trouvait plongé en guerre et que les troupes fussent éloignées, ce qui saurait occasionner des troubles et des révolutions intérieures.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London (Addit. Manuscripts Vol. 6844).

8450. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 18 [décembre 1756].

Ma très chère Sœur. Je suis au désespoir de voir par votre lettre que vous êtes toujours incommodée; je crains fort que l'agitation de l'esprit n'y contribue beaucoup et que je n'en sois la cause innocente. Je vous rends mille grâces de la pièce que vous avez eu la bonté de me communiquer;[2] ce n'est pas de ce côté-là que j'appréhende, mon grand embarras est d'être bien instruit de leurs projets pour l'année prochaine.[3] Nous n'avons point de poste fixe à Schleiz, ce sont des patrouilles du régiment de Zieten qui y vont pour tourner les Autrichiens par leur gauche.

Hasse partira lundi[4] pour Baireuth, je ne lui donnerai qu'une lettre de compliments,[5] ne me fiant à personne dans la situation présente des affaires, où je serais au désespoir de vous commettre. Je m'étonne des variations de la cour de Vienne dans le choix de ses généraux;[6]

[1] Vergl. S. 79. — [2] Angaben über den Marsch der österreichischen Truppen aus den Niederlanden nach Böhmen. — [3] Vergl. S. 118. 148. — [4] 20. December. — [5] Nr. 8451. — [6] Die Markgräfin hatte, Erlangen 13. December, eine Nachricht mitgetheilt, wonach der Plan, Karl von Lothringen an die Spitze der österreichischen Armee zu stellen, wiederum fallen gelassen sei.

il paraît bien par là que la cour n'est pas sans intrigues et que tout le monde n'est pas d'accord. Je vous embrasse mille fois, ma très chère Sœur, en vous suppliant de ne rien hasarder, de crainte que dans ces temps de crise il ne vous en revînt du chagrin, qui me serait plus douloureux que tout ce qui pourrait m'arriver, vous assurant que je suis avec la plus vive tendresse, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8451. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 18 [décembre 1756].

Ma très chère Sœur. Comme le sieur Hasse part pour l'Italie et qu'il passera à Erlangue, j'ai profité de l'occasion, pour vous assurer de ma plus tendre amitié. Il vous rendra à peu près compte de notre situation et vous dira que je mène une vie aussi retirée ici que si je me trouvais dans un couvent. Je vous embrasse mille fois, vous priant de me croire avec la plus vive tendresse, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8452. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 19. December 1756.

Den Einhalt Eures unter dem 10. dieses Monates mir erstatteten sehr interessanten Berichtes habe Ich mit mehrern ersehen, und dienet Euch darauf in Antwort, wie es bis dato noch ohnmöglich ist, Euch zu sagen, was man sich von Russland noch zu vermuthen hat. Sollte das Évènement erfolgen, dass die Kaiserin bald manquirete, so könnet Ihr gewiss versichert sein, dass die Russen nichts thun werden, bleibt sie aber am Leben, so kann nur pur ein Hasard davon decidiren.

Es ist jetzo viel österreichisch Geld zu Petersburg angekommen,[1] dieser Umstand wird wieder viel Motus machen und also können wir bis dato noch nicht sehen, ob wir mit dem russischen Hof durchkommen werden oder nicht; jedoch wenn die Russen zu einer Operation resolviren, so glaube Ich noch zur Zeit, dass, wenn sie was thun, sie sich contentiren werden, ein Corps von 30 à 40,000 Mann nach Schlesien zu schicken.[2]

Alsdenn wird es problématique sein, wo und wie Ihr helfen könnet. Lasse Ich Euch dort stehen, so wird Mir das ganze dortige Corps unnütze; ziehe Ich Euch mit dem Corps aus Preussen heraus, so sitzen

[1] Nr. 8449. — [2] Vergl. S. 37.

die Russen gleich darein und ist die Provinz vorerst und auf eine Zeitlang verloren; lasse Ich Euch gegen Kurland agiren, so kann man zwar die Russen dort attaquiren, es wird sich aber alsdenn ihre übrige Macht so stark dahin ziehen, dass Ich nicht sehe, was man dabei gewinnen würde.

Ich halte vielmehr, dass wenn Noth am Mann gehet, Ich die sicherste Partie nehme, wenn Ich Mich vorerst hier zusammenconcentrire, mithin vorerst die Extremitäten abandonnire, um das Corps zu defendiren und zu souteniren, denn alsdenn die Extremitäten wieder zu bekommen seind. Ich bitte Euch, dieses reiflich zu erwägen und Mir Eure Gedanken darüber pflichtmässig zu schreiben.

Wegen der von Euch zu Completirung derer dasigen Magazine noch verlangten 80,000 Thaler habt Ihr Mir zu melden, ob Ihr solche noch gebrauchet, nachdem nunmehr die zehn Escadrons des Seydlitz'schen Husarenregiments, nebst denen pommerschen eilf Bataillons, so Ich zusammen hieher an Mich gezogen,[1] von Eurem Corps in Preussen abgehen und also vor selbige keine Vorräthe weiter bei denen dasigen Magazinen angeschaffet werden dörfen; als worüber Ich deutlich eclairciret sein muss, und auf wie viel Bataillons und Escadrons der Major Goltz[2] das Magazin gerechnet hat, um noch 80,000 Thaler nöthig zu haben.

Friderich.

Nach dem Concept.

8453. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 19 décembre 1756.

Mes nouvelles, mon cher Maréchal, sont entièrement conformes aux vôtres. Browne n'a que le magasin de Prague, Piccolomini celui de Pardubitz et celui d'Olmütz; [on] est à intention de rassembler encore un corps de ce côté-là, car ces gens en voudraient à Cosel. Quand Browne sera à Vienne, on fera avec lui le projet de campagne, et dès que je saurai le gros de ses ordres, je ferai mes petites réflexions; après quoi je m'aboucherai avec vous en Silésie,[3] pour que nous prenions nos résolutions.

Nous aurons, mon cher Maréchal, bien des ennemis à combattre, mais je ne crains rien. J'ai d'excellents généraux, d'admirables troupes,[4] et si le Ciel ne me prive pas du bon sens, j'espère de faire aussi mon devoir de mon côté. Je crois, selon toutes les apparences, que leur dessein est d'envoyer en Haute-Silésie des croates avec la cavalerie saxonne,[5] de venir avec une armée vers la Basse-Silésie, avec une autre vers la Lusace, un corps qui passera la Thuringe, pour entrer par le Halberstadt dans le Magdebourg, et un corps volant pour m'enlever

[1] Vergl. S. 115. — [2] Vergl. Bd. XIII, 136. 255. — [3] Vergl. S. 139. — [4] Vergl. S. 140. — [5] Die den Oesterreichern überlassenen fünf sächsischen Reiterregimenter in Polen. Vergl. S. 101.

mes magasins de l'Elbe, pendant qu'ils croiront par leurs mouvements m'éloigner de cette rivière. Outre tout ceci, ils auront une armée dans l'Empire, pour subjuguer les princes et les cercles et leur donner la loi.[1] Si telle est leur disposition, il faudra voir de quel côté on pourra frapper le plus grand coup; tomber en force sur l'une de ces armées, l'abîmer, si l'on peut, et ensuite se tourner vers les autres. Mais nous aurons le temps d'éplucher cette matière et d'en raisonner avec plus de connaissance de cause.

Je ne puis jusqu'à présent vous rien dire de positif sur les Russes, cela est encore incertain, mais je ne désespère pas encore.

A tout hasard, j'ai trouvé à propos d'ordonner une augmentation dans la cavalerie et les dragons, d'un officier par escadron, de deux bas-officiers et de 12 hommes et chevaux. Il faut faire tous les efforts imaginables, pour résister à nos ennemis, il faut les terrasser et, ne redoutant ni leur nombre ni leur puissance, se faire un honneur d'avoir une tâche difficile à remplir. On paie un danseur de corde, mais on ne donne rien à un homme qui marche uniment par les rues,[2] et il n'y a de réputation dans le monde que pour ceux qui surmontent les plus grandes difficultés. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse. Prenez tous les soins possibles de votre santé, l'État a grand besoin de vous l'année prochaine;[3] c'est alors qu'il faudra combattre *pro aris et focis*. Soyez persuadé de mon estime et de ma considération.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig.

8454. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 20 décembre 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 10 de ce mois. La nouvelle la plus importante que vous sauriez me donner présentement, serait sans doute celle de la résolution prise par les États de la République d'une augmentation de 25,000 hommes de leurs troupes.[4] En attendant, vous me manderez avec autant de certitude que possible, quoique d'ailleurs sommairement, à combien se monte le nombre des troupes effectives que la République a sur pied à l'heure qu'il est; de même serez-vous fort attentif à vous procurer la connaissance des nouvelles que le sieur de Swart[5] mande de Russie, et vous ne tarderez pas de m'en communiquer le contenu.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 138. — [2] Vergl. S. 109. — [3] Vergl. S. 12. — [4] Vergl. S. 135. — [5] Vergl. Bd. XIII, 602.

8455. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 19. December, dass das hannoversche Ministerium sie von den Schreiben der Churfürsten von Mainz, Köln, Trier, Baiern an Georg II., betreffend die Restitution des Churfürsten von Sachsen,[1] in Kenntniss gesetzt habe; das hannoversche Ministerium beabsichtige in der zu ertheilenden Antwort „de ne pas dissimuler auxdits électeurs l'intention où était Sa Majesté Britannique de voter pour la médiation de l'Empire[2] et pour qu'on empêche l'entrée des troupes étrangères."

Dresden, 20. December 1756.

Gut; und sollen sie nur auf die Mediation appuyiren. Den Punkt von Sachsen aber müssen sie delicat machen, um währendem Krieg Mir kein Préjudice zu[zu]ziehen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8456. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 21. December 1756.

Mir ist Euer Schreiben vom 14. dieses Monates richtig zugekommen. Was die Euch gemeldete Nachricht anbetrifft, als ob in der Gegend von Mohilew im Smolenskischen ein Corps von 15 bis 20,000 Mann russischer Cavallerie in die Winterquartiere verleget sein sollten, so ist solche deshalb gar nicht glaubwürdig, weil bekanntermaassen die Russen überhaupt nicht dergleichen Anzahl Cavallerie bei ihrer Armée haben, es müsste dann solches irreguläres Volk sein.

Sonsten confirmiren alle Meine zeither eingekommene Nachrichten, dass die russische Kaiserin an Gesundheit schlecht und deren Umstände gefährlich sein sollen.[3] Auf den Fall nun, dass selbige sterben sollte, so bleibet dorten gewiss alles ruhig und wird kein Mann aus dem Reiche marschiren dörfen; es ist aber auch überdem noch nicht alle Hoffnung verloren, dass nicht auch inzwischen noch der projectirte Marsch derer russischen Truppen zurückgehen dörfte, wiewohl bis dato wegen der sich variirenden Resolution dieses Hofes noch nichts gewisses davon zu sagen ist. Und da überdies man auf Todesfälle niemalen in seinen Sachen rechnen muss, so thut Ihr wohl, Eure Attention auf alles vorfallende zu richten und, so viel möglich, gute Nachrichten einzuziehen und Mir davon Part zu geben.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 143. — [2] Vergl. S. 148. — [3] Vergl. S. 149. 151.

8457. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 21 décembre 1756.

Je vous ai dit à peu près mes idées, mon cher Maréchal, sur notre besogne de l'année prochaine par la dernière lettre que vous aurez reçue de moi.[1] L'ennemi fera ses plus grands efforts en Saxe, parcequ'il y rencontre une difficulté de moins, qui est de n'y point trouver de forteresses; cependant s'il prend un autre parti, ce m'est égal, car pourvu qu'il soit bien battu en un endroit, peu importe lequel, et alors nous commencerons à prendre sur lui une supériorité entière. La fin et le but de tout cela doivent être de transporter la guerre en Moravie. Je vous embrasse de tout mon cœur. Adieu.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig.

8458. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Dresden,] 21. [December 1756].

Nach allen meinen Zeitungen scheinet es, als wann die Oesterreicher von Eger aus ihren meisten Effort thun werden, und vielleicht auch durch der Lausnitz; dieses ist vernünftiger, als sich nach Schlesien mit alle die grossen Festungen einzulassen. Ich kann bis dato noch nichts gewisses von ihren Projecten sagen, aber so viel sehe ich wohl, dass wann ich an einem Ort einem ihrer Corps stark auf den Hals falle, dass ich alsdann durch bin. Wor es geschiehet, ist einerlei, und wann man das meiste zerstreuet hat, dann ist Zeit nach Mähren, eher aber nicht. Gott bewahre!

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8459. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 22 décembre 1756.

Je ne saurais assez vous recommander, en réponse à votre dépêche du 11 de ce mois, de faire tout de votre mieux pour retenir la cour de Danemark dans les bonnes dispositions où elle paraît être présentement, et de bien vous orienter sur les allures du ministre autrichien qui va paraître incessamment à Copenhague,[2] afin d'être à même de contrecarrer efficacement ses menées. Au reste, vous pourrez assurer dans l'occasion ceux qu'il faudra, qu'on pouvait être hors de tout soin sur ce qu'il pourrait réussir aux Autrichiens de me séparer d'avec le corps d'armée sous les ordres du maréchal Schwerin.

Federic

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 8453. — [2] Graf Dietrichstein. Vergl. S. 142.

8460. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen sendet, Haag 15. December, eine Estafette an Eichel, mit der Meldung: „La poste de France arrivée hier nous a porté que le 6 est arrivé un courrier de M. d'Estrées avec l'ultimatum du plan dont il est convenu avec le ministère autrichien touchant les opérations.[1] Voici ce que l'ambassadeur d'Espagne[2] a mandé à son confrère ici:[3] qu'on convient qu'on a eu raison de ne pas faire marcher le corps auxiliaire pendant l'hiver; que la France s'est engagée de le faire marcher vers la Bohême au mois de mars prochain ou d'en payer en argent un montant dont on est convenu, au choix de la cour de Vienne; qu'en même temps la France fera entrer un corps considérable de ses troupes en Allemagne, pour en secourir les princes qui se trouvent opprimés, ou qui pourraient réclamer son secours en vertu de la garantie du traité de paix de Westphalie. Il ajoute que, comme on ne dit pas un mot d'Hanovre, il faut supposer que l'Impératrice-Reine n'a pas voulu y consentir ou du moins ne pas y paraître. L'ambassadeur ici augure que le grand corps tâchera de faire seul une diversion de ce côté-ci contre les provinces voisines de Sa Majesté."

Hellen berichtet, Haag 15. December, der französische Gesandte Graf Affry, welcher vormals versucht, die Regenten, durch drohende Hinweise auf eine am Rhein sich sammelnde französische Armée, zur Neutralität zu bestimmen,[4] habe nunmehr, da eine Vermehrung der holländischen Truppenmacht in Aussicht genommen sei,[5] erklärt, eine französische Armée am Niederrhein könne den Generalstaaten kein Misstrauen einflössen, „elle servirait [plutôt] pour soutenir [la République] en cas de besoin contre ceux qui lui en voudraient à cause de sa neutralité."

Dresde, 22 décembre 1756.

Les rapports que vous m'avez faits du 11 et du 14 de ce mois, m'ont été fidèlement rendus, et j'ai été également informé de tout ce que vous m'avez fait marquer par une lettre particulière touchant ce que l'ambassadeur d'Espagne à Paris a mandé à son confrère à la Haye, auquel sujet je vous sais un gré particulier de la diligence que vous avez faite pour m'en instruire.

Quant au reste, je ne saurais que vous renvoyer à ce que mes dépêches antérieures comprennent, et de vous dire encore que c'est toujours le grand point de mon attention, sur ce qui regarde les affaires de la République, que l'augmentation de ses troupes, et que vous ne saurez me donner aucune nouvelle plus intéressante, ni plus agréable que celle de la résolution fermement prise à ce sujet. Je pense que les régents auront trop de bon sens que de se laisser imposer par les faibles explications que le sieur d'Affry a prétendu donner à ses propos qu'il avait tenus au sieur Fagel, où il lui avait développé dans la première vivacité le vrai projet de sa cour, enfin qu'ils se souviendront toujours du triste bénéfice de Polyphème.[6]

Au surplus, je veux que vous me mandiez au plus tôt mieux votre sentiment, sur votre serment et selon les connaissances que vous avez, des façons de penser de ces gens-là sur une idée qui m'est venue dans l'esprit relativement à ma

[1] Vergl. S. 148. — [2] Marquis Soto-Mayor. — [3] Marquis Grimaldi. — [4] Vergl. S. 112. 132. — [5] Vergl. S. 135. 153. — [6] Vergl. S. 131.

ville de Wésel, savoir si vous croyez que, si je leur faisais faire la proposition de mettre de leurs troupes en garnison à Wésel, d'où je retirerais en attendant et pendant toute la guerre présente la mienne,[1] afin de conserver par là dans la conjoncture présente la paix et la neutralité sur leurs frontières, si, dis-je, vous croyez que ces gens-là pourraient bien entrer là-dedans et accepter une telle offre de ma part. Vous observerez cependant que ce n'est encore que votre avis que je demande là-dessus, que vous me marquerez au plus tôt immédiatement, après y avoir mûrement pensé, et dont en attendant vous me garderez un secret scrupuleux.

Federic.

Nach dem Concept.

8461. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A DRESDE.

Prinz Ferdinand von Braunschweig überreicht den Auszug aus einem Schreiben des Herzogs Karl von Braunschweig vom 14. December: „Les Français font de grands préparatifs pour une campagne prochaine avec 60,000 hommes. L'on me mande qu'on avait fait à Vienne une nouvelle convention avec la cour de France,[2] et cela avec tant de secret que M. d'Estrées n'en avait rien su lui-même qu'après que cela avait été fait, où on lui en avait fait seulement part. Je ne sais pas en quoi cela consiste. L'on dit, que quand M. d'Estrées sera de retour en France, bien des choses se développeront et seront mises en clair. Messieurs d'Hanovre sont fort embarrassés; ils se trouvent sans instructions, à cause du vent contraire. Il y a plusieurs postes qui manquent . . ."

Dresde, 22 décembre 1756.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu cet extrait d'une lettre du Duc votre frère que vous m'avez envoyé hier, et vous remercie, vous priant de vouloir bien lui marquer toute ma sensibilité sur tant de témoignages qu'il me donne de son amitié et de l'intérêt qu'il prend à mes affaires.

Il est vrai que l'apparence en est bien dangereuse à présent, mais il y a encore des moyens d'en sortir heureusement et corriger le sort, pourvu que mes alliés y veulent coopérer. J'ai envoyé pour ce sujet le général Schmettau à Hanovre,[3] afin d'aider les ministres de ses lumières et de leur indiquer les voies qu'il faut prendre pour mettre en sûreté les États d'Hanovre et tout le pays de ce côté-là. Au surplus, comme il est vrai que, par les vents contraires au transport des lettres d'Angleterre, le sieur Mitchell n'en a point eu jusqu'à présent de sa cour, je me flatte qu'avec les premières dépêches qu'il en aura, il recevra l'ordre de parfaire le traité avec le Duc votre frère.[4] Je suis avec estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très affectionné cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin.

---

[1] Vergl. S. 146. — [2] Vergl. S. 156. — [3] Vergl. S. 145. — [4] Vergl. S. 75. 148.

8462. AN DAS DÉPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Benoît berichtet, Warschau 15. December: „Le Grand-Maréchal,[1] m'ayant, il y a deux jours, fait prier d'aller chez lui, me dit qu'il avait ordre du Roi son maître de me porter à représenter à Votre Majesté que, n'y subsistant aucun démêlé entre la Prusse et la Pologne, s'il ne serait pas permis au roi de Pologne comme tel, et non comme électeur de Saxe, d'envoyer librement des courriers à la reine de Pologne comme telle."

Dresden, 22. December 1756.

Ministère antworten, es schiene fast convenabler zu sein, wenn die Königin dahin zu des Königs Majestät käme.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8463. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Dresden, 22. December 1756.

Des Königs Majestät haben befohlen, auf einliegende Berichte des Herrn von Plotho[2] zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu vermelden: wie dass die darin erwähnte Pièce oder das Impressum, so das österreichische Ministerium zu Regensburg distribuiren lassen, und welches, dem Anführen des Herrn von Plotho nach, voller Grobheiten, böslichen Verdrehungen und fälschlichen Andichtungen bestehet, sogleich und wiederum auf eine grobe und stachelichte Art widerleget, dabei aber observiret werden solle, dass man weder den wienerschen Hof noch das Ministerium sich in der Refutation, sondern vielmehr den Verfasser des Impressi zum Objet setzen, denselben, nämlich den Concipienten, allemal nennen und solchen der Gebühr nach tractiren und abfertigen soll.[3]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

8464. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN REGENSBURG.

Plotho berichtet, Regensburg 13. December: „Als der hessen-casselsche Minister, der von Wülckenitz, den französischen Minister, den Abbé Lemaire,

Dresden, 22. December 1756.

Wenn Ich Euch zuforderst wegen Eures letzten Berichts vom

[1] Graf Bielinski. — [2] Bericht Plotho's, Regensburg 13. December, nebst Postscripten. Plotho übersendet die Schrift „Anmerkungen über die von Anbeginn des gegenwärtigen Kriegs bis anhero zum öffentlichen Druck gediehene Königl. Preussische Kriegs-Manifesten, Circularien und Memoires." Wien und Prag. Johann Thomas Trattner, Kaiserl. Königl. Hofbuchdrucker. 1756. — [3] Demgemäss ward von Hertzberg die Schrift verfasst: „Beantwortung derer sogenannten Anmerkungen über die von Anbeginn des gegenwärtigen Krieges bis anhero zum öffentlichen Druck gediehenen Königlichen Preussischen Kriegs-Manifesten, Circularien und Memoires." Berlin. Friedrich Wilhelm Birnstiel, Königl. privil. Buchdrucker. 1757. Die Schrift wurde am 19. Februar 1757 an die preussischen Gesandten und an die befreundeten Höfe verschickt.

und einen seit einigen Wochen sich hier aufgehaltenen Cornet von denen Grands-Mousquetaires des Königs von Frankreich, Chevalier Vatan, auf letzt verwichenen Donnerstag bei sich zum Mittagsessen eingeladen, so hat der Abbé Lemaire den von Wülckenitz expresse ersuchet, mich zu solcher Gesellschaft mit einzuladen. Bei dieser Gelegenheit führete der Chevalier Vatan mich bei Seite und eröffnete mir im höchsten Vertrauen, wie die Kron Frankreich von jetzt genommenen Maassregeln zu detourniren und gänzlich wieder auf Ew. Königl. Majestät Seite zu ziehen, wenn Allerhöchstdieselbe sich entschliessen möchten, der Madame Pompadour das Fürstenthum Neuchâtel zu überlassen, wie schon deshalb einmal negociiret worden. Der Abbé Lemaire nahm mich darauf auch bei Seite und recommandirte zu berichten, was von dem Chevalier Vatan vernommen, wobei derselbe hinzufügte, dass was Ew. Königl. Majestät anjetzt an den Königlichen französischen Hof gelangen zu lassen wünscheten, deshalb sicher an den von dem Marquis Valory in Berlin zurückgelassenen Secretarium[1] könne adressiret werden; er, Lemaire, wäre dermalen ausser Stande, etwas zu thun."[2]

13. auf das verwiesen habe, was Euch mein Ministère darüber rescribiren wird,[3] so antworte Ich Euch nun auf Eure Postscripta hierdurch dahin, dass was den Euch gethanen besonderen Antrag anbetrifft, Ihr dem Chevalier darauf gleichfalls mündlich antworten sollet, dass Ihr Mir über seinen Antrag einen fidelen Rapport gethan, dass Ich solchen nicht refusiret und dass vielleicht bei Mir damit auszukommen sein werde, wenn Ich darunter mit etwas mehrerer Zuverlässigkeit würde sehen können. Wenn man also über die Proposition mit Mir durch eine dazu autorisirte vertraute Person zu sprechen anfangen werde, so könnte die Sache in eine höchst geheime Negociation eingeleitet werden, da Mich dann schon weiter expliciren würde. Ihr habt inzwischen das allergrösseste Secret von der Sache zu halten und Euch darüber gegen niemanden weiter das allergeringste zu äussern, auch Euren weiteren Bericht von dem, was der Chevalier darauf äussern wird, nur bloss allein an Mich zu erstatten, auch solchen sorgfältigst chiffriren zu lassen, denselben auch allenfalls mit einer vertrauten Person unter der Hand bis zu einer Post zu schicken, wo solcher mit Sicherheit weiter geschicket werden kann, ohne zu risquiren durch böse Hände eröffnet zu werden.

Nach dem Concept. Friderich.

8465. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN LÖBAU.

Dresden, 22. December 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ich habe aus Ew. Liebden Bericht vom 21. dieses mit besonderer Zufriedenheit ersehen, dass der Generalmajor von Normann die Avantage gehabt, bis 300 feindliche Husaren mit seiner Leibescadron übern Haufen zu werfen und solche mit Verlust zurückzujagen, und freuet es Mich, dass die

[1] Abbé Loise. Vergl. S. 15. — [2] Vergl. S. 50. — [3] Vergl. Nr. 8463.

Sache so gut gegangen ist. Ew. Liebden haben hierbei vollenkommen Recht, dass man dortiger Orten den Feind von Zeit zu Zeit in seinen Quartieren zu alarmiren suchen muss, um denselben dahin zu bringen, an seine eigne Sicherheit zu gedenken und unsere Quartiere nicht zu alarmiren. Daher Ich Mich denn auch gegen den Generallieutenant von Lestwitz deshalb expliciret und ihm aufgegeben habe, sich mit dem Obristen von Puttkammer zu concertiren, um dem Feind hinwiederum einigen Schabernack zuzufügen, dabei letzterer etwas stark marschiren, auch von etwas Dragoner und dann von etwas Infanterie souteniret werden muss. Ich habe auch dem Generallieutenant von Lestwitz aufgegeben, dass er seines Ortes gleichfalls wiederum par représaille dergleichen Zettels wegen der Deserteurs ausstreuen lassen soll, als dortiges Gesindel nach unsern Orten zu ausstreuen lassen, und zweifele nicht, dass Ew. Liebden Sich allenfalls hierüber mit gedachtem Generallieutenant noch weiter concertiren werden. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8466. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN LÖBAU.

Dresden, 23. December 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ich habe Ew. Liebden Schreiben vom 22. dieses wohl erhalten. So viel den Rückmarsch derer mit Ew. Liebden dorthin gekommenen Regimenter anbetrifft, so werden die beiden Regimenter von Manteuffel und von Pritz wohl die erstern sein müssen, so hieher wiederum zurückmarschiren.[1] Die andern können etwas später aufbrechen, da das Regiment Prinz von Preussen nur zwei Märsche nach seiner vorigen Garnison hat. Die Bülow'schen Grenadiers und das Cuirassierregiment von Rochow können Ew. Liebden zurückmarschiren lassen, und zwar das Cuirassierregiment mit kleinen Märschen, wann Dieselbe vermeinen, dass solche dortiger Orten nicht mehr nöthig sein. Das Dragonerregiment von Katte aber vermeine Ich dort noch etwas bleiben zu lassen.

Hierbei wird es Mir angenehm sein, wann Ew. Liebden noch so lange dorten bleiben werden, bis die Regimenter aus Pommern insgesammt daselbst herangekommen[2] und die Kette daselbst ganz in Ordnung sein wird.

Wann der Obrister von Puttkammer etwas gegen den Feind dorten tentiren will, so wird solches gegen Friedland zu am convenabelsten geschehen können; dann vorwärts Zittau und nach Gabel zu ist die Gegend gar zu bergicht, da er leicht coupiret werden könnte, wovor er sich sehr zu hüten und in Acht zu nehmen hat. Uebrigens sollte Ich

[1] Vergl. S. 116. — [2] Vergl. S. 152.

glauben, dass wir nichts dabei verlieren können, wann der Feind sich beigehen lässet, unsere Quartiere zu beunruhigen, wenn solcher nur allemal mit recht tüchtigen Schlägen zurückgejaget wird.[1] Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8467. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 23 [décembre 1756].

Ma très chère Sœur. Vous me dites tant de choses obligeantes dans votre lettre que j'en suis pénétré de reconnaissance. La part que vous daignez prendre à mes affaires, les fera prospérer sans doute, et je suis jusqu'à présent sans crainte de l'avenir et m'occupant de sottises; pour que vous n'en ignoriez pas la moindre chose, je prends la liberté de vous envoyer de ces misères qui certainement ne sont bonnes qu'à être lues et brûlées tout de suite. Je vois par les gazettes que les Autrichiens nous ont exterminés cet hiver; cependant, hors un parti de leurs hussards qui s'est approché de Zittau, et qui y a bien été battu,[2] je n'ai pas entendu parler d'eux depuis ma sortie de Bohême. Je vous embrasse mille fois, ma chère Sœur, en vous recommandant le soin de votre santé par-dessus tout le reste, et vous assurant que jamais tendresse n'a été plus vive que celle, ma très chère Sœur, de votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Vers pour être mis sous le buste du cardinal Mazarin qui se trouve dans la galerie de Monseigneur le comte de Brühl, chevalier de l'Aigle Blanc etc. etc. etc.

Tu m'as donc mis dans ton palais,
Pour faire ton pendant, peut-être
Tu crois que, pour voler ton maître,
Tu vaux tout ce que je valais:
Qui pèsera sur la balance
Ta grandeur et mon Éminence,
Verra qu'avare avec excès,
Si d'impôts je haussais la taxe,
Au moins en guerre tant qu'en paix
Je soutins l'honneur des Français,
Mais tu pilles et tu perds la Saxe.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] In ähnlicher Weise äussert sich der König in einem Schreiben an Manstein vom 23. December. — [2] Vergl. Nr. 8465.

8468. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Dresden, 24. December 1756.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll wegen beider einliegenden Piecen[1] melden, wie Ew. Excellenz sofort veranstalten möchten, dass beide Stücke wegen der fast durchgehends enthaltenen Calomnien und groben Unwahrheiten solidement beantwortet und dem Publico dadurch nicht nur die Augen offen erhalten und [auch] noch mehr geöffnet werden müssten. Welches dann hierdurch schuldigst melde und vor mein weniges Particulier nur noch anfüge, wie ich glaube, dass noch einige Dépêches des sächsischen Graf Flemming von denen letzteren Zeiten wegen verschiedener Entretiens, so er mit dem Grafen von Kaunitz gehabt, unter denen Collectaneis, so ich dem Herrn Geheimen Rath von Hertzberg gelassen, vorhanden sein werden, die nicht in dem Mémoire raisonné mit enthalten und die dennoch noch vieles Licht über die böse Absichten des wienerschen und sächsischen Hofes, und dass ersterer des Königs Majestät bon gré mal gré lui in einen Krieg entrainiren und es ihm schon so nahe legen wollen, dass er brechen und der wienersche Hof eine Ursache dazu finden werde, repandiren dörften, der Instructions an den vormaligen wienerschen Minister in Paris und anderer Sachen mehr zu geschweigen, als deshalb der Herr von Hertzberg die ihm zugestellete secrete Paquete, wenn sie auch versiegelt wären, öffnen könnte.[2]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

8469. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A DRESDE.

Dresde, 24 décembre 1756.

Monsieur mon Cousin. C'est encore pour vous bien remercier de la communication de l'extrait d'une lettre du Duc votre frère du 17 décembre, que je vous fais la présente, et pour vous prier de vouloir bien faire mes instances auprès du Duc à ne pas vouloir s'impatienter de ce retardement des ordres que M. Mitchell attendait de sa cour,[3] qui, selon toutes les apparences, n'aurait pour cause que ce que les vents contraires avaient arrêté depuis presque trois semaines tous les paquebots en Angleterre, pour ne pas pouvoir passer la mer, mais qui, les vents étant devenus plus favorables, ne laisseraient pas de nous apporter les dépêches de plusieurs ordinaires. Je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très affectionné cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin.

---

[1] Es sind die oben (S. 158) genannte Schrift „Anmerkungen über die etc. Königlichen Preussische Kriegs-Manifesten etc." und die Schrift „Die gerechte Sache Chur-Sachsens." Leipzig 1756. — [2] Vergl. die demgemäss verfasste Schrift von Hertzberg „Beantwortung derer sogenannten Anmerkungen über die etc. Königlichen Preussischen Kriegs-Manifesten etc." Vergl. S. 158 Anm. 3. — [3] Vergl. Nr. 8461.

8470. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Dresde, 24 décembre 1756.

J'ai vu par le rapport du 15 de ce mois que vous m'avez fait, l'offre obligeante du grand-chambellan de la Couronne, le comte Poniatowski, pour me faire livrer à Marienwerder une quantité de grains au prix demandé. Mais comme je n'ai point besoin là de grains, vous l'en remercierez très poliment de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

8471. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 22. December, die von Benoît mit seinem Bericht vom 11. December übersandten Instructionen des von dem polnischen Grossgeneral Branicki nach der Türkei zu entsendenden Emissärs.[1] Die Minister unterbreiten dem Könige das Gesuch Benoît's, dem Secretär Branicki's, durch welchen Benoît die genannten Instructionen erhalten, die Aussicht eröffnen zu dürfen, dass der König von Preussen ihn eventuell einmal in seine Dienste nehmen würde; desgleichen befürworten die Minister ein abermaliges Gesuch Benoît's, ihm Gelder zur Gewinnung einflussreicher Polen zur Verfügung zu stellen.[2]

Dresden, 24. December 1756.

Bei den Umständen gut, und will Ich es passiren lassen, nur muss letzteres nicht über die Schranken gehen.

Es wird nöthig sein, an den p. von Maltzahn zu schreiben, ob er nicht bald im Stande ist,[3] nach Polen zu gehen, weil seine Gegenwart erfordert wird und es mit Benoît nicht recht fort will.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8472. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Mitchell überreicht:

„Précis d'une lettre de M. le chevalier Williams au comte de Holdernesse, le 9 de décembre 1756.

Mauvaise comme la nouvelle est, il importe à Sa Majesté d'être informée au plus tôt.

Depuis la retraite de l'armée prussienne,[4] cette cour a considéré les affaires du roi de Prusse comme tombant en décadence, et les assurances données par les maisons de Bourbon et d'Autriche d'attaquer le pays de Clèves ont fait telle impression sur l'esprit de l'Impératrice qu'elle regarde le roi de Prusse comme un ennemi moins formidable qu'il ne parut être il y a cinq semaines; c'est pourquoi on a résolu de faire marcher ses troupes au secours de l'Impératrice-Reine jusqu'au nombre de

[1] Vergl. S. 111. — [2] Vergl. S. 34. — [3] Maltzahn hatte sich aus Gesundheitsrücksichten auf seine Güter zurückgezogen. — [4] Gemeint ist der Rückmarsch aus Böhmen in die Winterquartiere in Sachsen. Vergl. Bd. XIII, 562. 615.

80,000 et de 30,000 à 40,000 irrégulières. Mais, selon les meilleures informations que je puisse avoir, cela n'aura lieu que vers le mois de juin.

Il manque à chaque régiment 500 hommes, l'ordre pour les recruter est déjà donné; ils ont aussi formé un projet pour la levée d'un nouveau corps de 30,000 hommes d'infanterie qui seront habillés et armés à la légère.

Un courrier autrichien, ayant annoncé la retraite du roi de Prusse, a aussi apporté des instructions pour l'ambassadeur impérial[1] d'informer cette cour des arrangements pris entre les maisons d'Autriche et de Bourbon et de faire son mieux de persuader à Sa Majesté Impériale d'accéder au traité de Versailles. On a insinué tout ceci à l'Impératrice d'une telle façon qu'elle est persuadé que le roi de Prusse, étant attaqué en même temps par l'Autriche et la France, ne peut pas avoir de la force à opposer à l'armée nombreuse de Sa Majesté Impériale, et qu'elle courrait très peu de risque en l'attaquant dans son propre pays. On a aussi fait croire à l'Impératrice que l'armée prussienne est beaucoup diminuée et qu'il règne une grande désertion parmi les troupes.

La France et la cour de Vienne ont fait des remises considérables,[2] pour soutenir leur parti, qui à présent est le dominant.

Le favori Schuwalow, qui devient de jour en jour plus puissant, se déclare ouvertement pour l'accession au traité de Versailles et pour le maintien de ce qu'on appelle le nouveau système.

Le Grand-Chancelier m'a informé hier qu'il avait reçu l'ordre de l'Impératrice de préparer l'acte de l'accession au traité de Versailles.[3]

On m'a assuré que la France a fait de grandes promesses de subsides, égaux, à ce qu'on dit, à ceux que l'Angleterre devait payer,[4] et j'ai nul doute que cette cour ne tâche de faire l'accord le plus avantageux pour eux.

La Grande-Duchesse m'a informé de tout ce qui s'est passé, avant même que le Chancelier m'en a parlé. Elle est persuadé que le nouveau système est soutenu à cette cour par le crédit des Schuwalow.[5] Elle m'a aussi dit que je suis devenu odieux à la cour . . .

[Monsieur l'ambassadeur] ajoute à la fin qu'on ne doit être surpris d'aucune chose qui peut arriver à cette cour, et qu'elle est à présent entre les mains des maisons d'Autriche et de Bourbon, d'où il croit qu'il sera très difficile de la tirer et de la ramener à l'ancien système . . ."

[Dresden, December 1756.][6]

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 25. December, dass er das Schreiben von Williams an Holdernesse, d. d. Petersburg 9. December, erhalten. . . . „I communicated as much of the contents of it as I judged proper, to the King of Prussia, who said with great calmness: »I have long expected what has now happened, and have told you so several times.[7] We must now make use of all resources and exert ourselves to the utmost. I will do my parts and I hope you will do yours, but we lose time and nothing is yet settled, our enemies are making the greatest efforts, and we ought to do the same. Upon the success of the next campaign depends everything; if it is favourable, the war will not be long, and it is with this view that I spare no ex-

[1] Esterhazy. — [2] Vergl. S. 149. — [3] Es erfolgte der Beitritt Russlands zum versailler Vertrage am 31. December 1756 (st. vet.). Vergl. Martens, Recueil des traités etc. conclus par la Russie. I, p. 188 ff. — [4] Vergl. Bd. XI, 387. — [5] Vergl. Bd. XIII, 616. 617. — [6] Die Unterredung hat am 24. oder 25. December stattgefunden. — [7] Vergl. Bd. XII, 506. 507; XIII, 609. 616.

pense, as you see, to make myself strong and to look my enemies into the face« . . ."

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 25. December (most secret): Da der petersburger Hof im Begriff stehe, dem Vertrage von Versailles beizutreten, so sei der König von Preussen der Ansicht, dass England keinerlei Rücksicht mehr auf Russland zu nehmen habe, vielmehr darauf denken müsse, „to stir up the Porte to make or to seem to make a diversion,[1] the appearance alone would give an immediate turn to affairs . . . His Prussian Majesty hopes and expects that the King will give such orders to his ambassador at Constantinople,[2] as are most proper for their mutual safety and best suited to the imminent danger that threatens both, but as in the present conjuncture there is not a moment to be lost, he proposed that a courier should immediately be sent by Warsaw. When I urged the difficulty there was of finding a safe conveyance from thence, he said he believed he could help us, that he would recommend it to count Branicki, the crown-general, upon whom he could depend[3] . . .

His Prussian Majesty said farther that, if the King intended to do anything with the Republic of Poland, that Branicki was the man to be employed, that he opposed to the Russian party and was at present exerting himself to prevent the Republic from granting a passage to the Russian troops, that he had quitted his connexions with France since her union with the house of Austria, and that he was a thorough enemy to count Brühl . . ."

Nach den Ausfertigungen im Public Record Office zu London.

8473. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Dresde, 25 décembre 1756.

Monsieur. En songeant mûrement aux méchantes nouvelles que le chevalier Williams nous a données en dernier lieu,[4] touchant la mauvaise disposition de la cour de Pétersbourg à notre égard, il m'est venu la pensée que, pour savoir exactement où j'en suis avec la jeune cour, et ce que j'en aurai à attendre, il pourrait me convenir que ledit chevalier, se croyant être, comme il fait, dans la confidence de celle-ci, tâcherait de tirer une promesse de la Grande-Duchesse qu'à l'évènement de la mort de l'Impératrice régnante, et quand le Grand-[Duc] succèdera au trône, je pourrais compter sûrement que la Russie ne se déclarerait pas ni n'agirait hostilement contre moi, à moins que je [ne] me mêlerais des affaires du Holstein et du Sleswig.

[1] Vergl. S. 122; Bd. XIII, 619. — [2] Porter. — [3] Vergl. S. 94; Bd. XIII, 253. 254. — [4] Vergl. Nr. 8472.

D'ailleurs, je crois convenir que vous demandiez au chevalier Williams que, pourvu qu'il n'y aurait plus rien de bon à faire avec l'Impératrice régnante pour empêcher la marche de ses troupes, il tâchât au moins de savoir exactement, afin de nous en avertir, à quel temps et par quelle route ces troupes marcheraient, et quels étaient les lieux de leur destination, si cela serait vers la Prusse ou vers la Silésie ou ailleurs, afin que j'en saurais prendre mes mesures là-dessus.

En attendant, comme l'argent des Autrichiens a opéré si merveilleusement à ladite cour pour le moment présent, je pense qu'il ne faudrait pas qu'il quittât entièrement le parti pour cela, mais qu'il attendît un peu jusqu'à ce que cet argent fût pour la plupart dissipé, ce qui ne tardera guère, et qu'il revînt après cela à la charge, où je ne doute pas que les largesses n'opèrent avec le même succès que l'argent d'Autriche.

Au reste, j'ai bien voulu vous avertir, Monsieur, que, voulant attendre l'arrivée de votre courrier de Londres avec la réponse que je me flatte d'avoir du Roi votre maître sur plusieurs pièces que je lui ai fait passer par vous,[1] je suspendrai en attendant de lui écrire, de sorte qu'il dépendra de vous de faire partir le courrier que vous voulez dépêcher présentement. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8474. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 25 décembre 1756.

J'ai reçu à la fois les trois rapports que vous m'avez faits du 3, 7 et 10 de ce mois. Il faut bien que je me contente des raisons que vous accusez pourquoi les affaires intérieures du royaume n'ont pas encore voulu permettre que les ministres vous parlassent de celles de dehors, ni qu'ils dépêchassent le courrier au sieur Mitchell, qui l'attend avec impatience,[2] mais je ne puis m'empêcher de vous dire que le temps pour que le ministère prenne ses résolutions et fasse des arrangements efficaces, presse extrêmement, vu que sans cela j'appréhende fort que nos ennemis, qui travaillent avec toute l'activité imaginable de s'arranger pour faire leurs derniers efforts et pour commencer dès le commencement du printemps et plus tôt encore leurs opérations, n'agissent avec vigueur, avant que le ministère anglais aura fini ses délibérations. Je veux d'ailleurs vous informer que le sieur Blondel, ministre que la cour de France envoie à celles des princes d'Allemagne, s'est laissé aller à dire que, pourvu que la France gagnât Ostende, Nieuport[3] et quelque partie considérable des Pays-Bas autrichiens, elle pourrait bien laisser récupérer la Silésie par la reine de Hongrie.

[1] Vergl. Nr. 8352. 8354. — [2] Vergl. S. 162. — [3] Vergl. S. 132.

Au reste, selon les dernières lettres que le sieur Mitchell a eues du chevalier Williams, tout est perdu pour l'Angleterre à Pétersbourg,[1] le parti autrichien et français ayant gagné à force d'argent entièrement le dessus à cette cour, en sorte qu'elle accèdera au premier jour au traité de Versailles[2] et aura des subsides de la France.

Nach dem Concept. Federic.

8475. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

König Georg schreibt, St. James 7. December: „Monsieur mon Frère. La situation critique d'à présent m'a fait uniquement penser à la tranquillité et à la préservation de mes États, ne sachant pas jusqu'où Votre Majesté porterait Ses bonnes intentions pour moi. Mais puisqu'Elle veut bien S'ouvrir envers moi[3] des avantages qu'on pourrait retirer de cette guerre, si elle tourne avantageusement, je souhaite que Votre Majesté m'en fasse part à moi-même et, pour sauver du temps, à cause de l'éloignement et des hasards des vents contraires, en fasse[4] part par un de Ses ministres à mon président des finances de Münchhausen, que j'instruis là-dessus. Elle acquerra par là un allié qui Lui pourra être plus utile et Lui marquer davantage sa reconnaissance, étant très sincèrement, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

George R.

Dresde, 25 décembre 1756.

Monsieur mon Frère. Votre Majesté voulant que je m'explique envers Elle de ce que je crois qui pourrait être avantageux aux intérêts de Ses États d'Allemagne dans les circonstances présentes, je m'en acquitte avec tout le plaisir imaginable, ayant chargé en même temps le comte Podewils de faire les mêmes ouvertures au baron de Münchhausen.[5]

Quoique la situation présente où se trouvent les affaires de Votre Majesté et les miennes, ne paraisse pas favorable au premier coup d'œil, il est cependant certain qu'en les bien examinant il n'y a rien de désespéré jusqu'ici. Nous avons beaucoup d'ennemis, mais ils ne tirent pas à la même corde, et leurs intérêts sont si opposés qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, qu'il résulte quelque chose de bien important de leurs liaisons, à moins que nous ne nous laissions prévenir par eux et que nous ne prenions de si fausses mesures qu'ils puissent en profiter. Comme donc je ne désespère en aucune façon de voir prospérer les armes de Votre Majesté et les miennes, je crois que, comme beaucoup des princes voisins de l'électorat d'Hanovre Lui témoignent de la mauvaise volonté, nommément l'électeur de Mayence et celui de Cologne, et que ces princes arment et vont incessamment se joindre à nos ennemis, je crois que Votre Majesté serait en droit à la paix d'en tirer raison tant pour son avantage que pour intimider ces princes à l'avenir et les empêcher de se mêler si légèrement des affaires

[1] Vergl. Nr. 8472. 8473. — [2] Vergl. S. 164 Anm. 3. — [3] Vergl. Nr. 8302. — [4] In der Vorlage: faire. — [5] Vergl. Nr. 8476.

qui ne les regardent, et qui n'ont du rapport avec l'Empire qu'autant que la cour de Vienne trouve à propos de le leur persuader. Si donc nous avions des avantages durant le cours de la guerre, il me paraît qu'il n'y aurait rien de plus juste que d'exiger un dédommagement des frais où la guerre aurait constitué Votre Majesté, et je crois qu'Elle pourrait demander, sans que personne y pût trouver à redire, la cessation de l'alternative de l'évêché d'Osnabruck, de sorte qu'il fût héréditaire dans Sa maison, de même que la sécularisation de l'évêché de Paderborn.[1]

Je crois que, pendant les troubles présents, ce dessein doit être caché avec tout le secret imaginable; pour moi de mon côté et autant que le permettent mes moyens, je m'offre d'y concourir avec tout le zèle imaginable, persuadé qu'un prince doit regarder l'intérêt de son allié comme le sien propre, et n'ayant rien plus à cœur que de convaincre Votre Majesté de la haute considération et du parfait attachement avec lequel je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Nach dem Concept. Federic.

8476. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Dresde, 25 décembre 1756.

Mon cher comte de Podewils. Vous verrez par les pièces ci-jointes[2] de quoi il s'agit dans une correspondance où je suis entré immédiatement avec Sa Majesté Britannique. Comme elle désire par sa dernière lettre que je fasse part par un de mes ministres à son président des finances le sieur de Münchhausen de mes intentions, j'ai résolu de vous y choisir préférablement et de vous autoriser par la présente d'entrer là-dessus en correspondance avec ce ministre sur ce sujet et de lui expliquer mes intentions conformément à la réponse que je viens de faire au roi d'Angleterre, dont je vous communique la copie ci-close pour votre direction, et qui vous tiendra lieu d'instruction.

Quant au secret de l'affaire, vous l'observerez le plus religieusement, au point de ne parler ni d'écrire à âme qui vive, de tout ce qui en fait le sujet, qu'hormis audit sieur de Münchhausen. J'abandonne tout le reste à votre prudence, sagesse et savoir-faire, pour mener cette négociation au point où je souhaite de la voir; la conjoncture présente et la situation de mes affaires demandent absolument que je mette à ces gens quelque objet devant les yeux, et que je leur propose des avantages qui les fassent agir promptement et efficacement pour la cause commune et pour une défense vigoureuse contre nos ennemis,

[1] Vergl. S. 147. — [2] Schreiben König Georg's II., d. d. St. James 7. December, nebst Begleitschreiben des Geheimrathspräsidenten von Münchhausen, d. d. Hannover 20. December; sowie eine Copie der Antwort König Friedrich's an König Georg, d. d. Dresden 25. December. Vergl. Nr. 8475.

qui se préparent de nous accabler l'un et l'autre également. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

8477. AN DEN ETATSMINISTER BARON VON MÜNCHHAUSEN IN HANNOVER.

Dresden, 25. December 1756.

Wohlgeborner, besonders lieber Herr Baron von Münchhausen. Ich habe nicht sobald aus Dessen unter dem 20. dieses Monates an Mich erlassenen Schreiben, mit welchem Ich zugleich die Einlage[1] wohl erhalten, das Verlangen Sr. Grossbritannischen Majestät ersehen, als Ich Mich solchem mit vielem Vergnügen gefüget und selbigem zufolge Meinem Etats- und Cabinetsminister dem Grafen von Podewils aufgetragen habe,[2] mit dem Herrn Baron über die zwischen gedachter Sr. Königl. Majestät und Mir jetzo vorwaltende Angelegenheit in Correspondance zu treten und darüber weiter zu tractiren. Da erwähnter Mein Minister von Meinen deshalb hegenden Sentiments völlig informiret ist, so wird es lediglich von dem Herrn Baron dependiren, mit ersterem darauf weiter zu entriren, als auch sonsten in anderen dermaligen Vorfallenheiten Sich an ihn zu adressiren, um ein gemeinschaftliches Concert deshalb treffen zu können.

Inzwischen Meinerseits das von Sr. Königl. Majestät von Grossbritannien verlangete Geheimniss dieser Negociation jedesmal ohnverbrüchlich observiret werden wird. Ich habe im übrigen mit vielem Plaisir Denselben die wiederholte Versicherung von der wahren und besonderen Hochachtung geben wollen, mit welcher Ich bin etc.

Friderich.

P. S.

Ich adressire Denselben Meine Antwort[3] auf des Königs Majestät Schreiben hierbei.

Nach dem Concept.

8478. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN REGENSBURG.

Dresden, 25. December 1756.

Ich habe Eure Berichte vom 16. dieses erhalten. Ich zweifele nicht, dass Euch dagegen [mein Schreiben], so Ich an Euch unter dem 22. dieses von hier abgehen lassen,[4] richtig zugekommen sein werde, von welchem Ihr auf allen Fall auch das Duplicat hierbei empfanget. Da Ich inzwischen vernehme, dass der Chevalier Vatan von Regensburg

[1] Das Schreiben König Georg's vom 7. December. Vergl. S. 168 Anm. 2. — [2] Vergl. Nr. 8476. — [3] Nr. 8475. — [4] Nr. 8464.

bereits abgegangen und nach Baireuth gereiset sei, so ist Meine Willensmeinung, dass Ihr nach Meiner Euch bekannten Intention an ihn einen Brief, und zwar dergestalt schreiben sollet, dass er solchen der Madame Pompadour[1] zeigen könne, worin Ihr Euch auf solche Art expliciren müsset, dass Ihr wo möglich mit dem Vatan wegen einer Negociation zu Stande kommet. Wegen der richtigen und sicheren Beförderung des Briefes habt Ihr aber alle ersinnliche Précautions zu nehmen, dass solcher unterwegens weder aufgemachet noch verloren gehen könne. Durch den Secretär des Valory[2] ist nichts mehr zu thun, weil derselbe schon vor verschiedenen Tagen bereits von Berlin abgereiset ist.

Nach dem Concept. Friderich.

8479. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 26. December 1756.

Secret: Ich finde à propos Euch von der jetzigen wirklichen Beschaffenheit derer Sachen des russischen Hofes zu informiren,[3] damit Ihr wisset, was Eurer Orten zu thun sei und Eure Mesures darnach nehmen könnet. Es dienet Euch deshalb zur Nachricht, dass, so weit wie man auch den Hof zu Petersburg bei einigen Gelegenheiten herum gehabt, so sehr hat es sich seit kurzem geändert, nachdem die Oesterreicher eine Million Gulden dahin übermachet haben, und zwar ist es so weit gegangen, dass die russische Kaiserin entschlossen ist, nicht nur dem Tractat von Versailles zu accediren, sondern auch künftiges Jahr 80,000 Mann agiren zu lassen. Und das ist das übele von der Zeitung. Was aber auf der anderen Seite hinwiederum gut ist, das ist dieses, dass erstlich vor künftigen Juni sie nicht im Stande seind, die Truppen marschiren zu lassen; dass zweitens die russische Kaiserin krank und man an ihrem Aufkommen zweifelt, und dass drittens, wenn sie stirbet, Ich gewiss von dem jungen Hofe nichts werde zu besorgen haben.

Ich glaube, Ich werde noch sehr öfters Gelegenheit haben, Euch von dem, so Ich von dorten her erfahre, Nachricht zu geben, vorläufig aber kann Ich Euch sagen, wie Ich glaube, dass wenn sie agiren wollen, sie mit 40,000 Mann gegen Schlesien und mit 40,000 gegen Preussen agiren werden; da glaube Ich dann, dass es Euch nicht darauf ankommen wird, ob Ihr ein Drittel von dergleichen Volk mehr gegen Euch habet als Ihr stark seid, absonderlich, da die Sache noch so weit ausgesetzet ist. Inzwischen werde Ich nicht ermangeln, Euch, so wie Ich weiter Nachricht bekomme, davon Communication zu thun.

[1] Vergl. S. 159. — [2] Vergl. S. 159 Anm. 1. — [3] Vergl. Nr. 8472. 8473.

So weit sehe Ich die Sache ein, dass bis dato und vor gegenwärtige Moments noch nichts zu besorgen stehet, welches das beste ist.

Nach dem Concept. Friderich.

8480. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 26 décembre 1756.

Vous ne tarderez pas de faire parvenir incessamment à mes ministres du département des affaires étrangères des pièces tellement calomnieuses que celle que vous m'avez envoyée jointe à votre rapport du 17 de ce mois,[1] pour en demander explication, lesdits ministres ayant ordre d'y répondre. En attendant, vous pouvez vous tenir très assuré que presque tout le contenu de la pièce en question n'est ou que calomnie toute pure ou chose qui, tournée malicieusement, est représentée dans son faux jour, et qui au fond ne ressemble pas mal à la voix du loup tombé dans le troupeau.

Au demeurant, vous continuerez toujours de représenter sur vos lieux que tant que la République ne procèderait pas à une augmentation de ses troupes[2] et se ferait respecter par là, elle se verrait toujours dans le cas d'être menacée par la France, qui par conséquent lui ferait parler sur le haut ton; mais que, dès qu'une fois son augmentation de troupes serait constatée, la France lui témoignerait de bien autres égards; qu'il ne fallait pas que la République s'endormît aux doucereuses assurances de la France, puisqu'outre que le plan déterminé par cette dernière subsistait encore actuellement de s'emparer de Wésel et du pays de Clèves pour couper et isoler à ce moyen la République, il serait à propos qu'on voulût bien considérer que, supposé même que la France fît d'abord le semblant de vouloir respecter les frontières de la République et marchât pour cet effet en Westphalie et aux pays d'Hanovre, sans s'emparer de Wésel, le contre-coup ne s'en ferait pour cela pas moins sentir à la République; qu'il en serait fait de son indépendance et en même temps de la liberté et de la religion protestante en Allemagne, dès alors que les deux plus puissants princes évangéliques seraient accablés,[3] ce qu'à coup sûr les ancêtres de la République n'auraient jamais souffert ni enduré.

Federic.

Nach dem Concept.

8481. AU COMTE ALGAROTTI A BOLOGNE.

Algarotti schreibt, Bologna 21. December: „Sire. Les écrits de Votre Majesté ne sont pas moins admirables que Ses actions. Il est bien indifférent à Votre Majesté d'avoir des géniaux dans ce coin du monde, qui ne voit jamais des troupes que celles

[1] Hellen hatte ein von dem sächsischen Gesandten Kauderbach den Generalstaaten am 15. December übergebenes Memoire eingereicht. Gedruckt in: Sammlung der Neuesten Staatsschriften etc. (Frankfurt und Leipzig 1757), Nachtrag I, Nr. 100. — [2] Vergl. S. 153. — [3] Vergl. S. 131.

qui viennent le ravager. Mais Votre Majesté en a tout plein, et les plus zélés partisans des ennemis de Votre Majesté sont forcés de sentir la solidité des raisons sur lesquelles est appuyée la cause de Votre Majesté,[1] et d'admirer la force des mesures que Votre Majesté sait prendre pour la soutenir. Mais combien de grandes choses sont renfermées dans la courte relation dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer![2] *Eodem animo dixit quo bellavit.* Je ne doute nullement, Sire, qu'avec les légions que Votre Majesté a sous Ses ordres, et le conseil qu'Elle a dans Sa tête, Elle ne fasse encore, s'il est possible, de plus grandes choses que celles qu'Elle vient de faire. Qu'il est glorieux, Sire, d'appartenir à un Prince qui remplit de sa gloire l'Univers entier!"

Dresde, 27 décembre 1756.

Tout ce que nous avons fait cette année, n'est qu'un faible prélude de ce que vous apprendrez l'année prochaine. Nous avons commencé un peu trop tard pour pouvoir entreprendre beaucoup. Mais, quoi que nous fassions, nous ne nous flattons pas assez pour ne pas sentir que nous ne vivons pas dans le siècle des Césars. Tout ce qu'on peut faire à présent, c'est, je crois, d'atteindre au plus haut point de la médiocrité. Les bornes du siècle ne s'étendent pas plus loin. Je vous remercie de vos bons sentiments à notre égard et de votre bon souvenir. Soyez assuré de ma bienveillance, et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Les bagatelles qui se sont passées cette année ici, ne sont qu'un prélude de la prochaine, et nous n'avons encore rien fait, si nous n'imitons César dans la journée de Pharsale.

Federic.

Nach dem Abruck in den „Œuvres de Frédéric le Grand" tom. 18, p. 103.

8482. AN DEN ETATSMINISTER FREIHERRN VON SCHLABRENDORFF IN BRESLAU.

Dresden, 27. December 1756.

P. S.[3]

Auch habe Ich ersehen, was Ihr Mir unter dem 23. dieses von einigen Euch zugekommenen Grenznachrichten melden wollen, und bin Ich Euch deshalb obligiret. Dabei Ich Euch dann, obschon nur zu Eurer alleinigen Direction und unter einem expressen Verbot, Euch nicht des geringsten davon gegen jemanden zu äussern, nicht verhehlen will, wie im künftigen Frühjahr der Antheil von Oberschlesien wohl vorerst etwas von dem Feinde rafliret werden dörfte, und Ihr also wohl thun werdet, ohne Euch von der wahren Ursache etwas äussern zu lassen, von daher, was möglich ist, auch an Fourage und dergleichen mehr nacher Neisse zu ziehen und in Sicherheit zu setzen, wiewohl dieses alles mit guter Art geschehen muss.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XIII, 615. 617. — [2] Vergl. S. 85 Anm. 2. — [3] Das Hauptschreiben liegt nicht vor.

8483. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Herzog Karl von Braunschweig giebt dem Könige, Braunschweig 24. December, Nachricht von der Ankunft des französischen Gesandten an dem niedersächsischen Kreise, Levesque de Champeaux,[1] in Braunschweig: „Il m'a présenté . . . hier une lettre par laquelle son maître accrédite les propositions qu'il ferait de sa part. Elles se réduisent à ce que Sa Majesté Très Chrétienne, ayant à cœur la liberté germanique et la constitution de l'Empire fondée sur la paix de Westphalie, dont Elle était garante, n'avait pu qu'être sensible aux malheurs qui nous menaçaient par l'interruption de cette paix; qu'ayant concerté avec Sa Majesté l'Impératrice-Reine les mesures qu'on jugeait les plus convenables pour procurer à Sa Majesté le roi de Pologne une satisfaction entière pour toutes ses pertes et dommages, de même qu'à Sa Majesté Impériale et Royale; Elle souhaitait de me voir disposé pour mon propre bien et avantage, de ne me pas trouver opposé à ce but salutaire. Qu'on ne prétendait de moi que

1° De ne prêter aucun secours ni à Votre Majesté ni au roi d'Angleterre, électeur d'Hanovre;

2° De ne pas traverser ni directement ni indirectement les opérations concertées pour le bien de l'Empire;

3° De ne pas donner dans le piège de croire que la religion protestante ou le système de l'Empire était en danger, Sa Majesté Très Chrétienne assurant de la manière la plus solennelle que la gloire de Sa couronne et Ses justes et véritables intérêts ne lui permettraient jamais de prêter la main pour que la moindre atteinte soit portée contre aucune sanction de la paix de Westphalie."

Der Herzog erörtert die Antwort, welche er dem französischen Gesandten zu ertheilen gedenke; und meldet dem Könige dann weiter: „Par une estafette de Ratisbonne, arrivée la nuit passée, je viens de recevoir la nouvelle que le ministre de Bavière[2] a laissé entrevoir par ses discours que son instruction portait de voter à un déhortatoire de l'Empire uniquement à Votre Majesté et point à l'Impératrice-Reine. Il n'est que trop palpable que par cette démarche on vise à faire regarder Votre Majesté pour agresseur et frayer par là le chemin, par la formalité d'un déhortatoire, aux procédures de Sa Majesté l'Empereur et d'y envelopper tous ceux qui n'ont pas plié jusqu'ici. Je fais instruire mon ministre à Ratisbonne[3] de s'y opposer conjointement avec les autres. Il n'est cependant que trop vrai que, comme Votre Majesté daigne le remarquer,[4] Sa Majesté le roi d'Angleterre et électeur d'Hanovre laisse trop longtemps attendre sa résolution. Holdernesse a écrit à la Haye que le nouveau ministre Pitt ne pourrait pas délaisser la cause de l'Allemagne; mais Dieu sait quand on mettra là-bas la main à l'œuvre, pendant que les ministres de France protestent que leur maître enverra un corps d'armée joindre les Autrichiens en Bohême, et un autre sur le Bas-Rhin et encore plus outre. C'est Votre Majesté qui dans toutes ces circonstances fait mon unique espérance . . ."

Dresde, 28 décembre 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je ne puis assez exprimer les sentiments de la reconnaissance la plus parfaite que j'ai de [la] confidente communication que vous avez bien voulu me faire de tout ce que le sieur de Champeaux vous a proposé de la part de la cour de France. Je ne m'en suis point étonné, sachant combien la France se laisse mener aveuglément dans le moment présent aux inspirations des cours de Vienne et de Saxe, jusqu'à se laisser aller sans aucun juste

[1] Vergl. Bd. XI, 460. — [2] Heinrich Joseph Baron von Schneidt. — [3] Christian Friedrich Freiherr von Kniestedt. — [4] Vergl. Nr. 8423.

motif à des démarches diamétralement contraires à ses intérêts les plus essentiels. Il faut espérer cependant que le bandeau fatal lui tombera et qu'en attendant les bons patriotes ne se laisseront éblouir ni par ses menaces ni par les promesses emmiellées que le parti autrichien et le saxon lui ont dictées, pour couvrir par là l'injustice de leurs procédés à mon égard et pour en divertir l'attention du public par des faux-fuyants. Pour moi, j'attendrai avec fermeté tout ce que la Providence en disposera,[1] et à moins que je ne me trouverai entièrement abandonné, j'espère que la scène se pourra bientôt changer.

Quant à la réponse à donner de Votre Altesse au susdit ministre, je crois qu'il conviendra de la lui donner en termes tout-à-fait vagues et de n'y mêler rien qui saurait à la suite gêner Votre Altesse; une défaite, d'avoir tout lieu de délibérer mûrement sur une affaire d'une telle importance et d'une si grande conséquence pour tout le système de l'Empire, me paraît être suffisante pour se débarrasser du ministre français.

Autant que je comprends des affaires de la Diète de Ratisbonne, il sera libre à la Bavière d'y voter à son gré, mais il ne me paraît pas que les autres co-États soient obligés de se conformer aux sentiments d'un prince [qui,] mal mené à présent, se ressentira toujours le premier des hauteurs insupportables des ministres de Vienne, ni de suivre aveuglément les sentiments que les Autrichiens voudront leur dicter; sans quoi toute prérogative des États de donner librement leurs voix cesserait, et on ne saurait plus regarder la Diète que comme une assemblée des États d'Allemagne pour entendre publier les résolutions despotiques de la cour de Vienne. Pour Votre Altesse, je suis assuré qu'Elle restera toujours à Ses sentiments patriotiques, et comme les troupes d'Hanovre commencent d'arriver de l'Angleterre,[2] qui seront bientôt suivies de celles de Hesse, j'espère que l'Hanovre se ranimera, et quoique malheureusement les dissensions qui ont troublé l'Angleterre,[3] ont mis des empêchements à songer efficacement aux affaires du continent, j'ai cependant tant poussé auprès du roi d'Angleterre[4] que je me persuade qu'on travaillera à présent avec plus d'empressement à prendre et concerter des mesures vigoureuses. Je suis à jamais avec toute la considération possible et avec une amitié sans bornes, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse etc.

Federic.

Nach dem Concept.

8484. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A DRESDE.

Prinz Ferdinand von Braunschweig überreicht Auszüge aus Schreiben des Herzogs Karl von Braunschweig. In einem Schreiben vom 21. December meldet der-

Dresde, 28 décembre 1756.

Monsieur mon Cousin. Je vous rends bien des grâces des nouveaux

[1] Vergl. S. 98. — [2] Vergl. S. 148. — [3] Vergl. S. 81. — [4] Vergl. S. 167.

selbe die Ankunft von Champeaux in Braunschweig; in einem zweiten, aus der Nacht vom 24. zum 25. December, unterrichtet der Herzog seinen Bruder von den Propositionen Champeaux'.[1] Diese Mittheilungen schliessen mit den Worten: „Mon Dieu, que les Anglais et Hanovriens sont lents! Si nous avions à présent 50,000 hommes, nous nous moquerions bien de tout cela. Il est très certain que le roi de France est des plus fâchés contre le Roi votre maître. Par des lettres que j'ai vues de la Suède, elle entrera aussi dans les vues françaises, et je crains qu'on ne tâche d'attaquer et d'inquiéter le Roi votre maître de tous les côtés. Dieu nous assiste!"

extraits des lettres de Monsieur le Duc régnant votre frère qui vous sont arrivées,[2] qui m'ont été d'autant plus intéressantes que j'y reconnais toujours les sentiments d'une amitié véritable à mon égard. Je suis avec les sentiments que vous me connaissez, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très affectionné cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin.

8485. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Schmettau meldet, Hannover 24. December:[3] „Sire. Par mon très humble rapport et la réponse du ministère d'ici Votre Majesté trouvera qu'avec le ministère d'ici il n'y a aucune résolution positive à obtenir. Ils ont envoyé un courrier et même deux à Londres, pendant que j'y suis. Sur l'article de la marche et position de leur armée, de leurs magasins et ce qui en dépend, ils sont remplis de crainte et de défiance; comme cela est naturel à des gens sans expérience; il n'y a pas un seul qui y comprenne quelque chose, et leurs généraux n'osent parler et dépendent absolument du ministère. Il leur faut à temps un chef qui ait de l'autorité, sans quoi tout ira très mal."

Dresde, 29 décembre 1756.

La lettre que vous m'avez faite du 25 de ce mois, m'a été bien rendue, et il m'a été fait également un rapport fidèle de tout l'autre détail que vous avez bien voulu marquer ici touchant la commission dont je vous ai chargé pour le ministère à Hanovre. Il faut voir à présent comment on se décidera à Londres sur les rapports que le susdit ministère y a faits, mais quant à vous, mon intention [est] qu'après lui avoir tout dit conformément à vos instructions et les [avoir] endoctrinés sur [les] arrangements qu'il faut prendre à la défense des États d'Hanovre et de ceux de leurs amis, vous viendrez de retour ici, après vous être congédié là fort poliment.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 173. — [2] Der König hatte eigenhändig in dorso der eingereichten Papiere bemerkt: „Michell communicat[ion]. Remercier le prince Ferdinand." — [3] Schmettau übersendet gleichzeitig an Eichel einen eingehenden Bericht über die Antwort des hannoverschen Ministeriums auf die seinerseits gemachten Vorschläge (vergl. Nr. 8446) und über die Conferenz, welche er am 24. December mit den hannoverschen Ministern gehabt.

8486. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Dresde, 29 décembre 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait au sujet de la lettre du baron de Münchhausen que je vous renvoie ci-close. Comme le lieutenant-général comte de Schmettau vient de me faire en même temps son rapport au sujet des conférences qu'il a eues avec les ministres d'Hanovre,[1] j'ai trouvé bon de vous le faire communiquer ci-joint pour en faire l'usage convenable dans la correspondance dont je vous ai chargé avec ledit baron de Münchhausen.[2] Je ne saurais cependant pas vous cacher qu'à vue de pays ces gens-là ne pensent pas encore de faire de grands efforts pour la cause commune et s'y prennent assez lourdement. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

8487. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 14. December: „Le lord Holdernesse m'a . . . informé hier qu'il n'était pas encore autorisé à m'apprendre quelque chose de nouveau touchant les moyens ultérieurs à mettre en usage, pour réaliser les assurances qu'on avait données jusqu'ici à Votre Majesté; que l'on continuait à la vérité de penser de la même façon, qu'il avait eu ordre de me le déclarer précédemment, mais que, malgré ces bonnes dispositions et tous les mouvements qu'il se donnait aussi lui-même, pour que la nouvelle administration se décidât finalement sur les arrangements à prendre au sujet du continent, on n'en était venu avec cela à rien de précis à cet égard, tant à cause de l'incommodité du sieur Pitt, qui n'avait vu le Roi qu'une seule fois, depuis qu'il était secrétaire d'État,[3] que parceque le reste de ses collègues étaient encore trop occupés des arrangements qui regardaient l'Angleterre en propre, pour songer, comme il serait à souhaiter, à ceux du dehors et de l'Allemagne en particulier; qu'il comptait cependant qu'on ne tarderait pas à prendre un parti définitif sur ce dernier point; que le Roi pressait même beaucoup pour qu'on le fît, et qu'ainsi il ne fallait pas douter que, d'abord que le chevalier Pitt serait assez bien pour sortir et pourrait

Dresde, 29 décembre 1756.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier le rapport que vous m'avez fait du 14 de ce mois. J'en ai appris avec déplaisir que malheureusement les empêchements continuent encore là-bas pour que l'administration nouvelle puisse prendre un parti définitif sur les affaires du dehors et particulièrement de l'Allemagne, malgré que le Roi y pressait même beaucoup. Le temps que le ministère perd par là gratuitement à présent, sera une source de mille difficultés et embarras pour lui; car l'on ne saura pas disconvenir que, pourvu que les affaires du dehors de l'Angleterre aillent bien, celles de son intérieur ne peuvent que bien aller, et que le ministère est toujours à même de les tourner à son avantage, malgré les oppositions qu'il trouve; au lieu que, quand les affaires du dehors de l'Angleterre vont mal, celles de l'intérieur s'en ressentent

[1] Vergl. Nr. 8485. — [2] Vergl. Nr. 8476. — [3] Vergl. S. 81.

voir Sa Majesté, l'on ne convînt tout de suite de quelque chose de précis et principalement des sommes d'argent que le Roi aura à attendre de la nation, pour le mettre à même de former et de faire agir une armée capable de s'opposer aux desseins dont les Français menacent l'Allemagne. Ce qui est dans le fond le véritable point sur lequel les ministres ne sont pas encore tombés d'accord avec le Roi, et ce qui empêche qu'on n'y travaille avec toute la promptitude qu'il serait à souhaiter et que les circonstances exigent."

extrêmement. Au surplus, j'aurais souhaité que vous [vous] fussiez plus étendu sur les difficultés de convenir sur les sommes qu'il faut au Roi de la nation pour le mettre à même de former et de faire agir une armée capable de s'opposer aux desseins dont les Français menacent l'Allemagne, de sorte que vous m'expliquerez naturellement si peut-être les membres de la nouvelle administration sont encore dans les sentiments qu'on leur a attribués autrefois, qu'il ne fallait pas que l'Angleterre se mêlât des affaires du continent, mais qu'elle ne songeât qu'à soutenir celles de l'intérieur.

Au reste, par tout ce que je viens d'entendre de mon lieutenant-général comte de Schmettau de ses pourparlers avec les ministres d'Hanovre,[1] je n'aurai à m'attendre qu'à de faibles secours de l'Angleterre, en sorte que j'appréhende fort que Sa Majesté Britannique n'en soit le sacrifice pour ses États d'Allemagne et qu'elle ne soit la première qui s'en ressentira.

Federic.

Nach dem Concept.

8488. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Dreden,] 29. [December 1756.]

Nach meinen Nachrichten so seind Seine Nachrichten in Ansehen der Position des Feindes und seiner Magazins richtig, was aber die ungarsche Nachrichten seind, da zweifle ich noch sehr daran. Wann sie vier Armeen machen, so ist gewisse die in Oberschlesien nur Husaren, Panduren und Sachsen und die drei anderen regulär. Ich bringe künftig Jahr mit Schwerin 120,000 Mann gegen die Oesterreicher ins Feld; wenn die anderen 140,000 haben, so ist es der Welt Ende. Also, was das angehet, werden wir wohl mit sie fertig, nur muss ich mit meiner Cavallerie[2] solche Versuren[3] machen, dass ich die immer an den Ort hinbringe, wor ich was decidiren kann, das wird alles ausmachen; dann kömmt der Feind, ich schlage ihm und kann nicht nachsetzen, so ist nur ein unnützes Blutbad, das nichts decidiret, und das muss nicht seind, sondern jede Bataille, so wir liefern, muss ein grosser Schritt vorwärts zum Verderben des Feindes werden. Hierbei überschicke Ihm meine Nachrichten; sie werden den Winter stille sitzen,

[1] Vergl. S. 175. — [2] Vergl. S. 140. — [3] „Versure" so viel als „emprunt".

aber das Frühjahr, sobald es ihnen möglich ist, im Feld rücken, und das ist gut, dann es mag in Norden so wüste aussehen, als es will, seind wir in einem Ort mit die Oesterreicher fertig, so werden die andern sehr kopfscheu werden.

Ich gehe den 3. oder 4. nach Berlin, ich werde aber gegen den 13. oder spätstens den 14. wieder hier seind; Browne gehet auch nach Wien, also wird es gewisse stille bleiben. Gegen den 20. Januar denke ich nach Schlesien zu kommen und Ihm alsdann auch zu sprechen. Adieu. Gott bewahre!

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8489. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 29 décembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois, et je suis parfaitement persuadé des bonnes intentions et des bons sentiments de la Princesse Gouvernante, mais cela ne suffit pas pour remédier au danger, tant qu'on ne prendra pas la résolution ferme et positive d'une augmentation de troupes, qui seule est capable de rendre la considération due à la République et de la faire respecter.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

8490. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 29 décembre 1756.

J'entrevois bien, par tout ce que vous marquez par votre dépêche du 18 de ce mois, que la cour de Danemark, par la faiblesse de son ministère, ne fera rien jusqu'à ce qu'elle se verra pressée et en danger d'être mêlée malgré elle des troubles présents.

Au reste, il faudra voir, et vous vous appliquerez de l'apprendre, si ce que vous marquez de nouvelles sur l'état critique de la santé de l'impératrice de Russie,[2] continuera, ce qui seul donnera encore quelque changement à la face des affaires; car vous devez être assuré que, si cette Princesse continue à vivre, les affaires ne manqueront pas d'aller fort loin et au point que le Danemark y sera mêlé bon gré mal gré lui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 171. — [2] Vergl. S. 139. 154. 180.

8491. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 30 décembre 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 17 de ce mois, et comme je ne trouve pas les moments présents convenables pour faire employer les bons offices de la Suède en France relativement à la situation actuelle de mes affaires vis-à-vis de la France, vous n'aurez qu'à laisser tomber entièrement la négociation en question avec le baron de Hœpken[1] et la laisser dormir jusqu'à un temps plus propre à agir avec succès que celui d'à présent.

Cela n'empêche aucunement que je ne sois très aise que vous entreteniez ledit ministre dans la bonne disposition où il se trouve actuellement envers moi.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

8492. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Dresde, 30 décembre 1756.

Pour vous répondre aux rapports du 18 et du 22 de ce mois qui m'ont été rendus à la fois de votre part, je vous dirai que, pour vous attacher d'autant plus le secrétaire du Grand-Général,[3] vous devez lui donner les assurances les plus positives de ma part que, quand une fois il trouverait de sa convenance de ne plus rester dans le service où il se trouve actuellement, je l'emploierai dans le mien.

Quant à l'arrêt innocent du capitaine Lambert,[4] vous déclarerez au Grand-Maréchal que pourvu qu'on n'y remédierait et ne mettrait pas ledit capitaine en pleine liberté, je serais obligé, bon gré mal gré moi, d'user de représailles envers les premiers Polonais qui tomberaient entre mes mains, pour me servir d'eux comme de garants à ce qu'on ne fasse ni affront, ni insulte à un officier qui est à mon service, pour des calomnies ridicules dont on le voulait noircir. Au reste, je vous remets à ce que mes ministres vous marqueront de ma part.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 114. — 2 Vergl. S. 48. — 3 In der Vorlage „Grand-Maréchal" (d. i. Graf Bielinski), Benoît schreibt jedoch hier am 22. December ebenso wie am 11. December über den Secretär des „Grand-Général" (d. i. Graf Branicki). Vergl. S. 163. — 4 Vergl. Bd. XIII, 597. — 5 Eine mündliche Resolution vom 30. December 1756, welche in dorso des Benoît'schen Berichts vom 22. December dem Ministerium übersandt wird, wiederholt die Drohungen gegen den Grossmarschall.

8493. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 30. December 1756.

Es ist Mir Euer Schreiben vom 23. dieses wohl eingeliefert worden. Ich bin von Euren darin gemeldeten Arrangements zuforderst recht wohl zufrieden gewesen, glaube auch demnächst, dass diejenigen, so Ihr vorjetzo wegen der Russen gemeldet habt, ganz richtig und gegründet seind, beziehe Mich aber vor das übrige auf Meine beide letztere an Euch in Chiffres erlassene Schreiben,[1] worin Ich Euch die ganze jetzige Situation derer Affaires des russischen Hofes bekannt gemachet und zugleich Euer Sentiment deshalb gefordert habe, welches Ich denn noch, sowie auch Euren Bericht, ob Ihr unter die von Euch noch geforderte 80,000 Thaler die Verpflegung aus dortigem Magazin der elf in Pommern gestandenen Bataillons und des Seydlitz'schen Husarenregiments mitgerechnet habet,[2] annoch nächstens erwarte.

Uebrigens erinnere nur noch, dass derjenige, so Eure Berichte chiffriret, sorgfältig evitire, unter denen chiffrirten Passages ein und anderes mit Buchstaben klar zu schreiben, so nur die geringste Connexion mit dem Chiffrirten hat, sondern dass er diejenigen Passages, so er zu chiffriren anfänget, durch und durch chiffriren und solche keine Connexion mit den vorhergehenden noch folgenden haben müssen, weil sonst der beste Chiffre leicht entdecket werden kann.

Nach dem Concept. Friderich.

8494. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON ZIETEN IN ZWICKAU.

[Dresden, December 1756.]

Wann der Baron Zettwitz[3] kann enleviret werden, so wäre es gut. Vor jetzo ist nichts von denen Oestreichern zu besorgen. Sie haben nicht mehr als 9,000 Mann aus Italien gezogen. Projecten haben sie aufs Frühjahr, nun aber nicht. NB. Es soll sich ein Adjudant von Browne ins Baireuth'sche und Gera'sche herumtreiben. Er muss ihm suchen durch verkleidete Husaren zu enleviren.

Friderich.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Zieten'schen Berichts vom 30. December.

8495. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Schwerin schreibt, Neisse 27. December, in Bezug auf den voraussichtlichen Tod der Kaiserin von Russland:[4] „Ce sera une épine de moins dans nos

Dresde, 31 décembre 1756.

Je reçois votre lettre, mon cher Maréchal, avec bien du plaisir,

[1] Nr. 8452. 8479. — [2] Vergl. S. 152. — [3] Derselbe war der Anwerbung sächsischer Deserteure verdächtig. — [4] Vergl. S. 139. 178.

pieds! Si Votre Majesté pouvait disposer à son gré de Ses forces de Prusse, l'Autriche n'aurait qu'à trembler; car sa supériorité en cavalerie[1] ne décidera de rien, vu que, dans le pays où l'on aura à faire la guerre, le terrain n'est guère propre à beaucoup de cavalerie, et qu'elle devient à charge à une armée qui ne peut agir en pays découvert."

et je vois qu'en gros vous pensez à peu près comme moi. Je pars la semaine prochaine pour Berlin, et nous ne pourrons nous voir que vers le 20 de janvier;[2] cela n'empêche pas que vous ne puissiez faire vos magasins, comme vous l'avez projeté, à Neisse et Schweidnitz, ainsi qu'à Breslau.

Quant au projet de campagne de l'année prochaine, vous comprenez bien qu'il faut voir plus clair qu'on ne le fait à présent, dans les desseins de l'ennemi et dans les secours qu'il peut attendre de ses alliés, pour former sur cela un raisonnement solide et prendre des mesures en conséquence. Je prends mes précautions cependant, et surtout je travaille ici avec assiduité pour l'augmentation des troupes,[3] objet important et qui, selon les apparences, me donnera les moyens de prendre la supériorité sur les ennemis, après avoir battu une couple de leurs armées. Les troupes de Flandre recevront leurs quartiers près d'Eger, on leur fait déjà place; mais, malgré tous ces arrangements et les efforts que prétendent faire les Autrichiens, il manquent d'une part d'argent et d'une autre il leur sera impossible d'ouvrir la campagne, du moins de commencer les grandes opérations, avant le mois de juin; nous en sommes logés là de même. Adieu, mon cher Maréchal, je vous souhaite la bonne année et vous embrasse de tout mon cœur.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig. Federic.

8496. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 1er janvier 1757.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois, et j'en ai appris à regret qu'on continue également de s'épancher en belles paroles, mais de perdre le temps qu'il faut pour exécuter.[4] Si donc les ministres ne veulent pas prendre plus à cœur les intérêts de l'Allemagne, ce sera principalement le Roi leur maître qui s'en ressentira; car l'on doit être convaincu que tout ce que j'ai fait jusqu'à présent d'ouvertures et de propositions aux ministres anglais par rapport aux affaires de l'Allemagne et aux mesures à prendre,[5] n'a été fait qu'en vue de sauver les possessions de Sa Majesté Britannique dans ce pays-là, n'ayant jusqu'ici rien demandé pour moi; de sorte que, pourvu que l'on n'y veuille pas prendre attention, je m'en lave les mains, si ensuite les Autrichiens avec les Français forcent le landgrave de Hesse-Cassel de retirer ses troupes et de les séparer de celles d'Hanovre, et obligent

[1] Vergl. S. 140. 177. — [2] Vergl. S. 178. — [3] Vergl. S. 153. — [4] Vergl. S. 166. 176. — [5] Vergl. Nr. 8352. 8354. 8415. 8416.

d'ailleurs le duc de Brunswick de ne point donner des siennes à l'Hanovre, tout comme la France en a commencé déjà de le faire insinuer à ce Prince par un ministre, le sieur Champeaux,[1] qu'elle a envoyé en dernier lieu à Brunswick, et voilà alors tout perdu vis-à-vis l'Hanovre.

Nach dem Concept. Federic.

8497. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 1er janvier 1757.

J'ai reçu votre rapport du 24 de décembre dernier, et j'ai été charmé des sentiments de la Princesse Gouvernante et de la fermeté avec laquelle elle les a énoncés envers le sieur d'Affry; mes vœux sont que messieurs les régents en eussent qui les égalassent.[2]

Quant aux brochures calomnieuses et méchantes qu'on vous a adressées,[3] vous chercherez à trouver quelque bonne plume, propre à un tel sujet, qui réfute cesdites brochures d'une façon acre et mordante, en s'attachant principalement à l'auteur, pour lui dire ses vérités, tout comme il mérite de les savoir.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

8498. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Dresden,] 2. [Januar 1757].

Die Nachrichten seind ohngefähr wie die meinigen, das seind aber Contradictiones, uns nach Böhmen herein zu lassen und uns in Sachsen zu attaquiren. Seinen Windbeutel[5] traue ich nicht auf ein Haar und ich will durchaus nicht, dass Er Sich mit ihm abgebe, der Mensch ist nicht richtig. Er rechnet nicht die Force der Feinde aus, wie sie wirklich ist; die Oestreicher können 130,000 Mann ins Feld stellen,[6] die Russen wollen 80,000 marschiren lassen, das Reich giebt auch Truppen, das macht zum wenigsten 220,000 Mann, da ich alleine mit 150,000 gegen stehen muss. Die Hannövrischen werden ihre Seits genung mit denen Franzosen zu thun haben, und kann ich die nicht mit rechnen; es ist also mit unseren Umständen kein Kinderspiel, sondern es gehet auf Kopf und Kragen.

Wann die Oesterreicher was tentiren, so gehet es gewisse erstlich auf Sachsen, und entweder auf der Lausnitz erst oder auf das Halber-

[1] Vergl. S. 173. — [2] Vergl. S. 112. 156. — [3] Zwei Satiren gegen ein von Hellen den Generalstaaten eingereichtes Memoire. — [4] In einer Zuschrift auf „allergnädigsten Befehl" vom 1. Januar giebt Eichel dem Grafen Podewils Kunde von diesen an Hellen ergangenen Weisungen, die in den Rescripten des Departements an Hellen des Näheren erörtert werden sollen. — [5] Gemeint ist der Spion Winterfeldt's, ein ehemaliger österreichischer Oberstlieutenant Graf Gellhorn. — [6] Vergl. auch die Zahlenangaben S. 177.

städtische, das kann man nun nicht sagen, aber darauf habe ich meinen Zuschnitt gemacht.

Was der Russen ihr Marsch durch Polen nach der Neumark betrifft, der kömmt mir was schwer vor und kann ich so was unbesonnenes schwer glauben; indessen ist meine Resolution auf alle Fälle genommen und werde ich mir bis auf den letzten Mann wehren.

Blumenthal hat sich von denen Panduren in Ostritz überfallen lassen, er ist todtgeschossen; der Capitain Knobelsdorff vom selbigen Regiment hat aber seine Leute zusammengezogen, sich auf der Höhe darneben gesetzet und den Feind repoussiret. Adieu. Gott bewahre!

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Friderich.

8499. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. Januar, über ein Schreiben des hannoverschen Geheimrathspräsidenten von Münchhausen,[1] in welchem das schon mehrfach gestellte[2] Verlangen wiederholt wird, der König von Preussen möge im Magdeburgischen und Halberstädtischen ein Hülfscorps formiren, das sich mit dem zu bildenden Observationsheere vereinigen solle, um den Franzosen den Einmarsch in Westphalen zu wehren. Podewils hat in einer vorläufigen Antwort[3] den hannoverschen Minister auf den zur Vereinbarung militärischer Massnahmen nach Hannover entsandten Grafen Schmettau[4] verwiesen.

Dresden, 3. Januar 1757.

Ich bäte ihn, sich mit Meiner Antwort zu contentiren, so Ich ihm einmal gegeben habe.[5] Sie wissen ja, dass der Accord gewesen, wenn die Russen sich nicht davon melireten;[6] da solches jetzo nicht zu verhindern gewesen, so möchten sie selbst ermessen, ob Ich nicht Selbst aller Meiner Truppen zu Meiner eigenen Defension, welches selbst in der Billigkeit und in allen Tractaten gegründet, nöthig hätte und diese kaum hinreicheten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8500. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Dresde, 3 janvier 1757.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 31 décembre, et ne doute pas que celle que je vous ai faite du 29 dudit mois,[7] ne vous ait été fidèlement rendue. Il faudra voir à présent ce que les courriers attendus de retour de Londres apporteront de résolutions au sujet de votre négociation, mais jusqu'à présent je crois qu'on ne marchera

[1] D. d. Hannover 24. December 1756. — [2] Vergl. S. 111. — [3] D. d. Berlin 1. Januar. 1757. — [4] Vergl. S. 145. 175. — [5] Vergl. Bd. XIII, 79. — [6] Vergl. Bd. XIII, 609. — [7] Vergl. Nr. 8485.

pas plus vite et qu'il n'y aura pas beaucoup à faire avec des gens qui n'aiment pas de prendre des résolutions vigoureuses, quoiqu'il n'y aille qu'à leur propre salut, se flattant toujours de pouvoir ménager ensemble la chèvre et le chou; en quoi cependant, à ce que je crains, ils en seront les dupes.

Pour envoyer quelqu'un en Angleterre, afin d'y pousser aux arrangements à prendre, je crois la démarche superflue, vu qu'il n'y a sorte de représentation que je n'y aie déjà faite, mais sur quoi je suis toujours à attendre la réponse d'un ordinaire à l'autre, de sorte que je ne puis me décider sur aucune affaire qui y a du rapport, avant d'avoir reçu des éclaircissements.

Enfin, comme je ne m'attends pas à de grandes choses de ce côté-là, vous ferez bien de vous préparer tout doucement à votre retour, dès que vous verrez que votre présence n'y sera d'aucune utilité après le retour du courrier d'Angleterre.

Je vous sais, au reste, parfaitement gré des avis que vous m'avez donnés au sujet de l'affaire des remontes. [1]

Federic.

Nach dem Concept.

8501. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Dresde, 3 janvier 1757.

Il m'est revenu un avis de très bon endroit, en conséquence duquel un certain comte de Kettler est parti en dernier lieu de Vienne, avec quatre chariots chargés d'espèces, pour Varsovie, quoiqu'on n'ait pu m'indiquer avec certitude si cet argent a été destiné pour Varsovie ou pour Pétersbourg. Vous devez donc vous informer d'abord si ledit comte de Kettler est arrivé à Varsovie, suivi de ces chariots chargés d'espèces; après quoi vous tâcherez d'approfondir au mieux à quel usage ces sommes doivent servir, si c'est pour corrompre les Polonais, afin de les disposer par là à une confédération pour seconder les vues de la cour de Vienne, ou si d'ailleurs cet argent doit servir pour acheter des magasins en Pologne à l'usage des troupes russiennes qui y entreront. Faites de votre mieux pour me satisfaire exactement là-dessus.

Au reste, il court un bruit comme quoi la Porte Ottomane avait fait déclarer en Pologne que, quoiqu'elle n'eût pas envie de se mêler des différends présents qui déchiraient les puissances chrétiennes, elle ne regarderait cependant point d'un œil indifférent, si les troupes de Russie marchaient par la Pologne, et que dans ce cas-là elle se verrait obligée d'entrer avec une armée en Pologne pour y obvier. Mandez-moi aussi ce qui est exactement de cette nouvelle qui ne saurait pas être ignorée là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 147.

8502. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 3 janvier [1757].

Ma très chère Sœur. Je vous ai toutes les obligations du monde que, malgré vos incommodités, vous m'écriviez encore. Je me flatte que ce ne sont que des rhumatismes; comme c'est une maladie très ordinaire dans cette saison, j'espère que vous en serez promptement quitte, en évitant de vous refroidir. Voudriez vous bien faire tenir la lettre ci-jointe[1] à la personne qui vous a remis le projet;[2] il faut à présent faire flèche de tout bois et ne rien négliger qui puisse mener les choses à une fin heureuse. Si la personne répond, oserais-je encore vous supplier de m'envoyer la lettre?

Je pars demain pour Berlin;[3] je ne saurais y rester au delà de quelques jours, ayant beaucoup d'arrangements à prendre ici dans le pays, et où ma présence est d'autant plus nécessaire que l'année prochaine décidera de mon sort et de celui de l'État, ainsi que de la liberté de l'Allemagne. D'aussi grands objets méritent la plus sérieuse attention, et il ne faut rien négliger pour se soutenir et en même temps tâcher de gagner la supériorité sur les autres. Cela est très difficile, et si je n'y réussis pas, au moins personne ne fera-t-il des reproches à ma négligence. Adieu, mon adorable Sœur, je vous embrasse de tout mon cœur, vous priant de me croire avec le plus tendre attachement, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

8503. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 4 janvier 1757.

J'ai reçu votre rapport du 21 de décembre dernier, et vous aurez sans doute reçu à bon port la lettre que je vous ai fait adresser à la Reine, ma sœur, par la dernière poste.[4]

Quant aux nouvelles qui nous sont entrées ici de Russie, il y en a qui portent que l'état de santé de l'Impératrice était désespéré[5] et que cette Princesse était même moribonde, pendant que d'autres assurent qu'elle paraissait en toute occasion dans le public.

Vous ferez bien ainsi, sans marquer néanmoins aucun empressement, de tâcher d'apprendre sur vos lieux d'une manière bien positive

[1] Es war ein Schreiben an den nach Baireuth gegangenen Chevalier Vatan (vergl. S. 170). Das Schreiben liegt jedoch nicht mehr vor. Vatan starb plötzlich Anfang Januar in Erlangen (Schreiben der Markgräfin vom 7. Januar 1757). — [2] Auch dieses „Projet" liegt nicht vor. Es bezog sich vermuthlich auf eine eventuelle Cession Neuchâtels an die Marquise von Pompadour. Vergl. S. 159. — [3] Vergl. S. 178. 181. — [4] Das Schreiben ging erst am 4. Januar ab. Vergl. Nr. 8504. — [5] Vergl. S. 178.

le véritable état de la santé de l'impératrice de Russie, sur lequel vous ne manquerez pas de me faire ensuite votre rapport sincère et exact.

Nach dem Concept. Federic.

8504. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Dresde,] 4 janvier [1757].

Ma très chère Sœur. La réception de votre chère lettre m'a fait tout le plaisir imaginable, je souhaiterais seulement que vous eussiez l'esprit plus tranquille et que vous eussiez la bonté de prendre un peu de patience.[1] La fermeté est sans doute une très belle qualité, mais vous savez qu'on la désapprouva dans Charles XII, surtout lorsqu'à Bender avec 30 Suédois il voulut s'opposer à toutes les forces de l'Empire ottoman. C'est au contraire une très grande marque de sagesse de savoir caler les voiles dans la tempête, pour s'en servir ensuite, quand le vent redevient plus favorable.

Je vous rends mille grâces des vœux que vous voulez bien faire pour moi; j'ai plus besoin de la fortune que jamais: je suis dans le cas où était Charles XII au commencement de son règne, lorsque trois puissances ses voisines avaient conspiré sa perte, ou encore celui dans de la république de Venise à la ligue de Cambrai.[2] Voilà ce qui m'a fait entreprendre la guerre, mais nous n'avons encore rien fait, et ce sera l'année prochaine qui décidera du sort de l'Allemagne et du mien. Je ferai de mon mieux pour me soutenir, je mets 150,000 hommes en campagne contre mes ennemis, et je garnis mes places de 40,000 hommes à part. Voilà le plus grand effort que je sois en état de faire; avec cela j'ai de bons et habiles généraux, le reste dépend de la fortune. Aucun de vos Suédois[3] n'a donné jusqu'ici signe de vie, dès que j'en entendrai parler, je vous le marquerai, vous priant d'ajouter foi aux vœux sincères que je fais pour votre conservation et prospérité, étant avec la plus tendre amitié, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8505. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 4 janvier 1757.

Les circonstances que vous venez de m'alléguer par votre rapport du 25 de décembre dernier, me font espérer que la cour de Danemark,

[1] Vergl. S. 108. — [2] Vergl. Bd. XIII, 252. — [3] Die nach Preussen geflüchteten Anhänger der schwedischen Hofpartei, Graf Hård und der königliche Page Psilanderhielm. Vergl. S. 69.

quoiqu'elle puisse tarder à faire cause commune avec nous, pourrait bien néanmoins se résoudre encore d'embrasser par la suite du temps le sain parti.[1]

En attendant, je ne saurais trop vous recommander de donner une fort grande attention aux menées du comte de Dietrichstein[2] et principalement de tâcher d'apprendre de toute manière en quoi consistent les insinuations qu'il peut avoir eu à faire au sieur Titley.

Nach dem Concept. Federic.

8506. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 6. Januar: „J'ai l'honneur d'envoyer avec un profond respect à Votre Majesté la réponse ci-jointe[3] que je viens de recevoir du baron de Münchhausen d'Hanovre, touchant la première proposition que je lui ai faite sur une certaine négociation secrète entamée avec ce ministre par ordre de Votre Majesté.[4] Elle paraît être fort de son goût et il a rendu compte de ma lettre au Roi son maître à Londres, dont il attend la réponse."

Berlin, 6. Januar 1757.

Recht gut; er möchte nur continuiren zu correspondiren und ihn zu flattiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8507. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 8 janvier 1757.

La dépêche que vous m'avez faite du 21 du décembre dernier, m'a été fidèlement rendue, et j'y ai vu avec toute la satisfaction possible comme le ministère anglais commence à la fin de se réveiller pour songer à leurs propres et vrais intérêts, et souhaite seulement qu'il soit mis l'empressement qu'il faut pour exécuter leurs arrangements, et qu'ils prennent des résolutions vigoureuses, sans quoi les États d'Hanovre seront perdus.

Vous déclarerez d'ailleurs à Sa Majesté Britannique et à ses ministres également que je faisais actuellement jusqu'aux derniers efforts pour faire tête au grand nombre de mes ennemis, et que, pourvu que la Providence bénisse mes efforts et que je sois secondé par mes amis, j'espérais toujours encore que nous serions en état de faire échouer tous les grands et pernicieux desseins de nos ennemis. Qu'il aurait été à souhaiter qu'il y eût eu moyen d'arrêter la Russie à ne pas se mêler d'assister nos ennemis, mais comme il n'avait pas été possible

[1] Vergl. S. 117. 155. — [2] Vergl. S. 155. — [3] D. d. Hannover 31. December 1756. — [4] Vergl. Nr. 8476.

de les empêcher de se déclarer aussi contre moi,[1] je ferais nonobstant cela tout ce que mes forces me permettraient pour leur résister.

Qu'au surplus, dès que je serais informé avec tant soit peu plus de certitude que je ne le suis encore, du plan des opérations que les Français et les Autrichiens voudront entreprendre, je ne manquerais pas d'en [instruire] le roi d'Angleterre et ses ministres, et je leur communiquerais également le plan en conséquence duquel j'agirais moi, afin qu'ils ne se fassent pas imposer par tant de fausses nouvelles que nos ennemis prennent à tâche de disséminer dans le public pour l'éblouir, et que Sa Majesté Britannique et son ministère soient exactement instruits de ce que j'irai faire.

Federic.

Nach dem Concept.

8508. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell übersendet[2] dem Könige ein Schreiben Williams', d. d. Petersburg 18. December 1756, in französischer Uebersetzung.

Williams benachrichtigt Mitchell, dass man am Petersburger Hofe den preussischen Rückzug aus Böhmen[3] als eine Niederlage Friedrich's II. ansehe, und demgemäss seine Massregeln treffe. Williams fährt dann fort:

„Je vous donnerai les meilleurs avis qu'il m'est possible touchant les projets de l'armée russienne. Ils m'étaient communiqués par ma grande amie[4] ici. Elle a eu une très longue conversation avec le maréchal Apraxin la nuit avant son départ, et ce que je vous écris à présent, n'est qu'un précis de la lettre qu'elle me fit l'honneur de m'écrire le lendemain.

Il se plaignait beaucoup, comme il avait fait à l'Impératrice, qu'il était envoyé à se mettre à la tête d'une armée dépourvue de cavalerie et d'officiers.[5] Elle lui demanda sur cela pourquoi il avait pris un tel commandement sur lui, auquel il répondit qu'il fallait obéir aux ordres de l'Impératrice. Ensuite elle demanda ce qu'il se proposait de faire, et s'il marcherait directement à Memel. Il répondit: Que ferait-on d'une bicoque comme celle-là? qu'on n'était pas d'envie d'attaquer Sa Majesté Prussienne, mais de marcher directement par la Pologne dans la Silésie. Elle répliqua que peut-être le roi de Prusse vous attaquera en votre marche. Il répondit qu'en ce cas-là je ferai mon possible de me défendre, mais je n'ai pas l'intention d'attaquer la Prusse.

Toute cette conversation je crois véritable, car Apraxin fait toujours sa cour à mon amie, et il prétend d'être extrêmement dévoué à ses intérêts.

J'ai toujours d'espérance de procurer les instructions d'Apraxin; elles m'ont été promises deux fois, mais ces promesses ne sont pas encore accomplies.

Les compliments de la part du roi de Prusse à mon amie[6] ont été parfaitement bien reçus. Le Grand-Duc se déclare ouvertement et violemment pour les intérêts de Sa Majesté Prussienne. Il m'a prié de demander la grâce suivante du roi de Prusse, laquelle je vous envoie en français dans ses propres termes:

»Son Altesse Impériale Monseigneur le grand-duc de toutes les Russies souhaite que Sa Majesté le roi de Prusse accorde un congé convenable au nommé Louis de Zweiffel, ci-devant premier lieutenant dans le régiment de dragons de Schorlemmer au

[1] Vergl. Nr. 8472. — [2] Ein Begleitschreiben Mitchell's liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 163. — [4] Die Grossfürstin Katharina. — [5] Vergl. S. 79. 80. — [6] Vergl. S. 80.

service de Sa Majesté Prussienne, ayant été obligé de quitter en 1750 après abondance de service irréprochable, pour un malheur à lui survenu, un chasseur qu'il avait frappé trop rudement, étant mort quelque temps après. Le Grand-Duc se flatte que le roi de Prusse recevra cette intercession comme une preuve de la confiance qu'a Son Altesse Impériale en l'amitié de Sa Majesté pour elle, ne désirant, de son côté, que l'occasion de témoigner que ni ruptures, ni calomnies n'ont la clef contre le Roi.«

Je suis tout-à-fait étranger au cas susmentionné, mais je suis persuadé que, si le roi de Prusse accordait cette requête, il fixerait entièrement le Grand-Duc dans ses intérêts. La personne intéressée est dans le service du Grand-Duc et une espèce de favori, et, de plus, mon amie s'y intéresse beaucoup. [1]

Je puis répondre à Sa Majesté Prussienne que tout ce que le comte Poniatowski [2] peut faire ici, sera pour Son service, mais le malheur est qu'il est trop connu ici d'être attaché aux intérêts de Sa Majesté Prussienne."

Berlin, 8 janvier 1757.

Monsieur. J'ai été sensible à l'attention que vous avez eue pour me communiquer les nouvelles secrètes qui vous sont parvenues de certain lieu, et qui ne laissent pas de m'être également intéressantes et agréables.

Je me suis d'ailleurs prêté de bien bon cœur à faire expédier en forme le congé qui a été désiré pour le lieutenant de Zweiffel, et que je fais joindre ci-clos, pour que vous en fassiez votre bon usage. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8509. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Berlin, 8. Januar 1757.

Nachdem Ich mit vieler Satisfaction den Einhalt Eures Mir unter dem 29. December erstatteten Berichtes ersehen und in reife Erwägung genommen habe, so habe Ich Euch darauf hierdurch, und zwar nur allererst vorläufig und noch nicht definitif, dahin antworten wollen, dass, weilen die Sachen mit Russland noch nicht so desperat seind, dass mit solchen gar keine Aenderung mehr zu hoffen wäre, [3] Ich also auch sehr ohngerne jetzo schon die Provinz Preussen abandonniren wollte; [4] da die russische Kaiserin schlecht ist, so muss man erst sehen, wie es sich damit tourniren wird. So lassen sie auch in Kurland das Getreide ausführen und kaufen vor sich selbst nichts, und siehet man also daraus, dass sie von der Seite nichts thun werden. Ueberdem so glaubet man nach Meinen Nachrichten noch nicht, dass sie vor dem Monat Juni marschiren werden, da sie noch vieles an Rekruten und andern Sachen haben müssen, so ihnen noch fehlet.

[1] Der König bemerkt in dorso dieser Uebersetzung des Williams'schen Schreibens: „Der Abschied muss sofort ausgefertigt werden und an Mitchell geschicket." — [2] Vergl. Bd. X, 47. — [3] Vergl. Nr. 8508. — [4] Vergl. S. 152.

Demohnerachtet halte Ich vor Meine Schuldigkeit zu sein, alle Précautions, die zur Defension des Landes nöthig und möglich sind, zu nehmen, und bin also entschlossen, noch eine Augmentation in Preussen dahin zu machen, dass Ich allda jedes derer fünf alten Feldregimenter Infanterie par Compagnie mit 30 Mann und also par Regiment inclusive derer Grenadiercompagnien mit 360 Mann augmentiren will, welches also 1800 Mann Infanterie ausmachet.

Dann will Ich gerne, dass eine jede Escadron von der Cavallerie dort auf 190 bis 200 Mann gebracht werden könne, ohngefähr auf den Fuss, wie Ich die hiesigen Dragonerregimenter jetzo augmentire[1] und Ihr aus der beiliegenden Designation[2] ersehen werdet. Die Pferde dazu können dort aus der tilsitschen Niederung genommen werden. Es werden solche zwar kleiner wie die ordinären Dragonerpferde sein, es thut solches jetzo aber nichts zur Sache, und können sie in das dritte Glied gestellet werden, da es jetzt nicht anders sein kann.

Wenn Ihr nun hierzu die zwei neue Bataillons vom Luck'schen Regiment rechnet, womit dieses augmentiret wird, so wird Euer Corps auf 4,000 Mann augmentiret, dass Ihr alsdenn überhaupt 30,000 Mann habet.

Sollte es nun geschehen, dass die Russen was starkes durch Polen durchschicken wollten und man sähe, dass solches insonderheit nach der Neumark wolle, so gestehe Ich, dass man alsdenn Preussen abandonniren müsste, da man sonsten Mir hier, so zu sagen, die Kehle abschneiden würde.[3] Alsdenn aber werdet Ihr alle Feld- und Garnisonregimenter, auch die sogenannte Landregimenter,[4] wie sie Namen haben, mitnehmen und Euch mit solchen über die Weichsel zurückziehen und solchenfalls Euch hinter der Weichsel zu souteniren und dem Feind die Passage über diesen Fluss zu disputiren suchen müssen. Dabei Ich dann auch im Stande sein werde, Euch, wenn es Noth am Mann gehet, zu verstärken.

Sonsten dienet Euch zur Nachricht, wie die Engelländer Mir versprochen haben, eine Escadre nach der Ostsee zu schicken;[5] Ich habe auch noch Hoffnung, es vielleicht so weit zu bringen, dass die Dänen dazu stossen,[6] da sodann die Russen nicht auf die Seite von Oliva werden kommen können.

Die Partie zu nehmen, die Provinz Preussen zu abandonniren, ist allemal die schlimmste, so man nehmen kann; indess, wenn es nicht anders ist, so muss man sich in Polnisch-Preussen halten und sich in solchem so lange zu mainteniren suchen, bis jene wiedergegeben wird, da inzwischen die hiesigen Lande doch gedecket werden und der Krieg eigentlich in fremden Landen geführet wird. Wann sich Meiner Orten allererst etwas decidiret haben wird, so dass an einem Orte Luft wird,

[1] Vergl. S. 153. — [2] Liegt nicht mehr vor. — [3] Vergl. S. 152. — [4] Vergl. dagegen in dem Postscript S. 191. In einer Abschrift fehlen die Worte „auch die" bis „Namen haben". — [5] Vergl. Bd. XIII, 609. — [6] Vergl. S. 187.

so werden sich viele Sachen ändern, die Russen aber alsdenn auch nicht grosse Lust haben mit Vigueur zu agiren, als daran ohnedem sehr zweifele.

Wegen der Franzosen kann Ich Euch schreiben, dass solche eigentlich nicht nach Böhmen kommen, wohl aber in Westphalen agiren werden,[1] welches Land aber der König von Engelland mit einer Armée decken wird.

Uebrigens communicire Ich Euch hierbei, was Mir der Kammerpräsident von Marwitz gemeldet hat.[2] Ueber dieser ganzen Post Geldes könnet Ihr disponiren und die zu Completirung Eurer Magazine noch erforderliche Kosten darvon nehmen.

Der Oberst Holtzmann von der Artillerie ist noch mit einiger Artillerie und dergleichen in Pommern. Es wird Mir lieb sein, wenn Ihr alles solches zu Euch nehmen werdet, weil es doch besser ist, dass Ihr alles zusammen habet.

Friderich.

P. S.

Ich erfahre durch sichere Hand,[3] dass des Apraxin Instruction ist, weder Memel noch Preussen zu attaquiren, sondern gerade durch Polen nach Schlesien zu marschiren. Ich meine also, dass, wenn es dazu kommet, Ihr dorten in Preussen nichts weiter als die Garnisonbataillons vom Luck'schen Regiment und das Landbataillon lasset und alsdenn mit allen übrigen denen Russen unter Apraxin gerade auf den Rücken gehet und sie dergestalt auf Schlesien folget, welches sie gewiss sehr embarrassiren und in Respect halten wird.

Binnen der Zeit wird sich Meiner Orten wohl was decidiren, da Ich Euch dann, und zwar an Infanterie, aber nicht an Cavallerie,[4] Hülfe schicken kann. Es ist also die Augmentation der dortigen Cavallerie um so nöthiger, und müsset Ihr dabei denen Officiers von den Dragoners sagen, dass es jetzo auf die Menge und nicht darauf ankäme, ob die Sattel, Zäume, auch die Degens so sehr gut wie sonsten sein und ob die Pferde etwas klein wären, weil diese doch allemal grösser sein, als die, so die Russen haben. Deshalb Ihr dieses Arrangement pressiren müsset. Ihr müsset demohnerachtet doch continuiren, Eure Magazine zu machen, aber überlegen und drauf denken, ob und wie Ihr Eure Mesures machen könnet; wenn Noth am Mann gehet, Ihr Eure Magazine nicht alle zu Schiff bringen und Schiffe genug haben könnet, um das ganze Magazin aus Preussen über Stettin nach Schlesien zu transportiren.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 182. 183. — [2] Liegt nicht mehr vor. — [3] Schreiben von Williams an Mitchell, d. d. Petersburg 18. December 1756. Vergl. Nr. 8508. — [4] Vergl. S. 140. 177.

8510. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 8 janvier 1757.

Dans les moments présents où l'on parle si différemment de la marche des troupes russiennes,[1] vous devez mettre toute votre attention et tâcher de savoir par vos amis, comme le général Mokranowski et d'autres, ce qui regarde la susdite marche, si ces troupes marchent effectivement ou si les bruits qu'on en dissémine, ne sont que prématurés encore; par quelle route la marche se dirigera, les lieux où ils font faire des magasins, enfin toutes les circonstances qui regardent cette marche, dont vous ne manquerez pas de m'informer avec grand soin et le plus exactement, afin que je puisse m'y diriger. Je vous recommande bien cette affaire, vu qu'elle m'est de la dernière importance.

Federic.

Nach dem Concept.

8511. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 8 janvier 1757.

J'ai bien reçu vos deux rapports du 28 et du 31 de décembre dernier, sur lesquels il faut que je vous dise qu'autant que la République ne se sera pas effectivement décidée pour l'augmentation de ses troupes de terre, les aspects ne sauraient guère encore être réputés sur vos lieux favorables à la bonne cause.

Quant au comte Golowkin, qui a paru être bien intentionné autrefois,[2] vous vous procurerez l'occasion de lui parler, pour vous orienter à fond sur sa façon présente de penser relativement aux circonstances actuelles; vous observerez cependant de lui parler avec circonspection et fort en secret en lieu tiers.

Federic.

P. S.

N'y aurait-il pas moyen que vous sachiez trouver l'occasion de vous entretenir confidemment avec le comte Golowkin? Comme il a été toujours bien intentionné envers moi, je crois que vous sauriez apprendre de lui sa façon de penser sur les affaires présentes, tout comme sur celles de sa cour. Mais il faut que cela se fasse avec tout le secret imaginable et en lieu tiers, pour ne pas exposer ce digne et grand homme, que j'estime toujours en ami véritable, malgré les circonstances présentes.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 170. 183. 188. — [2] Vergl. Bd. XII, 138. 174. 393.

8512. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 9 janvier 1757.

J'ai bien reçu votre rapport du 1er de ce mois, et je vous dirai que vous avez agi avec les ministres d'Angleterre et d'Hanovre, tout comme avec le ministère danois, conformément aux ordres que vous avez reçus.[1] J'abandonne, au reste, à votre prudence, d'agir en conséquence de vos instructions sur ces affaires, pour amener tout au but désiré.

Federic.

Nach dem Concept.

8513. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

Berlin, [9 janvier 1757].

Ma très chère Sœur. Je vous rends mille grâces des pièces que vous avez eu la bonté de m'envoyer,[2] je ne saurais assez reconnaître votre bonté et vos attentions infinies. Je suis arrivé ici, il y a quelques jours, et à ma grande consolation j'ai trouvé notre chère mère jouissant d'une parfaite santé. Je suis fort occupé ici à tous les préparatifs extraordinaires que nous faisons pour la campagne prochaine; je compte d'avoir tout achevé mardi[3] et d'être au plus tard le 13 de retour à Dresde.

Je serai obligé de là de faire encore un tour en Silésie, ce qui m'empêchera peut-être pendant une huitaine de jours d'avoir le plaisir de vous écrire. Vous assurant, ma chère Sœur, que quoique souvent mes lettres soient courtes, je n'en suis pas moins avec la plus parfaite reconnaissance et la plus vive tendresse, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8514. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 9. Januar 1757.

Die Einlage[4] soll ich auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz übersenden und vermelden, dass, da solches eigentlich die Antwort auf dasjenige Schreiben ist, welches des Königs Majestät dem Generallieutenant Grafen von Schmettau an den Minister Baron von Münchhausen nach Hannover mitgegeben hatten,[5] um ihn

[1] Vergl. S. 34. — [2] Gemeint sind wichtige Papiere, welche der todtkranke Chevalier Vatan (vergl. S. 185) bei sich führte, und welche die Markgräfin zur Vorsicht dem Könige zurücksendet. Die Papiere sind nicht mehr vorhanden. Vermuthlich gehörte hierzu das in Nr. 8502 genannte Project über eine eventuelle Cession von Neuchâtel an die Marquise von Pompadour. — [3] 11. Januar. — [4] Schreiben des hannoverschen Geheimrathspräsidenten von Münchhausen, d. d. Hannover 1. Januar. — [5] Vergl. Nr. 8447.

gleichsam an das dortige Ministère zu accreditiren, also Ew. Excellenz besorgen möchten, damit gedachtem Herrn Baron von Münchhausen noch mit instehendem Posttage darauf von Sr. Königl. Majestät wegen en forme eines Handschreibens in sehr obligeanten Terminis und zugleich dahin geantwortet werde, wie Se. Königl. Majestät Sich derer Sachen und derer Lande des Königs von Grossbritannien Majestät so wie Dero eigenen und wie es sich unter Freunden gebührete, annähmen und bei dieser Gelegenheit und in gegenwärtigen Conjoncturen von keinen differenten Interessen etwas wüssten, vielmehr alle beide einerlei Interessen und Vues hätten.[1]

Eichel.

P. S.

Der Generallieutenant Graf von Schmettau ist wider Sr. Königl. Majestät eigentliche Intention bereits von Hannover nach Dresden zurückgegangen, ohne einmal die königliche Resolution auf seinen zweiten Bericht abzuwarten,[2] weil er geglaubet, sich dorten gnugsam expliciret zu haben. Sollte man in Engelland in der guten Disposition, wie M. Michell in seiner letzteren von Ew. Excellenz mir zugesandten Dépêche gemeldet, bleiben und solche realisiren, so dörfte der General Schmettau den Weg nach Hannover noch einmal thun müssen.

Nach der Ausfertigung.

8515. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Berlin, 9. [Januar 1757].

Ich habe eben Seinen Brief erhalten. Was die Zeitungen von der Menge der österreichschen Truppen seind, habe ich Mühe so stark zu glauben, als sie sich angeben; indessen, um dass ich meine Zeit hier nicht übel anwende, so habe ich noch eine Augmentation resolviret in der Infanterie, wordurch jede Compagnie mit 30 Cantonnisten verstärket wird.[3]

Nun fange ich an, in dem grossen Project der Oesterreicher etwas klärer zu sehen, und wird Browne und Piccolomini, der eine durch die Lausnitz, der andere bei Braunau oder Glatz einbrechen. Die Truppen, so aus denen Niederlanden gekommen, sollen zu teutsche Truppen stossen und agiren gegen das Halberstädtische; die Russen werden Preussen unberühret lassen und marschiren grade gegen Schlesien, ich glaube jenseite der Oder. Also habe ich resolviret, wor dieses geschiehet, dass Lehwaldt ihnen in den Rücken gehen soll, grade durch Polen durch, und sie ankriegen, wor er kann.[4]

[1] In diesem Sinne ergeht am 11. Januar ein im Ministerium concipirtes Handschreiben an Münchhausen. Dasselbe enthält sachlich nichts Neues. — [2] Vergl. Nr. 8500. — [3] Vergl. S. 190. — [4] Vergl. das P. S. zu Nr. 8509.

Wegen uns, so kann ich Schwerin gegen der Zeit leichte verstärken und wird mir wohl die Niederlausnitz zu Theil werden und gegen Naumburg[1] und der Gegend werden wir wohl unsere Affairen ausmachen.

Was Lestwitz angehet, so schreibe Er ihm nur seine Gedanken wegen Seiner jetzigen Position; und was die Campagne des Frühjahrs angehet, so ist nicht möglich, dass die Leute solche vor medio Mai öffnen.

Ich denke den 22. in Schlesien zu seind,[2] wor wir alle diese Punkte noch reiflicher überlegen wollen; ich danke vor die Nachrichten und glaube den Grund davon, aber dabei, dass vieles zugesetzet ist. Adieu. Gott bewahre!

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8516. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Berlin, 10. Januar 1757.

Es ist Mir Euer Schreiben vom 4. dieses zu Meinen eigenen Händen richtig abgeliefert worden. Ich bin noch in starkem Zweifel, dass das Corps russischer Truppen eher als zum frühesten in dem kommenden Monat Mai aufbrechen und marschiren werde;[3] weshalb aber Ihr so viel als möglich gute Nachrichten einzuziehen habet.

Sonsten habt Ihr Euch nur noch etwas zu gedulden, denn Ich Euch hiernächst noch positive und in einem umständlichen Detail schreiben werde, was nach Situation derer Affairen zu thun sein wird. Welches aber Ich zuforderst noch wohl überlegen und Mich darunter nicht präcipitiren, auch noch den Generalfeldmarschall Grafen von Schwerin selbst sprechen muss, so den 22. dieses Monats geschehen wird.

Was übrigens [die] Euch in meinem letzteren[4] durch einen expressen Feldjäger von Stolpe aus aufgegebene Augmentation der dortigen sowohl Infanterie- als Cavallerieregimenter anbetrifft, da habt Ihr solche sonder Anstand zu berichtigen, und lasse Ich Euch deshalb durch den Generallieutenant von Massow alles, was dazu von hiesigem Orte nöthig ist, zur Achse mit Frachtwagens dahin schicken.

Nach dem Concept.

Friderich.

---

[1] Naumburg am Queiss. — [2] Vergl. S. 178. 181. 193. — [3] Vergl. S. 189. — [4] Verlg. Nr. 8509.

8517. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 10 janvier 1757.

Les rapports que vous m'avez faits du 1er et du 4 de ce mois, m'ont été bien rendus. Je remets absolument à votre discernement si vous jugez convenable de parler ou non de ce que je vous ai marqué au sujet d'une proposition à faire à la République par rapport à mettre de la garnison dans Wésel,[1] et vous en agirez conformément aux connaissances que vous avez de la disposition des esprits à vos lieux.

Il y a une autre question sur laquelle je vous demande que vous me répondiez tout naturellement, c'est si vous croyez que, quand je trouverais à propos de retirer l'artillerie de la ville et forteresse de Wésel, pour la faire transporter en Hollande et de là à des lieux convenables, si, dis-je, on la laissera passer en Hollande ou la prendra là en dépôt. Sur quoi, vous me ferez votre rapport au plus tôt immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

8518. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 10 janvier 1757.

J'ai reçu votre rapport du 24 décembre. Je suis fâché de vous réitérer ce que j'ai été obligé de vous dire déjà par mes lettres précédentes,[2] savoir que je trouve dans vos rapports beaucoup de belles paroles de la part des ministres, mais point de réalités encore. Je ne veux d'ailleurs vous cacher qu'on dispute à Hanovre sur une misère de 40 ou 50,000 écus à donner plus ou moins en subsides au duc de Brunswick, en attendant que le temps le plus pressant pour former une armée contre les entreprises sur les États d'Hanovre, se perd gratuitement. De cette façon-là, je crains que toutes ces lenteurs ne laissent qu'un libre champ aux Français pour prévenir les Anglais et les Hanovriens, et que les États d'Hanovre avec l'Allemagne n'aient d'autre sort que la Minorque[3] a essuyé.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

8519. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Berlin, 10 janvier 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu les deux lettres que vous avez bien voulu prendre la peine de me faire du 31 décembre dernier

[1] Vergl. S. 157. — [2] Vergl. Nr. 8474. 8487. 8496. — [3] Vergl. Bd. XIII, 112. — [4] Ueber die gleichen Angelegenheiten hat sich der König in ähnlicher Weise, nur etwas eingehender am 9. Januar in Berlin Mitchell gegenüber ausgesprochen. [Bericht Mitchell's an Holdernesse, d. d. Berlin 11. Januar. Public Record Office zu London. Prussia vol. 89.]

et du 4 de ce mois, et vous remercie infiniment de la communication confidente de tout ce qui s'est passé encore au sujet du sieur de Champeaux pendant le reste de son séjour à la cour de Votre Altesse.[1]

Quant à son départ pour celle de Mecklembourg, je ne compte pas cette cour trop bien disposée pour moi;[2] je crois néanmoins que ce ministre y opèrera peu de choses, et que celle-ci ne voudra pas entrer pour bien des choses sur ses propos. Tout ce que les envois des ministres de France aux cours de l'Allemagne effectueront, ce sera peut-être auprès de celles des princes ecclésiastiques et catholiques qui se laisseront apparemment induire de se déclarer pour les Autrichiens; j'espère cependant, quand j'aurai avec l'aide de Dieu bien frotté ceux-ci, qu'alors lesdits princes s'en retireront doucement l'un après l'autre.

En attendant, je ne saignerai pas du nez, mais serai certainement prêt, le printemps qui vient, avec 204,000 hommes pour résister à mes ennemis, avec lesquels j'espère pouvoir défendre mon corps. Si j'ose aussi me fier aux assurances que la cour de Londres m'a fait donner réitérativement en dernier lieu, le roi d'Angleterre fera tous les efforts possibles et fera assembler une armée en Allemagne.

Pour ce qui regarde les affaires de la Diète à Ratisbonne,[3] il faut bien que j'attende tranquillement ses conclusions; mais je présume toujours qu'il y aura plus de cri que de besogne. Enfin, l'orgueil extrême de mes ennemis, la justice de ma cause, avec les efforts que je tâcherai de faire pour ma conservation et pour celle de la liberté et de l'indépendance de l'Allemagne,[4] me donnent toute la confiance possible que la Providence[5] disposera bien pour le soutien de mes affaires. Je suis avec cette cordialité et l'amitié à toute épreuve que Votre Altesse me connaît, à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le très bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8520. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Instruction secrète pour le comte de Finck.

Berlin, 10 janvier 1757.

Dans la situation critique où se trouvent nos affaires, je dois vous donner mes ordres, pour que, dans tous les cas malheureux qui sont dans la possibilité des évènements, vous soyez autorisé aux partis qu'il faut prendre.

1° S'il arrivait — de quoi le Ciel préserve! — qu'une de mes armées en Saxe fût totalement battue, ou bien que les Français chassassent les Hanovriens de leur pays et s'y établissent et nous menaçassent

[1] Vergl. S. 173. — [2] Vergl. Bd. XIII, 612. — [3] Vergl. S. 173. 206. — [4] Vergl. S. 1. 19. — [5] Vergl. S. 98. 117. 124.

d'une invasion dans la Vieille-Marche, ou que les Russes pénétrassent par la Nouvelle-Marche, il faut sauver la famille royale, les principaux dicastères, les ministres et le directoire. Si nous sommes battus en Saxe du côté de Leipzig, le lieu le plus propre pour le transport de la famille et du trésor est à Cüstrin; il faut, en ce cas, que la famille royale et tous ci-dessus nommés aillent, escortés de toute la garnison, à Cüstrin. Si les Russes entraient par la Nouvelle-Marche, ou qu'il nous arrivât un malheur en Lusace, il faudrait que tout se transportât à Magdebourg. Enfin, le dernier refuge est à Stettin; mais il ne faut y aller qu'à la dernière extrémité. La garnison, la famille royale et le trésor sont inséparables et vont toujours ensemble; il faut y ajouter les diamants de la couronne et l'argenterie des grands appartements, qui en pareil cas, ainsi que la vaisselle d'or, doit être incontinent monnayée.

S'il arrivait que je fusse tué, il faut que les affaires continuent leur train sans la moindre altération et sans qu'on s'aperçoive qu'elles sont en d'autres mains; et en ce cas il faut hâter serments et hommages, tant ici qu'en Prusse, et surtout en Silésie.

Si j'avais la fatalité d'être pris prisonnier par l'ennemi, je défends qu'on ait le moindre égard pour ma personne, ni qu'on fasse la moindre réflexion sur ce que je pourrais écrire de ma détention. Si pareil malheur m'arrivait, je veux me sacrifier pour l'État, et il faut qu'on obéisse à mon frère, lequel, ainsi que tous mes ministres et généraux, me répondront de leur tête qu'on n'offrira ni province ni rançon pour moi, et que l'on continuera la guerre, en poussant ses avantages tout comme si je n'avais jamais existé dans le monde.

J'espère et je dois croire que vous, comte Finck, n'aurez pas besoin de faire usage de cette instruction; mais, en cas de malheur, je vous autorise à l'employer, et, marque que c'est, après une mûre et saine délibération, ma ferme et constante volonté, je la signe de ma main, et la munis de mon cachet.

Federic, R.

(L. S.)

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8521. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 10. Januar, zwei Schreiben des hannoverschen Geheimrathspräsidenten von Münchhausen, d. d. Hannover 4. und 6. Januar. In dem ersten Schreiben ersucht Münchhausen um eine Vermittlung Friedrich's II. bei dem zwischen Hannover und dem Herzog von Braunschweig zu schliessenden Subsidienvertrage, der nicht zu Stande

Berlin, 11. Januar 1757.

Es ist alles recht gut, er möchte ihm aber antworten, wie er es gut fände. Wenn sie aber dem Herzog von Braunschweig keine Subsides geben, noch mit ihm conveniren wollen, so kriegen

kommen könne, wenn der Herzog fortfähre 50,000 Thaler mehr zu fordern, als man ihm von Seiten Hannovers biete.[1] In dem zweiten Schreiben wiederholt Münchhausen nochmals sein Gesuch,[2] der König von Preussen möge ein Hülfscorps entsenden zum Schutze Hannovers gegen Frankreich. Podewils will, gemäss der früheren Weisungen des Königs,[3] dem hannoverschen Minister antworten, so lange man nicht die verheissenen hinreichenden Sicherheiten gegen Russland gewähre, müsse Preussen seine Truppen zum Schutze des eigenen Staates verwenden.

sie auch keine Truppen von ihm. Dabei kann er ihm ohnverdeckt schreiben, dass, weil die Russen marschireten, Ich ihnen keine Truppen, so Ich selbst zur höchsten Noth gebrauchete, geben könnte, so guten Willen und Verlangen Ich auch dazu hätte, und dass sie also auf eine Armée denken möchten. Dieses ist alles, was er ihnen antworten und, wenn sie wieder schreiben, ohne bei Mir deshalb einmal weiter anzufragen, wiederholen kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8522. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

[Berlin, 12. Januar 1757.][4]

Ordre an das gesammte Etatsministerium zu Berlin: allem demjenigen exacte Folge zu leisten, was auf gewisse Fälle ihnen der Etats- und Cabinetsminister Graf von Finckenstein im Namen Sr. Königl. Majestät nach der ihm ertheileten schriftlichen secreten Instruction[5] sagen und aufgeben wird.

Demnach Se. Königl. Majestät in Preussen, Unser allergnädigster Herr, aus Höchsteigener Bewegung vor gut und nothwendig gefunden haben, Dero Wirklich Geheimen Etats-, Krieges- und Cabinetsminister Grafen von Finckenstein eine besondere und secrete Höchsteigenhändige Instruction Selbst zuzustellen und in Kraft solcher denselben zu autorisiren, was er auf den Fall verschiedener Évènements sowohl als insbesondere auf ein Fall, welchen jedoch der allerhöchste Gott in Gnaden verhüten wolle! im Namen und von wegen Sr. Königl. Majestät declariren, auch disponiren und veranlassen soll, daferne nämlich die Um-

[1] Vergl. S. 196. — [2] Vergl. S. 183. — [3] Vergl. Nr. 8499. — [4] Die beiden Ordres, die an das gesammte Staatsministerium (Nr. 8522) und diejenige an das Gouvernement zu Stettin (Nr. 8523) hat der König am 12. Januar auszufertigen befohlen. Vermuthlich sind dieselben sogleich an einem der folgenden Tage von Eichel abgefasst und vom Könige unterzeichnet worden. Das letztere jedenfalls vor der Abreise des Königs nach Hainau (vergl. S. 221. 222). An Finckenstein übersendet Eichel die beiden Schriftstücke erst am 1. Februar, mit der Meldung, dass er das Datum des 12. Januar eingesetzt habe. — [5] Nr. 8520.

stände der jetzigen Kriegesläufte es ohnumgänglich erfordern sollten, die Königliche höchste Familie sowie auch die verschiedene Königliche Kassen, Tresor und Archive, desgleichen das Generaldirectorium und gesammtes Ministerium, auch Dicasteria in mehrere Sicherheit zu setzen und deshalb auf einige Zeit von Berlin nach anderen befestigten Orten zu transportiren, als machen Höchstgedachte Se. Königl. Majestät solches hierdurch allen und jeden Dero Wirklich Geheimen Etatsministern, des Generaldirectorii sowohl als denen derer anderen Departements indistinctement, desgleichen auch denen Chefs Dero Dicasterien, überhaupt bekannt, mit dem allergnädigsten und zugleich ernstlichsten Befehl, auf vorgedachten Fall und sonsten, wenn ermeldeter Etatsminister Graf von Finckenstein es nöthig finden wird, ihnen diese Ordre zu publiciren, sodann allem demjenigen, so er denenselben in Conformité der ihm zu seiner nur alleinigen [Einsicht übergebenen] secreten Instruction von wegen und im Namen Sr. Königl. Majestät sagen und eröffnen, auch von ihnen verlangen wird, alsofort und sonder einige Contradiction noch Schwierigkeit eine ganz prompte und ponctuelle Folge leisten und mit aller pflichtschuldigsten Treue, Fleiss und Exactitude nachleben und darunter in nichts manquiren, vielmehr dergestalt nachkommen sollen, als ob Se. Königl. Majestät solches in höchster Person befohlen oder aber auch Dero schriftliche positive und stricteste schriftliche Ordre über alles und jedes wiederholentlich gegeben hätten. Wornach sich dieselben und sonst jedermänniglich gehorsamst zu achten haben. Urkundlich unter Sr. Königl. Majestät Höchsteigenhändiger Unterschrift und beigesetztem Cabinetssiegel. Geschehen Berlin, 12. Januar 1757.

(L. S.) Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8523. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

[Berlin, 12. Januar 1757.][1]

An das Gouvernement zu Stettin: demjenigen ponctuell nachzukommen, was auf gewisse Vorfälle währender jetzigen Kriegeszeiten der Etatsminister Graf von Finckenstein in Conformité der von Sr. Königl. Majestät ihm ertheileten geheimen Instruction[2] demselben bekannt machen wird.

Se. Königl. Majestät in Preussen, Unser allergnädigster Herr, befehlen Dero Gouvernement zu Stettin und insonderheit Dero zeitigem Commandanten allda, dem Generalmajor von Podewils, hierdurch so

[1] Ueber das Datum vergl. S. 199 Anm. 4. — [2] Nr. 8520.

gnädig als allen Ernstes, dass, sobald Höchstderoselben Wirklich Geheimer Etats-, Krieges- und Cabinetsminister Graf von Finckenstein währender jetzigen Kriegesläuften und in Abwesenheit Sr. Königl. Majestät vor nöthig finden wird, ihm diese offene Ordre zuzusenden, ihm auch zugleich dabei dasjenige bekannt zu machen, was Höchstdieselbe auf gewisse Vorfälle zufolge einer gedachtem Etatsminister Grafen von Finckenstein ertheileten Höchsteigenhändigen secreten Instruction resolviret haben, er, gedachter Generalmajor von Podewils, alsdenn solchem allen auf das ponctuelleste und prompteste nachkommen und darunter nicht im geringsten Stücke noch in einigem Punkte manquiren, vielmehr alles mit solcher Exactitude pflichtschuldigst beobachten soll, als ob Se. Königl. Majestät ihm selbiges in höchster Person befohlen oder aber auch ihm über alles und jedes Dero schriftliche, specielle und wiederholete Ordres ertheilet hätten. Wornach derselbe sich allerunterthänigst zu achten hat. Urkundlich unter Sr. Königl. Majestät Höchsteigenhändiger Unterschrift und beigesetztem Cabinetssiegel. Gegeben Berlin, 12. Januar 1757.

Friderich.

(L. S.)

Nach der Ausfertigung.

8524. AN DEN GENERALLIEUTENANT BARON DE LA MOTTE IN GELDERN.[1]

Berlin, 12. Januar 1757.

Nachdem Ich Euch das Interimscommando der Festung Wesel anvertraut habe, so will Ich nicht länger Anstand nehmen, Euch ein und anders hierin zu Eurer höchst secreten Instruction bekannt zu machen, davon Ihr aber niemanden auf der Welt nicht das allergeringste sagen noch äussern, vielmehr nur alles und jedes Euch zur höchst secreten Direction dienen lassen sollet. Und zwar mache Ich Euch bekannt, wie zuforderst Ich noch einige Artillerie aus Wesel retiriren will, als nämlich 16 metallene 24 Pfünder, 23 metallene 12 Pfünder, 10 50 pfündige metallene Mortiers. Diese sollet Ihr nur sonder weiteren Anstand ohne Bruit nach Holland in Sicherheit bringen[2] und alle deponiren lassen und deshalb nur dreiste wegschicken, Munition aber gehet nicht. Demnächst sollet Ihr, zweitens, ein [Stück] von der Enveloppe miniren lassen und zwar das revetirte Retranchement, so gar nichts nutze ist, um es, wenn es erfordert wird, sogleich sprengen lassen zu können; desgleichen ein Stück von der Festung, so an die Citadelle stösset, so dass man, wenn man will, solches sprengen und öffnen lassen kann. Die Minen müssen aber nur schwach geladen werden, so dass, wenn es

[1] Am 12. befand sich La Motte noch in seiner bisherigen Garnisonstadt Geldern (vergl. Nr. 8533). — [2] Vergl. S. 196.

erfordert wird, die Minen die Mauren nur wippen und so umlegen. Welches Ihr denn vorläufig veranstalten sollet.

Ihr sollet aber auch von dieser Meiner Absicht noch keinem Menschen auf der Welt etwas sagen, noch von diesem Meinem Schreiben etwas zeigen, vielmehr, um alles inzwischen präpariren zu lassen, den Prätext nehmen, dass es zur Defension miniret werde.

Meine Idee deshalb ist, als welches Ihr nothwendig wissen, zugleich aber vor der ganzen Welt das grösseste Secret davon halten müsset, dass wenn Ich sehen werde, dass die Hannoveraner kein Corps d'armée an die Lippe setzen und dadurch Wesel mit defendiren helfen wollen,[1] Ich sodann und auf diesen Fall die Garnison heraus und die übrigen Canons gerade nach Holland schicken lassen werde, ausgenommen die 17 3pfündige und die 30 metallene 6Pfünder, welche Ihr und die Garnison alsdenn mit Vorspann mit aus dem Lande nehmen sollet.

Ich recommandire Euch nochmals auf Ehre und Reputation, dass Ihr alles dieses höchst verschwiegen halten und Euch nur inzwischen darauf unter allerhand scheinbaren Prätexten arrangiren und einrichten sollet, auf dass, wenn der Cas der Execution davon existiren sollte, Ihr alsdenn allererst die übrige Artillerie wegschicken, die vorbeschriebene Oerter an der Festung sprengen und Euch alsdenn mit der Garnison herausziehen könnet. Die obgedachte und zuerst benannte metallene Canons und Mortiers könnet Ihr nur immer dreiste nach Holland schicken und deponiren lassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

8525. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 15 janvier 1757.

A mon retour à Dresde, j'ai reçu les lettres que vous m'avez faites du 10, du 11 et du 13 de ce mois. Je suis bien fâché de l'incommodité qui vous a tenu alité depuis quelques jours, mais qui, à ce que je fais des vœux et en espère, n'aura pas de suites, et dont vous vous remettrez bientôt, pour jouir d'une santé d'autant plus ferme et durable, pourvu que vous y portiez assez de soins pour ne pas vous exposer trop tôt. Si mon attente là-dessus était remplie entre ci et le 20 de ce mois, je pourrais bien aller vous voir quelque part en Silésie,[2] aussi n'importe-t-il pas que ce soit une couple de jours plus tard, pourvu que vous soyez bien remis alors.

Comme vous savez que je n'aime pas bien qu'on se serve des régiments de cuirassiers, pour être mis à des postes de frontières, j'aimerai mieux que [vous] vous serviez, au lieu du régiment de Kyau, de celui de Blanckensee-dragons pour être détaché auprès du lieutenant-

[1] Vergl. S. 64. 65. 132. — [2] Vergl. S. 181. 195.

général de Winterfeldt; cela ne dérangera pas ce régiment, au contraire lui fera du bien et y servira mieux que dans la Haute-Silésie.

Je ne suis point surpris des arrangements que l'ennemi fait sur les frontières là, ni de ce qu'il se fortifie dans ces contrées; j'y ai compté depuis assez de temps, et il faut bien qu'on se prépare de longue main à voir une invasion de l'ennemi dans la Haute-Silésie. Mais quand on aura frotté l'ennemi d'un autre côté et fini là avec lui, alors il sera fort aisé de l'en rechasser et même plus efficacement et avec d'autant plus de sûreté pour l'avenir.

Quant au malheur qui est arrivé à Glatz, où, par l'incendie au collège des jésuites, une partie de nos magasins d'avoine a été brûlé, mon intention est qu'on doit obliger les jésuites à payer en argent comptant tout ce que le magasin y a perdu en provisions, vu que je suis certain qu'à moins qu'ils n'aient causé eux-mêmes cette perte, il y a beaucoup d'apparence qu'ils s'en sont bien réjouis.

Nach dem Concept. Federic.

8526. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 15. Januar 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe Euer Schreiben vom 11. dieses heute allhier richtig erhalten und erstatte Euch allen Meinen gnädigsten Dank vor die Nachrichten, so Ihr Mir darin aus Böhmen und andern feindlichen Orten weiterhin melden wollen. Es würde Mir aber zu wissen so lieb als nöthig sein, was die Oesterreicher früh agiren heissen, ob solches im Monat April oder im Mai oder wie sonsten sein werde; welches Ihr dann genau zu erkundigen und zu erfahren suchen sollet, da, wenn man solches weiss, man seine Anstalten alsdenn gar leichte darnach machen kann.

Der Generalfeldmarschall Graf von Schwerin ist zu Meinem Leidwesen etwas krank geworden,[1] Ich hoffe aber, dass es nicht von einigen Suiten seien wird und er gegen die Zeit von dem 20. dieses wieder im Stande sein soll, da Ich dann Meine Reise nach Schlesien, wenn es auch einige Tage später sein sollte, darnach anstellen werde. Was den eigentlichen Tag dazu angehet, da gedenke Ich ohngefähr den 22. dieses in Görlitz und den 23. in Naumburg am Queiss zu sein, welches sich jedoch nach des Feldmarschalls Gesundheit mit determiniren wird.

Anlangend den Pfaffen, welchen der Obriste von Rebentisch an die Hand hat, da glaube Ich solchen vor der Hand und jetzo nicht nöthig zu haben, indem, wie Ich gegen Euch wohl im Vertrauen schreiben will, Ich bereits zwei Pfaffen in Wien gegenwärtig habe, anderntheils aber dieser Mensch, wenn er jetzo allererst die grosse

[1] Vergl. S. 202.

gemeldete Détour[1] nähme, es sehr lange darunter dauren und seine Nachrichten uns sehr späte zukommen würden. Was aber den Menschen in der Browne'schen Kanzelei anlanget, da sollet Ihr kein Geld sparen und ihm geben, was er verlanget, damit er uns gute und authentique Nachrichten schaffen kann; wie Ihr Mir dann nur schreiben sollet, wie viel Ihr deshalb haben müsset, da Ich Euch dann alles gleich schicken werde. Die inzwischen von Euch ausgelegte Gelder der 765 Thaler lasse Ich Euch hierbei baar remittiren, deren Empfang Ihr Mir zu seiner Zeit mit zu melden habet.

Sonsten wird es Mir lieb sein, wenn Ihr die unter Euch stehende Regimenter anhalten werdet, damit solche mit der befohlenen Augmentation[2] bald zu Stande kommen und die Mannschaft zu dressiren und auszuarbeiten den Anfang machen. Uebrigens ist an denen hiesigen Grenzen alles stille und ruhig. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung. Friderich.

8527. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Dresde, 16 janvier 1757.

Monsieur Mitchell. Je crois devoir vous communiquer ce qui vient de m'être mandé par un canal bien sûr en France, auquel j'ai pu me fier jusqu'à présent par rapport aux nouvelles qu'il m'apprend. Je serais bien aise si vous le croyez mériter que vous en avertissiez votre cour, qui en verra au moins combien je cherche de l'avertir fidèlement de tout ce qui regarde ses intérêts et la cause commune. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Le 2 janvier 1757.

Il semble que les affaires intérieures absorbent toute l'attention du public. Il règne partout à l'égard des affaires générales le silence le plus profond. On assure généralement que l'exemple du parlement de Paris[3] va être suivi, immédiatement après les vacances, par ceux de Rouen, de Rennes et de Bordeaux, et il est fort à craindre que ceux-ci n'entraînent enfin tous les autres. Les troubles qui agitent l'intérieur du royaume, ne peuvent qu'influer beaucoup sur les affaires du dehors. Il est même aisé de s'en apercevoir. Le crédit de la compagnie des Indes tombe de plus en plus, malgré les avantages remportés en Amérique. Les effets royaux ont le même sort et les nouveaux em-

[1] Der betreffende katholische Geistliche wollte durch Sachsen und das Baireuthische nach Wien gehen. — [2] Vergl. S. 153. 194. — [3] Die grosse Mehrzahl der Räthe des pariser Parlaments hatte in Folge des lit de justice vom 13. December 1756 bezüglich der Bulla Unigenitus die Aemter niedergelegt und damit einen Stillstand der Justiz herbeigeführt.

prunts dont on parle, ne sont guère propres à augmenter la confiance du public.

Toutes ces circonstances font désirer la paix assez généralement, mais les vœux publics ne paraissent pas encore faire beaucoup d'impression sur la façon de penser du ministère. Les préparatifs de guerre par terre et par mer ne se ralentissent point. L'escadre, sortie du port de Brest il y a un mois, est destinée pour les côtes de Guinée. Elle vient d'être suivie par une autre commandée par M. de Bauffremont. Cette dernière a des troupes de débarquement à bord, mais on en ignore la destination.

D'un autre côté, la cour de Vienne a obtenu son but, l'on prétend que la France enverra dans le courant de mars un corps de 30 à 40,000 hommes dans la Moravie,[1] pour agir séparément contre le roi de Prusse. Ce corps, à ce qu'on dit, sera composé, outre les régiments étrangers qui ont déjà été nommés l'automne passé, des deux nouveaux régiments que le duc de Deux-Ponts lève dans ses États, et dans lesquels tous les déserteurs français pourront prendre service, de même que d'un autre régiment qu'on lève dans le pays de Liège, de même que d'un régiment de hussards que le prince de Nassau s'est engagé de lever. Pendant que ce corps auxiliaire se rendra dans les États héréditaires de l'Impératrice-Reine, une armée plus considérable s'assemblera sur le Rhin, pour marcher dans l'Empire pour garantir le traité de Westphalie et s'approcher sous ce prétexte des États d'Hanovre.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8528. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Dresden, 17. Januar 1757.

Es ist währender Sr. Königl. Majestät Abwesenheit allhier zu Dresden die in Originali anliegende Pièce in Druck gekommen,[2] deren Einhalt nicht nur Se. Königl. Majestät ganz desapprobiren, sondern auch davor halten, dass solche von malitieusen Leuten und in übler Intention zum Druck befördert worden, aus Absichten, von denen Se. Königl. Majestät glauben, dass man solche gar leicht errathen könne. Dannenhero Sie dann auch sofort bei Dero Retour zu Dresden befohlen haben, dass solche auf öffentlichem Platz allhier durch Scharfrichters Hand verbrannt werden müssen, mit dem Beifügen, dass wann sich von demjenigen, so solches allhier zum Druck befördert hätte, etwas hervorgethan, man sich an dessen Person selbst gehalten haben würde. Da die Execution des Verbrennens dieser Pièce gestern Vormittags um 10 Uhr hier geschehen und das nöthige dabei publiciret worden ist, so

[1] Vergl. S. 39. — [2] „Kurtzer doch gründlicher Beweis, dass das Königreich Böhmen Sr. Königl. Maj. in Preussen zustehe."

wollen Se. Königl. Majestät, dass solches in denen berlinschen gedruckten Zeitungen bekannt gemachet werden soll.[1] Welches auf Sr. Königl. Majestät Befehl hierdurch melden sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

8529. AU MARGRAVE D'ANSPACH A ANSPACH.

Berlin, 17 janvier 1757.

Monsieur mon Cousin, Frère et Beau-Frère. C'est avec une extrême surprise que je viens d'apprendre que Votre Altesse, contre les assurances positives qu'Elle m'a données Elle-même et par des lettres réitérées écrites de Son ministère au mien, a trouvé à propos de révoquer le plein-pouvoir remis au sieur de Wülckenitz[2] pour donner son suffrage à la Diète en ma faveur et d'en charger un autre qui s'en est acquitté conformément aux vues de la cour de Vienne. Si cette démarche m'a frappé comme étant diamétralement opposée aux pactes de la maison et à la parole que Votre Altesse m'a donnée sur ce sujet, elle ne paraîtra pas moins étonnante à toute l'Allemagne et surtout à la plus grande partie des cours protestantes, qui auront de la peine à comprendre comment un Prince peut sacrifier les intérêts de sa maison à des vues particulières et prêter l'oreille aux insinuations des ennemis jurés de la maison de Brandebourg, et qui le sont également de la liberté des princes d'Allemagne et de la religion protestante.

En attendant, j'espère encore que Votre Altesse voudra bien changer de résolution et choisir un des moyens que le baron de Plotho, mon ministre à Ratisbonne, Lui a proposés sur ce sujet par une lettre en date du 11 du courant,[3] ne souhaitant rien avec plus d'empressement que de pouvoir me dispenser de marquer à Votre Altesse mon juste ressentiment et de La convaincre plutôt du désir que j'ai de Lui donner de nouvelles marques de mon amitié et de la parfaite considération avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.[4]

---

[1] Dies geschieht u. a. in den „Berlinischen Nachrichten" vom 20. Januar 1757, Nr. 9. — [2] Der hessen-casselsche Gesandte am Reichstage. Vergl. S. 158. — [3] Plotho hatte in diesem Schreiben dem Markgrafen vorgestellt „ob Höchstdieselbe . . . geruhen wollen, entweder durch ein anders, nach der Maasse von andern patriotischen evangelischen Ständen eingerichtetes, Votum das abgelegte sofort wieder aufheben zu lassen, oder per Estafette sogleich nur Dero Comitialgesandten [von Seefried] unter andern Vorwand von hier zu berufen und 14 Tage dessen Wiederanherokunft aufzuhalten, damit die von evangelischen Ständen etwan nöthig findende itio in partes nicht gehindert werden könne." — [4] Im Ministerium concipirt in Form eines Handschreibens ohne Contrasignatur.

8530. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Dresde,] 17 [janvier 1757].

Ma très chère Sœur. Je prends la lettre que vous venez de m'écrire comme une véritable marque de votre amitié;[1] ne craignez pas, ma chère Sœur, que je prenne la mouche si facilement, je compte sur votre cœur, et je suis très persuadé que de votre volonté ou immédiatement par votre influence il ne m'arrivera aucun mal.

Psilanderhielm[2] est arrivé; je lui ai demandé comment il voulait être placé, il veut entrer dans l'infanterie et il a déjà de l'emploi.

Ne craignez rien pour nous! S'il plaît au Ciel, notre famille se soutiendra comme ces vieux chênes qui bravent la tempête et la foudre. Mes ennemis me mettent à une dure épreuve, mais mes efforts sont proportionnés à leur mauvaise intention, et le printemps prochain aura bientôt tiré les choses au clair.

Notre chère mère a eu un rhume de poitrine qui est dangereux à son grand âge; j'ai tremblé pour elle. Dieu soit loué! elle est hors de danger. Adieu, ma chère Sœur, n'oubliez pas un pauvre frère qui malgré lui, à l'âge de 45 ans, est obligé de faire le chevalier errant, et soyez persuadé de la parfaite tendresse avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8531. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 18 janvier 1757.

La seule remarque que j'ai à faire sur votre rapport du 7 de ce mois, est que des bruits tellement ridicules que le sont ceux de menaces et d'hostilités exercées de ma part contre les Russes, ne sauraient trouver croyance même auprès d'enfants tout-à-fait simples et innocents; il s'ensuit tout naturellement et ma volonté très expresse est que vous devez les démentir hautement et les traiter pour ce qu'ils méritent.

Federic.

Nach dem Concept.

8532. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON PIRCH AUF DEM KÖNIGSTEIN.[3]

Dresden, 18. Januar 1757.

Es ist Mir dessen Schreiben vom 14. dieses richtig eingeliefert worden, aus welchem Ich dann mit mehrern ersehen habe, was derselbe auf die ihm von Meinem Generalmajor Freiherrn von Wylich geschehene Intimation, dass von dortiger Festung keine weitere Beurlaubte, noch

[1] Dies Schreiben der Königin liegt nicht mehr vor. — [2] Vergl. S. 186. — [3] Vergl. Nr. 8420.

commandirte Leute zu Dresden und anderer Orten weiter admittiret noch einpassiret werden konnten, bei Mir vorstellen wollen. Demselben ist bekannt und wird er sich zurück erinnern, wie Ich bisher allen Glimpf wegen derer von dem Königstein anhero ein- und auspassirten Leute gebrauchet und was die wegen des Königstein getroffene Neutralitätsconvention angehet,[1] eher mehr als zu wenig geschehen lassen. Ich bin auch von des Herrn Generals Candeur und Droiture völlig versichert, dass derselbe, so viel an ihm ist, nichts thun, noch einmal conniviren werde, was wider solche Neutralität laufen könne. Ich kann hergegen aber auch demselben nicht verhalten, wie Ich seit kurzem ganz überzeugende Beweisthümer zu eignen Händen bekommen habe, woraus klar am Tage lieget, wie nicht alle diejenigen, so unter dessen Commando sich auf dem Königstein befinden, von gleicher aufrichtiger Gesinnung seind, und dass vielmehr von ein und anderm eine Correspondance geführet worden, die so wenig erlaubet als Mir anständig sein kann; dannenhero Mich solches bewogen hat, diese üble Procédés einzuschränken, mithin zu verbieten, dass so wenig Officiers als andere Beurlaubte noch dergleichen weiter hiesiger Orten aus- noch einpassiren müssen. Es wird also der Herr General wohl thun, seine Disposition dergestalt zu machen, dass dergleichen Ab- und Zugehen von dem Königstein hieher gänzlich aufhöre, anderergestalt, da jemand davon hier betreten werden sollte, derselbe ohnfehlbar angehalten und arretiret werden wird.

Friderich.

Nach dem Concept.

8533. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LA MOTTE A WÉSEL.[2]

La Motte übersendet, Geldern 12. Januar, einen ihm aus Lüttich vom 11. des Monats zugegangenen Bericht über das am 5. Januar in Versailles verübte Attentat von Damiens auf König Ludwig XV.

[Dresde, janvier 1757.][3]

Que le Roi le remerciait des nouvelles qu'il avait bien voulu lui communiquer. Que, quant à celle qui regardait l'horrible et le détestable attentat contre la personne du roi de France,[4] il fallait voir si

[1] Vergl. Bd. XIII, 559. — [2] Vergl. Nr. 8524. — [3] Die Antworten auf La Motte's Berichte aus Geldern erfolgen in der Regel 6—7 Tage nach dem Datum des Berichts. Vergl. Bd. XIII, 457. 513. 563. 572. — [4] Eichel meldet, Dresden 28. Januar, in einem Privatschreiben an Podewils in Bezug auf das gegen König Ludwig XV. ausgeführte Attentat: „Ich habe zwar [bei Sr. Königl. Majestät] sondiret, ob nicht etwa dem König von Frankreich wegen des affreusen Zufalls, so ihm begegnet, per tertium ein Compliment zu machen sei, es hat aber solches als eine Démarche, so man dort vor eine Faiblesse nehmen würde, nicht Ingress gefunden; welches ich aber glaube, dass es reussiret haben würde, wenn Ew. Excellenz es gefällig gewesen wäre, deshalb des Königs Majestät einige Insinuation schriftlich zu thun und einen tertium zugleich dazu in Vorschlag zu bringen."

cet évènement malheureux ne donnerait pas quelque répit relativement à l'invasion aux pays-là, si jamais l'intention des Français avait été de l'entreprendre.

Für die Antwort ertheilte Weisungen. Nach den Notizen des Cabinetssecretärs in margine des Berichts.

8534. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 18 janvier 1757.

J'ai bien reçu en son temps vos deux rapports du 8 et du 11 de ce mois. Je vous sais tout le gré de l'empressement que vous m'avez marqué en me mandant la nouvelle de l'élévation de l'abbé de Bernis au poste de ministre d'État et de ce qui vous est revenu des arrangements pris entre les cours de Versailles et de Vienne;[1] mais il faudra voir présentement, après le malheureux et tragique accident survenu au roi de France,[2] si les affaires n'en prendront pas par hasard une autre face auprès du ministère de France, ou si au moins la marche des troupes françaises n'en sera point arrêtée de quelques semaines, étant fort à croire que ledit ministère ne voudra rien prendre sur lui là-dessus, pendant l'état critique de son roi.

En attendant, l'augmentation des troupes terrestres de la République[3] est toujours l'article qui nous importe le plus, et je me flatte qu'au cas que les régents de la République puissent seulement gagner du temps et que la France ne les étourdisse pas par une opération trop prochaine, il y aura encore moyen de les faire revenir à eux-mêmes. Au reste, n'omettez pas de m'écrire tout ce qui vous parviendra de nouvelles de France.

J'ai donné mes ordres au trésorier privé Fredersdorf de payer incessamment aux banquiers Raymond et Smeth les sommes qu'ils ont avancées pour l'engagement de la troupe d'opéra dont il est question dans le premier de vos rapports susaccusés.

Federic.

Nach dem Concept.

8535. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 18. Januar 1757.

Ich danke Euch sehr vor die Mir in Eurem Schreiben vom 11. dieses gegebene Nachrichten. Wenn Ich diese und diejenigen, welche

[1] Hellen berichtet, Haag 8. Januar, zwischen dem Wiener und dem Versailler Hofe sei die Vereinbarung getroffen worden, dass Frankreich bis zum 1. Mai statt des Hülfscorps von 24,000 Mann (vergl. S. 39) eine Geldentschädigung von monatlich 750,000 Livres gewähren solle, doch sei man in Versailles gesonnen, die Truppen schon vor dem 1. Mai aufbrechen zu lassen, ohne von den festgesetzten Zahlungen etwas abzurechnen. — [2] Vergl. Nr. 8353. — [3] Vergl. S. 178.

Mir ausserdem von anderen Orten her seit einiger Zeit zugekommen seind, erwäge, so scheinet es fast das Ansehen zu gewinnen, als ob die Leute in Russland noch wohl gar nichts thun dörften oder wollten, und dass, wenn etwa es sich mit der Gesundheit der Kaiserin noch schlechter anlassen möchte, sie sich vielleicht aus der ganzen Sache mit denen Oesterreichern zurückziehen dörften. Diese sollen auch noch stark in Russland darauf arbeiten, dass die Russen, um nicht die Türken zu irritiren,[1] nicht durch Polen nach Schlesien, sondern eher nach Preussen marschiren möchten.

Das an sich sonst sehr unglückliche und beklagenswürdige Évènement mit dem König von Frankreich, da er von einem abominablen Menschen verwundet worden, kann indess die Folge haben, dass, wenn der König lebet, Frankreich sich in seinem bisher bezeigten unzeitigen Eifer ralentiret, wenigstens die Operationes einige Wochen oder Monate länger aufhält, und wir also von der Seite etwas Luft haben. Welches man denn abwarten muss.

Friderich.

Nach dem Concept.

8536. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Dresden,] 18. [Januar 1757].

Ich fange an zu glauben, dass Seine Nachrichten nicht richtig seind. Wo könnte Browne 40,000 bei Rumburg und denen Gegenden zusammenbringen, ohne dass meine Postirung erführe, dass was in Bewegung ist? Ich weiss, dass eine grosse Ursache, warum sie uns in der Lausnitz alarmiren, vornehmlich ist, um mir zu bewegen, die preussische Truppen[2] anhero zu ziehen, dann sie erkundigen sich sehr, ob die schwarze Husaren[3] und andere preussische Regimenter noch nicht dar wären. Ich habe jedoch den Prinz von Bevern hingeschicket, um zu wissen, ob es nöthig ist, dass ich das Corps verstärke. Ich kann nicht glauben, dass die Leute würden fleckweise agiren wollen, das wäre das Mittel, en détail geschlagen zu werden. Was hilft ihnen jetzunder Zittau? sie haben bessere Wege nach der Lausnitz [als] durch Kratzau, und sie können wohl sich vorstellen, dass die Stadt nicht währender Campagne wird besetzet bleiben. Also glaube ich nicht, dass sie jetzo was vornehmen werden.

Der König von Frankreich ist von einem infamen Menschen blessiret worden;[4] er ist ausser Gefahr, beichtet und communiciret. Dieses wird ein neues Ministerium zuwege bringen, und wollen die Franzosen doch was thun, so glaube ich, wird es langsam und später

[1] Vergl. S. 184. — [2] Die Truppen des Feldmarschall Lehwaldt in Ostpreussen. — [3] Das ostpreussische Husarenregiment des Generalmajors von Rüsch. — [4] Vergl. S. 208.

geschehen. Ich warte auf Briefe von Schwerin, wie er sich befindet, um meine Reise darnach zu bestimmen.[1] Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8537. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 18 janvier [1757].

Ma très chère Sœur. Je vous rends très humble grâce de tous les avertissements que vous avez la bonté de me donner.[2]

Comme cette lettre-ci vous parviendra en toute sûreté,[3] je peux vous l'écrire avec plus de franchise. Voyez, ma chère Sœur, je travaille actuellement à l'augmentation de l'armée;[4] le 15 de février, elle sera forte de 210,000 hommes. Si je remue à présent, il me sera impossible de finir cette tâche; c'est pourquoi je me tiens tranquille dans mes quartiers d'hiver, pour paraître ce printemps avec plus de force. Je ne m'embarrasse guère de ce corps autrichien venu de Flandre, et j'attends tranquillement que les Autrichiens entrent ou en Silésie ou en Saxe pour frapper les grands coups. Je vous supplie, ne dites pas le mot de tout ceci, sans quoi mes desseins sont perdus.

L'évènement de Versailles, quoique j'abhorre l'action, me sera favorable, ne fut-ce que pour différer la marche des Français.[5] Peut-être cela ira-t-il plus loin.

Je vous prie de faire mes compliments à Folard[6] et de l'entretenir dans ses bonnes dispositions, quoique jusqu'à présent il ne me convienne pas de m'en servir; peut-être que, pendant le cours de cette guerre, les évènements feront naître l'occasion où l'on pourra s'en servir.

Je vous demande pardon, si je vous écris des lettres si ridicules; je suis très occupé et par tant d'objets importants que je n'ai quelquefois pas le moment à moi. Je vous embrasse de tout mon cœur, vous priant de me croire avec la plus parfaite tendresse, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Vergl. S. 202. — 2 Die Markgräfin hatte in dem Schreiben vom 7. Januar Mittheilungen gemacht über den schlechten Zustand der aus den Niederlanden kommenden österreichischen Truppen (vergl. S. 73), sie seien in grosser Sorge, in Franken von einem preussischen Corps überrascht zu werden. Ueber die Verhandlungen des Grafen Estrées in Wien meldet die Markgräfin, die Oesterreicher wollten im kommenden Frühjahr mit ganzer Macht über Schlesien herfallen, Estrées widersetze sich dem und beantrage zunächst, Sachsen von den preussischen Truppen zu befreien. — 3 Das Schreiben wurde durch einen preussischen Kurier überbracht. — 4 Vergl. S. 153. 194. — 5 Vergl. S. 210. — 6 Die Markgräfin hatte, da Vatan gestorben (vergl. S. 185. 193) dem Könige vorgeschlagen, des französischen Vertreters Folard sich zu bedienen, falls eine Verhandlung mit dem Versailler Hofe anzuknüpfen sei.

8538. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 19 [janvier][1] 1757.

J'ai reçu, mon cher Maréchal, votre lettre de 16 de ce mois et ne doute pas que celle que je vous ai faite en dernier lieu d'ici,[2] ne vous soit heureusement parvenue, en sorte que j'espère que vous serez satisfait de ce que je vous ai écrit.

Si votre santé l'avait permis,[3] je serais parti d'ici le 22 de ce mois, pour vous trouver quelque part en Silésie, afin de m'entretenir avec vous le 23; mais comme vous vous trouvez incommodé, je veux que vous attendiez tranquillement votre guérison et que vous m'avertissiez seulement à quel jour vous vous croyez rétabli en sorte de pouvoir voyager, sans que votre santé s'en ressente ni coure le moindre risque; où je viendrai alors vous parler.

Comme j'apprends que nos magasins en Silésie sont actuellement trop éparpillés, j'ai donné mes ordres au ministre de Schlabrendorff de songer à les rapprocher plus près ensemble pendant un temps de gelée comme celui-ci. Je crois que les amas les plus considérables doivent être du côté de Schweidnitz et à Breslau, une partie encore à Glatz et à Neisse, pour le reste point d'autres petits dépôts.

Le dessein de l'ennemi pour les opérations, à ce que j'ai appris, a été, au commencement, d'aller pénétrer, avec toutes ses forces assemblées, en Silésie et d'y faire les plus grands efforts; mais parceque les Français ont insisté que préalablement l'on devait m'obliger d'évacuer la Saxe, on y a souscrit, et le plan doit être à présent d'agir avec toutes les forces contre moi et de ne faire marcher qu'un corps d'armée, soit à Kœniggrætz, Braunau ou quelque autre part, afin de vous tenir par là en échec et de vous amuser.

Voilà où leur plan doit être à présent; si cela se change et que j'en aie d'autres nouvelles, je vous les communiquerai.

Vous aurez apparemment déjà appris la nouvelle du détestable attentat qu'un misérable scélérat a commis contre la personne du roi de France, et [en] tout cas vous en trouverez ci-clos quelques particularités qu'on m'a envoyées.[4] Quelque horreur qu'un tel évènement inspire à tout honnête homme, il saurait cependant avoir l'effet que, si le Roi en devient dévot, toute la clique autrichienne à la cour de Versailles tombera; sinon, les affaires intérieures de France donneront assez d'occupation aux ministres, qu'il se passera au moins un mois ou plus, pour suspendre les opérations militaires, ce qui sera toujours quelque chose. Voilà des réflexions que je ne communique cependant qu'à vous seul.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] In der Vorlage verschrieben: décembre. — [2] Vergl. Nr. 8525. — [3] Vergl. S. 202. 203. 211. — [4] Diese Beilage ist nicht mehr vorhanden.

8539. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 20 [janvier 1757].

Ma très chère Sœur. Je vois bien que je ne sortirai jamais de reste avec vous; je vous ai, ma chère, tous les jours des obligations nouvelles, et je ne sais comment les reconnaître.

J'ose vous supplier de faire remettre la lettre ci-jointe à son adresse.[1] S'il est vrai, comme on me le mande, que l'on parle de confession et de sacrements à Paris,[2] il est bien sûr qu'une certaine personne[3] sautera, ce qui fera un changement très avantageux.

Quant à M. de Folard,[4] je vous supplie de l'entretenir dans les bonnes dispositions où il se trouve, et j'espère que, quand il y aura quelque chose de décidé entre nous, le moment se trouvera d'en profiter.

J'ai été très surpris de recevoir une lettre de Voltaire que l'on avait dit mort. Je lui ai fait répondre tout plein de belles choses.[5]

Je vous demande mille pardons de ma brièveté, j'ai tant d'ouvrage et cela tous les jours que souvent je n'ai pas un instant libre. Soyez persuadée cependant que, dans quelque situation que je me trouve, personne ne sera jamais ni avec plus de tendresse, ni avec plus de reconnaissance, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8540. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Dresde,] 20 [janvier 1757].

Mon cher Frère. Veuille le Ciel que vous puissiez bientôt me tirer entièrement des peines touchant notre chère mère;[6] pourvu qu'elle se tienne bien chaudement, j'espère qu'elle se remettra.

Ici tout est encore tranquille, à quelques partis près sur les frontières. Les ennemis ne pourront ouvrir la campagne qu'au mois de mai; les Russes ne marcheront pas, on en est presque sûr. L'affaire du 5[7] ralentira de même considérablement les Français, si elle ne fait échouer tout le système. Enfin, avec du courage nous nous tirerons d'affaire. Adieu, mon cher Frère, je suis avec la plus parfaite amitié, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Dieses Schreiben liegt nicht vor. — 2 Vergl. S. 212. 214. — 3 Gemeint ist die Marquise von Pompadour. Vergl. S. 214. — 4 Vergl. S. 211. — 5 Weder das Schreiben Voltaire's noch dasjenige des Königs an Voltaire liegen vor. Die Markgräfin hatte am 14. Januar geschrieben: „Voltaire m'a adressé cette lettre et ces nouveaux ouvrages pour vous les présenter." Das neue Werk ist vermuthlich Voltaire's „Essai sur l'histoire générale". Vergl. Georg Horn, Voltaire und die Markgräfin von Baireuth. Berlin 1865. S. 149. 151. — 6 Vergl. S. 207. — 7 Vergl. S. 208.

8541. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Dresde, 20 janvier 1757.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu votre lettre du 14 de ce mois avec cette satisfaction qui m'est ordinaire en recevant vos chères lettres. Je ne suis pas hors de toute espérance que plusieurs de ces grands épouvantails qui nous paraissent être si contraires dans le moment présent, disparaîtront le printemps qui vient, et qu'on agira peut-être bien plus modérément vers le temps des opérations de campagne qu'on le voudrait faire accroire présentement; en tout cas, je ferai mon devoir, et la Providence disposera du reste.[1]

Quant au départ du sieur Mitchell, pour mettre la dernière main au traité à faire avec Votre Altesse,[2] il faut que je lui fasse la justice que, plein de zèle et de bonne volonté, il n'attend que l'ordre de sa cour pour partir incontinent. Je l'avais amené à cette fin avec moi à Berlin,[3] pour y être d'autant plus près, et du moment que l'ordre lui sera arrivé, il mettra le pied à l'étrier; mais le malheur est que les divisions qui avaient déchiré autrefois les ministres anglais,[4] et les vents contraires qui à présent empêchent toujours l'arrivée des nouvelles d'Angleterre, y mettent encore de l'obstacle et du retardement.

L'attentat tenté sur la personne du roi de France[5] ne peut que faire horreur à tout le monde, et on ne paraît pas encore hors de crainte de toute suite; cependant si j'ose me fier à ce qu'on m'en marque de Hollande,[6] bien des gens croient qu'il ne laissera pas d'influer en quelque façon sur les affaires. On prétend que, le Roi s'étant confessé, le confesseur, selon les principes de sa religion, lui a refusé l'absolution, à moins qu'il ne renonçât au scandale. Si le crédit de la favorite tombait, la clique autrichienne en ressentirait un grand contrecoup; mais quoi qu'il en arrive, l'on doit présumer que les ministres de France, occupés principalement des affaires intérieures du royaume, voudraient aller plus bride en mains relativement à celles du dehors, ou qu'au moins on ne laissera pas d'arrêter un peu les préparatifs et les opérations, ce qui serait toujours quelque chose.

Il faudra voir comment toutes ces conjonctures se vérifieront; quant à moi, Votre Altesse sera persuadée combien invariables sont les sentiments de considération et d'amitié avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Nach dem Concept.

Federic.

---

1 Vergl. S. 197. — 2 Vergl. S. 76. — 3 Vergl. S. 188. 196. — 4 Vergl. S. 32. 81. — 5 Vergl. S. 208. — 6 Bericht Hellen's, Haag 14. Januar. Vergl. S. 217.

8542. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 20 janvier 1757.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois. Il y a du faux en ce qu'on a débité là où vous êtes, sur les levées de recrues en Saxe. Ce ne sont pas mes troupes qui y lèvent du monde, mais bien les états de Saxe qui se sont engagés à livrer certain nombre de recrues, de manière qu'il y a grande apparence que ce qui en a été ébruité en Danemark, a été débité par quelques écoliers des universités de ce pays-ci, qui pourront avoir pris une terreur panique fort mal à propos à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

8543. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Dresde, 20 janvier 1757.

Votre rapport du 8 de ce mois m'est fidèlement parvenu, et je ne saurais que vous témoigner ma satisfaction du zèle et de l'application infatigables que vous avez apportés jusqu'ici aux affaires qui regardent mon service.

L'énormité de la malice du ministre de Brühl passe toute mon attente, et j'ai été souverainement frappé de sa méchanceté et de celle de sa clique qui n'ont garde de rougir à la face de l'univers des mensonges les plus puérils dont ils prétendent lui en imposer, en divulguant que le roi de Pologne n'était point en sûreté pour sa personne à Varsovie et que, comme vous l'aviez déjà marqué antérieurement, il risquait d'en être enlevé. Vous sentez assez que jamais chose plus ridicule n'aurait pu être controuvée, puisque, supposé que j'eusse eu un moment la pensée de m'emparer de la personne de Sa Majesté Polonaise, pensée que je tiens pour détestable de vouloir me l'attribuer, qui aurait bien été en état de m'en empêcher, pendant que ce Prince était en Saxe? Certes, je ne l'aurais pas laissé partir si librement et si tranquillement, ni ne lui aurais fait fournir les relais pour son voyage en Pologne, lui écrivant, ce qui plus est, que toutes les fois qu'il plairait à Sa Majesté Polonaise, elle pourrait voyager en toute sûreté au milieu de mon armée, que, si cependant il pouvait lui faire la moindre peine de voir de mes troupes et d'en rencontrer sur sa route, je les en écarterais partout, après avoir été informé là-dessus de ses désirs.[1]

De quel front présume-t-on donc présentement m'imputer le détestable dessein d'un enlèvement, et ne doit-on pas convenir que le ridicule en saute si fort aux yeux, que lorsqu'on prétend établir la calomnie que, nonobstant la situation naturelle du Kœnigstein, j'avais pris la résolution de bombarder cette forteresse, et que le roi de Pologne

[1] Vergl. Bd. XIII, 559.

était redevable au comte Brühl de la conservation de ses jours et de sa liberté! Ce sont là des infamies qui ne méritent pas d'être réfutées formellement. Vous ne manquerez pas cependant de vous expliquer à leur sujet comme ci-dessus, au cas qu'on continuât de s'efforcer à leur donner cours dans le public.

Federic.

Nach dem Concept.

8544. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 18. Januar, einen Bericht Plotho's, d. d. Regensburg 14. Januar: „Suivant son rapport, il ne reste plus d'espérance de pouvoir résister à la trop grande supériorité du parti catholique renforcé de quelques suffrages des princes protestants[1] . . . il mande, de plus, que la déclaration de guerre de la part de l'Empire se ferait infailliblement contre Votre Majesté, dès qu'Elle ne se prêterait pas à la réquisition qui se fera par une lettre déhortatoire[1] qu'on va adresser à Votre Majesté touchant la restitution de la Saxe dans l'espace de quatre semaines."

Die Minister berichten des Weiteren, dass sie den Gesandten auf seine Anfragen, wie er seine Person und das Gesandtschaftsarchiv vor dem förmlichen Erlass der Kriegserklärung in Sicherheit bringen, und welchen Protest er gegen das gewaltsame Vorgehen der Gegenpartei am Reichstage vor seiner Abreise einlegen solle, mit den nöthigen Instructionen versehen haben.

Dresden, 20. Januar 1757.

Das alles mögen sie machen, wie sie wollen und wie sie es zu allen Zeiten verantworten können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8545. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN REGENSBURG.

Dresden, 21. Januar 1757.

Nachdem Mir Mein Ministerium einen umständlichen Vortrag von allem dem gethan, was zufolge Eures Berichtes vom 14. dieses Monates auf dortigem Reichstage vorgefallen, so habe Ich demselben überlassen, Euch darauf dergestalt [zu] instruiren, wie es denen Umständen und denen Reichsconstitutionen gemäss, und wie dasselbe solches jedesmal gegen Mich und gegen die Postérité wird verantworten können.

Sollte inzwischen es dazu kommen, dass es schlechterdinges nicht anders sein könnte, als dass Ihr Euch von Regensburg absentiren und vorerst nach Erlangen gehen müsstet, so erinnere Ich Euch hierdurch hauptsächlich dessen, was Ihr Mir vor einiger Zeit wegen eines gewissen katholischen Geistlichen, der nach Wien gegangen und von Euch dahin mit gewissen Instructionen versehen worden, gemeldet habt. Da Ihr leicht erachten werdet, wie sehr viel Mir daran gelegen sein müsse, dass

[1] Vergl. S. 206.

Ich exacte benachrichtigt werde, was dieser Geistliche bei seiner Retour von Wien vor Nachrichten mitgebracht hat, so ist mein Wille, dass, woferne Ihr von Regensburg weggehen müsstet, ehe dieser Geistliche dahin zurückgekommen, Ihr dennoch alle gute und sichere Veranstaltung machen sollet, dass derselbe, wenn er entweder selbst oder aber Nachrichten von ihm ankommen, sich oder letztere an jemanden zu adressiren wisse und Mir mithin dessen Nachrichten ohnfehlbar zukommen müssen, als an welchen Mir mehr wie an allem anderen gelegen ist. Ihr sollet diesen Articul auf das allerangelegentlichste besorgen, auch Mir hierauf, jedoch mit Nehmung aller Präcautionen, dass Eure Briefe nicht unterwegens trahiret werden können, immediate hieher über Baireuth antworten.

Friderich.

Nach dem Concept.

8546. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 21 janvier 1757.

J'étais déjà informé en gros de l'attentat exécrable qu'un misérable avait tenté contre la vie du roi de France, quand je reçus la relation plus détaillée que vous m'avez envoyée à la suite de votre rapport du 14 de ce mois.[1] Comme je suis presque du même sentiment[2] que ceux dont vous m'accusez le raisonnement sur cet évènement affreux, vous tâcherez de votre mieux pour savoir au juste ce qui se passera en suite, si l'anecdote par rapport à la confession du Roi et l'absolution refusée à lui pour renoncer à la favorite, est effectivement juste et quelles en seront les conséquences; enfin vous aurez une attention particulière pour m'apprendre, toujours le plus tôt qu'il vous le sera possible, tout ce qui se passera à ce sujet en France et combien cet accident influera sur les affaires publiques, de même que si, malgré cela, les arrangements militaires, vis-à-vis des opérations qu'on a projetées, iront leur grand train, ou s'ils seront suspendus, au moins pour quelque temps. Tâchez de me bien satisfaire là-dessus.

Vous connaissez, au reste, ma façon de penser sur l'affaire de l'augmentation des troupes en Hollande,[3] pour que je n'aie plus besoin d'y ajouter quelque chose.

Federic.

Nach dem Concept.

8547. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF SCHWERIN IN NEISSE.

Dresden, 21. Januar 1757.

Da Mir von sehr guter Hand beiliegende Liste von denen differenten Corps der österreichischen Armée zugekommen ist, so habe Ich

[1] Vergl. S. 214 Anm. 6. — [2] Vergl. S. 212—214. — [3] Vergl. S. 209.

Euch solche hierbei zu communiciren nicht anstehen wollen. Es wird zwar von der darin angesetzten grossen Summa[1] ein vieles noch abgehen, indessen aber ersiehet man doch ohngefähr, wohin ihre Idées gehen, indem, so viel die Nachricht selbst anlanget, solche ganz authentique und aus Wien ist.

Ich halte es daher sehr nöthig, dass in Glatz auch ein Magazin und Lebensmittel vor die Stadt gemachet und angeschaffet werde.[2]

Nach dem Concept. Friderich.

8548. AN DEN REGIERENDEN HERZOG VON SACHSEN-WEIMAR IN WEIMAR.

Dresden, 21. Januar 1757.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Durchlaucht Freundschaft ist Mir zu schätzbar, als dass Ich nicht bei der Gelegenheit Meines jetzigen Séjour allhier Deroselben das Andenken der Meinigen erneuren und zugleich die Versicherung ertheilen wollen, wie ohnerachtet der dermaligen Nachbarschaft Meiner Armée in hiesigen Landen es niemalen daran fehlen werde, dass nicht vor Ew. Durchlaucht Lande alle nur ersinnliche und möglichste Égards genommen werden sollten. Ich habe deshalb nicht nur die präciseste Ordres gestellet, sondern werde auch allemal darauf mit Nachdruck halten lassen, dergestalt, dass wenn auch wider Verhoffen und gegen alle Meine Intention einige Unordnung vorfallen sollte, Ich sogleich auf eine Mir davon geschehene Anzeige alles redressiren lassen werde.

Mein Obrister und Flügeladjutant von Finck,[3] welcher die Ehre haben wird, dieses Ew. Durchlaucht zu überreichen, wird Deroselben ein mehreres deshalb versichern, welchem Ich darunter allen Glauben beizulegen bitte, insonderheit aber in dem, so er Deroselben von Meiner wahren Hochachtung und sinceresten Freundschaft gegen Dieselbe contestiren wird; als wovon Ew. Durchlaucht zu überzeugen Mir alle Gelegenheiten höchst angenehm sein werden. Der Ich ohnausgesetzet bin Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach dem Concept.

8549. AN DEN REGIERENDEN HERZOG VON SACHSEN-GOTHA IN GOTHA.

Dresden, 22. Januar 1757.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Die Nachricht, welche Mir von ganz ohngefähr zugekommen, als ob von Seiten einiger derer Meinigen in Ew. Durchlaucht Landen etwas unternommen

[1] Die Liste liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 212. — [3] Vergl. Bd. XIII, 593.

worden sei, so Deroselben nicht anders als missfällig sein könne, hat Mich bewogen, an Ew. Durchlaucht Meinen Obristen und Flügeladjutanten von Finck, der die Ehre haben wird, Deroselben dieses zu überreichen, abzusenden, um Ew. Durchlaucht zu versichern, dass, falls dergleichen vorgefallen sein sollte, solches wider Meine Intention und wider Meinen Willen geschehn und Ich solches redressiren zu lassen erbötig sei, auch Meinerseits in keinem Stücke nach aller Möglichkeit an dem Deroselben Landen gebührenden Égard ermangeln werde.

Ew. Durchlaucht wollen demnach die Versicherungen, so Ihro gedachter Mein Obrister deshalb geben wird, anzunehmen geruhen, insonderheit aber denen völligen Glauben beizulegen belieben, so er Deroselben von Meiner vollenkommensten Hochachtung und ohnverbrüchlichsten Freundschaft ertheilen wird, als in welchen aufrichtigsten Sentiments Ich allemal verbleiben werde Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach dem Concept.

8550. AU LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Dresde, 22 janvier 1757.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Altesse de me faire le 18 de ce mois. Elle peut être très persuadée que, toujours rempli de la meilleure volonté pour Votre Altesse, je chéris extrêmement toutes les occasions où je L'en puis convaincre, autant que j'aurai les moyens en mains de le faire. Mais, dans le cas présent, je supplie Votre Altesse de vouloir bien considérer que je n'ai condescendu à me charger du Prince héréditaire que simplement par amitié et pour complaire à Votre Altesse,[1] et, quelque forte que soit encore mon envie à L'obliger, Votre Altesse reconnaîtra cependant combien il m'est impossible dans ces moments extrêmement critiques, où il ne s'agit pas moins que du salut de tous mes États, de confier au Prince quelque commandement auprès de mes armées, soit ici soit ailleurs. Les circonstances sont trop scabreuses, il ne me faut que des généraux sur la prudence et l'expérience consommée dans l'art militaire desquels je puisse me reposer entièrement, et, une faute faite dans ces moments critiques, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de m'en relever.

Je connais trop l'étendue de l'amitié de Votre Altesse pour moi, et je ne doute pas en conséquence que Votre Altesse ne veuille point que j'expose mes affaires au hasard de quelque fausse démarche d'un général qui, avec toute la bonne volonté et la bravoure, pourrait manquer faute d'expérience, et ainsi je me flatte qu'il plaira à Votre Altesse de me dispenser pour cette fois-ci de Sa demande.

[1] Vergl. Bd. XII, 370.

Je crois, au surplus, que rien n'empêchera que le Prince ne puisse continuer ses fonctions à Wésel,[1] vu que je viens d'avoir des avis qui veulent que la France pourrait bien suspendre son projet d'opération sur le pays de Clèves, du moins pour l'année présente,[2] et je crois d'ailleurs de trouver assez de secours auprès de mes alliés pour garantir Wésel de toute insulte. Je suis avec les sentiments de la plus haute estime et la considération la plus parfaite etc.

Federic.[3]

Nach dem Concept.

8551. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Dresde, 22 janvier 1757.

J'ai bien reçu votre rapport du 12 de ce mois, et vous observerez scrupuleusement de ne laisser échapper aucune occasion, quand vous vous trouverez à même de pouvoir contribuer à inspirer une forte jalousie aux Turcs relativement à l'entrée des troupes russiennes en Pologne,[4] laquelle, quoiqu'elle ne se ferait que pour marcher du côté de la Prusse, serait toujours [maintenue] des Russes pour continuer leur passage par le territoire de la République; que ces derniers, se trouvant par là au cœur de la Pologne, auraient toute la facilité désirée de tourner de quel côté ils le jugeraient à propos, pour opprimer impunément la république de Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

8552. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN GÖRLITZ.

Dresden, 23. Januar 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden gestriges Schreiben richtig erhalten. Nach denen Umständen, so Dieselbe Mir darin melden, kann Ich nicht anders supponiren, als dass der Feind differente Desseins haben müsse. Eins davon kann sein, dass durch die verschiedene Mouvements, welche er doch machet, er Mich noch stärker dahin ziehen will; das zweite kann sein, dass, weil jetzo die österreichischen Völker aus denen Niederlanden durch das Reich gegen Böhmen kommen,[5] dem Feind bange ist, dass Ich etwas dahin auf letztere detachiren möchte, um ihnen einen Affront anzuhängen; daher der Feind durch seine verschiedene Mouvements Mir allerlei Jalousies geben will, um Mich zu verhindern, dass Ich dergleichen Detachements nicht machen könne. Dass solcher jetzo aber

[1] Vergl. S. 40. — [2] Vergl. S. 212. — [3] In gleichem Sinne schreibt der König über dieselben Angelegenheiten am 20. Januar an den preussischen Minister von Borcke, der früher in hessischen Diensten gestanden hatte, und mehrfach als Vertrauensperson des Landgrafen in den Verhandlungen desselben mit Friedrich II. verwandt wurde. Vergl. Bd. XII, 366. 368. 372. 421. — [4] Vergl. S. 184. 210. — [5] Vergl. 211.

und in dieser Jahreszeit etwas besonderes tentiren wollte, solches kann Ich nicht absehen, und wenn auch schon derselbe 2 Escadrons, auch 2, ja 4 bis an 10 Bataillons vorlegete, so sähe Ich doch noch nicht ab, was er grosses damit auszurichten vermeine, da solches alles noch nicht stark genug gegen Mein dortiges Corps ist. Ich vermuthe demnach fast, wie des Feindes jetziges Spiel sei, uns zu zertheilen und allerwegen in Attention halten zu wollen. Hierbei ist sehr nothwendig, dass der Posten von Ostritz[1] sehr allert sei und öfters abgelöset werde, desgleichen die kleinere Posten auf der Hut sein, alles aber so disponiret werde, dass, sobald nur der Posten zu Ostritz oder einer dergleichen attaquiret wird, solcher gleich secundiret werde, damit der Feind nur gewahr wird, dass, sobald er einem solchen Posten etwas anhaben will, solcher gleich secundiret wird und Secours bekommet. Ich bin übrigens mit Estime Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Strantz kömmt eben von der Auswechselung zurücke und saget mir, dass die Oestreicher gegen Eger stark marschiren liessen, also ist nach Zittau zu nur pure Neckerei.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8553. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 24. Januar 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Da der Generalfeldmarschall Graf von Schwerin nunmehro wieder gesund und im Stande zu reisen ist, und Ich demselben geschrieben habe,[2] wie Ich ihn als den 29. dieses, und zwar zu Hainau, diesseits Liegnitz, zu sprechen verlange, so wird es Mir angenehm sein, wann Ihr Euch so einrichten werdet, dass Ihr den 28. dieses zu Hainau eintreffen könnet, damit Ich Euch den 29. dieses allda sprechen kann. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8554. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN GÖRLITZ.

Dresden, 25. Januar 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 24. dieses habe Ich erhalten. Alle die kleine Neckereien, welche der Feind jetzo dortiger Orten machet, machen Mich glauben, dass er ein Project haben müsse, eines von denen dortigen Quartieren,

[1] Vergl. S. 183. — [2] Dies Schreiben liegt nicht vor.

als Ostritz, Lauban oder Hirschfeld, zu surpreniren. Es müssen also die Regimenter von Normann und von Katte[1] sehr allert sein, dass, wenn was geschiehet, sogleich etwas starkes von Cavallerie dahin kommen kann; denn da Dragoner von Lichtenstein nach Rumburg geleget worden, so ist nichts anders abzusehen, als dass der Feind ein Dessein haben müsse, einen oder andern Posten enleviren zu wollen.

Ich habe sonsten eine Anzahl Kasten mit Grenaden an den Generallieutenant von Lestwitz[2] geschicket. Wenn sie solche ohnvermerket vor und an die Flèches vergraben lassen, so kann es nicht anders sein, als dass es den Feind derangiren muss, wenn er bei einem Anfall alle die Flatterminen siehet; wie Ich denn deshalb alle die Kasten hingeschicket habe und nicht weiss, was der Generallieutenant von Lestwitz damit machen will, wenn er solche nicht dergestalt anbringen lassen.

Sonsten werde Ich den 28. nach Görlitz kommen und den 29. darauf Meine Tour nach Schlesien weiter fortsetzen; Ich bin aber intentioniret, Meinen Weg linker Hand über Naumburg am Queiss zu nehmen. Daferne aber auch Ew. Liebden vermeinen, dass Ich auch daselbst noch nicht mit aller völligen Sicherheit durchkommen kann, so kann Ich noch mehr linker Hand herumgehen, und werden Ew. Liebden die Freundschaft vor Mich haben und gegen erwähnten 29. die Route vor Mich von dar und so weiter nachher Bunzlau und auf Hainau mit aller Sicherheit reguliren, auch die Relaispferde bestellen zu lassen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

P. S.

Wann auch Ew. Liebden die Disposition machen werden, dass den 27. verschiedene Patrouillen aus Löbau gegen und auf der Seite von Neusalza und der Orten herumgehen müssten, auf dass daselbst nichts durchkommen kann, so würde es zu Meiner so mehreren Sicherheit gut sein.[3] Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 116. 160. — [2] Lestwitz befehligte das preussische Corps in Zittau. — [3] Diese Vorsichtsmassregeln finden ihre Erläuterung in einem Privatschreiben Eichel's an Podewils vom 28. Januar (vergl. auch S. 208). Eichel schreibt, dass ausser dem Generalfeldmarschall Grafen von Schwerin, dem Generallieutenant von Winterfeldt und dem Generalfeldmarschall von Buddenbrock in Hainau, „auch der Fürstbischof und der Minister von Schlabrendorff sich einfinden werden. Die Herren Schlesier, welche des Königs Majestät schon vor Dero Abreise nach Berlin von Dero Hinkunft ... avertiret hatten, haben übel gethan, solches gleich überall herumzuschreiben, indem man die Passages zwischen hier und hinter Görlitz nicht so gar aller Dinges sicher heissen kann."

8555. AU LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Dresde, 25 janvier 1757.

Monsieur mon Cousin. La lettre qu'il a plu à Votre Altesse de me faire le 19 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, et, à ce qu'elle comprend au sujet du prétendu changement que je dois avoir fait touchant le gouvernement de Wésel, il n'y a qu'un pur malentendu,[1] mon intention n'ayant jamais été de faire aucun passe-droit au Prince héréditaire, ni de lui préjudicier dans ses fonctions de gouverneur de Wésel.[2]

A l'égard des autres points de la lettre de Votre Altesse, ma précédente[3] Lui aura indiqué les motifs qui me retiennent d'agir selon les sentiments de considération que j'ai d'ailleurs pour Votre Altesse, et je me flatte que, sur mes instances réitérées, Elle voudra bien prendre en considération les circonstances très critiques où je me trouve dans le moment présent, où il ne s'agit pas moins que de mon salut, de celui de mes États et, si j'ose le dire, de celui de Votre Altesse même; pour ne pas parler de l'inconvénient où je serais exposé par rapport à mes anciens généraux, si le Prince, selon l'usage, les devançait en rang et causait par là quelque mécontentement, ce qui m'intéresse infiniment par les conséquences qui peuvent s'en suivre. J'espère donc que Votre Altesse, convaincue de ces motifs, voudra laisser le Prince tranquillement à Wésel, où personne ne lui manquera aux égards dus à sa naissance et à sa qualité de gouverneur. Votre Altesse peut être très persuadée de l'estime etc.

Federic.[4]

Nach dem Concept.

8556. AU FELD-MARÉCHAL COMTE RUTOWSKI A DRESDE.

Dresde, 25 janvier 1757.

J'ai vu ce que vous avez voulu me faire parvenir par votre lettre du 21 de ce mois en faveur des généraux et autres officiers saxons prisonniers de guerre, et la conclusion que vous croyez pouvoir tirer de l'article 9 de la capitulation; mais vous voudrez bien aussi vous souvenir qu'en dressant la capitulation et notamment cet article 9, je m'expliquai alors fort clairement que je ne pourrais que pourvoir à l'entretien des officiers qui entreraient à mon service, mais que je ne pouvais me charger des autres.[5] Ceci ne souffre aucune interprétation. Du reste, vous pouvez être assuré de mon entière estime etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Der Generallieutenant Baron de la Motte war zum Commandanten von Wesel ernannt worden. Vergl. S. 201. — [2] Vergl. Bd. XII, 370. — [3] Nr. 8550. — [4] In der gleichen Weise schreibt der König über die nämlichen Angelegenheiten am 25. Januar auch an den Minister von Borcke. Vergl. schon S. 220 Anm. 3. — [5] Vergl. Bd. XIII, 536.

8557. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell benachrichtigt den König, Berlin 22. Januar: „Sire. Les vents mêmes sont devenus autrichiens; je n'ai eu encore aucune lettre d'Angleterre. J'ai mandé à ma cour l'intelligence que Votre Majesté a eu la bonté de me communiquer.“ [1] Zugleich übersendet Mitchell in französischer Uebersetzung ein Schreiben von Williams, d. d. Petersburg 4. Januar, und ein Schreiben Keith's aus Wien vom 1. Januar.

Das Schreiben Keith's bildet die Antwort auf die Anfragen Mitchell's vom 9. December (vergl. S. 118) über die Operationspläne und die Finanzlage des Wiener Hofes. Ueber die ersteren kann Keith keine Auskunft geben, die Finanzlage sieht er als günstig an, er schätzt die Mittel Oesterreichs für den künftigen Feldzug auf 32 oder 33 Millionen Gulden.

Williams schreibt an Mitchell, Petersburg 4. Januar: „J'ai reçu votre lettre du 18 décembre, et je ne manquerai pas d'exécuter la commission de Sa Majesté Prussienne, tant par rapport au Grand-Duc qu'à la Grande-Duchesse. [2] Je puis assurer Sa Majesté le roi de Prusse qu'ils sont bien ses amis, et le Grand-Duc se déclare ouvertement dans les intérêts de Sa Majesté. Ils ont fait tout leur possible d'empêcher la Russie de prendre part dans la présente guerre, et de la persuader de s'attacher à la convention faite avec la Grande-Bretagne. Personne ne voit plus clairement que la Grande-Duchesse les dangers auxquels elle et son fils seraient exposés, si l'Impératrice venait à mourir, pendant que la Russie serait engagée dans une guerre éloignée. La levée de ce nouveau corps de 30,000 hommes procurée par le comte Pierre Schuwalow, qu'elle ne regarde pas comme ami, l'alarme beaucoup.

Le Grand-Duc est fort inquiet par rapport au duché de Holstein, quoiqu'il ne lui apporte point de revenus; mais la Grande-Duchesse est disposée à s'en défaire et elle serait assez portée à conclure un traité avec le roi de Danemark à ce sujet; ainsi tout ce que je puis lui dire sur ce point-là, ne produirait que peu d'effet. Mais quand Sa Majesté le roi de Prusse sera persuadée que le Grand-Duc et la Grande-Duchesse sont forts dans ses intérêts, qu'ils ont fait tout leur possible de lui être utiles, et que la vie de l'Impératrice est très incertaine, assurément son bon sens et son jugement supérieur ne lui permettront pas de faire une démarche [3] qui puisse ruiner ces bonnes dispositions dans des personnes qui ne désirent que de cultiver son amitié et qui un jour en seront dignes.

Comme le roi de Prusse m'autorise d'insinuer à la Grande-Duchesse que, si elle emploie son influence auprès du Grand-Duc pour le porter à faire ses efforts que la Russie ne prenne aucune part contre Sa Majesté, lui — Sa Majesté le roi de Prusse — promet de son côté qu'il n'entrera dans aucun engagement par rapport au Holstein ou Sleswig avec qui que ce soit; mais si la Russie agissait en ennemi, Sa Majesté sera obligée de se fortifier par d'autres alliances; qu'ainsi il dépendra entièrement du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de conserver et cultiver cette bonne intelligence avec Sa Majesté Prussienne qu'ils paraissent si ardemment désirer, et qui leur pourrait être un jour utile; — la seule réponse que je puis faire à ceci, c'est que la Grande-Duchesse a employé tout son crédit auprès du Grand-Duc et le Grand-Duc a fait ses plus grands efforts d'empêcher la Russie d'agir contre le roi de Prusse, et Leurs Altesses Impériales sont toutes deux convaincues de la grande utilité que l'amitié du roi de Prusse leur pourrait un jour être. Après ceci, je vous laisse à juger s'ils devraient souffrir ou même être blâmés de ne pouvoir pas effectuer ce qu'ils ont tant d'inclination à faire.

On m'assure qu'Apraxin doit bientôt revenir ici. Je suis informé aussi qu'on attend l'arrivée de deux généraux autrichiens de Vienne, pour former le plan des opérations pour la prochaine campagne. — Le fourrage et les chevaux commencent à manquer en Livonie.“

[1] Vergl. Nr. 8527. — [2] Vergl. Nr. 8449 S. 149. — [3] Vergl. S. 150.

Dresde, 25 janvier 1757.

Je vous remercie de bien bon cœur, Monsieur, des nouvelles que vous avez bien voulu me communiquer à la suite de la lettre que vous avez pris la peine de me faire le 22 de ce mois. Il faut espérer que les conjonctures nous deviendront plus favorables encore, et que ce qu'on a arrangé en Angleterre en attendant les vents favorables pour nous le communiquer, sera d'autant plus satisfaisant, et que la diligence qu'on y emploiera, récompensera le retardement.

Je suis bien aise que nous avons au moins pour amie et bien intentionnée encore en Russie la Grande-Duchesse; comme Apraxin a paru lui être attaché et de ses amis, je crois qu'elle saurait bien lui inspirer des sentiments conformément à ses vues et à ses intérêts, pour ne point presser ses opérations. Le chevalier Williams m'aurait fait plaisir, s'il nous avait instruit de la disposition véritable du Grand-Chancelier, et où il en est avec lui, s'il a de l'espérance encore de réussir avec lui ou s'il n'y faut plus penser. Au reste, vous connaissez la droiture de mes intentions vis-à-vis le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en sorte que le chevalier Williams ne doit point hésiter de leur en donner toutes les assurances, sans avoir à craindre d'être jamais démenti par moi.[1]

En attendant, le malheur arrivé au roi de France[2] me laisse présumer que cette scène, quelque petite qu'elle paraisse et sans conséquence, ne laissera pas d'avoir son influence sur les affaires publiques. S'il en arrivait que, par dévotion du Roi et aux instances de son père confesseur, Madame de Pompadour fût renvoyée, cela donnerait un furieux choc à la clique autrichienne, sans compter que cet évènement ralentira peut-être les arrangements des Français pour entrer dans l'Empire, et que de plus ils n'y mettraient autant de vivacité ni de vigueur qu'ils ont marqué d'y vouloir mettre.

Voici la réponse à la lettre que M. Keith vous avait adressée pour moi.[3] Soyez, je vous prie, Monsieur, persuadé de ma parfaite estime et de toute ma considération.

Federic.

Ne pourrait-on pas se servir du canal de Williams pour négocier un accord touchant le Holstein avec le Grand-Duc? Cela serait le moyen de gagner tout-à-fait le Danemark.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 8449. 8473. — [2] Vergl. S. 208. — [3] Das Schreiben des Königs liegt nicht vor.

8558. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein zeigen, Berlin 22. Januar, dem Könige an, dass, nach einem Berichte Benoît's, d. d. Warschau 12. Januar, der polnische Grossmarschall Bielinski in die Freilassung des in preussischen Diensten stehenden Capitäns Lambert[1] eingewilligt und den Vorschlag gemacht habe, dass der Gefangene durch Leute des Grossmarschalls bis zur preussischen Grenze transportirt und seine mit Beschlag belegten Papiere an Benoît übergeben werden sollten.

Dresden, 25. Januar 1757.

Wenn er nur loskommet und auf eine Art, die seinen Character nicht blessiret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8559. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 25. Januar 1757.

Ich habe auch dasjenige ersehen, was Ihr Mir in Eurem Bericht vom 18. dieses von denen neuerlichen Bewegungen derer Russen in Eurer dortigen Nachbarschaft gemeldet habet. Ihr thut sehr wohl, eine grosse Attention darauf zu haben und Eure Mesures darnach zu dirigiren; inzwischen aber kann Ich Euch nicht verhalten, wie Meine Briefe, welche Ich letzthin noch und unter dem 4. dieses Monates immediate aus Petersburg gehabt,[2] von Euren Nachrichten in gewisser Maasse sehr differiren. Man versichert Mir in solchen in denen expressen Terminis, dass das Leben der russischen Kaiserin sehr ungewiss sei, und wann selbige verfallen sollte, die Scene sich dorten sehr verändern dörfte.

Diese Nachricht ist Mir auch aus Kopenhagen confirmiret worden;[3] von daher Mir geschrieben wird, dass die Kaiserin zwar en public erschienen wäre, aber nichts desto weniger in Gefahr sei. Ausserdem sagen erwähnte Meine Nachrichten aus Petersburg, wie man versichere, dass Apraxin nächstens dahin nach Petersburg zurückkommen werde, dass man allda die Ankunft zweier österreichischer Generals von Wien erwartete, um einen Operationsplan vor die künftige Campagne zu formiren, und dass die Fourage und die Pferde in Livland zu fehlen anfingen.

Nach diesen Nachrichten sollte Ich fast urtheilen, als ob man auf Eurer Nachbarschaft vor der Hand nur noch Ostentationes werde machen wollen, zumalen wenn sich confirmiret, dass Apraxin eine Rückreise nach Petersburg thut, allwo noch eine starke Partie ist, so dem Kriege entgegen.

[1] Vergl. S. 179. — [2] Vergl. Nr. 8557. — [3] Bericht Häseler's, d. d. Kopenhagen 11. Januar.

Inzwischen und um es an guter Précaution nicht fehlen zu lassen, so könnet Ihr wohl einige Grenadierbataillons mobil machen, als woran gar nichts gelegen ist, wenn es geschiehet.

Friderich.

Nach dem Concept.

8560. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE PLOTHO A RATISBONNE.

Dresden, 26. Januar 1757.

Je vous sais tout le gré possible et vous remercie des particularités dont vous venez de m'instruire par la lettre du 18 de ce mois que vous m'avez faite, et que je n'ai reçue que par le grand détour sur Berlin. Pour ce qui regarde celle de Paris au sujet du prétendu soulèvement du peuple à la suite du prince de Conty, je suis persuadé qu'elle est absolument fausse et destituée de tout fondement.

Je crois, au contraire, celles que le major de B.[1] vous a communiquées,[2] très vraisemblables et justes, parcequ'elles conviennent assez aux autres circonstances que j'ai remarquées jusqu'ici des mouvements des Autrichiens; aussi en remercierez-vous le susdit major, en l'assurant que je m'emploierai volontiers à lui être utile dans son procès, pourvu qu'il me fasse parvenir, d'une manière à ne pas se trahir ouvertement, quelque note un peu plus détaillée que celle que vous m'avez envoyée, relativement aux circonstances de son procès.[3]

Au reste, votre grande et première attention doit être à présent de tirer de temps à temps de bons avis, soit par ledit major, soit par le prêtre connu, soit par d'autres bons canaux, sur les mouvements et les projets de l'ennemi et sur les changements que peut-être il fera à ceux que nous savons, et je vous tiendrai tout le compte possible, si vous trouvez moyen de me procurer le vrai plan des opérations que l'ennemi médite de faire le printemps qui vient.

Friderich.

Nach dem Concept.

8561. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 26 janvier 1757.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois et vous sais gré des nouvelles que vous continuez de me communiquer par rapport à l'évènement arrivé en France et au rétablissement du Roi.[4] Mais ce qui me serait très intéressant de savoir, c'est si, malgré cet évènement, la Pompadour se soutiendra dans son crédit auprès de Sa Majesté Très Chrétienne, ou si, par les inspirations du confesseur du Roi et pour rétablir

[1] Bode. Vergl. Bd. XIII, 588. — [2] Es sollte Browne gegen Sachsen, Piccolomini gegen Schlesien vorgehen, Karl von Lothringen mit einem Observationscorps in der Grafschaft Glatz Posto fassen. — [3] Eine Schuldforderung in Sachsen. — [4] Vergl. Nr. 8546.

le calme dans la maison royale, elle sera renvoyée.[1] Ce que vous tâcherez de bien approfondir, quoique avec prudence et par main tierce ou quatrième.

Pour ce qui regarde l'augmentation des troupes hollandaises,[2] il faut espérer que les États profiteront de ce bénéfice du temps que le fâcheux évènement en France leur procure indirectement, pour faire constater cette augmentation; faute de quoi, ils mettront leurs propres affaires en de terribles risques.

Je vous ai déjà marqué par une de mes lettres antérieures[3] de chercher l'occasion de vous entretenir avec le comte Golowkin ou avec la comtesse. Tâchez d'y parvenir et sondez ou l'un ou l'autre pour apprendre positivement si tout de bon la cour de Pétersbourg est déterminée de m'attaquer ouvertement, ou si dans ce qui se fait à cet égard, il n'y aura que de la démonstration et de l'ostentation. Pensez de me satisfaire bientôt à ce sujet et le plus tôt possible.

Federic.

Nach dem Concept.

8562. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON PIRCH AUF DEM KÖNIGSTEIN.

Dresden, 27. Januar 1757.

Ich habe aus dessen Schreiben vom 24. dieses ersehen, was derselbe anderweitig an Mich wegen der freien Beurlaubung derer Leute von Königstein im Lande gelangen lassen wollen.[4] So religieux Ich auch dasjenige beobachten lassen werde, was in der Neutralitätsconvention wegen des Königsteins enthalten ist, so [kann] Ich doch dem Herrn General nicht bergen, wie Briefe attrapiret und in Meinen Händen seind, welche theils über Königstein nach Böhmen gehen sollen, theils von daher an gewisse Leute auf den Königstein, die Ich zu ihrer Beschämung noch nicht nennen will, zurückgehen sollen, und die von solchem präjudicirlichen Einhalt seind, dass selbst feindlicher Seite darauf zu entriren Bedenken getragen, allen Falls die Vorschläge zu einer andern Zeit ausgesetzet worden.

Ich bin gewiss überzeuget, das der Herr General an dergleichen keinen Theil genommen, vielmehr solches desapprobiret. Ich überlasse Ihm aber, als einem Officier, selbst zu urtheilen, ob bei solchem Umstande, und da derselbe ohnmöglich vor den üblen Willen eines jeden dortigen Particuliers repondiren kann, Ich nicht nothwendig die nöthige Mesures zu Meiner Sicherheit nehmen muss, mithin nicht weiter gestatten kann, dass Officiers und Beurlaubte vom Königstein frei durch die Quartiere Meiner Regimenter gehen und Correspondances halten, die Mir so präjudicirlich als nicht zu conniviren seind. Dannenhero

[1] Vergl. S. 213. — [2] Vergl. S. 209. 217. — [3] Vergl. Nr. 8511. — [4] Vergl. Nr. 8532.

Ich es dann auch nothwendig bei der in Meinem letztern Schreiben[1] gemeldeten Resolution bewenden lassen muss.

Friderich.

Nach dem Concept.

8563. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 31. December 1756, Holdernesse habe in einer Unterredung von diesem Tage ihm die Mittheilung gemacht, dass ein noch an demselben Abend an Mitchell abzusendender Courier diesem den Befehl überbringen solle: „de communiquer à Votre Majesté le plan que Sa Majesté Britannique avait adopté pour commencer à former l'armée de Westphalie, que ce plan était celui que Votre Majesté avait fait parvenir ici en date du 24 de novembre passé;[2] qu'en même temps on communiquerait d'Hanovre à Votre Majesté tous les arrangements que l'on avait déjà pris pour faire subsister cette armée; que l'on donnerait, de plus, ordre à la régence de cet électorat d'entrer dans les concerts nécessaires à prendre pour la suite; et qu'enfin le Roi, fort charmé d'apprendre que Votre Majesté avait résolu d'envoyer à Hanovre Son lieutenant-général le comte de Schmettau,[3] aurait soin également d'y envoyer ce soir des ordres convenables, pour qu'on en agît avec toute la confiance possible à son égard et qu'on lui communiquât tout ce que l'on avait fait et pouvait faire jusques à ce que l'on trouvât les moyens de pouvoir augmenter l'armée dont il s'agissait, au point où il fallait, pour s'opposer aux desseins des Français, qui paraissaient être plus à craindre que jamais, vu que l'on avait aussi des avis ici que le nombre de troupes qu'ils se proposaient de faire passer en Allemagne, était beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait d'abord présumé, et que, par conséquent, il fallait aller bride en main dans les précautions à prendre au moment présent, pour ne rien risquer, en tâchant de faire prendre à l'armée en question une position sûre, et qui fût à même de couvrir l'électorat, la Hesse, aussi

Dresde, 27 janvier 1757.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 31 du mois de décembre. Je suis bien aise qu'on commence là où vous êtes de travailler sérieusement à la sûreté des États d'Hanovre et à la défense et au maintien de la cause commune; il est bon qu'on renvoie le reste des troupes hanovriennes, mais si l'on ne fait pas de même avec celles de Hesse et qu'on ne les fait repasser également la mer,[4] tout restera en Allemagne dans un état de faiblesse et cela ne sera qu'un ouvrage à moitié fait. A vous parler avec franchise, mais confidemment, je ne veux point vous cacher que jusqu'à présent je vois de la part des ministres anglais beaucoup de belles assurances, mais les effets traînent et restent fort en arrière, malgré que le temps presse et que le séjour des opérations s'approche, où il faut en attendant faire bien de la besogne pour assembler une armée capable de se montrer.

Mais comme la guerre va devenir extrêmement vive et sérieuse dans cette année-ci en Allemagne et que d'ailleurs il me paraît fort incertain si les déclarations que le chevalier Williams fera à Pétersbourg, regagneront la Russie, je vous ordonne de parler à milord

[1] Nr. 8532. — [2] Vergl. Nr. 8354. — [3] Vergl. S. 194 und Nr. 8446. — [4] Vergl. S. 31.

[illegible] ernesse et aux ministres si, [illegible] le cas que les Russes m'atta- [illegible] ont par terre, l'Angleterre [illegible] ra bien envoyer une escadre [illegible] isseaux dans la Baltique, pour [illegible] r et contenir la Russie à ne [illegible] pouvoir infester mes côtes de la [illegible] que par ses vaisseaux et galères.[2] [illegible] Je ne comprends aucune bonne [illegible] pourquoi le ministère traîne [illegible] à donner des instructions au [illegible] Yorke pour convenir avec la [illegible] nde de leurs différends;[3] il [illegible] paraît qu'on brusque trop ces [illegible] ci de gaieté de cœur, ce qui [illegible] it tirer à la conséquence [illegible] les deviendront ennemis de [illegible] gleterre.

[illegible] aire. L'on dit l'Impératrice très [illegible] t faire un changement à cette [illegible] n'en faut rien espérer.

[illegible] qu'ils en fassent leur rapport [illegible] z moi s'ouvrira, je leur com- [illegible] e cette campagne, afin qu'ils [illegible] laissent pas imposer des faux [illegible] ont pour leur donner accroire. [illegible] y aura beaucoup à faire pour [illegible] Angleterre cajole la cour de [illegible] ses bons offices contribuer de [illegible] uc de Russie et faire en sorte [illegible] accommodement.[5]

Federic.

[illegible] OE-BRETAGNE MITCHELL

Dresde, 27 janvier 1757.

[illegible] Vous m'avez faite du 25 de ce [illegible] la satisfaction que votre cour [illegible] s pour la défense de ses amis [illegible] Je m'étonne cependant de

[illegible] — 3 Vergl. S. 28. 29. — 4 Vergl. [illegible] tete in diesem Schreiben den König [illegible] ecember zugekommenen Weisungen.

n'apprendre rien encore du transport à faire des troupes hessoises pour repasser la mer, ce qui me paraît cependant une chose très nécessaire pour ne pas laisser les choses à moitié faites.

Depuis que je vous ai communiqué en dernier lieu mes nouvelles de France,[1] il ne m'en est revenu aucune, en sorte que j'ignore parfaitement la situation où les affaires s'y trouvent présentement. Toutefois comme j'espère d'en être bientôt informé, je ne manquerai pas de vous en faire part.

J'appréhende fort que tout ce que le chevalier Williams a ordre de déclarer à la cour de Russie, ne reste sans effet,[2] à moins que le hasard n'amène un évènement tel que la mort de l'Impératrice régnante.[3]

Je renvoie d'abord mon lieutenant-général comte de Schmettau à Hanovre,[4] qui ne manquera pas de communiquer avec le ministère sur tous les arrangements à prendre.

Je n'ai voulu aucunement vous refuser la lettre que voici[5] pour le duc régnant de Brunswick;[6] à quoi je me suis prêté d'autant plus aisément que je souhaite un prompt et heureux succès à la négociation que vous y entamerez, dont je ne doute pas, les deux parties contractantes y étant également intéressées. Au surplus, Monsieur, soyez persuadé de l'estime et de la considération que je conserve toujours pour vous, et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8565. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Dresde, 27 janvier 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le sieur Mitchell ayant reçu par un courrier les ordres de sa cour pour aller à Hanovre et de là auprès de Votre Altesse,[7] afin de finir avec Elle le traité de subsides, je ne saurais le laisser partir, sans le recommander aux bonnes grâces de Votre Altesse. Elle le trouvera très honnête et digne homme, zélé et très bien intentionné pour la bonne cause, et qui d'ailleurs emploiera tous ses soins pour satisfaire Votre Altesse, autant que ses instructions le voudront jamais permettre. De votre part, je suis persuadé que vous voudriez bien y contribuer au mieux, afin qu'une affaire aussi salutaire que celle-ci pour le bien public et pour la bonne cause prenne sa consistance. Votre Altesse connaît combien les cours de Vienne et de

[1] Vergl. Nr. 8527. — [2] Vergl. Nr. 8563. — [3] Vergl. S. 224. — [4] Vergl. Nr. 8566. — [5] Nr. 8565. — [6] Mitchell hatte, wie er dem Könige gleichfalls am 25. Januar mittheilt, durch den Erlass vom 31. December 1756 Befehl erhalten, sich nach Hannover zu begeben, um daselbst seine Instructionen für den mit Braunschweig zu schliessenden Subsidienvertrag (vergl. S. 214) zu empfangen. „J'aurais mieux aimé" fügt Mitchell hinzu „d'avoir ma leçon dans un autre école, mais n'importe, il faut obéir, et la seule espérance que j'ai de réussir, est fondée dans la bonté de Votre Majesté, si Elle veut bien écrire au duc de Brunswick." — [7] Vergl. Nr. 8564.

Versailles L'ont déjà marquée au noir; ainsi j'ai tout lieu à me persuader que, par Ses propres intérêts, Elle ne voudra laisser languir une affaire qui à tous égards doit être pressante. Je suis avec ces sentiments de l'estime et d'amitié que Votre Altesse me connaît, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le très bon frère et cousin

Nach dem Concept. Federic.

8566. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A DRESDE.

Dresde, 27 janvier 1757.

La cour de Londres m'ayant fait mander qu'elle avait fait parvenir ses instructions au ministère d'Hanovre sur les points qu'il avait traités avec vous, et combien elle désirait que je vous renvoie là pour aider ledit ministère de vos lumières,[1] j'ai bien voulu me prêter à cette demande, et mon intention est que vous [vous] rendiez donc tout droit et sans perte de temps à Hanovre, afin de conférer avec les ministres d'Hanovre sur tout ce qui peut regarder leurs instructions, et les aider de vos conseils et de vos lumières sur les mesures qu'ils auront à prendre en conséquence et conformément à mes vues, dont je puis me passer de nouvelles instructions, parceque vous en êtes assez informé.[2]

Nach dem Concept. Federic.

8567. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MÜNCHHAUSEN A HANOVRE.

Dresde, 27 janvier 1757.

Le Roi votre maître ayant parfaitement applaudi à la mission que j'avais faite de mon lieutenant-général comte de Schmettau à Hanovre, en me faisant marquer que Sa Majesté donnerait ses ordres pour qu'on en agît avec toute la confiance possible à son égard, je n'ai voulu hésiter un moment de le renvoyer là pour accomplir les intentions de Sa Majesté à cet égard,[3] n'aimant rien tant qu'à prouver à ce Prince combien ses intérêts [me] sont chers. Je vous l'adresse principalement par la lettre présente, ne doutant pas, Monsieur, que vous et messieurs vos collègues ne veuillent bien se concerter confidemment avec lui sur tout ce qui sera conforme aux intentions du Roi votre maître, à qui il répondra de son mieux, conformément aux instructions que je lui donne Soyez persuadé, Monsieur, de l'estime parfaite et de la considération que j'ai pour vous en particulier.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 8563. — [2] Vergl. Nr. 8446. — [3] Vergl. Nr. 8563. 8566.

8568. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 27. Januar 1757.

Es ist Mir gestern von sehr glaubwürdiger und guter Hand die Nachricht zugekommen,[1] dass der König von Polen an die russische Kaiserin in nachstehenden Terminis geschrieben haben soll: Wie er keineswegs zweifelte, dass die russischen Truppen nächstens marschiren würden; er hoffete auch, dass dieser Marsch so sehr als möglich werde beschleuniget werden, da es das einzige Mittel wäre, den Schaden, so Sachsen litte, zu repariren; dass es aber um so viel convenabler sein werde, in Preussen einzubrechen, als Ich fast alle Meine Truppen auf der Seite von Böhmen habe, und dass die wenigen, so Ich in Preussen gelassen, nur ohngefähr an 12,000 Mann stark wären und nicht hinlänglich sein würden, Preussen zu defendiren. Der König von Polen insinuiret dabei, wie es nicht à propos sein werde, Memel zu attaquiren, wohin Ihr Euch mit Euren Truppen ziehen wolltet, sondern dass, wenn die russische Auxiliärtruppen einmal in Litthauen einmarschiret wären, man sie bis Marienwerder extendiren und also einen Strich Landes envahiren müsste, den Ihr mit einer Hand voll Leute, so Euch nur übrig geblieben wäre, niemals würdet decken können; dass auf diese Art man sich leichtlich der dortigen Magazine würde bemeistern können, und dass durch diesen grossen coup de main man auf einmal Meine ganze Armée ruiniren würde, ohne einmal nöthig zu haben, Bataille zu liefern; welches Projet auch um so leichter zu executiren sein würde, als es nicht fehlen würde, dass ein grosser Theil Meiner Armée sogleich desertiren werde, wegen der grossen Menge Katholischen, so dabei befindlich wären.

Dieses ist der Einhalt des Schreibens, so der König von Polen an die Kaiserin ergehen lassen. Man versichert Mir dabei, dass der österreichische Generalmajor[2] Buccow über Warschau nach Petersburg gegangen, um den Marsch der Russen zu beschleunigen und nachher bei Apraxin zu bleiben, mit der geheimen Instruction, auf seine Démarches Acht zu geben, die vorgedachte Propositiones wiederholentlich zu unterstützen und nachher den Marsch der Russen nach dem projectirten Plan zu reguliren.

Ich habe nicht anstehen wollen, Euch dieses sogleich zu communiciren, damit Ihr einige Attention darauf nehmen könnet, ob und wie weit solches Projet in Russland Ingress finden dörfte, als welches Ihr hoffentlich aus denen Démarches, so man dorten thun wird, werdet urtheilen und Eure Mesures deshalb werdet nehmen können.

Friderich.

[1] Die Herkunft der Nachricht ist nicht mehr bestimmbar. — [2] Buccow war seit 1754 Feldmarschalllieutenant. Vergl. Bd. XIII, 592.

P. S.

Wenn es nach dem projectirten Plan gehen sollte, so werdet Ihr von denen russischen Truppen nicht viel gefährliches zu besorgen haben und leichter durchkommen, als Ihr es Euch vielleicht vorgestellet habet. Indess dörfte es doch wohl nöthig sein, dass Ihr im Martio mobil machen müsset. Hier hat man wissen wollen, dass, als der junge Poniatowski,[1] den der König von Polen nach Petersburg geschicket, durch Riga passiret und den Apraxin gesprochen, auch wegen des Marsches derer Truppen pressiret habe, dieser ihm geantwortet, er müsse vor ein so starkes Corps seiner Truppen erst Subsistance haben; indessen hoffe er in Zeit von acht Wochen mit der Armée an dem Ort ihrer Destination zu sein. Von des Apraxin Reise nach Petersburg[2] habe nichts weiter gehöret. Die Regimenter, so von Petersburg nach Livland marschiret seind, haben nach ersterem Ort Commandos zurückgeschickt, um spanische Reuter und andere Munition abzuholen, und seind den 5. dieses damit zurückgegangen. Man glaubt in Petersburg, dass man in Preussen von einer Invasion auf solches nichts merke, sondern glaube, dass Russland in diesem Kriege ein Zuschauer sein werde, und dass man deshalb verschiedene Regimenter aus Preussen nach Pommern detachiret habe.

Römer[3] ist wirklich in Riga arretiret und Lambert noch nicht aus seinem Arrest zu Warschau.[4]

Nach dem Concept.

8569. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde], 27 [janvier 1757].

Ma très chère Sœur. J'ai eu la satisfaction de recevoir la lettre et les incluses[5] que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je vous rends mille grâces de votre obligeant souvenir, je ne veux du bien à mon jour de naissance que puisqu'il m'a donné la meilleure sœur du monde. Vous avez trop de bonté de penser à Sans-souci, le tableau que vous daignez m'envoyer,[6] y sera placé sûrement. Dieu sait quand je pourrai avoir le bonheur de vous l'y montrer et de vous en remercier moi-même.

Je suis à présent fait à toutes les trames de mes ennemis, aux trahisons de mes proches, aux clameurs de mes envieux, et je vous assure que je n'en suis plus affecté; je n'entends plus ces cris impuissants et je me réserve pour le printemps, où la Fortune décidera de tout. Quant à l'Empire, la cour de Vienne n'y fera pas grande chose, et je laisse aller le tout, me réservant de parler en temps et lieu. Je vous prie, ma chère Sœur, de ne vous point inquiéter encore, de me

[1] Vergl. S. 189. — [2] Vergl. S. 226. — [3] Vergl. S. 83. — [4] Vergl. S. 226. — [5] Die Einlagen sind nicht vorhanden. — [6] Ein Gemälde eines Nürnberger Künstlers.

conserver votre inestimable amitié, de bien ménager votre santé et de me croire avec la plus parfaite tendresse, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8570. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Dresde], 27 [janvier 1757].

Mon cher Frère. Je suis charmé des nouvelles que vous me donnez de la Reine, notre chère mère.[1] Veuille le Ciel nous la conserver encore longtemps! Je pars demain pour la Silésie; mon voyage a été différé à cause de la maladie du maréchal Schwerin.[2] Je serai de retour le 2 février. Je vous embrasse de tout mon cœur, faites mes excuses à ma sœur, je n'ai pas le temps de lui écrire, j'ai encore bien des choses à faire entre ci et demain. Adieu, mon cher Frère, je suis avec la plus parfaite amitié votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8571. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 21. Januar: „Quant à la proposition à faire à la République de mettre garnison à Wésel,[3] j'ose assurer Votre Majesté en qualité de fidèle et de zélé serviteur que je ne crois nullement convenable pour Son service d'en faire usage pour le moment présent, et qu'il vaudrait mieux d'attendre jusqu'à ce qu'on voie si l'on voudra faire l'augmentation des troupes[4] . . . Pour ce qui est de la nouvelle demande que Votre Majesté me fait,[5] si l'État voudrait accorder le passage à Son artillerie ou la prendre en dépôt, supposé qu'Elle jugeât à propos de la retirer de Wésel et la faire transporter par ce pays-ci ailleurs, j'aurai l'honneur de Lui dire que je n'y vois pas la moindre difficulté, d'autant qu'Elle peut demander le passage haut à la main, étant en possession de faire passer ici Ses munitions de guerre,[6] et que l'État ne l'a jamais refusé jusqu'à présent. Il faut cependant que j'ajoute avec la franchise d'un fidèle serviteur qu'il conviendrait de faire précéder cette demande de la resti-

Dresde, 28 janvier 1757.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 21 de ce mois, et vous sais parfaitement gré de ce que vous m'avez marqué votre sentiment que je vous avais demandé sur quelques points, tout naturellement, et selon que vous connaissez la façon de penser des gens auprès desquelles vous êtes. Je suis surtout bien aise que vous m'ayez fait souvenir du différend qu'il y a eu entre mon grand-directoire des finances et le ministre de la République, par rapport à une certaine somme déposée aux bureaux de la Meuse, à l'égard d'un transport d'artillerie que les États firent faire par eau, il y a quelque temps, à Mastricht et à

[1] Vergl. S. 193. — [2] Vergl. S. 212. — [3] Vergl. Nr. 8460. — [4] Vergl. S. 228. — [5] Vergl. Nr. 8517. — [6] Vergl. den Vertrag vom 21. September 1611 in: Mörner, Kurbrandenburgs Staatsverträge, S. 54; den Vertrag vom 28. Juli 1714 in: Martens, Cours diplomatique Bd. II (1801) S. 750; Lamberty, Mémoires p. s. à l'hist. du XVIII siècle Bd. VIII, S. 718.

tution du restant d'une certaine somme, déposée aux bureaux de la Meuse, que le grand-directoire de Votre Majesté, sur des motifs dont on ne reconnaît nullement la solidité ici, a jugé à propos de retenir, il y a quelque temps, à la République d'un transport d'artillerie qu'elle fit transporter par eau à Namur et Mastricht, somme que le comte Gronsfeld a eu ordre réitéré de réclamer, et sur laquelle on m'a fait encore de nouvelles instances à l'occasion de la décharge des droits d'entrée et de sortie des effets sauvés du pays de Clèves, qu'on m'a accordée avec tant de facilité . . . La saisie inattendue de la somme en question a fait et fait encore crier beaucoup."[1]

Namur, dispute à laquelle je n'ai jamais pris goût, mais [que] j'avais abandonnée à mes ministres pour la démêler, mais au sujet de laquelle je viens à présent de donner de mon propre mouvement un ordre positif audit grand-directoire, pour qu'on doit sans plus de délai ni contradiction rendre l'argent déposé aux bureaux de la Meuse à la République; ce que vous pouvez aussi déclarer d'abord là où il le faut, en faisant cependant valoir cette complaisance de ma part. Au surplus, je ne manquerai pas de faire bon usage de ce que vous me marquez sur ces sujets, dès que je prendrai une résolution positive là-dessus.

J'ai été bien fâché d'apprendre que les nouvelles instructions que le sieur de Yorke a reçues de sa cour, n'ont point été aussi détaillées qu'il le fallait, pour composer les différends avec la République,[2] et je viens de renouveler mes ordres au sieur Michell à Londres[3] de représenter au ministère les grands inconvénients qui en résultent, et que, dans la situation présente des affaires, l'on devrait avoir plus de ménagement pour la République, pour ne pas la pousser gratuitement à bout et se la rendre ennemie.

Quant à l'affaire de l'augmentation,[4] je me remets sur votre zèle pour les intérêts de la cause commune et sur votre prudence, pour ne pas perdre les occasions favorables de la faire réussir, malgré les difficultés à surmonter, vu qu'il s'y agit principalement de la conservation de la République même, de sa constitution, de sa liberté et de celle de la religion.

Voici[5] la copie d'un ordre que je viens de donner à mon grand-directoire à Berlin pour finir une bonne fois les tracasseries qu'il y a entre lui et le ministre de la République à Berlin, touchant une somme en argent déposée à mes bureaux de la Meuse.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Der König bemerkt in dorso von Hellen's Bericht eigenhändig: „Order ans Directorium dass das Maasgeld denen Holländeren ausgezahlet werde." — [2] Vergl. S. 28. 29. — [3] Vergl. Nr. 8563. — [4] Vergl. S. 228. — [5] Das Folgende unchiffrirt.

8572. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF SCHWERIN IN HAINAU.[1]

[Hainau, Januar 1757.]

Schwerin legt dem Könige, Hainau 29. Januar, das folgende Promemoria vor:

Promemoria.

1. Was vor Garnison in Kosel zu legen, falls Oberschlesien abandonniret wird? Der Commandant und die Ingenieurs fordern zur Defension 5 Bataillons. Mit Vivres ist der Ort vollenkommen versehen, er hat aber keine 24pfündige Canons und keine 12pfündige metallene Canons.

Ich glaube, 4 Bataillons ist genung, Kanonen seind genung dar und ein verständiger und braver Commandant kann 6 Wochen tranchée ouverte sich darin defendiren.

2. Was vor Garnison in Glatz bleiben soll? Ob der Generallieutenant von Fouqué da bleibet, oder wer in dessen Abwesenheit commandiren soll? Die fünf Escadrons Husaren können es nicht decken und sind bei der Armée höchst nothwendig; statt ihrer könnte ein Commando von 120 Pferden hingeschickt werden.

In Glatz seind die 4 Bataillons Nettelhorst genung. Der Feind kann es nur bloquiren. Goltz könnte allenfalls darin bleiben. 50 Husaren ist genung.

3. Im Fall die Armée sich gegen Niederschlesien zöge, wie stark die Garnison in Neisse zu renforciren, und ob der General von Treskow alsdenn da bleibet?

Mit einem Bataillon.

4. Ein Bataillon in Brieg kann den Ort und die Magazine nicht bewachen.

Kleist.

Es muss kein Magazin in Brieg bleiben.

5. Zwei Bataillons können ebenfalls in Breslau das in dasigen Vorstädten stehende Magazin weder bewachen noch bedecken.

Wann wir die Armée in die Festungen vertheilen wollen, so bleibt nichts im Felde.

6. Auch braucht Liegnitz wegen des Magazins Garnison.

Das Magazin aus Liegnitz muss nach Schweidnitz.

7. Die oberschlesische Magazine lassen sich nicht wohl vor Aufgang der Oder transportiren. Der neustädter und leobschützer Kreis gebrauchen Fuhren zu Verpflegung der Regimenter, Kosel zum Holzanfahren bei der Festung, die andern zur Ablieferung des noch ausseienden Vorrathes.

Die müssen bei Zeiten nacher Neisse gebracht werden, ohne nichts gültige Excusen anzunehmen.

8. Die Garnisonregimenter bekommen keine kleine Montirungsgelder auf die Uebercompletten, wie im vorigen Kriege. Die Capitäns sind arm.

Sie thun auch keine Dienste im Felde.

9. Es sind im Etat denen Compagnien keine Krankenknechte assignirt.

Ich weiss nicht, was Krankenknechte seind, solche finden sich nicht bei der ganzen Armée.

10. Die Uebercomplette von der Cavallerie bekommen nur 8 Groschen, sie sind beritten und müssen den Hufschlag bezahlen.

Das ist schon reguliret.

[1] Vergl. S. 221. 222.

Die Pferde müssen in guten [illegible] gesetzet werden, und, was [illegible] nöthig ist, ihnen ohne Ver[illegible]ndung gegeben werden.

[illegible]ch werde es mir notiren.

[illegible] 3. Wann der Feldmarschall [illegible] östreichsche Proviantpferde [illegible] sollte, würde er sie nicht [illegible] böhmen ausgemustert werden, [illegible]ig gebraucht werden.

Friderich.

[illegible] des Schwerin'schen Promemorias.

[illegible] GRAF FINCKENSTEIN

Dresden, 1. Februar 1757.

[illegible] vermerken, wann ich bisher [illegible] meiner Abreise, zu Potsdam [illegible]den habe; ich muss bekennen, [illegible] viele Mühe und innerliche [illegible] trainiret habe, so lange ich [illegible]en, dass die das Herz ganz [illegible] favorablere Évènements oder [illegible]nnten. Wie aber die Aspecten [illegible] dato verborgen bleibet, durch [illegible] Sort zu führen und zu lenken [illegible]s gekonnt, als nur die Hand [illegible] welcher ich jedoch herzlich [illegible] vergebenere als diese gethan [illegible]en Gebrauch als den davon [illegible]ch hergestelletem Frieden und [illegible]und, damit auch die Posterität [illegible]ug zu verbrennen. Ich habe [illegible]em Tage Sr. Königl. Majestät

[illegible] „Ordre an das gesammte Etats-[illegible]ement von Stettin", die als vom [illegible] Januar Aufnahme gefunden haben.

Es ist ganz ohnbegreiflich, wie auch Feuer, Wasser und sonst ganz incompatible Elemente und Materien sich mit einander liiren und mit solchem ohnerhöreten und nie gelesenen Acharnement agiren kann, dass niemand einmal denket oder überleget, was dann am Ende, wenn auch, da Gott vor sei! am Ende das detestable Complot in allen Stücken reussiren sollte, vor einen jeden, das Haus Oesterreich ausgenommen, daraus werden wollte, und was jeder vor ein Sort alsdann zu gewarten hat. Ew. Excellenz ist bekannt, wie gross meine Betrübniss, Accablement und Désespoir bereits gewesen, als nur die Ursachen dieser betrübten Begebenheiten auf dem Tapis noch waren und man sich alle Suiten davon in einer Perspective, obschon fast nicht so sehr, wie solche erfolget, vorstellen können. Es war aber die traurigste Fatalité, dass unser Sort auch wider Willen, uns just, so zu sagen, auf den Platz und der Stelle hinführete, wo unsere mortelle Feinde uns erwarteten und haben wollten, um uns mit gezogenen Dolchen zu assassiniren. Gott, der inzwischen noch Richter ist, mache in Gnaden alle boshafte und dem ganzen gemeinen Wesen überall höchst pernicieuse Anschläge zu Schanden und führe des Königs Majestät durch jetzo ohnbegreifliche Wege, wie es des Höchsten Providence conforme ist, aus diesen höchst verworrenen Umständen oder lasse mich wenigstens eines gänzlichen Bouleversements meines Vaterlandes nicht erleben.

Von Ew. Excellenz beharre ich inzwischen mit dem allervollkommensten Respect und getreuesten Attachement Ew. Excellenz ganz unterthänig treuester Diener

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

8574. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 4. Februar 1757.

Nach allen denen Umständen, so Ihr Mir in Eurem Bericht vom 26. des letzt verwichenen Monates Januarii, welchen Ich nach der Retour von Meiner kleinen nach Schlesien gethanenen Reise[1] richtig erhalten, gemeldet habet, kann Ich nicht anders als sehr approbiren, dass Ihr alle Eure Anstalten so machet und Eure Mesures dergestalt nehmet, um sowohl Eure Magazins zu decken und sicher zu setzen, als Euch auf keine Weise surpreniren zu lassen.

Ich approbire zu dem Ende auch, dass Ihr die Grenadierbataillons, sowie Ich Euch solches schon in Meinem letzteren[2] freigestellet, mobil machet, und überlasse Euch lediglich, zufolge des vorhin bereits ertheileten Pleinpouvoirs[3] Eure Anstalten so zu machen und Eure Mesures so zu nehmen, wie Eure Instructions mit sich bringen und die Umstände es erfordern, als welches Ich Euch gänzlich überlasse.

Friderich.

[1] Vergl. S. 237. — [2] Vergl. Nr. 8559 S. 227. — [3] Vergl. Bd. XII, 448.

P. S.

Bei allen diesen Umständen kann Ich Euch inzwischen nicht verhalten, wie dass Ich eine Nachricht aus Petersburg vom 11. des letzteren Monates Januarii, und zwar von einer sonst glaubwürdigen Person,[1] gesehen habe, in den expressen Terminis, man kann zuverlässig und gewiss darauf rechnen, dass die russische Armée sich vor dem Monat Junii nicht in Marsch setzen kann. Welches dann und was sonst der gewisse Mann aus Livland schreibet, sich mit Euren Nachrichten aus Kurland nicht allerdings conciliiren lassen. Dem sei aber, wie ihm wolle, so thut Ihr allemal wohl, Eure Précautions und Mesures zu nehmen, zumalen andere Nachrichten aus Warschau vom 19. [voriges][2] versichern wollen, wie Apraxin einen Courier erhalten haben solle, der ihm positive Ordres von seinem Hofe gebracht, den ersten dieses Monates sich in Marsch zu setzen. Es erfolge deshalb hiernächst, was da wolle, so werdet Ihr gewiss, gegen uns allhier, allemal dorten das leichteste Spiel haben, und bin Ich von Eurer Mir bekannten grossen Capacité, Vorsicht und Erfahrung versichert, dass Ihr es an nichts ermangeln lassen, den Feind ohnerachtet seiner Supériorité an Köpfen nicht nur in Schranken zu halten, sondern demselben auch gelegentlich Respect zu imprimiren.

Nach dem Concept.

8575. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LA MOTTE-FOUQUÉ A GLATZ.

Dresde, 4 février 1757.

Tout ce que vous me marquez par votre lettre du 23 du mois précédent, touchant la résignation des jésuites à mes ordres, est bel et bon; mais il me semble, et je crois que vous serez de mon avis, que la circonstance présente fournit la meilleure occasion de se débarrasser tout-à-fait de ces gens-là. Vous pourrez leur dire que, leur couvent étant réduit en cendres[4] et eux par conséquent sans demeure, ils peuvent préalablement se partager dans les autres couvents de la Silésie.[3] Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Druck in den „Mittheilungen des Kaiserl. Königl. Kriegsarchivs". 1881. S. 490. Der dortige Druck nach der Ausfertigung im Kaiserl. Königl. Kriegsarchiv zu Wien.

8576. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BRUNSWICK.

Dresde, 4 février 1757.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de me faire la veille de votre départ pour Hanovre, et vous suis bien obligé

[1] Williams. Vergl. Nr. 8576. — [2] Vergl. Nr. 8576. In der Vorlage verschrieben „dieses". — [3] In der gleichen Weise wurde Fouqué, wie eine Dorsualbemerkung Eichels zeigt, auf seinen Bericht vom 12. Februar beschieden. — [4] Vergl. S. 203.

des nouvelles que vous m'avez communiquées, surtout de Russie.[1] Si les dernières ne me paraissent pas un peu incertaines, par la façon changeante dont cette cour agit du jour au lendemain, elles ne nous annoncent que tout au plus un sursis de peu de durée, surtout après que j'ai vu des lettres de Pétersbourg du 18 janvier, en conséquence desquelles le marchand français établi à Pétersbourg et connu sous le nom de Michell[2] en était parti le 15, avec l'acte d'accession de la cour de Pétersbourg au traité de Versailles,[3] pour le porter en France.

Je serai charmé, au reste, quand vos négociations[4] auront ce prompt succès que je leur souhaite, afin d'avoir la satisfaction, après toute votre besogne faite, de vous revoir chez moi, afin de pouvoir prouver à vous même ces sentiments d'estime et de considération que je vous continue invariablement et à jamais. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

Federic.

8577. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 4 février 1757.

J'ai reçu vos rapports du 22 et 25 janvier, qui, à ce que j'en ai vu, ne me laissent pas trop bien augurer pour l'affaire de l'augmentation,[5] mais bien qu'on voudra rester encore les bras croisés selon leur phlegme ordinaire; aussi devez-vous agir avec prudence et conformément à la connaissance du local que vous avez, afin d'arriver, malgré cela, à votre but, sans effaroucher cependant les esprits mal à propos et hors de saison.

En attendant, vous devez savoir que le landgrave régnant de Hesse-Cassel m'a fait confidemment instruire[6] que l'envoyé de France Folard y était arrivé et avait déclaré que la France ferait marcher un corps de 60,000 hommes sur le Bas-Rhin et un autre de 30,000 sur la Lahn; de quoi le Landgrave n'était point médiocrement embarrassé.

Au surplus, en conséquence du bon avis que vous m'avez donné par une de vos dernières depêches[7] touchant quelque transport de canon de Wésel par la Hollande, mon intention est que vous devez demander d'abord là où il le faudra, un passe-port pour 26 canons[8] et 10 mortiers, artillerie pesante, que je ferai transporter de là, pour la faire

[1] Die von Mitchell unter dem Datum, Berlin 27. Januar, übersandten Mittheilungen bestehen aus Nachrichten, die ihm einerseits von Williams aus Petersburg unter dem 11. Januar, andererseits von Lord Stormont aus Warschau unter dem 19. Januar zugekommen sind. Beide Meldungen sind wiedergegeben in dem Erlass an Lehwaldt vom 4. Februar Nr. 8574. — [2] Vergl. Bd. XIII, 598. — [3] Vergl. S. 164. — [4] Die Verhandlungen mit dem Herzoge von Braunschweig zum Abschlusse des Subsidienvertrages zwischen Hannover und Braunschweig. Vergl. S. 231. — [5] Vergl. S. 236. — [6] Vergl. Nr. 8579. — [7] Vergl. Nr. 8571. — [8] Der von Hellen erwirkte Pass lautet auf 39 Kanonen. Diese richtige Zahl auch S. 201. 249. 251.

passer à Berlin. Dès que vous aurez reçu ce passe-port, dont vous presserez au mieux l'expédition, vous l'enverrez d'abord au gouvernement de Wésel, afin que celui-ci en puisse faire son usage conformément aux ordres qu'il en a reçus.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

8578. AU LANDGRAVE RÉGNANT DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Der Landgraf von Cassel erbittet, Cassel 23. Januar, als Gouverneur für seine Enkel den in der Nähe von Königsberg angesessenen Grafen Keyserlingk.

[Dresde, février 1757.][2]

Compliment très obligeant, et que le Roi était charmé d'avoir déjà prévenu le Landgrave dans son désir, aux instances que le sieur de Keyserlingk lui en avait faites, et dont Sa Majesté se prenait la liberté de faire joindre la copie des ordres qu'elle avait déjà fait faire à ce sujet. Compliment très poli pour finir la lettre.

Nach den Eichel'schen Marginalnotizen für die Concipirung des Schreibens.

8579. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A TORGAU.

Dresde, 4 février 1757.

La lettre que vous m'avez faite du 28 janvier au sujet de celle du Landgrave, à laquelle je vous adresse ci-clos la réponse,[3] m'a fait d'autant plus de plaisir que j'avais déjà prévenu le désir du Landgrave, aux instances du sieur de Keyserlingk, à qui j'avais déjà accordé la permission d'entrer dans le service du Landgrave et d'accepter le poste qu'il lui destine, bien qu'à condition qu'il gardera son établissement dans mes États, comme le sieur de Keyserlingk l'avait offert lui-même de vouloir le faire; aussi verrez-vous par la copie ci-close comme tout a été expédié, ce que vous ne manquerez pas de faire valoir auprès du Landgrave[4] comme une marque d'attention que je lui conserve en toutes les occasions possibles.

Quant aux propos tenus par l'envoyé de France, le sieur Folard, à Cassel, relativement aux deux corps d'armée que la France assemblera au Bas-Rhin et sur la Lahn, il faut bien que je suspende mon jugement encore sur ce que les émissaires de France en vantent;[5] cependant, quoi qu'il en arrive, le roi d'Angleterre ne laissera pas de faire assembler de sa part une armée assez forte en Westphalie, pour s'opposer aux projets des Français et pour couvrir également mes États de Westphalie et de Clèves, comme ceux d'Hanovre et de Hesse, et

[1] Vergl. Nr. 8588. 8589. — [2] Das nicht mehr vorliegende Concept des Schreibens wird das Datum etwa des 4. Februar geführt haben. Vergl. Nr. 8579. — [3] Vergl. Nr. 8578. — [4] Vergl. S. 220. Anm. 3. S. 223. Anm. 4. — [5] Vergl. S. 241.

que, pour ce qui me regardait, j'espèrerais de couvrir assez mon flanc; aussi pourrez-vous bien insinuer au Landgrave, quoiqu'en mots de confiance, que j'avais augmenté[1] mes corps d'armée à 200,000 hommes et au delà, de sorte que je me croyais à même de faire face partout où il le faudra.

Federic.

Nach dem Concept.

8580. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 5 février [1757].

Ma très chère Sœur. A mon retour de Silésie,[2] j'ai eu le plaisir de recevoir la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Je vous rends mille grâces de la part obligeante que vous prenez à mon individu. Je ne crains encore rien de tous ces grands projets que forment mes ennemis, je commence à arranger mes flûtes, et je me flatte, à l'ouverture de la campagne prochaine, de donner de la besogne à ces gens qui parlent si haut à présent. Je me moque de la Diète et de toutes ses résolutions, peut-être que je lui en ferai prendre en temps et lieu auxquelles elle ne s'attend pas à présent. On verra ce printemps ce qu'est la Prusse, et que, par notre force, surtout par notre discipline, nous viendrons à bout du nombre des Autrichiens, de l'impétuosité des Français, de la férocité des Russes, des grands corps des Hongrois et de tous ceux qui nous seront opposés.

Il faut voir à présent quelle armée tombera au partage au prince Charles, les dispositions qu'ils feront en Bohême, le temps qu'ils voudront se mettre en mouvement, et, passé cela, je vois arriver le moment où l'on fera taire le caquet impertinent de toute cette canaille tant française qu'autrichienne. Pardonnez-moi ce terme; il y a des moments où la patience s'échappe, et je crois qu'ils ne me donnent pas à Schœnbrunn des titres plus nobles que ceux-là.

Mon frère Ferdinand est de retour de Berlin; il m'a dit que notre chère mère a une grosse toux,[3] ce qui m'inquiète beaucoup, vu son grand âge. Veuille le Ciel nous la conserver encore longues années, je donnerais volontiers ma vie pour prolonger ses jours!

Ma voisine[4] est aussi malade, tout le château est d'une humeur de chien, ce qui me fait présumer qu'ils ont reçu quelque mauvaise nouvelle. Je ne m'en embarrasse guère; pourvu que j'apprenne, ma chère Sœur, de bonnes nouvelles de votre santé et que vous me promettiez de ne vous point inquiéter le printemps prochain, je serai content. Vous priant de me croire avec la plus vive tendresse, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 153. 181. 190. — [2] Vergl. S. 239. — [3] Vergl. S. 207. — [4] Die Königin von Polen.

8581. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Dresde,] 5 [février 1757].

Mon cher Frère. Les nouvelles que vous me donnez de notre chère mère, m'ont extrêmement réjoui; mais comme il n'y a rien de parfait dans le monde, vous y avez ajouté un antidote, qui est votre maladie.[1] Je suis très fâché de faire votre réception dans notre ordre, et je crois que vous auriez pu tarder encore une vingtaine d'années de prouver vos quartiers paternels. Enfin, mon cher Frère, puisque vous avez cet accident, gardez-vous bien de rien mettre d'humide sur votre jambe, faites-la beaucoup transpirer, ne prenez que des poudres rafraîchissantes, mangez et buvez peu, et dans peu vous serez rétabli.

De ces côtés-ci, tout est tranquille. Je crois que le branle commencera en Prusse;[2] j'ai eu soin de tout arranger le mieux qu'il m'a été possible, et je ne crains rien. Je vous embrasse de tout mon cœur, vous assurant de la tendresse parfaite avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8582. A LA PRINCESSE GOUVERNANTE DES PROVINCES-UNIES A LA HAYE.

Die Prinzessin von Oranien schreibt, Haag 31. Januar:

„Monsieur. La situation la plus embarrassante et critique où l'on puisse se trouver, ne m'arrête point, quand il s'agit de servir ma patrie, et je crois dans cet instant ne pouvoir mieux la servir qu'en avertissant Votre Majesté d'un fait qui entre Ses mains pourra décider peut-être du sort de l'Europe. Le mémoire que je Lui envoie, est d'une authenticité au dessus de tous doutes, et il est de la dernière importance pour moi qu'aucun mortel ne sache que Votre Majesté en a été informé; j'écris même cette lettre sans connaissance d'aucun des ministres de la République, de sorte que je La supplie même de ne pas faire mention de cette démarche à Son ministre ici, ni à Gronsfeld. Heureuse si mon zèle peut servir dans cette occasion à prouver à Votre Majesté la considération et le respect avec lequel je suis, Monsieur, de Votre Majesté la très humble et très obéissante sœur, cousine et servante

Anne."

„Mémoire.

On a dépêché le 7 janvier un exprès au maréchal Apraxin qui porte à ce général un rescrit de Sa Majesté Impériale, portant qu'ayant promis depuis si longtemps à ses alliés un secours puissant et prompt et ayant fait avancer ses troupes, malgré la rigueur de la saison et les mauvais chemins, elle considère qu'il est de sa gloire de n'en point rester là, d'autant plus que toute l'Europe a les yeux fixés sur elle et que le roi de Prusse paraît la mépriser de plus en plus et la brave en retirant ses troupes des frontières de la Prusse.

Sa Majesté Impériale ordonne à M. Apraxin de commencer au plus tôt les opérations de guerre contre la Prusse, quel que puisse être l'état des affaires à l'armée.

Que, quand même les succès ne répondraient pas à l'attente dans les commencements, elle prenait sur elle tous les revers, qu'elle n'en rendrait point responsable M. Apraxin et l'en déchargeait dès à présent.

[1] Der Prinz war an der Gicht erkrankt. — [2] Vergl. Nr. 8583.

On croit positivement à Pétersbourg le 8 que dans trois semaines de là le maréchal russien se mettrait en marche. Il paraît que le dessein était de pénétrer avec les principales forces en Prusse, par la Lithuanie sur Kowno ou Kejdany.

Il est bien apparent que, s'il y a un engagement entre les troupes des deux puissances, ce sera pour les Russes un second tome de la bataille de Narva.

Leur armée forte à peu près de 80,000 hommes est dans un triste état; le désordre y règne dans le plus haut degré; il manquait, il n'y a pas longtemps, 500 hommes à chaque régiment.

On en a tiré 30,000 hommes des meilleures troupes, pour en former le corps de réserve que Pierre Schuwalow assemble en Moscovie, qui y doit toujours rester entièrement à ses ordres et sous sa dépendance, sans qu'on sache à quelle fin ou pour quel but.

On considère cette armée comme un nouveau corps de Strélitz.

Les troupes irrégulières ne sont pas encore prêtes; il n'y a que 800 hommes qui le sont, et les dragons n'ont point de chevaux."

Dresde, 5 février 1757.

Madame. La nature m'a donné une âme sensible et un cœur reconnaissant; avec ces dispositions, Votre Altesse Royale peut-Elle douter de l'effet qu'a produit sur moi la lettre qu'Elle a eu la bonté de m'écrire? Oui, Madame, je vous voue un attachement pour la vie, et je ne trouverai de jour heureux que celui où je pourrai vous donner des marques de ma parfaite reconnaissance; que Votre Altesse Royale compte sur moi comme sur un ami qu'Elle s'est attaché, et qui regarde de tous les vices l'ingratitude pour le plus énorme! Je ferai usage des lumières que vous daignez me communiquer, selon l'intention généreuse que vous avez, Madame; ne craignez point que, par une indiscrétion coupable, je revèle ce que vous voulez qu'il soit caché. Mais, malgré mon silence, le souvenir d'un procédé aussi noble et aussi généreux que le vôtre, ne s'effacera de ma mémoire qu'au moment que je cesserai de vivre. Ce sont les sentiments avec lesquels je fais gloire d'être, Madame, de Votre Altesse Royale le fidèle frère et cousin

Federic.

Das Schreiben des Königs nach dem von Ranke gegebenen Abdruck in: Abhandlungen der Königl. Akademie der Wissenschaften in Berlin, Jahrgang 1868. Philolog.-histor. Klasse, Abtheil. II, S. 81. (Berlin 1869.) [1] Der dortige Druck nach der eigenhändigen Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag.

8583. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 5. Februar 1757.

Da Ich sogleich von sehr guter und so sicherer Hand, als es nur immer möglich ist, die hierbei kommende Nachricht[2] wegen des Vorhabens derer Russen und derer Umstände, wie ihre Armée sich findet,

[1] Wiederholt in: Sämmtl. Werke, Bd. XXIV, S. 217. — [2] Die Beilage besteht aus einer deutschen Uebersetzung der durch die Prinzessin von Oranien eingesandten Nachrichten. Vergl. Nr. 8582.

erhalte, an deren Richtigkeit Ihr nicht den geringsten Zweifel tragen sollet, und Ihr daraus zu ersehen habet, wie die Russen gewiss ehestens Preussen attaquiren werden, als bleibet nichts übrig, als dass Ihr sogleich Eure Truppen dorten mobil machen und sodann Eure Mesures nehmen sollet, dass, wenn die Russen in Preussen gehen, Ihr solchen sodann nur auf den Hals fallen und ihnen recht tüchtige Schläge geben sollet, um es ihnen wohl empfinden zu machen.

Wie Ihr Eure Dispositions deshalb zu machen, solches muss Ich Eurer Prudence, Erfahrung und guter Einrichtung überlassen; dieses aber ist Mein Wille dabei, dass Ihr die Russen nicht schonen noch marchandiren sollet, dann Ihr aus der Anlage ersehen werdet, wie Ihr solche gewiss guten Kaufs haben werdet. Es wird also nur darauf ankommen, dass Ihr Euch bald mobil machet, und, wann sie kommen, Eure Mesures so nehmet, dass Ihr sie gleich auf den Hals gehet und alsdann recht tüchtig und derbe schlaget.

Ich erinnere Mich hierbei, von dem Maréchal Keith[1] erfahren zu haben, dass, um denen Russen eine rechte Schlappe anzubringen, man mit der Cavallerie erst die ihrige von den Flügels schlagen muss, alsdann die Infanterie gleich Carré machen würde, welche man dann an einem Orte durchaus enfonciren müsste, da dann alles mit ihnen aus und die völlige Confusion da wäre und man so viel Gefangene wie möglich machen, darauf aber an den feindlichen Chef einen Trompeter schicken müsste, damit er gleich Commissarien mit Geld schicken und diese selbst vor die Verpflegung der Gefangenen sorgen müssten, welches dasjenige wäre, so die Russen am allerstärkesten incommodirete. Die ersteren Umstände überlasse Ich Eurer Einsicht und Erwägung, auf den letzteren, wegen Verpflegung der Gefangenen vor ihr eigenes Geld und durch eigene Commissarien, habt Ihr vorkommenden Falls Attention zu nehmen.[2]

Friderich.

Nach dem Concept.

8584. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BRUNSWICK.

Dresde, 5 février 1757.

Le courrier que vous m'avez dépêché, m'a fidèlement rendu la lettre que vous m'avez faite du 2 de ce mois. Je suis au comble de ma joie de la nouvelle que vous m'avez mandée par rapport aux instructions que votre cour a envoyées à M. Titley pour entamer une négociation avec la cour de Danemark,[3] qui, pourvu qu'elle réussira

[1] Keith hatte bis 1747 in russischem Dienste gestanden. — [2] In einem folgenden Erlass vom 7. Februar wiederholt der König summarisch die am 5. gemachten Mittheilungen und Befehle. — [3] Diese Mittheilungen Mitchell's decken sich mit den von Michell am 25. Januar gesandten Meldungen, wie sie in dem Immediaterlass an Häseler vom 6. Februar (Nr. 8585) wiedergegeben sind.

selon nos souhaits, ne manquera pas de changer la face des affaires à plusieurs égards à l'avantage de la cause commune. En attendant, je ne manquerai pas d'instruire d'abord mon ministre à Copenhague,[1] afin qu'il appuie les négociations de M. Titley de tout son savoir-faire.

Quant au rappel du sieur Williams, j'avoue que la résolution que votre cour a prise là-dessus, ne me paraît pas assez juste; outre toutes les raisons que vous alléguez contre ce rappel dans le moment présent, je pense qu'il en ressortirait bien du malheur pour la jeune cour en Russie,[2] qui se verrait tout d'un coup abandonnée de tout bon conseil pendant les conjonctures les plus critiques, et que tout autre nouveau débarqué là n'aura ni liaisons avec les gens de la cour et les ministres, ni connaissance avec la jeune cour. C'est pourquoi je souhaiterais toujours que, dans ces conjonctures critiques et pendant la situation toute particulière où les affaires de la cour de Pétersbourg se trouvent actuellement, on continuât encore ledit sieur Williams sur son poste. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8585. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HAESELER A COPENHAGUE.

Dresde, 6 février 1757.

Après avoir accusé la bonne réception de toutes les dépêches que vous m'avez faites depuis le 11 jusqu'au 25 du janvier passé, et vous avoir témoigné ma satisfaction particulière tant des bons sentiments où la cour à laquelle vous vous trouvez, continue d'être, que de la façon dont vous agissez pour l'y confirmer, je vous dirai que mes dernières lettres de Londres du 25 janvier[3] m'ont appris qu'on a envoyé des instructions au sieur Titley, pour entamer une négociation avec la cour de Danemark et même d'offrir des conditions très avantageuses, si cette cour veut se détacher de la France. Le fond du traité doit être un subside annuel de 100,000 livres sterling pour cinq ans, à condition que Sa Majesté Danoise entretienne 12 vaisseaux de guerre et un corps de 8,000 hommes à la disposition du roi d'Angleterre, qui pourra être augmenté, en cas de besoin, à 12,000 hommes, lesquels doivent être à la solde de l'Angleterre, sitôt qu'ils seront employés.

Le sieur Titley doit avoir ordre de communiquer avec vous et le baron de Wedell et d'agir en sorte de ne pas commettre Sa Majesté Britannique. Ma volonté est donc, et je vous l'ordonne expressément, que vous devez aider et appuyer au mieux ledit ministre Titley dans cette négociation, par tout le savoir-faire et adresse dont vous êtes capable, afin de la faire constater heureusement, si salutaire pour la

[1] Vergl. Nr. 8585. — [2] Vergl. S. 149. 150. 164. 165. 224. 225. — [3] Bericht Michell's, d. d. London 25. Januar 1757. Vergl. Nr. 8603.

cause commune et pour rétablir la balance de l'Europe, enfin pour bien d'autres heureuses suites; aussi agirez-vous en ceci avec ce ministre tout confidemment, pour lui être utile au possible. Il serait cependant aussi utile qu'absolument nécessaire qu'on puisse cacher cette négociation, au moins jusqu'on soit parvenu à en avoir réglé et signé les préliminaires, devant les ministres français et autrichien,[1] qui, au défaut de cela, ne manqueront pas de remuer ciel et terre, pour la faire évanouir.

Au surplus, vous ne manquerez pas de donner aux ministres de Danemark et surtout au comte de Moltke tous les soupçons possibles contre les Autrichiens et les Français, surtout par rapport à l'alliance qu'ils viennent de contracter avec la Russie, qui vient d'accéder au traité de Versailles et d'envoyer son accession en France par le connu marchand Michell le 15 janvier.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

8586. AU CONSEILLER PRIVÉ COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 6 février 1757.

J'ai bien reçu en son temps tous vos différents rapports que vous m'avez faits depuis le 11 jusqu'au 18 du janvier dernier, et j'ai eu lieu jusqu'à présent d'être satisfait de la façon dont le baron de Hœpken s'est expliqué envers vous; c'est pourquoi je vous enjoins de vous conserver soigneusement, cependant sans affectation, la confiance de ce ministre, afin de le confirmer dans les sentiments favorables qu'il vous témoigne.[3]

Quant aux plaisanteries dont vous marquez en date du 18 de janvier dernier qu'on se plaignait en France, je vous avoue bonnement qu'il n'en est rien parvenu à ma connaissance, et je doute qu'il se soit dit ici la moindre chose qui pût affecter Sa Majesté Très Chrétienne; je souhaiterais toutefois bien de savoir sur quel objet on prétend que portent les plaisanteries en question.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la coutume constante de la cour de Vienne a toujours été de forger mille faussetés qu'elle m'endosse ensuite sous main par des mensonges atroces; de quoi il y aurait entre autres à alléguer des exemples sans fin et parlants en Russie.

Au reste, je suis fâché de ne pouvoir pas agréer les sollicitations du sieur Manicke,[4] et il faudra que vous le refusiez d'une manière honnête et polie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 155. — [2] Vergl. S. 241. — [3] Vergl. S. 179. — [4] Ein mecklenburgischer Edelmann von Manicke, der seine Heimath eines Ehrenhandels wegen hatte verlassen müssen, bat um das Patent eines preussischen Capitäns, um, durch diesen Character geschützt, in Hamburg sich aufhalten und dem Könige Rekruten liefern zu können.

8587. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 6 février 1757.

La correspondance que j'ai eue en France, venant d'être interrompue pour un temps, et comptant que vous vous trouvez à portée, là où vous êtes, de vous procurer des nouvelles de ce pays-là, je désire de vous que vous me marquiez tout ce que vous pourrez vous procurer de connaissances, tant concernant la personne de Sa Majesté Très Chrétienne[1] que la cour de France, de même que le militaire et en général les affaires de ce royaume.

Federic.

Nach dem Concept.

8588. AN DEN GENERALLIEUTENANT BARON DE LA MOTTE IN WESEL.

Dresden, 6. Februar 1757.

Ich habe das von Euch par Estafette an Mich eingesandte Schreiben vom 31. voriges erhalten und werde nicht ermangeln, des Erbprinzen von Hessen p. Durchlaucht wegen der Euch gemachten Hinderung in Verschickung derer Canons, die Ich Euch vorhin committiret habe, gehörig zu bescheiden.[2] Inzwischen Ihr nur bedacht sein sollet, das gute Vernehmen in allem mit Deroselben bestmöglichst zu unterhalten, sowie Ich Euch solches in Meinem gestrigen Schreiben[3] bereits gemeldet habe.

Um Euch aber nunmehro über alles weiter zu instruiren, worüber Ihr bei Mir anzufragen vor nöthig gefunden, so lasse Ich Euch zuförderst vermittelst der abschriftlichen Anlage communiciren, was Mir Mein Chargé d'affaires p.,[4] den Ich über den Umstand wegen des Transports derer Canons zu consultiren vor gut gefunden, deshalb gemeldet hat, wornach Ihr denn auch Eure Mesures nehmen und nöthigenfalls mit gedachtem von Hellen weiter correspondiren und das behörige Concert nehmen müsset. Dabei Euch zur Nachricht dienet, dass Ich dem von Hellen wirklich committiret habe, bei denen Staaten einen Passeport auf 39 Canons und 10 Mortiers, so Ich von Wesel nach Berlin transportiren lassen wolle,[5] zu fordern, und dass, sobald er solchen erhalten haben würde, er solchen an das Gouvernement zu Wesel zusende, auf dass solches seinen weiteren Gebrauch davon machen könne. Welches alles Ihr Euch zu Eurer weiteren Direction dienen lassen sollet.

Was dorten von überflüssigen Vivres vorhanden, solches habt Ihr, und zum Theil nur gleich, zu verkaufen, um die Creditores, so daran zu fordern haben, zu befriedigen.

[1] Vergl. S. 227. — [2] Vergl. Nr. 8589. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Hellen. Vergl. Nr. 8577. — [5] Vergl. S. 201.

Die clevischen Archive angehend, da zweifele ich fast, ob etwas sonderlich brauchbares darin enthalten sei, und muthmaasse vielmehr, dass solches mehrentheils in alten Paperasses bestehe, die durch Länge der Zeit von wenigem oder keinem Gebrauch mehr seind und viel besser zu Patronenpapier angewandt wären, um nur der Welt nicht länger eine vergebene Last zu sein. Sollte sich inzwischen noch etwas interessantes oder sonst importante Originalien darin finden, die wirklich importirten, asserviret zu werden, so könnet Ihr Euch mit dem Präsidenten von Bessel, auch dem von Könen deshalb concertiren, damit solche zu Wasser auf dem Rhein in möglichster Stille und ohne Éclat nach Holland transportiret und etwa unter dem Namen von andern Sachen zu Amsterdam bei dem p. von Elberfeld sicher asserviret werden.

Noch mehrere Attention aber muss auf die zu Cleve befindliche Kassengelder, desgleichen auf die bei der Regierung vorhandene Depositen- und Sportelkassengelder genommen, auch solche bei einem zuverlässig vorhandenen feindlichen Einbruch in Holland in Sicherheit gesetzet werden.

Was die Zeit anbetrifft, da Ihr Euch mit der gesammten Garnison zu Wesel in Sicherheit setzen und mit allem ausmarschiren sollet, da dienet Euch zu Eurer Direction, wie Ihr solchen Ausmarsch nicht eher antreten und unternehmen sollet, als bis dass der Feind auf sechs Märsche an Wesel gekommen sein, mithin noch sechs Märsche dahin haben wird; alsdann und ehe die Garnison ausmarschirete, Ihr dasjenige an der Festung sprengen lassen sollet;[1] worauf Ihr alsdann mit der gesammten Garnison und allem, so sonst noch mitgenommen werden soll, ausmarschiret und zu dem nöthigen Transport Vorspann vom Lande nehmen müsset, da Ihr dann gerades Weges nach Lippstadt marschiren sollet. Jeder Mann von der Garnison muss alsdann 60 scharfe Patronen bei sich haben, die Canons aber die von Mir schon vorhin determinirte und gehörige Anzahl Cartouches mit Vorspann, wie Ihr denn auch auf einige Tage vorräthiges Brod bedacht sein müsset; zu welchem allen Ihr den erforderlichen Vorspann vom Lande gebrauchen müsset.

Dieses ist, was Ich Euch vorläufig zur Instruction ertheile; dabei aber will Ich, dass Ihr mit der Arbeit von dem Miniren der zu sprengenden Festungswerke noch nicht den Anfang machen, noch etwas davon sagen, sondern solches noch anstehen lassen sollet, bis sich aus denen Umständen näher ergeben wird, was deshalb zu thun sei, wie Ich Euch dann auch noch weiter desfalls schreiben werde.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 834. Vergl. auch S. 64.

8589. AN DEN GENERALLIEUTENANT ERBPRINZ VON HESSEN-CASSEL IN WESEL.

Dresden, 6. Februar 1757.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden beide Schreiben vom 26. und 31. letzteren Monates habe Ich erhalten und melde Deroselben, soviel insonderheit letzteres anbetrifft, hierdurch in freundvetterlicher Antwort, wie es an dem ist, dass der Generallieutenant de la Motte von Mir befehliget worden, einen Transport von 39 Canons und 10 Mortiers bereit zu halten und solche den Rhein herunter nach Holland zu schicken,[1] damit selbige von dar weiter, wohin Ich es disponiren würde, geschicket werden können, Ich aber deshalb noch angestanden habe, Ew. Liebden davon zu benachrichtigen, da Ich zuforderst den nöthigen Freipass deshalb in Holland durch Meinen Chargé d'affaires im Haag, den von Hellen, sollicitiren lasse,[2] welcher beordert ist, alsdenn solchen dem Gouvernement zu Wesel zuzusenden, mithin Ew. Liebden zu adressiren, auf dass der Generallieutenant de la Motte als Commandant sodann das weitere besorgen könne. Ew. Liebden werden also Sich deshalb völlig zu beruhigen belieben, da Mein Wille ist, dass Deroselben in keinem Stücke, auch in Dero Posten als Gouverneur, an den gebührenden Êgards manquiret werden soll.

Wobei Deroselben doch nicht verhalten kann, dass nach der in allen Meinen Festungen hergebrachten Gewohnheit von je her Ich allemal dergleichen Ordres Meinem Commandanten zu adressiren pflege, wie solches zu Magdeburg, Neisse und allen übrigen Meinen Festungen der beständige Gebrauch ist, dahero auch Ew. Liebden gedachtem Generallieutenant de la Motte darunter sowohl als sonst in dergleichen Fällen völligen Glauben beilegen können, wenn derselbe solche Meine Ordres Ew. Liebden melden wird, da Ich die Commandanten von dem in solchen Gelegenheiten nöthigen vielen Détail zu chargiren pflege. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach dem Concept.

8590. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

König Georg schreibt, St. James, 7. Januar 1757: „Monsieur mon Frère. J'ai appris avec beaucoup de reconnaissance les dispositions favorables que Votre Majesté me témoigne,[3] et je reconnais en même temps combien il est important que ce soit un secret impénétrable. C'est pourquoi je La prie que toute cette correspondance, aussi bien que tout ce qui regarde les affaires d'Allemagne, soit traitée entre le comte de Podewils, qu'Elle en a chargé,[4] et le président de Münchhausen, que j'instruirai là-dessus. Votre Majesté peut compter que, de mon côté, je contribuerai selon mon pouvoir aux intérêts de Votre Majesté, et que, si la guerre tourne favorablement et que nous soyons en état de nous soutenir, nous n'ayons plus à craindre nos ennemis à l'avenir. Je suis avec estime et amitié, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

George R.

[1] Vergl. Nr. 8588. — [2] Vergl. S. 241. — [3] Vergl. Nr. 8475. — Vergl. Nr. 8476.

Dresde, 7 février 1757.

Monsieur mon Frère. En conformité des désirs de Votre Majesté, j'ai instruit le comte de Podewils[1] de pousser la négociation qu'il a entamée avec le baron de Münchhausen, et Elle peut compter qu'âme qui vive n'en sera instruite, et que le secret en sera réservé aux personnes uniques auxquelles Votre Majesté trouvera à propos de le faire communiquer.

Quoique les apparences à l'ouverture de la campagne nous présentent beaucoup d'ennemis considérables, conjurés à notre perte, je suis très persuadé que les évènements tourneront à l'avantage de Votre Majesté et de Ses alliés. Comme j'ai remarqué l'année passée que nos ennemis, par de fausses nouvelles qu'ils sèment dans le public, essaient d'intimider ceux qui ne sont pas au fait des affaires, je me suis proposé d'envoyer à Votre Majesté les projets de campagne de mes armées,[2] pour qu'Elle soit au fait de nos opérations et en état de juger des nouvelles qu'Elle recevra; je n'attends pour le faire que de recevoir de Vienne les dernières instructions que la cour donnera au prince Charles de Lorraine, pour ne rien marquer que de positif. Votre Majesté voudra bien agréer en même temps que je Lui marque dans l'occasion avec une entière franchise de cœur les choses que je croirai Lui être avantageuses dans les conjonctures qui se présenteront, Elle restant toujours la maîtresse de prendre le parti qu'Elle jugera le plus convenable.

Je fais mille vœux pour la prospérité des armes de Votre Majesté et pour tout ce qui peut contribuer à Sa satisfaction, La priant d'ajouter foi aux sentiments de la haute estime et de la considération avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Nach dem Concept.

Federic.

8591. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BRUNSWICK.

Dresde, 7 février 1757.

Secrétissime. Monsieur. Je vous avais déjà fait ma lettre du 5 de ce mois,[3] quand je reçus la dépêche du sieur Michell[4] que votre courrier de Londres avait apportée dans le paquet du comte Podewils, et par laquelle j'ai appris une anecdote assez curieuse sur laquelle milord Holdernesse même a bien voulu instruire le sieur Michell, quoique toujours sous le sceau du dernier secret, pour ne pas l'exposer lui-même.

Il s'y agit de l'alarme que les ministres d'Hanovre avaient prise si fort de la situation périlleuse où ils se croyaient être, qu'ils avaient osé

[1] Schreiben Eichel's an Podewils, d. d. Dresden 5. Februar, auf Königlichen Befehl. — [2] Vergl. das Schreiben an König Georg vom 10. April 1757. — [3] Vergl. Nr. 8584. — [4] Bericht Michell's, d. d. London 25. Januar. Vergl. Nr. 8603.

insinuer à Sa Majesté Britannique que, si l'on pouvait mettre l'électorat à couvert par le canal de la cour de Vienne, ce serait une démarche de prudence dans les circonstances présentes, vu le grand nombre d'ennemis que j'avais à combattre et le peu de secours que l'on avait à espérer de ma part après la perte totale de la Russie pour l'Angleterre et la résolution que la première avait prise de secourir les cours de Vienne et de Dresde et d'accéder au traité de Versailles.[1] Mais que ces insinuations n'avaient fait aucune impression sur l'esprit du Roi et encore moins sur son ministère anglais, quoiqu'elles eussent été faites avec assez de finesse et que c'eût été par le canal de la comtesse de Yarmouth que les ministres hanovriens avaient fait passer ici leurs craintes au Roi, auprès duquel elles avaient été soutenues par le baron de Münchhausen, toujours fort timide.

Milord Holdernesse, en disant tout ceci dans la dernière confiance et à demi mots au sieur Michell, a cependant eu la bonté de lui avouer de plus qu'on avait cherché à le mettre lui-même mal dans l'esprit du Roi, comme ne lui faisant pas assez sentir la situation périlleuse où il se trouvait en me soutenant et me secondant, et ne cherchant pas à le tirer d'affaires par d'autres moyens. Que ces insinuations avaient été suggérées par les Autrichiens à la régence d'Hanovre, qui les avaient fait soutenir à Londres par le comte Colloredo, au point que ce dernier avait eu l'audace d'en parler à lui, milord, en se plaignant en même temps de ses procédés envers la cour de Vienne et qu'il était l'auteur des propos que l'on avait débités sur son chapitre, et entre autres qu'il avait été le premier à divulguer que l'Impératrice-Reine n'avait pas voulu entrer dans la querelle que l'Angleterre avait avec la France, qu'à condition qu'on l'aidât à m'attaquer. Mais qu'il avait répondu audit comte avec la fermeté et la dignité qu'il convenait à un ministre d'Angleterre, et de façon à le convaincre que de pareils reproches et des ruses de cette façon ne feraient jamais aucune impression sur l'esprit du ministère britannique et n'altèreraient en rien la résolution où il était d'aller en avant avec moi et de faire repentir par là le comte de Kaunitz de ses procédés ingrats envers l'Angleterre, et combien peu celle-ci était disposée de vouloir donner dans les pièges qu'il voulait lui tendre.

Le sieur Michell ajoute, en guise de sa propre réflexion, qu'on voyait par là les motifs pour lesquels le comte Schmettau n'avait pas trouvé dans la régence d'Hanovre tout l'empressement[2] et toutes les dispositions qu'il aurait été à souhaiter, afin que l'armée à former en Westphalie pût servir d'abord à couvrir les États de Clèves; qu'on ne devait pas être surpris non plus, si l'on trouvait dans cette régence de la timidité et de l'irrésolution, puisque c'était en conséquence de ces représentations que le Roi ne s'était pas décidé encore de faire marcher

[1] Vergl. S. 164. 241. — [2] Vergl. S. 175. 177. 183.

cette armée en avant et de lui faire prendre immédiatement une position plus utile à moi. Mais comme on serait instruit actuellement à Hanovre des sommes d'argent que le Parlement doit donner à Sa Majesté Britannique, pour former et faire agir l'armée dont il s'agit, pour le soutien de la cause commune, du renvoi prochain du reste des troupes d'Hanovre et des Hessois,[1] et enfin que c'était pour soutenir et seconder moi de même que l'électorat, que l'Angleterre fournissait aux moyens de faire agir cette armée, il fallait espérer que Messieurs d'Hanovre ne seraient plus si timides et si irrésolus et qu'ils conviendraient de se montrer tels qu'ils devraient être, et tels que l'Angleterre le fait à mon sujet.

Voilà, je crois, Monsieur, assez de circonstances intéressantes qui sauront vous servir de direction secrète et sous main, selon la sagesse et la prudence que je vous connais, en traitant avec ces gens-là. La seule chose que je vous supplie avec instance, c'est de vouloir me garder le secret le plus religieux sur l'ouverture que je vous en fais, jusqu'à ne rien même faire apercevoir au comte Schmettau, pour ne pas exposer notre digne et respectable milord Holdernesse, à qui de ma part, en reconnaissant comme un sûr garant de son amitié et de sa bonne intention pour la cause commune cette marque de confiance donnée au sieur Michell, je garderai le secret le plus absolu, jusqu'à n'en laisser rien entrevoir à mes ministres même, ni d'ailleurs à âme qui vive. C'est, au reste, avec cette estime sans bornes que vous me connaissez pour vous, que je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8592. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 7 [février 1757].

Ma très chère Sœur. Vos lettres me font toujours le même plaisir, ce me sont des gages de votre amitié et de votre santé. Nous avons été dans de très grandes inquiétudes pour notre chère mère,[2] je ne vous en ai rien écrit, pour ne vous point alarmer. Elle a eu un rhume de poitrine avec des mouvements fiévreux, son sommeil était perdu, et dans son grand âge cela fait prodigieusement craindre pour elle; mais, à présent, elle se remet de jour en jour. Veuille le Ciel nous la conserver encore longtemps!

A lire les nouvelles publiques, on dirait qu'une meute de rois et de princes veulent me donner la chasse, comme à un cerf, et ils invitent de leurs amis pour assister à la curée. Pour moi, je ne suis point du tout, résolu à les laisser faire, et je me flatte même fort de faire leur curée. Quelque envie qu'ils aient de commencer une campagne

[1] Vergl. S. 229. — [2] Vergl. S. 243.

précoce, il est impossible qu'ils agissent avant le 12 ou 15 de mai, à cause des semailles. Leurs préparatifs de Prague ne sont pas aussi considérables qu'on le suppose. Nous avons fort bien eu jusqu'à 3,000 hommes qui travaillaient pour le service de l'artillerie. Cela paraît étonnant à ceux qui ne sont pas au fait de pareils préparatifs; mais, quand il faut préparer l'hiver tout ce que l'on doit consumer pendant l'été, il faut beaucoup d'ouvrage et de travail.

Les Français viendront joindre les Autrichiens[1] auprès de Nuremberg, et de là ils partiront pour marcher tout droit vers le pays de Magdebourg; mais on traitera cette armée venant de Nuremberg comme ce que les Allemands appellent *Nürenberger Waare*.

Voilà, ma très chère Sœur, encore bien de guerre et de politique; mais j'en ai, malgré moi, la tête si pleine que Colin en revient toujours à ses moutons.

Mon frère de Prusse a pris la goutte, mais sans danger.[2]

Je vous embrasse, ma très chère Sœur, de tout mon cœur, vous priant de me croire avec la plus parfaite tendresse, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8593. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON PIRCH AUF DEM KÖNIGSTEIN.

Dresden, 7. Februar 1757.

Ich ertheile Demselben auf sein Schreiben vom 4. dieses hierdurch in Antwort, wie Ich zwar wohl versichert bin und zu dem Herrn General das Vertrauen hege, dass er von denen auf der Festung befindlichen Personen keine zum verdächtigen Verschicken gebrauchen, noch sonsten die ihm bishero nachgelassene Beurlaubung derselben zu Meinem Nachtheil employiren werde; weilen aber solches von denen Leuten selbst ohne Vorwissen des Herrn Generals geschehen kann und die Klugheit erfordert, dagegen alle mögliche Praecautiones zu nehmen, so wird der Herr General Mir nicht verdenken können, wenn Ich in Zukunft keinen von der dortigen Garnison mehr durch die Quartiere Meiner Regimenter passiren lassen werde.[3]

Friderich.

Nach dem Concept.

8594. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 8 février 1757.

C'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris, par la lettre du 4 de ce mois que vous m'avez faite, votre heureux retour à Neisse, et

[1] Die aus den Niederlanden kommenden österreichischen Truppen. Vergl. S. 33. — [2] Vergl. Nr. 8581. — [3] Vergl. Nr. 8562.

que vous avez trouvé la situation de vos quartiers et la position des ennemis à peu près sur le même pied que vous les aviez laissés à votre départ.[1]

Selon ce que je viens d'apprendre, le prince Charles de Lorraine va commander une des armées des Autrichiens, sans qu'on m'a pu dire précisément encore quelle. Il a été le 4 à Ratisbonne, où quelque mal au pied l'a arrêté, mais d'où, à ce qu'on me marque, il partira au plus tôt pour Vienne.

J'apprends d'ailleurs que tous les officiers autrichiens ont eu l'ordre d'être au 1er de mars auprès de leurs régiments, ce qui indique le dessein de vouloir ouvrir de bien bonne heure la campagne. Il sera donc nécessaire que vous pressiez au possible l'augmentation des régiments avec tout ce qu'il y a d'autres arrangements à faire pour la campagne, afin que tout en soit prêt et achevé au plus tôt.

Quant à l'argent nécessaire pour l'équipement de la seconde augmentation de vos régiments de hussards,[2] il ne tient qu'à l'estimation que j'en attends à tout moment du général Massow, pour en assigner le payement. Du reste, les prêts de cette augmentation commenceront du 1er de mars.

Vous aurez soin que toutes femmes d'officiers de vos régiments, qui sont actuellement auprès de leurs maris, aient à retourner vers le 1er de mars, soit à leurs garnisons soit ailleurs où elles voudront aller se retirer pendant la campagne. J'ordonnerai précisément la même chose par rapport à celles qui sont ici.

Je vous envoie, au reste, ci-clos un dénombrement préalable des régiments et des officiers généraux que je destine cette année-ci pour l'armée que vous aurez sous vos ordres.

Federic.

J'ai trouvé des chemins abominables,[3] j'ai passé de Gœrlitz à Bischofswerda entre des montagnes de neiges, mais cela ne fait rien. Je vous félicite de ce que vous aurez vis-à-vis de vous le prince Charles et Kœnigsegg. A présent l'orage menace de tous les côtés; selon de bonnes nouvelles, je crois que la bombe crèvera la première en Prusse,[4] et que Lehwaldt entrera en jeu avant nous, mais comme on a pourvu de tous côtés, j'attends patiemment l'évènement, et je me prépare de mon côté à bien jouer mon rôle.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei; in der Ausfertigung war er eigenhändig.

---

1 Gemeint ist Schwerin's Abreise nach Hainau Ende Januar. Vergl. S. 237. — 2 Die Husarenregimenter wurden zweimal um je 60 Mann vermehrt. Vergl. auch S. 153. — 3 Auf der Rückkehr von Hainau nach Dresden. Vergl. S. 239. — 4 Vergl. S. 244. 246.

8595. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 8. Februar 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe Euren Rapport vom 5. dieses wohl erhalten und danke Euch auf das gnädigste vor die Mir in und mit solchem communicirte Nachrichten, die Ich in den allermehristen Stücken vor gegründet und ganz wahrscheinlich, auch richtiger wie die ersteren und vorigen zu sein erachte, auch Mir es deshalb sehr lieb sein wird, wann Ihr darunter continuiren werdet.

Sonsten habe Ich erfahren, dass der Prinz Karl von Lothringen nach Wien gehet und das Commando über eine von denen österreichischen Armeen bekommen wird,[1] man hat Mir aber noch nicht eigentlich sagen können, welche es sein dörfte. Indess ist so viel gewiss, dass er den 4. dieses zu Regensburg angekommen, daselbst aber wegen eines am Fuss ihm zugestossenen Schadens etwas bleiben müssen, jedoch bald von dar nach Wien abgehen wird. Wie Ich ferner erfahren habe, so haben alle österreichische Officiers die Ordre, den 1. Martii bei ihren Regimentern zu sein, welches Mir glauben machet, dass der Feind das Dessein habe, die Campagne sehr früh anzufangen, wovon Ich jedoch die Möglichkeit noch nicht sehe, wegen der grossen Difficultäten, so er dabei haben wird.

Indess wir unsererseits gut thun, unsere Arrangements bestens zu pressiren, um alles im Stande zu haben. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Ich überschicke Euch noch einen Extract verschiedener erhaltener Nachrichten.[2]

Nach der Ausfertigung.

8596. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 9. Februar 1757.

Ohnerachtet Ich nicht zweifeln will, dass Euch Meine beide, Euch durch Expresse en courrier zugesandte Schreiben vom 5. und vom 7. dieses,[3] die projectirte russische Invasion in Preussen betreffend, richtig zugekommen sein, Euch auch der Benoît bereits immediatement aus Warschau von allem informiret haben werde, was er deshalb in Polen erfahren hat, so habe Ich Euch dennoch zum Ueberfluss hierdurch noch communiciren wollen, was er desfalls an Mich gemeldet hat,[4] dass nämlich, denen dortigen Nachrichten zufolge, von russischen Völkern noch nichts weiter als einige kleine Detachements, so die russischen Com-

[1] Vergl. S. 227. 256. — [2] Der Extract liegt nicht mehr vor. — [3] Vergl. Nr. 8583 und S. 246 Anm. 2. — [4] Nach dem Berichte Benoît's, d. d. Warschau 29. Januar.

missaires zur Bedeckung bei sich hätten, in Litthauen eingerücket wären, und dass von einer Cavallerie, so von Smolensk kommen sollte, sich noch nichts geäussert habe; dass man zwar denen litthauschen Postmeisters untersaget, nichts von denen Arrangements der Russen in Litthauen nach Warschau zu schreiben, dass man aber dennoch um so viel gewisser und zuverlässiger wisse, dass alles mit dem russischen Ankauf der Magazine daselbst sehr langsam gehe, und es schiene, dass alles solches nur geschähe, um die Welt zu eblouiren, weil, was an Magazinen gemachet würde, nur geringe Amas wären, und die Accords gemachet würden, das Getreide zu liefern, wenn man es verlangete; dass also man daraus wahrnehme, wie, was die Russen deshalb in Litthauen thäten und ausbreiteten, nur eine Falle wäre, welche man Euch stellete, um Euch einzuschläfern und desto leichter zu surpreniren. Man spräche und rechnete bei der sächsischen Partie bereits darauf, dass die Invasion in Preussen nächster Tagen geschehen würde, und hätte gedachte Partie den Bruit ausgestreuet, als ob Memel schon von den Russen genommen wäre. Dass übrigens ein gewisser Kluszewski dorten in Warschau dem Hofe alle möglichste Éclaircissements von dem Zustande Meiner Truppen in Preussen und denen übrigen dortigen Arrangements gegeben hätte und von Warschau mit Anfang dieses Monates nach dem Apraxin abgereiset wäre, um ihm zum Guide bei der Invasion zu dienen.

Alles dieses mache Ich Euch bekannt, damit Ihr die Mobilmachung der Regimenter um so mehr beschleuniget[1] und Eure Präcautiones nehmet, auch Euch in solche Verfassung setzet, denen Russen, wenn sie kommen, mit Vorsicht, aber auch zugleich vigoureux zu begegnen. Ich erwarte Eure Nachrichten auf das baldigste.

Friderich.

Nach dem Concept.

8597. AN DIE ETATSMINISTER GRAFEN PODEWILS UND FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Dresden, 9. Februar 1757.

Meine liebe Geheime Etatsminister Grafen von Podewils und von Finckenstein. Ich lasse Euch hierbei vermittelst der abschriftlichen Anlage zufertigen, was Mir der Etatsminister von Plotho zu Regensburg wegen einer geheimen Zusammensetzung und engerer Vereinigung mit uns als bisher, und zwar nur vorerst mit einigen derer ansehnlichsten Höfe im Reich, gemeldet und vorgeschlagen hat.[2] Da Ich nun dessen Gedanken darüber vor höchst gut und sehr interessant zu sein finde, so ist Mein Wille, dass Ihr alsofort auf dergleichen Plan arbeiten und sonder Zeitverlust deshalb zu Werke schreiten, auch alles möglichste anwenden sollet, dieses heilsame und höchst nützliche Werk zu Stande zu bringen, als welches zur wirklichen Execution einzuleiten Ihr keine

[1] Vergl. S. 246. — [2] Vergl. Nr. 8598.

Zeit versäumen sollet. In welcher Absicht Ich Euch dann alles zu disponiren und zu verfügen hierdurch lediglich überlasse, ohne dass Ihr nöthig habet, die Zeit mit Anfragen bei Mir zu verlieren. Ob und wie weit Ihr Euch auch des von Eickstedt[1] darunter nützlich bedienen könnet, solches setze Ich lediglich auf Euer Ermessen aus und lasse Euch überhaupt dabei freie Hände.

Was sonst alle und jede übrige Reichstagessachen anbetrifft, da lasse Ich es dabei bewenden, dass Ihr schlechterdings den p. von Plotho darüber bescheiden müsset, weil Ich von denen Reichstagessachen zu wenig Kenntniss habe, als dass Ich darin etwas decidiren oder disponiren könne; nur muss gedachter von Plotho auf seine Berichte jedesmal prompt, solide und positiv beschieden werden. Welchem Ihr also gehörig nachzuleben habet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung. Friderich.

8598. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN REGENSBURG.

Plotho berichtet, Regensburg, 4. Februar 1757: „Auch, allergnädigster König und Herr, ist dasjenige, so auf hiesigem Reichstage gegen Ew. Königl. Majestät beschlossen worden und vielleicht noch ferner geschehen möchte, zwar so ernstlich als fürchterlich, und der kaiserliche Hof sammt dem Anhange hat durchgesetzet, was intendiret und concertiret worden; allein hiebei ist mehr gewonnen als verloren, und daher mich auch sehr gleichgültig dabei verhalten können. Die viele widrige majora kommen mit ihrem stellenden triplo denen wenigen, so zu solchen Maassregeln nicht concurriren wollen, bei weitem alle nicht gleich; ohne zu gedenken den grossen Unterscheid bei denen zu stellenden Mannschaften. Da nun diese wenige, aber ansehnlichste Stände des Reiches zugleich so sehr brusquiret worden, so wird die genauere Zusammensetzung und engere Vereinigung mit solchen Ständen anjetzt um so leichter sein, mithin Ew. Königl. Majestät Partei mehr, als vorher gehoffet, wirklich verstärket werden. Nur würde das Eisen zu schmieden sein, weil es noch warm, und daher sehr ingeheim an solche engere Vereinigung und Zusammensetzung nur vorerst an einigen ansehnlichen Höfen im Reiche, und von welchen die übrige durch geheime Negociationes anherbeizuziehen, ohne Verzug zu arbeiten sein, nach vorher genommenem Concert mit dem churhannövrischen Ministerio, als wodurch alles noch mehr befördert und erleichtert werden könnte. Bei die hochfürstlichen sächsischen Häuser, auch Hessen-Cassel und andere wohl gesinnete Höfe habe durch Dero hiesigen Gesandtschaften bereits dazu den Weg gebahnet. Es werden auch alle die evangelischen Höfe nach aller Vermuthung dazu ehender die Hand bieten als zu der Union mit der Kron Frankreich, so der Chevalier Folard[2] bei solchen Höfen negociiret. Zugleich wäre auch bei solchen Höfen darauf anzutragen, ihre Gesandtschaften ebenfalls von hier abzuberufen und zu einem Communicationstage einen anderen sicheren und gelegenern Ort zu erwählen. Anlangend die fürchterliche Veranstaltungen, so stehen solche wohl auf dem Papiere, möchten aber sobald nicht ins Werk gerichtet werden können, auch solches aus so vielerlei Mannschaften zusammengestossenes und ohngefähr 20,000 Mann betragendes Corps nicht sehr zu fürchten sein. . . . Dem Churfürst von Mainz, welcher der übermüthigste, und besonders das ganze Reich in

[1] Der Kammergerichtsrath von Eickstedt war zur einer Rundreise an die deutschen Fürstenhöfe entsandt, um an den Orten, wo keine ständigen Vertreter Preussens sich befanden, den Intriguen des wiener Hofes entgegenzuwirken. Vergl. Nr. 8345. — [2] Vergl. S. 211. 213. 267.

Harnisch zu bringen gesuchet, könnte jetzt mit gutem Prätext und sonder grossen Schwertschlag das ohnehin mit Unrecht besitzende Erfurtische und Eichsfeldische abgenommen und mit ersterm denen hochfürstlich sächsischen Häusern und mit dem andern zum Theil an Hannover, zum Theil an Hessen-Cassel Convenanzen gemacht werden."

Plotho übersendet das Schreiben eines baseler Correspondenten, d. d. Basel 29. Januar, der unter anderem anzeigt: „Je n'ai rien à ajouter à ma dernière; les intentions que j'ai mandées à Votre Excellence, continuent d'être les mêmes dans les cantons protestants, où l'on fait bien des vœux pour l'heureux succès des armes de Sa Majesté. . . . Votre Excellence me dit qu'il n'y avait apparence que l'on était menacé d'une guerre de religion. Dieu nous en garde, mais, en ce cas, les Suisses n'y seraient pas si insensibles, et je puis même assurer Votre Excellence en confiance que l'on prend toutes les mesures pour ne pas être surpris. . . . On m'écrit de la part d'un certain canton que l'Impératrice-Reine avait fait faire la proposition aux cantons catholiques de lui avancer une somme d'argent, mais que ceux-ci l'avaient purement refusée."

Dresden, 9. Februar 1757.

Der von Euch anhero geschickte Expresse hat Mir Eure Dépêche vom 4. dieses Monates ehegestern richtig überbracht, von deren Einhalt Ich dann überhaupt sehr zufrieden gewesen bin und Euch vor alle deshalb aus wahrem Eifer und rechtschaffener Treue vor Meinen Dienst gegebene Bemühung danke. Ihr habt Mir auch mit einer sicheren Gelegenheit eine, und zwar nur summarische Rechnung von allen Kosten und Auslagen, so Ihr deshalb überall gethan habet, einzusenden, da Ich Euch dann alles wieder vergüten werde. Wobei Ihr dann dasjenige, so Euer Geistlicher noch an Reisegeld von Euch verlangen und nöthig haben dörfte, mit ansetzen könnet.

Dessen durch Euch Mir gegebene Nachrichten finde ich in verschiedenen Stücken wahrscheinlich und interessant, und hat derselbe wohl gethan, dass er dasjenige, so ihm zu approfondiren nicht möglich gewesen, reine und klar angezeiget hat. Wenn übrigens derselbe hieher kommen sollte, kann er von der bewussten Marque seinen Gebrauch machen, indem alles gehörig bestellet ist.[1]

Den Gedanken, so Ihr von einer näheren Zusammensetzung und Einverständniss mit einigen wohlgesinneten Ständen habet, finde Ich sehr gut und admirabel zu sein, habe auch deshalb sogleich an Meine Minister die Ordre ergehen lassen, darauf weiter zu arbeiten. So seind auch Eure übrige Mir gethane Vorschläge an sich recht gut, nur muss, um solche in das Werk zu richten, Zeit und Gelegenheit erwartet werden, da alles geschehen kann.

Was sonsten noch die übrigen Reichstagssachen anbetrifft, da müsset Ihr Euch hauptsächlich deshalb an Meine Minister vom Departement der ausländischen Affairen adressiren[2] und von selbigen Eure Resolutiones gewärtigen, da Ich deren pflichtmässigen Besorgung alles dieses über-

[1] Der Geistliche hatte einige Nachrichten über die Rüstungen und Kriegspläne der Oesterreicher mitgetheilt. „Man schmeichele sich," meldete er unter anderem, „noch im Junio in Berlin zu sein." Genaueren Bescheid wollte der Geistliche, nach einer neuen Reise in das Oesterreichische, in Dresden abstatten; Plotho hatte ihn mit einem in Dresden vorzuweisenden Erkennungszeichen versehen. — [2] Vergl. Nr. 8597.

lassen habe und in dergleichen Mir nicht genugsam bekanntes Detail nicht vor Mich alleine entriren kann.

Friderich

Nach dem Concept.

8599. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 9 février 1757.

J'ai reçu vos rapports du 31 de janvier dernier et du 1er de ce mois, et je ne saurais m'empêcher de vous rendre justice sur la bonne conduite que vous avez tenue jusqu'à présent en tout et particulièrement concernant l'affaire de l'augmentation des troupes de la République.[1]

Comptez que je suis bien satisfait de vous. Vous avez fait, on ne saurait mieux, en déclarant aux régents de la République que Sa Majesté Britannique et moi nous étions concertés et entendus sur une armée d'observation à assembler du côté du Rhin,[2] et vous mettrez le comble à votre bonne conduite en continuant d'agir avec cette même prudence active que jusqu'ici j'ai remarquée en vous, non sans beaucoup de satisfaction.

Les brochures qu'on a eu l'impudence téméraire de vous adresser de temps en temps, ne sont absolument que de grandes misères et des infamies malicieusement controuvées, qui ne sauraient émouvoir qu'à indignation tout ce qu'il y a d'honnêtes gens.

Il résulte de là qu'elles ne méritent qu'un souverain mépris et qu'il n'en vaudrait la peine d'y riposter qu'au cas qu'il se trouvât quelqu'un de propre à le faire, et qui en même temps pût faire paroli aux indignes auteurs de ces lourdes infamies, en leur disant de grièves injures, pour les couvrir de toute la honte qu'ils méritent à si juste titre.[3]

Nach dem Concept.

Federic.

8600. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 11 février 1757.

P. S.

Après avoir fini ma dépêche,[4] je viens de recevoir celle que vous m'avez faite du 4 de ce mois. Je vous sais gré des nouvelles que vous m'avez communiquées au sujet de la confidence qu'on vous a faite de ce que les dernières lettres du sieur de Swart ont marqué,[5] mais surtout de ce que vous m'avez mandé des arrangements militaires en France;[6] auquel sujet je vous réitère ce que je vous ai déjà écrit,[7] savoir que

[1] Vergl. S. 241. — [2] Vergl. S. 229. — [3] In der gleichen Weise bescheidet eine „Mündliche allergnädigste Resolution" vom 10. Februar das Departement der Auswärtigen Affairen über die von Hellen eingesandten Broschüren. — [4] Nr. 8599. — [5] Der Greffier Fagel hatte dem preussischen Geschäftsträger mitgetheilt, dass, nach den letzten Berichten Swart's aus Petersburg, Apraxin Befehl erhalten habe, so bald wie möglich gegen Ostpreussen vorzugehen, doch leide die russische Feldarmee noch an allem Nothwendigen Mangel. Vergl. S. 244. 245. — [6] Diese Nachrichten sind wiedergegeben in dem Immediaterlass an Michell vom 11. Februar Nr. 8603. — [7] Vergl. S. 249.

vous devez vous appliquer au possible d'avoir de bonnes informations de tout ce qui se passe en France, afin de m'en instruire exactement et le plus promptement qu'il vous sera possible. Vous pénètrerez aisément combien je suis intéressé de savoir exactement les arrangements qu'on fait en France, et d'en être précisément informé, et je vous ai déjà marqué que, malgré cela, ma correspondance en France a presque entièrement cessé;[1] ainsi, comme ordinairement on a dans le pays où vous êtes les nouvelles les plus fraîches et les plus exactes de là, vous me rendrez un vrai service d'y être fort attentif et de m'en bien instruire.

Au surplus, vous remercierez poliment le général major de Creutznach[2] de l'attention qu'il a bien voulu me marquer en me recommandant le nommé Christof Fuchs,[3] et le prierez de vouloir bien m'envoyer cet homme en l'adressant ici au colonel et chef de mon artillerie, le sieur de Dieskau, qui aura soin de lui et se concertera avec lui sur les conditions assez équitables qu'il demande, s'il est bon sujet. C'est aussi pourquoi je vous adresse ci-clos un passe-port pour lui, et quant aux frais de voyage, vous vous arrangerez avec lui à une certaine somme que je vous ferai bonifier d'abord.

Federic.

Nach dem Concept.

8601. AU CONSEILLER PRIVÉ COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 25. Januar: Mit Rücksicht auf den in Schweden herrschenden Getreidemangel (vergl. S. 107) habe die Kaiserin von Russland durch ihren Gesandten ein Geschenk von 10,000 Tonnen Mehl anbieten lassen. Der Senat, um seinem Gegner Russland sich nicht verpflichtet zu sehen, wolle das Geschenk als ein dem Könige persönlich dargebrachtes aufnehmen, während Adolf Friedrich darin ein Geschenk für den ganzen schwedischen Staat erkenne. Diese Frage beginne ernstes Zerwürfniss hervorzubringen.

Ein in chursächsischen Diensten stehender schwedischer Oberst Eggerts, sollte, wie Solms weiter meldet, nach Schweden zurückberufen werden, wird aber auf die dringende Bitte des sächsischen Gesandten Baron Sacken vorläufig noch auf seinem jetzigen Platze verbleiben.

Dresde, 11 février 1756.

J'ai reçu votre rapport du 25 de janvier, par lequel j'ai vu avec peine le nouveau sujet de brouillerie qui s'est élevé sur un objet d'assez peu d'importance entre le roi et le sénat de Suède. On voit par là à quel excès doit être montée l'animosité du Sénat contre ce Prince; malgré cela mes vœux sont que cette altercation reste là, sans être poussée plus loin, parceque jamais une brouillerie ouverte entre le Roi et le Sénat n'arriverait plus hors de saison que dans ces moments malheureux de troubles et de confusion. C'est aussi pourquoi vous devez tâcher d'adoucir cette susdite brouillerie, autant qu'il dépendra de vous.

[1] Vergl. S. 249. — [2] Leonhard Creutznach von Wiedebach, holländ. General-Major, Inspecteur der holländischen Geschützgiessereien. — [3] Ein Angestellter der Hauptgeschützgiesserei im Haag.

Je vous sais gré, au reste, de la petite anecdote que vous m'avez mandée au sujet du sieur Eggerts, que je ne connais cependant pas jusqu'ici, mais dont je m'informerai.

Federic.

Nach dem Concept.

8602. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HAESELER A COPENHAGUE.

Dresde, 11 février 1757.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 30 janvier et du 1er de ce mois, et ne doute pas que la dépêche que je vous ai faite à l'ordinaire dernier,[1] ne vous soit heureusement parvenue, par laquelle vous aurez vu que le sieur Titley doit maintenant avoir reçu ses instructions pour entrer en négociation avec la cour de Danemark sur un traité de subside. J'espère de vous avoir mis à même par là de pouvoir juger avec fondement si le sieur Titley chemine droit ou si, par les insinuations du sieur Wedell, l'on branle au manche.

Car je ne veux point vous laisser ignorer, quoique pour votre seule direction et avec défense sur votre honneur d'en dire mot à âme qui vive, que je suis informé de très bon lieu[2] que les ministres d'Hanovre, ayant été fort alarmés de la situation périlleuse où ils se croient être, ont osé d'insinuer au roi d'Angleterre que, si l'on pouvait mettre l'électorat à couvert par le canal de la cour de Vienne, ce serait une démarche de prudence dans les circonstances présentes, vu le grand nombre d'ennemis que j'avais à combattre, et le peu de secours qu'on avait à espérer de ma part, après la perte totale de la Russie pour l'Angleterre et la résolution qu'elle avait prise d'accéder au traité de Versailles[3] et de secourir les cours de Vienne et de Dresde. Cependant, je sais aussi par le même canal que ces insinuations n'ont fait aucune impression sur l'esprit du Roi leur maître et moins encore sur celui du ministère anglais. J'ai appris d'ailleurs que ces insinuations ont été suggérées par les Autrichiens à la régence d'Hanovre, qui les ont fait aussi soutenir à Londres par le comte Colloredo, au point que celui-ci a eu la hardiesse d'en parler au lord Holdernesse, en se plaignant même de ses procédés envers la cour de Vienne, et qu'il était l'auteur des propos que l'on avait débités sur son chapitre, et entre autres qu'il avait été le premier à divulguer que l'Impératrice-Reine n'avait voulu entrer dans la querelle que l'Angleterre avait avec la France, qu'à condition qu'on l'aidât à m'attaquer. Mais que le susdit milord avait répondu au ministre autrichien avec beaucoup de fermeté et de dignité et de façon à le convaincre que de pareils reproches et des

[1] Nr. 8585. — [2] Mittheilungen des Grafen Holdernesse an Michell. Nach dem Berichte Michell's, d. d. London 25. Januar. Vergl. Nr. 8603. Vergl. auch Nr. 8591. — [3] Vergl. S. 164. 241. 253.

ruses de cette espèce ne feraient jamais impression sur l'esprit du ministère britannique et n'altèreraient en rien la résolution où il était d'aller en avant avec moi et de faire repentir par là le comte Kaunitz de ses procédés ingrats envers l'Angleterre, et combien peu celle-ci était disposée de vouloir donner dans les pièges qu'il voulait lui tendre.

Voilà des anecdotes que je vous confie seul pour vous diriger à présent à éclairer d'autant mieux les démarches que feront les sieurs Titley et Wedell, et à pénétrer la résolution que la cour de Danemark prendra, tout comme les menées du comte Dietrichstein,[1] qui apparemment tâchera de faire à peu près les mêmes insinuations que le comte Colloredo a faites à Londres.

Au reste, le ministère anglais a instruit celui d'Hanovre des sommes d'argent que le Parlement doit donner au roi d'Angleterre, pour former et faire agir en Allemagne une armée pour le soutien de notre cause commune, et du renvoi prochain du reste des troupes d'Hanovre et des Hessois.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

8603. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 11 février 1757.

J'ai reçu presque à la fois les dépêches que vous m'avez faites depuis le 4 jusqu'au 21 de janvier, tout comme celle du 25[3] m'a été fidèlement rendue par le courrier qu'on avait dépêché en dernier lieu au sieur Mitchell.[4]

J'ai été surtout très content de tout ce [que] vous m'avez appris par la dernière, et que les tentatives que les Autrichiens ont essayées sur le ministère anglais, pour leur inspirer de la crainte et des appréhensions, ont si mal succédé.[5] Vous ne manquerez pas de prendre l'occasion favorable pour remercier de ma part le plus poliment et avec onction milord Holdernesse de ses attentions et de ses bonnes intentions qu'il continue d'avoir invariablement pour moi et pour la cause commune, en assurant à lui, comme aux autres ministres anglais, qu'ils n'auraient jamais lieu de regretter ce qu'ils faisaient pour moi et pour notre défense commune; qu'à la vérité le nombre d'ennemis qui pensaient à m'accabler, ne permettait pas que je sache, au commencement de la campagne prochaine, leur fournir beaucoup de secours, mais qu'avec l'aide de Dieu et pourvu que l'Angleterre contribuerait à me couvrir et les États d'Hanovre du côté du Bas-Rhin contre les forces que la France y voudrait envoyer le printemps prochain, pour nous attaquer de ce côté-là, je ne doutais nullement que nous ne nous tirions

[1] Vergl. S. 187. — [2] Vergl. S. 254. — [3] Vergl. Nr. 8592. — [4] Vergl. S. 252. — [5] Diese Mittheilungen Michell's sind wiedergegeben in dem Schreiben an Mitchell vom 7. Februar (Nr. 8591) und in dem Immediaterlass an Häseler vom 11. Februar (Nr. 8602).

heureusement de l'affaire et que je sache agir en sorte qu'à la fin l'Angleterre et moi finissions glorieusement et à son avantage une guerre qui jusqu'à présent paraissait si difficile; et que, du reste, l'Angleterre saurait compter sur mon attachement invariable à ses intérêts.

Au surplus, j'attendrai à son temps votre réponse sur ce que vous aurez proposé aux ministres anglais de l'envoi d'une flotte dans la Baltique l'été qui vient.[1]

Je n'ai point voulu vous laisser ignorer pour votre direction que, selon mes lettres de Hollande,[2] la France a toujours le dessein de faire marcher 60,000 hommes en Allemagne, que le général de Saint-Germain avait été reconnaître les environs de Givet et qu'il y avait des commissaires français à Liège, que d'ailleurs le corps auxiliaire pour la Reine-Impératrice de 24,000 hommes marcherait ou le 20 de ce mois ou le 1er de mars.

Federic.

Nach dem Concept.

8604. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BRUNSWICK.

Dresde, 11 février 1757.

Je ne vous fais ces lignes, Monsieur, que pour vous dire dans la dernière confidence que, selon ce que je m'aperçois à plusieurs égards, le ministère d'Hanovre, imbu peut-être encore des idées que la cour de Vienne lui a fait faire inspirer pour lui tendre piège,[3] travaille encore bien lentement sur les mesures les plus efficaces et les seules qui restent pour mettre en sûreté les États d'Hanovre et ceux de Hesse. Si ce ministère y songeait, il s'apercevrait bientôt que tout ce que la cour de Vienne lui a fait insinuer, n'est qu'une illusion toute pure, vu que ladite cour avec tout son ascendant qu'elle a maintenant sur celle de France, ne pourra jamais réussir à la faire renoncer sérieusement au dessein d'envahir les États d'H'anovre, afin d'obliger par là le roi d'Angleterre de souscrire à telles conditions qu'elle voudrait lui imposer. C'est pourquoi je laisse à votre considération s'il ne conviendra pas que vous en fassiez remarquer quelque chose de cette nonchalance dudit ministère, quoiqu'en me ménageant le secret de ce que je vous [ai] confié par ma lettre antérieure,[4] afin qu'il fût donné, de la part de Sa Majesté Britannique et de son conseil, du réveil à ce ministère, et qu'il fût excité de sa léthargie. Je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Aussi mon général comte de Schmettau [vous] communiquera un avis[5] que je viens de recevoir dans ce moment touchant la construction

[1] Vergl. S. 230. — [2] Bericht Hellen's, d. d. Haag 4. Februar. Vergl. Nr. 8600. — [3] Vergl. S. 253. — [4] Nr. 8591. — [5] Vergl. Nr. 8605.

des magasins que les États de Hildesheim doivent faire dans cet évêché sur l'ordre de l'électeur de Cologne. Comme cet avis, que je ferai cependant mieux éclairer encore, me paraît de conséquence, vu que cela marquerait assez le dessein de vouloir amener là la guerre pour prendre de front et de derrière les États d'Hanovre, j'ai ordonné à mondit général de consulter là-dessus avec vous, afin d'en parler au ministère d'Hanovre et pour aviser avec celui-ci s'il ne convenait pas, supposé que l'avis se confirme, de faire enlever ces magasins construits sur leurs frontières, afin de prévenir par là tout inconvénient qui, sans cela, ne saurait qu'en résulter.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8605. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Dresde, 11 février 1757.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois. Je souhaite que les apparences que le ministère là où vous êtes, travaille tout de bon à prendre les mesures efficaces pour la sûreté des États du Roi leur maître, soient bientôt justifiées par les effets, en attendant il faut bien que vous ayez de la patience avec des gens qui n'aiment pas trop de s'empresser, et tâchez de faire de votre mieux pour les mettre sur les voies.

Federic.

P. S.

Comme je reçois dans ce moment un avis de bonne main qu'on a convoqué le 8 de ce mois les États de l'évêché de Hildesheim, et que les propositions principales que le ministre de Cologne leur a faites au nom de l'Électeur, ont consisté à ce que premièrement le pays devait fournir de quatre hufes de terre deux hommes et un cheval, pour pouvoir donner à l'Impératrice-Reine le secours qu'on avait promis, et qu'en second lieu l'on devait amasser un magasin de grains et de fourrages dont on avait fait actuellement commencer d'acheter les provisions, mon intention est que vous devez d'abord en communiquer avec M. Mitchell,[1] pour en parler au ministère d'Hanovre et le sonder s'il conniverait tranquillement à faire faire construire dans son voisinage des magasins qui apparemment serviraient à amener le théâtre de guerre sur leurs frontières, et des troupes qui les prendraient de derrière, en attendant que d'autres l'attaqueraient de devant, ou si ledit ministère ne trouverait pas plus convenable de faire enlever ces magasins sur leurs frontières, pour écarter par là tout inconvénient. Sur quoi, j'attends votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 8604.

8606. AU LANDGRAVE RÉGNANT DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Der Landgraf von Hessen-Cassel schreibt, Cassel 3. Februar, über die Mission des französischen Unterhändlers Folard in Cassel: „Ledit ministre arriva ici le 19 du passé, et ses lettres de créance avec ses propositions verbales tendaient à m'offrir une union avec sa cour et ses alliés, nommément celle de Vienne, dans la vue de maintenir le système de l'Allemagne et de procurer le rétablissement de sa tranquillité. A cette fin, je devais me joindre aux mesures que Sa Majesté Très Chrétienne prendrait pour parvenir à ce but, en rappelant mes troupes engagées au service de la Grande-Bretagne, pour les donner à la France contre des subsides et d'autres avantages, et en allant, tant à la Diète que partout d'ailleurs, de concert et d'intelligence avec le Roi Très Chrétien et sesdits alliés. Le chevalier Folard fit précéder ces propositions et les accompagnait ensuite de diverses insinuations menaçantes, annonçant, entre autres, la marche prochaine de deux armées françaises, dont l'une, forte de 60,000 hommes, se porterait sur le Bas-Rhin, et l'autre, au nombre de 30,000 combattants, pénètrerait en Allemagne vers la Lahn." Der Landgraf theilt ausführlich die Antwort mit, in welcher er das Ansinnen des französischen Gesandten zurückgewiesen.

Dresde, 11 février 1757.

Monsieur mon Cousin. Après tant de marques que Votre Altesse m'a toujours données de Son amitié la plus sincère, aucune, je l'avoue, ne m'a plus touché que celle qu'Elle vient de me donner par la lettre qu'Elle a bien voulu me faire du 3 de ce mois, pour me confier ce qui s'est passé à l'égard de la mission du ministre de France, le chevalier Folard, à Sa cour. J'en remercie Votre Altesse le plus cordialement et La prie de vouloir être bien assurée de toute ma reconnaissance des sentiments de zèle pour la bonne cause et d'amitié pour moi qu'Elle a marquée à cette occasion importante, la réponse qu'Elle a donnée audit ministre, étant, selon moi, telle qu'on ne saurait pas la penser mieux.

Comme il est aisé à pénétrer que cette mission de la part de la France avec les insinuations que ce ministre a faites, n'ont été faites qu'à l'instigation de la cour de Vienne, Votre Altesse S'apercevra par là de toute l'étendue de la tyrannie et du despotisme que la maison d'Autriche voudrait exercer sur les princes d'Allemagne, pourvu qu'elle saurait parvenir au but de ses vastes vues, toutes directement contraires aux constitutions de l'Empire et moulées pour renverser totalement la paix de Westphalie.

Elle S'apercevra d'ailleurs par là de toute la nécessité qu'il y a que nous et tout ce qu'il y a de princes bien intentionnés pour la liberté commune, restions étroitement unis ensemble, et alors je ne doute pas que, malgré les fâcheuses apparences du commencement, la bonne et juste cause n'en sorte glorieusement et avec cet avantage que la cour de Vienne n'osera plus donner de pareilles instructions à ses ministres qu'elle a fait jusqu'à présent, pour fouler aux pieds les prérogatives les plus respectables des princes de l'Empire. Pour moi, je me prépare à bien jouer mon rôle, et, quant à Votre Altesse, la connaissance que

j'ai de Ses sentiments patriotiques et zélés pour la bonne cause, me sert de sûr garant qu'Elle fera tout ce qui lui [sera] possible pour l'appui de la cause commune et pour le soutien de la patrie. Elle voudra, au reste, être assurée de la haute estime et de l'amitié avec lesquelles je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon et fidèle cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8607. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Dresde, 11 février 1757.

Je ne doute pas que mes ministres du département des affaires étrangères ne vous aient répondu conformément à mes intentions sur toutes les dépêches que vous m'avez faites jusqu'à présent, et dont d'ailleurs j'ai été bien satisfait.

Quant à la présente, je vous la fais pour vous [communiquer] que, mon ministre de Schlabrendorff m'ayant mandé, comme vous le verrez par la copie ci-jointe,[1] que non seulement le grand-général comte Branicki a prétendu justifier, par une lettre qu'il a faite audit ministre, la [défense de la] sortie des grains de la Pologne dans mes provinces, mais lui donner même à entendre que cette défense saurait s'étendre encore à celle des bestiaux et des chevaux, ma volonté est que vous devez écrire d'abord une lettre audit grand-général en des termes que vous croirez faire le plus d'impression sur son esprit, mais honnêtes et modérés, pour le rectifier là-dessus, en lui faisant souvenir de toutes les marques de son amitié qu'il m'avait données jusqu'à présent constamment,[2] et combien je comptais sur son amitié invariable.

Vous vous acquitterez au mieux de ce que je viens de vous ordonner à ce sujet, et emploierez également vos amis auprès du Grand-Général pour faire succéder ce que je lui demande avec empressement.

Federic.

Nach dem Concept.

8608. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 11 février 1757.

J'ai reçu, mon cher Maréchal, la lettre que vous m'avez faite du 8 de ce mois. Ce n'est que dans ce moment que je reçois du lieutenant-général de Massow le dénombrement ci-clos de ce qu'il faut en argent pour la nouvelle augmentation des régiments de hussards en Silésie,[3] que je vous communique, afin que vous en instruisiez les régiments, ayant donné mes ordres au conseiller privé Kœppen à Berlin de remettre

[1] Bericht Schlabrendorff's, d. d. Breslau 4. Februar. — [2] Vergl. S. 165; Bd. XIII, 253. 586. — [3] Vergl. S. 256.

d'abord et directement à chacun de ces régiments tout l'argent qu'il lui faut pour l'habillement et l'équipage, de même que pour l'achat de chevaux, afin que chaque régiment puisse en prendre lui-même le soin d'avoir bientôt tout prêt.

Quant aux nouvelles de l'ennemi, j'ai appris depuis peu que les Français feront marcher le corps auxiliaire de 24,000 hommes pour se joindre auprès de Nuremberg aux régiments autrichiens venus des Pays-Bas.[1] Il y a de l'apparence qu'on voudra former là ce corps qu'on a envie de faire marcher vers mon pays de Halberstadt, vu que j'apprends encore qu'on voudra commencer de construire des magasins dans le pays de Hildesheim.[2] J'en prendrai encore des avis plus sûrs que ceux que j'en ai présentement, mais, dans le cas que ces avis se confirment, je prendrai mes mesures en conséquence que je saurai répondre que certainement le dessein ne leur réussira pas.

Federic.

Nach dem Concept.

8609. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lehwaldt berichtet, Königsberg 4. Februar: „Der Operationsplan, die ganze polnische Grenze bis Marienwerder zu besetzen,[3] mir die Magazins zu nehmen und die hiesige Armée ohne Bataille aufzureiben, kommt mir so schlecht arrangirt vor, dass ich nicht glauben können, dass die Russen so wenig Einsicht besitzen sollten, um diesen Entwurf ausführen zu wollen. Ich würde gewiss einem oder dem anderen Theil dieser Chaîne auf den Hals fallen.

Dresden, 11. Februar 1757.

Ich habe Euer Schreiben vom 4. dieses gestern früh allhier erhalten und aus solchem zu Meiner gar besonderen Zufriedenheit ersehen, wie dass Ihr sehr wohl von denen dortigen Sachen judiciret, so dass Ich Euch darunter vollenkommen Beifall gebe und ganz völlig Eurer Meinung bin. Indess ist es doch gut und nöthig, dass bei denen jetzo noch sehr verworrenen Umständen Ihr auf Eurer Hut seid, damit Euch nichts ohnerwartetes begegnen könne. Wenn aber die Russen nicht bei jetzigem noch fortwährenden Frostwetter auf Preussen tentiren, so bin Ich persuadiret, dass sie solches auch nicht vor kommendem Monat Mai thun werden; denn sie, wenn Wetter und Wege erst offen gehen, sie alsdenn auch dorten, zumalen bei denen vielen dasigen alsdenn anlaufenden Gewässern, nichts werden unternehmen können, bis erstlich Wege und Terrains wieder passabel seind.

Wenn es nach Meinem Wunsch gehet, so werden die Russen dorten nichts eher als bis im Mai anfangen, damit inzwischen die Augmentations[4] und sonsten Eure Arrangements alle in dem Stande sein, wie Ich solche gerne haben will. Ich überlasse also alles Eurer guten

[1] Vergl. S. 255. — [2] Vergl. S. 266. — [3] Vergl. S. 233. — [4] Vergl. S. 190.

Penetration und Einsicht, alles so zu richten und zu machen, wie Ihr es denen dortigen Umständen gemäss vor gut und nöthig findet, da Ihr Pleinpouvoir habet.[1]

Wenn Ich im übrigen hier Nachrichten bekomme, die Euch nur einigermaassen interessiren können, so werde Ich Euch solche gleich schicken und communiciren.

Wenn indess dennoch ein oder ander Affaire zwischen Euch und denen Russen vorgehen sollte, so habt Ihr wohl zu observiren, dass Ihr davon sogleich eine Relation publiciren und solche sofort überall, auch besonders in Polen, herumschicken lassen müsset, maassen sonsten zu besorgen ist, dass russischerseits ganz falsche und unrichtige Nachrichten davon werden debitiret und sie, wann sie auch Schläge bekommen haben, sie dennoch ein anderes vorgeben und ausschreien lassen werden.

Friderich.

Nach dem Concept.

8610. AU CONSEILLER PRIVÉ COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 13 février 1757.

J'ai reçu votre rapport du 28 de janvier dernier, et vous pouvez désabuser hardiment tout le monde que je n'avais jamais fait parvenir en Russie les menaces qu'on prétendait m'imputer.[2] Je n'ignore pas ce qu'on dit être arrivé à cet égard à Pétersbourg, mais quant à moi, je n'y ai fait faire ni directement ni indirectement aucune insinuation menaçante, et je suis même persuadé que ce que l'on prend à tâche d'imputer là-dessus au chevalier Williams, n'est peut-être qu'une mauvaise conséquence qu'on peut avoir tirée de quelques discours particuliers qui peuvent lui être échappés, et qu'on pense être en droit de lui endosser présentement, pendant que d'un autre côté il y a des avis qui portent que le chevalier Williams doit avoir protesté hautement contre semblable imputation à sa charge.

Quoi qu'il en soit, je n'ai jamais songé, moi, à quelque chose de pareil ni même d'approchant.

Pour ce qui concerne la Suède, je ne crois pas avoir lieu d'en rien appréhender ni d'en rien espérer, la situation actuelle des affaires de ce royaume ne lui permettant guère de rien faire ni contre moi ni en ma faveur. Vous ferez bien toutefois d'être vigilant sur les menées des cours de Vienne, de Russie et de France et de leurs partis en Suède.

Au reste, vous assurerez la Reine ma sœur que, quoique je ne revêtisse que rarement ou plutôt jamais les marques de quelque ordre, ni même du

[1] Vergl. S. 239. — [2] Solms berichtet: „Le ministère de Suède a reçu la nouvelle de la déclaration menaçante faite par Votre Majesté à Pétersbourg par le canal du ministre anglais là-bas.“ Ueber den weiteren Inhalt der Erklärung sei nichts bekannt geworden.

mien propre, elle pouvait cependant faire fond que sûrement je porterais les marques de l'ordre des Séraphins le 28 d'avril prochain, jour de l'institution de cet ordre,[1] au cas que les opérations militaires qui pourraient tomber sur ce jour, voulussent seulement me le permettre et m'en donner le loisir.

Federic.

Nach dem Concept.

8611. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 13. Februar 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe Euer Schreiben vom 11. dieses heute Vormittag erhalten und danke Euch auf das gnädigste vor alle Mir darin communicirte Nachrichten, wohergegen Ich Euch hinwiederum dasjenige vermittelst der abschriftlichen Anlage hierbei communicire, was Mir von guter Hand aus der Gegend von Regensburg gemeldet worden, und welches Ich nur allererst heute erhalten habe.

Die 2 Bataillons in der Lausnitz, und zwar die von Alt-Württemberg, so jetzo zu Görlitz stehen, will Ich Euch schicken, und habe Ich dem Generallieutenant von Lestwitz befohlen, Euch solche sogleich zu detachiren und dagegen wieder ein Regiment aus Löbau, als etwa Darmstadt, nach Görlitz zu ziehen; daher Ihr denn gleich disponiren könnet, wohin Ihr gedachte beide Bataillons von Württemberg legen wollet.

Aus allen vorgemeldeten und denen andern Euch eingegangenen Zeitungen siehet man wohl, dass die Leute bald agiren wollen; es sei aber damit, wie es wolle, so habe Ich alle Mühe zu glauben, dass sie vor dem 20. Martii agiren können, oder sie derangiren alles, was sie jetzo machen und im Stande bringen wollen. Inzwischen ist es allemal sehr gut und sehr nothwendig, auf seiner Hut zu sein, damit uns an keinem Orte einiger Affront geschehe, so von Conséquence sein würde, wenn es gleich zu Anfange der Campagne geschehen sollte. Hier auf meinen Grenzen ist bis dato alles ruhig. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8612. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dresden, 14. Februar 1757.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 12. Februar: „Avant que d'avoir reçu la très gracieuse lettre de cabinet du 9 du courant,[2] par laquelle

Ist recht gut. Sie müssen sich aber durch die Schwierigkeiten

[1] Der Seraphinenorden war am 28. April 1748 durch König Friedrich I. von Schweden erneuert worden. — [2] Vergl. Nr. 8597.

Votre Majesté nous ordonne de travailler selon le plan proposé par le baron de Plotho à former une union des princes protestants qu'on puisse opposer à la ligue autrichienne, nous avions déjà écrit une lettre au ministère d'Hanovre, pour lui proposer cette idée, aussi bien que celle de rappeler les ministres de Ratisbonne et de les assembler en congrès ou espèce de Diète dans quelque ville impériale du voisinage, comme Mühlhausen, Nordhausen ou Goslar, sous les auspices et protection de Votre Majesté et de Sa Majesté Britannique."

Die Minister haben zugleich an Mitchell geschrieben, um in Hannover, und an Michell, um in London das Project zu unterstützen. „Par la poste d'aujourd'hui, on charge aussi le sieur d'Eickstedt[1] de sonder le terrain dans les cours où il passera; mais, avant que d'avoir la réponse d'Hanovre, on ne pourra rien entamer avec les princes bien intentionnés qui ne feront rien qu'à l'exemple de la maison électorale de Brunswick."

nicht rebutiren lassen, sondern mit so mehrerer Chaleur und Application darauf arbeiten.

Unsere Feinde schreien und haben immer den Westphälischen Frieden zu ihrem Cheval de bataille. Sie sollten es auch so machen und releviren und detailliren, was die Sachsen hier gegen den Westphälischen Frieden durch Anlegung einer katholischen Kirche, Stiftung eines Jesuitencollegii, Etablirung eines katholischen Frauenstiftes, katholischer Schulen p. gethan haben, so alles gegen den Westphälischen Frieden streitet

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8613. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 15 février 1757.

La lettre du 11 de ce mois que vous m'avez faite, m'a été bien rendue, dont j'ai été bien satisfait par le bon arrangement que vous marquez d'avoir pris, afin d'être bientôt prêt à tout évènement. Quant à moi, j'y travaille de mon mieux et j'ai envoyé derechef mon major et adjutant de Krusemark à Berlin, pour presser là tout ce qu'il faut.

Mais pour ce qui regarde votre demande de faire défiler insensiblement quelques régiments d'infanterie vers Liegnitz ou Jauer, je ne saurais m'y prêter encore et me bornerai à présent aux deux bataillons de Vieux-Würtemberg,[2] que j'ai actuellement détachés de la Lusace au lieutenant-général de Winterfeldt, afin d'appuyer mieux sa droite. Pour les autres régiments, je n'en ferai remuer aucun, jusqu'à ce que j'en verrai la nécessité et la position que l'ennemie prendra; aussi sentirez-vous même que si, sans une nécessité indispensable, je faisais remuer d'abord les régiments, tous mes arrangements par rapport à l'augmentation et différents autres sujets en souffriraient beaucoup.

Le choix que vous avez fait du général major Wietersheim à Breslau, à la place du général major de Schulze, a toute mon approbation; mais aussi faudra-t-il que vous vous prépariez d'avoir journelle-

[1] Vergl. S. 259. — [2] Vergl. Nr. 8611.

ment de lui trois à quatre feuilles de questions pour son instruction sur les moindres détails.

Federic.

Nach dem Concept.

8614. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 15. Februar 1757.

Ich habe mit vielem Vergnügen ersehen, was Ihr Mir in Eurem Schreiben vom 8. dieses Monates von der guten Gesinnung des Bischofs von Ermeland und dessen continuirendem Attachement gegen Mich gemeldet habet, welchen Ihr dann auch gelegentlich aller Meiner Freundschaft und Estime versichern könnet, und wenn Ihr Gelegenheit habet, ihm einige Gefälligkeiten zu erweisen, solches nicht unterlassen sollet, da dieser Mann uns überall noch sehr gute Dienste thun kann.

Ich glaube, dass die Zeitungen, so Ihr Mir communiciret habet, alle richtig seind, und ob man gleich denen Russen wegen der so sehr veränderlichen und passionirten Resolutionen ihres Hofes niemalen recht trauen kann, so bin Ich doch so viel fast gewiss, dass, wenn sie jetzo nichts entrepreniren, sie alsdann auch schwerlich vor dem Monat Mai kommen werden,[1] da Ich so viel von Leuten, so die Situation der Länder dortiger Orten kennen und ihre Art zu agiren wissen, gehöret habe, dass wegen Ergiessung der dasigen Gewässer, wenn der Frost aufgehet, keine Operationes von ihnen unternommen werden können. Es scheinet Mir also dieser Monat der gefährlichste zu sein; wann solcher aber stille und ruhig vorbeigehet, so werdet Ihr die Zeit gewonnen haben, Eure Magazins dort in völligem Stande zu bringen, Eure Augmentations und übrige Arrangements zu berichtigen, die neuen Leute exerciret und die Cavallerie beritten zu machen und alles in ittem Stande zu haben.

Was sonsten Ihr wegen der Festung Memel veranlasset habet, d die Précautions, so Ihr deshalb genommen, solche seind alle r gut.

Bei Eurer jetzigen Situation wird es sehr viel darauf ankommen, was Orten der Krieg zum ersten losbrechen wird. Haben wir hier in Schlesien eine glückliche Bataille vor der Mitte des Monats so werden die Russen vielleicht gar nicht marschiren; stirbt aber ssische Kaiserin eher, als sie marschiren, so wird gewiss gar nichts

Friderich.

P. S.

Benoît schreibet[2] Mir, dass der österreichische General Saint-André den 9. dieses von Warschau zur Armée des Apraxin abgereiset wäre,

[1] Vergl. S. 269. — [2] D. d. Warschau 9. Februar.

von welcher man in Warschau glaubete, dass sie baldigst aufbrechen werde, weil sonst bei dem Thauwetter, wenn es noch wenig Tage daurete, die Wege impracticabel werden würden.

Nach dem Concept.

8615. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN.

Dresde, 15 février 1757.

Mes intérêts et la situation actuelle des affaires en Pologne demandant absolument à présent que le conseiller privé de Maltzahn aille à son poste à Varsovie,[1] pour qu'il y ait là de ma part un ministre de poids, entendu et routiné dans les affaires; je lui en ai envoyé l'ordre, et ma volonté expresse est que vous devez incessamment lui expédier ses instructions et tout ce qu'il faut pour son retour là, comme aussi le pourvoir d'un nouveau chiffre et presser tout cela de manière que ledit sieur de Maltzahn puisse partir au plus tôt possible et sans plus de délai, pour se remettre à son poste. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

8616. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE

Dresde, 16 février 1757.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois, s sujet duquel je ne saurais aujourd'hui vous donner d'autres instructic que celles que mes lettres antérieures vous ont déjà portées. J'ajo seulement que je crois avoir tout lieu d'appréhender que ce ne soit t tard et après coup qu'on pensera, là où vous êtes, à augmenter troupes de la République,[2] et qu'on ne s'avise à vouloir mettre exécution les moyens d'ailleurs indispensablement nécessaires pou maintien et la sûreté de l'État, que quand la France en aura r impossible l'exécution, par la marche de son corps d'armée au des États de Clèves et de Westphalie, dont on convient mêm Hollande qu'elle est tout décidée pour être faite à la première s

Je vous recommande, au surplus, de faire de votre mi pouvoir me mander tout ce qu'il y a de nouvelles tant sc intéressantes de France, et de poursuivre, s'il y a moyen, ce rapport à cette veuve de condition allemande qui a été mer Bastille,[3] vu qu'on ne comprend rien ici, ni de la personne c ce malheur, ni de la raison qui l'aura motivé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 163. — 2 Vergl. S. 261. — 3 Die aus Deutschland gebürtige verhaftete Dame sollte, wie Hellen meldet, Verbindungen mit dem preussischen Gesandten Baron Knyphausen unterhalten haben.

8617. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 16 février 1757.

Les rapports que vous m'avez faits du 28 janvier et du 1er de ce mois, m'ont été rendus. Tout ce que vous me marquez des bonnes intentions qu'on a de faire des efforts pour soutenir moi et la cause commune, est très bien, et je ne doute pas un moment des intentions droites et sincères du digne lord Holdernesse, mais, avec tout cela, je ne saurais m'empêcher de vous dire qu'à moins qu'on ne procède au plus tôt et avec toute la diligence requise d'assembler une armée en Westphalie, il sera fait des États d'Hannovre, après que mes provinces de Clèves et les autres contrées là auront été le premier sacrifice, vu que toutes les nouvelles de France assurent positivement qu'il était décidé présentement que les 24,000 hommes de troupes auxiliaires ne marcheraient point, et que l'évaluation de cette armée serait payée à la cour de Vienne à raison de 700,000 livres de France, mais que la grande armée s'assemblerait et se mettrait en marche pour l'Allemagne, dès que la saison le permettrait. Ce que vous devez dire tout naturellement à milord Holdernesse, tout comme je vous le mande, et combien on avait raison par conséquent de presser au mieux possible le transport des troupes hannovriennes et hessoises,[1] et de finir les arrangements qu'on veut prendre avec le duc de Brunswick et la Hesse, pour qu'ils ne se fassent après coup.

Il y a d'ailleurs une chose dont je ne suis pas sans peine, c'est que les Autrichiens n'amusent pas les ministres d'Hanovre en les flattant de la vaine espérance de vouloir porter la France à ne pas assaillir les États du roi d'Angleterre en Allemagne;[2] j'appréhende même [que cette] fausse perspective avec d'autres peut-être que les Autrichiens mettent en usage, ce que je ne dis cependant qu'à vous seul dans le dernier secret, ne fassent quelques impressions sur l'esprit du Roi par le manœuvre de son ministère d'Hanovre; manège de la cour de Vienne qui pourtant n'a d'autre but que d'empêcher par là qu'on ne se mette à Hanovre dans un bon état de défense, et que le temps pour le faire efficacement, se file et se perde, afin que la France sache après tomber d'autant plus aisément sur ces États, après que les miens de Clèves et de Westphalie sans défense en auront été le premier sacrifice.

Voilà de quoi vous devez vous ouvrir confidemment avec le lord Holdernesse, pour m'apprendre alors ce qu'il vous en aura dit.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. S. 254. — 2 Vergl. S. 263.

8618. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Dresde, 17 février 1757.

J'ai reçu par un exprès la lettre que vous m'avez faite du 14 de ce mois, par laquelle j'ai appris avec satisfaction que Messieurs les ministres commencent d'ouvrir les yeux sur les dangers éminents qui menacent les États du Roi leur maître, et qu'ils s'aperçoivent également des ruses et pièges que ceux qui voudraient bien les amuser, [leur dressent],[1] afin de les prendre au dépourvu.

Vous leur direz que, quant à Wésel, j'avais pris la résolution d'en faire sauter les fortifications[2] et d'en retirer les 6 bataillons de la garnison, que je ferai joindre aux troupes que ledit ministère assemblera, mais auxquels j'espérais qu'il voudra bien faire fournir le pain et les fourrages avec de la paille pour se coucher. Je serais bien aise si j'étais le maître de leur fournir quelque corps de cavalerie ou de hussards; il n'y a cependant personne mieux instruite que vous des raisons indispensables qui ne me permettent pas de leur en envoyer, ayant, dans ma situation présente, absolument besoin de tout ce que j'ai ici de troupes, pour faire face aux ennemis que j'ai devant moi, jusqu'à ce que les évènements m'aient laissé le bras plus libre qu'à présent.

Qu'au reste ils n'avaient qu'à être bien tranquilles pour ce qui regardait les Autrichiens de ce côté-ci, et que, si les derniers s'aviseront de détacher vers leurs contrées, les ministres pourraient être [sûrs][3] que je détacherais également, pour leur assurer ce côté-ci, et que, pourvu qu'ils observeraient de contenir les troupes françaises et qu'ils feraient la diligence nécessairement requise pour n'en pas être prévenus, je leur franchirais les dos contre toute insulte des Autrichiens, sous quels noms et sous quelles espèces ils voudraient apparaître.

Je suis, au reste, bien aise de ce que les ministres se tiennent assurés du côté de Hildesheim;[4] malgré cela et toute la confiance qu'ils marquent là-dessus, vous devez envoyer quelque homme entendu dans ce pays-là, pour approfondir, sans se faire remarquer, sur les lieux si l'on n'y assemble point des magasins, ni d'amas de fourrage, afin que vous sachiez me faire votre rapport de manière que j'y puis compter exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

8619. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BRUNSWICK.

Dresde, 17 février 1757.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite du 14 de ce mois, et vous suis très redevable des soins et des peines que vous avez

[1] So in der, uns nicht vorliegenden, Ausfertigung, nach welcher das obige Schreiben bei Preuss, Friedrich der Grosse, Bd. II, Urkundenbuch, S. 11. 12 gedruckt sein muss. — [2] Vergl. S. 250. — [3] So in der Ausfertigung. — [4] Vergl. S. 266.

employés pour acheminer heureusement la négociation avec le duc de Brunswick,[1] de même que pour rectifier les ministres d'Hanovre sur plusieurs points.[2]

Je vous avoue cependant que je ne suis pas sans appréhensions que ce ministère timide et irrésolu ne se fasse des illusions sur les fausses apparences d'une neutralité dont la cour de Vienne le berce, et qu'en donnant inconsidérément dans le piège, il ne nous brouille nos affaires en Angleterre. La seule réflexion qui me rassure là-dessus, est que je ne saurais croire que jamais l'on voudrait prêter les mains, contre tout ce que milord Holdernesse m'a fait assurer depuis peu par le sieur Michell,[3] à un projet si indigne et à un complot aussi noir que celui de me sacrifier à toute rage de mes ennemis, lesquels, pour la plus grande part, je me suis attirés pour m'être lié avec l'Angleterre pour assurer la tranquillité aux États d'Hanovre.[4]

Avec cela, je ne veux pas vous dissimuler les inquiétudes qui me restent encore par rapport au peu d'empressement que je remarque qu'on met en Angleterre au sujet du renvoi des troupes d'Hanovre et de Hesse en Allemagne,[5] nonobstant qu'on n'ignore pas les grands préparatifs auxquels on travaille en France pour mettre de très bonne heure une armée en campagne et la faire marcher même dans le courant de ce mois, selon les avis qui en sont revenus au duc de Brunswick.[6]

Ce que j'en appréhende, c'est que ledit ministère, pourvu qu'il ne charrie pas juste, ne veuille couvrir ses mauvaises intentions du prétexte de ce que, les vents ayant été toujours contraires pour ne pas laisser sortir les vaisseaux de transport des ports d'Angleterre, et n'ayant pas pu se servir par là des troupes, on avait été obligé de passer cette malheureuse neutralité. Mais, encore une fois, je ne saurais croire jusqu'à présent que votre cour, Monsieur, voudrait condescendre à une faiblesse aussi marquée et flétrissante que celle-ci, et sacrifier par ce noir complot moi avec le duc de Brunswick, tout comme le landgrave de Cassel, aux ressentiments de nos ennemis; démarche dont cependant les suites fâcheuses retomberaient toujours à la fin sur l'Hanovre, puisque tout homme qui y pense bien, ne saura envisager cette prétendue neutralité que comme un leurre de la cour de Vienne pour amuser le ministère d'Hanovre à ne point songer à temps et sérieusement à la défense, afin que l'armée française, une fois pénétrée en Allemagne, trouve au dépourvu l'Hanovre et en agisse à son gré; sans compter que le grand coup rejaillira à la fin même sur l'Angleterre, qui, après que les cours de Vienne et de Versailles seront une fois parvenues à être les maîtresses absolues de l'Allemagne, se verra forcée de subir toutes les lois que les deux puissances conjointement voudront lui prescrire.

1 Vergl. S. 241. — 2 Vergl. S. 253. 254. — 3 Vergl. S. 275. — 4 Vergl. Bd. XII, 503. — 5 Vergl. S. 275. — 6 Vergl. S. 282 Anm. 2.

C'est par l'amitié et la confiance que je vous porte que je m'ouvre si confidemment envers vous; je connais trop vos sentiments patriotiques et zélés pour la bonne cause, pour ne pas attendre de vous que vous fassiez un très bon usage de tout ce que je vous ai expliqué, afin de remédier encore aux maux qui menacent, et au surplus vous serez persuadé des sentiments d'estime et de considération que je vous garderai à jamais.

Federic.

P. S.

Après avoir fini ma lettre, je viens de recevoir un rapport de mon ministre, le comte Podewils, sur la communication que le ministère d'Hanovre lui a faite de la convention de neutralité proposée de la cour de Vienne par le comte Colloredo à Londres, et sur ce qui lui a été répondu.[1] Quoique je ne doute pas que vous n'en soyez déjà informé, j'ai en tout cas hasardé de vous envoyer ci-clos un précis de tout ce dont il s'y agit, et de la réponse qui y a été faite, dont cependant vous aurez la bonté de ménager encore le secret.

Je suis bien content de ce que le ministère britannique a marqué tant de fermeté pour refuser rondement le point auquel les cours de Vienne et de France ont principalement visé, j'espère qu'on y agira avec la même fermeté sur tout ce qui regarde le reste, pour faire échouer ce qui fait le principal objet de la proposition de ladité cour, savoir amuser la cour de Londres pour ne pas songer, en attendant, aux mesures à prendre, nous désunir et nous séparer pour avoir de nous après à meilleur marché l'un après l'autre, et introduire les Français en Allemagne sans opposition, afin de prendre l'Hanovre sans défense et entièrement au dépourvu; ce que je crois qu'on peut nommer à bon droit une trahison marquée.

Le roi d'Angleterre a connu le piège que lui tendaient les Autrichiens, et il a généreusement refusé la neutralité trompeuse qu'ils lui ont offerte. Je crains seulement à présent que l'on ne tarde trop d'assembler cette armée d'observation qui, à mon avis, ne peut être trop vite portée à Lippstadt.[2] Enfin, la crise des affaires est terrible, mais je ne désespère de rien, et pourvu que les Hanovriens et Hessois passent la mer à temps, nous viendrons à notre honneur à bout de nos ennemis.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London. Der Zusatz zu dem P. S. eigenhändig.

8620. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 15. Februar: „Je viens de recevoir une estafette du baron de Münchhausen d'Hanovre,[3] avec la lettre et les pièces ci-jointes en original, par laquelle, sur les ordres du Roi son maître, il me charge de communiquer sans délai

[1] Vergl. Nr. 8620. — [2] Vergl. S. 65. 132. 250. — [3] D. d. Hannover 13. Februar.

à Votre Majesté ce que la cour de Vienne a proposé par le comte de Colloredo à Londres touchant une convention de neutralité pour l'électorat d'Hanovre, sous les conditions suivantes:

1° Que, quoique le roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre aussi bien qu'en qualité de roi de la Grande-Bretagne, était obligé de fournir à la cour de Vienne, attaquée par Votre Majesté, aussi bien qu'à son alliée la cour de Saxe, les secours nécessaires stipulés dans les traités qui subsistaient entre les deux cours, l'Impératrice-Reine voulait bien, pour cette fois-ci, renoncer à ses droits acquis, à l'exception toutefois des devoirs de Sa Majesté Britannique comme membre de l'Empire; mais qu'il était juste que cette Princesse pourvût à sa sûreté, et qu'elle proposait pour cet effet au roi d'Angleterre:

2° De s'engager par une convention formelle de ne donner comme électeur, ni en argent ni en troupes, ni directement ni indirectement, le moindre secours à Votre Majesté.

3° D'accorder à l'Impératrice et à ses alliés toutes les sûretés raisonnables pour cet engagement et de le faire garantir par les puissances qu'on trouvera à propos de requérir pour cet effet.

4° L'Impératrice-Reine, en ce cas-là, s'offre à un engagement réciproque pour elle et pour ses alliés, si le roi d'Angleterre, en échange, se charge de répondre, comme électeur d'Hanovre, des princes ses alliés, et qui ont des troupes à sa solde.

Le comte de Colloredo a ajouté à un mémoire par écrit qui contient les articles ci-dessus mentionnés, une proposition de bouche par laquelle il a demandé au roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, le libre passage par ses États d'Allemagne pour une armée autrichienne et française qu'il a estimée à peu près à 25 ou 26,000 hommes, pour attaquer Votre Majesté dans le dos de Ses États.

Le roi d'Angleterre a fait répondre par des remercîments au comte de Colloredo et ordonné à son ministre, le sieur de Steinberg, à Vienne d'en faire autant au comte de Kaunitz, ajoutant qu'il n'avait point de part à la guerre présente en Allemagne; qu'il souhaitait de tout son cœur de la voir éteinte bientôt; qu'il était obligé des sentiments que l'Impératrice-Reine lui témoignait pour la conservation de la neutralité de ses États d'Allemagne, mais qu'il lui fallait des explications plus claires sur bien des passages des propositions du comte de Colloredo, qui paraissent trop obscurs et trop enveloppés, et que, pour ce qui regardait la demande d'un libre passage de l'armée française par les États de l'électorat d'Hanovre, pour attaquer Votre Majesté, le roi d'Angleterre se flattait que l'Impératrice reconnaîtrait elle-même que ce Prince ne pouvait jamais l'accorder, ayant pour cet effet conclu la convention de neutralité avec Votre Majesté, qui l'obligeait de s'opposer, autant qu'il était en son pouvoir, à l'entrée de troupes étrangères en Allemagne.

Voilà en raccourci le contenu des amples incluses que Votre Majesté voudra bien me faire la grâce de me faire renvoyer.[1]

Le baron de Münchhausen ajoute dans sa lettre ci-jointe que sa cour trouve à propos d'en informer les cours de Brunswick, Cassel, Gotha et Eisenach, et de faire surtout sentir à celle de Danemark, qui appuie le plus, selon lui, sur cette convention de neutralité, le venin qu'elle renferme."

[1] Der Geheimrathspräsident Baron Gerlach Adolf von Münchhausen hatte dem am 13. Februar an Podewils gesandten Schreiben abschriftlich beigefügt:

1) Ein von Kaunitz an Steinberg am 4. Januar übergebenes Memoire, welches die gleichen Propositionen enthielt, die nachher, am 31. Januar, mündlich durch Colloredo in London dem dortigen Minister Baron Philipp Münchhausen gethan wurden.

2) Eine „mündlich zu thuende Erwiderung" Münchhausen's, d. d. 1. Februar.

3) Promemoria Münchhausen's über seine demgemäss am 2. Februar dem Grafen Colloredo mündlich gegebene Antwort.

4) Entwurf eines von Steinberg an Kaunitz zu übergebenden Gegenpromemorias.

Dresde, 17 février 1757.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait au sujet de la lettre que le baron de Münchhausen vous a écrite touchant les pièces ci-jointes en original, que je vous renvoie.

Comme je suis assez content de la réponse qu'on a faite au comte Colloredo, en refusant au préalable le point qui a fait l'objet principal des Autrichiens et des Français, et qui apparemment fera que tout le reste sera pendu au croc, vous ne devez point manquer de faire de grands éloges au baron de Münchhausen sur la fermeté, tant du Roi son maître que de ses ministres, qui n'avaient point voulu abandonner leurs amis véritables. Vous relèverez d'ailleurs, en termes les plus flatteurs pour eux, de ce qu'ils avaient d'abord pénétré le tour, quoique assez grossier, que les Autrichiens avaient cru pouvoir leur jouer par la neutralité proposée, et au moyen de laquelle ils n'avaient visé que d'amuser les ministres d'Hanovre, pour leur faire perdre le temps propre pour mettre en état de défense le pays d'Hanovre, et introduire en attendant une armée française en Allemagne, qui, dès qu'elle y aurait pénétré, aurait dû prendre cet État au dépourvu et en agir à son gré, ce qui n'était qu'une insigne trahison; et qu'il fallait être persuadé que les Autrichiens ne travaillaient en tout ceci qu'à nous désunir et nous séparer, pour avoir ensuite d'autant meilleur marché de nous, l'un après l'autre. D'ailleurs, vous ne laisserez pas de relever la hauteur avec laquelle la cour de Vienne leur avait dicté les points de la prétendue neutralité, en leur faisant parler en maître qui faisait grâce à son sujet, et vous leur insinuerez adroitement ce que les électeurs et les princes de l'Empire auraient à attendre de la cour de Vienne et de sa façon d'agir avec eux, si une fois elle était parvenue à ses vastes desseins d'opprimer ou d'accabler les premiers princes de l'Empire.

Quant au reste, le ministère d'Hanovre n'aurait rien à craindre des Autrichiens et, pourvu qu'il prît seulement garde aux Français, que j'espérais de leur tenir le dos libre, et dès que j'aurais seulement les coudées un peu plus franches, je ne manquerais pas de travailler au possible pour ce qui regardait le reste. Enfin, vous n'oublierez rien de tout ce qui pourra faire passer l'envie aux ministres de penser plus à conclure une convention qui leur deviendra funeste à tous égards, et de leur remettre le cœur et le courage. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

8621. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 17 février 1757.

Je ne doute pas que vous ne soyez présentement informé du plan de neutralité que la cour de Vienne s'est avisée de faire proposer par le comte Colloredo au ministère anglais à l'égard des États d'Hanovre,

et de la réponse préalable qui lui a été donnée de la part de ce ministère.[1] Dans cette supposition, je vais d'abord vous dire que je [ne] saurais pas m'imaginer que les ministres anglais voulussent donner dans des panneaux si grossiers, ni donner les mains à un plan si indigne et si noir pour abandonner ce qu'ils ont encore d'amis en Allemagne, et sacrifier moi, le Brunswick et la Hesse à la rage des ennemis de l'Angleterre, après tout ce que ceux-là ont fait pour appuyer ses intérêts, et surtout moi qui ne me suis attiré sur le corps la plupart de mes ennemis présents que par une suite de la convention que j'ai faite avec le roi d'Angleterre.[2] J'ai trop bonne opinion de la pénétration des ministres anglais et de leur façon juste et solide de penser, pour qu'ils voudraient approuver un si noir complot, sans reconnaître que cette neutralité proposée n'est qu'une illusion toute pure et un leurre pour les amuser à ne point prendre à temps et à propos des mesures efficaces, afin qu'une armée française, ayant une fois pénétré en Allemagne, puisse alors prendre au dépourvu les États d'Hanovre et en agir à son gré, pour faire subir, après, à l'Angleterre toutes les lois que la France trouvera à propos de lui prescrire.

Je commence, cependant, de soupçonner fort le ministère d'Hanovre qu'il voudrait faire passer cette neutralité malheureuse. Vous savez les menées sourdes qu'il a faites déjà à ce sujet, et je me doute presque que ce soit l'effet de ses allures que le transport des troupes d'Hanovre et de Hesse a tant traîné jusqu'ici,[3] pour avoir, à ce que je soupçonne, le prétexte que, les vents contraires n'ayant pas permis, et que, n'ayant pas pu assembler par là un corps de troupes suffisantes pour l'opposer à l'entrée d'une armée française en Allemagne, l'on s'était vu nécessité d'accepter la neutralité offerte.

Mon intention est donc que vous devez tâcher à bien pénétrer à fond la véritable disposition des ministres anglais relativement à ladite neutralité, et jusqu'où les choses vont actuellement; d'ailleurs, vous vous appliquerez à bien approfondir ce qui empêche véritablement le transport des susdites troupes — car celles qu'on en allègue, ne me paraissent qu'un jeu — malgré l'avis qu'on doit avoir que l'armée française se dispose tout de bon au plus tôt possible dans l'Allemagne, et si peut-être il n'y a pas un manège secret du ministère d'Hanovre, que les ministres anglais ignorent eux-mêmes, pour retarder au possible le transport desdites troupes en Allemagne. Vous devez connaître toute l'importance afin que je sois exactement instruit sur ces choses, et, comme je connais de ma part le zèle que vous avez pour mes intérêts, je m'attends au plus tôt mieux que vous me fassiez un rapport très fidèle, et sans me rien cacher, sur tous ces sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 8620. — [2] Vergl. Bd. XII, 503. — [3] Vergl. S. 275.

8622. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Dresde, 17 février 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu la lettre que Votre Altesse a bien voulu me faire du 8 de ce mois, tout comme peu après celle qu'Elle m'a envoyée par le courrier du sieur Mitchell. Elle sera persuadée que jamais Ses lettres ne m'embarrassent, même au plus fort de mes occupations, mais que j'y trouve toujours cette douce satisfaction que toutes Ses lettres me donnent, par les sentiments de Son amitié constante et invariable envers moi.

J'ai vu avec plaisir que Sa négociation avec ledit ministre va en bon train;[1] je ne connais que trop ce que Votre Altesse par Ses sentiments patriotiques y fait de sacrifices, pour acheminer seulement l'affaire à sa fin; aussi je compte que, par les soins du digne sieur Mitchell, tout réussira au gré souhaité, pourvu que le ministère d'Hanovre y aille droit.

Je Lui sais infiniment gré des nouvelles qu'Elle a bien voulu me communiquer, surtout par rapport à la marche d'un corps de troupes françaises,[2] que je tiens pour être résolue, mais au sujet desquelles j'ai de la peine à croire que le nombre en aille au delà de 60,000 hommes, qui toujours sera assez embarrassant, à moins que l'Angleterre ne fasse ces efforts auxquels elle s'est obligée, pour y obvier, et sur quoi les ministres d'Angleterre continuent de me donner les plus fortes assurances.[3] C'est aussi par ce motif que je ne saurais jamais m'imaginer que l'Angleterre voudrait donner les mains à un procédé aussi injuste que noir que celui d'adopter cette neutralité illusoire que la cour de Vienne lui met en piège, et de vouloir sacrifier par là à la rage de ses ennemis tout ce qui lui reste d'amis en Allemagne, sans considérer que ce n'est qu'un leurre tout pur pour l'amuser à ne point prendre des mesures efficaces, afin que l'armée française, une fois entrée en Allemagne et passée le Rubicon, puisse prendre au dépourvu les États d'Hanovre malgré leur neutralité et sous des prétextes frivoles et en agir après à son gré, pour faire subir à l'Angleterre telle loi que la France lui voudra prescrire. Ce seraient les suites inévitables d'une neutralité aussi malheureuse que celle-là, et j'ai trop bonne opinion du roi d'Angleterre et de son ministère, pour vouloir jamais honteusement donner dans des panneaux si grossiers et abandonner ses amis les plus fidèles, dont la perte entraînera la leur, malgré que je ne voudrais pas jurer que celui d'Hanovre ne branle pas au manche.

Pour ce qui est des propos du sieur de Meijerfelt,[4] je suis persuadé

[1] Vergl. S. 277. — [2] Der Herzog von Braunschweig übersandte am 14. Februar ein Schreiben aus Brüssel vom 11. Februar, nach welchem der Marsch eines französischen Corps noch im Februar beginnen sollte. Vergl. Nr. 8625. — [3] Vergl. S. 264. 275. — [4] Graf Meijerfelt, ein schwedischer Major und eifriger Anhänger der Hofpartei in Schweden (vergl. Bd. XII, 495) hielt sich in Braunschweig auf. Der Graf hatte, wie der Herzog von Braunschweig am 8. Februar schreibt, im Vertrauen

qu'il s'y est trop aventuré et qu'il a parlé sans connaissance des choses. Il est connu que la situation présente de la Suède et l'état de ses affaires intérieures ne lui permettent pas de se mêler actuellement des grandes affaires, ni d'entreprendre à tenter de grands efforts; aussi tous mes avis se réunissent qu'elle gardera une neutralité exacte parmi tous les démêlés présents. Malgré cela, je ne refuserais pas les services que ledit major de Meijerfelt m'offre, si toutes les places d'officiers de mon armée n'étaient complètes et qu'un trop grand nombre de volontaires ne m'embarrassait, de sorte que j'espère que Votre Altesse voudrait bien me faire le plaisir de remercier cet officier avec bonté des ses offres.

Je suis avec la considération parfaite et avec l'amitié la plus cordiale que Votre Altesse me connaît, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le très bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8623. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 15. Februar, ein Antwortschreiben des Geheimrathspräsidenten Baron Münchhausen, d. d. Hannover 14. Februar, auf die preussischerseits gemachten Hindeutungen über eine eventuelle Entschädigung Hannovers durch Gebiete geistlicher Fürsten.[1] Gegenwärtig, meint der hannoversche Minister, seien die allgemeinen Angelegenheiten noch zu sehr in Verwirrung, um über diese Fragen sich erklären zu können; man schmeichele sich, dass der König von Preussen die freundschaftliche Gesinnung bewahren werde, für den Fall man Aussicht erhielte, in der Sache mit Erfolg vorgehen zu können.

Podewils fügt hinzu: „On s'aperçoit aisément par cette réponse déclinatoire qu'on n'a pas assez de courage à Hanovre pour mordre à l'hameçon, et qu'on voudra y aller à jeu sûr."

Dresden, 17. Februar 1757.

Er siehet ganz wohl ein, dass sie nicht Courage haben; also muss er ihnen solche inspiriren und sie begreifen machen, dass, wenn sie nur die Franzosen zurückhalten, alsdann sich alles wohl finden wird, und wir, wenn unsere Sachen gut gehen, diejenigen wohl billig zu einiger Satisfaction anhalten können, die sich, ohne dass wir ihnen Ursach dazu gegeben haben, [zu unseren Gegnern gehalten haben].[2] Er muss ihnen ferner ihr schon habendes Recht auf Osnabrück, ihre Convenance von Paderborn und Hildesheim in der Perspective präsentiren und alle angenehme Seiten, so möglich, vorstellen, mithin mit der Correspondance continuiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

geäussert: „Que, si on laissait agir la France, il se pourrait très bien qu'un corps de Suédois de 24,000 hommes tenteraient quelques choses contre la Poméranie; que, cependant, le pouvoir de la cour, augmentant de jour en jour, pourrait mettre un holà dans ces menées, si Votre Majesté voulait y contribuer de son côté." Der Graf hatte ferner den Wunsch zu verstehen gegeben, für einige Jahre in den Dienst des Königs von Preussen zu treten.

[1] Vergl. S. 168. — [2] Gemeint sind der Erzbischof von Köln und andere mit Frankreich im Bunde stehende Fürsten. Vergl. S. 167.

8624. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 15. Februar, der chursächsische Gesandte Baron Bülow habe ihnen angezeigt, dass er sich nach Leipzig zurückzuziehen gedenke, der Gesandtschaftssecretär Sternickel werde die weiteren diplomatischen Geschäfte wahrnehmen.

Dresden, 17. Februar 1757.

Das dependiret lediglich von ihm; Ich bin ganz wohl davon zufrieden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8625. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 18 février 1757.

P. S.

Ma dépêche finie,[1] j'ai reçu celle que vous m'avez faite du 4 du courant, au sujet de laquelle je suis bien aise de pouvoir vous mander que, sur les ordres du roi d'Angleterre, le ministre de Münchhausen m'a fait communiquer[2] ce que la cour de Vienne a proposé par le comte de Colloredo à Londres, touchant une convention de neutralité pour l'électorat d'Hanovre, et les conditions qu'on y a attachées, avec ce qu'on a répondu au dernier ministre.

Comme je ne doute pas que vous ne soyez déjà informé de celles-ci, je me dispense de vous en faire le détail, mais comme il y a eu entre autres une demande d'un libre passage de l'armée française par les États de l'électorat d'Hanovre, pour m'attaquer, et qu'on y a répondu de la part du Roi tout rondement que Sa Majesté ne pourrait jamais l'accorder, ayant pour cet effet conclu la convention de neutralité avec moi, qui l'obligeait à s'opposer, autant qu'il était en son pouvoir, à l'entrée de troupes étrangères en Allemagne, ma volonté est que vous devez d'abord en termes les plus obligeants que vous saurez imaginer, [remercier] les ministres anglais et en particulier le lord Holdernesse de la fermeté qu'on a eue pour refuser généreusement une chose aussi indigne et noire que celle que la cour de Vienne avait osé proposer par sa neutralité trompeuse. Qu'à la vérité j'avais toujours compté sur cette générosité et fermeté de Sa Majesté, que je regardais comme le seul appui de moi et de ce qu'elle avait d'amis fidèles en Allemagne, mais que je ne saurais que d'être très sensible de la marque éclatante qu'elle en avait donné en cette occasion. Je laisse à votre pénétration s'il convient que vous fassiez un compliment dans le même sens au ministre de Münchhausen à Londres par rapport au Roi son maître.

Après ceci, je dois vous informer qu'il y a eu des lettres de Bruxelles du 11 de ce mois,[3] en conséquence desquelles une armée

[1] Immediaterlass vom 17. Februar Nr. 8621. — [2] Vergl. Nr. 8620. — [3] Vom Herzoge von Braunschweig am 14. Februar übersandt. Vergl. Nr. 8622.

française marchera, à ce qu'on prétend, encore au courant de ce mois, pour agir séparément contre moi et le roi d'Angleterre, et qu'il y avait déjà des commissaires français à Bruxelles pour régler la marche et la subsistance d'une ou deux colonnes qui traverseraient, du consentement du gouvernement, les Pays-Bas, pour quel sujet et pour leur réception les ordres pour les préparatifs étaient déjà donnés. Je crains donc seulement à présent qu'on ne tarde trop de faire passer la mer les troupes hessoises et hanovriennes et de rassembler une armée d'observation, qui, à mon avis, ne peut être trop vite portée à Lippstadt, pour couvrir les États d'Hanovre et de Hesse.[1] Ce que vous ne manquerez pas d'insinuer au ministère, en lui faisant entrevoir les conséquences et la crise des affaires, en ajoutant que ce n'était point pour la conservation de mes pays de Clèves et de la ville de Wésel, que je comptais déjà comme perdus, que je faisais ces instances pressantes, mais pour la conservation de ceux que je vous ai nommés.

Federic.

Nach dem Concept.

8626. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN NEISSE.[2]

Dresden, 18. Februar 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe aus Eurem an Mich unter dem 16. dieses Monats erstatteten Bericht sehr gerne erfahren, dass an Euren Orten noch alles ruhig und wohl ist, und dass es mit der Augmentation[3] derer Regimenter und Corps sehr gut von Statten gehet.

Ich sage Euch auch den gnädigsten Dank vor die Mir zugleich communicirte Nachrichten, so Euch Eures Ortes eingegangen seind. Was die wegen des Feldmarschalls Browne anbetrifft, so dörfte es mit solchen wohl insoweit seine Richtigkeit haben, dass sich derselbe retiriren will, da Mir gleichfalls von guter Hand geschrieben worden, dass nach vielen Bestätigungen nicht mehr zu zweifeln sei, dass selbiger unter dem Vorwand von kränklichen Umständen das Commando niederlegen werde, weil er nicht unter dem von Prinz Karl von Lothringen und dem demselben zur Seite gegebenen Batthyany stehen will. Der sogenannte Bet[4]-Kolowrat soll eine der Armeen zu commandiren bekommen, und was Euch wegen der Uneinigkeiten zwischen denen Generals und unter denen Ministers in Wien gemeldet worden, solches confirmiren Meine Nachrichten; welches alles dann uns bei unseren Unternehmungen nicht schaden wird. Ob die Franzosen noch ihr Auxiliärcorps nach Böhmen schicken oder Geld davor geben werden, deshalb verändern sich die Nachrichten von einem Tage zum andern. Jetzo

[1] Vergl. S. 281. — [2] Winterfeldt hatte am 18. Februar eine Besprechung mit Schwerin in Neisse. — [3] Vergl. S. 256. — [4] Vergl. Nr. 8627: „Kolowrat c'est un dévot."

soll das Vorhaben sein, dass sie mit 90 Bataillons und 70 Escadrons, so ohngefähr 57,000 complett machen, am Rhein agiren wollen, welches sich dann bald zeigen muss; allenfalls habe Ich das, was deshalb zu veranstalten ist, veranstaltet.[1]

Auf der Seite von Preussen ist noch alles ruhig, und ohnerachtet alles bösen Willens Meiner Feinde und der Mühe, so sie sich geben, den Apraxin sogleich agiren zu machen,[2] so glaube Ich doch nicht, dass er solches vor dem Monat Mai wird effectuiren können;[3] inzwischen der Feldmarschall Lehwaldt sich präpariret, solche tüchtig zu empfangen.

Mit Meinen hiesigen Arrangements hoffe Ich um die Mitte des künftigen Monats völlig fertig zu sein, werde aber nicht eher cantonniren, bis Ich sehe, dass sich der Feind recht zu rühren anfangen wird.

Was den Baron von Zedlitz anlanget, von dem Ihr vorschlaget, dass er als Sous-Lieutenant bei das Seydlitz'sche Husarenregiment gesetzet werden möge, da habe Ich solches agreiret, und dem Obristen von Seydlitz das nöthige bekannt gemachet, und zwar bei der Gelegenheit, da auch dessen fünf älteste Cornets nach dem von Zedlitz zu Secondelieutenants und vier Fahnjunkers zu Cornets avanciren. Uebrigens wird es Mir lieb sein, wenn Ihr den Generalfeldmarschall Grafen von Schwerin gesund und wohl sprechen werdet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Hier ist alles noch ganz geruhig. Wegen meiner Augmentation wünsche ich, dass es den März durch auch noch stille bleibet; nach dem 20. April mögen sie thun, was sie wollen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8627. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 18 février 1757.

J'ai reçu votre lettre, mon cher Maréchal, avec bien du plaisir. Je vois que tout est tranquille chez vous, ce qui est très bon, pour que nous ayons le temps de finir tous nos arrangements.

Pour de ce côté-ci, je ne puis rien dire de nouveau, quant aux projets des ennemis. Je suis honteux de vous donner si souvent des nouvelles contradictoires, mais les variations des cours de Vienne et de Versailles en sont la cause. Les Français ne viennent point en Bohême, ils se contentent de payer un subside à la reine de Hongrie, ils n'agiront que sur le Rhin avec 90 bataillons et 70 escadrons, ce qui, selon mon évaluation et le pied complet, ferait une armée de 57,000 hommes.

[1] Vergl. Nr. 8588. — [2] Vergl. Nr. 8582. — [3] Vergl. S. 273.

On a voulu porter le roi d'Angleterre d'accepter la neutralité pour Hanovre et de donner passage à l'armée française pour pénétrer jusques dans le Magdebourg, ce qui a été rondement refusé.[1] Les Hanovriens et Hessois vont incessamment repasser dans le continent pour s'assembler auprès de Lippstadt, où la garnison de Wésel[2] pourrait les joindre, selon les conjonctures.[3]

Le Maréchal[4] a quitté le service ou doit le quitter incessamment, il est dégoûté. Kolowrat aura une armée à commander, c'est un dévot et d'ailleurs un plat général. A Vienne il y a autant de mésintelligence entre les ministres qu'il y en a dans l'armée; tout cela est bon et pourra nous donner de grandes facilités dans nos entreprises.

L'Empire revient de son égarement, beaucoup de princes retirent leurs *vota*, de sorte que l'Empereur est fort mécontent.

Du côté de la Prusse, tout est tranquille, et, malgré les intrigues de mes ennemis, je ne crois pas qu'Apraxin remuera avant le mois de mai: *chi ha tempo, ha vita.*

Voilà le tableau présent de l'Europe; quant à l'avenir, c'est à nous d'agir et de forcer les conjonctures à nous devenir favorables.

Je n'aurai fini ici mes arrangements qu'à la moitié du mois prochain, et je ne ferai cantonner les troupes que lorsque l'ennemi fera des mouvements pour se mettre ensemble. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse de tout mon cœur.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

8628. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 18 février 1757.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits le 9 et le 11 de ce mois. L'on a accusé juste, quand on vous a dit que l'accession de la Russie au traité de Versailles[5] a été avec l'exception que celle-là ne doit fournir à la France aucun secours contre le roi d'Angleterre, ni la France pareillement à la Russie contre la Porte Ottomane; stipulations que chaque partie sans doute voudra faire valoir, l'une auprès de l'Angleterre et l'autre envers les Turcs. La Russie ne s'oblige pas non plus à garantir la paix de Westphalie. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre seule direction.

Quant à la marche des troupes françaises,[6] j'ai de la peine à croire qu'elle se fera de si bonne heure qu'on vous l'a marqué.[7] Il n'y a pas des magasins faits encore et, quoiqu'on en puisse amasser en quatre semaines peut-être, c'est toujours un temps de quatre semaines plus

1 Vergl. Nr. 8620. — 2 Vergl. Nr. 8588. — 3 Vergl. S. 276. — 4 Feldmarschall Browne. Vergl. Nr. 8626. — 5 Vergl. S. 164. 241. — 6 Vergl. S. 282. 285. 286. — 7 Nach Hellen's Bericht vom 11. Februar sollte ein französisches Corps noch vor Ende Februar aufbrechen.

tard, d'ailleurs les Français n'aiment pas trop les marches en un temps d'hiver.

Soyez, en attendant, bien attentif sur ce qui se passera à ce sujet, et tâchez, au surplus, de me marquer le plus de nouvelles de France que vous saurez apprendre.

Federic.

Nach dem Concept.

8629. AU CONSEILLER PRIVÉ COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 18 février 1757.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois,[1] sur lequel et les circonstances que vous y marquez, je ne saurais m'empêcher de vous dire que je ne puis concilier ce que vous m'avez assuré par vos rapports précédents, savoir que la Suède était dans un état de faiblesse, qu'elle ne saurait point prendre part à la guerre présente et ne pas faire autrement que de rester neutre, avec ce que vous mandez à présent d'un transport de troupes qu'elle irait faire, au printemps qui vient, en Poméranie. Je veux donc que vous vous expliquiez plus clairement là-dessus et me montriez d'où elle prendra les frais, pour rendre mobiles ces troupes et pour leur transport par mer, avec tout ce qui faut en autres dépenses pour mettre en exécution un tel projet.

Ayez soin, au reste, de la réponse incluse[2] sur celle que vous m'avez envoyée à la suite de votre rapport, pour la faire parvenir à sa direction.

Federic.

Nach dem Concept.

8630. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Schreiben der Königin Ulrike, Stockholm 1. Februar 1757: „Mon très cher Frère. Je ne saurais assez vous témoigner combien je suis sensible à votre souvenir; la marque d'amitié que vous voulez bien m'envoyer, sera le plus précieux meuble de mon appartement,[3] me venant d'une main aussi chère qu'est la vôtre. Dieu sait combien je suis inquiète de votre situation; il me semble que tout s'arme contre vous. Cet orage puisse-t-il augmenter votre gloire et se tourner à votre avantage! Ma situation est telle que je vois tous les jours la satisfaction qu'on a par l'espérance de vous voir écraser; on s'efforce même à me le témoigner.

Je viens d'apprendre, par une voie qui me paraît assez sûre, qu'on médite ici d'entrer en lice avec vous. Pour cet effet, on fera marcher au printemps un corps de 18,000 hommes[4] sous les ordres de Fersen. Je me suis empressé à vous mander cette nouvelle, non comme positive, mais comme assez intéressante pour devoir exciter votre attention sur ce qui se passe ici. Si cela est vrai, ce sera mettre le comble à mes malheurs; mais souvenez-vous, je vous prie, mon cher Frère, que je suis hors de toute situation à vous être utile, et que votre amitié, que peut-être je perdrais, est cependant le seul bien qui me reste."

1 Die von Solms mitgetheilten Nachrichten sind wiedergegeben in dem Erlass an Michell vom 21. Februar. Vergl. Nr. 8640. — 2 Nr. 8630. — 3 Ueber dieses Geschenk ist nichts Weiteres festzustellen. Ein bezügliches Schreiben des Königs liegt nicht vor. — 4 Vergl. S. 282 Anm. 4; 297.

[Dresde,] 18 février 1757.[1]

Chiffre: Je sais qu'en Suède on n'a pas pour moi la meilleure volonté du monde; mais avant qu'ils assemblent des troupes, j'aurai battu mes ennemis, et les autres n'auront pas le cœur de remuer.

Eigenhändige Weisung für die Antwort. Federic.

8631. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 19 [février 1757].

Ma très chère Sœur. Est-il possible qu'étant accablée par des chagrins domestiques, comme vous l'êtes,[2] vous pensiez encore, ma chère Sœur, à mes affaires? En vérité, rien ne marque plus votre bon cœur et la part que vous daignez prendre aux misères héroïques qui m'occupent. Il est bien sûr qu'il est honteux de me battre, à mon âge, contre quatre femmes furieuses qui me préparent le sort d'Orphée; mais il faut se défendre et apprendre à ces dames à quitter l'épée pour reprendre la quenouille.

Ne craignez rien, ma chère Sœur, dans cette guerre pour ma personne; il n'y a que les bons sujets qui périssent: les médiocres et ceux de mon acabit restent toujours. Nous sommes encore très tranquilles dans nos quartiers, nous nous renforçons tous les jours, et, vers la fin de ce mois, tout sera arrivé à l'armée. Cependant, la campagne ne pourra guère s'ouvrir avant le mois de mai, et alors encore les choses ne se décideront pas d'abord. Il faudra bien que le mois de juin arrive pour éclaircir notre sort. Daignez vous tranquilliser sur mon sujet, et que votre amitié qui m'est si précieuse, ne me donne aucun remords.

Notre chère mère est entièrement hors d'affaire;[3] elle est encore faible, mais cela reviendra. Je crains, comme vous, pour le retour de cette maladie. Il serait à souhaiter que la Reine prît plus d'exercice; mais il n'y faut point penser, nous y avons perdu notre latin: rien ne peut l'y persuader. Je fais mille vœux pour votre conservation et pour l'affermissement de votre santé précieuse, vous suppliant de me croire avec la plus vive tendresse, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8632. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 19. Februar 1757.

Es ist Mir Euer Bericht vom 13. des jetzt laufenden Monates wohl zugekommen, von dessen Einhalt Ich dann alle Zufriedenheit gehabt habe und diejenigen Arrangements, so Ihr dorten gemachet, nicht anders

[1] Das Datum der Ausfertigung ergiebt der Immediaterlass an Solms vom 18. Februar Nr. 8629. — [2] Die Markgräfin hatte von Zwistigkeiten Mittheilung gemacht, welche zwischen ihrer Tochter und dem Gemahl derselben, dem Herzoge von Württemberg, entstanden waren. — [3] Vergl. S. 254.

als approbiren kann. So bin Ich auch von denen Idées, so Ihr habet, welchergestalt Ihr Euch mit dem Feinde nehmen wollet, wann solcher dorten einbrechen will, gar sehr zufrieden, obschon übrigens Ich noch glaube, dass der Feind vor den künftigen Monat Mai[1] nicht en corps kommen werde, davor aber nicht sicher sein will, dass er nicht einige leichte Truppen nach Preussen detachire; indess Ich versichert bin, dass Ihr alle dessen Mouvements, sowie die, welche er durch separirte oder detachirte Corps nach Polen machen dörfte, um wo möglich Euch in die Mitte zu nehmen, wohl observiren lassen werdet.

Da Ihr auch Euch nicht im Stande sehet, Eure Arrangements wegen der Magazine und sonsten sonder einen Zuschub von 200,000 Thaler zu machen, so habe Ich die Ordre an den Etatsminister von Boden gegeben, Euch diese Summe annoch fordersamst zu übermachen, worauf Ihr also Staat machen und Eure Arrangements immer darnach einrichten könnet. Uebrigens bin Ich von der sehr guten Oekonomie, so Ihr in Employirung der Euch vorhin übersandten und angewiesenen Gelder,[2] nach Anzeige des Postscripti Eures Berichtes, geführet habet, sehr wohl zufrieden und reposire Mich ferner lediglich auf die gute Mesures, so Ihr bei gegenwärtigen dortigen Umständen in Conformität Eurer Instructionen[3] und Meiner Euch sonst bekannten Intention nehmen werdet, völlig, so dass Ich deshalb über alles und jedes vollenkommen ruhig bin.

Nach dem Concept. Friderich.

8633. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 20 février 1757.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez écrite du 16 de ce mois. Quoique je ne saurais désapprouver l'empressement que vous marquez de voir rapprocher quelques-uns des régiments que je vous destine encore pour la campagne future, il faut que je vous dise cependant que je ne vois rien qui presse tant dans le moment présent; que le prince Charles de Lorraine n'est pas encore arrivé,[4] ni à même de commencer ses opérations que vers la fin du mois de mars. Pour ne rien dire ici que ce que j'apprends, beaucoup de troupes autrichiennes défilent à présent vers Eger, de sorte qu'il en faut présumer que ce sera où ils assembleront leur plus grand corps. Je vous enverrai donc tout ce qu'il vous faut de régiments, dès que le temps de le faire arrivera; en attendant, il faut de toute nécessité que tout ce qu'il faut pour compléter l'augmentation et d'autres arrangements pour les mettre en état de les faire marcher, soit arrangé, vu que, si je les faisais remuer, avant que cela fût achevé, cela dérangerait fort mes arrangements pris et me causerait bien de l'embarras.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 273. — [2] Vergl. Bd. XIII, 149. — [3] Vergl. Bd. XII, 448—457. — [4] Vergl. S. 257.

8634. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BRUNSWICK.

Mitchell macht dem Könige, Braunschweig 17. Februar, Mittheilung über Unterhandlungen, die der österreichische Gesandte Graf Rosenberg in Madrid zum Zwecke der Lösung der englisch-preussischen Allianz[1] angeknüpft hat.

Mitchell meldet ferner: „M. Yorke, dans sa lettre à milord Holdernesse du 1er de ce mois — jour auquel Colloredo aussi fit la proposition à Münchhausen à Londres[2] — marque que M. Slingelandt, de la part de M. d'Affry, lui avait fait la proposition d'entamer une négociation d'accommodement, sans pourtant rien spécifier de particulier; auquel M. Yorke a répondu, d'une façon très convenable, que, quoique M. d'Affry se disait autorisé, lui, Yorke, ne l'était point; qu'en général il croyait que les sentiments du Roi seraient toujours pour la paix, quand elle se pourrait faire avec honneur etc. . . . C'est avec un plaisir des plus sensibles que je traduis mot à mot la réponse que le Roi a ordonné de faire à M. d'Affry: »Que le Roi, qui, autant qu'il fut compatible avec sa dignité et la sûreté de sa couronne, a tâché d'éviter la guerre présente, n'a point d'aversion d'y mettre fin sur des conditions qui puissent assurer les droits et les possessions de ses sujets et l'honneur de sa couronne; mais que Sa Majesté n'écoutera jamais aucuns termes d'accommodement lesquels ne comprennent point ses alliés, le Roi étant déterminé de maintenir de la manière la plus exacte les engagements qu'il a contractés avec le roi de Prusse; que, si la cour de France souhaite sincèrement une pacification générale, sur des conditions qui puissent faire espérer une paix durable, Sa Majesté ne refusera pas d'écouter les propositions qu'on pourra faire là-dessus par le canal de M. d'Affry; mais, dans ce cas-là, Sa Majesté veut que nul tiers ne s'y mêle et que l'affaire se traite entre Messieurs Yorke et d'Affry eux-seuls. En même temps, comme c'est la résolution inaltérable de Sa Majesté de ne point se laisser amuser par des prétextes spécieux

Dresde, 20 février 1757.

Vous devez être persuadé, Monsieur, de l'extrême satisfaction que j'ai ressentie, quand j'ai vu, par la lettre que vous m'avez faite le 17 de ce mois, ces nouvelles très importantes que, sur l'ordre de votre cour, vous venez de me communiquer sur la négociation que la cour de Vienne a voulu entamer en Espagne, tout comme sur les propositions que le sieur d'Affry a mises en avant par le pensionnaire de Hollande,[3] et sur la résolution ferme et généreuse que le Roi votre maître a fait déclarer là-dessus. Je vous fais mes instances de vouloir bien remercier le Roi, de même que son ministère, de la manière la plus obligeante et la plus affectueuse de ma part de cette communication, en assurant que jamais je n'avais été en peine de leur fermeté et de leur droiture, ne m'étant jamais venu aucun soupçon qu'ils seraient capables de me trahir d'une façon aussi noire que la cour de Vienne l'avait prétendu; aussi le Roi et son conseil également que toute la nation peuvent-ils compter sur ma constance invariable, et que je tiendrai ferme pour rester cordialement attaché à leurs intérêts.

Je n'ai point été trop surpris des mauvais procédés de la cour de Vienne, ils me sont trop connus depuis longtemps; toute voie, même la plus noire, lui paraît permise, pourvu qu'elle la croit propre pour la conduire à ses vastes desseins,

[1] Diese Mittheilungen Mitchell's sind in dem Immediaterlass an Häseler vom 21. Februar wiedergegeben. Vergl. Nr. 8639. — [2] Die Anträge Colloredo's erfolgten am 31. Januar. Vergl. S. 279. — [3] Pensionär von Holland war Peter Steyn, nicht Slingelandt. Vergl. Bd. XIII, 602.

ou ralentir ses efforts par des vues trompeuses d'un accommodement, le Roi est déterminé de pousser la juste guerre dans laquelle il est engagé, avec la dernière vigueur."

Mitchell meldet unter gleichem Datum „secrétissime":

„Sire. Je suis délivré de toutes mes inquiétudes, puisque le Roi a enfin déclaré, dans les termes les plus forts, son intention de faire cause commune avec Votre Majesté. Cette déclaration a été faite par l'avis de tous ses ministres et n'a été retardée que par les voies sourdes des Hanovriens, lesquelles, étant découvertes, ne seront plus à craindre. Holdernesse m'écrit en confiance de prier Votre Majesté de vouloir bien presser l'accomplissement du traité hessois, mais surtout, s'il était possible, que Votre Majesté accordât tant soit peu de ses troupes pour joindre l'armée de Westphalie: le crédit de cette jonction aurait des effets admirables en Angleterre. Comme les ministres d'Hanovre ne sont que des hommes, et qu'ils reçoivent souvent des lettres de leurs baillis en Saxe lesquelles ne font pas plaisir aux maîtres, si j'étais autorisé de leur donner quelque espérance d'adoucissement dans les contributions, cela pourrait avoir bon effet, en marquant d'une manière sensible à de tels esprits l'attention que Votre Majesté a pour les sujets du Roi."

et, malgré qu'elle s'est vue bien rebutée dans son entreprise à cette occasion-ci, je suis persuadé que ce ne sera pas la dernière tentative qu'elle essuiera, son grand dessein étant de désunir, s'il est possible, Sa Majesté de la Grande-Bretagne d'avec moi, afin de nous accabler également et l'un après l'autre, moi par ses propres forces, jointes à celles de Russie, et l'Angleterre par celles de la France. Mais comme cette cour s'est un peu trop démasquée dans cette occasion sur la noirceur de ses vues, je crois que tout cela pourrait conduire à quelque bien pour la cause commune, ce que j'abandonne cependant simplement à la considération de Sa Majesté Britannique et au jugement de son ministère, savoir s'il serait convenant de faire communiquer, par la main tierce ou quatrième, quelque chose des propositions que Rosenberg a faites en Espagne.[1] Selon moi, nous en retirerions peut-être cet avantage que la France, frappée de cette insigne duplicité de la cour de Vienne, agirait avec moins de vivacité, et qu'il se mît de la défiance et de la désunion entre les deux cours, ce qui ne saurait que nous être favorable d'une façon ou d'autre et le meilleur tour qu'on pourrait jouer au comte de Kaunitz, pour le blesser de ses propres flèches.

Supposé aussi que Sa Majesté Britannique et son conseil trouveraient expédient cet avis, la voie la plus sûre pour le mettre en exécution, serait de faire instruire par M. Yorke le pensionnaire Slingelandt[2] de ces propositions de Rosenberg, qui sûrement en rendrait compte au sieur d'Affry.

C'est à vous, Monsieur, à la pénétration duquel je remets quel usage vous voulez faire de cet avis auprès de votre cour, pour en faire tel qui lui plaira. Comptez, en attendant, sur mes sentiments d'estime et de reconnaissance que je vous garde invariablement. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

[1] Vergl. Nr. 8639. — [2] Vergl. S. 291 Anm. 3.

P. S.

Je vous sais surtout gré des particularités dont vous avez bien voulu m'informer par la lettre secrétissime que vous avez pris la peine de m'écrire. Je ne manquerai pas de faire bon usage de ce que milord Holdernesse demande par rapport à l'accomplissement du traité hessois, à qui d'ailleurs vous ferez de ma part les plus fortes assurances de toute mon estime et de ma considération distinguée pour lui. Pour ce qui regarde le tant soit peu de troupes qu'il désire que je doive faire joindre à celles d'Hanovre, vous aurez la bonté de lui marquer que j'ai destiné à cet usage les six bataillons de la garnison de Wésel;[1] car, cette forteresse ne sachant point se défendre avec la garnison qui y est, contre un siège formel qu'une armée française en formerait, j'ai pris mes arrangements que, dès que l'armée française passera le Rhin, l'on fasse sauter une bonne partie des fortifications et que la garnison se retire de là à Lippstadt,[2] d'où elle pourra aisément se joindre à l'armée d'Hanovre en Westphalie.

Sur ce qui regarde les plaintes des ministres d'Hanovre à l'égard des terres qu'ils possèdent en Saxe, je suis bien aise de vous dire qu'il y a déjà quelques mois passés que j'ai donné mes ordres à mon directoire de guerre à Torgau, qui a soin des revenus de ce pays, de ménager au possible les terres appartenant tant aux ministres d'Hanovre qu'à M. de Münchhausen à Londres.[3] Comme je n'ai nul lieu de douter qu'on ne se soit conformé à mes intentions, je crois avoir lieu de soupçonner que ces plaintes ne sont excitées que par la duperie des baillis de ces terres, qui en ont apparemment fait pour attraper de bonnes remises de leurs fermes. A quoi je dois ajouter qu'on n'a pas demandé de ma part jusqu'à présent de tout ce qu'il y a de fonds en Saxe, un sol au delà des contributions et des taxes qu'on a été redevable de payer au roi de Pologne, et que, tout au contraire, j'ai diminué à différents égards les impôts qu'on payait de la consommation des denrées avant mon entrée en Saxe.[4] Indépendamment de tout cela, je réitèrerai mes ordres au directoire à Torgau,[5] afin d'adoucir au mieux les contributions des terres des ministres d'Hanovre, ce dont je vous prie d'assurer bien ces Messieurs, quand vous trouverez l'occasion convenable.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

Federic.

8635. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Dresde, 20 février 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je dois un gré particulier à M. Mitchell de ce qu'il m'a procuré la satisfaction de recevoir la lettre

[1] Vergl. S. 276. 287. — [2] Vergl. S. 250. — [3] Vergl. Bd. XIII, 386. — [4] Vergl. Bd. XIII, 303. — [5] Demgemäss Immediaterlass an den Etatsminister von Borcke in Torgau, d. d. Dresden 24. Februar. Vergl. Nr. 8651.

du 17 de ce mois de Votre Altesse, et j'en ai été d'autant plus aise qu'elle me confirma toujours ces sentiments de l'amitié la plus véritable qu'Elle continue envers moi. C'est aussi par une parfaite réciprocité de ces sentiments que je me suis bien réjoui de ce que sa négociation[1] va s'achever, et il faut rendre la justice audit sieur Mitchell que, dans toutes lettres qu'il me fait, il ne sait pas assez se louer sur les facilités que Votre Altesse y rapporte.

Je remercie bien Votre Altesse des nouvelles intéressantes qu'Elle a bien voulu me communiquer, et ne manquerai pas de faire surtout usage de l'avis qu'Elle me donne à l'égard de celle regardant le duc de Newcastle.[2]

Quant aux procédés de l'électeur de Cologne,[3] il saurait bien arriver un jour qu'il se repentît bien des résolutions qu'il prend à présent inconsidérément, et je ne voudrais point jurer que, pourvu que l'armée d'Hanovre et de ses alliés se rassemble bientôt là où il faudra, et que les succès secondent la justice de notre cause, il n'arrivât qu'il payât les violons.[4] J'embrasse encore avec mille plaisirs cette occasion pour assurer à Votre Altesse toute l'étendue des sentiments de considération et de l'amitié la plus cordiale avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le très bon frère et cousin

Nach dem Concept. Federic.

8636. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Eickstedt[5] berichtet, Erlangen 13. Februar, der Markgraf von Baireuth habe sich bei ihm für eine im Baireuthischen ansässige Wittwe verwandt, um die Rückzahlung eines von dem sächsischen Staate aufgenommenen Capitals von 19,000 Thalern zu erwirken.

Dresden, 20. Februar 1757.

Ministère ihm antworten, der Frau bescheidentlich zu sagen, dass ohnerachtet alles Meines guten Willens es Mir bei denen jetzigen Umständen wohl schlechterdinges ohnmöglich sei, Mich von denen Creditsachen des dresdenschen Hofes zu meliren, da zumalen keine Fonds zu dergleichen vorhanden und vor der Abreise des Ministers alle sächsische Kassen reine ausgeleeret worden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

1 Vergl. S. 278. — 2 Diese Nachricht ist wiedergegeben in dem Immediaterlass an Michell vom 21. Februar. Vergl. Nr. 8640. — 3 Die Stände des Bisthums Hildesheim hatten ihrem Souverän dem Churfürsten von Köln statt des zum Reichskriege gegen Preussen verlangten Contingents Subsidien in der Höhe von 20,000 Thalern angeboten. Der Herzog von Braunschweig schreibt hierzu: „On croit d'avance que l'Électeur rejettera tout cela, et qu'il restera ferme pour avoir le triple du contingent en hommes.“ Vergl. Nr. 8605. — 4 Vergl. S. 283. — 5 Vergl. S. 259.

8637. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF SCHWERIN IN NEISSE.

Dresden, 21. Februar 1757.

Ich habe mit dem Postscriptum Eures Schreibens vom 18. dieses die solchem beigefügte Ausrechnungen wegen verschiedener Sachen die Festung Neisse betreffend erhalten, die Ich Euch aber hierbei remittiren lasse, weil Ich solche zum Theil unnöthig, zum Theil überflüssig finde, auch die Summen deshalb so stark sein, dass Ich Euch dabei zu erinnern nicht unterlassen kann, wie Ihr Meine Börse nicht so gar stark angreifen müsset, wenn es nicht die ohnumgängliche Nothwendigkeit erfordert, zumalen da die ordinäre Festungsdotirungsgelder gezahlet worden, vor welche das nothwendigste gemachet werden kann. Denn, so viel gegenwärtigen Umstand anlanget, da sehe Ich noch nicht ab, wer Neisse belagern will, und würde es Mir wohl leid thun, wann Ihr (woran Ich jedoch nicht gedenke) Eure Dispositiones so machen würdet, dass Neisse von dem Feinde belagert werden könnte; eine andere Beschaffenheit hat es wegen Cosel und Glatz, als die mehr deshalb exponiret seind.

Wegen der Regimenter, davon Ihr schreibet, dass Ich solche dahin defiliren lassen möchte, beziehe Ich Mich auf Mein letzteres Schreiben[1] über die Ursachen, warum solches jetzo noch nicht geschehen kann; Ich werde aber selbige, wenn es Zeit sein wird, gewiss hinschicken, welche Zeit Ihr dann nur abzuwarten und inzwischen in einiger Geduld zu stehen habet; sogleich jetzo aber gehet es nicht an.

Nach dem Concept. Friderich.

8638. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN GROSSENHAIN.

Dresden, 21. Februar 1757.

Da abermalen bei Hirschfeld und Herwigsdorf ohnweit Zittau ein Rencontre mit einer starken Partie vom Feinde vorgefallen,[2] daraus Ich urtheilen muss, dass es dorten an gehöriger Ordnung und Disposition fehlet, so habe Ich keinen Anstand nehmen können, Ew. Liebden zu ersuchen, zuforderst nur sogleich zu Mir anhero zu kommen, dabei aber zugleich Dero Einrichtung zu machen, dass Dieselbe sodann wiederum[3] nach der Lausnitz gehen und Dero Equipage mit dahin nehmen, [um] vorerst dorten bleiben zu können. Ich werde demnach Ew. Liebden allhier erwarten, und bin Ich übrigens Ew. Liebden freundwilliger Vetter

[1] Vergl. Nr. 8633. — [2] Vergl. S. 304. — [3] Vergl. S. 137. 138. 160. 222.

Ich kann Ihnen in der Lausnitz bei jetzigen Zeiten nicht entbehren; es ist nichts anders drauf, man muss dem Feind was zu thun geben, dass er nicht denken kann, uns eins anzuhängen.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Friderich.

8639. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 21 février 1757.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 5 et du 8 de ce mois, et ne veux point vous laisser ignorer que les soupçons que vous avez eus d'un chipotage de la cour de Vienne avec l'Hanovre, n'ont pas été tout-à-fait sans fondement,[1] et que la cour de Vienne a effectivement offert une convention de neutralité pour l'électorat d'Hanovre, quoique sous des conditions si trompeuses et captieuses que le ministère anglais a d'abord senti les incongruités, et que le roi d'Angleterre et son conseil l'ont rejetée rondement.

Je veux, d'ailleurs, bien vous informer pour votre direction que la cour de Vienne a pris d'autres biais encore pour endormir et amuser l'Angleterre, en lui faisant faire des propositions indirectement,[2] pour entamer une négociation d'accommodement sous la médiation ou les bons offices de l'Espagne, à condition cependant que l'Angleterre permettrait, selon les propres termes du ministre autrichien, que je fusse écrasé, et que même ce ministre n'a pas hésité de déclarer — ce que je vous confie cependant sous le sceau du dernier secret — que, pourvu que l'Angleterre voudrait rester dans l'inaction jusqu'à ce que la cour de Vienne se serait débarrassée de moi, comme de son plus redoutable ennemi, ensuite l'Impératrice retournerait à son ancienne alliance et travaillerait à abaisser la France, pour la mettre dans de justes bornes, pour que ni l'Angleterre ni l'électorat d'Hanovre n'en auraient plus à craindre.

Mais aussi suis-je bien aise de vous dire que le roi d'Angleterre et son conseil, sentant toute la méchanceté de ces offres trompeuses, les ont généreusement refusées et déclaré avec fermeté que Sa Majesté n'écouterait jamais aucuns termes d'accommodement lesquels ne comprenaient point ses alliés, et qu'Elle était déterminée de maintenir, de la manière la plus exacte, les engagements qu'Elle avait contractés avec moi, tout comme Elle a déclaré d'ailleurs [qu'Elle] ne se laisserait point amuser par des prétextes spécieux ou ralentir ses efforts par des vues trompeuses. Voilà ce qui doit vous servir de direction pour observer à présent de quelle manière le sieur Titley se conduise.[3]

[1] Vergl. S. 279. — [2] Das Folgende nach dem Schreiben Mitchell's, d. d. Braunschweig 17. Februar. Vergl. Nr. 8634. — [3] Vergl. S. 263. 264.

Au reste, ayant vu des lettres de Pétersbourg du 5 de ce mois,[1] en conséquence desquelles, après une conférence du ministère de Russie avec le comte Esterhazy,[2] l'ordre a été donné à l'amirauté de Russie d'équiper tous les vaisseaux de guerre et galères, afin de pouvoir sortir, dès que les eaux seront dégagées des glaces, vous approfondirez si la cour de Danemark verrait d'un œil tranquille et reposé une telle démarche de la part de la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

8640. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 21 février 1756.

Je n'ai point eu de vos nouvelles l'ordinaire dernier, c'est pourquoi aussi je ne saurais que vous renvoyer aujourd'hui à la lettre du 17 de ce mois que je vous ai faite.[3]

En attendant donc votre réponse, je ne veux point vous laisser ignorer que, selon mes lettres de Suède,[4] la France y remue fortement pour engager la Suède de se déclarer pour la cour de Vienne et de faire cause commune avec la France sous prétexte de garante de la paix de Westphalie, comme aussi de faire pour ce sujet un transport de troupes suédoises de 26,000 hommes dans la Poméranie suédoise,[5] afin d'y agir au gré de la France; je sais même que le sénat de Suède n'a pas pour moi la meilleure volonté du monde. Quoique je n'ignore pas l'état de faiblesse de ce royaume, et qu'il n'a pas les moyens en mains pour se mêler directement de la guerre présente, cependant, le plus grand nombre des sénateurs étant à la dévotion de la France et l'autorité du Roi étant si bornée qu'il ne saurait s'opposer en rien à ce que la pluralité dans le Sénat décide, je ne garantirais pas que le dernier, aidé par un extraordinaire de la France, ne se laissât entraîner pour prendre la résolution de faire passer un corps de troupes en Allemagne, au commencement sous prétexte de couvrir la Poméranie suédoise, et depuis pour le donner à la disposition de la France.

C'est pourquoi mon intention est que vous devez parler aux ministres anglais de cette affaire et leur représenter que ces circonstances pourraient bien rendre nécessaire l'envoi d'une escadre anglaise dans la Baltique, dont je vous ai déjà marqué quelque chose par [une] de mes lettres antérieures,[6] afin de couper ou prévenir par là toute mauvaise démarche à laquelle, sans cela, le sénat de Suède saurait se laisser entraîner par la France. Vous ajouterez que ce secours d'une escadre dans la Baltique devenait d'autant plus pressant que, selon des lettres

1 Bericht Swart's an die Generalstaaten, d. d. Petersburg 5. Februar. — 2 In der Vorlage und ebenso in Nr. 8640 fälschlich: Sinzendorff. Dagegen Esterhazy in dem intercipirten Berichte und auch in Nr. 8641 S. 299. — 3 Vergl. Nr. 8621. — 4 Bericht des Grafen Solms, d. d. Stockholm 1. Februar. Vergl. Nr. 8629. — 5 Vergl. S. 282 Anm. 4; 288. — 6 Vergl. S. 230. 265.

de Pétersbourg du 5 de ce mois,[1] après une conférence du ministère de Russie avec le comte Esterhazy, les ordres sont donnés à l'amirauté de Russie d'équiper tous les vaisseaux de guerre et galères, afin de sortir, dès que les eaux seront dégagées des glaces.

Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport de la réponse que vous avez eue, et à quoi vous croyez que l'Angleterre se déterminera à ce sujet, d'abord que vous saurez le faire d'une manière positive.

Au surplus, le roi d'Angleterre m'ayant fait informer par le sieur Mitchell[2] de tout ce qui s'est passé à l'égard de l'intrigue que la cour de Vienne a voulu mettre en usage par la neutralité trompeuse pour l'Hanovre, et de la réponse vigoureuse que le ministère anglais a donné là-dessus, vous ne manquerez pas de faire là-dessus le compliment le plus flatteur aux ministres, en les assurant sur la ferme résolution où je resterais de ne me départir jamais des intérêts de l'Angleterre.

Ayant appris, d'ailleurs, par une lettre confidente,[3] la généreuse déclaration que le duc de Newcastle a faite à un de ses amis, que lui et Milord Chancelier,[4] malgré les emplois quittés,[5] ne changeraient jamais de sentiments pour la cause commune, tout comme s'ils étaient actuellement en place, vous devez chercher l'occasion de lui faire de ma part un compliment des plus affectueux là-dessus, en ajoutant qu'étant dans des dispositions si dignes et si généreuses, je me flattais qu'il voudrait bien y continuer et soutenir auprès du Parlement un ouvrage [tel] que celui de mes liaisons avec l'Angleterre, qui était le sien propre.

Federic.

P. S.

J'avais déjà signé ma lettre, quand je reçus le rapport du 8 de ce mois, dont j'ai été très satisfait, parce qu'il me confirme en gros tout ce que le sieur Mitchell, en conséquence de ses ordres, m'avait déjà marqué tout en détail.[6] Il est vrai qu'on a raison de frémir, lorsqu'on voit cette grande duplicité de la cour de Vienne avec laquelle elle agit sans distinction, et ses propositions trompeuses pour parvenir à ses vues ambitieuses. Du reste, je vous réitère encore de faire de ma part aux ministres anglais tout ce que vous saurez imaginer de plus obligeant et de plus flatteur, tant à l'égard du Roi qu'à eux-mêmes, sur la fermeté et la droiture, de même que sur leur grande pénétration pour pénétrer d'abord toutes les suites pernicieuses et cachées sous les propositions de nos ennemis; vous leur donnerez en même temps les plus fortes assurances sur mon attachement invariable à l'Angleterre, et que j'agirai toujours en fidèle allié avec une sincérité sans réserve,

[1] Bericht Swart's, d. d. Petersburg 5. Februar. Vergl. S. 297 Anm. 1 u. 2. — [2] Vergl. Nr. 8634. — [3] Schreiben des Herzogs von Braunschweig, d. d. Braunschweig 17. Februar. Vergl. Nr. 8635. — [4] Hardwicke. — [5] Vergl. S. 81. — [6] Vergl. Nr. 8634.

égale à celle qu'ils me témoignent. Mandez-moi, au reste, quand les troupes de Hesse et d'Hanovre pourront s'embarquer, pour passer la mer.[1]

Nach dem Concept.

8641. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A HANOVRE.

Dresde, 22[2] février 1756.

Monsieur. Après que le courrier que vous m'aviez dépêché, fut reparti d'ici,[3] j'ai reçu un avis de Pétersbourg de la date du 5 de ce mois,[4] par lequel j'ai appris qu'après une conférence tenue le 1er de ce mois entre les ministres de Russie et le comte d'Esterhazy, de même qu'avec le général autrichien Buccow, qui y a été envoyé par la cour de Vienne pour régler les opérations de guerre avec les Russes,[5] l'ordre a été expédié à l'amirauté qu'on devait équiper toute la flotte de Russie, soit vaisseaux de guerre soit galères, afin de la faire sortir, dès que les eaux là seraient dégagées des glaces.

J'ai trouvé cet avis si intéressant que je n'ai pu m'empêcher de vous en faire communication, ne doutant que vous n'en informiez bientôt votre cour, pour qu'elle s'avise d'autant plus tôt sur le secours qu'elle veut me donner par une flotte à envoyer dans la Baltique,[6] afin qu'elle y arrive assez tôt pour tenir en respect celle de Russie ou pour empêcher même, s'il est possible, sa sortie des ports de Russie. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Ayant reçu encore des nouvelles assez intéressantes de Russie, par un très bon canal sur lequel je puis compter, j'ai bien voulu vous les communiquer encore par la copie ci-close,[7] afin que vous en puissiez faire usage auprès de votre cour, si vous croyez qu'elle n'en soit pas déjà instruite. Je vous prie, en attendant, de m'en garder le secret, pour n'en rien faire apparaître, ni à Brunswick ni à Hanovre, uniquement pour ménager mon canal.

1 Vergl. S. 281. — 2 In der Vorlage, der Ausfertigung: 20 février; im Concept: 22 février. Hauptschreiben wie Postscript tragen von Mitchell's Hand den Vermerk: „Rendered at Hannover 25 February by estafette". Das Datum des Concepts verdient den Vorzug, da das durch den Mitchell'schen Kurier übersandte Schreiben vom 20. Februar (Nr. 8634) ebenfalls schon nach drei Tagen in Hannover Mitchell präsentirt worden ist, und da — als Schreiben vom 20. Februar — das obige Schreiben nur ein Postscript zu dem vorangehenden vom 20. Februar (Nr. 8634) gebildet haben würde; endlich sind die im Postscript genannten Nachrichten aus Russland am 20. Februar noch nicht in Händen des Königs. — 3 Mit dem Königlichen Schreiben an Mitchell vom 20. Februar (Nr. 8634). — 4 Vergl. S. 297. 298. — 5 Vergl. S. 233. — 6 Vergl. Nr. 8640. — 7 Beilage I. Diese Nachrichten wurden am 14. Februar von der Prinzessin von Oranien dem Könige zugesandt. Vergl. Nr. 8654.

Comme on m'a communiqué d'ailleurs une pièce assez singulière, et dont on n'a eu guère d'exemple par sa grossièreté en expressions et par les noires calomnies qui y sont comprises, je n'ai hésité cependant de vous en faire part,[1] ne fût-ce pour la rareté du fait et pour vous prouver jusqu'où la férocité des ministres de Russie peut aller, et combien de mensonges et de calomnies les cours autrichienne et saxonne leur ont fait impudemment accroire.

Federic.

I.

Par des avis sûrs de Pétersbourg du 15 janvier, on sait que le secours stipulé entre la Russie et la France a été réglé à 24,000 hommes ou à un million 800,000 roubles par an.[2]

Il doit se faire une convention avec la cour de Vienne, par laquelle celle-ci payera à celle de Russie annuellement un subside d'un million de roubles, au lieu des deux millions de florins promis par l'article 4 séparé et secret du traité de 1746[3] en un seul payement. Ce subside d'un million de roubles sera payé de six en six mois à Pétersbourg, et toujours d'avance.[4]

La cour de France a fait demander quel subside la cour de Russie exigeait pour un corps de ses troupes qu'on employerait pour réduire le roi de Prusse dans de certaines bornes. On a répondu que, si la France a des propositions à faire, Elle doit s'expliquer clairement et dire ce qu'elle exige, et ce qu'elle veut donner.

Le courrier dont il a été fait mention,[5] a été expédié à Mr. d'Apraxin, comme il a été dit, mais, l'Impératrice ayant négligé de signer l'ordre qui avait été dressé, ce courrier n'a porté au feld-maréchal qu'une lettre du Grand-Chancelier, qui l'avertit du contenu de l'ordre en question, et lui apprend qu'il le recevra incessamment, afin qu'il puisse faire ses dispositions sans perte de temps.

Il est arrivé une réponse du feld-maréchal Apraxin; il dit qu'il espère de pouvoir faire entreprendre quelque chose contre la Prusse par ses troupes irrégulières dans le temps de trois semaines, mais qu'il lui était impossible de rien faire avant la mi-mars avec une armée qui manque d'officiers. Il a insisté aussi qu'on lui envoyât un manifeste qu'il pût faire publier avant de commencer les opérations.

1 Beilage II. — 2 Im Accessionstractat, Petersburg 31. December 1756 (st. vet.), trat Russland dem Vertrage von Versailles bei. Vergl. S. 248 u. Martens, Recueil des traités etc. conclus par la Russie, I, 188 ff. In Art. VI und VII ist die Höhe der Hülfstruppen auf 18,000 Mann Infanterie und 6000 Mann Cavallerie fixirt; oder es sollen als Aequivalent monatlich 8000 Reichsgulden statt je 1000 Infanteristen, 24,000 Reichsgulden statt je 1000 Cavalleristen gezahlt werden. — 3 Vergl. Bd. V, 187; Martens, I, 169 ff. — 4 Erneuerung des österreichisch-russischen Defensivtractats am 22. Januar 1757 (st. vet). Martens, I, 201 ff. Der Article séparé et secret enthält die obige Bestimmung über die jährliche Zahlung einer Million Rubel an Russland für die Dauer des Krieges. — 5 Vergl. S. 244.

Si le commencement des opérations est réservé à la fin de mars, elles pourraient très bien être retardées jusqu'à la fin de mai,[1] parceque le transport de l'artillerie est à peu près impraticable par la Lithuanie et la Courlande dans cette saison-là. On ne doit s'attendre à aucun succès de ces opérations, puisque les défauts et les désordres de l'armée se manifestent de plus en plus. Les armes qui sont de fabrique russienne, résistent à peine à quatre ou cinq décharges.

Le général Lieven, à qui tous ces défauts et les désordres sont connus, paraît vouloir se dispenser de servir, sous prétexte du mauvais état de sa santé. Il est encore à ses terres.

L'Impératrice, qui a eu une rechute de son mal,[2] a souvent des évanouissements considérables. Quand elle sera un peu remise, elle se fera transporter à Zarskoje-Sselo, pour y prendre des remèdes.

II.

Lettre circulaire aux ministres russiens aux cours étrangères, datée de Pétersbourg le 21 janvier 1757.

Les violences inhumaines que le roi de Prusse fait à toute la Saxe, sont suffissamment connues.

Nous jugeons nécessaire que, quand il sera question à l'avenir des procédés en Saxe, vous donniez à connaître tout net que ledit roi aura lieu de regretter avec le temps, quoique trop tard, son procédé en Saxe et les violences par lui commises, vu que, par ses propres rapines, il justifie tout ce qui pourra se commettre en Prusse par nos troupes irrégulières, ayant été lui-même en cela si loin que ces troupes, qui d'ailleurs sont sans mœurs et sans lois, et dont la façon de vivre est telle, l'imiteront néanmoins entièrement en ce point.

Nous nous flattons qu'à l'occasion de vos insinuations, toute la terre se préparera, insensiblement et comme de longue main, à apprendre avec d'autant moins d'étonnement lorsqu'effectivement il se commettra telles choses, par nos troupes irrégulières, qui ne sauront être conciliées avec aucune discipline militaire. Il est, pour cet effet, très nécessaire que vous vous serviez de toutes les occasions pour dépeindre bien vivement le procédé barbare et l'inhumanité du roi de Prusse.

Die Schreiben an Mitchell nach den Ausfertigungen im British Museum zu London. Die Beilagen nach den ebendaselbst befindlichen, Mitchell übersandten Abschriften.

8642. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 22. Februar 1757.

Ich habe Euer Schreiben vom 15. dieses erhalten, von dessen Einhalt Ich dann recht wohl zufrieden gewesen bin, Euch aber sonsten vor

[1] Vergl. S. 273. — [2] Vergl. S. 230.

dieses Mal nichts weiter darauf zu antworten weiss, als was Ich Euch bereits unter dem 19. dieses Monates geschrieben habe,[1] worauf Ich Mich dann hier beziehe.

Uebrigens habe Ich nicht anstehen wollen, Euch vermittelst der abschriftlichen Anlage[2] ein so höchst impertinentes als schändliches und von der ganzen honetten Welt zu detestirendes Circulärrescript, so der russische Hof an seine Minister an auswärtigen Höfen ergehen lassen, und welches Mir von guter Hand zugekommen ist, zu communiciren. Die darin gebrauchte malhonette und infame Ausdrücke kann Ich niemanden anders als denen österreichischen und sächsischen Creaturen beimessen, die dergleichen infame Lügen denen Russen aufgebunden haben. Indess gedachter Hof dadurch seine übele Intention, Preussen durch seine irreguläre Truppen ravagiren lassen zu wollen, [kund gethan], welches Ihr Euch dann zur Direction dienen lassen könnet, um Eure Mesures darnach zu nehmen; dabei Ich aber will, dass wenn es erfordert werden sollte, Ihr gehörigen Ortes declariren lassen könnet, dass, nachdem Ich bisher alle Moderation gegen feindliche Lande exerciret, Ich auf den Fall, dass man einige Barbarei gegen Meine dortige Lande verüben würde, anstatt eines Dorfes, so man in Preussen verbrennen werde, zehn bis zwanzig Dörfer in Sachsen und in Böhmen zur rechtmässigen Represaille anstecken und abbrennen lassen würde.

Anliegende Pièce,[3] so Mir zugekommen, habe Ich Euch wegen ihres besonderen, unter gesitteten Puissancen noch nie gesehenen Einhaltes communiciren wollen.

Friderich.

P. S.

Ich communicire Euch auch vermittelst der chiffrirten Beilage,[4] was Ich nach bereits geschlossenem Meinem Brief von sehr guter und sicherer Hand vor Nachrichten aus Petersburg erhalten habe, und worauf Ihr rechnen, auch ersehen könnet, wie rüde und impoli die russischen Minister auch selbst mit denen Franzosen zu Werk gehen. Dieser grobe Stolz dörfte sich sehr legen, wenn Euch die Gelegenheit favorisiret haben wird, denen russischen Völkern recht tüchtige Schläge angebracht zu haben.

So mache Ich Euch auch bekannt, vermittelst der ohnchiffrirten Beilage,[5] was Ich aus Schweden von dem Désastre, so denen russischen

[1] Vergl. Nr. 8632. — [2] Beilage I; dieselbe bildet eine deutsche Uebersetzung der als Beilage II dem Schreiben an Mitchell vom 22. Februar (Nr. 8641) angeschlossenen „Lettre circulaire aux ministres russiens". — [3] Beilage I. — [4] Beilage II; dieselbe bildet eine deutsche Uebersetzung der in dem Schreiben an Mitchell vom 22. Februar (Nr. 8641) als Beilage I gegebenen Nachrichten aus Petersburg. Doch fehlen die beiden ersten Abschnitte bis „toujours d'avance", und am Schluss des fünften Abschnittes ist zu dem verlangten Manifest beigesetzt: „welches auch den neuesten Nachrichten nach bereits geschehen ist." Vergl. Nr. 8704. — [5] Beilage III; dieselbe ist nicht mehr vorhanden. Solms berichtet, Stockholm 8. Februar: „On a

Schiffen, so die schwere Artillerie nach Riga transportiren sollen, [zugestossen], durch Meinen Minister zu Stockholm erfahren habe. Wann sonst die Beilage als aus Danzig gekommen rubriciret ist, so ist es nur geschehen, um den Canal, woher Mir die Nachricht gekommen, zu deguisiren.

Sonst vernehme Ich, dass die Ordre zu Petersburg ergangen, dass die Flotte von allen Kriegesschiffen und allen Galeeren equipiret werden solle, um, sobald das Wasser offen sein wird, in See zu gehen.[1] Ich hoffe, das Exempel der mit Artillerie verloren gegangenen Schiffe soll sie etwas scheu machen, dass sie sich mit dem Auslaufen der Flotte und Galeeren nicht übereilen, und in der Zeit flattire Ich Mich, dass eine englische Escadre an der Ostsee sein[2] und sie in Respect halten soll.

Nach dem Concept.

8643. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Dresden, 22. Februar 1757.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll ich einliegende bei der Post zu Berlin copirte Briefe[3] an Ew. Excellenz sowie zugleich an des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz adressiren und dabei von des Königs Majestät wegen vermelden, wie Dieselbe auf dasjenige wegen derer sehr groben Rescripte, so darin angeführet und zugleich beigefüget würden, dergleichen vorhin unter gesitteten Nationen vielleicht noch nie gesehen worden noch ein Exempel davon vorhanden, und die überdem wegen ihres Einhaltes voller grober Lügen und Calomnien wären, dergleichen [durch] die Oesterreicher und Sachsen denen russischen Ministern indossiret worden wären, Attention haben und Dero Minister an auswärtigen Höfen darüber instruiren, auch, wenn etwas davon am Tage käme, darauf solidement und mit Energie antworten und die Méchanceté und Malice darin darthun und der Welt zeigen möchten, damit die Leute nicht zu grob und zu dreiste würden, noch glaubeten, dass man durch Stillschweigen und Modestie dero Férocité und Grobheit einräumete oder aus Furcht vor sie zuliesse, da ohnedem alles Ménagement mit denenselben vergebens und sie noch mehr unsinniger machte.[4]

appris que plusieurs vaisseaux russes, chargés de leur meilleure artillerie et de beaucoup de munition, destinés pour Riga, ont été surpris par une violente tempête, et qu'ils ont péris, sans qu'on a pu en sauver quelque chose. Quelques-uns fortement endommagés sont entrées dans le port suédois de Helsingfors en Finlande."

[1] Vergl. S. 297—299. — [2] Vergl. S. 297. — [3] Zwei Berichte Swart's, d. d. Petersburg 5. Februar, der eine an die Generalstaaten (vergl. S. 297. 298), der andere an Fagel. Dem zweiten sind zwei Circularrescripte an die russischen Gesandten im Auslande beigefügt, beide vom 21. Januar; das eine vergl. S. 301, das andere S. 322 Anm. 2. — [4] Demgemäss Circularrescript an die preussischen Gesandten, d. d. Berlin 26. Februar.

Was letzthin mit einem Commando vom Prinz Heinrich'schen Regiment in der Lausnitz vorgefallen und den kleinen Échec, den solches gehabt, da es sich durch einen sehr superieuren Feind surpreniren lassen, obgleich der Feind demohnerachtet sich dessen Posten nicht bemeistern können, sondern mit gleichem Verlust zurückgehen müssen, deshalb haben des Königs Majestät beiliegendes, um solches denen Zeitungen [zu] inseriren, aufsetzen lassen, sowie es der puren Wahrheit gemäss, als Die dem Publico darunter nichts deguisiren, sondern Selbige, statt der Lügen, womit andere Zeitungen das Publicum trompiren, allemal die reine Wahrheit bekannt machen lassen wollen.[1]

Eichel.

Zittau, vom 20. Februarii.[2]

Die Nacht vom 19. zum 20. wurde das in Hirschfeld unter Commando des Major von Goetze aus Zittau detachirte erste Bataillon Prinz Heinrich'schen Regiments durch ein Corps von 4000 Mann, so Canons bei sich führete, attaquirt. Es hatte selbiges zwischen 4 und 5 Uhr des Morgens Bretter über die Neisse geworfen und griff diesen durch zwei, jede mit 50 Mann besetzte, Redouten bedeckten, übrigens aber ganz offenen Ort von zweien Seiten an. Anfänglich wurde beiderseits stark, sowohl aus kleinem Gewehr als mit Kanonen, gefeuert; da aber die Macht des Feindes zu überlegen und selbiger wirklich in die Redoute rechter Hand eindrung, musste die darinnen befindliche Mannschaft sich herausziehen und nach der Stadt retiriren. Es ist bei dieser Gelegenheit der commandirende Major von Goetze nebst 20 Mann geblieben, der Lieutenant Friesen und 19 Mann blessiret und der Major von Knobelsdorff, Hauptmann von Geuder, Adjutant von Röder und Lieutenant von Brietzke gefangen worden. Die in der Redoute befindliche zwei Feldstücken sind in des Feindes Hände gerathen. Feindlicherseits hat man 28 Todte gefunden, ihre Blessirte aber haben sie gewöhnlicher Maassen in grosser Anzahl auf Schlitten und Pferden mitgeführt, bis auf zwei, so wir gefangen bekommen.

In eben dieser Nacht ist ein Commando von 100 Pferden, so wir in Herwigsdorf gehabt, attaquirt worden; es hat sich aber der Feind, so bald er den Succurs Infanterie und Husaren, so von der Zittauschen Garnison dorthin detachirt worden, wahrgenommen, zurückgezogen und bei seiner Retirade noch durch unsere Canons etwas gelitten. Wir haben bei dieser Gelegenheit einen Husaren vom Spleny'schen Regimente und einen Croaten gefangen bekommen, und wir vermissen unsererseits den Cornet Berger nebst einem Husaren.

Das Hauptschreiben nach der Ausfertigung. Die Beilage nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. XIII, 539. — 2 Das Bulletin erschien mit einigen Aenderungen unter Anderem in den „Berlinischen Nachrichten" vom 26. Februar 1757, Nr. 25.

8644. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Dresde, 22 février 1757.

J'ai été bien aise de voir, par les rapports que vous m'avez faits du 18 de ce mois, qu'au moins les ministres commencent à se remuer pour s'arranger à assembler leurs troupes, et j'ose me flatter qu'à présent ils se mettront encore plus en diligence, vu les circonstances présentes et les ordres qu'ils ont reçus de Londres.[1]

Pour ce [qui] regarde un chipotage entre Vienne et Hanovre, vous n'avez pas mal soupçonné qu'il y en ait sur le tapis; il en a existé effectivement,[2] mais je suis bien aise de pouvoir vous dire que tout est rompu à présent, et qu'après qu'on a senti à Londres le venin et la tromperie qu'il y avait cachés sous les propositions que la cour de Vienne avait mises en avant, tout a été rondement refusé, de sorte que vous n'avez rien à appréhender de ce côté-là.

Quoique la marche des troupes françaises, malgré tout le bruit qu'on en fait, reste toujours un problème, vous devez tâcher, autant qu'il sera possible, de vous orienter par des gens du pays de Cologne, si effectivement cette marche se fera, si l'on y fait des apprêts, ou si ce n'est encore qu'une ostentation.

Federic.

Nach dem Concept.

8645. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 23 février 1757.

Votre rapport du 11 m'a été bien rendu, au sujet duquel je me réfère à ce que je vous ai marqué par ma dernière lettre du 21.[3] La nouvelle de Pétersbourg que je vous ai déjà communiquée au sujet de l'équipement de la flotte de Russie, vient de m'être confirmée, ainsi que ce que je dois espérer du secours de l'Angleterre par rapport à l'envoi d'une escadre dans la Baltique,[4] pourrait devenir pressant.

J'ai appris, d'ailleurs, de très bonne main que le secours stipulé entre la Russie et la France a été réglé à 24,000 hommes ou à un million et 800,000 roubles par an.[5] Il doit se faire, d'ailleurs, une convention avec la cour de Vienne, par laquelle celle-ci paiera à la Russie annuellement un subside d'un million de roubles, au lieu des deux millions de florins promis par l'article 4 séparé et secret du traité de 1746 en un seul payement. Ce subside sera payé de six en six mois.[6]

Au surplus, l'on m'avertit que la cour de Versailles a fait demander quel subside celle de Russie exigerait pour un corps de ses troupes qu'on emploierait contre moi. On a répondu que, si la France avait

[1] Vergl. S. 292. — [2] Vergl. Nr. 8620. — [3] Nr. 8640. — [4] Vergl. S. 297. — [5] Vergl. S. 300 Anm. 2. — [6] Vergl. S. 300 Anm. 3.

des propositions à faire, elle devait s'expliquer clairement et dire ce qu'elle exige, et ce qu'elle veut donner.

Voilà des anecdotes que vous devez confier aux ministres anglais pour leur représenter l'état présent des affaires, en les priant toujours de n'en pas faire d'éclats, afin de ne pas me ruiner le canal d'où elles me viennent.

Federic.

Nach dem Concept.

8646. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 23 février 1757.

J'ai bien reçu vos rapports du 13 et du 15 de ce mois, au sujet desquels je veux bien vous dire que vous devez continuer au mieux de me marquer tout ce que vous saurez apprendre des nouvelles de France, afin de m'en bien instruire.

Quant aux propos que vous me tenez par rapport au payement des intérêts que les Hollandais ont à prétendre à la charge de la *Steuer* en Saxe,[1] vous devez être persuadé que j'aurais fait jusqu'à l'impossible pour contenter ces bonnes gens là-dessus, s'il y avait des moyens à le faire, mais il faut voir de ses propres yeux, pour s'en faire une idée exacte, le triste état de la caisse de la *Steuer* et son dérangement, tant par les fortes avances que le comte de Brühl en a tirées avant le temps de mon entrée en Saxe, que par la grande confusion qui règne dans ses comptes, [de sorte] que les miens, malgré toutes les peines qu'ils se sont données pour les débrouiller, n'y ont point pu réussir, et que ce délabrement a été aussi la cause pourquoi mes propres sujets n'ont rien reçu la foire passée de Saint-Michel[2] en décompte des capitaux et des intérêts qui leur devaient être préférablement payés en conséquence de la convention faite avec la cour de Dresde.[3] Aussi suis-je moralement persuadé que, quand même les troubles présentes n'auraient pas existé, il aurait été impossible aux Saxons de satisfaire en quelque façon aux créanciers de la *Steuer*, sujets de la République.

J'observe en passant que, supposé même que je fisse des efforts pour faire payer les intérêts à ceux-ci, je ne crois point que cela mènerait jamais les États à faire une augmentation de leurs troupes.[4]

Du reste, j'ai quelque soupçon que tout ce qui s'est [débité] de la marche prochaine d'une armée française pour agir séparément au Rhin, ne soit qu'une ostentation pour en imposer au roi d'Angleterre et pour appuyer les propositions qu'à ce qu'on apprend, le sieur d'Affry doit avoir faites au Grand-Pensionnaire[5] pour une paix séparée avec l'Angleterre, ce que vous tâcherez d'éclairer au mieux.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. XIII, 444. — 2 Vergl. Bd. XIII, 473. — 3 Vergl. Bd. X, 163. — 4 Vergl. S. 274. — 5 Slingelandt war nicht Pensionär. Vergl. S. 291 Anm. 3.

8647. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN BAUTZEN.

Dresden, 23. Februar 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Mir der Generallieutenant von Lestwitz einen näheren und umständlichen Bericht wegen der letzteren bei Hirschfeld vorgefallenen Affaire erstattet hat,[1] so lasse Ich Ew. Liebden solchen hierbei, und was derselbe sonsten deshalb meldet, zufertigen, auch welchergestalt Ich ihm darauf geantwortet habe, auf dass Ew. Liebden denen Umständen nach Dero Mesures darnach nehmen können. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ich schicke eben Ölsnitz nach Bautzen; ich traue dem Frieden nicht, und es ist besser, dass man die Regimenter vorrücken lässet, als dass uns ein Affront geschiehet. Ölsnitz wird Ihnen alles sagen, was er hat im Schreibebuch aufschreiben müssen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8648. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 23 [février 1757.]

Ma très chère Sœur. Je ne vous ai que trop d'obligation de votre obligeant souvenir et de la part que vous daignez prendre à ce qui me regarde. Je souhaite de tout mon cœur que cette amitié qui fait le lien le plus doux de la société, n'altère pas votre santé dans des moments où l'inquiétude est naturelle avant l'évènement.

Messieurs les pandours se sont avisés de nous rendre visite en Lusace,[2] ils ont attaqué une redoute où il y avait 30 hommes du régiment de Henri, qu'ils ont prises à la vérité, mais ils y ont perdu le prince de Lœwenstein,[3] un major, 30 officiers et 400 hommes. Voilà de ces petits faits qui ne décident de rien, mais que je vous mande d'avance, pour que leurs rodomontades ne vous étonnent pas.

J'ai tant d'affaires que je n'ai pas aujourd'hui le moment à moi, je vous en demande mille excuses, me renfermant à vous assurer de la tendresse inviolable avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Les choses qui se passent en France, font horreur. Quelle honte pour un siècle éclairé et poli, comme le nôtre, que l'on y commette des assassinats,[4] des empoisonnements[5] et de pareilles exécrations!

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] D. d. Görlitz 20. Februar. Vergl. S. 304. — [2] Vergl. S. 304. — [3] Vergl. S. 308 und Anm. 2. — [4] Vergl. S. 208. — [5] Diese Bemerkung bezieht sich darauf, dass Damiens im Verhör gestand, seinen früheren Dienstherrn vergiftet zu haben.

8649. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 24. Februar 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe Euer Schreiben vom 21. dieses wohl erhalten und aus solchem recht gerne ersehen, wie an Euren Orten noch alles ruhig ist und was vor sehr gute Mesures Ihr auf alle Fälle genommen habet, wenn der Feind allda etwas zu unternehmen versuchen wollte. Das Pressentiment, so Ihr wegen der Posten und Gegenden von Zittau und Hirschfeld gehabt, ist leider wahr geworden,[1] als welchen letzteren Post der Feind mit 3 à 4000 Panduren und Husaren, nachdem solche die Nacht vom 19. auf den 20. dieses in der Stille und ohne von denen Husarenpatrouillen remarquiret zu werden, passiret seind, des Morgens zwischen 4 und 5 Uhr attaquiret und sich der Redoute, so diesen Post defendiret, durch seine grosse Supériorité bemeistert, auch die darin gewesene zwei Feldstücke mit weggenommen hat, da die Garnison zu Zittau solchen nicht geschwinde secouriren können, weil der Feind zugleich die äusseren Posten an denen Stadtthoren, obschon ohne einigen Success, attaquiret hat. Inzwischen ihm diese Entreprise auch das seinige gekostet und er viel Todten und Blessirten dabei gehabt hat, wie man dann hier bei dem sächsischen Hofe sagen wollen, dass unter andern der Prinz Ludewig von Württemberg, der dieser Attaque mit beiwohnen wollen, nebst einem Prinzen von Löwenstein oder Lichtenstein dabei verloren gegangen sein sollen, welches aber nicht zuverlässig sagen kann.[2] Ich habe daher den Herzog von Bevern wiederum dahin geschicket,[3] weil es mit denen anderen so träumerig gehet, und weil Ich weiss, dass der Feind noch grosse Projecte auf die Lausnitz hat, demselben, wenn er es probiret, tüchtig auf den Hals zu gehen und ihm was rechts anzuhängen, sonsten es mit den Neckereien allda kein Ende haben wird.

Ich danke Euch sonsten sehr vor die Mir communicirte Nachrichten. Nach einigen, so Mir letzthin zugekommen seind, hat die österreichische Generalität letzthin die Gegenden zwischen Aussig und Dux recognosciret, um daselbst ein Lager vor 60,000 Mann abzustechen, so sie mit Anfang des Frühjahres da nehmen wollen, nachdem sie starke Magazins in Aussig gemachet. Es kann auch wohl sein, dass sie bei Bunzlau noch eines zusammenziehen wollen, und will Ich nicht davor schwören, dass sie [nicht] gegen Sachsen mit 2 Corps offensive agiren, gegen Schlesien aber nur defensive stehen bleiben wollen, als welches gar wohl sein kann. Ich bin übrigens Euer wohlaffectionirter König

Die Oesterreicher haben einen sehr starken Verlust bei Hirschfeld gehabt. Wor ein Magazin bei Bunzlau angelegt wird, so kömmt der

[1] Vergl. Nr. 8643. — [2] Es ist nur der Oberstlieutenant Prinz Karl von Lichtenstein verwundet worden. — [3] Vergl. Nr. 8638.

grosse Haufen auf mir. Bei Eger seind die Brabanter einquartiert, in Aussig ist ein stark Magazin, bei Dux ein Lager von 60,000 Mann angewiesen. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8650. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 24 février 1757.

J'ai reçu, mon cher Maréchal, la lettre que vous m'avez faite du 21 de ce mois. Il est arrivé dans la Lusace au poste de Hirschfeld auprès de Zittau une petite aventure,[1] qui, quoique d'aucune conséquence, n'a pas laissé cependant de m'être bien désagréable. Un corps de 3 à 4000 pandours et hussards, ayant passé la nuit du 19 au 20 la Neisse sur des planches qu'il y avait jetées, et ayant attaqué entre 4 et 5 heures du matin de deux côtés différents la redoute qui défendait ce poste, y sont entrés et en ont amené les deux pièces de campagne qui s'y trouvaient, après que leur grande supériorité avait obligé nos gens qui la défendaient, de se replier sur Hirschfeld, ceux de la ville de Zittau n'ayant pas pu les secourir assez tôt, parceque l'ennemi avait attaqué en même temps, quoique sans succès, quelques postes devant les portes de Zittau.

Il est vrai que l'ennemi ne l'a pas fait impunément et qu'il a eu force de morts et de blessés, il court même un bruit dans la ville ici que le prince Louis de Würtemberg, qui avait été présent à cette entreprise de l'ennemi, avec un autre prince de Lœwenstein ou de Lichtenstein, ont été dangereusement blessés, ce dont cependant je ne saurais encore garantir la vérité.[2]

A présent que, selon tous les avis qui m'en reviennent, l'ennemi a encore de grands projets sur la Lusace, vous jugerez vous-même que je ne saurais pas vous envoyer d'abord toutes ces troupes que vous me demandez,[3] qui y sont nécessaires, afin que, si l'envie le prend d'exécuter son projet, on le puisse rudement faire rebrousser, sans quoi ses nicheries ne finiraient jamais là.

Je suis averti, de plus, que les généraux autrichiens ont reconnu les contrées entre Aussig et Dux, pour y prendre, le printemps qui vient, un camp pour 60,000 hommes, à quelle fin ils ont fait assembler de grands magasins à Aussig; il pourra être qu'ils voudraient assembler encore un pareil camp auprès de Bunzlau, afin d'agir avec deux armées contre la Saxe et de rester à la défensive avec un corps séparé vers la Silésie, ce qui doit s'éclaircir bientôt.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 8643. — [2] Vergl. S. 308 Anm. 2. — [3] Vergl. S. 290. 295.

8651. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN TORGAU.

Dresden, 24. Februar 1757.

Ich habe Euch vorhin schon Meine Intention bekannt gemachet,[1] dass diejenigen Güter, so dem hannoverschen Kammerpräsidenten Baron von Münchhausen, desgleichen dem in London sich aufhaltenden hannoverschen Minister von Münchhausen im Sächsischen und Thüringischen eigenbehörig sein, bei denen jetzigen Umständen, so viel als immer möglich ist, bei der Contribution und insonderheit bei denen Extraordinariis menagiret und übersehen werden sollen, so dass selbige zum höchsten an Steuern und dergleichen mehr nicht ein mehreres entrichten, als sie sonsten vor dem Einmarsch Meiner Armée in Sachsen entrichtet haben. Da Mir aber von guter Hand die Nachricht zugekommen,[2] wie ermeldete Minister sich beklagen wollen, als ob Meiner Intention darunter kein Genüge geschehen sei, so muthmaasse Ich zwar, dass dergleichen Klagen bei ihnen von deren Beamten oder Wirthschaftern ungegründet angebracht worden, um dadurch vielleicht von ihnen nur um so stärkere Remissiones zu erhalten; inzwischen habe Ich Euch dennoch davon benachrichtigen und Meine Willensmeinung hier nochmals wiederholen wollen, dass Ihr darauf Attention haben und es auf eine gute Art so einrichten sollet, damit vorgedachte denen von Münchhausen zustehende Güter nach aller Möglichkeit menagiret werden, als worauf Ihr selbst zu sehen und die Hand zu halten habet, dass es auf eine gute Art und mit Effect in allen Stücken geschehen müsse, ohne dass übel intentionirte Leute davon öffentlich einen üblen Gebrauch machen können. Ihr habt Euch hiernach zu achten.

Nach dem Concept. Friderich.

8652. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IN DRESDEN.

Dresden, 24. Februar 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Weilen Ich resolviret habe, dass die sämmtlichen sächsischen Officiers, so sich als Kriegesgefangene vorhin reversiret haben, sonder Unterscheid, sie mögen von was Charakter oder Umständen seind, wie sie wollen, bloss und allein die sächsischen Generals davon ausgenommen, binnen einer Zeit zwischen hier und 14 Tage nach einem von den folgenden vier Orten, nämlich 1) Eisleben, 2) Lübben, 3) Guben, 4) Wittenberg, gehen und sich allda sodann beständig aufhalten, auch sonder Meine speciale schriftliche Permission von dar nicht rühren, noch weggehen sollen, so mache Ich Ew. Liebden solches hierdurch bekannt, damit Dieselbe, weil Sie die beste Nachricht[3] von diesen kriegesgefangenen sächsischen

[1] Vergl. Bd. XIII, 386. — [2] Vergl. Nr. 8634 S. 292. — [3] Vergl. Bd. XIII, 580.

Officieren und denen Orten, wo sie stecken und sich jetzo aufhalten, haben, denenselben solches auf Meinen expressen Befehl zur stricten und genauen Achtung bekannt machen. Was die sächsischen kriegesgefangenen Generals angehet, da können dieselbe, wie schon gedacht, an denen Orten ihres jetzigen Aufenthalts bleiben, alle übrige sächsische kriegesgefangene Officiers aber müssen, wie schon erwähnet, ohne Distinction, auch die, so sich jetzo hier zu Dresden befinden, davon nicht ausgenommen, sich einen von denen vorgedachten vier Orten zu ihrem künftigen Aufenthalt wählen und binnen der Zeit von vorerwähnten vierzehn Tagen ohnfehlbar dahin gehen und sich von dar ohne Meine Permission nicht rühren, widrigenfalls alle diejenige, so sich an andern Orten sehen oder betreten lassen dürften, sofort arrestirt und zur Verantwortung desfalls gezogen werden sollen.

Wegen derjenigen gefangenen sächsischen Officiers, so sich allhier in Dresden befinden, werde Ich auch dem Generalmajor von Ingersleben das nöthige bekannt machen, da Ew. Liebden inzwischen wegen aller derer, so von hier abwesend seind, das Erforderliche zu besorgen belieben werden. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst.

8653. AU CONSEILLER PRIVÉ COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 24 février 1757.

J'ai bien reçu tous les rapports que vous m'avez faits depuis le 4 de ce mois, et je ne saurais que vous témoigner de la satisfaction de l'application avec laquelle vous avez tâché jusqu'ici de m'informer de ce qui se passe sur vos lieux, et de la façon de penser du gouvernement suédois à mon égard relativement aux conjonctures présentes. Je n'appréhende pas que les Suédois veuillent se mêler de la présente guerre,[1] et je trouve fondées vos idées à cet égard, étant fort probable qu'ils ne voudront se mêler d'un jeu qui pourrait les mener plus loin qu'ils ne seraient bien aises, quand les armées opposées auront commencé d'agir de ces côtés-ci et que les affaires se seront plus décidées.

Je pense, au reste, que ma dernière lettre,[2] avec celle qui y était jointe pour la Reine,[3] vous sera arrivée à bon port.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 283. 288. — [2] Nr. 8629. — [3] Nr. 8630.

8654. A LA PRINCESSE GOUVERNANTE DES PROVINCES-UNIES A LA HAYE.

Die Prinzessin von Oranien schreibt, Haag 14. Februar: „Monsieur. Jamais je n'ai été plus aise que de voir par la gracieuse lettre de Votre Majesté[1] qu'Elle a reçu ma démarche avec tant de bonté. Je profite du retour du courrier d'Emmerich, pour envoyer la continuation des nouvelles intéressantes de Russie[2] qui pourront peut-être avoir leur utilité, et je travaillerai toujours à mériter les sentiments d'amitié que Votre Majesté me promet, et dont je connais si fort le prix. J'envoie aussi les dernières nouvelles que nous avons de la marche des Français, qui, je crains, n'est que trop sûre, bien qu'elle pourrait être un peu retardée. Enfin, je tremblerais de la situation critique où toute l'Europe se trouve, si je ne connaissais un homme qui paraît seul capable de défendre la religion et la liberté de l'Empire; je le laisse deviner à Votre Majesté, et je suis toujours avec la plus parfaite considération, Monsieur, de Votre Majesté la très humble et très obéissante sœur, cousine et servante

Anne."

„Extrait d'une lettre de M. van Haren, ministre de Leurs Hautes Puissances à la cour de Bruxelles, en date du 8 février 1757.

Il y a déjà quelques jours que le bruit se répandit généralement par toute la ville d'un passage prochain d'une armée ou d'une partie d'une armée française par ce pays et même par Bruxelles. Je ne me trouvai pas suffisamment instruit de la certitude de ce bruit, pour en faire mention dans ma dernière, toute sorte de nouvelles ayant été démenties aussitôt que débitées pendant tout l'hiver dans ces cantons.

Cependant, je viens d'être informé que rien n'est plus certain et que 90 bataillons et 70 escadrons[3] avec une nombreuse artillerie doivent effectivement passer avant la fin de ce mois, soit tous par la ville, soit par le voisinage en partie. Des informations sûres me sont aussi parvenues que les magasins sont tous formés, et que de grandes sommes d'argent sont arrivées de France. Ainsi comme je ne peux plus douter de la vérité de cette marche future, j'ai cru ne pas devoir attendre un instant d'en informer Votre Altesse Royale et M. le greffier Fagel."

[Dresde,] 24 février 1757.

Madame. Dans des circonstances où la plus grande partie de l'Europe se déclare contre moi, que pouvait-il m'arriver de plus consolant que de recevoir tout de suite tant de témoignages non suspects de l'intérêt que Votre Altesse Royale daigne prendre à ce qui me regarde? En vérité, Madame, ce sont de ces choses qui ne s'effacent de la vie, et dont le souvenir et la reconnaissance doivent rester gravés dans mon cœur comme sur de l'airain.

La crise d'à présent est terrible, il est vrai, mais quand on trouve, dans des situations aussi épineuses, de l'amitié et des personnes dont la façon noble de penser leur fait prendre part aux risques et aux embarras dans lesquels l'on se trouve, alors il ne faut désespérer de rien. Je tâcherai, Madame, de ne me rendre indigne ni de votre confiance ni de votre estime, et quoique je ressente tout le poids du fardeau que je suis obligé de porter, je ne désespère de rien, heureux si je peux me

[1] Nr. 8582. — [2] Es sind die am 22. Februar Mitchell und Lehwaldt mitgetheilten Nachrichten aus Russland. Vergl. Nr. 8641. 8642. — [3] Vergl. S. 286.

conserver le suffrage des honnêtes gens, ce qui est le terme où se borne mon ambition, plus heureux, si je peux vous convaincre, Madame, des sentiments de la haute estime et de l'attachement inviolable que je vous ai voués, avec lesquels je suis, Madame, de Votre Altesse Royale le fidèle cousin et frère

Federic.

Das Schreiben des Königs nach dem von Ranke gegebenen Abdruck in: Abhandlungen der Königl. Akademie der Wissenschaften in Berlin, Jahrgang 1868. Philolog.-histor. Classe, Abtheil. II, S. 84. (Berlin 1869.) Dieser Druck nach der eigenhändigen Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag.

8655. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 25 février 1757.

La lettre que vous m'avez faite du 22, m'a été heureusement rendue. Je vous [sais] parfaitement gré des nouvelles qui vous ont été annoncées par rapport au mouvement des troupes en Moravie, et il faudra faire du mieux pour en approfondir le vrai dessein de l'ennemi. Je vous communique d'ailleurs ci-clos ce qui m'est revenu d'un homme sur la fidélité duquel je puis compter, quoique je ne saurais pas vous le nommer.

Je ne suis pas du sentiment que le dessein de l'ennemi soit à présent de tenter quelque chose sur la Silésie, je crois plutôt qu'il en a sur la Saxe, où ils voudront venir en force.[1] Je ne m'y endormirai pas, et quoique je comprenne toutes les difficultés et les embarras qui doivent nécessairement accompagner une telle entreprise de la part de l'ennemi, je resserrerai cependant quelques quartiers de mes régiments, afin de les avoir plus tôt assemblés en cas de nécessité. Dans l'incertitude donc où je suis encore, il faut voir vers quel endroit l'ennemi rassemblera ses principales forces, et en attendant que j'en sois informé, je ne saurais décider de rien, ni vous envoyer les régiments de Lusace que je vous ai destinés;[2] car, si l'ennemi mettait un corps auprès de Kœniggrætz, il faudrait aussi que je lui en opposasse, et, dans ce cas-là, il n'y aurait moyen que vous eussiez sous vos ordres au delà de 40,000 hommes. Enfin, il faut absolument que j'attende de voir où l'ennemi assemblera ses armées, et jusqu'à ce que j'aurais mieux éclairé ses vues.

Je suis bien fâché que l'envoi pour les équipements de l'augmentation, de la part du lieutenant-général Massow, traîne encore,[3] mais il faut considérer aussi que tout ceci n'est pas l'affaire d'un jour et qu'une augmentation aussi considérable que celle que j'ai faite, demande le temps nécessaire pour achever l'équipement. Je suis à la vérité dans le même cas ici que vous [avec] lui, et vous pouvez compter que je n'ai rien oublié de ce qui a été humainement possible, pour le presser au plus fort, mais il faut à chaque chose son temps.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 8650. — [2] Vergl. S. 295. 309. — [3] Vergl. S. 256. 268.

Extrait einiger von guter Hand gekommenen Nachrichten.

Die Maassregeln sowohl wegen eines künftigen Operationsplans als wegen der commandirenden Generals derer verschiedenen dazu anzustellenden Corps seind bis zu Ankunft des Prinz Karl von Lothringen[1] noch in keinem Stücke determiniret gewesen, dörften auch vermuthlich wegen der unter dasiger Generalität herrschenden Jalousie[2] nebst verschiedenen andern dergleichen Ursachen noch bis dato nicht determiniret sein.

Was aber die verschiedene Projecte zu einem zu regulirenden Operationsplan anbetrifft, so sollte selbiger anfänglich darin bestehen, dass

1) Der General Browne die durch die italienische Corps verstärkte Hauptarmee commandiren und gegen dasjenige, so der König von Preussen commandiren würde, agiren, sodann

2) Das Piccolomini'sche Corps sowohl durch das niederländische als andere aus Ungarn damals gezogene Truppen ansehnlich verstärket werden und gegen Schlesien agiren sollte.

Es haben aber die Jalousie und Disharmonie der Generals sowohl als andere veränderte Umstände und desfalls vorwaltende Schwierigkeiten sothanen Operationsplan gänzlich rückgängig gemachet, nachdem zumalen die guten preussischen Gegenanstalten an denen schlesischen Grenzen ganz genau und wohl ausgekundschaftet worden seind.

Daher auch bei dem neuerlich zu regulirenden Operationsplan, wozu drei verschiedene Corps employiret werden sollen, anfangs Februarii ausgemachet war, dass der General Browne das eine Corps davon commandiren sollte, dahingegen wegen der übrigen zu benennenden Generals noch nicht ausgemachet war, wer solche commandiren sollte, wozu unter anderen Lichtenstein nebst Graf Daun in Vorschlag kamen.

In Ansehung des zu regulirenden Operationsplans hat man insonderheit deshalb noch nicht einig werden können, da sich mit dem petersburgischen und französischen Hofe, auf deren Assistance man doch sehr rechnet, deshalb Schwierigkeiten hervorgethan, auch einige behaupten wollen, als ob der König von Preussen in vorstehender Campagne nur defensive gehen werde.

Die vornehmste Schwierigkeit in Denominirung derer Generals rührete dem Ansehen nach daher, dass Browne der jüngste Feldmarschall ist und daher die älteren wegen des zu führenden Hauptcommando certiret. Welche Schwierigkeit aber vermuthlich daher gehoben werden dörfte, wenn der Prinz Karl von Lothringen, wie es das Ansehen hat, das Commando en chef über sämmtliche drei verschiedene Corps nunmehro erhalten sollte, welches jedoch noch reguliret werden soll. Der General Browne ist sehr beneidet, wird aber von der Kaiserin selbst besonders protegiret.

[1] Vergl. S. 257. — [2] Vergl. S. 285.

Der bis dato projectirte Operationsplan gehet vornehmlich dahin:

1) Durch zwei Hauptarmeen die Force des Königs von Preussen gegen die Lausnitz und nach Schlesien zu ziehen. Sodann aber

2) Mit einem dritten Corps von der Seite des Saatzer Kreises in Sachsen einzudringen.

Die sämmtliche in Böhmen versammlete österreichische Armée soll nach dem completten Fuss in 140,000 Mann regulirter guter Truppen, das übrige aber aus der ungarischen leichten Miliz bestehen, wozu noch 8000 Kroaten zustossen sollen und sich desfalls marschfertig zu halten beordert worden.

Der Fonds der Operationskasse soll in 30 Millionen Gulden bestehen, welche aber grössestentheils durch Vorschüsse von denen Erblanden zusammengebracht worden, als wozu noch den 26. Januarii eine ansehnliche Summe aus denen Niederlanden geliefert ward.

Wegen der Magazins werden zwar alle mögliche Anstalten gemachet, jedoch wurde zur Zeit nur das einzige Hauptmagazin zu Znaim errichtet. Das Proviantamt ist darüber sehr verlegen, dass es vor 200,000 Mann die benöthigten Vivres und Fourrages beizuschaffen beordert ist und doch nicht weiss, an welchen Orten solche considerable Hauptmagazins errichtet werden sollen.

Bei der Artillerie werden gleichfalls die eifrigsten Anstalten vorgekehret, indem nicht nur ausser der bereits vorhandenen Feldartillerie noch 18 Vierundzwanzig-Pfünder, 20 Achtzehn-Pfünder und 30 Zwölf-Pfünder zubereitet werden, sondern auch die dazu benöthigte Munition sogar von entlegenen Orten nach dem Wiener Zeughause geschaffet wird.

Besonders wird von einer ganz neuen Invention von Kartätschen, welche von ausserordentlichem Effect sein sollen, grosses Aufheben gemachet.

8656. AU MARGRAVE RÉGNANT D'ANSPACH A ANSPACH.

Berlin, 26 février 1757.

Monsieur mon Cousin, Frère et Beau-Frère. J'ai vu par la lettre de Votre Altesse du 28 de janvier qu'Elle a pris sans retour la résolution de sacrifier mes intérêts et les Siens propres aux vues pernicieuses d'une maison qui ne cherche qu'à détruire la nôtre. Je ne me flatte pas de La faire revenir de Ses principes, mais je crois pourtant devoir encore aux liens qui nous unissent par tant d'endroits, cette dernière démarche de Lui faire voir le peu de fondement que je trouve dans les raisons dont Elle Se sert pour excuser le parti qu'Elle a pris à la Diète.[1]

Votre Altesse allègue principalement la situation de Ses États,

[1] Vergl. Nr. 8529.

mais Elle n'ignore pas que le duc de Würtemberg, le margrave de Baireuth et celui de Bade-Durlach, qui se trouvent dans la même situation qu'Elle, n'ont pourtant pas laissé d'accéder à la pluralité des princes protestants. Pourquoi ne pas suivre un exemple si beau et si conforme aux véritables intérêts de Son État et de Sa gloire? Comment pouvait-Elle craindre d'être forcée d'entrer dans les vues du parti le plus fort? Il n'est pas encore si décidé lequel parti est le plus fort. Le nombre considérable des princes les plus puissants et les plus respectables de l'Allemagne qui ont voté pour les voies de la douceur, peut bien entrer en balance avec un nombre supérieur d'autres États, dont une partie ne possède pas même un pouce de terrain dans l'Empire.

Que pouvait-Elle craindre d'ailleurs de plus de la part de la cour de Vienne que ce qu'Elle a toujours éprouvé de sa part dans le temps même qu'Elle a eu le plus de complaisance pour elle: ce sont des menaces et des chicanes dans Ses procès. Il n'y a point d'apparence que cette cour serait allée plus loin. Elle connaît trop bien ses intérêts, pour qu'elle eût osé publiquement faire violence à un État de l'Empire, pour avoir exercé le droit de son libre suffrage. Mais Votre Altesse me dit assez clairement qu'Elle a cru plus important pour Elle d'éviter l'indignation de l'ennemi juré de notre maison, que de S'attirer le mécontentement d'un Prince qui est Son plus proche parent, et dont l'amitié ne Lui a pas été inutile. Le temps Lui fera voir si Elle a bien choisi.

Ce ne sont pourtant pas les droits du sang et de la reconnaissance seuls qui plaident en ma faveur, ce sont des titres encore plus forts et plus respectables qui auraient dû me garantir le suffrage de Votre Altesse. Je n'ai jamais prétendu La traiter en prince apanagé, comme Elle m'en accuse avec la plus grande injustice dans Sa réponse à mon ministre à la Diète de l'Empire, le baron de Plotho.[1] Je ne prétends pas porter atteinte à Ses prérogatives d'un prince souverain, mais je réclame la foi de Sa parole et de Ses traités.[2] Votre Altesse avoue Elle-même dans Sa lettre m'avoir promis Son suffrage. Elle sait les engagements qu'Elle a pris avec moi par les pactes de la maison, et qui ne Lui laissent pas les mains libres; Elle juge sans peine qu'une convention bilatérale n'oblige une des parties contractantes qu'autant que l'autre est exacte à la remplir. Enfin, Elle doit reconnaître que toutes les raisons de la bonne foi, de la reconnaissance et même celle de Sa propre convenance se réunissent en faveur d'un système qui est en même temps celui de la justice.

Si des raisons aussi importantes peuvent encore faire quelque impression sur Son esprit prévenu, je dois m'attendre qu'Elle ne balancera

[1] D. d. Gunzenhausen 12. Januar. Vergl. S. 206 Anm. 3. — [2] Vergl. Bd. XI, 409; XII, 174. 272; XIII, 67. Die Familienverträge vom 24. Juni, 11. und 14. Juli 1752 vergl. in: Schulze, Die Hausgesetze der regierenden deutschen Fürstenhäuser, 1883, Bd. III, S. 600 und 740 ff.

pas plus longtemps à réparer l'injustice qu'Elle m'a faite, en accédant à la saine partie des princes protestants. Sa réputation ne saurait souffrir par un changement pareil, car l'honneur de Sa bonne foi est plus intéressé à réaliser des engagements antérieurs et primitifs qu'à observer ceux qu'Elle a contractés en dernier lieu et au préjudice des premiers. Quand deux obligations sont en collision, la plus forte et la plus ancienne doit l'emporter.

Votre Altesse suppose que Sa démarche n'aura aucune mauvaise influence sur mes desseins, ni sur les intérêts de la cause protestante. Mais c'est justement Son exemple qui me fait le plus de tort. On voit un prince de mon sang et de ma religion qui se déclare contre moi, et on en tire les conséquences les plus désavantageuses, quelque peu fondées qu'elles soient en elles-mêmes.

Si, malgré la force de toutes ces raisons, Votre Altesse continue à étouffer la voix du sang et de la justice, si Elle persévère à fermer Ses oreilles aux sages conseils de Ses ministres, et à ne les prêter qu'aux insinuations malicieuses de quelques personnes publiquement vendues à la cour de Vienne, il faut que je m'en console, mais il est sûr que, quel que soit mon sort, les amis mêmes qu'Elle S'est choisis à présent, La feront repentir un jour de la conduite qu'Elle tient à mon égard. Il me suffit pour ma tranquillité de ne l'avoir pas méritée.

Il ne sera pas dit que vous m'avez offensé impunément, et si Dieu me laisse vie, vous ne tarderez pas de vous en repentir.

Nach dem Concept; der Zusatz in der Ausfertigung eigenhändig.[1] Federic.

8657. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Dresde, 26 février [1757].

Ma très chère Sœur. Vous devez bien être persuadée que je me ferai dans toutes les occasions le plus grand plaisir de vous obliger. Mackenzie sera reçu à l'armée comme venant de votre part; j'avoue que je n'aime pas infiniment à me charger de volontaires, à cause qu'il est bien difficile que, quand il y en a beaucoup, l'un ou l'autre n'entretienne pas une intelligence avec l'ennemi ou commette une étourderie.

Je suis occupé à présent à arranger les derniers préparatifs de la campagne; nous entrerons, le mois qui vient, au cantonnement, mais la campagne ne pourra s'ouvrir qu'au mois de mai. Adieu, ma très chère

[1] Im Ministerium concipirt in Form eines Handschreibens ohne Contrasignatur. Podewils bemerkt auf dem Concept: „Das Original hiervon ist [mit] Sr. Königl. Majestät Unterschrift den 1. Martii zurückgekommen. Höchstdieselbe hatten aber die gewöhnliche Courtoisie zwei Mal ausgestrichen und mit eigener hoher Hand darunter gesetzet: „Il ne sera pas dit que vous m'avez offensé impunément, et si Dieu me laisse vie, vous ne tarderez pas de vous en repentir."

Sœur, je vous embrasse de tout mon cœur, vous priant de me croire avec une parfaite estime, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8658. AN DEN REGIERENDEN FÜRSTEN VON ANHALT-BERNBURG IN BERNBURG.

Dresden, 26. Februar 1757.

Durchlauchtiger Fürst. Ew. Liebden haben Mich durch Dero freundvetterliches Schreiben vom 10. dieses und durch die besondere Absendung Dero Cabinetsraths Schramm an Mich obligiret. Wann Ich denselben nicht Selbst in Person sprechen können, so wollen Ew. Liebden es lediglich und allein, nicht sowohl, wie es doch an dem ist, Meinen jetzigen besonderen Beschäftigungen mit allen Militärarrangements, so nothwendig erfordert werden, als vielmehr und insonderheit denen hiesigen Umständen, und dass Ich allen Éclat bei Eröffnung derer Anträge,[1] so gedachter Dero Cabinetsrath an Mich zu thun chargiret worden, vermeiden wollen. Nachdem letzterer aber sich deshalb auf Mein Verlangen ganz vertraulich und umständlich expliciret hat, so kann Ew. Liebden die besondere Versicherung geben, dass Ich dadurch auf das sensibleste wegen der besondern Merkmale, so Dieselbe Mir von Dero wahren Freundschaft, Attachement und Neigung geben wollen, gerühret worden bin und Deroselben deshalb zu aller Gegenfreundschaft und aller angenehmen Gefälligkeit verbunden bleibe. Es wird mehrgedachter Dero Cabinetsrath auch vermuthlich einen fidelen Bericht erstattet haben, welchergestalt Ich Mich darauf gegen ihn expliciren lassen, auf welchen Ich Mich beziehe und nur so viel annoch anführe, dass in der bewussten Sache die Zeit allein dasjenige sein möchte, was darunter noch einigen Anstand geben könnte. Ich bin übrigens etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

8659. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 26. Februar 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe Euer Schreiben vom 23. dieses gestern Abend allhier erhalten und danke Euch vor das mit solchem communicirte Schreiben des Obristlieutenant von Warnery.[2] Die Sache bei Hirschfeld ist so schlimm nicht gewesen, als wie sie im Anfang geschienen hat, und hat das Prinz Heinrich'sche Regiment das seinige gethan. Das Unglück dabei ist nur, dass die 2 Canons weggekommen; die Husaren aber seind hauptsächlich Schuld,

[1] Das Schreiben des Fürsten enthält nichts über diese mündlich gestellten Anträge. — [2] Bericht Warnery's, d. d. Stöckigt 22. Februar, über das Scharmützel bei Hirschfeld. Vergl. S. 304.

weil selbige nicht weit genug patrouilliret haben, und dann dass die andern nicht zeitig gnug zum Secours gekommen, welches aber wieder denen Husaren zur Last fällt, weil sie solche nicht zeitig avertiret haben, dass sie wissen können, was vorgefallen.

Was die Position von Bunzlau anbetrifft,[1] da glaube Ich zwar, dass der Feind dort ein Magazin machet, zweifele aber, dass er dorten ein Campement formiren und defensive agiren werde, vielmehr bin Ich der Meinung, dass er zuerst offensive nach der Lausnitz kommen werde, um Mich dahin zu ziehen und dass er dann der Gegend Zwickau gehen werde, um da auf Sachsen zu agiren.

Nachdem der König von Engelland wegen der von den Oesterreichern und Franzosen ihm offerirten Neutralité seiner hannoverschen Lande, wenn er die Franzosen dorten durchlassen wollen, festgehalten und solches rund abgeschlagen hat,[2] so glaube Ich, dass die Expedition auf das Halberstädtische[3] wegfallen und der Feind nicht anders als gegen Sachsen agiren wird, um Mich auf der einen oder der andern Seite wegzubringen. Aus dieser Ursache behalte Ich auch die pommerschen Regimenter[4] noch in der Lausnitz. Dann, kommet der Feind stark und mit Force hieher und lässet nur ein Corps bei Königgrätz stehen, so ziehe Ich gedachte Regimenter alle hieher; sehe Ich aber, dass der Feind ein starkes Corps nach Schlesien schicken und daselbst mit Force agiren will, so schicke Ich erwähnte Regimenter alle dahin, dass also diese von beiden Seiten auf den Sprung stehen.

Im übrigen ist dasjenige, so Ich Euch zuerst wegen einer Augmentation des Ingersleben'schen Bataillons geschrieben,[5] nur ein blosser Missverstand gewesen, da Ich zwei Compagnien von Gemmingen genommen, als ob sie bei Ingersleben stünden, welches Ihr auch schon aus Meinem zweiten an Euch deshalb erlassenen Schreiben[6] ersehen haben werdet, so dass alles wegen Ingersleben'schen Bataillons ganz wegfället. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Die Affaire bei Hirschfeld ist insoweit nichts, als dass die Canaillen terribel Lärm davon machen werden und dass sie dreister werden, aber bei erster Gelegenheit muss es ihnen eingetränket werden. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Friderich.

8660. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.[7]

Dresde, 27 février 1757.

Vous connaissez, Monsieur, combien les intérêts du Roi votre maître et de la nation me sont chers. Pour ne perdre aucune

[1] Vergl. S. 308. 309. — [2] Vergl. S. 292. — [3] Vergl. S. 138. 182. 183. — [4] Vergl. S. 115. — [5] Schreiben an Winterfeldt, Dresden 20. Februar. — [6] Schreiben an Winterfeldt, Dresden 23. Februar. — [7] Mitchell bemerkt in dorso: „Rendered from count Podewils at Berlin 3d March."

occasion de leur en donner des marques, et pour vous convaincre également de l'estime et de la confiance que je vous porte, je veux bien vous confier qu'il m'est revenu hier dans le plus grand secret qu'une personne ici d'un rang distingué, en s'entretenant confidemment avec un de ses amis de cœur, s'est échappé de lui dire en dernier secret que les Français ont le dessein de faire une diversion en Irlande le printemps qui vient, et que le débarquement doit se faire à Cork et à Waterford; qu'ils sont en négociation avec le Prétendant pour le déterminer à se mettre à là tête de cette expédition, mais que celui-ci ne veut se prêter à rien, à moins que les cours de Vienne et de Pétersbourg ne se rendent garantes des engagements qu'il pourrait prendre avec celle de France. Que le plan des Français était de lâcher, en même temps qu'ils présenteront cet épouvantail à l'Angleterre, une grande quantité d'armateurs dans la Manche, afin d'obliger l'Angleterre à partager ses forces navales, pour faire face à ces différents objets, et qu'après que l'Angleterre aurait pris toute la frayeur qui lui en doit revenir, ils lui proposeront de nouveau une paix séparée[1] aux conditions qu'ils lui dicteront.

Qu'outre cela ils voudront agir séparément en Allemagne avec un grand corps d'armée, dont une colonne doit marcher à la mi-mars à peu près pour tomber sur Wésel et ensuite sur la Westphalie et l'Hanovre. Qu'ils comptaient beaucoup sur l'argent qu'ils tireront de l'Hanovre, pour fournir aux frais de guerre,[2] mais que, pour amuser mieux le gouvernement d'Hanovre, afin qu'il ne s'empresse pas à se mettre en un état de défense, ils lui renouvelleront, dès qu'ils auront poussé dans la Westphalie, la neutralité pour l'électorat aux conditions que la cour de Vienne l'avait offerte.

Qu'au surplus le Pape venait d'envoyer un émissaire en Allemagne, nommé le père Marine, qui se trouvait à l'incognito auprès de l'électeur de Cologne, pour faire la tournée à toutes les cours catholiques, afin de les exhorter à faire cause commune ensemble, pour se garantir des dangers auxquels la religion catholique-romaine paraissait être exposée dans la crise présente des affaires.

Voilà, Monsieur, précisément l'avis que je donne tel que je l'ai reçu, sans que je voudrais absolument en garantir entièrement la vérité en toutes les circonstances; mais comme il me paraît être toujours utile d'être instruit de pareils projets, soit pour les éclairer, soit pour prendre ses mesures de loin et avant que l'effet en éclate, j'ai cru nécessaire de vous en informer, afin que vous en fassiez tel usage que vous trouverez convenable, auprès de votre cour, quoique je souhaiterais que vous le fassiez en sorte de ne pas exposer le canal d'où l'avis m'est dérivé. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

---

[1] Vergl. S. 291. — [2] Vergl. 120.

8661. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 27 février 1757.

Je vous fais cette dépêche pour vous communiquer, quoique sous le sceau du secret, un avis que j'ai eu depuis hier d'une personne qui assure l'avoir tiré de source, et qui m'a paru assez important, supposé qu'on y ait accusé juste, pour que le ministère anglais ne l'ignorât pas.

Il s'agit d'un dessein que les Français ont de faire une diversion en Irlande le printemps qui vient, où le débarquement doit se faire à Cork et à Waterford; qu'ils sont en négociation là-dessus avec le Prétendant, pour le déterminer à se mettre à la tête de cette expédition, mais que celui-ci ne veut se prêter à rien, à moins que les cours de Vienne et de Pétersbourg ne se rendent garantes des engagements qu'il pourrait prendre avec celle de France. Que, selon ce projet, les Français lâcheront en même temps qu'ils présenteront cet épouvantail à l'Angleterre, une grande quantité d'armateurs dans La Manche, afin de forcer l'Angleterre à partager ses forces navales, pour faire face à ces différents objets, et qu'après avoir mis cette puissance dans la frayeur qu'ils croient qu'elle leur en reviendra, ils veulent lui proposer de nouveau une paix séparée à faire aux conditions qu'ils lui dicteront.

Outre ceci, la France avait résolu d'agir en Allemagne avec un grand corps d'armée, dont la première colonne se doit mettre en marche à la mi-mars à peu près, pour tomber sur Wésel et sur la Westphalie, tout comme sur l'Hanovre. Qu'ils comptent beaucoup sur l'argent qu'ils tireront de l'Hanovre, pour fournir aux frais de guerre, mais que, pour amuser en attendant le gouvernement d'Hanovre, afin de négliger ses précautions, ils lui renouvelleront de même, dès leur arrivée en Westphalie, les propositions déjà faites pour la neutralité de l'électorat.

Qu'au surplus, le Pape venait d'envoyer un émissaire en Allemagne, nommé le père Marine, qui se trouvait actuellement à l'incognito à Cologne, pour faire la tournée à toutes les cours catholiques en Allemagne et les exhorter à faire cause commune ensemble, afin de se garantir des dangers auxquels la religion catholique-romaine paraissait être exposée dans la crise présente des affaires.

Voilà précisément l'avis que je donne tel que je l'ai eu, quoique je ne voudrais pas tout-à-fait garantir la vérité. Cependant, en fidèle allié de l'Angleterre, j'ai cru devoir lui tout communiquer; en conséquence de quoi, vous en ferez communication confidente aux ministres d'Angleterre, en les priant de me la ménager au point que je ne perde pas le canal d'où ceci m'est dérivé.

Federic.

Nach dem Concept.

8662. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 18. Februar: „En conséquence des ordres de Votre Majesté, j'ai tenté de parler au comte Golowkin, il y a quelques semaines, et j'ose assurer Votre Majesté qu'il est toujours bien intentionné,[1] qu'il souffre du train que prennent les affaires à sa cour, et qu'il fait en secret des vœux que Dieu veuille continuer de La bénir, comme il me l'a dit quelquefois à l'oreille. Il m'a envoyé son fils, à qui ayant dit ce que Votre Majesté m'a écrit de gracieux sur le sujet du père, dont lui ayant rendu compte, il m'en rapporta la réponse que ce digne ministre en était pénétré de reconnaissance et extrêmement sensible, ajoutant qu'il devait avouer à Votre Majesté qu'étant sorti depuis si longtemps de Russie, il n'y avait presque aucun crédit, ni n'était du secret et qu'il se passait quelquefois plus de quatre semaines, sans qu'il reçût des dépêches; mais qu'autant qu'il pouvait juger, il paraissait qu'on y en voulait tout de bon à la Prusse, qu'il croyait, quant à lui, qu'une colonne de l'armée d'Apraxin ferait peut-être semblant de prendre le chemin de Grodno et tournerait ensuite brusquement à droite. Enfin que, selon lui, Votre Majesté ne ferait pas mal d'entretenir un corps de 30 à 40,000 hommes en Prusse, qui tiendrait leur armée assez en respect."

Dresde, 27 février 1757.

Le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, et je laisse le soin à mes ministres de vous instruire à ce que vous aurez à répondre au sujet de la lettre écrite par le nommé Müller au sieur Gross,[2] quand il arrive qu'on vous en parlera.

Quant aux choses que vous avez apprises par le comte Golowkin, vous tâcherez de trouver l'occasion convenable pour l'assurer de ma part combien je suis sensible de ses sentiments amiables qu'il me garde invariablement, et combien j'en reconnais le prix. Vous lui donnerez, d'ailleurs, les plus fortes assurances que jamais il n'aura à risquer avec moi que ses confidences soient trahies; que j'en garderais le secret le plus impénétrable, et que son nom n'y apparaîtrait du tout et du grand jamais, quand il aurait la bonté de vous ouvrir quelque avis.

Au surplus, vous devez continuer de m'informer fidèlement de tout ce que vous apprendrez sur les affaires du temps présent.

Je vous sais gré du catalogue de quelques beaux tableaux à vendre à Amsterdam, dont, cependant, je ne saurais faire à présent usage, le temps n'étant nullement propre à faire de pareilles emplettes.

Federic.

[1] Vergl. S. 192. — [2] Der sächsische Cabinetssecretär Müller, der Eigenthümer des Hauses in Dresden, in welchem früher der russische Gesandte Gross seine Wohnung gehabt, hatte, Dresden 21. November, an Gross einen Brief gerichtet, in welchem die in Müller's Haus gelegte Einquartierung als eine schwere Verletzung der Gesandtenrechte dargestellt wurde. Dieses Schreiben hatte am petersburger Hofe grosse Aufregung hervorgerufen und Veranlassung gegeben zu einem am 21. Januar an die russischen Gesandten im Auslande gerichteten Circularrescript; der König von Preussen ward des Bruchs aller Völkerrechte angeklagt. Vergl. S. 96. 97 und Nr. 8643 S. 303.

P. S.

Comme vous n'ignorez pas que presque toutes mes correspondances en France ont fini,[1] depuis que mes engagements avec la France ont cessé et qu'elle s'est jointe à mes ennemis, j'ai bien voulu vous informer, quoique sous le dernier secret, qu'il y a à Paris un de mes sujets, nommé de Weyler, frère du maître de poste à Wésel, qui est employé là en qualité de secrétaire d'ambassade de la République, qui, selon toutes les apparences, se chargerait avec plaisir de cette correspondance, si je l'en faisais requérir et qu'il y fût autorisé, par un ordre de Madame la Princesse Gouvernante Douairière, pour donner son attache à cette correspondance, et qu'elle consentît que les lettres du sieur Weyler passassent par le canal de l'ambassadeur de Hollande, conformément aux mesures qu'on y prendrait. Mon intention est donc que vous devez chercher l'occasion de sonder à cet égard Madame la Princesse avec un compliment bien obligeant de ma part, sans que cela soit trop remarqué, et au cas qu'elle consentît à ma demande, de la prier de permettre qu'un de ses courriers portât au sieur de Weyler, à l'adresse de M. de Berkenrode, ambassadeur de la République à Paris, les chiffres, instructions et autres papiers dont ledit sieur Weyler aurait besoin.

Vous vous acquitterez au plus tôt mieux de cette commission et m'en ferez votre rapport immédiatement et seul avec toute la diligence possible.

Federic.

Nach dem Concept.

8663. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 27 février 1757.

Sur la lettre que vous m'avez faite, mon cher Maréchal, du 25 de ce mois, et que je viens de recevoir dans ce moment, je vous dirai que j'ai pressé au possible le lieutenant-général de Massow,[2] pour faire achever ce que nous avons besoin, nous deux également, mais qu'il faut cependant lui accorder le temps nécessaire pour achever. Quant à la remonte, je crois que ce sera le 10 ou le 12 de mars qu'elle sera livrée.

Je crois que vous ferez bien de faire repasser ce que vous avez de troupes au delà de l'Oder, à ce côté-ci, afin de les avoir plus à portée et de pouvoir vous rapprocher plus vers les montagnes, quand il le faut.

J'estime que le plan de l'ennemi est d'agir par deux fortes armées vers la Saxe et de laisser un corps de troupes à Kœniggrætz ou aux environs, pour tenir en échec mon armée de Silésie.[3] C'est la raison pourquoi je ne puis vous détacher des régiments,[4] avant que je saurais

1 Vergl. S. 249; Bd. XIII, 582. — 2 Vergl. S. 313. — 3 Vergl. S. 308. 313. — 4 Vergl. S. 313.

voir plus clair sur les desseins de l'ennemi que jusqu'à présent. Si, en attendant, j'en ai plus de connaissance et de ce qu'il pense d'entreprendre, je vous en avertirai incessamment.

Lacy n'est point allé en Russie, il a été, au contraire, de l'affaire de Hirschfeld.

Federic.

Nach dem Concept.

8664. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN BERNSTADT.

Dresden, 27. Februar 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden Schreiben vom 25. dieses richtig erhalten und daraus mit so vielem Vergnügen als Zufriedenheit ersehen, dass Dieselbe Sich in der Position finden, um entweder dem Feind eins anzuhängen oder ihm eine brave Schlappe anzubringen, wenn er wieder etwas unternehmen wollte;[1] welches denn nöthig ist, sonsten die Leute so übermüthig und impertinent werden werden, dass nichts mit ihnen anzufangen sein wird.

Was die Zeitungen vom Feinde anlanget, da kann Ich bis dato noch nichts rechts erfahren, als was Ich Ew. Liebden schon gesaget habe, dass der Anzeige nach der Feind ein grosses Magazin in Bunzlau anlegen soll.[2] Ob es ganz gewiss, solches kann Ich noch nicht sagen, kann inzwischen aber auch fast nicht absehen, an was vor einem andern Orte er sein Magazin machen könnte, wenn er eins anlegen will. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ich habe eben Ihren Brief aus Bernstädtel[3] erhalten. Mir schreibt Zastrow, dass sich regulirte Truppen nach Zittau zögen, da ich keine Gewissheit von haben kann. So viel wie ich rathen kann, so tentiret der Feind was auf Zittau, und müssen Sie alles an Sich ziehen, um ihm eine rechte Schlappe anzuhängen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8665. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN BERNSTADT.

Dresden, 27. Februar 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Nachdem Ich Mein ersteres heutiges geschlossen habe,[4] erhalte Ich Ew. Liebden Schreiben vom 26. dieses, aus welchem es Mir dann sehr lieb zu ersehen gewesen, dass Dieselbe zu Bernstädtel angekommen seind.

[1] Vergl. Nr. 8638. — [2] Vergl. S. 308. 319. — [3] D. i. Bernstadt. — [4] Nr. 8664.

Ich autorisire Ew. Liebden hierdurch vollends und ganz völlig, alle dortige Truppen an Sich zu ziehen, wenn es nöthig sein wird, um den Feind wegzujagen, wenn er dahin kommen wollte.

Mir schreibet heute der Generalmajor von Zastrow zu Gottleube wiederum, wie man seiner Orten gewiss versichern wolle, dass sich noch mehrere Regimenter nach der Zittauschen Gegend hinziehen sollten; was Mir aber einen Zweifel machet, dass es was importantes sein kann, das ist, dass der Feldmarschall Browne zu Wien ist, und es also keine Avantgarde von einer Armée sein kann, sondern vielmehr ein Coup, so der Feind in der Geschwindigkeit machen will, und welchen man ihm vorbeugen muss.

Ich benachrichtige Ew. Liebden auch, wie Ich heute an den Generalmajor Prinz Eugen von Württemberg die Ordre ergehen lasse, sogleich mit seinem unterhabenden Dragonerregiment nach Greifenberg zu marschiren und zwischen Greifenberg und Lauban auf schlesischem Boden seine Quartiere zu nehmen, um Greifenberg zu souteniren, wenn es attaquiret würde; da Ew. Liebden dann bald ausrechnen lassen können, wie viel Märsche das Regiment bis dahin hat, um gegen die Zeit parat zu sein. Bei jetziger Zeit und Umständen aber halte Ich noch nicht davor, die Garnison aus Zittau zurückzuziehen, und kann Meines Erachtens des Feindes jetziges Vorhaben nicht anders als eine Expedition und noch kein Corps d'armée sein, da es dann nicht anders als dass man ihn zurückjagen muss. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

NB. Um Puttkammer zu souteniren, müssen 3 complette Bataillons mit commandiret werden; der General Kleist muss selbst mit, damit wir en force seind und nichts zu risquiren haben, dann kleine Detachements können leichte verunglücken. Der Feind stehet en force dar und kann von allen Seiten Succurs kriegen; also machen Sie es lieber überflüssig stark als zu schwach.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8666. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 27. Februar 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Euer an Mich unter dem 25. dieses erlassenes Schreiben habe Ich richtig erhalten. An der Richtigkeit des Umstandes, dass der Feind in Bunzlau ein Magazin machet,[1] zweifele Ich gar nicht und glaube Ich Euch sagen zu können, was er vor hat, nämlich, dass er bei Königgrätz ein Corps von 30 à 40,000 Mann stehen lassen, mit einer Armée aber gegen die

[1] Vergl. S. 308. 319. 324.

Lausnitz und mit der andern gegen Sachsen,[1] auch vielleicht noch ein Corps gegen Eger schicken will. In solchem Fall nun muss Ich hier 100,000 Mann zusammen behalten, um gegen beide Armeen des Feindes Face machen zu können. Sollte sich aber das Ding ändern, so detachire Ich stärker nach dem Generalfeldmarschall Schwerin, nach dem nämlich die Umstände seind. Sonsten kann Ich Euch wohl sagen, dass bei Hirschfeld das Commando nicht surpreniret worden ist, als in welchem Stück der Obristlieutenant Warnery Unrecht hat; es seind die Leute auch unter dem Gewehr gewesen und ist sonsten alles geschehen, was nach der Regel geschehen muss; die Schuld an dem geschehenen Unglück ist, dass die Patrouillen nicht richtig, noch weit genug vorgegangen seind,[2] noch auch zeitig genug die andern Posten avertiret haben, dass solche zur rechten Zeit zum Succurs kommen können. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Die Desseins des Feindes gehen jetzo auf Zittau und weiter nicht. Der Prinz Bevern hat dorten alles zusammengezogen,[3] um sie zu Halse zu gehen, und glaube ich nicht, dass, wann ein jeder das seinige thut, dass ich was zu riskiren habe.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8667. AN DEN KRIEGSRATH VON FREYTAG IN FRANKFURT A. M.

Dresden, 27. Februar 1757.

Die beiden Schreiben von einem Ohnbekannten, so Ihr Mir mit Eurem Bericht vom 22. dieses zugesandt und auf Berlin an den Etatsminister Grafen von Podewils adressiret habet, seind Mir allererst heute und also sehr spät zugekommen. Da Ich vor nothwendig gefunden, darauf fordersamst zu antworten, so adressire Ich Euch die Antwort durch einen expressen Courrier, welcher von hier immediate nach Frankfurt a. M. gehet. Es dienet Euch hierbei zu Eurer Direction, dass wenn, wie Ich hoffe, gedachter Unbekannter sich noch zu Frankfurt oder der Orten befindet, Ihr ihm beiliegendes Schreiben unter den gehörig zu observirenden Präcautionen selbst einhändigen oder doch sehr sicher zustellen lassen sollet. Was derselbe Euch darauf sagen wird, solches habt Ihr Mir sogleich deutlich zu melden und Euren Bericht dem Courrier zum Rückbringen zuzustellen; sollte der Ohnbekannte Euch aber eine schriftliche Antwort an Mich zustellen, so habt Ihr Mir solche unter Eurer Enveloppe mit erwähntem Courrier zuzusenden.

Wäre aber mehrerwähnter Unbekannte schon gar von Frankfurt abgereiset, um seinen Weg nach Böhmen zu nehmen, so hoffe Ich

[1] Vergl. S. 308. 313. 322. — [2] Vergl. Nr. 8659. — [3] Vergl. Nr. 8664. 8665. — [4] Nr. 8668.

gewiss, dass er Euch eine Adresse gelassen haben werde, wohin Ihr ihm seine Briefe nachsenden sollet; nach welcher Ihr dann ihm Mein Schreiben durch die sicherste Wege und so wie er Euch deshalb instruiret hat, baldigst nachsenden sollet, auf dass es ihm richtig zu Händen komme. Welches alles Ihr dann als eine Mir höchst angelegentliche und sehr interessante [Sache] mit aller pflichtmässigen Ueberlegung und Circonspection bestens besorgen sollet.[1]

Sonsten werdet Ihr selbst erachten, dass ein Ankauf von Getreide zum Werth von 3,500 Louis eben keinen grossen Ausschlag gebe, nicht zu gedenken, dass die Arrangements deshalb in so kurzer Zeit, wie Ihr meldet, zu späte sein dörften. Alles übrige reservire Ich mit nächster Post zu beantworten.

Friderich.

Nach dem Concept.

8668. AU SIEUR DE MONTALLANT A FRANCFORT.

Dresde, 28 février 1757.

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui les deux lettres que vous m'avez écrites du 17 de ce mois.[2] Vos offres m'ont été très agréables, et quoique je ne vous connaisse pas, vous devez cependant être assuré de toute ma reconnaissance de l'attention que vous me marquez, et que je serai charmé de toutes les occasions qui s'offriront pour vous la faire éprouver. J'envoie cette lettre par un courrier à mon résident de Freytag à Francfort,[3] avec ordre de vous la faire tenir en vos mains propres, supposé que vous vous y trouvez encore. Vous pourrez alors vous expliquer tout confidemment avec lui ou plutôt immédiatement avec moi, par une lettre que vous confierez au courrier porteur de la présente.

Mais, au cas que vous ne fussiez plus à Francfort et que mon résident de Freytag fût obligé de vous envoyer ma lettre par quelque voie sûre, à l'adresse que vous lui aurez indiquée, vous n'aurez qu'à vous adresser, pour me faire avoir votre réponse, à mon conseiller privé d'Osten à Hof, petite ville située dans le pays de Baireuth, à quelques lieues d'Eger, où l'on peut aller sous prétexte de quelque négoce ou emplette à faire, puisqu'on en fait dans ladite ville de Hof. Vous pourrez vous expliquer là envers le susdit conseiller privé d'Osten ou, ce que j'aimerais toujours mieux, ne faire que lui rendre une lettre pour moi, afin de vous expliquer à moi immédiatement. Soyez, je vous prie, persuadé de ma reconnaissance, et que vous n'obligerez jamais en moi un ingrat.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 8727. — [2] Der „von Montallant" sich nennende Schreiber jener Briefe wollte nach Prag gehen und verhiess, dem Könige genaue Nachrichten über alle Bewegungen der österreichischen Heere zu kommen zu lassen. — [3] Vergl. Nr. 8667.

8669. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN BERNSTADT.

Dresden, 28. Februar 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Der Generallieutenant von Lestwitz wird ausser Zweifel Ew. Liebden, sowie er Mir unter dem 27. dieses gethan, gemeldet haben, wie dass der Feind noch beständig continuire, sich von Reichenberg an bis nach Rumburg und Schluckenau stark zusammenzuziehen, und sonsten allerhand Veranstaltungen mache, die nicht anders als ein Dessein auf Zittau und der Orten marquireten. Ich habe demselben darauf befohlen, mit der grössesten Attention seine Präcautiones gegen Surprisen zu nehmen und sich zugleich so einzurichten, dass, sobald das geringste geschehe, er auf das geschwindeste Ew. Liebden davon avertiren lassen könne, damit Dieselbe gleich à portée wären, zu Hülfe zu kommen. Es wird demnach gut und nöthig sein, dass Ew. Liebden alles von dortigen Truppen so weit vorziehen, damit auf den Fall eines Anfalles alles nahe bei sei, mithin in den bequemsten Dörfern wegen der Situation sich zusammen halte, um eines dem andern die Hand bieten und gleich zusammen sein zu können. Deshalb dann auch Ostritz und Hirschfeld jedes noch mit einem Bataillon zu belegen, auch die von Lauban näher heran auf Dörfer rücken können, damit sie dem Feind, wenn er en force kommen will, gleich auf den Hals gehen und tüchtig schlagen können. Nach allen dessen Anstalten scheinet es Mir, dass, was solcher thun will, ein coup de main ist, so er in Zeit von einer Stunde auszuführen gedenket und weiter nicht, welches Vorhaben aber, wenn er es ausführen will, ihm sehr schwer gemachet und eingetränket werden muss, damit er wieder in Respekt gesetzet werde. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nun muss man einmal das Krop recht abstrafen, auf dass sie inskünftige gescheiter werden und sich mehr auf ihre Hut halten, sonsten werden sie von Stunde zu Stunde impertinenter werden.[1]

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

Friderich.

8670. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 28 février 1757.

J'ai bien reçu votre rapport du 11 de ce mois, et je ne désapprouve pas la façon dont vous avez répondu au sieur Panin, lorsqu'il s'est expliqué avec vous sur les menaces qu'on m'attribue faussement d'avoir faits contre la Russie.[2]

1 Vergl. Nr. 8664. 8665. — 2 Vergl. S. 270.

Au cas que vous trouviez l'occasion de parler encore audit ministre, mon intention est que vous ne manquiez pas de lui faire un compliment de ma part sur ses sentiments modérés, et que je souhaitais cordialement que sa cour en adoptât également à mon égard, avec laquelle, à prendre les choses à fond, je n'avais absolument rien à démêler.

Je vous adresse ci-clos une lettre pour la Reine,[1] que vous aurez à lui faire parvenir.

Federic.

Nach dem Concept.

8671. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 28 février [1757].

Ma très chère Sœur. J'ai reçu votre chère lettre avec toute la satisfaction possible; je souhaite de tout mon cœur que vous jouissiez encore d'une parfaite santé. Nous commençons ici à nous apercevoir des avant-coureurs de la campagne. Les ennemis inquiètent déjà nos postes avancés,[2] et à mesure que la belle saison arrivera, ces escarmouches deviendront plus sérieuses. Je trouve que l'électeur de Bavière[3] joue le même rôle que le prince électoral de Saxe: ils portent tous les deux leur mal en patience.

Vous avez grand raison de dire, ma chère Sœur, qu'il serait à souhaiter que toutes les méchantes femmes ne s'amusassent qu'à faire cocus leurs maris; mais comme la fin de tous les jours n'est pas encore venue, il faut espérer qu'on les obligera à ne point quitter leur quenouille et à renoncer à des instruments qui ne sont pas faits pour être maniés par des mains de femme.[4] Je me recommande, ma très chère Sœur, à votre précieux souvenir, vous priant d'être persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8672. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 26. Februar, dass sie auf den Vorschlag einer zu bildenden Union der protestantischen Fürsten[5] von Hannover eine abweisende Antwort erhalten hätten. Demohnerachtet hätten sie neue Vorstellungen in Hannover erhoben; es sei indess zu besorgen, dass alle übrigen wohlgesinnten Fürsten sich zurückhalten würden, so lange Churbraunschweig sich nicht bestimmt entscheide.

Dresden, 28. Februar 1757.

Sie müssen es machen, wie die Wiener: öfters probiren, sich nicht decouragiren lassen, keine Gelegenheit vorbei lassen, sondern attent seind. Was heute nicht gehet, gehet morgen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

1 Nr. 8657. — 2 Vergl. S. 304. — 3 Die Andeutung bezieht sich auf häusliche Zwistigkeiten des Churfürsten mit seiner Gemahlin, von denen die Markgräfin erzählt hatte. — 4 Vergl. Nr. 8631. — 5 Vergl. Nr. 8597. 8612.

8673. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON ZIETEN IN ZWICKAU.

Dresden, 1. März 1757.

Da Mir der Generalmajor von Manstein gemeldet hat, wie er vom Feinde erfahren, dass derselbe sich näher zusammenzuziehen anfange und besonders gegen Marienberg über verstärke, die feindliche Patrouillen auch in dasiger Gegend stärker als jemals gingen und also bei dem im Gebirge stark abnehmenden Schnee der Obristlieutenant Mayr zu Marienberg und die dort herumstehende Husaren wohl nicht lange mehr Ruhe haben dörften, mithin vorgeschlagen hat, dass sich gedachter Obristlieutenant Mayr nach Zschopau zurückziehen und alldort statt der 200 Mann Commandirte aus Chemnitz den Posten nehmen könne, indem er sodann allemal von Chemnitz und Oederan zu unterstützen und zu souteniren sei, so bin Ich davon sowohl, als auch dass die Husarenpostirungen mehr zurückgezogen werden, um nöthigenfalls durch die Infanterie und Dragoner souteniret werden zu können, ganz wohl zufrieden und will Euch überlassen, das weitere deshalb zu reguliren.

Nach dem Concept. Friderich.

8674. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Dresde, 2 mars 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je vous remercie infiniment des soins et de la peine que vous avez bien voulu vous donner pour m'informer des nouvelles assez intéressantes, par la lettre que vous m'avez faite du 22 de février, et je suis charmé d'apprendre que Votre Altesse a été contente du zèle et de l'application avec laquelle le sieur Mitchell a agi pour finir heureusement la négociation dont il a été chargé,[1] ce qui n'a guère pu manquer, après les facilités que vous y avez apportées. Je ne doute pas que les ministres d'Hanovre ne se laissent trouver à présent plus accommodants et plus faciles en tout, après que le parlement d'Angleterre[2] vient de déclarer ouvertement de vouloir assister vigoureusement Sa Majesté Britannique à s'opposer aux desseins injustes et vindicatifs qui sont directement visés contre les États d'Hanovre et les miens, et soutenir avec zèle ce Prince à remplir ses engagements pris avec moi pour la sûreté de l'Empire contre l'irruption des armées étrangères et pour le soutien de la cause commune.

Quant à la marche d'une armée de France au Rhin, il ne faut plus douter qu'elle ne s'effectue, mais Votre Altesse peut être sûre, et l'évènement justifiera, je crois, ma conjecture, que cette marche ne commencera que vers la fin du mois d'avril ou vers la mi-mai, et que

[1] Vergl. S. 294. — [2] Nach dem Bericht Michell's, London 18. Februar Vergl. Nr. 8675.

tout ce qu'on en prône à présent, ne sont que des ostentations pour en imposer, afin de me faire fléchir, pour leur demander peut-être la paix. Il faut que j'avoue que les affaires paraissent être bien brouillées et embarrassantes dans le moment présent; nonobstant cela, j'ai bonne espérance que dans le mois de mai bien des nuages s'éclairciront et que la face des affaires se tournera à notre faveur, pourvu que nous employons également la fermeté et la diligence qu'il faut pour nous entr'aider. Votre Altesse connaît les sentiments invariables d'estime, de considération et d'amitié avec lesquels je suis etc. Federic.

Nach dem Concept.

8675. AU SECRÉTAIRE MICHELI A LONDRES.

Dresde, 2 mars 1757.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 15 et du 18 du mois passé, par lesquels j'ai appris avec toute la satisfaction possible l'heureuse résolution que le Parlement a prise,[1] sur le message que le Roi lui en a fait de vouloir soutenir les engagements que ce Prince a pris avec moi pour la sûreté de nos États et de l'Empire contre l'irruption des armées étrangères et pour le soutien de la cause commune. Sur quoi, vous n'oublierez pas de faire aux ministres anglais un compliment convenable de ma part.

Vous profiterez de l'occasion pour les informer, non seulement de ce que je vous ai marqué de nouvelles par ma lettre du 27 février,[2] mais encore de ce que je viens d'apprendre tout nouvellement, savoir que les Français sollicitent auprès du duc de Mecklembourg-Schwerin, par un ministre qu'ils lui ont envoyé,[3] afin qu'il consente que les Russes peuvent établir une place d'armes en sa ville de Rostock pour la flotte que ceux-ci iraient envoyer, au printemps qui vient, à la Baltique, et qu'encore, si l'on n'y mettait pas ordre, les Français pourraient bien effectuer en Suède qu'audit printemps il y eût un corps de 12,000 Suédois en Poméranie.[4] Voilà de quoi vous devez faire usage auprès des ministres pour les persuader de la nécessité qu'il y aura de songer de bonne heure à envoyer une flotte anglaise,[5] pour dissiper et faire échouer à la fois tous ces méchants desseins-là.

Au surplus, il est vrai que les circonstances présentes sont également embarrassantes à l'Angleterre comme à moi; mais pourvu que nous tenions ferme et fassions les efforts qu'il faut pour notre soutien commun, je suis fermement persuadé que tous ces nuages se dissiperont bientôt, et que l'Angleterre en retirera bien de la gloire et de l'avantage, au lieu que, si nous nous séparons ou que nous n'agissions que mollement, nous serons la victime de nos ennemis l'un après l'autre. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre seule direction. Federic.

Nach dem Concept.

1 Vergl. Nr. 8674. — 2 Vergl. Nr. 8661. — 3 Champeaux. Vergl. S. 173. 197. — 4 Vergl. S. 297. — 5 Vergl. S. 305.

8676. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 2 mars 1757.

J'ai reçu votre rapport du 22 de février dernier, et je veux que vous preniez fort à tâche au moment présent de répandre, quoique d'une bonne manière, là où vous êtes, que la France venait de conclure une convention avec la cour de Vienne, en vertu de laquelle la dernière cédait à perpétuité à la France tous ses Pays-Bas,[1] en récompense de l'assistance que la France prêterait à la cour de Vienne de toutes ses forces, pour lui aider à reconquérir sur moi la Silésie, et que la cession desdits Pays-Bas autrichiens se ferait dans cette vue. Vous ferez remarquer à cette occasion que, selon les gazettes imprimées, le prince Charles de Lorraine faisait vendre publiquement tous les meubles et effets qu'il avait auxdits Pays-Bas.

Si, après cela, les États de la République persistaient dans leur malheureuse sécurité, sans vouloir penser à leur conservation et au maintien de leur liberté, ils en seraient à plaindre; mais il n'en faudrait pas moins pour cela que j'acquiesçasse au penchant qui les entraînerait manifestement vers l'esclavage.[2]

Au reste, j'attends avec impatience votre réponse à la lettre que je vous ai fait parvenir en dernier lieu.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

8677. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 2. März 1757.

Da Mir von sehr guter Hand ein Extract aus einem Schreiben von Petersburg communiciret worden, nach welchem Apraxin der russischen Kaiserin repräsentiret haben soll, wie es der unter seinem Commando stehenden Armée an Officiers sowohl als an vielen andern Sachen fehle,[4] so dass er nicht eher als gegen Ende des jetzigen Monates Martii agiren könne, und dass ferner derselbe einen Operationsplan von zwei Regimenter Dragoner und 4 bis 5000 Mann irreguläre Völker an seinem Hofe geschickt haben solle, so er binnen wenig Wochen gegen Preussen detachiren wolle, welcher Plan dann auch ratificiret worden wäre, so habe Ich Euch solches hiermit hinwiederum communiciren wollen, auf dass Ihr allenfalls Eure Mesures dagegen nehmen könnet.

Diejenigen sonsten, so die Wege der Orten, wo Apraxin stehet und die er zu passiren hat, um an Preussen zu kommen, kennen wollen, versichern, dass solche um die Zeit vom Ende Martii und weiter ganz und gar impraticables seind und dass keine Transports eher als ein bis zwei Monat nachher geschehen können.[5]

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 35. — [2] Vergl. 241. 274. — [3] Nr. 8662. — [4] Vergl. S. 245. 300. — [5] Vergl. S. 273.

8678. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN BERNSTADT.

Dresden, 2. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 1. dieses habe Ich wohl erhalten und aus solchem mit mehrern ersehen, was Dieselbe wegen der durch die Schuld des Generallieutenant von Lestwitz, der Mir auch selbst seinen Rapport deshalb erstattet hat, nicht zu Stande gekommenen vorgewesenen Expedition[1] zu melden belieben wollen. Ich bin aber gar nicht zufrieden davon, dass gedachter Generallieutenant nicht an die Offensives zu bringen ist, sondern immer auf der Defensive sich halten und stille bleiben, auch des Feindes Uebermuth und Muthwillen abwarten will. Dass er versichert, sich in Zittau zwei à drei Tage defendiren zu wollen, glaube Ich gar wohl, bin auch nie bange gewesen, dass der Feind Zittau in 24 Stunden nehmen werde; die Sache aber kommet darauf an, dass, wenn der Feind dergleichen Entreprise versuchet, man ihm je ehr je lieber auf den Hals fället und ihn wegjaget, um ihn dadurch in Respect zu setzen. Nunmehro bin Ich bange, dass das Project auf Grottau decouvriret sein und gar nichts aus der Sache werden wird. Es rühmet Mir der Generallieutenant Lestwitz in seinem Berichte die guten Anstalten derer Oesterreicher; Ich begreife aber nicht, warum er dann seines Ortes nicht dergleichen gemachet hat, um dadurch die geschehene Insultes des Feindes vorzubiegen, und da wir in der Lausnitz fast doppelt so stark seind, wie es der daselbst gegenüberstehende Feind ist, und doch öftere Attaques und Insultes von ihm haben, so muss doch die Schuld davon an etwas liegen.

Ew. Liebden werden belieben, dieses gedachtem Generallieutenant von Lestwitz nur ganz natürlich zu schreiben und begreifen zu machen, im übrigen aber dahin zu sehen, dass, daferne nicht eine feindliche Armée in Böhmen der Orten vorstehet, sondern es nur Panduren und Husaren seind nebst etwas regulären Truppen, ihnen sodann absolument etwas angebracht werde. Es können Ew. Liebden auch gar füglich alsdann die von Lauban und die Husaren mit dazu nehmen, und werde Ich davon nicht ablassen, dass, woferne, wie gedacht, nicht eine Armée, sondern nur Panduren, Husaren und einige reguläre Truppen dastehen, die unsrigen nicht einmal der Orten hereinrücken und sie zu Paaren treiben. Ich bin Euer Liebden freundwilliger Vetter

Sie müssen nothwendig was gegen die Oestreicher tentiren. In der Lausnitz stehen 21 Bataillons und 20 Escadrons; ich sollte glauben, dass das genung wäre, um 400 miserable Croaten zu enleviren.

[1] Vergl. Nr. 8669.

Lestwitz hat nicht Lust, was zu thun, aber man muss absolut dem Feind jetzunder eins anhängen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8679. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 2 mars 1757.

J'ai reçu, mon cher Maréchal, la lettre que vous m'avez faite du 27 de février. Soyez persuadé que je vous sais tout le gré possible des avis que vous me communiquez des mouvements que les troupes ennemies font en Bohême, et que ce n'a point été par un motif de mécontentement, quand je vous ai marqué les raisons[1] qui m'empêchent de vous envoyer d'abord les régiments que je vous ai destinés, selon que la situation et les mouvements de l'ennemi le demanderont; mais considérez vous-même, je vous prie, si c'est une saison pour entreprendre des opérations de campagne. Je ne doute pas de l'envie et du dessein que l'ennemi peut avoir pour faire une incursion, mais d'assembler une armée pour entrer en campagne, c'est ce que je tiens absolument pour impossible.

Dans la Lusace, j'ai été obligé de faire marcher en avant tous les régiments,[2] où il faut que je les laisse rester encore; j'ai même trouvé nécessaire de faire marcher le régiment de dragons d'Eugène-Würtemberg aux environs de Greifenberg,[3] vu que l'ennemi rassemble presque toutes ses troupes irrégulières avec des troupes réglées du côté de la Lusace et qu'il paraît qu'il a un dessein sur Zittau, après le petit succès qu'il a eu.[4]

Au surplus, je ne crois pas que votre intention soit d'avoir deux armées séparées en Silésie; car, pour ce qui regarde la Haute-Silésie, il ne paraît pas qu'il y en aura besoin d'une, après, comme vous le remarquez vous-même, que l'ennemi retire ses magasins aux frontières de la Moravie et que les régiments de l'armée de Piccolomini se rapprochent insensiblement vers la Basse-Silésie. Voilà pourquoi [il est] aussi inutile de conserver beaucoup de forces dans la Haute-Silésie, et à vous parler cordialement, si j'avais été à votre place, j'aurais déjà envoyé, pendant que l'ennemi retira ses forces de la Moravie vers la Bohême, un gros d'infanterie vers Frankenstein et Reichenbach, pour être là à portée.

Quant aux 900 recrues que les régiments ont à Breslau, je suis fâché qu'ils ont oublié ce que je leur ai d'abord déclaré, quand je me chargeais de la paye de ces gens, que ce n'était que pour la campagne passée; après quoi, ils s'en complèteraient de ce qu'ils avaient de places vacantes. Or, comme ils n'ont point pris garde à cela, ce n'est pas

[1] Vergl. S. 309. 313. — [2] Vergl. S. 333. — [3] Vergl. S. 325. — [4] Vergl. S. 304.

par ma faute, et bien que je ne ménage pas l'argent qu'il faut pour soutenir les frais indispensables de la guerre, il faut cependant aussi qu'il y règne une certaine économie et que la chandelle ne brûle à tous bouts à la fois, par trop de dépenses, afin de ne pas m'épuiser dès le commencement.

Federic.

Nach dem Concept.

8680. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dr[esde], 3 mars 1757.

Je vous remercie des avis que vous m'avez communiqués à la suite de votre lettre du 28 février. Vous pénètrerez vous-même par là qu'il est plus nécessaire que vous vous mouviez vers la Basse, que vers la Haute-Silésie, au moins selon la situation des circonstances présentes.[1]

Pour ce qui regarde les divers sentiments qui travaillent les généraux et les ministres à Vienne,[2] soyez assuré que j'ai mis tous mes fers au feu, pour en être informé et que j'y ai plus d'une personne pour s'en orienter.

Federic.

Nach dem Concept.

8681. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN BERNSTADT.

Dresden, 3. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Meine Intention ist, dass Ew. Liebden durchaus jetzo offensive agiren sollen, um eine Ravage in Böhmen zu machen, mit allem, was Dieselbe haben, so ist Mein Wille, dass Dieselbe von Zittau auf Grottau und so nach Friedeberg am Queiss gehen und dann Friedland im Rücken nehmen sollen. Es können Ew. Liebden zu solcher Expedition 12 oder 14 Bataillons nebst einem oder auch beiden Regimentern Dragoner nehmen, um dem Feind in Böhmen ordentlich auf den Hals zu gehen, solchen überall wegzujagen und, wo es angehet, einen Posten zu nehmen, solchen zu nehmen, ein paar Tage da bleiben, und dann wieder zurückgehen. Es müssen Dieselbe auf drei bis vier Tage Brod mitnehmen, die Bagage und Kantonisten aber zurücklassen. Das Regiment Dragoner von Greifenberg[3] kann von der Seite von Friedland her den Feind im Rücken nehmen. Die Disposition deshalb nach der Situation des Terrains zu machen, überlasse Ich Ew. Liebden, auch was von Husaren vorwärts zu schicken, um die Leute brav zurückzupeitschen, und bin Ich versichert, dass wenn Ew. Liebden ihnen dergestalt auf

[1] Vergl. Nr. 8679. — [2] Vergl. S. 287. 314. — [3] Die Württemberg-Dragoner. Vergl. S. 334.

den Hals gehen, sie alle davonlaufen werden. Die Raison, so Ich habe, um dieses zu befehlen, ist, dass der Feind dorten doch kommen und uns attaquiren wird; daher es besser ist, mit Corps herein in Böhmen auf ihn zu gehen und offensive gegen ihn zu agiren und zu Thore treiben. Ich schicke Ew. Liebden auch noch eine Mir soeben zugekommene Nachricht hierbei. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Es muss absolut was geschehen. Machen Sie Ihre Disposition, wie Sie sie gut finden; aber offensive muss jetzunder agiret werden, so gewinnen wir die Superiorität gleich wieder, und dann so ist es recht, so lassen uns die Canaillen gewisse 14 Tage oder 3 Wochen Ruhe.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Friderich.

8682. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 3. März 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe Euer Schreiben vom 1. dieses erhalten und danke Euch zuvorderst vor die Mir zugleich communicirte Nachrichten, wonächst es Mir lieb zu vernehmen gewesen, dass auf Eurer Grenze noch alles ruhig ist. In der Lausnitz habe Ich à propos gefunden, offensive agiren zu lassen, dass der Feind, nachdem er zeither durch die unsererseits gar zu viel gehaltene Defensive übermüthig und impertinent zu werden anfänget, wieder in Respect und auf die Defensive komme.

Meine an den Herzog von Bevern erlassene Ordre[1] gehet demnach dahin, dass er einen Klumpen von Infanterie mit Dragoner zusammen nehmen und in Böhmen einen Einfall thun, Bagage und Kantonisten zurücklassen und suchen soll, die Feinde von ihren Posten zu delogiren, und wo er Gelegenheit hat, sie bei die Ohren zu fassen, solches nicht zu unterlassen, ein paar Tage dazubleiben und alsdenn wieder zurückzugehen, so dass der Feind einmal durch solche Offensive verschüchtert werde, sonsten, wenn man ihm zu viel Ruhe lässet, wird er nur impertinenter, und so lange wir pur defensiven Krieg führen werden, so kommen wir zurück; daher es besser ist, wenn es sich thun lassen will, es auf einige Offensive ankommen zu lassen.

Was Meine grosse Arrangements anbetrifft, da kommet es ganz darauf an, dass Ich Meine Armées so formire, wie es die Umstände wegen derer vom Feinde, so er gegen uns stellet, erfordern werden. Deswegen Ich denn noch warten muss, bis er sich deshalb mehr declariret, und Ich solches mehr wie jetzo eclairiren kann. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

[1] Vergl. Nr. 8681.

Ich muss mir mit dem Zuschnitt von der Campagne nicht übereilen, dann darauf kömmt alles an, und ist die Hauptsache, gleiche Force gegen gleiche Force zu bringen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8683. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 4. März 1757.

Ich danke Euch vor alle die in Eurem Schreiben vom 26. voriges Mir gegebenen Nachrichten von denen dortigen Umständen, worauf Ich vor dieses Mal Euch nichts hauptsächliches zu antworten weiss, sondern Mich nur auf Meine vorige Schreiben beziehen muss, im übrigen aber der beständigen Hoffnung bleibe, dass, wenn es zu Hostilitäten von Seiten derer Russen in Preussen kommen wird, Ihr es an nichts fehlen lassen werdet, um ihnen rechtschaffen zu begegnen und ihr Unternehmen gereuen zu machen, auch sie in Respect zu setzen; wie Ich dann persuadirt bin, dass unter göttlichem Beistand Ihr mit deren dem Angeben nach und auf dem Papiere starken Anzahl ohne Ordnung und ohne gute Officiers seinden Leute schon fertig werden und Ehre an ihnen einlegen werdet.

Sonsten finde Ich nothwendig, dass Ihr nunmehro nur immer das Gestüte von dem Stutamt in Litthauen wegziehet, was Beschäler, Stuten und wegen ihrer Jahre noch nicht brauchbare Pferde angehet, solche durch die Kammer unter Edelleute und Beamte, so weit zurück liegen, vertheilen, was aber nur ichts brauchbare Pferde sein, solche nur immer hieher nach Berlin schicken lasset.

Uebrigens vermuthe ich, dass bei dem Chiffriren Eures erwähnten Berichtes ein kleiner Verstoss wegen des Postens, so Euch der von Boden übermachen soll, vorgegangen sein muss, da solcher deshalb nur 100,000 Thaler anführet, anstatt es 200,000 sein müssen, wegen derer sicheren Ueberkunft nach Preussen Ihr Euch dann cito mit dem von Boden zu concertiren habet.

Friderich.

Nach dem Concept.

8684. AN DIE ETATSMINISTER GRAFEN PODEWILS UND FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Dresden, 5. März 1757.

Meine liebe Etatsminister Grafen von Podewils und von Finckenstein. Da die Zeit mehr und mehr herannahet, dass die Kriegsoperationes wieder ihren Anfang nehmen und die Campagne eröffnet werden wird, so ist Mein Wille, dass alsdenn und wenn Ich von hier weggehen [und] mit der Armée in die Kantonirungsquartiere rücken werde, Ihr die

Einsendung derer von Euch an Meine auswärtige Minister ausgefertigten Expeditionen zu Meiner Unterschrift und alles dergleichen suspendiren, hergegen solche auf Meinen Specialbefehl unterschreiben und so abgehen lassen sollet, bis sich die Sachen wegen derer Operationen erst mehr decidiret haben werden und die Correspondance dadurch sicher gestellet sein wird. Es würde Meine Unterschrift um so mehr überflüssig sein, als solche Dépêches ohnehin chiffriret sein, und da die Umstände es nicht leiden, die Minutes davon beizulegen, Meine Unterschrift also nur ein pro forma ist, mithin solche ohne einiges Bedenken von Euch, wie obgedacht, geschehen kann und dadurch die Absendung der Sachen beschleuniget wird, die bisherige Duplicata aber menagiret werden können, und Ich bei Meinen alsdenn habenden serieusen und importanten Occupationen nicht ohnnöthig distrahiret werde.

Im übrigen werdet Ihr nicht ermangeln, Euren Euch obliegenden Pflichten nach eine grosse Attention, nach als vor, auf die Umstände der Sachen zu haben, denen auswärtigen Ministern von allen gebührende Communicationes zu thun und, wenn solche fehlen, sie corrigiren und redressiren, auch sie über alles gebührend und prompte instruiren, nachdem Euch Meine Intentiones in gegenwärtigen Umständen zur Genüge bekannt seind. Ihr habt Euch wohl darnach zu achten, und Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8685. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der Herzog Karl von Braunschweig spricht, Braunschweig 28. Februar, sein Erstaunen darüber aus, dass eine so geringe Summe, nur 200,000 Pfund, von dem englischen Parlament[1] als Subsidien für den bevorstehenden Krieg bewilligt worden seien. „Au milieu des réflexions que tout ceci me fit naître, je viens de recevoir une lettre écrite à un de mes ministres, dans laquelle on insinue assez ouvertement que, malgré la réponse du roi d'Angleterre sur la proposition de neutralité de la cour de Vienne, on avait des indices que, pendant qu'on communiquait cette réponse à droite et à gauche, on continuait à travailler à la même neutralité. L'auteur de la lettre ajoute qu'il oserait presque gager que cette affaire était plus avancée qu'on ne le saurait croire, et que la cour de Danemark poussait cette neutralité par un de ses ministres de son mieux, tant aux cours de Vienne que de Versailles qu'auprès du roi d'Angleterre même."

Dresde, 5 mars 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de me faire du 28 février. Entre tant de marques que Votre Altesse m'a données de Son amitié sincère et constante, j'avoue que celle qu'Elle vient de m'en donner, m'a particulièrement touché, en sorte que je Lui en garderai toute ma vie un souvenir plein de reconnaissance. Néanmoins, quoique je connaisse parfaitement, entre

[1] Vergl. S. 331. 344. — [2] Vergl. S. 279.

nous dit, la pusillanimité des ministres d'Hanovre et leur forte envie d'accepter la neutralité trompeuse des Autrichiens, sans réfléchir aux suites qui en arriveront, quand une fois la cour de Vienne aura réussi à séparer l'Angleterre et l'Hanovre d'avec moi, qui ne leur procurera qu'un bénéfice momentané et de Polyphème, pour être mangés les derniers, j'ai cependant de la peine de m'imaginer que ce ministère saurait faire valoir son intention auprès de celui de l'Angleterre; surtout dans un temps où non seulement le Roi et son ministère m'ont fait donner les plus fortes assurances de ne vouloir absolument entendre à aucune proposition qui pourrait viser à me séparer de l'Angleterre, mais de rester fermement unis avec moi, mais que le Roi et ledit ministère ont fait déclarer solennellement la même chose au Parlement,[1] en lui demandant des subsides, pour soutenir le Roi à ce sujet, de sorte qu'on ne saurait concilier que le roi d'Angleterre demandât des subsides de la nation pour protéger ses États d'Hanovre, en même temps qu'il prêtât la main à un traité de neutralité pour ceux-ci.

Que, quant à la modicité de la somme de subside demandée et accordée, on m'a fait assurer qu'il ne fallait pas croire que Sa Majesté Britannique, en qualité d'électeur, soit obligée de payer de ses coffres d'Hanovre les dépenses extraordinaires que l'on sera obligé de faire, si les circonstances l'exigent, dont, tout au plus, l'on ne ferait que de les avancer d'Hanovre, parcequ'une fois que le Parlement avait pris la résolution de soutenir le Roi dans ses engagements avec moi, il était hors de doute que, si on lui montrait l'année prochaine que les sommes qu'on avait votées pour cet effet, n'avaient pas été suffisantes, on ne les remboursât; mais que, dans l'incertitude des évènements, on n'était pas allé plus loin pour le moment présent, crainte d'opposition et crainte qu'on ne reprochât aux ministres de se montrer plus attachés aux affaires du continent qu'à celles qui regardent l'Angleterre en propre.

Je suis avec les sentiments d'estime et d'amitié la plus cordiale, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Nach dem Concept. Federic.

8686. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 5 mars 1757.

Vous voyez, mon cher Maréchal, par les nouvelles que je vous envoie,[2] ce qu'on sait en gros des conférences qui se sont tenues à Vienne pendant le séjour du comte d'Estrées.[3] Je crois que, pour ce qui regarde les opérations françaises, elles y sont très exactement

1 Vergl. S. 331. — 2 Die Beilage ist nicht vorhanden. Eine Bemerkung in margine der Meldungen des Herzogs von Braunschweig vom 25. Februar (vergl. Nr. 8689) ergiebt, dass es diese Meldungen waren, welche am 5. März Schwerin und Winterfeldt abschriftlich mitgetheilt wurden. — 3 Vergl. S. 156.

rapportées; pour ce qui est de celles des Autrichiens, je ne tarderai pas d'en être instruit avec plus d'exactitude.

En attendant le 10 deux des nouveaux régiments[1] se mettront en marche pour la Silésie; je les enverrai à Liegnitz, d'où vous pourrez les distribuer, selon que vous le jugerez à propos.

Quoi que les ennemis débitent, il leur sera impossible d'agir avant le mois de mai; pour moi, je ne me mettrai en cantonnement que lorsqu'ils se mettront de leur côté. Je crois qu'ils voudront voir ce que feront leurs alliés, et agir ensuite. Une bataille décidera d'abord de la supériorité de la campagne. Je dois vous avertir que ces gens ont le projet de canonner très fort le corps qui les attaquera, et qu'après avoir fait une décharge à 150 pas, ils se proposent d'ouvrir leur ligne, derrière laquelle ils tiendront prête une colonne de Hongrois, avec laquelle, le sabre à la main, ils veulent attaquer notre infanterie, qu'ils supposent mise en confusion par leur feu. Je crois qu'une couple d'escadrons de hussards en seconde ligne, derrière l'infanterie qui attaque, pourra faire échouer ce projet et, en rechassant ces bravaches vers leur ligne, la mettre par là même en confusion et nous procurer la victoire.

Il sera toujours bon, en cas d'affaire, d'avertir les commandeurs des bataillons de ce qu'ils auront à faire, et je crois que le bataillon attaqué par cette colonne n'a d'autre parti à prendre que de faire tirer son canon à mitraille et de se jeter sur la colonne avec la baïonnette, tandis que la cavalerie débouche des deux côtés et prend ces gens-là par les flancs. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse de tout mon cœur.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

8687. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 5. März 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Da Mir von sehr guter Hand die in Abschrift[2] anliegende Nachricht zugekommen ist, was en gros in denen zu Wien gehaltenen Conferenzien über die Operationes der bevorstehenden Campagne vorgefallen, so habe Ich Euch solche communiciren wollen und glaube, dass, was die französische Operationes anlanget, solche ziemlich richtig sein mögen; wegen derer österreichischen aber hoffe Ich noch nähere und mehrere Nachrichten zu bekommen. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

[1] Zwei der aus den sächsischen Soldaten gebildeten Regimenter. — [2] Die Beilage ist nicht vorhanden. Vergl. Nr. 8686 S. 339 Anm. 3.

Es wird das Jahr stark und scharf hergehen, aber man muss die Ohren steif halten, und jeder, der Ehre und Liebe vor das Vaterland hat, muss alles dran setzen; eine gute Husche, so wird alles klarer werden.

Friderich.

Nach dem Abdruck in: Preuss, Friedrich der Grosse II, 77. Der dortige Druck nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8688. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN BERNSTADT.

Dresden, 6. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 4. dieses habe Ich wohl erhalten und bin von dessen ganzem Einhalt überall recht wohl zufrieden gewesen. Ich habe an Ew. Liebden heute sogleich zwei Mortiers abgeschicket und denke, dass solche morgen in Bautzen sein sollen, von dar Dieselbe solche abholen lassen können. Ich überlasse Ew. Liebden lediglich, die Disposition zu Dero vorhabenden Entreprise zu machen, nur werden Dieselbe wohl darauf mit denken, dass währenden Dero Marsch die Flanquen dorten gedecket werden, auf dass nicht binnen der Zeit, da Dieselbe mit Friedland zu thun haben, der Feind uns auf einer andern Seite kommen könne.

Denen Officiers vom Prinz Heinrich'schen Regiment, welche sich bei der letzteren Affaire distinguiret haben[1], denenselben haben Ew. Liebden von Meinetwegen ein sehr gracieuses Compliment zu machen und selbige aller Meiner gnädigen Erkenntlichkeit deshalb zu versichern. Denen beiden Capitäns Fock und Thile conferire Ich beikommenden Orden pour le mérite, jedem Unterofficier sowohl vom Heinrich'schen als vom Münchow'schen Regiment, die sich distinguiret, haben Ew. Liebden 2 Dukaten, jedem Gemeinen aber, der sich bei dieser Gelegenheit distinguiret, 2 Thaler von Meinetwegen zu geben und Mir von der deshalb gethanen Auslage die Rechnung zu schicken; wie Mich dann auch aller übrigen Officiers, so bei dieser Gelegenheit ihr devoir gethan, gnädigst erinnern werde. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

8689. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der Herzog von Braunschweig theilt im Anschlusse an ein Schreiben, Braunschweig 25. Februar, die ihm zugegangenen Nachrichten[2] mit: „Il est sûr que les mesures pour les opérations de la campagne prochaine sont concertées entre les cours de Versailles et de Vienne. Voici ce que j'en tiens de très bonne main. En cas que le roi d'Angleterre accepte la neutralité,[3] l'armée du roi de France ne s'amusera pas aux provinces du roi de Prusse au Bas-Rhin et en Westphalie, elle tâchera plutôt

[1] Vergl. S. 304. — [2] Vergl. Nr. 8686. 8687. — [3] Vergl. S. 339.

de pénétrer d'abord par les États du landgrave de Hesse et par l'Hanovre dans le Halberstadt et le Magdebourg. Si la neutralité est refusée, la marche sera dirigée vers Wésel, dont on est d'intention de faire une place d'armes et de pousser, après, les opérations contre l'électorat d'Hanovre.

Dans l'un et dans l'autre cas l'armée autrichienne, commandée par le prince Charles de Lorraine, tentera une invasion en Silésie, pendant que le feld-maréchal Browne fera son possible pour entrer en Saxe ou en Lusace.

De plus en plus on voit que si ce ne sont pas tous les Pays-Bas autrichiens, ce sera une considérable partie qui en reviendra à la France, si celle-ci est en état de procurer à Sa Majesté Impériale et Royale la Silésie.[1]

Sa Majesté Très Chrétienne a fait avertir les États-Généraux qu'elle ferait marcher vers la Meuse un corps de 50,000 hommes, qui cependant n'était destiné à rien qui puisse ombrager la République.

Il est probable que la tête de ces troupes entrera au commencement du mois prochain dans le pays de Liège et le comté de Namur."

Dresde, 6 mars 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. Les avis que vous avez bien voulu me communiquer à la suite de la lettre du 25, que vous m'avez écrite, m'obligent à vous en remercier infiniment, d'autant que surtout ceux de l'assemblée d'un corps d'armée français me paraissent exacts, quoique, nonobstant cela, je crois que cette armée ne saurait se mettre entièrement en mouvement qu'à la fin d'avril, et que ceux de Vienne m'ont été intéressants, bien qu'on s'en aperçoit que tout n'y sera pas décidé avant le départ du comte d'Estrées.

Comme la division qui règne entre les ministres et généraux autrichiens, vu les différents [sentiments] et principes qu'ils ont sur le plan des opérations de la campagne prochaine,[2] ne peut devenir un secret impénétrable aux ministres étrangers à Vienne, je crois, vu les liaisons étroites où j'ai la satisfaction d'être avec Sa Majesté Britannique, que l'on saurait bien tirer de bons avis d'Hanovre sur ce plan, par le ministre qui réside à Vienne de la part de cet électorat, et Votre Altesse me ferait un plaisir infini, si Elle voulait S'employer pour en tirer par ce canal et me communiquer ce qu'on en a pu apprendre. Je reste à jamais avec mes sentiments de considération, d'estime et d'amitié, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse etc.

Nach dem Concept. Federic.

8690. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 6 mars 1757.

J'ai bien reçu en son temps tous les rapports que vous m'avez faits du 15 jusqu'au 22 de février dernier, et me tiens persuadé de votre zèle et dextérité que vous ne laisserez échapper aucune occasion que vous pourrez trouver dans ces moments critiques, pour émouvoir et animer la jalousie de la cour où vous êtes contre les armements

[1] Vergl. S. 332. — [2] Vergl. S. 314.

maritimes de la Russie. Comme je compte que vous réussirez d'autant mieux à réveiller de plus en plus l'attention de la cour de Danemark, je veux que vous lui insinuiez adroitement et glissiez partout dans le public que les cours de Vienne et de France venaient de conclure entre elles depuis peu une convention séparée et secrète, de laquelle il transpirait que la cour de Vienne s'était engagée par elle de céder le reste de ses Pays-Bas à la France à perpétuité, à condition que cette dernière aiderait la cour de Vienne, même de toutes ses forces, le cas l'exigeant, à reconquérir sur moi la Silésie.[1]

Pour ce qui concerne les soupçons que vous avez conçus, principalement contre le ministère d'Hanovre, il est hors de doute qu'il y ait eu sur le tapis une négociation sur la neutralité de l'Hanovre.[2] Je crois même que ledit ministère a eu une fort grande envie de faire goûter cette négociation; mais la cour d'Angleterre et Sa Majesté Britannique elle-même ont entrevu les suites et les conséquences d'une neutralité fallacieuse offerte pour le pays d'Hanovre, et l'ont rejetée, en déclarant rondement qu'ils ne voulaient entendre à point de propositions de paix dans lesquelles je ne fusse compris. Comme, d'ailleurs, le roi d'Angleterre vient de faire en dernier lieu la démarche que vous saurez sans doute, envers son Parlement,[3] de lui demander des subsides, qui lui ont aussi été accordés, pour soutenir ses engagements avec moi et pour être à même de protéger ses États d'Allemagne, il n'est presque pas croyable qu'au même temps que ce Prince reçoit des subsides pour défendre son électorat, il dût donner les mains à la convention de neutralité en question.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

8691. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 6 mars 1757.

Votre rapport du 25 de février dernier m'est bien entré. L'effronterie de la cour de Vienne est surprenante, lorsqu'elle s'émancipe déjà de faire des reproches aux cours mêmes pour lesquelles elle devrait pourtant avoir de la considération,[5] dès qu'elles ne veulent pas se soumettre aveuglément à ses volontés, et elle fournit par là des échantillons de ce qu'on serait en droit d'attendre d'elle, au cas que cette orgueilleuse cour vînt à réussir pour l'accomplissement de ses desseins vastes et ambitieux.

Au demeurant, si les Hollandais présument de vouloir rester tranquilles à l'occasion de la marche prochaine d'une armée française sur le Rhin et se laisser entourer paisiblement et couper de toute

[1] Vergl. S. 332. 342. — [2] Vergl. S. 279. 296. — [3] Vergl. S. 331. 338. — [4] Vergl. S. 339. — [5] Der Baron Reischach hatte in einer speciell erbetenen Audienz bei der Statthalterin Klage darüber erhoben, dass das Haus Nassau auf dem Reichstage seine Stimme nicht mit der der Mehrheit vereinigt habe. Vergl. auch S. 316.

communication avec l'Allemagne et par conséquent tendre les bras à l'esclavage de la France, si, dis-je, ils ne veulent rien faire sur les remontrances que je leur ai fait faire jusqu'à présent à cet égard, je ne saurais rien changer au sort qui pend sur leurs têtes, et il ne me reste que de les en plaindre.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

8692. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 22. Februar, über die letzte Parlamentsrede des leitenden englischen Ministers William Pitt:[2] „Lorsque M. Pitt a étalé les justes motifs que Sa Majesté Britannique et la nation devaient avoir pour soutenir et seconder Votre Majesté, il s'en est acquitté avec tant de dignité et d'éloquence que chacun a applaudi à la façon avec laquelle il s'est expliqué à cet égard, en faisant sentir l'importance de la mesure non seulement en faveur de l'Angleterre, mais aussi en faveur des libertés de l'Europe, qui courraient actuellement un trop grand danger par les liaisons des cours de Vienne et de Versailles, pour que l'Angleterre n'assistât pas Votre Majesté de tout son pouvoir et n'embrassât pas Sa cause et Ses intérêts. Il n'a pas pu s'empêcher en même temps de toucher l'instabilité du système de la Russie, qui avait été entraînée à l'instigation de ces deux puissances dans des mesures contraires à ses intérêts, et de dire tout nettement que sans le sang et les trésors de l'Angleterre la cour de Vienne n'aurait pas été à même de montrer aujourd'hui, comme elle le faisait, ses mauvais desseins contre Votre Majesté et son ingratitude envers Sa Majesté Britannique. En un mot, ce ministre s'est exprimé d'une façon à convaincre toute la nation, comme elle l'est actuellement, de la nécessité qu'il y avait d'aller en avant avec Votre Majesté, tant pour son propre intérêt que pour celui du Roi en particulier, de sorte que ce système est si bien établi actuellement ici qu'il ne faut pas douter qu'il ne produise aussi de bons effets ailleurs."

Dresde, 7 mars 1757.

J'ai reçu votre rapport du 22 février, qui m'a causé la satisfaction la plus sensible par tout ce qui comprend, et c'est aussi en conséquence que vous prendrez l'occasion favorable pour vous rendre auprès de M. Pitt, afin de lui faire de ma part un compliment dans les termes les plus obligeants et les plus affectueux que vous saurez imaginer, pour le remercier des sentiments qu'il a bien voulu déclarer à cette occasion, et pour lui donner d'ailleurs les plus fortes assurances de mon estime et de ma considération particulière, tout comme de l'attachement invariable avec lequel je resterai uni au Roi et à la nation, avec qui j'agirai toujours de bonne foi pour ne me séparer jamais d'eux, enfin de mon désir de soutenir de mon mieux leurs intérêts, tant dans les moments présents que pour tout le temps de l'avenir.

Avec cela, vous ne laisserez pas tomber cette occasion pour faire souvenir ce ministre de ce que je vous [ai] marqué déjà par rapport à une escadre anglaise à envoyer, au printemps qui vient, dans la Baltique,[3] dont la nécessité

[1] Vergl. S. 332. — [2] In der Unterhaussitzung vom 18. Februar 1757. — [3] Vergl. S. 230. 297. 305. 331.

pourra devenir d'autant plus pressante que je [viens] d'apprendre de bonne main[1] que non seulement le sénat de Suède a résolu aux instigations des Français de faire transporter audit printemps quatre bataillons de troupes pour augmenter celles qu'on en a déjà dans la Poméranie suédoise,[2] mais qu'outre cela tous les arrangements nécessaires pour l'équipement d'une flotte suédoise, qui devait paraître en mer au printemps, suivant le traité maritime avec le Danemark,[3] avaient été pris, de façon qu'elle pourrait être prête au mois d'avril, et qu'on était actuellement occupé là à dresser les mémoires pour demander en Angleterre la restitution des trois vaisseaux suédois que les Anglais avaient pris l'année passée, et d'user de représailles, en cas que la réparation ne se faisait pas.

Nach dem Concept. Federic.

8693. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.[4]

Dresden, 7. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Nachdem Ich ersehen habe, was Ew. Liebden in Dero Schreiben vom 6. dieses an Mich zu melden belieben wollen, so gebe Ich Deroselben darauf in Antwort, dass, wenn Ew. Liebden bei jetziger Saison und Umständen nicht auf Friedland gehen wollen,[5] solches lediglich von Deroselben dependiret, und Ich zufrieden sein und Mich beruhigen werde, wenn Dieselbe auch nur etwas thun und einigen Coup machen lassen werden, um dadurch nur an hundert Mann vom Feinde aufheben zu lassen, damit derselbe dort wiederum auf die Defensive komme. Bevor aber dergleichen nicht geschiehet, werde Ich Deroselben, so zu sagen, nicht Ruhe lassen. Ich überlasse alles zu Ew. Liebden Disposition deshalb und communicire Deroselben übrigens hierbei, was vor Nachrichten Ich aus Schlesien[6] von des Feindes wegen erhalten habe. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8694. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 7. März 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe den Einhalt Eures Schreibens vom 4. dieses mit aller Zufriedenheit ersehen, und ist es Mir recht lieb, dass Ihr Euch mit dem Generalfeldmarschall

[1] Nach den Berichten des Grafen Solms, d. d. Stockholm 18. und 22. Februar 1757. — [2] Vergl. S. 331. — [3] Vergl. Bd. XII, 502. 515; XIII, 608. — [4] Der Herzog marschirte am 7. von Bernstadt nach Zittau. — [5] Vergl. S. 335. 341. Der Herzog hegte Bedenken wegen einer etwaigen feindlichen Diversion nach Zittau. — [6] Vergl. Nr. 8694.

Schwerin verstanden und concertiret habet, was vor Präcautiones Ihr wegen der zu deckenden Grenze nehmen wollet.

Was eine vorzunehmende Expedition von des Generallieutenant Herzog von Bevern Liebden anbetrifft,[1] da habe Ich deroselben darunter nunmehro die freie Disposition gelassen, es so zu richten, wie sie es gut und denen Umständen convenabel finden werden, nur dass doch etwas und ein Coup geschehe, wenn auch dadurch nur 50 oder 100 Mann vom Feinde weggenommen werden, um die Leute wieder auf die Defensive zu bringen; ob nun solches gegen Friedland oder anderer Orten geschehe, solches ist Mir einerlei.

Vor die Mir communicirte Nachrichten bin Euch obligiret, wovon Ich dem Herzog von Bevern wiederum Communication gethan habe.[2] Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8695. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON ZIETEN IN ZWICKAU.

Zieten berichtet, Zwickau 5. März: „Einer von meinen Leuten, den ich im Reussischen zum Kundschaften halte, hat mir die Nachricht gebracht, dass diesen Grafen von österreichischer Seite angesaget worden ... dass sie suchen sollten, allerhand Vivres und Fourrage vorräthig zu kriegen, jedoch selbige nur bei denen Unterthanen und Particuliers zu sammeln und nicht Magazins davon zu machen, damit es nicht weggenommen werden möge. ... An denen reussischen Höfen gehet auch das Gerede, als wenn die österreichischen Truppen, welche an den voigtländischen Grenzen stehen, sich durch's Voigtland und Reussische nach Erfurt ziehen und sich daselbst sammeln und formiren würden."

[Dresden, März 1757.]

Er möchte sehen, wor möglich, einen Officier nach Gera zu schicken,[3] um von diesen allen noch sichere Nachricht einzuziehen, und einen Menschen nach Erfurt, um zu wissen, ob allda nichts zusammengebracht wird. Dann wann kein Magazin in Erfurt errichtet wird, so kann ohnemöglich eine Armée [sich] da versammlen.

Friderich.

Eigenhändige Weisung für die Antwort; in dorso des Berichts.

8696. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde,] 8 [mars 1757].

Ma très chère Sœur. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir, et j'ai cru devoir vous prévenir touchant l'échauffourée que les Autrichiens ont donnée au village de Hirschfeld;[4] ils n'ont en tout fait que 50 prisonniers dans une mauvaise redoute, et voilà à quoi se borne le fond de leurs grands exploits. Cela sont des misères, il arrivera encore

[1] Vergl. Nr. 8693. — [2] Vergl. Nr. 8693. — [3] Vergl. S. 355. 377. — [4] Vergl. Nr. 8648.

par-ci par-là quelque petite mésaventure pareille; mais cela ne décide de rien.

On dit ici au château la Czarine à l'agonie,[1] cela est de plus de conséquence que tout le reste.

Je me moque des Français et de la Diète de Ratisbonne. Croyez-moi, il sera bien étrillé qui viendra.

Je fais mille vœux, ma chère Sœur, pour que votre santé se remette, je crains beaucoup que les chagrins domestiques[2] ne l'altèrent; veuille le Ciel que vous preniez assez de force sur vous-même, pour vous vaincre sur une trop grande sensibilité, qui nuit toujours à la santé. Je vous embrasse mille fois, vous priant de me croire avec la plus parfaite tendresse, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

8697. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN FRIEDLAND.[3]

Dresden, 9. März 1757.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Es ist Mir aus Ew. Liebden Schreiben vom 8. dieses recht lieb zu ersehen gewesen, dass Dieselbe die vorgehabte Expedition vorgenommen haben, an deren glücklichem Success Ich dann auch bei Deroselben deshalb recht gut gemachten Disposition nicht zweifeln will. Wann Ew. Liebden auch nur 50 Gefangene mit zurückbringen werden, so werde Ich von allem zufrieden sein, damit man den Feind nur einmal dortiger Orten wiederum in Respect und auf die Defensive bringet, unsere Leute hergegen sehen, dass, wenn wir etwas offensives unternehmen wollen, solches vor sich und von Statten gehet. Wenn übrigens Ew. Liebden Friedland und dergleichen Posten mehr bekommen, so muss alles wieder evacuiret und nur an solchen, was möglich, ruiniret werden. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ich zweifle nicht, es wird recht gut gehen. Es ist eine grosse Avantage, offensiv zu agiren, aber die Schurken werden alle zurücklaufen, ehr Sie herankommen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8698. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 9 mars 1757.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. Vous me rendrez un service essentiel, si, d'abord après que vous aurez reçu ma présente

[1] Vergl. S. 230. 352. — [2] Der Zwist des Herzogs von Württemberg mit seiner Gemahlin, der Tochter der Markgräfin von Baireuth. Vergl. S. 289. — [3] Der Herzog rückte in der Nacht zum 9. März von Zittau nach Friedland. Vergl. Nr. 8729.

lettre, vous tâchez de trouver quelque Hollandais sur lequel aucun soupçon d'être détaché de ma part ne saurait tomber, mais qui soit assez intelligent aux affaires de guerre, pour être incessamment envoyé de vous vers Bruxelles, Lille et pareils lieux, afin de voir, sur les lieux mêmes et de ses propres yeux, les arrangements et les préparatifs qu'on y fait pour la marche des troupes françaises,[1] dont, après son retour qu'il pressera plus ou moins selon les circonstances, il vous fera un juste et fidèle rapport, que vous communiquerez alors sans délai premièrement au lieutenant-général de la Motte à Wésel,[2] et ensuite à moi.

Vous me marquerez immédiatement les frais que vous lui aurez avancés à ce sujet, que je vous ferai rembourser incontinent après, en attendant que vous ne perdrez pas un moment pour vous acquitter au mieux de ce que je vous ordonne.

Federic.

Nach dem Concept.

8699. AU LIEUTENANT-GENERAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Dresde, 9 mars 1757.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 4 de ce mois, et il m'a été fait un fidèle rapport de tout ce que vous aviez mandé ici le 25 du mois dernier de février.

Il m'a fait plaisir d'apprendre que vous avez réussi, à la fin, de mettre en mouvement Messieurs les ministres,[3] de sorte qu'ils commencent à comprendre le danger qui les menace, et qu'ils se remuent en quelque façon, quoiqu'il serait à souhaiter pour leur propre bien qu'ils y missent plus de diligence, pour ne pas perdre, en traînant, les moments précieux qui leur restent pour se mettre sur une bonne défensive, et pour ne pas se laisser prévenir par l'ennemi; car, autant que j'apprends d'autre part, leurs préparatifs vont encore assez modestement et leur cavalerie doit être éparpillée encore.

Ce qui m'étonne un peu, c'est que vous ne faites nulle mention dans vos rapports d'un article qui m'intéresse cependant bien, savoir s'ils donneront les rations et les portions requises aux 6 bataillons de la garnison de Wésel, qui marcheront pour joindre leurs troupes;[4] car, dans le cas qu'ils voudraient y faire des difficultés, je serais fort embarrassé d'en faire fournir à ces bataillons, après tout le fardeau de guerre que j'ai sur les bras.

Au surplus, il n'y aura nulle difficulté qu'on ne fournisse à leurs troupes le pain et le fourrage dans le pays de Ravensberg, moyennant le prix dont on en conviendra avec le président Massow, que j'en fais avertir.

De leur fournir un corps de hussards, vous savez que cela m'est impossible dans la situation où je me trouve; aussi personne ne leur

[1] Vergl. S. 312. 342. — [2] Vergl. S. 250. — [3] Vergl. S. 305. — [4] Vergl. S. 276.

pourra donner de si bonnes raisons, pour me dispenser d'une telle demande,[1] que vous; mais quant à l'article que les Français sauraient leur venir à dos, vous devez les bien rassurer de toute crainte à ce sujet, en leur assurant que, si le cas supposé existait, je détacherais sûrement, pour en empêcher l'ennemi,[2] mais qu'en attendant il n'en était point encore question et que j'étais persuadé qu'avant le mois de mai nulles troupes françaises ne passeraient le Rhin.

Federic.

Nach dem Concept.

8700. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 9 mars 1757.

J'ai vu avec satisfaction tout ce que vous m'avez marqué par la dépêche du 25 du février passé. Comme je suis surtout bien aise des assurances renouvelées que vous me donnez que je saurais tabler sur l'envoi d'une escadre anglaise en ma faveur dans la Baltique,[3] dès que les circonstances l'exigeront, vous ferez des instances de ma part aux ministres anglais et les presserez de vouloir bien donner les ordres au chef qui commandera cette escadre, de croiser surtout entre Pillau et Mémel, pour y protéger les côtes contre toute insulte ou débarquement des troupes russiennes, et que cette escadre, croisant là, pourra être toujours rafraîchie de Kœnigsberg.

Je vous recommande bien cet article, et que vous employiez vos soins afin de faire comprendre aux ministres que le temps saurait presser pour songer à l'appareil de cette escadre.

Federic.

Nach dem Concept.

8701. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

[Dresden, 9. März 1757.]

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden, 12. März: „. . . Last Wednesday,[4] when I communicated to the King of Prussia the contents of your Lordship's letter of the 25th February, he said with regard to the proposal made by Monsieur d'Affry,[5] that it had ended as he expected, that he believed there would be many such proposals offered by the courts of Vienna and France, only in order to deceive or, if possible, to divide those whose interest it was to be thoroughly united, that, for his part, after the generous declarations the King had made,[6] he was entirely satisfied and easy, that he was resolved firmly and strictly to adhere to his alliance with the King and to act with the same openness and candor that the King had done by him, and that

1 Vergl. S. 276. — 2 Vergl. S. 276. — 3 Vergl. S. 344. — 4 9. März. — 5 Vergl. S. 291. — 6 Vergl. S. 279. 292. 330. 331. 343.

he would endeavour to deserve the distinguished marks of favour which the nation had bestowed on him by the late unanimous resolutions of Parliament.[1]

After this His Prussian Majesty told me, by way of conversation, that the French were certainly to march a very great army in different columns, which, however, he believed could not be ready quite as soon as they gave out, that if the King's army in Westphalia was once formed, he thought something might be done to render the approach of the French difficult, which he promised afterwards to communicate, but that he was very impatient to hear of the army in Westphalia being ready."

Mitchell schreibt an Pitt, Dresden, 12. März: „Sir. Since my return from Brunswick the King of Prussia told me that he had had such accounts of your behaviour in the House of Commons,[2] that he thought himself much obliged to you, and he desired me to acquaint you with it, and, in his name, to return you thanks for the excellent speech you made on the 18th of February, which I do most sincerely and with the greatest pleasure.

I have the satisfaction at the same time to inform you that the King of Prussia has the greatest confidence in His Majesty and in his ministers, and he considers the late resolutions of Parliament as the strongest assurances that can be given of the favourable and friendly dispositions of the British nation towards him . . ."

Der Bericht an Holdernesse nach der Ausfertigung, das Schreiben an Pitt nach einer Abschrift im Public Record Office zu London.

8702. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

[Dresde, 9 mars 1757.][3]

Réponse: Il n'était pas à croire que le roi d'Angleterre acceptât des conditions incompatibles avec son honneur et avec les intérêts de l'Angleterre;[4] que nous n'avons rien à craindre de ce côté-là, que je n'appréhende que la lenteur des Hanovriens ou quelque mauvaise manœuvre de la part du général qui commandera leur armée; que, hors cela, on n'a rien à prévoir de fâcheux. Compliment.

Federic.

Eigenhändige Weisung für das Concept der Antwort auf ein Schreiben des Herzogs von Braunschweig, d. d. Braunschweig 1. März; in dorso des Schreibens.

---

[1] Vergl. S. 331. 344. — [2] Vergl. Nr. 8692. — [3] Das dieser Weisung gemäss aufgesetzte Concept trägt das Datum „9 mars". — [4] Vergl. S. 339. 343.

8703. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 9. März 1757.

Euer Schreiben vom 1. dieses ist Mir richtig eingeliefert worden. Was Ihr Mir von Eurer gefassten Resolution [meldet], an den russischen Feldmarschall Apraxin sogleich declariren lassen zu wollen, im Fall derselbe die in dem russischen Rescripte annoncirte und gedrohete Barbareien[1] durch seine irreguläre Truppen ausüben lassen zu wollen Miene machte, solches approbire Ich vollenkommen als eine derer rechtmässigsten Repressalien,[2] um dergleichen barbarischem Verfahren, als man androhen wollen, wo nicht vorzubeugen, dennoch zu begegnen und zurückzuhalten.[3]

Ich bin sonsten fest Eurer Meinung, dass die Mir aus Schweden überschriebene Zeitung von dem Untergange einiger russischen Schiffe mit Artillerie durch Sturm in der See[4] dieselbe sei, so Ihr Mir vorhin schon gemeldet habet.

Aus Engelland giebt man Mir sonsten die wiederholte Versicherung, dass man Mich gegen künftigen Sommer mit einer Escadre in der Ostsee secondiren wolle,[5] und werde Ich nicht ermangeln, Meinen Gebrauch von dem zu machen, so Ihr von dem Orte, wohin dieselbe sich zu legen hat, geschrieben.

Ich habe auch dem Etatsminister Graf Podewils aufgegeben,[6] sogleich ein Präliminärgegenmanifest in teutscher, französischer, lateinischer und polnischer Sprache ausfertigen zu lassen und Euch zuzusenden, des ohngefährlichen Einhaltes, dass weil die russische Kaiserin alle Consideration einer guten Freund- und Nachbarschaft ohne die geringste dazu habende Ursache auf die Seite gesetzet habe, also Ich Mich der von Gott Mir verliehenen Macht gegen ihren Anfall gebrauchen und zu einer rechtmässigen Defension schreiten müssen, und dass man sich vorbehalte, auf die in ihrem Manifeste angeführte ohngegründete Ursachen umständlich zu antworten; welches Préliminaire-Gegenmanifest Ihr dann sogleich überall ausbringen lassen müsset, sobald Apraxin das seinige herausgegeben haben wird.

Bei denen Umständen nun, wenn es zum wirklichen Bruch kommen wird und die Kriegsoperationen angehen, ist nichts anders zu thun noch übrig, als dass wir unseren Feinden auf den Hals gehen und uns mit ihnen bis auf den letzten Mann schlagen, welches die einige Ressource ist, so uns bleibet, um unsere übermüthige Feinde zu demüthigen. Inzwischen könnet Ihr glauben, dass, was Apraxin thun wird, von ihm gewiss à contre-cœur geschiehet, da er vor die Grossherzogin portiret ist;[7] demohnerachtet kann er von dem jetzigen Hofe positive Ordres bekommen, die von ihm fordern, dass er absolute was thun muss.

1 Vergl. S. 301. — 2 Vergl. S. 302. — 3 Der Bericht Lehwaldt's vom 1. März liegt nicht vor. — 4 Vergl. S. 302 Anm. 5. — 5 Bericht Michell's, London 25. Februar. Vergl. Nr. 8700. — 6 Vergl. Nr. 8704. — 7 Die Grossfürstin Katharina. Vergl. S. 188.

Woferne aber die Euch eingegangene Zeitung von der russischen Kaiserin Tode oder grossen Schwachheit[1] wahr sein und sich confirmiren sollte, so würden die Sachen eine ganz andere Face bekommen und sich vielleicht so ändern, dass, anstatt in Preussen zu agiren, Ihr in Mähren agiren würdet, als welches auf solchen Fall ohngefähr Meine Gedanken seind. Ich besorge aber sehr, dass gedachte Zeitung noch nicht an dem und prämaturiret sei, wornach Ihr Euch unterdessen bestmöglichst zu erkundigen, und, was Ihr davon in Erfahrung bringet, Mir zu melden habet.

Friderich.

Nach dem Concept.

8704. AN DIE ETATSMINISTER GRAFEN PODEWILS UND FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Dresden, 10. März 1757.

Meine liebe Etatsminister Grafen von Podewils und von Finckenstein. Euch ist bereits bekannt, es erwähnen auch selbst die öffentliche Zeitungsschreiber davon, wie der russische Hof intentioniret sei, dass wann dessen Generalfeldmarschall Apraxin sich den Grenzen Meiner Provinz Preussen genähert haben und im Begriff sein wird, seine Operationes anzufangen, er alsdenn ein in verschiedenen Sprachen gedrucktes Manifest publiciren lassen soll.[2]

So lange man nun nicht weiss, noch erfahren kann, worin eigentlich der Einhalt solches Manifestes bestehet, und was vor Scheingründe und Unwahrheiten das russische Ministerium wird anbringen wollen, um seine übele Démarche zu decken und zu beschönigen, so wird auch darauf nichts mit Bestande zu antworten sein. Da es aber ohnumgänglich nöthig ist, dass doch sogleich, als erwähntes Manifest gemein gemachet werden wird, der Generalfeldmarschall von Lehwaldt ein Gegenmanifest herausgebe, und dadurch préliminairement das Publicum zu einer soliden Beantwortung des ersteren präpariret und in Attention gebracht werde, so ist Mein expresser Wille, dass Ihr alsofort ein kurzes, aber wohlgesetztes Gegenmanifest auf vorermeldetes Manifest, obschon nur préliminairement, ausarbeiten und in französischer, teutscher, lateinischer und polnischer Sprache setzen und genugsame Exemplaria davon drucken lassen, auch an den Generalfeldmarschall von Lehwaldt in Zeiten senden sollet, damit derselbe solche sogleich nur wie erwähnter Apraxin das seinige public machen wird, ersterer auch seines herausgeben und publiciren könne. Welches Ihr wohl beobachten und darunter keine Zeit verlieren sollet.

Die Natur der Sache lässet nicht zu, dass Ihr in solchem vorläufigen Gegenmanifest in ein weiteres Detail entriren könnet, als nur dass weil die russische Kaiserin oder der russische Hof alle Consideration

[1] Vergl. S. 347. — [2] Vergl. Nr. 8703.

einer guten Freund- und Nachbarschaft auf die Seite gesetzet und mit Passirung auswärtiger Territorien wider alles, was die Tractaten mit sich führen, Sr. Königl. Majestät Lande feindlich angreifen lassen, also Ich Mich der von Gott Mir gegebenen Macht gebrauchen und zu einer rechtmässigen Defension schreiten müsste, um Meine Unterthanen zu schützen und einer unrechtmässigen Gewalt gehörig zu begegnen.

Zugleich und inzwischen aber müsset Ihr alle Materialien zu einer umständlichen Beantwortung des russischen Manifestes sammlen und alles zusammentragen lassen, was uns zeither vor Avanies von dem russischen Hofe widerfahren seind, damit hiernächst und sobald nur das prätendirte russische Manifest bekannt werden und zu Unsern Händen kommen wird, man alsdann sogleich zur Beantwortung dessen schreiten und der ganzen Welt ohne Ménagement, ausser so viel den Grossherzog und die Grossherzogin, auch deren Hof anbetrifft (als welche äusserst menagiret werden müssen), zeigen könne, wie höchst unverantwortlich und gegen alles Recht und Billigkeit, auch gegen alles das, was jemalen nur einigermaassen unter gesitteten Völkern gebräuchlich, wir von dem russischen Ministerio begegnet worden; als welches zwar mit möglichster Kürze, aber mit aller Energie und Nachdruck auf eine convaincante Weise ausgeführet werden muss.[1]

Uebrigens will Ich, dass Ihr auch aus allen denen Nachrichten, so wir haben, ein umständliches Précis oder gleichsam Journal von allen Avanieen, so Mir von dem wienerschen Hofe seit Anfanges des letzteren Krieges geschehen, und von dessen Unternehmungen, so gegen das Reich und dessen Grundverfassungen unternommen worden, colligiren und noch weiterhin continuiren lassen sollet, wozu Ihr Euch derer Élèves bei Eurem Departement mit zu bedienen habt, unter welchen doch einige sein werden, auf deren Discretion und Geschicklichkeit dazu Ihr Euch unter Eurer Aufsicht und Anführung verlassen könnet, auf dass dieselbe dadurch zu serieusen und nützlichen Occupationen angewöhnet, man aber auch, wann es einmal nöthig ist, gleich darauf recurriren könne und nicht nöthig habe, solches alsdenn auf die letzte Stunde übereilet und mühsam aus vielen Papieren zusammenzusuchen. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Demgemäss ward ausgearbeitet die „Declaration Sr. Königl. Majestät von Preussen wegen des von Russland gegen Dero Lande unternommenen feindlichen Anfalls". An Lehwaldt wurde dieses Manifest am 17. März, an die preussischen Gesandten am 12. Juli geschickt, in den „Berlinischen Nachrichten" erschien es Sonnabend 16. Juli (Nr. 85).

8705. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN REGENSBURG.

Plotho berichtet, Regensburg 28. Februar, über die Rüstungen Churbaierns, um das triplum für den Reichskrieg gegen Preussen aufzubringen.

[Dresden, 10. März 1757.][1]

Wann er aus Regensburg weg muss,[2] so möchte er sich Mühe geben, durch einen sicheren Canal von dar aus Mich Zeitungen zu verschaffen.

Friderich.

Eigenhändige Weisung für den Concipienten; in dorso des Berichts von Plotho.

8706. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 10 mars 1757.

Mon cher Maréchal. J'ai reçu avec d'autant plus de satisfaction la lettre que vous m'avez faite du 6 de ce mois, qu'elle m'a rassuré sur les appréhensions que m'aurait causées votre dernier accident,[3] si j'en avais été instruit plus tôt, et qu'elle m'apprend votre parfait rétablissement, dont je vous félicite en souhaitant la continuation non interrompue.

Le maréchal de Lehwaldt vient de me mander qu'il avait, depuis quelques jours, la nouvelle comme quoi l'impératrice de Russie était dans la dernière faiblesse et qu'on la supposait même déjà morte, et à ce que je viens d'apprendre ici, la reine de Pologne doit avoir reçu depuis avant-hier des lettres de Varsovie, selon lesquelles ladite impératrice avait été à l'agonie,[4] sur quoi cependant il faut bien attendre la confirmation.

Entre les nouvelles de l'ennemi que vous m'avez communiquées à la suite de votre lettre, je compte préférablement celle pour la plus sûre et véritable que les Autrichiens tourneront leurs plus grandes forces contre le pays saxon.[5] S'ils voulaient s'attacher principalement à la Silésie, il faudrait qu'ils prissent des forteresses, au lieu que, faisant ici leurs plus grands efforts, tout tomberait tout d'un coup, si leurs affaires prospéraient. C'est aussi en conséquence que j'ai résolu, au cas que leurs plus grandes forces iront tomber sur la Saxe, de vous faire venir ici, pour commander un corps d'armée séparément et de ne laisser en Silésie sous les ordres de quelqu'autre chef qu'autant de troupes qu'il faut pour se tenir à la défensive. En attendant que cela se décide, j'approuve parfaitement tous les arrangements que vous prenez pour garantir la Basse-Silésie contre les entreprises de l'ennemi.

Pour revenir encore au dessein de l'ennemi sur la Saxe, il faut que je vous dise que je viens d'apprendre qu'il fait actuellement amasser

[1] Das demgemäss aufgesetzte Concept trägt das Datum des 10. März. — [2] Vergl. S. 216. — [3] Schwerin war von einem Fussleiden befallen worden. — [4] Vergl. S. 347. 352. — [5] Vergl. S. 323. 326.

des provisions de bouche dans le comté de Gera[1] avec le moins d'éclat possible, et qu'il y fait envoyer des grains de Bohême, qu'il fait déposer dans le plat pays auprès des paysans, afin qu'on ne s'en aperçoive pas si tôt, ainsi qu'il est aisé de pénétrer où il en veut.

Au reste, si la nouvelle du maréchal de Lehwaldt se confirme, j'en aurai le cœur bien soulagé, et les choses sauraient prendre toute une autre face. Je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Le projet des Autrichiens est certainement de faire marcher par Erfurt un corps d'armée dans le Magdebourg, Browne avec la grosse armée doit marcher sur Dresde, et leurs canons de Prague doivent longer l'Elbe, pour que ces deux armées fassent le siège de Magdebourg; les Autrichiens ne garderont qu'une armée d'observation à Kœniggrætz. Si cela se confirme, je serai obligé de changer mes dispositions, pour opposer force à force et pour être faible du côté où l'est mon ennemi. Mais je vous avertirai à temps, et dès que cela sera nécessaire, pour que nous prenions nos mesures bonnes et justes; de cela dépendra tout.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8707. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der Herzog Karl von Braunschweig schreibt, Braunschweig 4. März: „On m'écrit qu'il n'y a presque plus ou point du tout davantage d'espérance pour une augmentation de troupes en Hollande, où la France gagne de jour en jour par son argent le terrain que l'Angleterre y perd par sa conduite envers la République."[2]

Der Herzog schreibt nach Briefen, die ihm aus Kurland zugegangen: „M. d'Apraxin a reçu avec les ordres sur son plan d'opération la permission de publier un manifeste[3] dans son propre nom, qu'il agissait en qualité de général d'une armée auxiliaire, envoyée pour procurer satisfaction aux cours de Vienne et de Dresde; qu'il traiterait les pays de Sa Majesté Prussienne sur le même pied que Sa Majesté en avait agi et en agirait avec la Saxe, et que, tant que cette règle le permettrait, il ferait observer une discipline exacte à ses troupes. Ce dernier passage est presque contradictoire avec les menaces que les ministres russiens et même ceux de la France font,[4] que les Tartares et autres troupes irrégulières ne laisseraient pas d'exercer les cruautés les plus énormes dans les pays de Sa Majesté Prussienne, pour venger, disent-ils, le roi-électeur de Saxe. On m'a dit qu'on dépeint ce pays auprès de l'Impératrice comme abîmé et traité de la façon la plus rigoureuse."

Dresde, 10 mars 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je vous remercie de bien bon cœur des particularités dont vous m'avez bien voulu instruire par la lettre que vous m'avez écrite du 4 de ce mois. Elles ne sauraient que d'être intéressantes, à moins que la nouvelle fort importante qui m'est revenue depuis avant-hier, ne nous soit confirmée, savoir que

[1] Vergl. S. 346. — [2] Vergl. S. 236. — [3] Vergl. S. 351. — [4] Vergl. S. 301.

l'impératrice de Russie était à l'agonie, et qu'on la croyait même actuellement morte, nouvelle qui, si elle se confirme, nous rassurerait au moins beaucoup de ce côté-là.[1]

Je suis très fâché de ce que l'Angleterre perd par sa conduite mal pensée la république de Hollande. Si l'on avait voulu suivre les sentiments que j'ai toujours fait inspirer aux ministres d'Angleterre,[2] on aurait eu plus d'attention et plus de ménagements pour cette république, afin de se l'accrocher. Je suis avec ces sentiments de la plus parfaite considération que Votre Altesse me connaît, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8708. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 10 mars 1757.

J'ai reçu votre rapport du 26 de février dernier. Bien que j'approuve parfaitement que vous donniez une attention scrupuleuse à tout ce qui se passe à la cour où vous êtes, qui puisse concerner mon service et mes intérêts, et que vous ne vous en rapportiez pas simplement aux apparences et aux dehors, qui peuvent être trompeurs, je crois cependant être fondé à vous dire qu'il n'est pas à craindre au moment présent qu'une convention de neutralité pour garantir les États d'Hanovre[3] prenne couleur, Sa Majesté Britannique s'étant avancée, comme elle l'a fait, envers son Parlement; étant incroyable, après le grand pas qu'elle vient de faire, qu'elle voulût accepter des conditions incompatibles avec son honneur et avec les intérêts de l'Angleterre, en même temps qu'elle demande et obtient des subsides pour protéger ses États en Allemagne.

Je suis d'ailleurs obligé de vous dire que le ministère d'Hanovre commence à se remuer,[4] et qu'il fait de son mieux, quoiqu'avec sa lenteur accoutumée, pour se voir en état d'avoir une armée de 45,000 hommes assemblée au plus tôt.

Federic.

Nach dem Concept.

8709. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 7. März: „Nous avons l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Majesté la lettre que le baron de Münchhausen à Hanovre[5] vient d'écrire à moi, Podewils, sur la réponse que je lui ai faite, par ordre de Votre Majesté, au sujet de

Dresden, 10. März 1757.

Ich glaube wohl, dass die Negociation noch währet, glaube aber auch nicht, dass daher was zu besorgen sei, nachdem der König von Engelland letzthin die Message

[1] Vergl. Nr. 8706. — [2] Vergl. S. 28. 230; Bd. XIII, 577. 579. — [3] Vergl. S. 339. 343. 350. — [4] Vergl. S. 348. — [5] Schreiben Münchhausen's, Hannover 3. März.

la communication de ce qui s'est passé jusqu'ici entre le roi d'Angleterre et la cour de Vienne par rapport à une convention de neutralité pour les États d'Hanovre.[1] Ce ministre paraît assez content de ce que je lui ai répondu....

Comme le sieur Mitchell à son retour d'Hanovre[2] ici nous a témoigné être fort peu édifié de la conduite du ministère d'Hanovre dans cette affaire, dont on ne l'a informé que très superficiellement, et qu'il nous a priés de le vouloir bien mettre entièrement au fait de cette négociation, nous n'avons pas balancé de lui communiquer sur ses instances les copies et la traduction française des pièces qui nous ont été envoyées d'Hanovre sur ce sujet."[3]

an das Parlament gethan und dieses die Declaration darauf eröffnet, auch Subsides bewilliget hat, um den König im Stande zu setzen, seine hannoverschen Lande zu protegiren.[4]

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8710. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN REGENSBURG.

Dresden, 11. März 1757.

Beide Eure Schreiben vom 3. dieses habe Ich erhalten. Ich danke Euch auch auf das gnädigste vor die darin Mir communicirete Nachrichten, worunter Ihr zu continuiren habet, so lange als es nur Eure Umstände vergönnen werden. Indess dienet Euch zur Direction, wie Ich alle Mühe von der Welt habe, zu glauben, dass ohnerachtet das Ministère zu Hannover wohl zu einer, obgleich betrüglichen und den hannoverschen Staaten höchst gefährlichen und am Ende verderblichen Neutralité penchiren möchte,[5] dennoch dessen Souverain, der König von Engelland, jemalen die Hände dazu geben werde, nachdem derselbe sich gegen sein Parlement ganz hautement dagegen declariret und dasselbe ihm deshalb Subsides bewilliget, auch die hannoversche und hessische Truppen renvoyiret hat,[6] so dass nicht zu glauben stehet,[7] dass dieser Monarch wider seine Ehre, Dignité und wahres Interesse, nachdem die englische Nation alles zu einer vigoureusen Defension seiner teutschen Lande bewilliget hat, zu gleicher [Zeit] eine schädliche Neutralité annehmen sollte.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 280. — [2] Vergl. S. 319. 350. — [3] Vergl. S. 279. — [4] Vergl. Nr. 8708. — [5] Kuriere, die zwischen Wien und Hannover gingen und durch Regensburg passirten, hatten unter den protestantischen Gesandten von Neuem die Besorgniss wachgerufen, dass „Churbraunschweig die Neutralität ergreifen" wolle. Vergl. S. 363. — [6] Vergl. S. 277. 287. — [7] Vergl. Nr. 8708. 8709.

8711. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 11 mars 1757.

Je me sers de l'occasion d'un courrier que le sieur Mitchell dépêche à sa cour, pour vous marquer que, malgré les assurances les plus fortes que le ministère d'Angleterre m'a données,[1] et la déclaration que le Parlement a faite,[2] qu'il assistera de bon cœur à former une armée d'observation pour la défense juste et nécessaire des États du Roi et pour le mettre en état de remplir ses engagements avec moi, il me paraît que le ministère d'Hanovre, épris des paroles emmiellées de la cour de Vienne et par sa trompeuse offre d'une neutralité à observer d'elle et de ses alliés à l'égard des États d'Hanovre, ne chemine nullement droit et travaille plutôt par des lenteurs affectées de rendre vaines, soit directement soit par des voies indirectes, les bonnes intentions que le Parlement et la nation ont déclarées à cet égard.

Voici ce que mon lieutenant-général comte de Schmettau me marque du 8 de ce mois.[3] Que, malgré toutes les nouvelles sûres qu'on avait à Hanovre de la marche instante d'un corps d'armée française vers le Rhin, le baron de Münchhausen prétendait qu'il n'était pas possible que la nouvelle en était vraie, et bien que ledit général lui a fait voir toute la possibilité, il n'en avait pu persuader les ministres d'Hanovre, et que jusqu'au susdit jour l'ordre n'était pas encore parti pour la marche de leurs régiments, qui en partie avaient trois semaines, avant que de pouvoir être aux environs d'Hanovre; qu'il manquait encore des tentes aux troupes arrivées d'Angleterre,[4] et, malgré ce que les ministres assuraient que leurs magasins étaient fournis, lui, le général Schmettau, savait de bonne part qu'ils ne l'étaient, et qu'il n'y avait presque rien en fourrage. Que ce qu'il leur disait à ce sujet, était inutile, et qu'à peine il en savait tirer une réponse et qu'il lui paraissait qu'ils ne seraient pas fâchés d'être quittes d'un homme comme lui, qui éclairait de si près leur manière d'agir, quoique le baron de Münchhausen lui avait fait l'autre jour un compliment fort poli, disant que le Roi son maître lui avait ordonné de lui dire qu'il était très satisfait de son zèle.

Qu'il avait dit à ce ministre d'avoir des lettres sûres que les Palatins faisaient des augmentations dans leurs troupes; il lui avait répondu que M. Beckers à Manheim — ministre palatin tout vendu à la cour de Vienne[5] — lui avait assuré qu'on n'y songeait pas.

Enfin qu'il hasardait sur l'article des Messieurs de la régence à Hanovre de faire les réflexions suivantes. Qu'en considérant leur tranquillité, il pensait quelque moment que, malgré qu'ils étaient naturellement lents, il était impossible qu'ils le fussent au point d'être ravagés, s'ils ne se pressaient pas pour leur défense, et qu'ainsi il se

[1] Vergl. S. 292. — [2] Vergl. S. 331. 338. 344. — [3] Vergl. Nr. 8716. — [4] Vergl. S. 277. — [5] Vergl. Bd. X, 534; XI, 483.

pourrait bien qu'ils étaient assurés d'avoir la neutralité par le moyen de la cour de Vienne. Mais, afin que cette neutralité eût quelque apparence, ils tiendraient leurs troupes derrière le Wéser, et lorsqu'une force formidable s'avancera, ils prétendraient être très excusables, parceque, selon eux, ne pouvant résister, ils avaient été obligés d'accepter la neutralité qu'on leur avait offerte, et que, dans ce cas-là, le roi d'Angleterre, leur souverain, contre ses sentiments et contre sa volonté, pourrait être obligé de déférer aux sentiments des ministres d'Hanovre.

Le comte Schmettau continue que, quand il considérait combien de temps il lui avait fallu pour les porter à faire assembler leurs généraux, afin que ceux-ci donnassent aux ministres les éclaircissements sur les points nécessaires pour rendre l'armée mobile et la mettre en état de pouvoir agir, et qu'il s'était offert de se rendre à leurs conférences, pourvu qu'ils le voudraient, ou de lui en communiquer le résultat pour en pouvoir faire son rapport à moi, et qu'après un délai de dix jours pour de vaines cérémonies entre les généraux et le ministère, les premiers s'étaient assemblés, — le général de Zastrow ne lui avait dit que quelques jours après, par manière de discours, qu'ils avaient résolu de faire un cordon derrière le Wéser; et quand il lui avait fait voir que ce cordon serait bientôt coupé et rompu au milieu, mais qu'il fallait de toute nécessité avancer du moins une tête forte vers la Lippe ou la Ruhr, le susdit général lui avait répondu que cela se pourrait faire avec le temps et qu'il fallait des lettres réquisitoriales pour aller en cette position. Sur quoi, le comte Schmettau ayant repris que, pour se mettre à Lippstadt, il n'y avait nulles réquisitoriales à demander, hormis au comte Rittberg, où il suffirait d'envoyer un officier au bailli, pour mettre en état le pont de la digue, il n'avait eu qu'une réponse piquante.

Que tous ces manèges lui donnaient d'autant plus de soupçons que, malgré ce qu'il représentait aux ministres, depuis un mois, de la nécessité d'occuper les villes de Bielefeld, Herford, Lippstadt et Hamm, ils en faisaient les sourdes oreilles, marque peu équivoque qu'ils craignaient de se commettre en aucune façon, et quand on leur représenta qu'en avançant leurs troupes, ils ôtaient la subsistance aux ennemis, lui, le général Schmettau, n'avait point de réponse.

Que, de plus, ayant fait l'autre jour la demande qu'il fallût que je donnasse un corps d'armée pour soutenir le pays de Hesse, quoiqu'ils en [pussent] prévoir l'impossible de ma part dans la situation où je me trouve, il en soupçonnait qu'il y avait de l'artifice dans cette demande, pour en tirer un jour la conclusion que je n'avais pas voulu les soutenir.

Qu'au surplus, selon des avis sûrs, le corps des troupes françaises qui devait arriver au Rhin le 15 de ce mois, n'était point considérable, et que le ministère était à même de lui faire tête par les troupes et

de manger même le pays d'avance, mais qu'ils n'y étaient nullement disposés.

Qu'au reste, la dernière poste de Londres ayant apporté l'ordre que le général Zastrow commanderait les troupes en chef et par conséquent toute l'armée, il y avait à craindre que les affaires n'allassent lentement et très mal. Que quelqu'un sorti depuis quinze jours de l'Angleterre, ayant parlé au duc de Cumberland, en avait été assuré qu'il ne croyait point être envoyé pour cette année commander cette armée.

Au reste, vous savez que j'ai fait offrir au ministère d'Hanovre les six bataillons de la garnison que je retirerai de Wésel,[1] pour joindre les troupes d'Hanovre à Lippstadt, auxquels cependant on ne fournirait que le pain de munition et les fourrages. Comme le général Schmettau leur a demandé la réponse depuis le 17 de février là-dessus,[2] de même que si on voulait pousser une tête en avant sur la Lippe,[3] comme on en était déjà convenu, aussi sur l'assemblée de leur armée, le jour de l'assemblée et la manière qu'on posterait les troupes, afin de pouvoir m'en faire un rapport par le courrier qu'il était sur le point de me dépêcher, — il n'avait malheureusement eu d'autre réponse que de donner le lendemain un mémoire par écrit là-dessus et qu'on y aviserait. Sur quoi, il leur avait représenté qu'il était plus de trois semaines qu'il n'avait fait que leur faire des représentations là-dessus.

Voilà un assez long détail de ce que le dernier rapport du général Schmettau comprend, dont j'ai cru cependant nécessaire de vous informer, non pas pour me plaindre dudit ministère et moins encore pour le mettre mal dans l'esprit de leur maître, mais afin que vous en parliez à milord Holdernesse, afin de lui représenter combien mes affaires et même celles de l'Angleterre en risqueraient, à moins qu'on ne mît plus de chaleur et de vivacité à prendre de bonnes mesures pour opposer un corps d'armée, afin de défendre seulement l'entrée libre aux troupes françaises en Westphalie, et pour ne pas pouvoir me prendre à dos dans le moment présent; ce qui ne saurait absolument que retomber sur les États d'Hanovre, si une fois les Français réussissent à m'accabler. Vous lui représenterez d'ailleurs combien j'avais lieu de soupçonner que le ministère d'Hanovre se laisserait éblouir par la neutralité trompeuse et momentanée, sans penser aux suites funestes qui leur en résulteraient, et les justes appréhensions que j'avais qu'ils travaillaient à obliger le Roi leur souverain, soit directement soit indirectement, pour prêter les mains contre son gré et contre celui de son ministère anglais [à leurs desseins]. Que je perdrais également — le malheur d'être abandonné m'arrivant d'Angleterre ou d'Hanovre, ou par les lenteurs que les ministres hanovriens affectaient pour se mettre en posture d'une bonne défense, ou même par la faute d'un général

[1] Vergl. S. 348. — [2] Vergl. S. 276. — [3] Vergl. S. 145. 278.

commandant les troupes — et que je priais instamment lui, milord Holdernesse, en ami et comme le ministre qui avait renoué les liaisons entre moi et l'Angleterre par cette convention[1] en haine de laquelle je m'étais mis tant d'ennemis à dos, de m'avertir tout naturellement de ce que j'aurais à espérer ou non sur tous ces sujets-là, afin que je saurais prendre mes mesures là-dessus. J'attendrai avec impatience le rapport que vous m'en ferez.

Federic.

Nach dem Concept.

8712. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSS-BRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

[Dresden, 11. März 1757.]

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 12. März (secret): „Yesterday the King of Prussia sent for me and told me, with some warmth, he had just received accounts from Hannover,[2] which were very disagreeable, that the ministers there did not second the King's intentions, but declined making the necessary preparations for the army taking the field, and were still negociating a neutrality; that if he had not the highest opinion of the King's honour and good faith, he should on this occasion become suspicious.

I said I was persuaded the ministers at Hannover would soon receive final orders to do every thing necessary with all possible expedition, but as they were not accustomed to military preparations, it could not be expected that they should act with the same alertness that Prussian generals did.

My answer did not satisfy, but it was all I could say, and the King of Prussia replied: »this matter must be cleared up instantly, it is of the greatest importance, and I desire to know the worst; I will write to the King directly, and I hope you will send a courier forthwith.« This I promised to do, and very late last night the letter to the King[3] was sent to my house, which is here inclosed . . ."

Mitchell schreibt an Holdernesse, Dresden 12. März (most private):[4] „The bomb has burst, I wonder it has held so long, we are all disgraced; the King of Prussia received last Thursday[5] night by express from Hannover General Schmettau's report, which lays everything open . . . There were some lively expressions which I have thought fit to surpress,[6] such as: »it is hard to be the first betrayed by the very

[1] Die Neutralitätsconvention vom 16. Januar 1756. Vergl. S. 277. 281; Bd. XI, 474. 475; XII, 503. — [2] Vergl. Nr. 8711. — [3] Nr. 8713. — [4] Das Schreiben findet sich nicht unter den officiellen Berichten im Public Record Office, sondern nur unter den Privatschreiben Mitchell's an Holdernesse. British Museum Addit. MSS. Vol. 6831. Auch das Concept ist eigenhändig von Mitchell. — [5] 10. März. — [6] In dem oben im Auszuge mitgetheilten officiellen Berichte an Holdernesse.

people I have saved,[1] and from whom I have drawn upon myself the arms of France, sure the King must be deceived by them, I trust to the good faith of the English nation, but never I can have confidence in the Hannoverians; if the King gives the command of this army to any Hannoverian, I know they will never do anything. I can not, will not depend upon them, Zastrow has neither capacity nor experience, and at best is but a middling subaltern general.«"

Der Bericht an Holdernesse nach der Ausfertigung im Public Record Office, das Privatschreiben nach dem eigenhändigen Concept im British Museum zu London.

8713. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Dresde, 10 mars 1757.[2]

Monsieur mon Frère. Je ne saurais assez témoigner ma reconnaissance à Votre Majesté de la bonté qu'Elle a eue de me faire communiquer les propositions que les Autrichiens et les Français ont fait faire à Ses ministres.[3] J'ai été étonné de l'effronterie de ces cours qui ont cru pouvoir obliger Votre Majesté à des démarches si contraires à Son honneur et à Son véritable intérêt; on y voit l'aveuglement que leur inspirent la haine et l'animosité qu'ils ont contre moi, et qu'ils s'imaginent que rien n'est injuste, pourvu que cela tende à ma ruine. Mais j'espère qu'ils auront lieu de se repentir de l'excès de leur animosité, principalement depuis que Votre Majesté a pris des mesures vigoureuses pour le maintien des libertés de l'Allemagne et pour soutenir les engagements qu'Elle a pris avec moi.

Toutes mes nouvelles de la Westphalie sont pleines des mesures que prend l'électeur de Cologne pour se signaler parmi les partisans de la France; on assure qu'il augmente ses troupes dans ses évêchés et qu'il n'attend que l'arrivée de l'armée française pour joindre ses forces aux leurs. Je ne sais si l'armée de Votre Majesté ne pourrait pas profiter de cette conjoncture, pour désarmer des ennemis qui se préparent à Lui faire la guerre.[4] Cela me paraît d'autant mieux en sa place que la Diète de Ratisbonne, ayant fait tout le mal qu'elle peut faire, rend tous les ménagements que l'on pourrait avoir, inutiles. J'avance simplement mes sentiments, les croyant utiles aux vrais intérêts de Votre Majesté et conformes aux lois de la guerre. Elle diminuerait par ce seul coup le nombre de Ses ennemis, Elle ferait subsister Son armée à leurs dépens et Elle couvrirait en même temps Son électorat.

On dit et l'on assure que les Français veulent passer le Rhin à la moitié du mois d'avril, et je crois qu'il n'y a point de temps à perdre pour prendre des mesures pour que les troupes de Votre Majesté se trouvent rassemblées avant le temps de ce passage; car il est de la dernière importance de ne point être surpris.

Je sais d'assez bon lieu que le dessein des Autrichiens est de tenir un petit corps à Kœniggrætz pour couvrir la Bohême, d'envoyer une grosse armée qui doit se former à Erfurt pour pénétrer dans le duché de Magdebourg,[5] tandis qu'une troisième sous les ordres de M. de Browne doit tâcher de pénétrer en Saxe en longeant l'Elbe. Je me prépare à prendre de bonnes mesures pour faire échouer tous ces desseins, et si le Ciel nous seconde, j'espère de ne pas mal employer mon temps et mes troupes. Malgré tout cela, je doute beaucoup que la campagne commence avant le mois de juin; tous les fourrages sont consumés, et il faut que de part et d'autre nous attendions le

[1] Vergl. S. 361 Anm. 1. — [2] Eichel bemerkt zu diesem ersten eigenhändig vom Könige entworfenen Schreiben: „Die Einlage ist auf allergnädigsten Specialbefehl nicht abgegangen, sondern von Sr. Königl. Majestät geändert worden." Zur Absendung gelangte, nach Empfang von Schmettau's Bericht (Nr. 8716), das Schreiben vom 11. März. — [3] Vergl. Nr. 8620. 8634. 8701. — [4] Vergl. S. 266. 283. 294. — [5] Vergl. S. 355.

vert pour agir. Je ne manquerai pas d'informer Votre Majesté de toutes les nouvelles qui parviendront à ma connaissance, ainsi que de tous les évènements qui arriveront. L'assurant de la haute et parfaite estime avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Dresde, 11 mars 1757.

Monsieur mon Frère. La communication que Votre Majesté a eu la bonté de me faire[1] des indignes propositions que Lui ont faites les Autrichiens et Français, m'a causé la plus vive reconnaissance. J'ai été étonné de l'effronterie de nos ennemis de croire pouvoir séparer les intérêts de l'électorat d'Hanovre de celui de l'Angleterre et d'imaginer que leur bonne foi épargnerait l'électorat d'Hanovre, après qu'ils m'auraient »écrasé«, pour me servir de leur expression favorite.[2]

Il est bien certain que l'intention des Français serait, s'ils venaient à bout de me subjuguer, de retomber ensuite sur les possessions allemandes de Votre Majesté selon leur premier plan, pour forcer par là l'Angleterre à une paix qui leur fût avantageuse; ce piège était trop grossier pour n'être pas découvert d'abord, sans compter qu'il ne serait pas permis en politique de se fier à un ennemi irréconciliable.

La grande confiance que j'ai en Votre Majesté, m'oblige de ne Lui point déguiser les nouvelles que le général de Schmettau me marque d'Hanovre.[3] Il assure qu'il y passe des courriers autrichiens et que le bruit de la neutralité se renouvelle, que des gens instruits prétendent même savoir qu'on ne traîne les préparatifs de la guerre que pour avoir un prétexte à se dire forcé à la neutralité, et que le ministère ne cherche qu'une excuse pour autoriser cette démarche. Je lui avais demandé s'il était vrai, comme je l'avais vu par les gazettes — et dont je lui marquais mon contentement — que le duc de Cumberland aurait le commandement de l'armée des alliés; il m'a répondu que le général Zastrow était nommé.

Je ne dois point dissimuler à Votre Majesté qu'en combinant tous ces faits, j'aurais lieu d'entrer dans les plus grandes défiances, mais ce qui me rassure, c'est le caractère de Votre Majesté; Elle sait que je ne suis engagé dans cette guerre que pour avoir pris des mesures avec Elle pour la sûreté de Ses États,[4] et je suis sûr que bien loin de m'abandonner dans la crise présente, Elle remplira Ses engagements avec la bonne foi dont Elle a donné tant de marques éclatantes pendant Son règne glorieux. C'est avec cette ferme confiance que je suis avec la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Hannover. Eigenhändig.

---

1 Vergl. S. 362 Anm. 3. — 2 Vergl. Nr. 8639. — 3 Bericht Schmettau's, d. d. Hannover 8. März 1757. Vergl. Nr. 8711. 8716. — 4 Vergl. Nr. 8712.

8714. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN FRIEDLAND.

Dresden, 11. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Bericht aus Friedland vom 9. dieses habe Ich richtig erhalten und daraus mit aller Zufriedenheit ersehen, dass es so gut mit Dero Expedition[1] und fast so gegangen ist, wie Ich es in einem Meiner Briefe[2] an Ew. Liebden zum Voraus geschrieben habe.

Nunmehro aber wird es nöthig seind, dass unsere Posten in der Lausnitz sehr auf ihrer Hut sein, indem Ich fast wetten wollte, dass in Zeit von drei oder vier Tage der Feind an Zittau laufen wird.

Ich habe hier einen nach Böhmen ausgeschickt gewesenen Spion gesprochen, der dann ausgesaget, dass er nicht 70, wohl aber 13 Grenadiercompagnien gesehen, so aus Prag nach der Gegend von Reichenberg marschiret wären. Ich urtheile daraus, dass sie gewiss was tentiren werden; da es eine Gelegenheit giebt, sie bei die Haare zu fassen, und wann man denn mit Husaren und Dragoner recht unter sie kommen könnte, so würde es dorten gewiss auf eine Zeit lang Ruhe sein.

Uebrigens approbire Ich, dass Ew. Liebden nach Maassgebung Meiner vorigen Ordre[3] nur wieder zurück marschiren. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8715. A LA PRINCESSE GOUVERNANTE DES PROVINCES-UNIES A LA HAYE.

Die Prinzessin von Oranien schreibt, Haag 5. März: „Monsieur. La lettre gracieuse que je viens de recevoir de Votre Majesté,[4] m'encourage à profiter de l'exprès arrivé d'Emmerich, pour lui communiquer encore tout ce que je crois pouvoir Lui être utile.[5] La religion protestante et l'indépendance de l'Empire sont de trop beaux motifs pour être abandonnés de Dieu, et avec Sa protection et Votre habilité et fermeté Vous devez triompher sans faute. Personne n'en apprendra les nouvelles avec plus de joie que moi, m'intéressant avec passion aux succès de Votre Majesté et étant toujours avec la plus haute estime et vénération, Monsieur, de Votre Majesté la très humble et très obéissante sœur, cousine et servante

Anne."

Dresde, 12 mars 1757.

Madame. Toutes les lettres de Votre Altesse Royale me sont de nouvelles preuves de Ses bontés. Puissé-je, Madame, pouvoir vous en

[1] Vergl. Nr. 8719. 8729. — [2] Vergl. Nr. 8697. — [3] Nr. 8697. — [4] Nr. 8654. — [5] Nachrichten über den Inhalt der zwischen Frankreich, Russland und Oesterreich geschlossenen Verträge. Vergl. S. 300. 305.

témoigner toute ma reconnaissance! La crise où je me trouve, devient de jour en jour plus forte; la part que vous voulez prendre, Madame, à ce qui me regarde, m'oblige de vous confier que les ministres d'Hanovre méditent de conclure une neutralité avec les Français, et pour colorer une démarche aussi irrégulière, ils comptent de traîner tous leurs arrangements militaires, de sorte qu'il semble que la nécessité les oblige à prendre ce parti honteux. J'en ai écrit au roi d'Angleterre,[1] et je suis sûr que ce Prince aura horreur d'une démarche si contraire à sa gloire et aux engagements solennels qu'il a contractés avec moi. J'attribue toute cette manigance à la faiblesse du ministère d'Hanovre, qui craint tout ce qui le fait sortir de sa routine ordinaire. N'attribuez, Madame, je vous en conjure, la part que je vous fais de mes inquiétudes, qu'à la grande confiance que vous m'avez inspirée en vous, et soyez persuadée que l'on ne saurait être ni avec plus de reconnaissance, ni avec une plus haute considération que je suis, Madame, de Votre Altesse Royale le fidèle cousin et frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.[2] Die Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag eigenhändig.

8716. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Dresde, 12 mars 1757.

J'ai reçu, avec votre lettre du 8 de ce mois, le rapport que vous m'avez fait au sujet de la commission dont vous êtes chargé.[3] Vous avez agi en honnête homme et en fidèle serviteur de m'avoir informé naturellement des conjectures que la conduite du ministère d'Hanovre vous a fait faire par rapport à leur façon de penser et d'agir; et comme les moments sont trop critiques, pour que la dissimulation en ait lieu, j'ai pris la résolution de m'expliquer à ce sujet avec la cour de Londres,[4] quoique avec toute la décence requise, afin de savoir où j'en serai à la fin, pour ne pas être pris tout-à-fait au dépourvu.

En attendant, vous continuerez de redresser ces ministres, autant qu'il sera possible, sur leur façon d'agir par des remontrances sages et modestes, en leur faisant entrevoir avec douceur le péril où ils se jettent eux-mêmes et les États d'Hanovre, et jusqu'où ils exposent les affaires et les véritables intérêts du Roi leur maître en agissant avec si peu de précaution et application pour prévenir leurs ennemis irréconciliables par une bonne défensive.

Vous leur insinuerez d'ailleurs que, pourvu qu'ils poussent incessamment une tête de leurs troupes à Lippstadt, Bielefeld et Her-

[1] Vergl. Nr. 8713. — [2] Nach der gleichlautenden Ausfertigung gedruckt von Ranke an dem oben S. 313 citirten Ort. S. 85 und Sämmtl. Werke XXIV, 218. — [3] Vergl. Nr. 8711. — [4] Vergl. Nr. 8713.

ford, je ne serai point contraire de mettre des troupes, en cas de nécessité, à Minden, mais qu'il faudrait avant tout que je susse, de manière à y pouvoir tabler fermement, ce qu'ils feraient des six bataillons de la garnison de Wésel que j'avais offerts de joindre à l'armée d'Hanovre, et s'ils leur fourniraient le pain de munition et les fourrages,[1] avec ce qui fallait de pailles pour se coucher; article au sujet duquel j'attends au plus tôt possible votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

8717. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

[Dresde, 12 mars 1757.]

Monsieur. Je n'ai pas manqué de remettre d'abord au Roi la relation de Votre Excellence du 8 de ce mois,[2] dès qu'elle m'a été rendue. Sa Majesté l'a trouvée très digne de son attention; elle en a parlé à M. Mitchell, qui, indigné d'une démarche aussi irrégulière et plein de zèle pour la bonne cause, en a écrit incessamment à sa cour[3] et lui a rendu compte des procédés de Messieurs les ministres, qui comptaient apparemment de traîner tous leurs arrangements militaires, de sorte qu'il semblera que la nécessité les a obligés à prendre ce parti honteux pour eux, pour le Roi leur maître et pour toute la nation anglaise.

Quant à l'article des 10,000 hommes que Votre Excellence voudrait que le Roi ajoutât à l'armée hanovrienne, Elle sera persuadée que Sa Majesté souhaiterait d'y pouvoir suffire, mais aussi personne qu'Elle ne comprendra mieux l'impossibilité que cela saurait se faire dans le moment présent,[4] et avant que les choses se soient plus décidées qu'à présent. Votre Excellence connaît les forces de l'ennemi assemblées en Bohême et ce qu'il faut pour s'y opposer; faible partout, on gâterait partout les affaires.

J'ai pris l'occasion de parler à Sa Majesté sur l'article du sieur Argentcourt,[5] Elle m'a ordonné d'y pourvoir par une remise de 800 écus que le sieur Splitgerber fera remettre à Votre Excellence à Hanovre à la première ordinaire par son correspondant, sans en rabattre la moindre chose en frais, selon la lettre que je lui fais. Votre Excellence sera persuadée des sentiments de respect et d'attachement avec lesquels je suis à jamais etc.

Eichel.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 348. — [2] Vergl. Nr. 8711. — [3] Vergl. Nr. 8712. — [4] Vergl. S. 348. 349. — [5] Ein von Schmettau für sich selbst gebrauchter Scherzname „Junker Habenichts". So am 25. Februar und 8. März an Eichel: „je commence à craindre de devenir Argentcourt, car mes dépenses par un si long séjour passent déjà les 700 écus" und „souvenez-vous, s'il vous plaît, du sieur d'Argentcourt."

8718. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 12 mars 1757.

Mon cher Maréchal. J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite le 8 de ce mois. Je vous communique à la suite de celle-ci la relation qu'un homme assez délié et entendu que j'avais fait détacher vers la Bohême et dans ces contrées, m'a fait après son retour. Il peut accuser juste par rapport aux magasins établis en différents lieux, mais, quant aux opérations, je ne lui donne pas beaucoup de créance, car il ne me paraît ni vraisemblable, ni de la convenance des Autrichiens, après les engagements pris avec leurs alliés, qu'ils voudraient rester tranquilles et cois dans leur pays et se tenir à la défensive.[1]

Quant aux deux régiments nouveaux, destinés à marcher dans la Silésie,[2] il pourrait arriver que leur marche tarde quelques jours de plus que je ne vous l'ai marqué, vu qu'il leur manque encore quelque chose au charriage, mais dès que cela sera achevé, ils se mettront en marche; aussi ai-je donné mes ordres au général major le prince de Bevern[3] de marcher avec son régiment à Liegnitz incessamment après que ses arrangements seront faits, et de vous annoncer là son arrivée. Je suis, mon cher Maréchal, votre très bien affectionné roi

Le dessein de ces gens est toujours d'envoyer un corps par Eger;[4] du reste, je crois que les nouvelles de mon espion peuvent être justes, quant aux premières dispositions de l'ennemi; mais, quant aux opérations, il faut qu'ils en fassent. L'Impératrice n'a point d'argent, ainsi il faut qu'elle hâte la décision de nos affaires. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8719. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 12. März 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe Euren Bericht vom 9. dieses wohl erhalten. Dass die Neckereien auch Eurer Orten angehen würden, solches bin Ich Mir vermuthen gewesen, und

[1] Der Kundschafter hatte hierüber gemeldet: „Der Feldmarschall Browne sei noch zu Wien und habe das Commando eher niederlegen als nach den Principiis seines Hofes offensive gegen Ihro Majestät agiren wollen. Er gebe an, der Mangel der Subsistenz würde die hiesige Armée zwingen, aus Sachsen nach Böhmen zu rücken, wo der österreichischen hingegen nichts abgehen könnte, und, wenn man an der Grenze stehen bliebe, den Einmarsch mit Verlust von 10 gegen 4 anhoffen könnte.“ Der Kundschafter gab weiter sehr eingehende Mittheilungen über die Magazine und Besatzungen in Böhmen und Mähren; drei Armeen sollten vorerst aufgestellt werden, die erste bei Lobositz, die zweite bei Reichenberg, eine dritte hinter Olmütz. „Zwischen Reichenberg, Friedland, Rumburg wären kürzlich viele Truppen zusammengezogen worden.“ — [2] Vergl. S. 340. — [3] Friedrich Karl Ferdinand Prinz von Bevern. — [4] Vergl. S. 326. 355.

zwar so, dass Ich nicht daran gezweifelt habe, dass solches nächstens geschehen würde, inzwischen es Mir lieb gewesen, dass die erste Probe, so das Volk gemachet, vor sie schlecht abgelaufen ist und ihnen zum Wiederkommen eben nicht recht Lust machen kann.

Des Herzog von Bevern Liebden haben in der Nacht zwischen dem 8. und 9. ihre Expedition in Böhmen in guter Ordnung laut Disposition übernommen;[1] allein nach dero Berichte vom 9. dieses hat der Feind so wenig zu Grottau als denen übrigen Posten den Angriff nicht abgewartet, sondern durch Anzündung derer Fanals gleich alles in Alarm gesetzet und sich mit solcher Précipitation in die Gebirge gezogen, dass ausser einigen Schüssen, welche unter denen Husarenpatrouillen geschehen, nichts vorgefallen und nur 2 Panduren und 1 Husar gefangen ist. Der Feind hat sich übrigens zu Friedland sowohl als aus seinen andern Posten mit Hinterlassung einiger Mundportionen und Montirungsstücken über Hals und Kopf nach Reichenberg retiriret, und seind dessen Quartiere lange nicht so stark besetzet gewesen, als es debitiret worden ist. Friedland ist von ihm schon drei Stunden vorher verlassen worden, ehe die commandirte Truppen dorten angekommen seind. Ich habe des Herzog von Bevern Liebden befohlen, diesen Posten nur wieder zu verlassen,[2] da er uns nichts nutze ist, Ich auch die Truppen nicht deshalb weiter fatiguiren will, und dieses nur gewesen ist, um ihnen die Zähne zu weisen und einigen Alarm unter sie zu bringen, so aber nicht weiter, als es zur Zeit nöthig ist, gehen muss.

Was Ich sonsten durch einen von hieraus nach Böhmen ausgeschickten Espion vor Nachricht erhalten, das lasse Ich Euch vermittelst der abschriftlichen Anlage communiciren;[3] was derselbe wegen der Magazine ausgesagt, kann seine Richtigkeit haben, wegen dessen aber, so er von dem Project der Campagne gehöret haben will, zweifele Ich noch an der Richtigkeit.

Unsere Herrn Nachbaren von der rechten Flanke haben angefangen etwas wankelmüthig zu werden, und man spricht, dass die Herrn Hannoveraner noch wohl Lust haben dörften, eine Neutralité anzunehmen, welches ihnen aber hoffentlich nicht gelingen wird.[4] Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Die Hannöverschen wollen gerne neutral bleiben und gehen mit ihren Präparatorien so langsam zu Werk, dass sie einen Prätext haben, zur Neutralität gezwungen zu werden. Ich habe an den König geschrieben;[5] wor nicht alle Ehre in der Leute Herz erloschen ist, so müssen sie an der Stange halten.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

1 Vergl. S. 375. — 2 Vergl. Nr. 8714. — 3 Vergl. Nr. 8718 S. 367 Anm. 1. — 4 Vergl. Nr. 8711. — 5 Vergl. Nr. 8713.

8720. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Dresden, 13. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden letzteres Schreiben vom 12. dieses hat Mir viel Vergnügen und Zufriedenheit gegeben, und ist es Mir sehr lieb zu vernehmen gewesen, dass die Sachen dorten so gut gegangen seind.[1] Es werden Ew. Liebden daraus zu erkennen belieben, insonderheit aber es allen unsern Officiers dorten sagen und ihnen begreifen machen, wie vor uns nicht bessers noch nützlichers als die Offensive ist,[2] und diese das einzige Mittel sei, vor uns was auszurichten.

Sonsten approbire Ich, dass Ew. Liebden Sich wiederum zurückziehen. Wie es aber auch sicher und ausser allem Zweifel ist, dass der Feind nunmehro was auf Zittau probiren wird, um einiger Maassen seine Revanche zu nehmen, so werden auch Ew. Liebden Dero Mesures deshalb so nehmen und Sich so einrichten, dass wenn es geschiehet, Sie dem Feind alsdann brav auf den Hals fallen, damit er noch mehr Haare wie jetzo lassen müsse, und ihm sodenn brav Husaren und Dragoner, als welche jetzo die Wege nach Böhmen, wohin er muss, kennen lernen, zu detachiren, die ihm den Rückweg schwer machen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Obzwar diese Affaire nichts im grossen Krieg decidiret, so kömmt sie doch sehr à propos und wird einen unendlichen guten Effect in der Welt thun. Nun aber sein Sie gewisse, dass die Oestreicher was wieder tentiren werden, und, wann Sie nur die Mesures nehmen, dass, wann sie wor auf Zittau oder sonsten was tentiren, ihnen recht können auf den Hals gehen, so wird es decisiv werden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8721. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Dresden, 14. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Mir von guter Hand nachstehende Nachrichten von dem Plan zur Operation des Feindes geschrieben worden, dass nämlich, so viel die Lausnitz anbetreffe, der Feind, zwischen seinen beiden grossen Armeen gegen Sachsen und gegen Schlesien aus dem Ueberrest derer Truppen in Böhmen, eine fliegende Armée, wie sie solche nennen, von ohngefähr 15,000 Mann gegen Reichenberg, Böhmisch-Friedland, Neustadt, gegen Zittau und bis an Rumburg setzen, und diese sogenannte fliegende Armée mit dem Corps, so bei Eger sich sammlet, zu gleicher Zeit auf

[1] Vergl. Nr. 8729. — [2] Vergl. Nr. 8681.

einmal in Sachsen einbrechen und Sachsen in der Mitte fassen soll, wobei sie Zittau als ein Frühstück rechnen, wenn sie solches von hinten nehmen und von hier abschneiden würden; welchem dann die Nachricht zugefüget wird, dass man nicht allein dagegen Präcaution nehmen, sondern auch, wann die Oesterreicher Miene machten, bei Greifenberg einzubrechen, nicht zu weit vor gegen dieselbe marschiren müsste; denn sie stünden bei Grottau, Rumburg und Georgenthal noch stärker und laureten nur darauf, um unsere Truppen alsdenn im Rücken zu kommen und zu umringen: — als habe Ich Ew. Liebden davon sofort benachrichtigen wollen, um gute Mesures dagegen zu nehmen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Dieses seind die neuen Prahlereien vom Feind; ich wünschte nur, dass das Wetter so würde, dass man bald kantoniren könnte,[1] so wollte ich über alles lachen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8722. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Dresden,] 14. März 1757.

Aus allen denen differenten Zeitungen, so Er mir geschickt und so ich gekriegt habe, schliesse ich, dass der Feind was en force auf meine Quartiere meditiret, und werde ich dagegen meine Précautions nehmen dieses Orts; was Schlesien angehet, verlasse mir auf Schwerin und Ihm. Was mir glauben macht, dass anjetzo die Armée noch nicht agiren wird, ist, dass 1) die Regimenter aus Brabant nicht complettiret, 2) die Cavalerie an Remonte nicht complett ist, die[2] impracticablen Wege vor Armeen, die Ohnmöglichkeit, dieser Orten zu subsistiren, bevor das Gras im Felde ist.

Dessen ohngeachtet so werde ich, sobald man von der Grenze nähere Nachricht haben wird und das Wetter ganz aufgehet, mehrere Truppen vorrücken lassen, absonderlich gegen der Gegend von Zwickau, und, ohne mir zu präcipitiren, allgemählich mich zusammenziehen; aus der Lausenitz aber ziehe ich nichts weg, bevor man gewisse in derer Oestreicher Desseins klar sehen kann, dann meine vornehmste Attention muss jetzunder seind, meine Force in egaler Proportion deren ihrigen zu opponiren.[3]

Die sächsische Regimenter werde ich gebrauchen können, aber ohngeachtet aller möglichen Sorge so werde ich sie nicht vor Ende dieses Monats vorziehen können.[4] Adieu. Wann ich hier was erfahre, so werde es gleich dorten communiciren.

Friderich.

[1] Vergl. Nr. 8723. — [2] Die beiden folgenden Angaben sind wohl als 3) und 4) gedacht. — [3] Vergl. S. 355. — [4] Vergl. Nr. 8723.

Puttkammer hat sich vortrefflich gehalten und die Oestreicher brav zusammengehauen;[1] sie seind dieselbigen Coïons, die sie gewesen seind, vor den, der sie nicht scheuet; aber vor einen, der sie vor voll ansiehet, seind sie gefährlich.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8723. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

[Dresde], 14 [mars 1757].

Par tout ce que j'apprends, mon cher Maréchal, par vos nouvelles, par celles de Winterfeldt et les miennes que je vous ai communiquées,[2] j'en conclus que les Autrichiens, s'approchant des frontières de tous côtés, ont dessein d'affronter quelqu'un de nos quartiers en tombant dessus avec un nombre supérieur de troupes. Pour cette raison, je me propose d'entrer en cantonnement le 21. J'ai réglé mes quartiers, j'ai fortifié les endroits qui en ont besoin, et je crois que nous resterons dans cette position à peu près jusqu'au 20 d'avril, où je crois que la campagne s'ouvrira tout de bon. Je ne vois pas encore assez clair dans la distribution des corps de l'ennemi, pour prendre mes arrangements en conséquence.

Les régiments saxons[3] ne pourront marcher que le 20 de ce mois, avant quoi je ne les saurais remuer; ils manquent de tornistres et de chariots, cela m'oblige, malgré moi, de différer jusqu'alors. On pourra se servir de ces gens, les officiers y ont bonne confiance; mais il ne les faut pas mettre à la pointe, et il faut les larder de vieilles troupes dans une seconde ligne, employer quelques bataillons ou à couvrir les bagages ou bien à garnir un poste, où d'ailleurs on serait obligé de laisser d'autres troupes.

Votre magasin de Liegnitz me déplaît beaucoup, mon cher Maréchal, je vous prie de le faire transporter à Schweidnitz,[4] où il est en place; que l'on dise tout ce que l'on voudra, on trouve toujours de la place pour un magasin, lorsque cela est nécessaire.

Je fais mille vœux pour votre santé,[5] vous assurant de ma parfaite estime et amitié.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig.

8724. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Dresde, 14 mars 1757.

J'ai reçu vos rapports du 25 de février dernier et du 1er de ce mois, dont j'ai eu d'autant plus lieu d'être satisfait que vous

[1] Vergl. Nr. 8729 S. 375. — [2] Vergl. Nr. 8718. — [3] Vergl. S. 340. 367. — [4] Vergl. S. 237. — [5] Vergl. S. 354.

m'y avez instruit sur des anecdotes[1] qui ne laissent pas de m'être utiles.

Au surplus, je me persuade de plus en plus que la Suède ne se mêlera pas des troubles présents,[2] malgré les efforts que la clique autrichienne fait pour l'y porter. C'est bien aussi le parti le plus sage et le plus prudent que le Sénat saurait prendre, que de rester tranquille, vu que, sans cela, il pourrait se trouver au bout du compte fort embarrassé, pour s'être mis les doigts entre le marteau et l'enclume. Cela ne doit cependant pas vous empêcher de veiller toujours sur les menées des ministres autrichiens et français et de vous orienter au possible sur les insinuations que la cour de Vienne fait faire par le comte Barck, ministre dont vous connaissez assez le penchant pour ladite cour.[3]

Au reste, je serai toujours bien aise que vous me donniez des nouvelles de tout ce qui regarde la cour de Russie.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

8725. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 14 mars 1757.

J'ai bien reçu vos deux rapports du 1er et du 5 de ce mois, et je ne saurais aucunement me persuader que le roi d'Angleterre, ayant fait le grand pas par un message solennel auprès de son Parlement, voulût tendre les mains à une neutralité diamétralement opposée à son honneur, à sa dignité et aux intérêts de la nation britannique.[5] Il semble même que le ministère d'Hanovre commence à entrevoir au moment présent ce qu'il y a de frauduleux et de caché sous la neutralité offerte, qui ne procurerait aux États d'Hanovre que le bénéfice d'être dévorés les derniers. Il en est ainsi à croire que, dès qu'il verra que les choses deviennent de plus en plus sérieuses, il ne manquera pas sûrement de recourir au Danemark, pour avoir son assistance.

Federic.

Nach dem Concept.

8726. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Dresde, 14 mars 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je rends mille grâces à Votre Altesse des nouvelles preuves de Sa bonté qu'Elle a bien voulu me

[1] Solms sendet, Stockholm 25. Februar, einige Nachrichten über die gereizte Stimmung in versailler Hofkreisen gegen den König von Preussen. Ludwig XV., die Marquise von Pompadour, auch der Herzog von Nivernois (vergl. S. 67. 68; Bd. XII, 495; XIII, 599), der durch seine Misserfolge in Berlin sich beleidigt fühle, seien die Gegner König Friedrich's. Seit dem Einbruch in Sachsen habe sich die Dauphine an die Spitze seiner Feinde gestellt. Vergl. Bd. XIII, 598. 611. „On m'a assuré que c'était là la plus grande et la plus dangereuse ennemie que Votre Majesté ait peut-être jamais eue dans le monde." — [2] Vergl. S. 311. — [3] Vergl. S. 69. — [4] Vergl. S. 107. — [5] Vergl. S. 356. 365.

donner par Sa lettre du 8 de ce mois, et par les avis qu'Elle y a joints. Il faut avouer que la crise où nous nous trouvons actuellement, est un peu forte; je ne désespère pas pourtant que la face des affaires ne se change, pourvu que ce qui me reste d'amis, ne se séparent pas de nous contre leur honneur et contre leurs intérêts les plus essentiels. Je pense qu'au bout du compte la France aura fait plus de bruit que de besogne, et, quant aux Russes, il faut croire que, si une fois ils ont reçu de bons coups, ils se radouciront et resteront plus tranquilles.

C'est toujours un sujet de contentement pour moi, quand je puis assurer Votre Altesse de la parfaite considération et de l'amitié sans bornes avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8727. AN DEN KRIEGSRATH VON FREYTAG IN FRANKFURT A. M.

Dresden, 14. März 1757.

Mir ist Euer Bericht vom 8. dieses richtig eingeliefert worden. So viel Ich aber daraus und aus denen darin angeführten Umständen von dem bewussten Menschen sehen und urtheilen kann, so urtheile Ich, dass seine Absichten und Offerten auf eine Geldschneidung ausgehen und er so wenig im Stande als Willens sei, seine Offres, so er gethan, jemalen realisiren zu können, sondern uns als seine Dupes nehmen will; dahero Ihr dann auch die Sache mit guter Art und ohne Éclat nur ganz fallen lassen, den an Euch vor gedachten inconnu angeschlossen gewesenen Brief[1] nicht extradiren, sondern nur verbrennen sollet, wenn zumalen Ihr sehen werdet, dass Meine Soupçons richtig seind.

Von denen Briefen des Allegri, so Ihr erwähnet, erinnere Ich Mich nicht etwas gesehen zu haben, da aber an deren richtigen Ankunft nach Berlin nicht zu zweifeln, so müssen solche bei denen Ministern des Departements geblieben seind.

Die von Euch berührte dort ausgesprengete Gerüchte betreffend, da könnet Ihr gewiss rechnen, dass solche grundfalsch seind; in Preussen ist bis dato alles stille und ruhig, in der ganzen Lausnitz aber ist keine einige Festung zu finden,[2] und, was sowohl vorhin als jetzo kürzlich vorgefallen, solches habt Ihr aus anliegendem Bulletin[3] [zu ersehen], von dessen Wahrheit und genauester Richtigkeit Ihr ferme versichert sein könnet. Ich werde auch veranstalten, dass bei weiteren Vorfallenheiten von Kriegesoperationen Euch die Nachrichten davon sofort und zu allererst mit communiciret werden sollen.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

1 Nr. 8668. — 2 In Frankfurt hiess es, die „Moskowiter" seien in Preussen, in der Lausitz sei eine Festung an die Oesterreicher verloren gegangen. — 3 Vergl. Nr. 8729.

8728. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 12. März, ein Schreiben des Markgrafen von Baireuth, d. d. Baireuth 25. Februar: Der Markgraf bittet den König, die Werbeofficiere aus Hof abzuberufen und die Streifzüge preussischer Husaren nach dem Baireuthischen zu untersagen, da er in Besorgniss sei, die Croaten in Eger möchten, wenn sich öfters Preussen im Baireuthischen zeigten, über das Land herfallen, wodurch es einer sicheren Verwüstung preisgegeben sein würde.

Dresden, 14. März 1757.

Ich kann constatiren, dass von Meinetwegen dorten nicht geworben wird, und Ich nicht weiss, wer von Uns dorten werben könnte, da jetzo von Uns an keinem Orte auswärtig geworben wird. Was die Patrouilles angehet, da werden solche allemal das Baireuthische menagiren, aber bei gewissen Vorfällen ist es nicht zu vermeiden, sonderlich nach dem Gera'schen hin,[1] um den Feind und dessen Arrangements zu observiren.

Ich sehe übrigens, dass sie[2] auf die Zeitungsschreiber, sonderlich einige in Holland und den Altonaer, gar nicht Acht geben, die allerhand höchst impertinente Sachen von Uns schreiben, ohne dass sie ein Wort darum verlieren, dass solchen Maass und Ziel gesetzet werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8729. AN DIE ETATSMINISTER GRAFEN PODEWILS UND FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Dresden, 15. März 1757.

Meine liebe Geheime Etats- und Cabinetsminister Grafen von Podewils und von Finckenstein. Einliegende Nachricht wegen dessen, so bei Gelegenheit eines von des Generallieutenant Herzog von Braunschweig-Bevern geschehenen kurzen Einmarsches in Böhmen, um auf den Feind einige Entreprise zu machen, vorgefallen, habt Ihr nicht nur sogleich denen dortigen publiquen Zeitungen inseriren und dadurch publique machen zu lassen,[3] sondern auch zugleich besorgen, dass solche nicht nur Meinen auswärtigen Ministern, insonderheit denen kleineren im Reiche,[4] sofort communiciret,[5] sondern auswärtigen Zeitungen und besonders denen, so in Holland gedrucket werden, in extenso inseriret werden müsse; maassen da selbige auch alles lügenhafte und calomnieuse, so ihnen von Meinen Feinden zugeschicket wird, au pied de la lettre inseriren,[6] also selbige sich auch nicht entbrechen können, wenn ihnen einmal etwas wahres zugesandt wird, es mit zu inseriren. Ihr sollet auch sogleich an den Generalfeldmarschall von Lehwaldt

[1] Vergl. S. 346. 355. — [2] Podewils und Finckenstein. — [3] Das Bulletin erschien u. A. in den „Berlinischen Nachrichten" vom 17. März 1757 (Nr. 33). — [4] Vergl. Nr. 8727. — [5] Den Gesandten wurde das Bulletin am 19. März mitgetheilt. — [6] Vergl. Nr. 8728.

davon Communication thun. So klein die Sache an sich ist und in denen grossen Affaires gar nichts decidiret, so ist es doch allemal gut, dass das Public davon informiret werde.

Welches alles Ihr dann auch in allen weiteren künftigen Vorfallenheiten in Acht nehmen und besorgen sollet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

Dresde, 13 mars 1757.[1]

Le duc de Bevern, ayant rassemblé en corps les troupes postées sur la frontière de la Lusace, entra la nuit du 8 au 9 en Bohême,[2] pour enlever quelques quartiers ennemis. Les plus proches, en ayant été avertis à temps, répandirent l'alarme partout en mettant le feu aux fanaux établis à leurs postes, de sorte que nous trouvâmes Grottau, Friedland et tous les autres abandonnés. Ils s'étaient retirés avec tant de précipitation à Reichenberg, que nous n'avons pas pu les atteindre; excepté quelques patrouilles de hussards, qui, s'étant plus avancées que les autres, ont fait deux croates et un hussard prisonniers. On a trouvé au château de Friedland, que l'ennemi n'avait évacué que trois heures avant notre arrivée, un amas assez considérable de munitions de guerre et de bouche, que le duc de Bevern a fait transporter le 10 et le 11 en Lusace.

Le 12, Son Altesse détacha le colonel Puttkammer avec 300 hussards de son régiment et 100 dragons, soutenus par le bataillon de Kahlden grenadiers, pour reconnaître le chemin de Reichenberg. Il marcha droit au village de Busch-Ullersdorf, gardé par 200 croates, 100 dragons et 100 hussards, et vit la cavalerie ennemie formée en ligne devant le village et les croates postés derrière des haies et murailles pour la soutenir. Sans attendre son infanterie et le reste de sa cavalerie, M. de Puttkammer chargea l'ennemi à la tête de 150 chevaux avec tant de vivacité qu'il le culbuta au premier choc et le poursuivit, malgré le feu de l'infanterie hongroise, jusqu'au delà du village. On a trouvé 50 hommes sabrés sur la place, au nombre desquels il y a quelques officiers, et pris 10 hommes et 33 chevaux. Nous n'avons que 2 hussards légèrement blessés. M. de Puttkammer et son détachement se sont singulièrement distingués dans cette rencontre.

Le duc de Bevern compte ramener demain ses troupes en Lusace,

1 Die Relation liegt in drei verschiedenen Redactionen vor. Wir bezeichnen mit A die erste Redaction, welche auf Grund von Bevern's Berichten vom 9. und 12. März wahrscheinlich von einem Officier aus dem königlichen Gefolge aufgesetzt wurde. In einer Abschrift dieses ersten Entwurfs nahm erst der König mit eigener Hand (vergl. S. 376 Anm. 1), alsdann auch Eichel mehrere Aenderungen vor. Die Fassung B ward wiederum abgeschrieben und von Eichel ein letzter kleiner Zusatz eingefügt (vergl. unten S. 376 Anm. 7). In dieser endgültigen Form C ward die Relation den Ministern zugesandt und veröffentlicht. — 2 Vergl. S. 347. 368. 369.

après avoir fait démolir quelques ouvrages que l'ennemi avait faits au château de Friedland.

Si[1] nous avions l'effronterie de mentir aussi grossièrement que nos ennemis, nous pourrions dire à présent que nous avons haché en pièces les régiments de Batthyany et de Porporati, mais nous nous astreignons à la plus exacte vérité; aussi la relation de l'affaire de Hirschfeld[2] a-t-elle présenté au public la même vérité de ce qui s'y est passé, que celle-ci de l'affaire de Busch-Ullersdorf. Nous ne sommes pas dans l'usage de diminuer nos pertes et d'exagérer celles de l'ennemi, nous n'en avons pas eu besoin jusqu'ici, et la fin de la campagne prochaine rendra justice de notre modestie contre les fanfaronnades de nos ennemis.

Au reste,[3] Sa Majesté a tellement été satisfaite de la bravoure avec laquelle le[4] détachement du[5] régiment du prince Henri a combattu à[6] l'affaire de Hirschfeld, qu'elle a honoré les capitaines Fock et Thile de l'ordre pour le mérite et accordé des gratifications au bas-officiers et aux soldats[7] qui se sont distingués dans cette occasion.[8]

8730. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Dresden, 15. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden Bericht vom 13. dieses wohl erhalten und bin von dessen Einhalt wohl zufrieden gewesen, sowie Ich zugleich vor die Mir communicirete Nachricht danke. Was die Regimenter angehet, da wird es wohl nöthig sein, dass Ew. Liebden solche vor das erste wiederum in die Position setzen, wie solche vorher gestanden haben, denn Ich glaube, dass der Feind was auf Zittau tentiren und in der Flanke von der Seite von Rumburg und Georgenthal zu kommen suchen wird, so dass Ich nicht glaube, dass es jetzo à propos sein dörfte, sich sonderlich zu separiren.

[1] „Si nous" bis „fanfaronnades de nos ennemis" eigenhändige Aenderung des Königs. Der Absatz lautete in A: „Malgré les relations exagérées qu'on a trouvées dans plusieurs gazettes de l'entreprise formée par l'ennemi sur nos postes de Hirschfeld et Herwigsdorf (vergl. Nr. 8643), où l'on nous a tué plus de monde qu'il n'y en a eu à l'affaire, on ne se croit pas autorisé à en imposer au public d'une façon aussi grossière, et ce n'est qu'avec la plus exacte vérité qu'on vient de rapporter l'expédition de Son Altesse le duc de Bevern. La justice exige cependant qu'on réfute l'imputation faite par quelques gazettes au major Gœtze, tué à Hirschfeld, qu'il n'avait pas fait son devoir, pendant qu'il s'est comporté d'une façon distinguée à la défense de son poste, et que, blessé, il n'a pas cessé d'encourager son monde, jusqu'au dernier coup qui a terminé sa vie." — [2] Vergl. Nr. 8643. — [3] „Au reste" fehlt in A. — [4] A. „tout ce". — [5] „du" bis „Henri" fehlt in A. — [6] „à" bis „Hirschfeld" fehlt in A. — [7] A. und B. haben nur „des gratifications aux soldats etc."; die Worte „aux bas-officiers et" wurden in Redaction C. von Eichel eingefügt. — [8] Vergl. S. 341.

Ich selber finde hier vor Mich nöthig, die Regimenter mehr vorrücken und kantoniren zu lassen,[1] weil Ich weiss, dass der Feind etwas auf unsere Postirungen und Quartiere zu tentiren Willens ist, um auf ein oder anderes mit Force zu fallen, auf dass, wenn er dergleichen unternimmet, wir ihm brav auf den Hals gehen können und er tüchtig Haare lassen müsse. Ew. Liebden recommandire Ich daher besonders, auf die Seite von Rumburg attent zu sein.[2] Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Zastrow schreibet mir,[3] es zöge sich viel nach der Lausnitz von denen Oesterreichern; ich glaube, sie werden von Rumburg was tentiren wollen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8731. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Schwerin erwidert, Neisse 13. März, auf das Schreiben des Königs vom 10. März[4] über die voraussichtlichen Operationen der Oesterreicher: „Pour les Autrichiens, je suis persuadé qu'ils pensent faire tout le mal possible, je crois même que, si Browne reste à la tête de l'armée, leurs flûtes seront arrangées le mieux qu'il leur sera possible; mais je les défie de pouvoir faire des marches loin de leurs frontières avant la fin de mai, si ce n'est pas le commencement de juin, faute de fourrages. Je suppose même pour un moment la possibilité pour fournir aux magasins des marches, de quoi vivront-ils avant la récolte faite, quand ils doivent soutenir leurs entreprises? Toutes leurs marches, contre-marches et démonstrations me paraissent uniquement tendre à la fatigue des troupes de Votre Majesté; ils savent l'avantage qu'ils tirent de leurs troupes légères pour la garde de leurs allemandes; ils comptent sur la désertion de celles de Votre Majesté.

Sire, il me paraît que Votre Majesté me permette de dire mon sentiment. Je le hasarde dans l'espérance qu'Elle me pardonnera ce qu'il y a de défectueux. Si l'ennemi fait des dépôts dans le comté de Gera, je les crois pour Votre Majesté; Zieten, qui y est à portée, est un bon castelan.[5] Dans ce pays-ci, je ne pense pas perdre un pouce de terrain dans les montagnes, sans que Votre Majesté juge à propos de me l'ordonner, et si l'ennemi mette ses forces réunies de l'autre côté de l'Elbe, je pourrais m'emparer avec la haute permission de Votre Majesté du défilé de Trautenau. Cela fait, je suis à portée d'entrer en Bohême au même temps que l'ennemi entre en Saxe. Un camp sous Kœniggrætz ne m'empêchera pas de marcher sur Arnau, Jung-Bunzlau; et alors, crainte de perdre la communication entre leurs armées, ils me feront l'honneur de se battre contre moi ou de m'opposer des forces supérieures, pour peu que je sois en force, ce qui les dérangera sûrement et les empêchera d'agir avec plus d'une armée contre la Saxe. Il est vrai qu'ils tâcheront de me couper les vivres, mais il faudra y pourvoir d'abord, et c'est tout le mal qu'ils me puissent faire de ce camp; s'il y reste, ils peuvent encore faire bien des courses en Silésie. Oui, Sire, aux grands maux il faut de grands remèdes. Je soumets tout ceci à la clairvoyance de Votre Majesté, me soumettant avec tout le plaisir et toute la résignation imaginable à ce qu'il plaira à Votre Majesté m'ordonner; car vieillard, comme je suis, que de plus heureux pour moi, que de pouvoir être utile à quelque chose à un maître que j'aime, que j'honore et que j'estime de cœur, et à une patrie qui ne m'est pas indifférente!"

[1] Vergl. S. 371. — [2] Vergl. S. 369. 370. — [3] D. d. Gottleube 14. März. — [4] Vergl. Nr. 8706. — [5] Vergl. S. 346. 355.

[Dresde,] 16 [mars 1757].

Secret. J'ai reçu votre lettre, mon cher Maréchal, avec toute la satisfaction possible, y voyant des nouvelles de votre reconvalescence.[1] Je vous assure que vous ne me pouvez faire un plus grand plaisir que de me dire votre sentiment naturellement et sincèrement; mais, mon cher Maréchal, ce qui m'empêche de m'y conformer, ce sont les nouvelles que je reçois de tous côtés, et qui de jour en jour se confirment davantage.

Voici donc, autant que j'en peux juger jusqu'à présent, en quoi consiste le plan de l'ennemi. Les Français doivent faire passer le Rhin à 80,000 hommes, auxquels doivent se joindre quelques Autrichiens encore de Flandre et des troupes de l'Empire. 50,000 hommes doivent assiéger Wésel et 30,000 hommes marcher dans le Magdebourg. Browne veut rester tranquille jusqu'au moment où il prévoit que je serai obligé de détacher pour m'opposer aux Français, et alors il veut agir ici avec toute sa force, espérant de me vaincre par sa supériorité. Or il est sûr que, quoique la manœuvre des Français est très difficile, ils peuvent l'entreprendre.

Si donc cela se faisait, je ne puis me tirer de cet embarras qu'en prenant les mesures suivantes. Premièrement en formant un corps de 30,000 hommes qu'il faut envoyer contre les Français, il me faut ici une armée de 60,000 hommes opposée à Browne, un corps de 35,000 en Lusace et 15,000 hommes employés à camper auprès de Schweidnitz et distribués dans les forteresses de la Silésie. Vous verrez ainsi que, dès que l'on aura chassé les Français ou battu les Autrichiens, on dégagera aussitôt la Silésie, et alors nous pourrons agir offensivement.

Voilà ce que j'ai imaginé de mieux dans ce moment; je vous prie de me dire si vous pensez quelque chose de mieux, et c'est précisément ce qui me tient encore en suspens pour la distribution des troupes; aussi me suis-je résolu de ne former mes corps d'armée qu'à mesure que je verrai clair dans les démarches de mes ennemis.

Je vous envoie ci-joint un extrait des nouvelles que j'ai reçues, par lesquelles vous jugerez facilement de l'importance du secret.[2] Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse de tout mon cœur.

Nach dem Concept. Federic.

8732. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 16. März 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Zu Eurer Nachricht und Direction communicire Ich Euch hierbei, was Ich heute an den Generalfeldmarschall Grafen von Schwerin geschrieben habe.[3]

[1] Vergl. S. 354. 371. — [2] Der Extrait liegt nicht vor. — [3] Nr. 8731.

Da übrigens Ich ersehen habe, was ein gewisser Graf von Stolberg[1] an Euch geschrieben hat, Ich aber so wenig pressiret als intentioniret bin, in dessen Verlangen zu entriren, noch ihn hier zu haben, so überlasse Ich Euch, ob Ihr demselben poliment antworten wollet, dass Euch von seiner Sache nichts bekannt wäre. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Schreibe Er mir Seine Gedanken über die Nachrichten; ich sollte glauben, ich hätte es getroffen, dann wann es sich nach meinen Nachrichten drehet, so sehe ich nicht, wie anders möglich ist, seine Dispositions zu machen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8733. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 16 mars 1757.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois. J'approuve tout ce que vous, conjointement avec le résident Erberfeld, avez pris de mesures et d'arrangements touchant les différents transports d'artillerie et de munitions que le lieutenant-général de la Motte [a dû faire],[2] et il s'entend que vous n'oublierez pas de remercier très poliment de ma part Messieurs les régents qui ont mis tant de diligence à vous faire expédier les passeports requis.[3]

Quant à cette forte quantité de poudre à canon que le susdit général vous a expédiée, je serai bien aise, si vous savez la faire transporter à Hambourg pour passer de là aux lieux où je la destinerai; à quel sujet il faut cependant que vous préveniez mon ministre à Hambourg,[4] tant par rapport aux sûretés à prendre que pour les arrangements à préparer sans des éclats prématurés, et avant qu'il soit question de l'exécution du transport.

Vous irez, en tout ceci, de concert avec le sieur Erberfeld, à qui vous manderez de m'envoyer seulement les comptes des frais qu'il a avancés pour ces transports, afin de les lui faire bonifier. Vous ajusterez d'ailleurs avec lui une estimation des frais et dépenses qu'il faudra pour transporter toute cette artillerie par Hambourg en mes États ici, que vous m'enverrez immédiatement, quoique sous l'enveloppe de mes ministres à Berlin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Der in holländischen Diensten stehende Prinz (sic) Karl Stolberg wünschte den Feldzug im Heere des Königs von Preussen mitzumachen. — 2 Vergl. S. 249. — 3 Vergl. S. 241. — 4 Geheimrath Hecht.

8734. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Dresde, 16 mars 1757.

Le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Je n'ai jamais douté de la mauvaise volonté du ministère d'Hanovre, et qu'il ne voulût se prêter à une neutralité trompeuse, malgré qu'il n'y gagnera que peut-être un délai de quelques mois et qu'il en ruine les intérêts les plus essentiels de son souverain, ces gens-là n'aimant du tout de sortir de leur routine ordinaire et accoutumée. Mais ce que je [ne] saurais nullement [me] persuader, c'est que le roi d'Angleterre voudra ou pourra donner dans de pareilles idées, après qu'il s'est déjà déclaré si solennellement et avec tant d'éclat en Angleterre du contraire et de ne vouloir jamais [donner] les mains à de pareilles propositions si contraires à sa gloire et à ses intérêts;[1] ainsi donc que je me flatte encore que tous ces manèges du ministère d'Hanovre resteront sans effets.

Federic.

Nach dem Concept.

8735. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHEL.

[Dresden, 16. März 1757.]

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 16. März (secret): „The King of Prussia told me with the utmost surprise that he had just received notice that the King's Hannoverian ministers had refused the accept of the six bataillons[2] he had offered from Wesel.[3] He asked me if I had any account of it. I answered I had none. He then said he could not believe this was done by His Majesty's command, that he saw clearly what these ministers meant, and could have no confidence in them, that they would ruin the King's affairs, that he heartily wished the Duke of Cumberland[4] had the command of that army, that if it was given to any other, that gentleman would be the dupe of the ministers . . .

It is a great satisfaction to be able to assure Your Lordship that the King of Prussia has yet not distrust of His Majesty nor of the nation."[5]

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

---

[1] Vergl. S. 339. 343. 350. 356. 357. 372. — [2] Vergl. S. 360. 366. — [3] Nach Schmettau's Bericht vom 12. März (vergl. Nr. 8734) gebrauchten die hannoverschen Minister die Ausflucht, sie könnten die preussischen Bataillone erst annehmen, wenn sie directen Befehl aus London dazu bekommen haben würden. — [4] Vergl. S. 360. 363. — [5] Vergl. S. 362. 372. 381.

8736. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Dresde, 17 mars 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. Toutes les lettres que vous me faites, m'étant de nouvelles preuves de vos bontés et de votre amitié pour moi, j'ai été surtout touché de celle que vous avez pris la peine de m'écrire du 11 de ce mois, et vous remercie bien cordialement des nouvelles intéressantes que vous m'avez communiquées. Il ne me coûte guère de comprendre que les Français seront fâchés de ce qu'ils n'ont pas pu assiéger Wésel, pour prendre là la garnison avec la belle artillerie qui y était;[1] mais aussi serait-il singulier de vouloir tout de bon se fâcher, quand on a envie de faire du mal sans rime ni raison à quelqu'un et que celui-ci tâche d'éviter de pareilles avanies. Au surplus, je suis persuadé, tout comme Votre Altesse, que ce ne sont que des rodomontades toutes pures, quand ils prônent de vouloir augmenter leur armée destinée pour entrer en Allemagne au delà de 120,000 hommes; que, dans la situation présente de leurs affaires intérieures et pour ne pas tout-à-fait dégarnir leurs côtes de mer pendant leur guerre avec l'Angleterre, ils ne sont point à même de s'en passer.

Quant à l'Hanovre, il faut plus se fier aux Anglais qu'au ministère d'Hanovre, et dès qu'il y aura nommé un chef d'autorité et de naissance à l'armée, ledit ministère ne saura pas avoir beaucoup d'influence dans les affaires de guerre.[2] Je suis avec mes sentiments de considération et d'estime, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8737. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 15. März: „Le sieur Hochstetter, chargé d'affaires de la cour de Würtemberg, m'a montré à moi, Podewils, une lettre du baron de Hardenberg, ministre du landgrave de Hesse-Cassel, par laquelle il lui mande que ce Prince avait reçu du chevalier de Folard[3] une lettre réquisitoriale de la cour de France, par laquelle elle lui demande le libre passage innocent, et en payant tout, pour un corps de ses troupes par le pays de Hesse-Cassel, pour marcher vers les États d'Hanovre et ceux de Votre Majesté."[4]

Dresden, 17. März 1757.

Davon habe Ich noch gar nicht gehöret, noch weniger hat Mir der Landgraf davon etwas geschrieben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 250. 379. — [2] Vergl. S. 362. 380. — [3] Vergl. S. 267. — [4] Vergl. Nr. 8747.

8738. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Dresde], 17 [mars 1757].

Ma très chère Sœur. Le tendre intérêt que vous daignez prendre à ma situation, me touche au delà de tout ce que je peux vous dire; avec de pareils amis je peux dire, comme Cicéron:[1] »Les Dieux sont pour César, mais Caton suit Pompée.« Je suis persuadé que Folard[2] a personnellement les meilleures intentions du monde; mais, ma chère Sœur, sa cour pense autrement: ils se sont trop engagés avec la cour de Vienne, qui leur cède une partie de la Flandre[3] en faveur de la conquête du pays de Clèves, que les Français doivent faire pour la maison d'Autriche. Voilà la base de toute cette ligue ou le complot de ces brigands, pour détrousser et assassiner un homme qui leur déplaît. Les Français enverront même un corps de 30,000 hommes vers le pays de Magdebourg, dont ils ont disposé en faveur du roi de Pologne; mais je ris de leurs vains projets, et je suis sûr de les déranger plus d'une fois: toutes mes mesures sont prises, je sais tout le mal que l'on veut faire; je me tais à présent, mais je parlerai à mon tour. Ainsi, dans les commencements, tout cela aura l'air d'un chaos, et il faudra du temps pour le débrouiller; mais je vous supplie en grâce de ne vous point inquiéter, avant que d'avoir reçu de mes lettres. Je ne pourrai, à la vérité, vous écrire fort exactement, à cause du nombre d'occupations que j'aurai, et que peut-être même dans les commencements la position des ennemis m'en empêchera, mais soyez sûre d'avance de 100,000 fausses nouvelles que ces gens débiteront avec assurance et effronterie, et croyez fermement que tout ce qu'ils disent, n'est pas vrai.

Comme vous m'avez demandé les bulletins de l'armée,[4] je prends la liberté de vous les envoyer; vous verrez par là qu'il n'y a eu jusqu'ici que des misères qui se sont passées, et les Autrichiens font courir ces bruits avantageux à leurs armes dans l'unique intention d'encourager les princes de l'Empire qu'ils veulent soulever contre moi.

Je vous demande mille pardons, si je ne vous en dis pas davantage; j'ai beaucoup à faire, ce qui me restreint aux assurances de la plus parfaite tendresse et de la haute estime avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8739. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 18 mars 1757.

Vos deux rapports à la date du 11 de ce mois m'ont été bien rendus. Soyez assuré de l'exacte vérité de tout ce que je vous ai

[1] Sic statt Lucain (Lucanus, Pharsalia, I, 128). Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand, XXIV, 107. — [2] Vergl. S. 213. — [3] Vergl. auch S. 332. 343. — [4] Vergl. S. 304. 375.

marqué dans une de mes dépêches antérieures touchant les propositions que le sieur Affry a faites au sieur de Slingelandt pour une paix séparée avec l'Angleterre à mon exclusion, et de la réponse de la part de la cour de Londres que je vous ai communiquée également.[1] Ce ne sont point des conjectures sur des propositions vagues, mais des anecdotes secrètes qui m'ont été communiquées, quoique dans la dernière confidence, d'un très bon canal *in extenso*,[2] et dont je vous ai communiqué également sous le sceau du dernier secret, afin de ne vous en servir autrement que pour votre direction seule.

Au surplus, je ne vous cacherai pas une autre nouvelle qui me vient de très bonne main, et qui regarde les chipoteries qui ont été jusqu'à présent au tapis entre les cours de Vienne et de Versailles. Vous savez ce qu'on a divulgué au sujet d'une cession faite des Pays-Bas autrichiens de la cour de Vienne à la France.[3] Voici le fait. Le roi de Pologne, ayant criaillé auprès des susdites cours sur les pertes qu'il faisait, parceque j'occupais la Saxe, a prétendu que la France devrait envahir mes provinces de Clèves, qu'on donnerait en indemnisation au roi de Pologne, comme électeur de Saxe, d'autant plus que la Saxe avait encore une vieille prétention à ces pays-là.[4] Sur quoi, la cour de Versailles, s'étant concertée là-dessus avec celle de Vienne, la dernière s'est fort récriée contre, de sorte qu'on s'était engagé à la fin, par une nouvelle convention, que la cour de Vienne cèderait une bonne partie de la Flandre autrichienne en faveur de la conquête du pays de Clèves, que les Français doivent faire pour la maison d'Autriche, qui en contre indemniserait le roi de Pologne par le pays de Magdebourg, qu'on m'arracherait.[5]

Voilà précisément ce que j'ai appris de la nouvelle convention que les deux cours ont faite entre elles en dernier lieu, et ce que [vous] saurez faire ébruiter en Hollande, quoique sans y trop apparaître, en l'accompagnant de la réflexion sur la situation fâcheuse où la République et la religion protestante seraient, quand elle se trouverait presque tout-à-fait environnée des possessions autrichiennes de ce côté-là.

Nach dem Concept. Federic.

8740. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 18 mars 1757.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois; par lequel j'ai été bien aise de voir que la cour de Copenhague commence au moins d'ouvrir les yeux sur les desseins funestes des cours de Vienne et de Pétersbourg et sur les suites qui en résulteront pour le Danemark, si jamais lesdites cours devaient obtenir leur but.[6] Vous

[1] Vergl. S. 306. Die englische Antwort war an Hellen nicht mitgetheilt worden. — [2] Vergl. S. 291. — [3] Vergl. S. 332. — [4] Vergl. Droysen, Preuss. Politik, II, 2, S. 568 (1. Aufl.). — [5] Vergl. Nr. 6738. 6740. — [6] Vergl. S. 16. 125. 248.

devez cependant être bien sur vos gardes et ne perdre aucune occasion pour réveiller la cour où vous êtes là-dessus et sur les mauvaises suites, si cette cour se laissait induire de donner les mains à une neutralité trompeuse, vu que je suis informé de très bonnes mains et de façon à n'en pas douter que l'Impératrice-Reine a fait remettre au comte Dietrichstein[1] 15,000 ducats de Kremnitz en espèces, pour appuyer sa négociation d'une neutralité pour la Basse-Saxe.[2]

Je vous dois apprendre, d'ailleurs, que je viens de savoir de très bonne main qu'il y a depuis peu une nouvelle convention conclue entre les cours de Vienne et de Versailles, à laquelle les criailleries du roi de Pologne ont donné lieu,[3] qui, pour se dédommager des pertes qu'il souffrait en Saxe, a prétendu de lui faire céder le pays de Clèves, d'autant plus que la Saxe avait déjà une vieille prétention là-dessus. Sur quoi, la cour de Vienne n'ayant point voulu goûter cette proposition, on en [est] convenu entre les deux cours par ladite convention que la cour de Vienne cèdera une partie de la Flandre autrichienne à la France en faveur de la conquête du pays de Clèves, que les Français doivent faire pour la maison d'Autriche, qui la gardera à perpétuité et se chargera à son tour de dédommager le roi de Pologne par le pays de Magdebourg, qu'on prendrait sur moi. Voilà une nouvelle au sujet de laquelle je serai bien aise que vous informiez les ministres de Danemark, de sorte qu'elle en parvienne par là publique.

Tout ce que vous saurez faire d'ailleurs, c'est d'inspirer bien de la jalousie et des soupçons à la cour où vous êtes sur les desseins de la Russie aux pays de Holstein et de Sleswig,[4] malgré toutes les assurances qu'on lui donne à présent, pour l'endormir et la tromper à la suite. Souvenez-vous toujours de la duplicité que la cour de Vienne a fait paraître là-dessus par l'article secret du traité d'alliance avec la Russie de l'année 1746,[5] que je vous ai fait communiquer, il y a quelques années.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

8741. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 4. März, der schwedische Kanzleipräsident Baron Höpken habe, in einer Unterredung vom 3. März, die Gründe erörtert, welche Schweden daran hinderten, auf dem Reichstage zu Regensburg der protestantischen Partei sich anzuschliessen: „La Suède doit ménager la France et la Russie, l'une à cause du bien qu'elle lui fait, et l'autre pour éviter le mal qu'elle peut lui faire; l'une et l'autre ayant pour le moment présent les mêmes intérêts, la Suède se mettrait entre deux chaises et courrait les mêmes risques que les parties intéressées mêmes.. Tout ce qu'on peut lui demander à la suite de sa déclaration [à la Diète], ce ne sera que le contingent pour la Poméranie, qui, si même on le triplait, ne ferait, pour le

[1] Vergl. S. 155. 187. — [2] Vergl. S. 264. 372. — [3] Vergl. Nr. 8739. — [4] Vergl. S. 225; Bd. XI, 473. — [5] Vergl. S. 125 Anm. 4. — [6] Vergl. Bd. IX, 339. 362.

total, point de changement, et, outre qu'il n'est pas à croire que l'armée de l'Empire pourra être mise si tôt en ordre pour agir, le baron Hœpken m'a promis très positivement que non seulement on serait ici le dernier à fournir le contingent, mais qu'on ne l'enverrait point aussi longtemps qu'il y aurait seulement un prince en Allemagne qui manquerait encore. La Suède, en remplissant ainsi ses devoirs les plus pressants, ne se laissera plus engager à rien après cela; elle satisfera les puissances que, par sa situation, elle doit ménager, et, restant secrètement amie de Votre Majesté, elle pourra Lui être utile dans la suite, par le crédit qu'elle se conservera auprès des cours ennemies, et qu'elle perdrait entièrement, en refusant de se déclarer en apparence contre Elle . . . Il promet de communiquer fidèlement à Votre Majesté toutes les déclarations et projets dont les alliés feront part à sa cour, et il se flatte, pourvu que Votre Majesté veut Se fier à lui, d'être à même de parler de paix à la cour de France."

Dresde, 18 mars 1757.

Votre rapport du 4 de ce mois m'est bien entré, et je suis très satisfait des sentiments que M. de Hœpken vous a déclarés. Vous lui en témoignerez quelque chose par un compliment poli et flatteur de ma part, en l'assurant du secret le plus religieux que je lui garderais sur toutes les ouvertures qu'il voudrait bien me faire.

Au reste, si vous pouviez faire en sorte que la Suède ne se décidât en rien par rapport aux troubles présents, mais que tout traînât jusque dans le mois de juin prochain, alors j'en serais tout-à-fait content.

Nach dem Concept. Federic.

8742. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Dresde, 18 mars 1757.

J'ai appris avec bien de la satisfaction le prompt et soudain changement qu'il y a eu dans les propos que Münchhausen vous a tenus en dernier lieu,[1] à raison de ceux que vous m'aviez appris auparavant,[2] et que les choses ont pris là une toute autre tournure, que vos rapports me laissaient à peine souhaiter, ce que je puis cependant très bien concilier et pénétrer les raisons qui ont opéré un si prompt changement.[3] Vous tâcherez de votre mieux d'entretenir et de fortifier ces gens-là dans ces sentiments, et leur direz mille politesses de ma part; mais ce que je souhaiterais surtout, c'est que vous sauriez, s'il est possible, leur

1 Münchhausen hatte am 13. März dem Grafen Schmettau die Versicherung ertheilt, die hannoversche Observationsarmee solle sich sofort versammeln, sobald die Franzosen Miene machten, den Rhein zu überschreiten. Man würde die preussischen Lande in Westphalen, ebensowohl gegen Oesterreicher wie gegen Franzosen, mit aller Macht vertheidigen. Die sechs preussischen Bataillone aus Wesel (vergl. S. 380) nehme man mit Dank an. Schmettau äussert in seinem Bericht, Hannover 14. März, zu diesem Entgegenkommen des Hannoveraners: „Selon mes petites lumières, il me paraît que M. de Münchhausen m'a fait cette confidence de son chef, sans le consentement des autres ministres . . . [mais] il est sûr qu'il ne m'a jamais parlé si clair, ni avec une telle cordialité que cette fois." — 2 Vergl. S. 358—360. 380. — 3 Vergl. S. 305. 330.

insinuer qu'ils devaient tâcher d'avoir quelques régiments de la cavalerie anglaise, pour en augmenter le nombre de ceux d'Hanovre.

Nach dem Concept. Federic.

8743. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Dresden, 18. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 17. dieses habe Ich erhalten und die Position derer dortigen Regimenter mit mehrerem ersehen. Ich begreife sehr wohl, dass solche denenselben nicht commode sein kann, aber in den jetzigen Umständen kann es nicht anders sein und kommet es hier vor der Hand darauf an, ob wir uns wollen von dem Feind affrontiren lassen oder aber demselben, wann er kommt, Tête machen und zurückjagen.

Indess können von jedem Regiment 2 Officiers und 50 à 60 Mann zurück nach denen Quartieren geschicket werden, um die jungen Leute zu exerciren, desgleichen auch von der Cavallerie ebenso viel, um die jungen Leute und Pferde zu dressiren, und bleiben die Regimenter demohnerachtet doch stark genug.

Was den Feind angehet, da haben Ew. Liebden nicht nur fleissig nach Rumburg, Grottau und der Orten mehr patrouilliren zu lassen, sondern auch Dero Anstalten so zu machen, sich gleich an einem oder andern Orte, wohin es denen Umständen nach nöthig sein wird, zusammenziehen zu können, wenn etwa der Feind wo durch wollte, um ihm alsdenn mit dem ganzen Haufen und mit Force auf den Hals fallen zu können. So haben Ew. Liebden auch nichts zu sparen, um gute Spions zu haben, die sichere und zuverlässige Nachrichten von dem Feinde einbringen. Was Dieselbe deshalb ausgeben, davon haben Sie Mir nur die Rechnung zu schicken, so Ich bezahlen lassen werde.

Nach der jetzigen Position glaube Ich, dass Ew. Liebden in Bernstädtel[1] ehr im Stande sein werden, Sich zusammenzuziehen, es sei nun nach Löbau oder nach Zittau oder sonst, wie es die Umstände erfordern, zu gehen; dann, wie Ich es einsehe, so glaube Ich, dass der Feind tentiren werde, an einem oder dem andern Orte durchzugehen und Sie abzuschneiden, sich etwa hinter ein Défilé zu setzen und schicken dann ein ander Corps auf Zittau; Ich glaube aber eher, dass es auf Zittau geschehen wird.[2] Wann Ew. Liebden alsdenn zu Zittau wären, so könnten Dieselbe die Regimenter nicht zusammen bekommen.

Wenn Kranke bei denen Regimentern sein sollten, so müssen solche alle nach Görlitz und Bautzen transportiret werden; denn in denen Kantonirquartieren dorten vor seind solche nichts nutze. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

[1] D. i. Bernstadt. — [2] Vergl. S. 364. 370. 376.

Der Feind muss Dessein haben, Zittau zu coupiren. Ich kenne das Terrain nicht, ob er allda sich so postiren kann, dass man ihn nicht attaquiren kann, und dass er in der Zeit mit einem anderen Corps Zittau angreifet. Das vornehmste kömmt darauf an, dass Sie ihm mit einem starken Klumpen können auf den Hals gehen, wenn er was entrepreniret, auf dass ihm ein gutes Mal die Lust vergehet wieder zu kommen.

Friderich.[1]

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8744. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG IN DRESDEN.

Dresden, 18. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. So angenehm es Mir auch gewesen, dass Ew. Liebden Mir in Dero Schreiben vom 17. dieses eine neue Marke von Dero beständigen Attention für alles, so Meinen Dienst und Interesse concerniren kann, geben wollen, so kann Ich doch Deroselben darauf nicht in Antwort verhalten, wie Ich nicht hoffen will, dass Dieselbe in einiger Apprehension wegen einiger Belagerung von Magdeburg sein werden, allermaassen es dazu kommen sollte, wir zuvorderst alle nicht mehr dasein müssten.[2] Ich danke Ew. Liebden übrigens auch sehr vor die in Dero Schreiben vom 16. dieses communicirte Nachricht; es erhellet klar daraus, wie weit der wienersche Hof seinen Despotismum gegen die Reichsstände exerciren würde, wenn es ihn einmal gelingen sollte, seine Absichten gegen mich ausführen zu können. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin.

8745. AN DEN GENERALLIEUTENANT BARON DE LA MOTTE IN WESEL.

Dresden, 18. März 1757.

Da Ich vernehme, dass man zu Mainz alle auf dem Rhein von Köln und Holland ankommende Schiffe indistinctement wegnimmt und solche nach Strassburg bringet, um Kriegesbedürfnisse allda einzuladen, so will Ich, dass Ihr wiederum Eures Ortes zu Wesel alle diejenige Schiffe, deren Frachtbriefe auf Köln, Mainz, Frankfurt am Main und der Orten lauten und sonderlich denen Leuten dieser benannten Orte zuständig sein, hinwiederum anhalten lassen sollet.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Ein Postscript zu dem Schreiben enthält Bestimmungen über ein Avancement in des Herzogs Regiment. — [2] Auf des Prinzen Antwort vom 18. März: „Ich würde mich unglücklich schätzen, wenn meine Deroselben geleistete siebzehnjährige Dienstzeit Ew. Majestät noch den Zweifel übrig liessen, als wenn ich für Dero Person und Reich mein Leben zu lassen, in Appréhension stehen könnte" entgegnet der König beschwichtigend am 20. März, seine Bemerkung vom 18. März „sei keineswegs in dem Sinn gewesen, als es scheinet, dass Ew. Liebden solchen nehmen wollen."

8746. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, mars[1] 1757.

J'ai accusé à son temps le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois. Comme je ne vous ai pas pu alors donner mes ordres ultérieurs pour ce qui regarde la correspondance à établir avec le sieur de Weyler à Paris[2] par l'entremise de la Princesse Gouvernante, à laquelle elle a bien voulu condescendre si obligeamment, mon intention est que vous devez surtout prendre l'occasion de remercier cette Princesse de ma part par un compliment le plus obligeant que vous saurez imaginer, de toutes les marques de bonté et d'amitié qu'elle me donne, et dont ma reconnaissance serait éternelle;[3] en ajoutant que j'entrais parfaitement dans toutes les mesures et les ménagements qu'elle est obligée de prendre à ce sujet, et qu'à cette fin je lui faisais parvenir par vous le double du chiffre dont le sieur Weyler se servirait en conséquence de la gracieuse permission qu'elle lui donnerait, et dont un autre double se trouvait dans le paquet cacheté auquel j'avais fait joindre les instructions[4] que j'avais cru nécessaires de faire parvenir au susdit sieur Weyler pour s'y diriger, et qu'au reste je laissais à la disposition de cette Princesse d'en agir selon son plaisir et comme elle le trouverait convenable, et que c'était aussi la raison pourquoi je n'avais pas signé moi-même ladite instruction.

Vous vous acquitterez au mieux de tout ceci, en en gardant le secret le plus religieux et impénétrable, de sorte que personne n'en saura rien hormis la Princesse et M. de Larrey, à qui vous ne laisserez pas de faire mon compliment des attentions qu'il conserve pour moi.

Nach dem Concept. Federic.

8747. AU LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Dresde, 19 mars 1757.

Monsieur mon Cousin. La lettre que Votre Altesse vient de me faire du 14 de ce mois, m'est une nouvelle preuve de Son amitié parfaite et invariable pour moi, dont je ne saurais Lui exprimer assez ma reconnaissance. Je ne comprends que trop que Votre Altesse ne Se trouve pas présentement à même de pouvoir décliner la réquisition que la France Lui a faite pour le libre passage à Rheinfels des munitions de guerre et de bouche qu'elle va faire descendre le Rhin pour le service de son armée,[5] et qu'il faut que Votre Altesse Se prête de bonne grâce à un article auquel Elle n'a pas actuellement les moyens

1 Das Schreiben bildet eine zweite Antwort auf den am 18. März (Nr. 8739) bereits zum Theil beantworteten Bericht vom 11. März. Das Concept blieb mit unausgefülltem Tagesdatum bis in den April liegen; erst am 14. April bescheinigt Hellen den Empfang der Ausfertigung, die gleichfalls nur das Datum „mars 1757" getragen habe. — 2 Vergl. S. 323. — 3 Vergl. S. 245. 312. 365. — 4 Dieselben liegen nicht vor. — 5 Vergl. Nr. 8737.

en mains de S'y opposer efficacement. Je suis cependant bien aise de Lui dire que je suis après de m'arranger avec le roi d'Angleterre pour assembler une armée bien forte en Westphalie,[1] afin de nous opposer de ce côté-là à toute entreprise que les Français y voudraient former, et que, d'ailleurs, j'ai mes arrangements tous pris qu'au cas que les Français voudraient risquer le hasard de passer avec un corps d'armée par le pays de la domination de Votre Altesse sur la ville d'Erfurt,[2] nous les recevrons bien rudement et les ferons rebrousser chemin d'une façon qu'ils auront tout lieu de regretter d'avoir entrepris sur le territoire de l'Allemagne, ainsi que Votre Altesse pourra toujours être assurée qu'Elle ne manquera pas de soutien et d'assistance. Je La prie d'être persuadée de toute l'étendue des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon cousin

Federic.

P. S.

C'est encore par la parfaite confiance que j'ai à la bonté et à l'amitié dont Votre Altesse m'a donné tant de marques, que j'ose La prier de vouloir bien envoyer quelqu'un de Ses officiers entendus vers les lieux où les troupes françaises s'assemblent pour former l'armée au Bas-Rhin, afin de s'informer au juste de leur nombre et surtout du temps et du lieu où cette armée s'assemblera.

Et comme d'ailleurs il court un bruit qu'outre ladite armée au Bas-Rhin, il y aurait un autre corps d'armée de 20,000 hommes assemblé en Alsace, Votre Altesse m'obligera infiniment, s'il Lui plaît d'ordonner encore à quelques officiers de se rendre vers ces contrées, pour s'informer également sur la vérité de ces bruits, afin que j'en saurais être exactement instruit de toutes ces circonstances, pour savoir prendre mes mesures là-dessus. Votre Altesse sera persuadée de la reconnaissance que je Lui en aurai, et du parfait secret que je Lui en garderai.

Nach dem Concept.

3748. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Dresden, 19. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden werden aus der Anlage zu ersehen belieben, was Mir der Generalmajor von Knobloch aus seinen erhaltenen Nachrichten aus Böhmen von dem Marsch verschiedener feindlichen Regimenter nach den Gegenden von Zittau gemeldet hat. Da je mehr und mehr sich darthut, dass der Feind einen Coup auf Zittau meditiret,[3] so ist auch von Seiten Ew. Liebden deshalb nichts mehr zu versäumen, vielmehr haben Dieselbe Sich nur sogleich zusammenzuziehen und zusammenzuhalten, denn Ich glaube, dass der Feind nächster Tagen auf Dieselbe wird was unter-

[1] Vergl. S. 363. 385. — [2] Vergl. S. 355. 362. 378. 392. — [3] Vergl. S. 386. 387.

nehmen wollen und recht stark kommen wird. Was in Lauban und Greifenberg zurückstehet, können Ew. Liebden nur alles an Sich ziehen, auf dass Dieselbe recht en force sein; es ist auch nothwendig, dass Dieselbe Ihre Einrichtung so machen, dass Sie gleich en ordre de bataille kantoniren, damit, wenn der Feind kommet, die Regimenter in Zeit von drei Stunden höchstens zusammen seind und, in ordre de bataille schon formiret, dem Feind alsdenn recht stark gerade auf den Hals marschiren und tüchtig schlagen können; deshalb Ew. Liebden auch alles Geschütz und die schwere Canons bei Sich haben müssen. Ich lasse auch den Obristlieutenant von Pflug mit denen 4 leichten Escadrons Dragoner nach Bischofswerda marschiren; wenn Ew. Liebden auch diese an Sich ziehen wollen, dependiret es von Deroselben. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Es ist gewisse nöthig, dass Sie anjetzo alle ersinnliche Précautions vorkehren, damit uns vor Eröffnung der Campagne kein Affront geschiehet, und setzen Sie die Regimenter in Kantonirquartiere en ordre de bataille, lassen nicht mehr als 3, höchstens 4 Bataillons in Zittau, so können Sie mit 16 Bataillons und 35 Escadrons, mit Pflug 39 Escadrons, dem Feind, wor er sich weiset, auf den Hals gehen und bringen ihn recht zurücke, dann wird Ruhe werden.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Friderich.

8749. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 19. März 1757.

Es ist Mir alles dasjenige, so Ihr Mir in Eurem gestern erhaltenen Schreiben vom 11. dieses Monates meldet, recht lieb zu vernehmen gewesen, und da auch hier die Königin von Polen Nachricht haben soll, dass die russische Kaiserin schlecht sein und deren Schwäche mehr und mehr zunehmen soll,[1] so glaube Ich fast, dass dieses mit eine derer Ursachen sei, worum der Apraxin, seinen vorigen Ordres[2] ohnerachtet, zeither nicht agiret, sondern sich geschlossen gehalten. Inzwischen geben andere Briefe aus Petersburg vom 26. Februarii, dass die daselbst in Garnison gestandene 2 Regimenter Infanterie auf einmal in Zeit von vier Tagen von dar aufbrechen und nach Livland den Marsch nehmen müssen, davon dorten selbst niemand die Ursache, und was dazu Gelegenheit geben können, begreifen kann. So habe Ich ferner sehr sichere Briefe aus Petersburg gesehen, die aber nicht ein Wort von der Kaiserin noch deren Zustand erwähnen, nach welchen versichert wird, dass die russische Armée vor Anfang des Monates Junii nicht im Stande sein werde, agiren zu können, dass solche alsdenn aber überhaupt an 70,000 Mann stark sein dörfte.

[1] Vergl. S. 347. 352. 354. — [2] Vergl. S. 244. 300.

Ihr thut indess sehr wohl, demohnerachtet alle Eure Praecautiones zu nehmen und von der Zeit zu profitiren, Eure dortige Arrangements mehr und mehr im Stande zu bringen, um alles in der gehörigen Ordre und Verfassung zu setzen, allermaassen, so lange wir nicht sichere Nachrichten von dem Évènement der russischen Kaiserin Tode haben, die Sachen noch immer sehr équivoque bleiben.

Friderich.

Nach dem Concept.

8750. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 19 mars 1757.

Mon cher Maréchal. J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 15 de ce mois, au sujet de laquelle je vous répondrai encore de ma main propre.[1] En attendant, je vous prie d'avoir l'œil plus vers la Basse-Silésie que vers la Haute,[2] vu que je crois toujours que la guerre passera plutôt à votre droite qu'autre part.

Quant à la viande à fournir à vos régiments de hussards, je suis bien fâché de ne pas pouvoir me prêter à votre demande. Il est nécessaire qu'à l'égard de l'économie et des provisions tout soit d'une parfaite égalité entre les différents corps d'armée, et comme l'on ne fournit pas la viande aux régiments de hussards, ni ici ni en Prusse, il faut bien que cela reste sur le même pied avec ceux sous vos ordres. Je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Federic.

Nach der Ausfertigung.

8751. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Dresde, 20 mars 1757.

Mon cher Maréchal. J'ai reçu votre lettre du 18 de ce mois, par laquelle j'ai vu avec la satisfaction la plus parfaite qu'il va de mieux en mieux avec votre santé,[3] au sujet de laquelle je souhaite d'apprendre la bonne continuation.

Comme le temps de l'ouverture de la campagne approche, et que j'ai supposé à l'ennemi différents projets, selon lesquels il voudrait diriger ses opérations, et contre lesquels j'aurai mes mesures à prendre, j'ai bien voulu vous envoyer à la suite de cette lettre ce que j'ai fait mettre par écrit là-dessus, en vous priant d'y réfléchir mûrement et de me marquer bien sincèrement et tout naturellement votre façon de penser à ce sujet, et ce que vous en sentez. Il serait superflu de vous en recommander le secret, parceque vous en connaissez assez l'importance.

[1] Statt dieser Antwort erfolgte Nr. 8751. — [2] Vergl. S. 335. — [3] Vergl. S. 371.

J'attends d'ailleurs votre réponse à la lettre du 16 de ce mois que je vous ai faite.[1] Soyez assuré de la parfaite estime avec laquelle je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Federic.

Suppositiones verschiedener Projecte, wie die feindliche Armée in der Campagne von 1757 agiren könnte, und was von Seiten der königlichen Armée alsdann vor Maassregeln erwählet werden sollen.

Das erste Project.[2]

Im Fall der Marschall Browne defensive in Böhmen agiret und eine französische Armée von 30,000 Mann von Mainz über Schweinfurt marschiret, wozu noch überdem Reichstruppen stossen könnten,[3] was vor Mesures genommen werden sollen.

Im Fall dieses Project executiret würde, so werden 40,000 Mann denselben entgegenmarschiren und die königlichen Armeen folgende Positions nehmen:

1) Von dem rechten Flügel der in Sachsen stehenden Armée werden 40,000 Mann detachiret, wobei praeter propter 87 Escadrons sein werden; diese müssen sich von Erfurt Meister machen und gegen die Gothasche Lande ihren Marsch dirigiren und dem Feinde entgegengehen, wobei zu observiren, dass diese Armée wenigstens 7 Wochen mit Mehl versehen, auch, so lange sie in Sachsen marschiret, derselben die benöthigte Fourage geleistet werden könne.

2) Bei Zwickau werden 25,000 Mann,

3) Bei Dresden 35,000 Mann,

4) In der Ober-Lausnitz und denen anstossenden schlesischen Gegenden 35,000 Mann,

5) In denen schlesischen Festungen und bei Schweidnitz 15,000 Mann stehen.

Das zweite Project.

Wenn der Marschall Browne von der österreichischen Armée

Alsdann das Corps, was entgegengehet und sich Erfurt be-

[1] Nr. 8731. — [2] Vergl. hierzu das Königliche Schreiben vom 16. März (Nr. 8731). — [3] Vergl. S. 355. 362. 378. 388. 396.

detachiren und zu der französischen Armée wollte stossen lassen.

meistern soll, aus 50,000 Mann bestehen muss, wobei gleichfalls praeter propter 87 Escadrons Cavallerie sein sollen. Es bleiben alsdenn:

1) Bei Chemnitz 20,000 Mann,
2) Bei Dresden 30,000 Mann,
3) In der Lausnitz und denen anstossenden Schlesien 35,000 Mann,
4) In denen schlesischen Festungen, wie vorgedacht, 15,000 Mann.

Das dritte Project.

Wenn der Marschall Browne in Sachsen einbrechen wollte und die französische Armée nicht zum Vorschein käme.

Bei so bewandten Umständen bleibt es bei der bereits gemachten Einrichtung.

Das vierte Project.

Wenn die Franzosen gar nicht kommen und die Oesterreicher einen Defensivkrieg in Böhmen führen wollen.

Sobald der Marschall Browne dieses Vorhaben zu bewerkstelligen Willens, werden Se. Königl. Majestät mit einer Armée von 60 bis 70,000 Mann in der Gegend von Teplitz in Böhmen eindringen und 15,000 Mann in der Lausnitz bleiben. Alsdenn die königliche Armée sich von der Elbe eloigniret.

Die feindliche Armée stehet bei Lobositz, und da man von der Elbe nicht Meister, ist unumgänglich nöthig, dass die Provisionen zu Lande mitgenommen werden müssen, und zwar auf so lange, als man urtheilen könne, dass der Marschall Browne von der Eger und Elbe delogiret werden könnte.

Um dieses mit Success zu prästiren, werden zwei Projecte formiret:

Das erste Project ist, dass man Miene macht, Eger zu belagern. Greift dann der Marschall Browne nach dieser Finte, so ziehet sich die Armée sogleich seitwärts nach Lobositz und der Eger.

15,000 Mann, so in der Lausnitz stehen, marschiren vorwärts, nehmen Tetschen weg, cotoyiren die Elbe, dass auf denen Höhen sich kein Feind setzen kann, und decken die Magazine, so zu Wasser nach Leitmeritz gebracht werden.

Der Feldmarschall von Schwerin kömmt alsdenn dem Corps, so gegen der Lausnitz stehet, im Rücken.

Sollte indessen der Marschall Browne in seinem Lager stehen bleiben, so bleibt nichts weiter übrig, als dass Eger weggenommen werde, woselbst alsdann das Dépôt von Mehl etabliret und die Eger passiret werden könnte, um dem Feinde in die Flanke zu kommen.

Das zweite Project hingegen ist, dass

1) 40,000 Mann bei Dresden, wobei NB. wenig Cavallerie,

2) 20,000 bei Chemnitz,

3) 40,000 in der Lausnitz und

4) 40,000 unter Commando des Feldmarschall von Schwerin zu stehen kämen.

Beide letztere Corps müssten zugleich in Böhmen einbrechen und ihren Marsch dergestalt zu arrangiren suchen, dass sie in der Gegend von Bunzlau sich conjungiren können.

NB. Bei diesem Corps muss auf 7, wo möglich auf 8 Wochen Mehl mitgenommen werden.

Das Corps hingegen, was bei Dresden stehet, würde alsdann vorrücken und suchen die Posten von Lobositz und Budin zu occupiren; sollte indessen der Feldmarschall Browne stehen bleiben, so muss das Corps bei Dresden gleichfalls so lange stehen bleiben, bis von der Seite der Lausnitz und Schlesien die Operationes geschehen.

Das Hauptschreiben nach der Ausfertigung. Die Beilage nach der Schwerin übersandten Abschrift, von der Hand Retzow's.

8752. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Dresden, 20. März 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Mir ist Euer Schreiben vom 16. dieses wohl eingeliefert worden, und danke Ich Euch vor die Communication derer auf das neue aus Böhmen eingezogenen Nachrichten, mit deren Continuation Ihr Mich dann obligiren werdet. Da nach solchen sich ein starker Theil von des Feindes Forces in Böhmen nach der Lausnitz ziehet,[1] Meine Nachrichten sich auch von allen Orten her darüber confirmiren, so kann Ich diese Sache nicht als ein Bagatell ansehen, da Ich gewiss versichert bin, dass der Feind uns dorten einen Coup anzubringen gedenket; weshalb dann auch, so lange Ich sehe, dass der Feind dorten en force zusammen bleibet, Ich auch Meines Ortes dorten alles en force zusammen halten

[1] Vergl. S. 389.

lassen werde. Uebrigens erwarte Ich Eure Antwort auf Mein letzteres an Euch erlassenes Schreiben[1] und bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung. Friderich.

8753. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 20 mars 1757.

Je vous fais cette lettre pour vous dire qu'ayant fait acheter quelque quantité de grains en Hollande par des entrepreneurs pour les provisions nécessaires de mon armée et de quelques-unes de mes provinces qui en manquent, je viens d'apprendre qu'il y a eu depuis peu une défense générale de toute sortie des grains. Comme l'achat des grains pour mes provisions a été fait longtemps avant que cette défense a été publiée, et que d'ailleurs je suis bien pressé d'avoir bientôt ces grains, afin d'en subvenir à mes sujets et d'en disposer pour mes magasins, vous tâcherez d'abord d'avoir une audience particulière auprès de la Princesse Gouvernante Douairière, afin de la rechercher et prier en mon nom de vouloir bien faire en sorte que ladite défense soit levée à l'égard des provisions qu'on y a achetées pour moi, et qu'il soit permis que le transport s'en puisse faire incessamment. Je ne doute nullement que ladite Princesse Gouvernante ne veuille employer en ma faveur son autorité et ses soins, pour faire expédier les ordres nécessaires pour la libre sortie de ces grains, au sujet desquels je serais bien en peine, si le transport en dût traîner.

Federic.

Nach dem Concept.

8754. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Dresde, 21 mars 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. Après tant de marques de bonté et d'amitié que vous m'avez données, et l'empressement que je sais que vous aimez à mettre dans les occasions où il s'agit de m'en faire plus, je n'ai pas cru devoir hésiter à m'ouvrir à vous sur une chose qui m'intéresse extrêmement.

Votre Altesse connaît combien il m'importe d'être exactement au fait des mouvements des troupes françaises vers l'Allemagne;[2] ne voudrait-Elle pas m'aider, pour en avoir de bonnes et sûres notices, au moyen de quelque personne entendue, mais point sujette à être soupçonnée, pour l'envoyer à mes frais et dépens à Mayence et à Cologne et aux environs, pour observer seulement ce que les troupes françaises qui marchent vers ces contrées, font; le lieu de leur assemblée en corps, comment leurs marches sont réglées, et quels

[1] Vergl. Nr. 8732. Vergl. auch Nr. 8757. — [2] Vergl. S. 348. 388.

arrangements ils prennent. Comme il y a d'ailleurs des bruits sur un corps de troupes de 20,000 hommes à peu près que la France ferait marcher de l'Alsace,[1] muni d'un grand train d'artillerie, pour passer de Mayence en Franconie, en joignant en marche quelques troupes des princes de l'Empire à Schweinfurt,[2] j'ose demander encore à Votre Altesse de faire en sorte que j'en sois également instruit avec exactitude.

Elle sera persuadée de ma reconnaissance la plus parfaite, pour m'avoir obligé sur un sujet aussi intéressant pour moi que celui-ci, étant au surplus avec ces sentiments qu'Elle me connaît, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Nach dem Concept. Federic.

8755. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 4. März, das englische Ministerium sei gesonnen, den König von Preussen mit aller Kraft zu unterstützen. „Il serait à souhaiter que [le ministère] d'Hanovre en fît de même; mais il s'en faut beaucoup que le baron de Münchhausen[3] adopte de pareilles idées, toujours trop attaché à l'ancien système, et toujours rempli de fausses craintes et de timidité dans la poursuite du nouveau. Il ne sera guère possible de lui faire adopter l'idée que Votre Majesté avait eue, de faire séparer les ministres protestants de la Diète de Ratisbonne et les faire assembler ailleurs,[4] pour empêcher qu'ils ne se laissassent entraîner au système des Autrichiens. Je l'ai tâté là-dessus inutilement, et quoique les ministres anglais sentent fort bien qu'une telle démarche serait fort utile à la cause commune, ils n'osent cependant pas se mettre en jeu contre le sentiment de ceux d'Hanovre, crainte que le Roi ne le trouve mauvais et ne leur reproche qu'ils n'entendent rien dans ces sortes de matières. Ainsi ce ne sera point ici où il y aura de la probabilité de réussir dans une pareille négociation, à moins que la régence d'Hanovre ne l'approuve. Par conséquent il est absolument nécessaire de la gagner, s'il importe à Votre Majesté que cette affaire ait lieu; c'est

Dresde, 21 mars 1757.

La dépêche que vous m'avez faite du 4 de mois, m'est heureusement parvenue. J'ai trouvé parfaitement bien pensé tout ce que milord Holdernesse vous a dit[5] touchant le ministère d'Hanovre; mais à quel sujet vous lui ferez sentir que je n'avais, également que lui, nulle autorité sur les ministres d'Hanovre, et que tout ce que je saurais faire par rapport à ceux-ci, était de me servir de la voie de représentations, qui avec des gens craintifs comme ceux-ci, quand il s'agissait de les faire sortir de leur routine ordinaire, ne faisaient pas toujours l'impression désirée; que j'avais actuellement encore là mon lieutenant-général comte de Schmettau,[6] qui les pressait autant qu'il saurait se faire de bonne manière, et que j'avais résolu d'y envoyer quelque autre ministre encore. Mais ce qui opèrerait plus efficacement et plus de bien que tout

[1] Vergl. S. 388. — [2] Vergl. S. 392. — [3] Philipp Münchhausen in London. — [4] Vergl. S. 258. 259. 272. 329. — [5] Michell nennt in seinem Bericht weder an dieser Stelle noch weiter unten bei der Flottenfrage den Namen des Grafen Holdernesse. — [6] Vergl. S. 385.

même le sentiment des ministres anglais, qui croient d'ailleurs aussi bien que moi que, dans les circonstances présentes et pour empêcher que Messieurs d'Hanovre n'intimident et ne fournissent des entraves au Roi dans les concerts à prendre dans le moment présent et surtout au sujet des incidents qui pourraient survenir, il plût à Votre Majesté d'entretenir à Hanovre une personne de Sa part qui fût à même de rectifier la régence dans les fausses idées qu'elle pourrait avoir, et qui fût capable en même temps de lui faire bien comprendre que quand l'Angleterre avait pris un parti et était résolue de la soutenir avec la sanction du Parlement, l'électorat ne devait avoir d'autre système que celui de s'y conformer, sans chercher des moyens de le contrecarrer sous des prétextes d'un reste de ménagement pour les Autrichiens . . .

Quant à l'escadre pour la mer Baltique,[1] ce qui empêche qu'on ne se détermine à cet égard, c'est qu'il est nécessaire de s'arranger préalablement sur celles que l'on se propose d'envoyer dans les autres parties du monde. On est déjà convenu d'en faire incessamment partir une pour l'Amérique, forte de 16 vaisseaux de ligne et de 4 frégates, et qui servira d'escorte à des transports qui y porteront 6 mille hommes.... Mais comme les escadres qui croiseront dans la Manche et dans la mer Méditerranée, aussi bien que celle qui ira aux Indes orientales, ne sont pas encore tout-à-fait réglées, c'est là ce qui empêche véritablement qu'on ne puisse encore régler celle que l'on pourra envoyer dans la mer Baltique."

cela sur les susdits ministres, ce serait si en Angleterre on faisait résoudre à Sa Majesté Britannique de donner au duc de Cumberland le commandement de son armée en Allemagne,[2] comme la seule personne qui par son autorité imposerait au ministère d'Hanovre. Que, dans les circonstances présentes et vu le projet d'opération de la France, il ne fallait pas douter que je ne fusse obligé de détacher de mon armée ici, pour agir de concert avec l'armée d'Hanovre contre les Français,[3] et c'est pourquoi je souhaite infiniment que le duc de Cumberland soit alors à la tête de cette armée, afin de pouvoir m'entendre avec lui sur les opérations à faire; sans cela et si ladite armée est aux ordres des ministres d'Hanovre, je prévois et sens d'avance que les choses iront fort mal.

Vous direz tout ceci bien naturellement à milord Holdernesse et ajouterez encore que, si le duc de Cumberland passait en Allemagne, il n'avait du tout besoin d'y amener encore de l'infanterie anglaise, mais bien de la cavalerie,[4] et qu'il serait d'un grand avantage, si on fît joindre à l'armée d'Hanovre jusqu'à vingt escadrons de la cavalerie anglaise, parceque celle des Français était à présent plus forte en cavalerie que celle d'Hanovre, et qui par conséquent avait besoin d'en être renforcée,[5] mais point en infanterie, dont elle avait suffisamment.

Pour ce [qui] regarde la flotte à envoyer à la Baltique, je vous avoue que je crains en conséquence de ce que milord Holdernesse vous en a dit, qu'il n'en arrive également ce qui est arrivé avec celle qui fut envoyée dans la Méditerranée pour secourir Port-Mahon,[6] et que la

[1] Vergl. S. 344. — [2] Vergl. S. 380. — [3] Vergl. S. 276. 348. 392. — [4] Vergl. S. 386. — [5] Vergl. S. 276. 348. — [6] Vergl. Schäfer, Geschichte des siebenjährigen Krieges I, 169.

première n'arrive que quand il n'y aura plus temps de servir avec utilité.

Au reste, j'agréerais conformément au désir de milord Holdernesse le sieur d'Arcy en mon service,[1] quoiqu'uniment pour complaire audit ministre, mais, à vous parler confidemment et pour votre direction, je souhaiterais bien qu'à l'avenir l'on ne m'envoie plus de ces gens sur le corps,[2] et sans m'avoir pressenti là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

8756. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Dresden, 21. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden Schreiben vom 20. dieses erhalten und bin von allem, so Dieselbe Mir darin gemeldet haben, recht sehr zufrieden gewesen. Was die von Ew. Liebden zugleich angezeigete Position des dortigen Corps Truppen angehet, da haben Dieselbe nur noch den 25. dieses Monates abzuwarten, um zu sehen, ob dann die Oesterreicher nichts thun wollen. Inzwischen ist es Mir sehr lieb, dass Ew. Liebden alle Präcautiones genommen haben; sobald Ich aber auch sehen werde, dass es nur möglich ist, die Regimenter zu soulagiren, so werde Ich die Ordre dazu geben.

Was den dort angekommenen desertirten Kanonier angehet, da sehe Ich solchen als einen abgeschickten Espion an, welchem Ew. Liebden ja keine Dienste geben, vielmehr Sich vor demselben um so mehr in Acht zu nehmen haben, als Ich weiss, dass die Oesterreicher schon einen dergleichen Kanonier als einen Espion abzuschicken probiret haben.

Das von Deroselben Mir sonst vorgeschlagene Avancement bei Dero Regiment in des abgegangenen Obristen von Lüderitz Stelle habe Ich überhaupt accordiret und dem Regiment solches bekannt gemachet. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Durch aufgefangene Briefe habe ich ersehen, dass nicht mehr als 7 Compagnien Grenadiers nach der Lausnitz'schen Grenze gerücket seind;[3] also ist es nur defensive und können Sie Ihre Leute was mehr Luft geben. Bülow[4] muss hier bei mir in Kantonirquartier einrücken.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Ein Verwandter des Grafen Holdernesse, der im englischen Heere als Katholik keine Aufnahme fand. — [2] Vergl. S. 283. 317. 379. — [3] Vergl. S. 389. — [4] Vergl. S. 160.

8757. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Winterfeldt berichtet, Landshut 19. März: „Ew. Königl. Majestät werden aus meinem vorigten allerunterthänigsten Rapport vom 16. dieses[1] bereits allergnädigst zu ersehen geruhet haben, wie ich schon darin, und ehe ich Ew. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl vom 16.[2] gestern Abend erhalten, in Allerhöchstderoselben Idées, als worüber ich gar zu vielfältig instruirt bin, dass mir solche nicht allezeit den besten und sichersten Weg zeigen sollten, insoweit entrirt habe, als mir die bisherigen Umstände unserer Feinde gegen Schlesien und Sachsen, ohne aber auf 80,000 Franzosen zu rechnen, welche gegen Wesel und dem Magdeburgischen agiren wollen, bekannt gewesen sind.

Wann dem Feldmarschall Browne die Zeit gelassen wird, dass er mit 80. bis 90,000 Mann so lange still sitzen und abwarten kann, wie derer Franzosen ihr Dessein abgelaufen, so könnten Ew. Majestät alsdann nicht anders als wenigstens 30,000 Mann gegen die Franzosen schicken, 60,000 gegen Browne, 35,000 gegen die Lausnitz und Schlesien, ausser 15,000 Mann bei Schweidnitz, ganz bloss lassen.[3]

Gott bewahre aber davor, nicht in der Verlegenheit zu kommen, solche Mesures nehmen zu dürfen! Denn Schlesien würde auch in der kurzen Zeit vom Feinde so ruinirt werden, dass alle unsere Ressourcen und worauf wir doch währenden Krieges am mehresten rechnen müssen, gänzlich dadurch wegfielen.

Um aber diesem Uebel abzuhelfen und des Feindes gefährlichen Desseins zuvorzukommen, sehe ich kein ander Mittel, als dass wir von hier, aus Schlesien, so bald als möglich das Spiel anfangen und dem Feinde auf die Magazine von Pardubitz und Königgrätz, welche seine stärkste sein, die er hat, zu fallen suchen. Die Piccolomini'sche Armée ist in ihrer jetziger Verfassung nicht stark genung, solches zu verhindern, und muss Browne, welcher es ohnedem nicht leiden kann, solche alsdann verstärken.

Ew. Majestät, welche aber in Sachsen mit einer starken Armée ihm in der Nähe stehen, können ihm alsdann dadurch nicht allein seinen Anschlag auf der Lausnitz zernichten, sondern auch viel mehr von da offensive agiren lassen. Wo der Feind zu Aussig ein starkes Magazin hat, als welches allda sehr luftig angelegt ist, so könnte ihm solches vors erste auch genommen werden.

Wenn der Feind bald und in der Zeit angegriffen wird, ehe er mit seinen Arrangements fertig ist, so können wir anjetzo mit 30,000 Mann mehr gegen ihm ausrichten als im Monat Juni mit 60,000 Mann.

Der Feind muss Haar lassen, ehe die Franzosen ihr Dessein ausführen und dem Magdeburgschen nahe kommen können; alsdann aber wann der Feind nur erstlich eine Schlappe bekommen, so dependirt es alle Zeit von Ew. Majestät, so viel als nöthig gegen die Franzosen zu schicken. Königgrätz ist von hier 11 und von unserem Schweidnitz'schen Magazine 15 Meilen. Kann nun ausstudirt und möglich gemacht werden, dass wir nur, wann wir uns aus dieser Gegend mit der Armée im Marsch setzen, vors erste auf 14 Tage Brod und Fourage nach bekommen können, so sind wir geborgen. Ich halte davor, es geht an, und mache vor mich einen Plan dazu. Wann wir drei Tage aus unserm Magazine rechnen, so bekommen wir vor den vierten Tag noch allezeit so viel in Böhmen dazu. Dieses hilft uns dann mit durch, um unsere Fourage, die nachgefahren wird, an uns ziehen zu können.

Es würde dem Feinde, der gar nicht darauf rechnet, der unvermuthetste Donnerschlag sein, so jemals geschehn, und dadurch alles in Schrecken und Confusion gerathen. Die jetzigen Umstände von Ew. Majestät sind allezeit einem Hasard unterworfen, als woraus nichts als ebenfalls die allerhardieste Partie prompt zu ergreifen, retten kann. Was von hier deshalb möglich zu machen, darin wird gewiss der Feldmarschall Schwerin mit aller praecautieusen Ueberlegung entriren,

[1] Vergl. Nr. 8752. — [2] Vergl. Nr. 8732. — [3] Vergl. S. 378.

und wann derselbe alsdann seine Partie genommen, solche mit Vigueur executiren. Falls nun der Feldmarschall meiner Proposition Beifall geben sollte, sowie ich mir fast im Voraus flattire, so können Ew. Majestät alsdann ganz sicher und ruhig dabei sein, dass es, will's Gott, mit Gloire wird ausgeführt werden. Ich bin davon so gewiss überzeuget, dass wann ich 10 Köpfe und Leben hätte, solche Ew. Majestät davor zum Unterpfande geben wollte.

Mein Herz ist mir anjetzo zu voll, um mich in der Ordnung über alles expliciren zu können; falls aber Ew. Majestät die Gnade haben, auf meinen Vorschlag zu reflectiren, so bitte ich unterthänigst, den Obristen Finck herzuschicken, als gegen welchen man sich insgeheim en détail decouvriren, als auch zugleich durch selbigen Ew. Majestät allergnädigste Intentions erfahren und ihm darauf antworten kann.

Wesel wollen doch Ew. Majestät nicht defendiren lassen,[1] sondern vermuthlich nur Geldern allein, als worbei sich doch auch die Franzosen nicht übereilen, sondern lange aufhalten und sehr glorieux sein werden, wann sie diesen Ort bekommen. Der Prinz Karl soll ja alle seine Effecten in Brüssel verkauft haben,[2] welches dann wohl eine Marque, dass die Niederlande an denen Franzosen sollen cedirt werden, als wovor sie dann freilich Efforts thun müssen. Wann aber die Oestreicher nur erstlich eine Schlappe bekommen, so wird sich das französische Feuer auch gleich dämpfen.

Sogleich erfahre ich, dass der Feind anfängt Braunau zu räumen und alles nach Nachod hinzuschleppen. Ich glaube, dass es daher rühret, weil sie glauben, dass ich ihnen unvermuthet mit 18,000 Mann in Böhmen auf dem Halse fallen werde. Es ist eine terrible Furcht vor uns in Böhmen. Zu Chrudim und allen den Oertern finden wir auch Magazine."

[Dresden,] 21. [März 1757].

Das Project ist admirabel und stimmt auch eines Theils mit das, was ich entworfen hatte;[3] bei so eine importante Gelegenheit wie diese aber meritiret es wohl examiniret zu werden. Finck hat was zu thun bei Zwickau, den kann ich nicht schicken; ich lasse Oelsnitz von Zittau kommen, sobald er hier ist, so gehet er nach Schlesien, und werde ich dem Plan alle Difficultäten machen, die mir in den Kopf kommen, und die ein Officier machen muss, damit alles erstlich wohl überleget wird, und wenn alles arrangiret ist, die Execution desto besser von Statten gehet.

Die Engelländer haben die Neutralität glatt abgeschlagen,[4] das hilft was; alleine das hannöversche Ministère ist nicht zu trauen.

Können wir des Feindes Projecte derangiren, so ist es gewiss unser Spiel, allein es muss mit eine probable Gewissheit geschehen und nicht ins Gelache; denn in Böhmen hereinzukommen, ist leicht, wann aber das geschiehet, so lauft das ganze Piccolomini'sche Corps in das Retranchement und hinter den Adler bei Königgrätz; wie dann weiter? So haben wir die Truppen in Bewegung gebracht und müssen darnach geschwinde zurücke, dass wir nicht Hungers sterben, dann ist das ein schlechter Anfang von Campagne. Ich sehe schon ein, was ich aus der Lausnitz und dieses Orts beitragen kann, um die Expedition zu erleichtern, nur muss ich klarer in der Sache sehen wie bis dato, um mich dazu zu determiniren. Wor es wahr ist, dass ein

[1] Vergl. S. 250. — [2] Vergl. S. 332. — [3] Vergl. S. 394. — [4] Vergl. S. 396. 397.

starkes Magazin in Bunzlau ist,[1] so wäre das Project darauf sicherer und besser; denn laufet der Feind dar weg, so muss er sein Magazin verlassen oder verbrennen. Bei Königgrätz ist sehr schwer, und laufen die Leute dar hin, so ist nichts auszurichten. Dieses alles muss wohl beantwortet werden. .

Uebermorgen, denke, soll Oelsnitz von hier abgehen und lauter Difficultäten mit sich bringen. Langsam bedacht, dem Feind sein Dessein cachiret und frisch executiret, das macht alles aus. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Friderich.

8758. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Dresde, 22 mars 1757.

J'ai bien reçu votre rapport du 12 de ce mois, et ce sera au temps à nous apprendre pour combien les conjectures que le baron de Bernstorff vous a communiquées,[2] sur ce qu'il pense que le grand équipement sur mer de la Russie n'aurait point lieu, se trouveront fondées ou non. Toutefois pouvez-vous être persuadé que la nouvelle que je vous en ai donnée,[3] m'est parvenue de très bonne main, savoir par le canal d'une personne sûre qui se trouve sur les lieux, et qui est à même d'en être informée toute des premières.

Pour ce qui concerne le départ des sieurs Wasserschleben et Fabritius de Copenhague,[4] nous avons ici des avis qui portent comme quoi le premier serait allé à Londres et l'autre à Hanovre, et ce sera à vous à en approfondir la certitude, de même que ce qui peut proprement avoir occasionné leurs missions.

Vous éclaircirez aussi, au possible, à quoi les 15,000 ducats de Kremnitz en espèces que l'Impératrice-Reine a fait parvenir au comte de Dietrichstein,[5] ont été employés par ce dernier, et m'en ferez votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

8759. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Dresden, 22. März 1757.

Diejenigen Nachrichten, so Ihr Mir vermittelst Eures Schreibens vom 15. dieses von allem Eurer Orten bisher Vorgefallenen communiciren wollen, sind Mir noch ganz lieb zu vernehmen gewesen; nunmehro aber und vorjetzo wird es hauptsächlich darauf ankommen, das

[1] Vergl. S. 319. — [2] Vergl. Nr. 8759. — [3] Vergl. S. 297. — [4] Der Minister von Wasserschleben und der Banquier Fabritius waren, wie man in Kopenhagen erzählte, nach Hamburg abgereist, um eine Anleihe zu verhandeln. — [5] Vergl. S. 384.

Project derer Russen zu erfahren, nach welchem sie ihre Operationes anzustellen intendiren, wohinter zu kommen Ihr Euch alle ersinnliche Mühe zu geben habet, auch in gleicher Absicht auf die Anlegung ihrer Magazine und andere ihre Arrangements ein sehr wachsames Auge halten werdet.

Wann Ich Meinen Nachrichten aus Dänemark und denen Versicherungen, so der Minister Bernstorff allda an Meinen dort subsistirenden Minister gegeben,[1] trauen darf, so machen die Russen noch keine Anstalten zu Equipirung einer Flotte und einer starken Anzahl von Galeeren, und schiene es, als ob auch noch nicht die Frage davon wäre; alles, was vielleicht deshalb geschehen würde, möchte sein, dass man zu seiner Zeit einige Galeeren mit Vivres und Provisions längst den dortigen Küsten zur Subsistance der Armée schicken würde. Welches alles Ich jedoch noch zur Zeit an seinem Orte gestellet sein lassen muss.

Friderich.

P. S.

Ich übersende Euch vermittelst der Anlage die Nachrichten, so Mir sogleich aus Petersburg communiciret worden seind.[2] So wie Ich urtheilen kann, so kann Ich die Force derer Russen nicht anders als etwa 40 bis 45,000 reguläre Truppen und bis etwa 15,000 irreguläre zum höchsten urtheilen.

Nach dem Concept.

8760. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

König Georg schreibt, St.-James, 1. März 1757: „Monsieur mon Frère. Je suis très obligé à Votre Majesté de vouloir bien entretenir notre négociation[3] de la manière secrète qu'elle est à présent. Nous nous trouvons environnés d'ennemis puissants, et qui emploieront toutes leurs forces combinées pour nous détruire. Il faudra que le courage supplée à la supériorité qu'ils auront. Je serai fort reconnaissant de ce que Votre Majesté me veut faire part de Ses projets pour la campagne à venir[4] et me communiquer avec franchise Ses sentiments selon les conjunctures. J'en ferai usage, autant que les circonstances le permettront, et je La prie d'être persuadée qu'on ne peut souhaiter plus vivement du succès à Ses opérations ni avoir plus d'estime pour Sa personne que, Monsieur mon frère, de Votre Majesté le bon frère

George R."

Dresde, 22 mars 1756.

Monsieur mon Frère. La lettre de Votre Majesté m'a d'autant plus réjoui que j'y vois la continuation de Ses sentiments nobles et magnanimes, sur lesquels j'ai toujours fermement compté. Elle peut être persuadée que j'y répondrai toujours avec la plus grande fidélité et franchise.

[1] Bericht Häseler's, d. d. Kopenhagen 12. März. Vergl. Nr. 8758. — [2] Die Nachrichten liegen nicht mehr vor. — [3] Vergl. S. 252. — [4] Vergl. S. 252.

Je ne manquerai pas d'envoyer à Votre Majesté en peu de jours les projets des ennemis,[1] et la manière dont j'espère de les faire avorter. Je n'attends pour cela que la confirmation d'une nouvelle dont je serai instruit vers ce temps-là, et Elle verra par les choses que je me propose de faire, que je serai non seulement en état de faire face à tous mes ennemis, mais encore de couvrir le pays d'Hanovre, au cas que les Français détachassent 30,000 ou 40,000 hommes pour passer par l'Eichsfeld et tourner Ses États.[2]

Que Votre Majesté me pardonne ma franchise, je ne Lui parle pas ce moment comme à un Roi, mais comme à un ami; qu'Elle daigne mettre à la tête de Son armée le duc de Cumberland.[3] Voici mes raisons: 1° Ce Prince a commandé des armées; 2° il connaît les Français, contre lesquels il a eu à faire; 3° sa naissance et son caractère lui donneront cet empire qu'un chef d'armée doit avoir nécessairement sur des troupes réunies de différents princes, et qu'aucun particulier, excepté milord Marlborough, n'a pu gagner sur eux.

Avec cela, je prévois que, par rapport à la droite de ma position, je serai obligé à des mouvements pour seconder l'armée de Westphalie,[4] et toutes ces opérations différentes s'exécuteront avec plus de concert et d'unité, si un prince du mérite du duc de Cumberland et attaché aux intérêts de Votre Majesté comme lui se trouve avoir le commandement de ces troupes.

Puisque je suis en train de Lui parler à cœur ouvert, Elle voudra bien que je Lui fasse remarquer que voici le moment favorable pour acheminer en partie le sujet de la négociation du comte de Podewils.[5] L'électeur de Cologne lève des troupes, et il est sur le point de se déclarer pour les Français; ne pourrait-on pas s'avancer dans le Paderborn, le prévenir, désarmer ses troupes et en même temps vivre aux dépens de ses évêchés?[6] Il n'y a plus rien à ménager, ainsi pourquoi donner le temps de joindre ses forces à celles de notre ennemi commun?

Je Lui demande pardon, si je Lui parle si franchement; je ne m'ingère point à donner des conseils à Votre Majesté, Elle en usera, comme Elle le jugera à propos, mais je me ferai une conscience dans ces moments critiques de Lui taire la moindre idée que je juge avantageuse à la cause commune, et tant qu'Elle le voudra bien, j'en userai de même, priant Votre Majesté d'ajouter foi aux sentiments de la plus haute considération et estime avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Hannover. Eigenhändig.

---

1 Vergl. das Schreiben an König Georg vom 10. April. — 2 Vergl. S. 276. 349. 392. — 3 Vergl. S. 380. 397. — 4 Vergl. S. 392. 397. — 5 Vergl. S. 252. — 6 Vergl. S. 283. 362.

8761. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Dresde, 22 mars 1757.

Je viens d'apprendre de bonne main[1] comme quoi Sa Majesté Britannique ne voyait pas de trop bon œil sur ce que le prince héréditaire de Hesse-Cassel, actuellement mon lieutenant-général et gouverneur de Wésel,[2] resterait auprès des six bataillons de la garnison de cette place, quand elles en sortiraient pour aller se joindre aux troupes qui formeraient l'armée d'Hanovre,[3] et que Sadite Majesté n'aimait pas que ce Prince se rendît à cette armée. Mon intention est donc que vous devez parler sur cette affaire à milord Holdernesse et lui faire des instances de ma part pour vouloir bien se charger d'insinuer au Roi combien mon embarras était extrême à ce sujet; que les raisons étaient connues pour lesquelles je m'étais chargé de ce Prince en l'agréant en mon service.[4] Que, si l'évènement par rapport à ma province de Clèves ne fût arrivé, il serait toujours resté tranquillement à Wésel, mais, dans le moment présent où les circonstances m'obligeaient de faire évacuer cette place,[5] pour éviter un plus grand mal, je me voyais dans l'impossibilité d'avoir ce Prince auprès de mon armée, vu que cela m'attirerait mille plaintes de la part de mes généraux et officiers commandants, qui se rebuteraient extrêmement d'être sous les ordres dudit prince et ne souffriraient que très impatiemment d'être commandés par lui. Qu'il y avait d'ailleurs un autre inconvénient à cet égard, que ce Prince serait tout-à-fait révolté et regarderait comme un affront sensible, quand je lui ôtais entièrement le commandement des régiments qu'il a eu jusqu'à présent en qualité de gouverneur de Wésel, quoique sous la direction du lieutenant-général de la Motte, qui avait fait les fonctions de commandant,[6] et qu'on aurait à craindre que le désespoir ne fît alors que ce Prince se jetât dans les bras de nos ennemis.

Qu'il accédait encore à toutes ces considérations celle qui me paraissait la plus importante, savoir que le Landgrave régnant, père de ce Prince, dans l'âge avancé où il se trouve et par les fréquents accidents qui faisaient craindre pour sa vie, nous saurait manquer pendant ce temps de troubles, et que le Prince, rebuté et sorti de mon service, ne se jetât dans les bras de la France en se déclarant hautement pour son parti.

Que je croyais que, pour ces motifs, il nous convenait de le flatter un peu pour le contenir dans nos intérêts, et que je me persuadais que Sa Majesté Britannique selon sa haute pénétration voudra au

[1] Gemäss dem Erlass von Holdernesse vom 8. März hatte Mitchell den hier erwähnten Wunsch Georg's II. dem Könige von Preussen vorgetragen. Der König antwortete Mitchell mündlich in gleicher Weise wie in diesem Immediaterlass an Michell. [Bericht Mitchell's an Holdernesse, d. d. Dresden 23. März (separate); Public Record Office. Prussia. Vol. 89]. — [2] Vergl. S. 251. — [3] Vergl. S. 380. 385. — [4] Vergl. Bd. XII, 510. — [5] Vergl. Nr. 8765. — [6] Vergl. S. 251.

moins conniver que ce Prince restât parmi les troupes qui joindront son armée en Allemagne. J'attends le rapport que vous me ferez là-dessus.

Federic.

P. S.

[Dresde,] 23 mars [1757].

Je viens de recevoir votre rapport du 8 de ce mois. Ayant fait transporter jusqu'à 6000 quintaux de poudre à canon de Wésel en Hollande,[1] qui y sont actuellement mis en dépôt, et que j'aimerais à vendre, vous devez voir si l'on n'en voudra faire l'emplette en Angleterre; à quel sujet vous pourrez correspondre avec mon chargé d'affaires de Hellen à la Haye, que j'ai instruit et autorisé d'en faire la vente.

Nach dem Concept.

8762. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Dresden, 23 mars 1757.

La dépêche que vous m'avez faite du 21 de ce mois, m'est heureusement parvenue, par laquelle j'ai été bien fâché d'apprendre les longueurs et les tergiversations que vous essuyez de la part du ministère d'Hanovre; aussi me suis-je un peu méfié des bonnes choses que le baron de Münchhausen vous avait déclarées, en conséquence de votre lettre antérieure,[2] me doutant de l'applaudissement de ses camarades. En attendant, j'ai tout fait ce qui m'a été possible pour faire changer de sentiment à ces gens et pour ôter l'illusion qu'ils se forment à leur préjudice irréparable. J'ai écrit au roi d'Angleterre et partout ailleurs;[3] c'est à présent de voir et d'attendre l'effet que cela produira. Quant à la Russie, je doute que la nouvelle qu'on vous a donnée de la condition de son accession au traité de Versailles,[4] soit exactement juste, et la véritable raison de ce que jusqu'ici les troupes de Russie ne se sont pas encore avancées, est plutôt qu'il leur manque presque tout le nécessaire pour une marche,[5] de sorte qu'Apraxin, malgré les ordres les plus positifs qu'il a reçus d'entrer en chance,[6] ne saurait se remuer avant le mois de mai ou de juin.

Je crois vous avoir déjà répondu qu'au cas que l'armée avancerait, je ne serais pas contraire qu'on mettait garnison de ces troupes à Minden.[7] Je ne saurais point combiner ce que l'on vous a dit par rapport au refus du landgrave de Hesse-Cassel, pour faire avancer ses troupes, avec ce qu'il m'a écrit lui-même d'être convenu avec

[1] Vergl. S. 379. 407. — [2] Vergl. S. 385. — [3] Vergl. Nr. 8711. 8713. 8715. 8760. — [4] Man gab in Hannover vor, Russland sei dem versailler Vertrage unter der Bedingung beigetreten (vergl. S. 300), dass Frankreich nicht Hannover angriffe. Die Russen zögerten mit ihrem Vormarsche, um sich zuerst von dem zu vergewissern, was die französischen Heere unternehmen würden. — [5] Vergl. S. 332. — [6] Vergl. S. 244. 245. — [7] Vergl. S. 366.

l'Angleterre et qu'il ferait marcher tout ce qui lui restait de troupes, jusqu'à en dégarnir [son propre pays] même, ainsi qu'il faut qu'il y ait du mal-entendu là-dessus. Et quant à son Prince héréditaire, qu'on souhaite qu'il fût rappelé,[1] vous tâcherez de faire comprendre à Messieurs les ministres combien il me serait embarrassant d'appeler ce Prince auprès de mon armée, vu les griefs et les plaintes que cela m'attirerait de la part de mes vieux généraux, qui, après tous les services signalés qu'ils m'ont rendus, ne voudraient être sous les ordres de ce Prince; que, d'ailleurs, il serait extrêmement mortifiant pour ce Prince, s'il dût être rappelé d'un corps de troupes, où il avait commandé jusqu'à présent; mais qu'il y avait, au surplus, une circonstance qui méritait bien de la considération, savoir qu'en rebutant tout-à-fait ce Prince, il en arriverait que, tandis qu'on avait à craindre pour les jours de son digne père, vu son âge avancé et sa santé mal assurée, il se jetterait dans les bras de la France et retirerait tout ce qu'il y avait de troupes auxiliaires auprès de l'armée d'Hanovre, dès que son père aurait fermé les yeux. Que cette considération seule méritait qu'on eût un peu d'attention pour ce Prince, et qu'on le ménageât et flattait tant soit peu.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

8763. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Dresde, 23 mars 1757.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois, et c'est avec beaucoup de satisfaction que j'y ai vu la façon de penser obligeante et amiable avec laquelle pensent la Princesse Gouvernante aussi bien que le prince Louis à mon sujet,[2] à qui vous ne manquerez pas de le témoigner par des compliments très obligeants de ma part, dès que vous trouverez l'occasion convenable pour vous en acquitter.

Au surplus, il s'entend de soi-même que, quand vous aurez des nouvelles importantes et intéressantes à me mander qui ne vous reviennent qu'après le départ de la poste, il faudra que vous me les dépêchiez par des estafettes; auquel sujet il faut cependant observer que, dès que le lieutenant-général de la Motte avec la garnison sous ses ordres sera sorti de Wésel,[3] il faudra que vous me fassiez passer vos dépêches par une autre route que celle de Wésel, pour me les faire parvenir en toute sûreté.[4]

Je suis très content des arrangements que vous avez pris par rapport à l'artillerie de Wésel.[5] Vous savez déjà que je n'attends que l'estimation des frais pour la faire transporter ailleurs par Hambourg,

[1] Vergl. S. 404. — [2] Die Regentin und Prinz Ludwig von Braunschweig hatten dem preussischen Gesandten die Mittheilung aller Nachrichten in Aussicht gestellt, welche die von der holländischen Regierung an den Grenzen unterhaltenen Emissäre, besonders diejenigen bei dem französischen Heere (vergl. S. 348) einsenden würden. — [3] Vergl. Nr. 8765. — [4] Vergl. S. 448. — [5] Vergl. S. 379.

pour me décider là-dessus. Quant à la poudre, j'approuve les mesures que vous avez prises pour sa sûreté, et comme vous estimez que l'Angleterre en ferait volontiers l'emplette, j'en ai écrit à mon chargé d'affaires à Londres,[1] avec lequel vous entrerez en correspondance là-dessus, puisque j'ai bien envie de m'en défaire à un prix juste et raisonnable; auquel sujet je vous autorise de convenir avec le sieur Michell.

Federic.

Nach dem Concept.

8764. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Dresde, 23 mars 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a faite du 15 de ce mois, avec les nouvelles qu'Elle a eu la bonté de me communiquer.[2] Puissé-je jamais Lui marquer assez la reconnaissance que je Lui ai de ce qu'Elle prend autant de part à tout ce qui me peut intéresser! C'est en attendant que je suis avec les sentiments de l'estime et de l'amitié la plus parfaite, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8765. AN DEN GENERALLIEUTENANT BARON DE LA MOTTE IN WESEL.

[Dresden, 23. März 1757.]

Ich habe Euer vermittelst expresser Estafette an Mich eingesandtes Schreiben vom 17. dieses gestern richtig erhalten. Da nach solchem Ihr entschlossen seid, den 23. dieses, als heute, mit der Garnison von Wesel aufzubrechen,[3] so glaube Ich zwar fast Euren Aufbruch und Marsch prämaturiret zu sein, indess da Ihr an Orten und Stelle seid, und die Umstände mithin besser als wie Ich abwesend einsehen könnet, so muss Ich Mich darunter Eurer Pflicht und Einsicht überlassen, in der Hoffnung, dass Ihr zuvorderst alles dasjenige getreulichst und vollenkommen executiret haben werdet, wozu Euch Meine vorhin und bisher ergangene Ordres und Instructiones angewiesen haben.[4] Worüber Ich denn nächstens Euren detaillirten Bericht erwarten will. Ich hoffe auch, Ihr werdet wohl gute Intelligences in Wesel behalten haben, um zu wissen, was die französischen Troupes weiter vor Mouvements machen, und ob selbige in das Clevische einrücken, und wenn solche Wesel occupiren.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. Nr. 8761. — [2] Es sind Nachrichten aus Petersburg über den bevorstehenden Marsch des russischen Heeres. Vor Ende Mai sei von den Russen nichts Ernstliches für Preussen zu befürchten. — [3] Vergl. S. 404. 406. — [4] Vergl. S. 201. 249. 250.

8766. A LA COMTESSE DE BRÜHL, NÉE DE KOLOWRAT, A DRESDE.

Die Gräfin Brühl schreibt, Dresden 23. März: „Sire. Ayant eu l'honneur de loger Votre Majesté dans ma maison,[1] je prends la liberté de La supplier très humblement de me faire donner une sauve-garde, afin que madite maison soit toujours arrangée et en ordre prête à La recevoir, au cas qu'il plaise à Votre Majesté d'y rentrer. Je me flatte, Sire, que vous ajouterez cette grâce à tant d'autres que vous m'avez accordées, et dont le souvenir s'effacera aussi peu de ma mémoire que la gratitude et le profond respect avec lequel j'ai l'honneur etc."

[Dresden, 23. März 1757.]

Sehr obligeant: Sie könnte fest versichert sein, dass ihrem Hause nichts, auch nach Meiner Abwesenheit geschehen würde, noch solches einiges Malheur, so andere Häuser exponiret gewesen sein möchten, exponiret sein würde, so dass sie nicht das geringste zu risquiren habe. Es würde auch lediglich von ihr dependiren, sich ihres Gartens, wenn sie wolle, zu bedienen, wie sie dann auch à la suite ihr Haus selbst wieder beziehen könne.[2]

Für die Antwort ertheilte Weisungen. Nach Notizen des Cabinetssecretärs in dorso des Schreibens der Gräfin Brühl.

8767. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Dresden, 23. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 22. dieses erhalte Ich sogleich und communicire Deroselben hierbei, was Mir der Generalmajor von Manstein geschrieben hat.

Bei denen Nachrichten, so Ew. Liebden vom Feinde erhalten haben, rathe Ich Ew. Liebden, alles zusammenzuziehen, um den ganzen Klumpen zusammen zu haben, wenn der Feind Deroselben etwas anhaben will. Es ist zwar vor die Regimenter etwas incommode,[3] aber auf die zwei oder drei Tage wird es nicht ankommen, dass dieselbe dicht und nicht aus einander liegen. Es ist den 25. dieses das Marienfest und der Kaiserin Namenstag. Wo die Leute dorten was vorhaben, so wird ihr

[1] Der König wohnte während seines Aufenthalts in Dresden im Winter 1756 bis 1757 im Gräflich Brühl'schen Palais. Am 24. März verliess der König Dresden, um die Kantonirquartiere in Lockwitz zu beziehen. (Vergl. Nr. 8770.) — [2] Das demgemäss aufgesetzte Concept der Königlichen Antwort, welches das Datum des 23. März trägt, lautet folgendermaassen: „Madame la Comtesse de Brühl. Je serais fâché si vous conserviez plus longtemps la crainte que vous témoignez, en demandant une sauve-garde pour votre maison. Vous pouvez être fermement assurée que l'on n'y touchera à rien, même après mon absence, et qu'elle n'éprouvera point les malheurs auxquels par nécessité d'autres maisons ont pu être exposées, de sorte que vous n'aurez absolument rien à risquer à cet égard. Il dépendra même de votre bon plaisir, si vous voulez vous servir de votre jardin dès à présent et rentrer vous-même à la suite dans la maison. — [3] Vergl. S. 386.

Unternehmen an diesem Tage sein; gehet der aber vorbei und sie bleiben in der Defensive, so wird alsdenn auch vorerst nichts sonderliches weiter geschehen. Die Bagage, so viel die Regimenter davon entbehren können, haben Ew. Liebden inzwischen nach Bautzen zurückzuschicken.

Wenn das Corps unter Dero Commando zusammen ist, so ist Mir vor nichts bange, wenn es aber separiret ist, so wäre es allerdings möglich, dass es schief gehen könnte. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Das Zusammenziehen der Quartiere ist jetzunder unumgänglich nöthig, denn, wann der Feind was vor hat, können Sie ihm einzeln nicht widerstehn.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8768. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Dresden, 24. März 1757.

Ew. Excellenz wird der Herr Baron von Knyphausen, der heute von hier nach Berlin zurückgehet, die Ehre haben, ein starkes versiegeltes Paquet zu übergeben, welches mir gestern von des Königs Majestät zugestellet worden, um solches Ew. Excellenz zu übersenden, mit dem Vermelden, solches in Dero eigene Verwahrung zu nehmen und wohl zu asserviren. Es befinden sich darin zwei silberne Kapseln, welche noch des Höchstseligen Königs Majestät machen lassen und darin eine von Deroselben anno 1722 höchsteigenhändig geschriebene Instruction[1] vor Dero Successori nebst anderen Nachrichten von damaligen Zeiten mehr geleget haben, und die Se. Königl. Majestät bisher unter Dero eigener Verwahrung gehalten.

Da nur Höchstgedachte Se. Königl. Majestät heute früh von hier weggehen und mit denen Truppen in die Kantonirquartiere rücken,[2] auch das Ihrige anderthalb Meilen von hier nehmen, so vergönnet mir die Zeit nicht, vor diesesmal ein mehreres zu melden, sondern mich vielmehr auf dasjenige, so der Herr Baron von Knyphausen an Ew. Excellenz von unserer gegenwärtigen Situation sagen wird, zu beziehen und übrigens mich Dero gnädigem Wohlwollen zu empfehlen.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

---

[1] „Instruckcion wie sich mein Successor von der Kron Preussen nach mein toht sich zu richten hat und die Information vom Gantzen Etat der Armée lender darin zu finden hat; habe es in Potsdam den 22. Jan. 1722 aufgesetzet.“ Vergl. Lehmann, Preussen und die kathol. Kirche I, 404. Droysen, Preuss. Politik IV, 2. 347. Ranke, Sämmtl. Werke XXVII, 32. — [2] Vergl. S. 411.

8769. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Dresden, 24. März 1757.

Auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät soll ich an Ew. Excellenz vermelden, dass, nachdem jüngsthin auf einer derer Postirungen ein Mensch aus Dresden angehalten worden, der aus Böhmen gekommen, sich bei dessen Anhaltung hervorgethan, dass derselbe mit Briefen aus Böhmen an eine dame d'honneur der Königin von Polen, die Gräfin Ogilvy, und an einen dero Kammerherrn, von Kessel, chargiret gewesen, die ihm in einer Schachtel [übergeben waren], so er verborgen gehalten, bei seiner Examinirung aber gleich angezeiget und von sich gegeben. Aus welchen Briefen dann sich hervorgethan, dass sowohl erwähnte Gräfin Ogilvy, so, wie ich höre, die Function von Oberhofmeisterin bei der Königin von Polen versiehet, als gedachter Kammerherr von Kessel eine Sr. Königl. Majestät präjudicirliche Correspondance nach Böhmen unterhalten, da dann des Königs Majestät Sich genöthiget gesehen haben, beiden den Arrest ansagen zu lassen. Inzwischen da der Königin von Polen Majestät Tages darauf dero Oberhofmeister[1] an Se. Königl. Majestät gesandt und um die Befreiung der Gräfin Ogilvy und des von Kessel ansuchen lassen, ist solche von Deroselben sogleich bewilliget worden, dabei jedoch Se. Königl. Majestät die Königin von Polen ersuchen lassen, zu behindern, dass von dero Hofstaat keine weitere Correspondance nach Böhmen unterhalten werden möchte, als welche in denen gegenwärtigen Umständen und Zeit Sr. Königl. Majestät nicht anders als allemal sehr präjudicirlich sein und von Deroselben ohnmöglich zugelassen, noch conniviret werden könne. Von diesem Umstande wollen Se. Königl. Majestät, dass Ew. Excellenz fordersamst einen besonderen Articul formiren und solchen denen publiquen Zeitungen inseriren lassen möchten.[2]

Da des Königs Majestät heute aus Dresden und in die Kantonirquartiere rücken,[3] davon das erstere ohngefähr anderthalb Meilen von Dresden ist, so erlaubet mir die Zeit nicht, an Ew. Excellenz vor dieses Mal ein mehreres zu melden; wie aber auch heute früh der Herr Baron von Knyphausen wieder nach Berlin zurückgehet, so beziehe mich auf dasjenige, so derselbe Ew. Excellenz mündlich mit mehrern zu sagen die Ehre haben wird, indess zu Deroselben gnädigem Wohlwollen und Andenken mich unterthänig empfehle.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Baron Wessenberg. — [2] Der Artikel erschien u. A. in den „Berlinischen Nachrichten" Nr. 37, vom 26. März 1757. — [3] Vergl. S. 411.

8770. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Kantonirquartier zu Lockwitz, 24. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe den Einhalt des von Ew. Liebden an Mich erlassenen Schreibens mit vieler Zufriedenheit ersehen. Es werden Dieselbe aus der von Deroselben gemachten kleinen Probe Selbst einzusehen belieben,[1] wie bei uns die Offensive allemal besser gehet wie die Defensive, und dass dieses bei uns das einzige Mittel, ausserdem aber nichts drauf ist. Ich erinnere Mich, was deshalb bei Soor geschehen ist, da wir mit ohngefähr 30,000 Combattanten 50,000 geschlagen,[2] und Ew. Liebden wohnet noch das neuerliche Exempel bei Lobositz in frischem Andenken, da wir mit 25,000 gegen 45,000 combattiret,[3] davon Ew. Liebden Selbst ein ruhmwürdiger Zeuge seind.[4] Wann also Ew. Liebden nur Dero unterhabende Truppen zusammen halten, so ist Mir vor nichts bange, auf den Fall auch der Feind mit Force etwas dahin versuchen wollte.

Der Obristlieutenant von Oelsnitz ist sonst heute morgen von Dresden zurückgegangen[5] und wird Ew. Liebden alles in Vertrauen und unter dem Siegel des Geheimnisses sagen, was Ich mit demselben gesprochen habe, woraus Ew. Liebden mehr als durch viele Briefe werden nehmen können. Ich bin übrigens Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

P. S.

Ew. Liebden communicire Ich hierbei noch Meine aus Schlesien erhaltene Nachrichten.

Nach der Ausfertigung.

8771. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Lockwitz, 25. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden lasse Ich vermittelst der Einlage dasjenige communiciren, was einige heute hierher gekommene Deserteurs ausgesaget haben.[6] Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Ich glaube, alle des Feindes Mouvements seind defensiv; so viel wie Ich davon einsehe, so ist er bange, dass wir einmal wieder gegen Friedland[7] marschiren möchten und von dar tiefer in Böhmen ein-

[1] Vergl. S. 369. — [2] Vergl. zu diesen Zahlenangaben Bd. IV, 292. 296. — [3] Vergl. hierzu Bd. XIII, 479. 483. — [4] Vergl. Bd. XIII, 481. 487. — [5] Vergl. S. 400. 401. — [6] Die Deserteure hatten angegeben, in Rumburg würden Verschanzungen aufgeworfen, man fürchte einen preussischen Angriff; Regimenter aus Prag sollten nach der Gegend gezogen werden. — [7] Vergl. S. 375.

dringen, und dass das Précautions seind, damit man ihnen ihre Magazins nicht nimmt, die sie allda hinterwärts haben.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8772. A LA PRINCESSE AMÉLIE A BERLIN.

Lockwitz, 25 mars 1757.

Ma très chère Sœur. Je vous rends mille grâces des notices que vous m'avez procurées de la maladie de notre chère mère par Eller. Cela m'a beaucoup tranquillisé et me rassure contre un malheur que j'aurais regardé comme très grand pour moi.

Pour ce qui nous regarde, ma chère Sœur, ainsi que notre situation politique et militaire, il n'y a rien de changé jusqu'au moment présent; tout est de même, à l'exception que nous sommes entrés en quartiers de cantonnement, et que l'ennemi commence aussi à s'assembler et se fortifier. Mettez-vous, je vous en conjure, au-dessus de tous les évènements; pensez à la patrie et souvenez-vous que notre premier devoir est de la défendre. Si vous apprenez qu'il arrive malheur à quelqu'un de nous autres, demandez s'il est mort en combattant, et si cela est, rendez grâce à Dieu. Il n'y a que la mort ou la victoire pour nous; il faut ou l'un ou l'autre. Tout le monde pense ici comme cela. Quoi! vous voudriez que tout le monde sacrifiât sa vie pour l'État, et vous ne voudriez pas que vos frères en donnassent l'exemple! Ah! ma chère Sœur, dans ce moment-ci, il n'y a rien à ménager. Ou au comble de la gloire, ou détruits. Cette campagne prochaine est comme celle de Pharsale pour les Romains, ou comme celle de Leuctres pour les Grecs, ou comme celle de Denain pour les Français, ou comme le siège de Vienne pour les Autrichiens. Ce sont des époques qui décident de tout, et qui changent la face de l'Europe. Avant leur décision, il y a un affreux hasard à courir, mais, après leur dénoûment, le ciel s'éclaircit et devient serein. Voilà notre situation. Il ne faut désespérer de rien, mais prévoir tout évènement et recevoir ce que le destin voudra nous départir, avec un visage égal, sans orgueil des bons succès et sans que les mauvais nous avilissent.

Adieu, ma chère Sœur; voilà une épître bien remplie de morale. Si mes dictons vous ennuient, vous n'avez qu'à ne pas lire mes lettres. Soyez toutefois persuadée de l'amitié tendre avec laquelle je suis à jamais etc.

Federic.

Nach dem Abdruck in den „Œuvres de Frédéric le Grand" tom. 27, I, p. 391.[1]

---

1 Der Abdruck in den „Œuvres" nach einer Copie im Archiv zu Darmstadt.

8773. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 18. März: „Le ministre d'Angleterre, qui agit le plus confidemment du monde avec moi, ... me dit hier matin qu'il était informé que l'ambassadeur de France[1] allait présenter un mémoire pour demander formellement le passage de l'artillerie par Namur et Mastricht, ajoutant que, quoiqu'il n'avait point d'ordre, il était presque d'avis de prendre sur lui d'en présenter un autre pour tâcher de le contrecarrer et d'engager les États-Généraux de décliner cette demande, d'autant qu'il prévoyait que, sans cela, on serait assez bon ici de l'accorder. . . . Il montra [son mémoire] à la Princesse Gouvernante et lui fit sentir que ce serait plonger le poignard dans le sein de son père, si elle n'aidait pas à s'opposer à la demande de la cour de France, en lui en faisant sentir les conséquences. Enfin, la Princesse Gouvernante proposa ce matin l'affaire dans son conseil privé. Les bien intentionnés et surtout le prince Louis, le sieur Fagel et le sieur Larrey[2] tirèrent la même corde, et, après bien des débats, il fut résolu qu'on dirigerait les choses de façon que l'affaire serait suspendue."

Der schon ziemlich betagte holländische Generalmajor Freiherr von Düring hat wiederholt gebeten, an dem Feldzuge, wenn auch nur als Volontär, im Heere des Königs von Preussen theilnehmen zu dürfen.

Nach dem Concept.

Lockwitz, 25 mars 1757.

J'ai bien reçu votre rapport du 18 de ce mois et veux bien vous dire sur son contenu que vous en devez faire un grand et affectueux compliment de ma part au colonel de Yorke, en le fortifiant de plus en plus dans les dispositions favorables où il est à notre égard.

Pour ce qui regarde le général Düring, je n'entrerai pour rien avec lui.[3]

Federic.

8774. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Lockwitz, près de Dresde, 25 mars 1757.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois et me réfère à ce que je vous ai répondu par ma dernière lettre au sujet des affaires générales.[4] Comme, selon toutes mes nouvelles d'Angleterre et d'Hanovre, le roi d'Angleterre reste fermement résolu de ne vouloir entendre parler d'aucune neutralité contraire aux engagements qu'il a pris avec moi,[5] il faudra attendre le reste, et j'espère que, quand l'armée de France se mettra en marche pour s'approcher des États d'Hanovre et de mes pro-

[1] Graf Affry. — [2] Vergl. S. 388. — [3] Vergl. S. 398. — [4] Vergl. Nr. 8740. 8758. — [5] Vergl. Nr. 8725.

vinces, la cour de Danemark, voyant le danger imminent qui en résulte, s'éveillera de sa léthargie et sans se laisser plus affubler, prendra des mesures plus vigoureuses.

Au reste, je suis très content et me prête volontiers à la proposition que le comte de Schulenburg[1] vous a faite, et vous enjoins de l'assurer de ma part qu'il serait toujours le bienvenu ici.

Nach dem Concept. Federic.

8775. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Winterfeldt schreibt, Landshut 22. März, „Abends um 8 Uhr": „Ew. Königl. Majestät übergebe hierbei in aller Unterthänigkeit unterschiedene eingezogene Nachrichten, als woraus zu ersehen, dass sich der Feind näher hierherwärts verstärkt und sich durch die Canons, so nach allen Postirungsplätzen geschickt worden, in mehrerem Defensionsstande setzt. Sowie denn auch ein gekommener Deserteur von Botta versichert, wie sie beständig wegen eines Ueberfalls in Sorgen wären. Je näher und stärker sie sich denn hierher gegen der Grenze zusammenziehen, desto eher können wir sie bei die Ohren kriegen und gleich aus ihren Dépôts mit speisen.

Wann dann Ew. Majestät die Gnade haben und auf dem proponirten Einfall[2] reflectiren, so kann solcher aus dieser Gegend in zwei Colonnen geschehen, und zwar die eine, so die Avantgarte macht, den ersten Marsch gerade auf Arnau, den zweiten Marsch auf Neu-Paka, den dritten Marsch der Gegend Gitschin, den vierten gegen Bunzlau. Hier auf dieser Route findet man sowohl Dépôts als auch auf die Dörfer noch Fourage und Vivres. Die zweite Colonne, welche einen Marsch von der ersten linker Hand zurückbleibt, deckt dadurch die Flanke und den Rücken der ersten Colonne und marschirt über Trautenau, Königinhof und conjungirt sich mit der ersten in der Gegend Gitschin, um mit selbiger zusammen gegen Bunzlau zu marschiren. Wann nun alsdann auch zu gleicher Zeit das Corps aus der Lausnitz bis gegen Reichenberg vorrückte, so hätte es allda nicht allein schon die Communication mit dem schlesischen Corps, sondern könnte sich auch mit selbigem conjungiren. Der Feind darf nicht zwischen uns bleiben, sondern muss gleich fortlaufen. Will nun aber auch der Feldmarschall Browne mit seiner Armée sich dagegen opponiren, so gehen wir ihm mit 45,000 Mann, die wir durch die Conjunction gewiss zusammenbringen, auf den Hals und schlagen ihn. Denn hier bei diesen Umständen dependirt es nicht von ihm, sich avantageuse feste Posten zu choisiren, sondern er muss schlagen, das Terrain mag sein, wie es will.

Ew. Majestät wären alsdann ohne Résistance Meister von seinen Magazins zu Aussig, Leitmeritz und Lobositz. Er darf es also nicht wagen, sondern muss vor Ew. Majestät stehen bleiben. Kolowrat,[3] der überdem schon durch unsern Einbruch in Confusion gekommen, darf es sich noch weniger unterstehen, sondern muss sich mit allem, was er in der Geschwindigkeit zusammenraffen kann, hinter Königgrätz im Winkel verkriechen. Wann aber alsdann, wie vorher erwähnt, es vor uns mit der Browne'schen Armée nichts zu thun giebt, so hindert alsdann dem Feldmarschall Schwerin ja nichts, dass er sich von Jung-Bunzlau wieder links drehet und in der Gegend Kolin die Elbe passirt. Kolowrat muss alsdann raufen, welches wir wünschen, oder aber auch gegen Mähren zurücklaufen, und welches ebenso gut, denn wir be-

[1] Der Adjutant des Königs von Dänemark, Oberst Graf Schulenburg, bat um die Erlaubniss, nach seiner bevorstehenden Vermählung auf die in Preussen gelegenen Güter zurückkehren und an dem Feldzuge im Heere des Königs Theil nehmen zu dürfen. — [2] Vergl. Nr. 8757. — [3] Der Commandeur des ehemals Piccolomini'schen Corps. Vergl. S. 287. 400. 422.

kommen doch seine grossen Magazine und können ihm hernach mit Commodität nachfolgen.

Will nun Browne hieran Theil nehmen und solches verhindern, so marschiren ja Ew. Majestät demselben bis gegen Prag auf dem Fuss nach und finden unterwegens seine Magazine und Dépôts.

Falls nun Ew. Majestät dieses Project allergnädigst goutiren sollten, so bin ich gewiss versichert, der Feldmarschall Schwerin wird gleich anfangen, darauf zu denken, um die Ausführung desselben möglich zu machen, und dass es gegen den 20. April seinen Anfang nehmen kann. An Subsistance kann es uns auf drei Wochen nicht fehlen. In der Zeit aber sind wir mit der Expedition fertig und haben sowohl einen Theil ihrer Armée bei die Ohren als auch vieles von ihren Magazins. Auf 9 Tage Fourage und 18 Tage Brod können wir uns gleich versehen und mitnehmen, weil wir leicht marschiren und alle schwere Bagage zurücklassen. Die Zelter müssen wir aber mitnehmen. Wann es auch einige saure Tage geben sollte, so müssen wir solche standhaft übertragen, denn dieses ist die Époque, so der ganzen Sache den Ausschlag giebt.

Der Feind ist in dieser Zeit weder mit Rekruten als Remonten noch nicht in Ordnung, dieses aber auch schon ein grosses vor uns gewonnen."

Lockwitz, 25. März 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Nachdem Ich Euch den Generalmajor von Goltz[1] abgeschicket hatte, ist Mir Euer Schreiben vom 22. dieses eingeliefert worden; Ich zweifele auch nicht, es werde gedachter Generalmajor seinen besten Fleiss thun, um bald bei Euch einzutreffen und Euch alles dasjenige zu communiciren, was Ich ihm über den bewussten Plan[2] gesaget habe.

Ich sehe solches Euer Projet vor sehr interessant und gut an, nach der Position zu rechnen, worin der Feind jetzo stehet. Gehet derselbe aber bald und, wie Meine Nachrichten lauten, den 1. April in die Kantonirquartiere, so besorge Ich, dass es damit zu späte sein dörfte, da der Feind sich alsdenn bald und in kurzer Zeit, wohin er will, wenden kann; mithin und da wir vor dem 10. April nichts thun können, so bin Ich bange, dass er um die Zeit schon kantonirt und wir in unserm Vorhaben nichts ausrichten werden. Ich wünschete es wohl gar sehr, dass es geschehen könnte, und in denen jetzigen Umständen zumalen wäre es vor uns admirabel; consideriret aber selbst, wie es zu machen sei, dass wir mit unserer Disposition fertig seind, ehe der Feind in die Kantonirquartiere gehet, da alsdenn wir darunter nichts mehr mit ihm ausrichten können. Wir müssen auch nicht glauben, dass, wenn auch der Feldmarschall Browne 30,000 Mann detachiret, Ich deshalb gleich nach Lobositz kommen könne, dann der Posten von Pashcopolo so ist, dass man mit 30,000 Mann 50,000 abhalten kann; dass wir aber bei Aussig, Teplitz und Karbitz eine Ravage machen können, solches ist ganz möglich.

Sowie alle Meine bisherige Nachrichten lauten, so wird sich das grosse Corps vom Feinde bei Budin zusammenziehen. Wenn ferner

1 Goltz wurde an Stelle von Oelsnitz abgesandt. Vergl. S. 400. 401. 418. 438. — 2 Vergl. Nr. 8757.

der Feind auch siehet, dass wir mit 50,000 Mann dastehen, so habe Ich noch den Zweifel, ob wir sie dadurch hindern werden, dass sie nicht 30,000 Mann nach Kolin detachiren.

Ihr werdet selbst zugeben, dass eine solche Entreprise wie diese eine sehr grosse Ueberlegung aller dabei vorkommenden Umstände erfordert, um nicht gleich zu Anfang der Campagne einen faux pas zu thun; wir kommen gewiss hinein, wir müssen aber bedenken, wie wir nachher subsistiren, damit, wenn es dem Feinde gefallen sollte, ein paar seiner uns zu abandonnirenden Magazine zu verbrennen, wir dadurch nicht in den Nothzwang gesetzet werden, uns geschwind nach denen Grenzen wieder zurückzuziehen,[1] welchem Umstande wir uns jetzo nicht exponiren müssen.

Dieses alles hat Mich auch bewogen, Euch den Generalmajor von Goltz hinzusenden, um Euch alle diese Schwierigkeiten zu machen und mit Euch zu discutiren, und kann Ich Mich auch zu nichts eher determiniren, bevor Mir diese Difficultäten nicht gehoben werden und Ich gewiss weiss, dass wenn die Sache einschläget, dabei zehnmal mehr zu gewinnen, als zu verlieren.

Von Bunzlau nach Kolin zu marschiren, ist gut, aber es ist sehr nahe an Prag und viel risquiret; Ich vermeinete also, dass die Elbe lieber zwischen Pardubitz und Prag zu passiren und Pontons deshalb mitzunehmen, um nicht so nahe an Prag zu kommen. Um auch von denen Höhen bei Kolin Avantage zu ziehen, müssten Mortiers und Bomben mitgenommen werden, welches aber den Marsch langsamer machet.

Ich muss bekennen, dass, so sehr gerne Ich wünschete, dem Feind einen grossen Schaden anhaben zu können, Ich dennoch bis dato das Projet von fast ohnübersteiglichen Schwierigkeiten finde.

Dabei Ich Euch nicht verhalten kann, dass der Feind, wenn Ich auch wenig sage, 20,000 Mann in der Lausnitz herumstehen hat, und dass mit 16,000 Mann dagegen offensive zu agiren, schon sehr schwer halten wird, zu geschweigen, dass unsere Rekruten noch nicht im Stande seind, offensive zu agiren. Ihr müsset hierbei noch consideriren, wie difficil es angehe, aus der Spitze von Zittau zu detachiren, ohne zu risquiren, dass uns der Feind von Rumburg oder der Orten tournire und dass, wenn derselbe sein Corps bei Reichenberg zusammenziehet, uns es schwer werde, die Fourage und Subsistance nach zu bekommen. In Sachsen seind ausserdem nicht mehr als 5000 Wagens Vorspann, auf welche jedoch nicht einmal völlig gerechnet werden kann. Wann wir bei jetzigen Zeiten mit der Armée agiren wollen, so können wir solches, unter 8000 Wagens Vorspann zu haben, nicht thun, da dann gleich 3000 ausfallen, ohne was sonst abgehet. Dieses alles meritiret, in Consideration gezogen zu werden.

[1] Vergl. S. 400.

Mit der Armée den 20. April zu campiren, gehet ohnmöglich an, wohl aber eine Expedition vorzunehmen, nur noch nicht die Campagne.

Es kann Eure Rechnung wegen Schlesien seine sehr gute Richtigkeit haben, was nämlich von daher geschehen kann. Ihr werdet aber selbst conveniren, dass solches Mir auch wegen dessen, so von hier aus geschehen soll, gewiesen werden muss, ehe Ich darauf entriren kann, absonderlich, wenn Ich über alles vorstehende rechne, dass Ende Mai oder Anfangs Juni ein starkes Corps Franzosen in der Gegend Erfurt sein kann.[1]

Ueber alles dieses werde Ich Eure Éclaircissements erwarten und bin übrigens Euer wohlaffectionirter König

Ich finde, je mehr ich daran gedenke, das Dessein impracticabel. Wie wollen Sie, wann Sie das Magazin von Jung-Bunzlau haben, solches bewahren? Marschiren Sie nach Kolin, so nimmt Ihnen der Feind sein Magazin wieder ab; verbrennen Sie es, so ist dann Zeit, sich wieder zurücke zu ziehen und nicht so weit hinein zu laufen.

Friderich.

P. S.

Damit Ihr auch sehet, wohin Ich Meine Attention überall zu richten habe, so lasse Ich Euch, obwohl unter dem Siegel des grössesten Geheimnisses, hierbei zur Nachricht communiciren, was Mir sowohl wegen des Marsches derer Franzosen als auch wegen derer Russen, und dass selbige noch immer ein Dessein haben sollen, ein Auxiliärcorps nach Schlesien durchzuschicken, gemeldet werden wollen. Ihr werdet selbst daraus erachten, wie sehr Ich Meine Augen auf alles zu richten, und was vor bedachtsame Praecautiones Ich zu nehmen habe, ob Ich gleich weiss, dass bei allen solchen in denen Nachrichten enthaltenen Angaben viel Fanfaronnades, auch, was sonderlich die angegebene grosse Anzahl der russischen Truppen, sehr outriret ist. Ich bin Ew. wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz zu dem Hauptschreiben eigenhändig.

Man[2] hat beiliegende Liste der Armée des Feldmarschalls Apraxin, so wie selbige, wenn sie in complettem Stande, sein wird, den 19. Februar communiciret. Es seind darunter begriffen nicht nur die Truppen, welche wiederum in Kurland einrücken werden, wenn sich die Armée des Feldmarschalls Apraxin wird auf den Marsch begeben haben, sondern auch diejenigen, welche auf denen Galeeren sollen eingeschiffet werden.

Nach neuern Berichten vom 26. Februar soll der Marsch dieser Truppen noch immer durch Polen Statt haben, vermittelst der Publication eines Manifests vom Feldmarschall Apraxin, dass diese Armée bloss eine Auxiliärarmée wäre,[3] und vermittelst eines andern Manifests in Preussen,[4] dass man allda so verfahren werde, wie es Se. Preussische Majestät in Sachsen thun werden.

[1] Vergl. S. 392. — [2] Die folgenden Mittheilungen über Russland stammen aus dem Schreiben der Prinzessin von Oranien, d. d. Haag 19. März. Vergl. Nr. 8784. — [3] Vergl. S. 355. — [4] Vergl. S. 301. 352. 353.

Diejenige, so in Petersburg von allem diesen gute Kundschaft zu haben muthmaassen, die versichern noch immer, dass die Russen ihre Opérations aufschieben werden, bis man sehen kann, wie es bei Oeffnung der Campagne zwischen denen Preussen und Oesterreichern ablaufen werde.

Nach der Liste, und wenn alles complett ist, geben sie sich aus:

reguläre Cavallerie	20,027
irreguläre „	17,541
Infanterie	91,509
	129,076.[1]

Der wienerische Hof fähret fort, alles möglichste vorzukehren, um Se. Grossbritannische Majestät zu Annehmung der Neutralité für dero Staaten in Teutschland zu bewegen,[2] unter der Bedingung, Sr. Königl. Majestät in Preussen auf keinerlei Weise beizustehen und denen Truppen des Königs von Frankreich einen freien Durchmarsch zu gestatten. Auf diesen Fall sollte ein Corps von 54,000 Franzosen, zu welchen 6000 Mann pfälzischer Truppen stossen würden, in die Herzogthümer Cleve und Geldern einrücken, Wesel einnehmen und weiter nach Magdeburg fortrücken, um solches zu belagern.

Die französische Truppen sollen, wie die Worte eigentlich lauten, in denen preussischen Landen strenge Repressalien in Ansehung dessen, so in Sachsen sich zugetragen hat, ausüben. Auf den Fall aber, dass Se. Grossbritannische Majestät die Neutralité, so ihnen angetragen wird, nicht annnehmen wollten, welches man von Seiten des französischen Hofes zu wünschen scheinet, so wird man jedoch nichts desto weniger sich von Wesel Meister machen, von da aus nach dem Hannöverischen marschiren, daselbst dieselben Repressalien ausüben und hiernächst die Winterquartiere in diesen Churlanden nehmen.

Während dieser Expedition soll ein Observationscorps von etwa 50,000 Mann an den Ufern des Rheins campiren, theils um die teutschen Fürsten in Respect zu erhalten, theils auch nach Erforderniss der Umstände agiren zu können.

Die Truppen werden den 15. Martii in Bewegung sein, damit sie sämmtlich den 30. ejusdem auf denen Rendezvous derer verschiedenen Divisionen eintreffen können, und werden nachgehends ungesäumt den Marsch nach Düsseldorf antreten, welcher Ort, wie die Rede gehet, der Generalsammelplatz obgedachter Truppen sein wird.

Die Fürsten, bei welchen man um den Durchmarsch angehalten, haben solchen bereits verstattet.

Der Maréchal von Estrées, so die Armée commandiren wird, wird den 20. Martii von Wien zurück erwartet.[3] Er wird sofort nach Erhaltung seiner Instructionen aufbrechen. Der Prinz von Soubise führet die Avantgarde, und der Herzog von Orléans wird ein detachirtes Corps commandiren.

8776. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Winterfeldt schreibt, Landshut 24. März: „Ew. Königl. Majestät allergnädigstes Antwortsschreiben von dem 21.,[4] welches ich gestern durch den Feldjäger erhalten, ist mir lieber als Millionen Schätze, denn ich mache mich daraus schon im Voraus die Hoffnung, dass ich durch meiner vorgestrigen allerunterthänigst abgeschickten Vorstellung[5] Ew. Majestät allergnädigste Intention dergestalt näher werde getroffen haben, dass, wann der Obristlieutenant Oelsnitz hier kommt,[6] an demselben nicht viel Difficultäten mehr werden zu beantworten sein.

[1] Sic. — [2] Vergl. Nr. 8711 S. 360. — [3] Vergl. S. 339. — [4] Vergl. Nr. 8757. — [5] Vergl. Nr. 8775 S. 414. — [6] Vergl. S. 400. 401. 415.

Aus dem hierbeigefügten Bericht,[1] welchen ich sogleich von die bewussten Leute erhalten und solchen von Wort zu Wort abgeschrieben habe, werden auch Ew. Majestät mit mehreren ersehen, dass sich alles dazu schicken muss und der liebe Gott durch den Zusammenhang der Vorsehung schon alles deshalb eingefädelt hat. Denn es sind aller Orten Magazine als vor uns angeleget und der Feind steht auch so, als wir es nur wünschen mögen. Was dem Herzog von Bevern darin angeht und damit er nicht gar zu sehr über der Verstärkung des Feindes nach dasiger Gegend ombragirt sein und dadurch die Seite vom Queiss nicht gänzlich bloss lassen möge, davon habe ihm mit eben dieser Gelegenheit avertirt.

Die Nachrichten,[2] so ich auch sonsten noch von dieser Seite eingezogen habe, füge gleichfalls hierbei. Das Lager, welches vor der Kolowrat'schen[3] Armée hinter der Elbe bei Königgrätz zwischen Plotischt und Nedielischt ausgestochen worden, wird noch wohl etwas weiter zurück bei Pardubitz müssen genommen werden. Denn sonsten kommen wir ihm gleich auf der linken Flanke, und hinter den Adler kann er im Frühjahr wegen des sumpfichten Terrains nicht campiren . . .[4]

Der Feldmarschall hat den Hauptmann Platen zu mir hierher geschickt, um eins und das andere abzureden. Mit dieser Gelegenheit werde ich denn auch den Feldmarschall von allem avertiren lassen, was ich Ew. Majestät allergnädigsten Intention gemäss zu sein glaube, damit, wann Oelsnitz kommt, der Feldmarschall dazu schon präparirt ist und gleich zum Werk kann geschritten werden, um das festzusetzen, was Ew. Majestät befehlen werden."

Lockwitz, 26. [März 1757].

Ich habe Seinen Brief ganz wohl erhalten, ich traue mir fast nicht, der Feder die Antwort anzuvertrauen.[5] Eines ist zu observiren, dass gegen Ende April und noch vorhero der Feind die Kantonirquartiere beziehen wird, quod bene notandum. Dieses fordert viele Mesuren und muss wohl bedacht werden, im übrigen habe ich hier alles schon nach Bedacht und vorläufig arrangiret, ich sollte glauben, es wäre nicht übel, wann Er gegen Greifenberg oder Friedeberg am Queiss was hin marschiren liesse. Der Prinz Bevern muss zusammen bleiben. Ein starker Klumpen hat sich nach ihm zu gezogen, und seine Position wäre hasardirt, wann er nicht zusammen bliebe. Morgen und diese Tage werde ich mich auf das Recognosciren legen und die hiesige Gegenden von allen Seiten mir bekannt machen.

In Frankreich kömmt es in's Hapern,[6] und glaube ich, dass es bei viele Demonstrationes bleiben wird. Ich traue mir nicht mehr zu schreiben. Adieu. Gott bewahre!

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8777. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Lockwitz, 26 mars 1757.

Mon cher Maréchal Comte de Schwerin. Je ne fais qu'accuser ici la bonne réception de la lettre que vous m'avez écrite du 23 de ce

[1] Derselbe liegt nicht mehr vor. — [2] Diese Nachrichten liegen nicht mehr vor. — [3] Vergl. S. 285. 414. — [4] Im Folgenden entwickelt Winterfeldt seine Ansichten über die schlesischen Magazine und die Ausrüstung der schlesischen Truppen. — [5] Das Schreiben ist nicht chiffrirt. — [6] Vergl. Nr. 8785.

mois, en me réservant de vous répondre encore de ma main propre sur plusieurs points que vous ne lirez que seul, et dont vous me garderez le plus grand secret, sans en laisser transpirer quelque chose. Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez communiquées; autant que j'en comprends, je me persuade que l'ennemi n'a encore aucun autre dessein que défensif, quoique toujours je n'oserais pas m'y fier tout-à-fait. Je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Winterfeldt a un projet rempli de beaucoup de bonnes idées;[1] j'y fais cependant toutes les difficultés, comme si je lui étais contraire, pour qu'il soit obligé de les lever. Après quoi je prendrai mon parti définitif, me préparant déjà d'avance aux mesures qu'il me faudra prendre, pour l'effectuer de mon côté. Le tout dépend du plus grand secret qu'il faut observer, car la moindre chose qui viendrait à transpirer, perdrait tout. Comme Platen[2] vous informera de quoi il est question, je crains de confier la chose à la plume; mais vous me comprendrez sans doute, et vous jugerez facilement quelles doivent être les manœuvres auxquelles je me prépare. Quand vous m'écrirez sur cette matière, je vous conjure que ce soit en chiffre, pour plus de sûreté.

Je me réjouis beaucoup de ce que votre santé va en s'affermissant.[3] Vous pouvez être persuadé que j'y prends une part véritable.

Mes nouvelles de France sont que la Pompadour branle au manche,[4] que l'on désire la paix, et que l'envie de la rétablir est si grande que l'on pourrait peut-être faire des propositions aux Anglais. Cela est toujours très bon. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse de tout mon cœur.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8778. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Schwerin berichtet, Neisse 24. mars 1757: „Sire. J'ai bien reçu la gracieuse lettre de Votre Majesté du 20 avec le projet y joint des plans d'opérations[5] que les ennemis auront fait ou pourraient faire pour la campagne prochaine, contenant quatre articles différents et les mesures à prendre, pour en empêcher l'exécution, ainsi que suit.

I.

Je remarque dans l'exécution de ce premier article bien des difficultés de part et d'autre. Quant à ce qui regarde l'opération française, je doute que jamais la France veuille exposer un corps de 30,000 hommes de ses troupes et les joindre à un aussi misérable corps de troupes comme celles de l'Empire, outre les difficultés que toute cette armée rassemblée trouvera pour subsister dans sa marche.

Les 40,000 hommes que Votre Majesté leur opposerait, les battraient sûrement, mais où trouver assez de charrois pour traîner après eux le pain pour sept semaines, et d'où nourrir 87 escadrons avec tous les autres chevaux d'équipage, d'artillerie etc.?

[1] Vergl. Nr. 8757. 8775. — [2] Vergl. S. 419. — [3] Vergl. S. 391. — [4] Vergl. Nr. 8785. — [5] Nr. 8751.

Cette difficulté levée, l'armée de Votre Majesté serait éparpillée en 5 corps différents et Sa bonne Silésie abandonnée à la défense de 15,000 hommes. Je remarque encore que, tout le but de la guerre de l'Autriche étant la reconquête de la Silésie, ce plan pourrait le leur faciliter.

2.

Quant à ce second article, comme c'est, à peu de chose près, la même manœuvre, je m'en rapporte à ma réponse précédente.

3.

Mes réflexions sur cet article seront comprises dans ce que je dirai sur l'article suivant.

4.

Soit que les Français marchent et se joignent à un corps d'armée de l'Empire, selon l'idée de l'article 1er, et que Browne voulût les joindre avec 30,000 hommes, selon article 2, ou que les desseins de la cour de Vienne [sont et qu'elle s'] est résolue de faire agir ses armées en Bohême, selon l'article 4ième: quel que puisse être le cas, il me semble ne pas convenir à la gloire ni à l'intérêt de Votre Majesté de nous régler sur leurs idées, mais de former et d'exécuter un plan d'opération qui pût déranger tous les beaux plans qu'on aura forgés à Vienne, soit avec la France ou avec ses autres alliés, et je serais fort du sentiment que Votre Majesté entrât le plus tôt possible avec un corps considérable de Son côté en Bohême; mais dès le commencement pas plus en avant qu'à Aussig, parceque, dès qu'Elle prendrait à droite, Elle aurait bien de la difficulté à faire suivre Ses magasins par terre; et Elle tiendrait dans les postes d'Aussig également le maréchal Browne en échec, qui accourrait en diligence, avec tout ce qu'il pourra ramasser en force dans son ancien poste derrière l'Eger, pour couvrir de là Prague et ses magasins qu'il a derrière et à côté de lui.

En faisant mine de vouloir marcher vers Eger,[1] Votre Majesté S'éloignerait de l'Elbe, et je ne sais si l'ennemi ne pourrait profiter de cette démarche et tomber en Saxe par les grands chemins vers Dresde. Ce qui pourrait étrangement déranger Votre Majesté, si l'ennemi Lui enlevait un de Ses convois de vivres. Mais, Sire, Vous tenant clos et ferme à Aussig, je me sens charmé de ce que je me rencontre avec l'avis de Votre Majesté sur toutes les opérations qui me regardent et le corps de la Lusace, qui se mettrait en mouvement quelques jours avant, et en même temps avec moi, que Votre Majesté marche vers Aussig, pour arriver, s'entend un détachement du corps de la Lusace, à Tetschen au même instant que Votre Majesté arrive ou marche de l'autre côté de l'Elbe à la même hauteur.

Pour ce qui regarde le reste de cette besogne, qui est ma tâche, j'aurai l'honneur de Lui communiquer mes idées, dès que j'aurai tout concerté avec le lieutenant-général Winterfeldt, auquel j'en ai fait l'ouverture, qui connaissant mieux que moi le pays, j'ai été bien aise de le consulter, le connaissant homme d'expéditions et capable de secrets; et, en attendant son avis, je souhaiterais que Votre Majesté voulût nous envoyer un homme de Sa confiance également capable de secrets et instruit de Ses idées, avec lequel nous puissions nous concerter du côté de Reichenbach[2] et convenir du jour et de l'exécution de notre dessein.

Dès que le poste de Tetschen est occupé, Votre Majesté aura la commodité de faire venir tous Ses besoins par l'Elbe jusqu'à Aussig, et, à mesure que j'avancerai et le corps de la Lusace plus avant, en situation de pouvoir longer l'Elbe, nous trouverons moyen de part et d'autre de nous maintenir et nourrir avec bien moins de frais que s'il fallait faire suivre tous nos vivres, fourrages et autres néces-

[1] Vergl. S. 393. 394. — [2] Die Zusammenkunft zwischen Schwerin, Winterfeldt und dem vom Könige abgesandten Generalmajor von Goltz fand in Frankenstein statt. Vergl. Nr. 8795.

sités par charroi; me flattant en outre que, par cette prompte et prématurée expédition, à laquelle sûrement les ennemis ne s'attendent plus, depuis que le prince de Bevern après son expédition de Friedland s'est retiré dans son ancien poste dans la Lusace,[1] nous enlèverons à l'ennemi plusieurs dépôts de leurs magasins, qui ne laisseront pas aussi à nous aider de vivaufés; [et nous nous aiderons] moyennant de l'argent comptant où les vivres nous manqueront, et l'exacte discipline et ordre, dont on se dédommagera par la suite avec usure par les contributions qu'on pourra lever sur les quartiers avec régularité sur les endroits qui n'auront pas été fourragés ou n'auront pu faire des livraisons de pain: ce qui doit naturellement entrer en ligne de compte, quand on pense se maintenir dans un pays ennemi, sauf à en faire le dégât, si on se voyait obligé de l'abandonner sans espérance d'y retourner.

Ma principale vue dans cette expédition est qu'en tombant inopinément et avant que l'ennemi se soit rassemblé en force, au beau milieu des quartiers de l'armée jadis Piccolomini,[2] qui s'étendent depuis Friedland jusques derrière l'Elbe dans le cercle de Chrudim, j'espère[3] faire bonne capture, et dont cette armée aura peine à se remettre de toute la campagne; et ce qui dérangera sûrement tous les beaux plans d'opérations qu'on aura formés pour nous abîmer, et facilitera en échange tous les desseins de Votre Majesté pour les opérations ultérieures de Sa campagne.

S'il restait à Votre Majesté assez de forces de Son côté pour un détachement de 12,000 à 15,000 hommes qui fît mine d'en vouloir à Eger, au même temps qu'Elle marche avec le gros de Son armée vers Aussig, cette manœuvre obligerait le maréchal Browne à faire des détachements du moins vers Saatz, pour être en état d'empêcher le siège d'Eger et empêcher à ce corps le passage de la rivière de l'Eger, et plus les forces de l'ennemi seront éparpillées, meilleur marché pour nous.

Comme je m'éloigne par ci par là des réflexions de Votre Majesté, Elle aura la grâce de le pardonner, m'ayant ordonné par Sa gracieuse lettre de Lui marquer bien sincèrement et tout naturellement ma façon de penser sur ce sujet. Ce que j'ai fait avec tout le zèle que j'ai pour Sa gloire et Son service, pendant toute la nuit passée.

Mes arrangements, en outre, sont tels que je pourrai retirer, au premier avis que Votre Majesté voudra nous envoyer quelqu'un de confiance pour concerter nos opérations, les troupes qui sont dans la Haute-Silésie et mettre la main à l'œuvre, et que rien ne pourra plus reculer pour lors, si ce n'est le manque d'habillements, selles etc.; ce qui me doit encore arriver de Berlin, et sur quoi je n'ai aucune certitude, malgré peut-être dix lettres que j'ai écrites sur ce sujet à Berlin, pour en presser la prompte livraison.

En attendant la gracieuse réponse de Votre Majesté, j'ai l'honneur d'être de cœur et d'âme etc."

Lockwitz, [26] mars[4] 1757.

Vous avez très bien envisagé les choses, mon cher Maréchal, on voit que vous êtes un vieux routier qui connaissez le métier à fond, et qui pouvez donner de bons avis aux jeunes gens.

J'ai lu et relu votre projet, il est admirable; je suis bien aise de m'être tant soit peu rencontré dans votre façon de penser, mais voici à peu près ce que je crois qu'il faudra régler nécessairement. 1° Quinze jours de pain pour votre armée. 2° Dix jours de fourrage. Ensuite, comme vous le dites très bien, il faut observer pour le tout un secret impénétrable.

[1] Vergl. S. 369. — [2] Vergl. S. 414. — [3] In der Vorlage „dont j'espère". — [4] In dem Concept das Datum „ce 27 mars", in der Ausfertigung „26 mars".

Quant à l'exécution, voici, je crois, ce qui se peut faire de notre côté. Le prince de Bevern a sûrement 30,000 hommes vis-à-vis de lui, il ne saurait agir offensivement, avant que l'ennemi, sachant que vous lui venez à dos, ne lui donne le moyen d'avancer; car le chemin de Gabel et de Reichenberg, garni de 30 à 40,000 hommes, ne se laisse pas forcer avec 25,000 hommes;[1] mais pour faciliter l'opération du prince de Bevern, je peux envoyer un gros détachement vers la seigneurie de Hainspach, pour inquiéter ceux qui sont du côté de Rumburg et Schluckenau, et me porter ensuite avec 44 bataillons sur la hauteur de Nollendorf. Je ferai faire en même temps des mouvements sur ma droite au corps du prince Maurice, et, si faire se peut, il tombera sur quelque quartier des ennemis de son voisinage. Vous commencerez alors vos opérations. Browne, qui doit supposer que le grand coup se frappera de mon côté, attirera toutes ses forces vers moi. En même temps, quand les Autrichiens de Reichenberg vous sauront à leur dos, ils s'enfuiront; alors le prince Bevern pourra les pousser aussi loin que possible; s'ils tournent vers Aussig, il les suivra l'épée aux reins. Vous avancerez en attendant. Browne ne saura de quel côté tourner. Si alors le prince de Bevern prend Tetschen, je pourrais avancer vers Aussig, où les Autrichiens n'ont qu'un magasin pour les troupes légères, et qui ne me servira pas de grande chose. Je ne peux point prendre de camp auprès d'Aussig, à cause des difficultés; où l'on manque d'eau, où le terrain est désavantageux et mauvais; il faut se mettre à Karbitz, qui est dans la plaine, et où l'on peut bien s'accommoder. Mais d'où prendrons-nous de la paille? Il me faut 8000 chariots du pays pour me voiturer les vivres et fourrages. Toute la partie de la Bohême où j'entre, est radicalement mangée; les magasins de l'ennemi sont à Budin; je ne puis y arriver, ni subsister des miens, ce qui m'obligera à me borner simplement à des ostentations du côté de Nollendorf, Teplitz etc., et ce qui me mettra hors d'état d'empêcher Browne de faire des détachements contre vous. Aussig n'est point propre pour un magasin, et je ne saurais avancer, à moins que le prince de Bevern ne balaie l'autre côté de l'Elbe. Je serais d'ailleurs dans l'embarras de ne point avoir des nouvelles de Browne et de ne pas savoir de quel côté il tourne. Mais s'il se retire même au delà de l'Eger, je ne puis l'atteindre; si je marche sans cavalerie, je pourrai le combattre, mais sans succès; si je me charge de ma cavalerie, je manque de subsistance. Tout cela n'aurait pas lieu, si les herbes étaient venues, ou si dans ce pays ils avaient aventuré leurs dépôts, comme le long de vos frontières.

La politique et la raison de guerre veulent que j'entre en campagne, avant que les ennemis aient arrangé leurs flûtes; mais voilà des impossibilités physiques qui m'empêchent de faire grande chose. Je

[1] Vergl. S. 416.

me trouverai fort heureux, si je parviens à contenir Browne, ne fût-ce que pour un temps; mais à moins qu'il ne fasse quelque sottise grossière, je ne serai guère en état de lui faire grand mal avant la crue des blés. Je vous prie de me dire sur cela ce que vous pensez; car voilà au vrai comme j'envisage l'état des choses, depuis que Browne a mis entre lui et moi la barrière de la famine.

Je me réjouis beaucoup que votre santé s'affermit.[1] J'ai dit à Krusemark[2] de presser ce qui manque à vos augmentations; il m'a dit que la cavalerie silésienne s'était chargée de se procurer elle-même toutes ses selles, brides etc. Ainsi c'est peut-être la faute des officiers, qui n'ont pas assez hâté les ouvriers. Quant à l'infanterie, il croit que tout sera rendu le 10 ou 12 d'avril au lieu de sa destination. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse de tout mon cœur.

Nach dem Concept. Eigenhändig. Federic.[3]

8779. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Lockwitz, 26. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 25. dieses habe Ich richtig erhalten und danke Deroselben vor die mit solchem communicirte Nachrichten. Da weiss Ich, erfahre es auch von dem Generallieutenant von Winterfeldt[4] und höre es von denen hier ankommenden Husaren, dass der Feind gegen die Lausnitz nicht 30,000 Mann hat, auch sehe Ich aus allem, so von daher vernehme, dass der Feind bis dato dorten noch pur defensive gehet, auch von daher nichts rechts unternehmen kann, weil die Wege noch zu schlimm sein. Wenn die Officiers von denen unter Ew. Liebden Commando stehenden Regimentern fleissig im Exerciren mit ihren Rekruten sein, so werden Dieselbe solche in Zeit von höchstens gegen drei Wochen einstellen können; dadurch Ew. Liebden 25,000 Mann stark und mithin im Stande sein werden, allen dortigen Unternehmen des Feindes resistiren und Sich gegen solchen wehren, auch seinen Absichten vorbeugen zu können.

Uebrigens werde Ich dem Lieutenant Normann'schen Regiments von Prittwitz seine verlorne Equipage mit 213 Thaler bezahlen und das Geld von hier aus übermachen lassen, was aber den zu Glogau arretirten von Damitz anlanget, da thut es Mir leid, wenn Ich auf Ew. Liebden Intercession nicht reflectiren kann, da es ein niederträchtiger

[1] Vergl. S. 420. — [2] Vergl. S. 272. — [3] Am 28. März übersendet der König dem Feldmarschall Schwerin Mittheilungen eines aus Wien durch Böhmen zurückgekehrten Händlers. Nach dessen Aussage sollten zwei Heere, das eine in Budin, das andere in Olmütz, versammelt werden. — [4] Vergl. S. 419.

Mensch ist, der dem Regiment Schande machen würde, nachdem er desertiret ist. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

8780. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A DRESDE.

Lockwitz, 26 mars 1757.

Je vous adresse ci-clos, mon cher Maréchal, une lettre que le maréchal Browne vous a envoyée par un trompette au poste du général major de Zastrow.[1] En l'ouvrant, j'ai trouvé qu'il s'y exprime en termes un peu hauts et fiers,[2] contre son ordinaire, c'est pourquoi je crois que vous ferez bien de lui répondre un peu sur le même ton, en lui disant que, pour ce qui regarde les otages détenus pour cause de contributions non payées qu'il voudrait réclamer, et dont il qualifie la détention de cruauté, il était d'usage dans tout le monde de retenir les otages jusqu'à ce que les contributions fussent acquittées, et que leur captivité était de bonne guerre, sans user d'aucune cruauté envers eux et sans les faire souffrir que par un arrêt honnête. Mais puisqu'il avait plu à M. de Browne de se servir du mot de cruauté, il fallait bien lui dire qu'on avait agi [ainsi] de leur part avec les prisonniers de guerre faits à l'occasion de l'affaire de Hirschfeld,[3] en les dépouillant tout nus et leur ôtant leurs uniformes et leurs habits, ce qui était contraire à toutes les règles d'une bonne guerre. Que l'année présente était encore longue, que vous pensiez qu'on pourrait revenir là où l'on a été, et que ce qui ne se faisait le jour d'aujourd'hui, saurait arriver le lendemain. Vous lui ferez observer qu'autant que vous saviez, l'armée autrichienne vers les frontières de Silésie n'était pas sous ses ordres, mais que, nonobstant cela, vous écrirez par déférence pour lui, afin que les listes de leurs prisonniers soient assemblées, et que vous lui en ferez alors également part. Au reste, mon intention est que vous écrirez tant en Silésie qu'en Lusace, pour recueillir les listes de tous les prisonniers de guerre, afin d'en pouvoir communiquer avec M. de Browne. Comme je n'ai point eu de vos nouvelles, depuis que je suis ici, vous n'oublierez pas de m'en donner. Je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Je vous prie de répondre à Browne poliment, mais avec beaucoup de fierté.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

1 Vergl. S. 377 Anm. 3. — 2 Das Schreiben von Browne liegt nicht mehr vor. — 3 Vergl. S. 304.

8781. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Lockwitz, près de Dresde, 26 mars 1757.

De bonnes lettres de Pétersbourg[1] m'ayant appris qu'on y était occupé d'armer les galères, et qu'on faisait avancer des troupes pour les y embarquer et les faire sortir, dès que la saison le permettra, pour infester mes côtes, j'ai bien voulu vous en faire part, afin que vous en parliez aux ministres, et que vous tâchiez de leur faire entrevoir la nécessité d'une escadre dans la Baltique pour étouffer de pareils projets, après toutes les assurances que vous m'avez données que l'Angleterre irait en avant avec moi et me seconderait d'une escadre dans la Baltique.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

8782. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lockwitz bei Dresden, 26. März 1757.

Ich habe Euer Schreiben vom 18. dieses richtig erhalten. Ich danke Euch vor die Mir darin communicirte Nachrichten und werde ganz gerne sehen, wann Ihr weiterhin continuiren werdet, von allen Vorfallenheiten mit denen russischen Truppen und deren Dispositionen und Bewegungen gute und, so viel möglich, sichere Nachrichten einzuziehen und Mir solche zu communiciren.

Was Ich inzwischen von Petersburg erfahren habe, solches lege Ich vermittelst des abschriftlichen Extracts[3] hier bei und remarquire dabei zugleich, dass die prätendirete Force der russischen Armée nur dergestalt, wie sie angegeben worden, ausgebracht wird als eine Fanfaronnade, solche aber bei weitem nicht so stark ist, und Ich aus sicheren Briefen aus Holland, von jemanden, der es zuverlässig wissen kann, noch ohnlängst gesehen habe, wie bis dato alles, was der Apraxin unter seinem Commando hat, in etlichen 50,000 Mann bestehet.

Friderich.

Nach dem Concept.

8783. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

Lockwitz, 26 [mars 1757].

Ma très chère Sœur. Cothenius m'a donné l'alarme bien chaude touchant l'accident, ma très chère Sœur, que vous avez au pouce.[4] Le Ciel soit loué que le danger s'est si bien passé.

[1] Vergl. S. 417. — [2] Vergl. S. 397. — [3] Es sind die von der Prinzessin Anna von Oranien übersandten Nachrichten, welche dem Schreiben an Winterfeldt vom 25. März beigefügt sind. Nr. 8775. — [4] Eine Eiterung am Daumen der linken Hand, die in Brand übergegangen war.

J'ai toujours de nouvelles obligations à vous rendre de la part obligeante et de l'intérêt que vous daignez prendre à ma situation. Si vous daignez entrer en explication avec la personne qui vous a fait des ouvertures,[1] pour savoir sur quoi doit rouler notre accommodement, je suis fermement persuadé que je n'ai offensé personne de son pays, je ne comprends donc pas ce que l'on peut exiger de moi, et je ne sais ce qu'on demande, d'ailleurs il faudrait pourtant être sûr que la personne en question est autorisée de ses supérieurs.

Quant à mes affaires, je vous jure que je ne crains personne, et que je sais les moyens pour me tirer d'affaire infiniment mieux que mes ennemis ne le présument. Si vous aviez la bonté d'engager celui que vous savez, à faire quelque ouverture, on pourrait peut-être commencer à voir plus clair dans l'intention de ces gens-là. Je vous écris d'une façon sèche, parcequ'il m'est revenu qu'un parti d'Autrichiens a été à Hof, et qu'au cas que ma lettre s'égare entre leurs mains, ils n'en puissent pas tirer grand parti. Si je savais qu'elle pût parvenir entre les mains de Madame la reine de Hongrie et de son roi de Jérusalem, de son empereur juif,[2] je prendrais la liberté de leur dire que dans peu je les ferai repentir de leur impertinence, et que, malgré leurs alliances, qui les rendent si vains et si orgueilleux, on trouvera le moyen de leur donner des leçons de politesse, dont ils ont très grand besoin.

Voilà, ma chère Sœur, ce que les hussards autrichiens me permettent de vous dire; ne vous embarrassez pas de moi, l'envie de frotter les oreilles à mes gueux d'ennemis me donne une santé d'athlète. Je ne me suis jamais mieux porté, et je ne regretterai point la vie, si en mourant je peux dire: »Mes derniers regards ont vu fuir les Autrichiens.« Vous, ma Minerve, vous, mon Caton, vous êtes pour moi; que m'importe que la France, la Russie et les Myrmidons tudesques suivent servilement le parti de leurs tyrans! Enfin, ma chère Sœur, bon cœur et bon courage, vous verrez que j'aurai le bonheur de vous embrasser et de vous rendre grâce de la protection que votre puissant génie a accordée à ma cause. Tous mes vœux sont pour vous, et je serai avec la plus tendre estime jusqu'au dernier moment de ma vie, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8784. A LA PRINCESSE GOUVERNANTE DES PROVINCES-UNIES A LA HAYE.

Die Prinzessin Anna schreibt, Haag 19. März 1757: „Monsieur. Il m'est impossible de trouver des expressions assez fortes, pour marquer à Votre Majesté à quel point j'ai été touchée de la confiance qu'Elle me témoigne dans Sa lettre du

[1] Das Schreiben der Markgräfin, auf welches diese und die noch folgenden Bemerkungen sich beziehen, liegt nicht mehr vor. Vergl. schon S. 185. 193. 213. — [2] Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand, IV, 8.

12 mars.[1] C'est avec un regret infini que j'apprends la conduite impardonnable du ministère d'Hanovre, qui risque le bien-être de toute la cause protestante à ses petites vues bornées, et qui voudrait empêcher le fruit des bonnes intentions du Roi par leurs lambineries. Je me flatte que les ordres d'Angleterre seront si précis et si fermes que Votre Majesté pourra bientôt être tranquille à cet égard et n'avoir pas la peine de lutter toute seule contre toutes les grandes puissances de l'Europe. J'envoie le peu de nouvelles que j'ai de Russie,[2] et j'ai soin de communiquer toutes celles des frontières au ministre de Votre Majesté,[3] de sorte que je ne néglige rien qui puisse être utile à la bonne cause, heureuse, si je pouvais donner des preuves plus éclatantes à Votre Majesté de la haute considération et de la vénération avec laquelle je suis, Monsieur, de Votre Majesté la très humble et très obéissante sœur, cousine et servante

Anne."

Lockwitz, 27 [mars 1757].

Madame. Tout ce qui me vient de la part de Votre Altesse Royale, ne me saurait être indifférent; vous ne faites, Madame, qu'accumuler les obligations que je vous ai déjà. Le pronostic que vous avez daigné faire de la lenteur des ministres hanovriens, s'est vérifié en entier,[4] et j'espère que les ordres du roi d'Angleterre leur donneront le feu dont ils ont besoin pour bien servir leur maître.

Je croirais, Madame, manquer à ce que je vous dois par la part obligeante que vous prenez à ma situation, si je ne vous informais pas d'avance que j'espère de frapper un grand coup par une de mes armées avant la fin du mois prochain,[5] de sorte que, si cela réussit, les desseins des Autrichiens se trouveront entièrement dérangés, et peut-être les Français et les Russes pourront faire des réflexions qui leur ont échappé jusqu'ici: ce qui, j'espère, fera changer favorablement l'allure des choses. Je suis persuadé, Madame, de votre discrétion, et je vous confierais un meurtre, si j'étais assez malheureux pour en avoir commis un. Je vous prie, Madame, d'être persuadée que de toutes les personnes qui vénèrent vos grandes qualités, il n'en est aucune qui soit avec plus d'estime et de reconnaissance que, Madame, de Votre Altesse Royale le fidèle frère et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag eigenhändig.[6]

8785. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der Herzog Karl von Braunschweig übersendet, Braunschweig 18. März, einen „Extrait d'une lettre de France": „Il y a beaucoup de fermentation à la cour. Madame de Pompadour chancelle,[7] et, malgré les dehors contraires, nous la pourrons voir tomber tout d'un coup. Ceux qui approchent le Roi, disent unanimement que, depuis cet attentat horrible,[8] il est extrêmement porté pour la paix. La cour de Vienne en

[1] Nr. 8715. — [2] Es sind die am 25. März Winterfeldt übersandten Nachrichten aus Russland. Vergl. Nr. 8775. — [3] Vergl. S. 406. — [4] Vergl. S. 405. — [5] Vergl. S. 422. 423. — [6] Danach gedruckt bei Ranke an dem oben S. 313 angegebenen Ort S. 87 und Sämmtl. Werke XXIV, 219. — [7] Vergl. S. 420. — [8] Das Attentat vom 5. Januar 1757. Vergl. S. 208.

est si alarmée qu'elle craint qu'on ne puisse faire de chez nous le premier pas vers l'Angleterre; elle emploie le vert et le sec, pour parer ce coup, qui néanmoins est très possible."

Lockwitz, près de Dresde, 27 mars 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. Quoique toutes les lettres que vous prenez la peine de m'écrire, me causent toujours infiniment de la satisfaction, il faut cependant que j'avoue que celle que vous m'avez faite du 18 de ce mois, a opéré sur moi la satisfaction la plus achevée, par les bonnes nouvelles dont vous avez bien voulu faire part. Je souhaite que Votre Altesse en ait la bonne continuation, en attendant que je La prie d'être assurée de ma reconnaissance parfaite au sujet des présentes. Elle verra que, pourvu que les évènements nous secondent et que nous restions fermes, alors toutes ces apparences dangereuses et ces noirs complots qu'on a tramés sur mon sujet, se dissiperont, et que nous sortirons encore avec gloire et dignité de toutes ces affaires. Votre Altesse agréera les sentiments de cœur avec lesquels je suis toujours, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8786. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Lockwitz, 27 mars 1757.

La dépêche que vous m'avez faite du 23 de ce mois, m'a été fidèlement rendue; par laquelle j'ai appris avec satisfaction ce que M. de Münchhausen vous a dit au sujet des dépêches qu'un courrier[1] nouvellement arrivé de Londres a apportées au ministère d'Hanovre. Je souhaite seulement que tout se confirme par l'effet, et qu'il n'y ait plus de variation. Pour ce qui regarde quelque corps de hussards[2] que le roi d'Angleterre souhaite qu'il fût fourni de ma part au corps d'armée d'Hanovre, vous savez trop les raisons, et j'espère que vous en aurez convaincu M. de Münchhausen, que ce n'est point la bonne volonté, mais l'impossibilité même qui s'oppose à ce que je ne puis pas présentement me prêter à ce que Sa Majesté Britannique désire à ce sujet de moi. Vous insinuerez cependant au baron de Münchhausen que, pourvu qu'on prenne quelque patience encore, je pourrais avoir en quelque temps les bras plus libres, pour agir alors avec plus de vigueur en leur faveur et pour les soutenir; mais que ce qu'il me paraît plus nécessaire et convenable dans le moment présent, c'était qu'on saurait faire en sorte qu'il fût joint à l'armée d'Hanovre 3 ou 4000 de la cavalerie anglaise,[3] ce qui donnerait absolument la supériorité à cette armée à celle de France. Au surplus, j'ai mes raisons pour présumer que, malgré tous les bruits

[1] Der Kurier aus London hatte den Befehl überbracht, dass alle hannoverschen Regimenter an der Weser zusammengezogen werden sollten. — [2] Vergl. S. 276. 348. — [3] Vergl. S. 386. 397.

et toutes les ostentations qu'on fait au sujet de la marche de l'armée française au Rhin, il saurait bien arriver qu'on ne s'y presserait pas trop,[1] et qu'on n'ira pas avec tant d'empressement à la besogne qu'on le voudrait faire accroire, enfin qu'il y a de la différence entre dire et entre faire.

Federic.

Nach dem Concept.

8787. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Lockwitz, 28. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden Schreiben vom 27. dieses erhalten. Was den Generalmajor von Borcke anbetrifft, da haben Ew. Liebden Sich um denselben keine Sorge zu machen,[2] indem es keine Noth mit ihm hat; alles aber, was Ich nur verlange, ist, dass wenn der Feind dorthin Dero Orten wohin will, Ich nur sogleich und bei Zeiten davon avertiret werde, dass Ich solches gleich weiss.

Sonsten hat nach aller Aussage derer vom Feinde gekommenen Deserteurs Ew. Liebden letzterer Marsch in Böhmen[3] den Feind sehr beunruhiget; da will Ich nicht vor stehen, dass der Feind nicht auf ein oder anderes Quartier etwas tentiren sollte; aber dass er jetzo bereits mit seiner ganzen Macht wo durchbrechen wollte, dazu ist gewiss noch keine Apparence. Wenn also Ew. Liebden Dero Truppen zusammenhalten, so hat es nicht Noth;[4] wollen Dieselbe auch dieses nicht, so müssen Ew. Liebden doch so bleiben, dass Dieselbe sie zusammen haben, und zwar eher, als dass der Feind die Quartiere en détail anfallen kann. Ich wollte fast wetten, dass es nicht acht Tage dauren wird, [dass] der Feind sich zusammen mehr auseinander geben wird, wie dann auch wirklich von denen Ungarn sich schon welche zurückgezogen, und denen, die hier nach Schluckenau stehen, gedenke Ich, sobald nur Meine Pontonbrücke fertig haben werde, eine kleine Erinnerung zu geben.[5] Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Denken Sie nur an Zittau und seind Sie nicht besorget vor Bautzen. Meine Officiers haben jederzeit dieselbe Ambition, ob ich dabei bin oder nicht; streiten sie doch vor Haus und Hof und vor's Vaterland. Ich wollte mit meinem Kopf fast davor repondiren, dass ausser Neckereien in der Gegend nichts passiren wird. Man muss den Leuten Muth zureden, und wäre es schändlich, dass sie sich vor einem Feinde intimidiren liessen, den sie so ofte geschlagen haben.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 8785. — [2] Die bezügliche Meldung Bevern's liegt nicht mehr vor. — [3] Vergl. S. 375. — [4] Vergl. S. 408. — [5] Vergl. S. 423.

[illegible] PRINZ MORITZ VON [illegible]

[illegible] tz, 28. März 1757.

[illegible] ter. Ew. Liebden [illegible] ten. Worauf Dero- [illegible] Solms gar nicht zu [illegible] und sich gewiss von [illegible] a die Oesterreicher [illegible] so thun Ew. Lieb- [illegible] heben zu lassen. [illegible] dürfte es damit so [illegible] abet hat, und finden [illegible] hat; es ist auch bei [illegible] chts gewisses sagen [illegible] s angehet die 8000 [illegible] sein; so dass das- [illegible] Unwahrheit bestehet.

[illegible] und werden Sie und [illegible] en machen Sie, was [illegible] ention nach Sich zu [illegible] leichen mehr; wenn [illegible] Zwickau nach Eger [illegible] en Dienst thun.

Friderich.

[illegible] Zerbst. Der Zusatz eigen-

[illegible] OCKHOLM.

[illegible] tz,] 29 [mars 1757].

[illegible] econnaissance imagi- [illegible] J'ai toute apparence [illegible] je pourrais fort bien [illegible] eût rien de perdu. [illegible] parer mes forces, et, [illegible] Les Anglais sont si [illegible] perdue de leur faire [illegible] a prendre son temps [illegible] que je vous jure, que

[illegible] enfels sollte den Oester- [illegible] 8785. — 4 Das bezüg- [illegible] vor. — 5 Vergl. S. 407.

je ne me peux guère mêler pour le présent d'autre chose. Dans peu vous entendrez parler de nous; il faut à présent un coup d'éclat qui amène les affaires au point désirable. Adieu, ma chère Sœur, je suis fort fatigué. Vous assurant des tendres sentiments avec lesquels je suis, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Nach dem Concept. Eigenhändig. Federic.

8790. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der Herzog Karl von Braunschweig schreibt, Braunschweig 22. März, es sei ihm die Mittheilung zugekommen „que le comte d'Estrées[1] avait concerté avec le ministère impérial que l'armée française, qui se doit rassembler près de Düsseldorf et y passer bientôt le Rhin, doive prendre sa route par le Hessois directement vers Magdebourg[2] et Halberstadt, et que le corps d'observation doive s'arrêter entre le Rhin et Rheinfelden; que, malgré l'approbation de ce plan émané de la cour de France, il y avait dans le ministère et la généralité beaucoup qui ne l'approuvent point, et qui, au lieu de s'embarquer si loin, auraient aimé mieux s'arrêter au pays d'Hanovre et donner, s'il était possible, occasion à des querelles qui pourraient avoir des suites fâcheuses pour les Hollandais."

Lockwitz, 29 mars 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai bien reçu les deux lettres que vous m'avez faites du 22 de ce mois. Il faut que j'avoue sincèrement à Votre Altesse qu'à certains égards et outre cela par la tendresse et l'amitié que j'ai pour son cher et digne prince héréditaire, je suis bien aise qu'il ne vienne pas dans les moments présents à mon armée, vu qu'il m'aurait été impossible de répondre qu'il ne lui arrivât du malheur ou de l'accident, dont j'aurais été inconsolable à l'égard d'un prince si tendrement aimé de moi, et pour la conservation duquel je m'intéresse tant, en sorte que, pour parler confidemment à Votre Altesse, ce qui m'est arrivé de répondre à M. Mitchell sur ce sujet, a été plutôt par manière d'acquit que d'avoir voulu voir exposé ce cher prince à des hasards.

Je rends mille grâces des bons avis que Votre Altesse me donne par rapport aux projets de l'ennemi; ma reconnaissance sera des plus parfaites, s'il Lui plaît de continuer à m'en donner et de ce qui Lui en reviendra encore; mais, quant à la sûreté de Ses États, j'avoue et j'ose le Lui assurer que je voudrais bien me mettre pour garant que ni troupes autrichiennes ni françaises n'y entreront jamais, et que Votre Altesse verra avec le temps que, dans ces manèges d'à présent, il y aura plus de bruit et d'ostentation que d'effet. Elle agréera, au reste, mes sincérations de l'estime et de l'amitié invariables, avec lesquelles je suis toujours, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 418. — [2] Vergl. S. 378.

8791. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 22. März: „Il y a encore eu hier de grands débats dans la conférence chez la Princesse Gouvernante si l'on devait accorder le passage de l'artillerie française par Namur et Mastricht,[1] et cette Princesse, aussi bien que le prince Louis de Wolfenbüttel, y ont harangué avec tant de force contre que, quoique l'ambassadeur de France presse extrêmement la réponse, on n'a point encore délibéré là-dessus hier dans l'assemblée de Leurs Hautes Puissances."

Lockwitz, près de Dresde, 29 mars 1757.

J'ai bien reçu votre rapport du 22 de ce mois et ne saurais m'empêcher de vous témoigner ma joie du bon succès que les vues patriotiques de la Princesse Gouvernante et du duc Louis de Brunswick ont eu en dernier lieu dans l'affaire du passage des munitions par Namur et Mastricht, sollicité par le ministre de France, vu que par là il s'est du moins fait quelque chose qui altérera les dispositions faites par la France, et qui y apportera du délai et les dérangera, ne fût-ce que pour quelque peu de temps.

Federic.

Nach dem Concept.

8792. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils übersendet, Berlin 26. März, ein Schreiben des hannoverschen Geheimrathspräsidenten Baron Münchhausen, d. d. Hannover 23. März, bezüglich der zwischen Podewils und Münchhausen geführten geheimen Unterhandlung über eine eventuelle künftige Erwerbung von Paderborn oder anderen geistlichen Gebieten durch Churbraunschweig.[2]

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 26. März, über ein zweites dem Könige eingereichtes Schreiben des Barons Münchhausen, d. d. Hannover 23. März: „Ce ministre marque au commencement de sa lettre qu'il venait de recevoir un ordre du Roi son maître de s'ouvrir à nous ultérieurement sur la négociation de neutralité entamée par la cour de Vienne.[3] Que cette cour n'avait à la vérité pas encore répondu sur la dernière réponse de la cour de Londres, mais que Sa Majesté Britannique n'avait pas pu s'empêcher de faire attention à cette offre de neutralité, à cause de l'issue incertaine des évènements et des résolutions les mieux concertées, qu'elle ne voulait pourtant prendre aucun parti qui fût incom-

Lockwitz, 29 mars 1757.

Je vous renvoie ci-clos le rapport que vous m'avez fait du 26 de ce mois au sujet d'une certaine lettre que le baron de Münchhausen vous a écrite, ainsi que l'autre lettre encore que ce ministre vous a faite, touchant la neutralité d'Hanovre.

Quant à la première, vous auriez pu vous dispenser de m'en faire communication, après que je vous ai déjà instruit que, sans me mander tous les détails de cette correspondance, vous devez continuer toujours de la poursuivre, sans vous en laisser détourner, ne fût-ce que pour tenir en haleine cette négociation, jusqu'à ce que les évènements lui donneront plus de vigueur; à quelle fin les raisons, les motifs et les bonnes tournures ne vous sauront pas manquer de

[1] Vergl. S. 413. — [2] Vergl. S. 168. 283. — [3] Vergl. S. 279. 359.

patible avec sa dignité et avec la bonne foi dont elle faisait profession, et qu'en conséquence elle avait cru ne pouvoir mieux employer l'interstice présent qu'à apprendre les véritables intentions de Votre Majesté et à s'assurer si Elle ne voulait point approuver que Sa Majesté Britannique pût accepter la neutralité qui lui avait été offerte sous les conditions suivantes:

1° Que non seulement les États de Sa Majesté Britannique en Allemagne, mais aussi ceux des États de l'Empire qui avaient déclaré à la Diète de ne vouloir prendre aucune part à la guerre présente, et en particulier les maisons de Wolfenbüttel, de Cassel et de Saxe, soient compris sous cette neutralité.

2° Que la cour impériale se désiste du contingent de l'Empire qu'elle demande à ces princes.

3° Qu'elle renonce également à toutes les prestations de sûreté et de facilité qu'elle exigeait d'une façon indéterminée, et

4° Que les troupes françaises et autrichiennes observent une certaine barrière, savoir qu'elles n'inquiètent pas les États de Votre Majesté en Westphalie et les évêchés de l'électeur de Cologne, qui sont contigus à l'électorat d'Hanovre, et qu'elles ne s'approchent pas aussi trop du côté de la Wetteravie.

Après avoir détaillé ces conditions, le baron de Münchhausen entre dans un grand raisonnement pour les faire goûter. Il soutient pour cet effet que de cette façon on assurerait non seulement la neutralité et la tranquillité des États d'Hanovre et des princes qui avaient eu le courage d'adhérer à Votre Majesté à la Diète de l'Empire, mais qu'on garantirait en même temps à Votre Majesté le dos, en empêchant que Ses ennemis ne puissent se forcer le passage au cœur de Ses États par ceux d'Hanovre. Il poursuit, après, qu'on trouvait encore de grandes difficultés à assembler une armée qui pût faire tête à une armée française de 50,000 hommes, et que, si la France doublait le nombre ou faisait agir deux armées, chacune de 50,000 hommes, comme elle paraissait le vouloir faire, votre propre chef, sans qu'il soit besoin que je vous y conduise à la main. Ce que vous vous tiendrez dit une fois pour toutes, vu que, dans la position où je me trouve actuellement, et occupé que je suis maintenant à mes arrangements pour les grands coups qui se frapperont pendant la campagne qui vient, je ne saurais absolument pas suffire à d'autres affaires, dont il faut que je vous abandonne entièrement les soins et la direction.

Pour ce qui regarde la lettre du baron de Münchhausen touchant une neutralité à adopter pour l'Hanovre, sur laquelle vous me demandez mes ordres de quelle façon je veux que vous y répondiez, je suis surpris de votre demande, après que vous devez reconnaître d'abord qu'une telle démarche de la part de l'Hanovre ou de l'Angleterre serait la plus grande trahison d'un allié, qui à la vérité n'a été mêlé de cette guerre que pour le bien-être de l'Hanovre, et dont les ennemis n'ont été excités qu'en haine de la convention faite avec l'Angleterre, pour ne pas permettre que des troupes étrangères entrassent en Allemagne.[1] Vous êtes, d'ailleurs, assez au fait des raisons qui doivent, outre cela, empêcher les ministres d'Hanovre pour ne pas donner si lourdement dans un piège aussi grossier que celui que la cour de Vienne et ses alliés leur offrent pour les mener d'autant plus sûrement à leur perte; que je ne serais jamais contraire à des propositions raisonnables pour convenir d'une paix honorable pour

[1] Vergl. S. 361.

on ne pourrait jamais parvenir à lui opposer des forces égales, surtout après que Votre Majesté avait avoué plus d'une fois ne pouvoir Se passer d'aucun corps considérable;[1] que, par conséquent, une opposition si mal soutenue ne ferait qu'entraîner la ruine de l'électorat d'Hanovre, sans procurer aucune utilité à Votre Majesté. Qu'on La priait donc de S'expliquer sur ce sujet avec la même cordialité dont on en usait envers Elle, et que, si Elle n'approuvait point cette idée, ou que les cours de Vienne et de France ne voulussent point se prêter aux conditions susmentionnées, on s'attendait que Votre Majesté prendrait pour Ses propres intérêts les arrangements nécessaires, pour renforcer l'armée d'observation d'un corps de troupes qui pût la mettre en état de s'opposer à l'ennemi commun avec succès, les 6 bataillons de la garnison de Wésel qu'Elle avait fait offrir pour cet effet,[2] ne pouvant aucunement suffire pour ce but.

Le baron de Münchhausen finit par demander une prompte réponse."

l'Angleterre et pour moi, mais qu'une neutralité pour l'Hanovre et les princes d'Allemagne qui s'y étaient attachés, n'était rien autre au fond que de prêter librement le col au joug et à l'esclavage que les ennemis voudraient imposer à l'Angleterre et à tout l'Empire; qu'on n'en obtiendrait plus que le bénéfice momentané de Polyphème; que les propositions mêmes comprises dans l'offre de neutralité étaient si vagues, si compliquées et si obscures que l'artifice en paraissait clairement; que, d'ailleurs, il ne fallait jamais se flatter que la cour de Vienne voudrait ni oserait promettre sérieusement à l'Hanovre les conditions qu'elle souhaitait, et, supposé qu'on le fît, ce ne serait que pour la tromper plus aisément. Mais le grand mal qui arriverait de tout ce chipotage, serait que le ministère d'Hanovre se laisserait amuser par ces faux-fuyants, pour perdre le précieux temps de faire de bons préparatifs pour sa défense et pour montrer les dents à ses ennemis qui en voulaient à l'Hanovre; qu'il s'en fallait beaucoup que l'armée française fût aussi forte qu'elle se qualifiait; qu'elle n'était pas si prête d'agir qu'on le débitait;[3] que l'intérieur de la France et les appréhensions pour les flottes anglaises ne lui permettraient pas de se dénuer de toutes ses forces, pour les tourner vers l'Allemagne, et que j'avais toujours dit que, pourvu que les forces de l'ennemi voudraient se tourner pour prendre l'Hanovre par derrière, j'y accourrais,[4] et que d'ailleurs, dès que j'aurais les bras un peu plus débarrassés, je porterais tout le secours possible.[5]

Enfin, il y a bien d'autres raisons que vous saurez employer en ceci, que je n'ai pas besoin de vous alléguer et que votre expérience consommée dans les affaires vous fournira, pour répondre au baron de Münchhausen avec fermeté et dignité.

Pour finir, je vous réitère encore une fois pour toutes que je ne suis point à même dans les moments présents de donner attention aux rapports que vous me faites sur de pareilles affaires, ni de m'en mêler, et que vous devez absolument m'en ménager, tandis que j'ai les grandes

[1] Vergl. S. 276. 348. — [2] Vergl. S. 385. 404. — [3] Vergl. S. 431. — [4] Vergl. S. 276. 349. — [5] Vergl. S. 403.

affaires militaires sur les bras.[1] Vous connaissez mes intentions, tout comme la situation présente des affaires, et ce qui m'y convient; que cela vous suffise pour travailler et pour y fournir de votre chef, sans m'envoyer plus de rapports pour demander des instructions sur des choses ordinaires, jusqu'à ce que je serai débarrassé des affaires plus importantes. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

8793. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Lockwitz, 29 mars 1757.

Monsieur. Sur la lettre que vous venez de me faire du 27 de ce mois, je vous dirai que j'accorderai avec plaisir aux troupes hessoises[2] le logement franc dans mes villes de la principauté de Minden et dans le Ravensberg, comme Minden, Bielefeld, Herford et autres villes moins considérables, comme Petershagen, Schlüsselburg et d'autres encore. J'entends cependant avec cela que ces troupes ne demandent rien au delà du logement franc, et que, pour tout le reste, elles vivent pour leur argent en payant comptant. D'ailleurs, comme mes six bataillons de la garnison de Wesel[3] avec leur train d'artillerie et leurs équipages seront à présent entrés à Lippstadt et aux environs, et qu'ils ne sauront s'y maintenir contre un ennemi supérieur qui les pressait, sans être soutenus, il faut bien me réserver que, dans ce cas-là et pour ne point les exposer, les quartiers dans les susdites villes leur soient évacués d'abord et incessamment, pour s'y aller loger eux-mêmes. Voilà en conséquence de quoi j'ai donné mes ordres à mon président de la chambre de guerre de Massow,[4] afin de prendre les concerts nécessaires avec Messieurs les ministres d'Hanovre.

En finissant, je ne dois point vous dissimuler, Monsieur, que, selon un rapport que mes ministres des affaires étrangères viennent de me faire,[5] je ne dois presque plus douter que le ministère d'Hanovre ne préfère adopter cette neutralité artificieuse que les cours de Vienne et de Versailles leur ont offerte, plutôt que de songer aux vrais intérêts de l'Angleterre et de ses alliés. Je n'hésite point de vous communiquer *in extenso* le rapport que mes ministres m'en ont fait, afin que vous en jugiez vous-même. Il n'y a encore que la fermeté du Roi votre maître et de son ministère anglais qui me fait espérer qu'on ne donnera pas les mains à une chose si contraire à la gloire de Sa Majesté Britannique et aux véritables intérêts, et dont, au bout du compte, les États du Roi en Allemagne ne profiteront que le bénéfice de Polyphème, c'est-à-dire d'être mangés les derniers.

[1] Vergl. S. 337. 338. — [2] Vergl. S. 287. — [3] Vergl. S. 407. — [4] Erlass an Massow, d. d. Lockwitz 29. März. — [5] Vergl. Nr. 8792.

Je connais trop votre façon de penser juste et raisonnable, pour ne pas m'attendre que vous n'emploieriez pas tous vos soins et peines auprès de votre cour, pour ne pas permettre qu'une chose si préjudiciable à sa dignité et à ses intérêts puisse prendre lieu, et que le ministère d'Hanovre, par les illusions d'une neutralité momentanée, ne perde pas les moments précieux pour se mettre en un bon état de défense, ni ne néglige plus les moyens de se préserver contre le malheur de se livrer eux-mêmes, mains et pieds liés, à la discrétion d'un ennemi irréconciliable. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8794. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

[Lockwitz, 30. März 1757.]

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 31. März (secret): „... I confess, my Lord, I never in my life was more uneasy than upon reading this letter [of the King of Prussia][1] and the report it contained.[2] I thought it my duty immediately to wait on the King of Prussia, and after assuring him that I had no communication whatever of Baron Münchhausen's proposal and was as much suprised with it as I could be, His Prussian Majesty told me that, out of regard to the King, he had ordered his ministers at Berlin to answer the Baron's letter with temper, and to tell him: *qu'il se tenait au traité qui subsistait entre le Roi et Lui.*[3]

I could however perceive this proposal had made a deep impression on the mind of His Prussian Majesty, as he combines the Baron's letter with the precedent conduct of His Majesty's ministers at Hannover,[4] and he told me freely it was impossible to have any confidence in them, after what had passed, and that the army of observation would be good for nothing, unless His Royal Highness the Duke of Cumberland[5] had the command of it. I could only answer I hoped it would be so, but that I had yet no knowledge of His Majesty's intention upon that important affair.

By way of conversation, His Prussian Majesty afterwards complained, but with great moderation, of the little attention that England seemed to have to the affairs of the continent, and this he candidly imputed to the great occupation that our internal divisions[6] must necessarily give to His Majesty's ministers, and concluded with saying that he thought himself secure in the King's honour and good faith..."

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

---

1 Das Schreiben vom 29. März Nr. 8793. — 2 Bericht der Cabinetsminister an den König vom 26. März. Vergl. Nr. 8792. — 3 Vergl. S. 361. 434. — 4 Vergl. S. 358—361. — 5 Vergl. S. 397. 403. — 6 Vergl. S. 32. 81.

8795. MISSION DES GENERALMAJORS FREIHERRN VON DER GOLTZ NACH FRANKENSTEIN.[1]

I.

Frankenstein, 30. März 1757.

Auf dasjenige, was der Generalmajor von Goltz in Ansehung des von dem Feldmarschall Graf von Schwerin formirten und an Se. Königl. Majestät allerunterthänigst proponirten Plan entgegengesetzet hat, scheinet es, dass Sr. Königl. Majestät Hauptabsehen auf die Desseins und Opérations derer Franzosen[2] gerichtet sei. Solches aber wird mit nachstehenden Punkten abgeholfen:

1) Mag derer Franzosen Dessein sein, wie es wolle, so ist doch gewiss, dass nicht allein ihr Plan, sondern auch des wienerschen Hofes Absichten durch glückliche Execution unseres Desseins dergestalt werde derangiret werden, dass sie sehr viel Berathschlagungen nöthig haben werden, ehe sie zum Zweck ihres gedachten Plans kommen können. Sollten aber dennoch die Franzosen ihr Dessein prosequiren, so würden Se. Königl. Majestät doch nach gut angebrachtem diesem projectirten Coup weit ehender im Stande sein, etwas, oder so viel wie nöthig erachtet würde, gegen die Franzosen zu detachiren; wann aber des Königs Majestät in Sachsen oder der Feldmarschall Schwerin in Schlesien in einer Inaction bleiben und, so zu sagen, defensive agireten, so könnten die Franzosen ihr Dessein mit aller Commodität bewerkstelligen. Derer Feinde Desseins gehen ganz ohnfehlbar dahinaus, dass Se. Königl. Majestät gegen die Franzosen detachiren sollen, damit die Oestreicher eine gar zu grosse Superiorität, sowohl gegen Schlesien als Sachsen, behielten; wohingegen ihnen allen durch glückliche Ausführung des projectirten Desseins alles auf einmal derangiret und über den Haufen geworfen würde. Was nun

[1] Der Generalmajor von der Goltz wurde vom Könige nach Frankenstein entsendet, um Schwerin und Winterfeldt die Bedenken vorzutragen, welche der König gegen den von Winterfeldt am 19. und 22. März zuerst entworfenen (vergl. Nr. 8757. 8775), von Schwerin am 24. März (vergl. Nr. 8778) entwickelten offensiven Feldzugsplan äussern zu müssen glaubte. (Die Bedenken des Königs sind nicht principieller Art; sie sollten vielmehr dazu dienen, einzelne schwierige Punkte des Näheren zu besprechen. Vergl. S. 400. 415. 416. 420. 422. 423.) Die vom Könige an Goltz ertheilten Instructionen, welche vermuthlich schriftlich aufgesetzt waren, liegen, auch im Nachlass von Goltz, nicht mehr vor; sie sind jedoch aus den Antworten Schwerin's und Winterfeldt's, aus den zwei über die frankensteiner Conferenzen aufgesetzten Denkschriften zu erkennen. Beide Denkschriften — vom 30. März — sind in doppelten Exemplaren ausgefertigt, von denen das eine von Schwerin und Winterfeldt, das andere von Goltz unterzeichnet wurde. Die von Schwerin und Winterfeldt unterzeichneten Exemplare überbrachte Goltz dem Könige bei seiner Rückkehr nach Lockwitz am 3. April (vergl. Nr. 8810); er überbrachte ausserdem eine ebenfalls am 30. März von Winterfeldt ausgearbeitete Apologie seines Feldzugsplanes, welche diejenigen Einwendungen beantwortete, mit denen der König schon am 25. März (vergl. Nr. 8775) den Winterfeldt'schen Plan begleitet hatte. — [2] Vergl. S. 378. 392.

2. die Execution dieses grossen Desseins, und wie solches mit Nutzen auszuführen sein dörfte, darüber berufet sich der Feldmarschall sowohl als auch der Generallieutenant von Winterfeldt auf dasjenige, so sie bereits an Se. Königl. Majestät allerunterthänigst einberichtet haben,[1] und würden sie ihrerseits solche Arrangements nehmen (welche auch bereits im Werke sind), dass es weder an Fourage, noch Brode, vermittelst Haltung guter Ordre und strengster Disciplin, fehlen sollte.[2] Sie versprechen sich aber auf Seiten Sr. Königl. Majestät einen Vorschuss von baarem Gelde von praeter propter 100,000 Thaler, damit, wann alle Stricke rissen und die mitgenommene Fourage, Brod und was sie aus denen feindlichen Magasinen zu erhaschen gedächten, nicht reichen sollte, sich alsdann darmit aus der Affaire zu ziehen; doch aber auch diesen Vorschuss durch Eintreibung Contributionis mit Ordnung Sr. Königl. Majestät reichlich zu ersetzen. Ueberdem gewönnen Se. Königl. Majestät diesen Vorschuss aus demjenigen, was an Dero Magasins ersparet würde, gleich wieder, indem sich der Einkauf und Transportkosten viel höher beliefe. Und endlich käme es noch

3. auf dasjenige an, wie das corps d'armée aus der Lausnitz diesem Dessein die Hand würde bieten können. Man ist der Meinung, Se. Köngl. Majestät werden nicht gerne den Herzog von Bevern von Dero Hauptarmee entbehren wollen; hoc supposito, so findet der Feldmarschall zu Ausführung der Tâche, so dieses Corps bei dem ganzen Manœuvre zu verrichten haben würde, und worüber er auch vorläufig Sr. Königl. Majestät unterm 24. hujus Eröffnung gethan,[3] keinen Geschickteren als den Generallieutenant von Fouqué, welchen er, wann Se. Königl. Majestät diesen Plan allergnädigst approbiret haben werden, von allem au fait setzen und auf alle zu nehmende Mesures und Marches gründlich instruiren auch concertiren könne, indem es auf diese Expedition auf Tage und sogar Stunden ankomme; denn wann hierinnen nur das allermindeste derangiret oder geändert würde, Se. Königl. Majestät einen unersetzlichen Schaden leiden dörften, welches, im Gegentheil, mit göttlicher Hülfe keinesweges zu besorgen sei, wann diesem entworfenen Plan stricte nachgelebet werde.

C. de Schwerin. H. C. v. Winterfeldt.

II.

Frankenstein, 30. März 1757.

Da alle Nachrichten besagen,[4] dass ganz ohnfehlbar eine französische Armée kommen und Sr. Königl. Majestät eine Diversion zu machen suchen werde, Se. Königl. Majestät aber noch zur Zeit ihr

1 Vergl. Nr. 8778. 8757. 8775. — 2 Vergl. S. 422. — 3 Vergl. S. 421. 422. — 4 Die linke Spalte enthält die Einwendungen und Anfragen des Königs, die rechte die Antworten der Generale.

wahres Dessein nicht wissen, so sehen sich Allerhöchstdieselben [genöthiget], Ihr Augenmerk auf drei differente Passagen zu richten, als

1) über Hannover,

2) durch Hessen über Hirschfeld,

3) über Schweinfurt, Erfurt pp.

Bei diesen Umständen können Se. Königl. Majestät nichts ungewisses hasardiren, auch von denen Truppen, so in Sachsen stehen, incl. der Lausnitz, so zu sagen, keinen Mann entbehren. Mithin fräget sich's:

1. Ob die Magasine zu Königgrätz und Pardubitz so stark angeleget seind, dass bei einem, Gott gebe! glücklichen Erfolg des projectirten Plans, es den Feind ganz und gar aus der dasigen Gegend bringen, uns aber auf die Feldmarschall Schwerin'sche Armée bis zur Fouragirungszeit Unterhalt verschaffen könnte.

Ad 1um. Ist bereits ex articulo primo der Beilage[1] beantwortet. Betreffend das Königgrätzer Magasin, so kann darauf kein gründliches Dessein formiret werden, sondern es gehet solches lediglich dahin, wie man das Corps feindlicher Truppen, so zwischen der Elbe, Sachsen und Schlesien auf 30 Meilen in der Runde bequartieret und kantoniret ist, dergestalt zerstreue, dass es derer sämmtlichen Feinde Desseins derangiren müsse; wobei man sich wahrscheinlicher Weise promittiret, einen guten Theil derer feindlichen Dépôts und Magasins, so sie in diesen Gegenden zusammengebracht haben, zu bemächtigen pp.

2. Wie diesen Königgrätzer und Pardubitzer Magasins am füglichsten beizukommen, und wie das

Ad 2um. Cessat, weil das mehreste schon in dem vorhergehenden Punkte gesaget worden.

[1] Es findet sich im Nachlass des Feldmarschalls Schwerin ein „Promemoria", dem allerdings das Datum „20 Martii 1757" beigesetzt ist, das aber seinem Inhalte nach weit eher zum 30. März gehört. Der erste Artikel dieses „Promemoria" entspricht dem, was oben von dem articulo primo der „Beilage" ausgesagt wird; danach wäre die Annahme nicht ausgeschlossen, dass das Promemoria die oben erwähnte Beilage gebildet hat. Der erste Artikel des „Promemoria" lautet: „Bei einer Expedition in Böhmen muss das Proviant- und Fouragefuhrwesen dergestallt arrangirt sein, dass Brod und Hartfutter auf acht à zehn Tage mitgenommen werden könne, damit in solcher Zeit den Truppen nichts abgehe."

Retranchement bei Königgrätz beschaffen sei, und wie viele Truppen darinnen zur Besatzung sein möchten.

3. Wie viel Truppen überhaupt der Feind in dasiger Gegend habe, und wer selbige commandire.

Ad 3um. Würde es Mühe machen, hierauf mit Grunde zu antworten, indem es der Feind noch selber nicht determiniret habe und alle Augenblick verändert würde.

4. Auf was Art wir uns in Böhmen souteniren könnten, und wie bei einem fehlschlagenden Succès des projectirten Desseins ohne sonderlichen Verlust zurückzukommen sei; damit NB. die Truppen nicht gleich bei Anfange der Campagne decouragiret würden und besonders unsere gute Renommée nicht darunter leide.

Ad 4um. Habe dieses mit Gottes Hülfe nichts zu sagen. Man käme dem Feinde mitten unter seine Quartiere, und ehe er sich zu was solides entschliessen oder sogar Verhaltungsbefehle einziehen könnte, müsste der Coup gemacht sein. Sollte uns aber dennoch die Vorsicht entgegen sein, so würde man sich durch böhmischen Vorspann, so noch allemal zu schaffen sei, genugsam in der Retraite helfen können.

5. Wie der Herzog von Bevern, im Fall der Feind ihm gar zu stark auf den Hals kommen sollte, am besten und leichtesten zu secundiren sei; und endlich, wann

Ad 5um. Wann der Feldmarschall dem Feinde laut vorhergehender Disposition in die Quartiere fällt, so sei er mitten unter ihm und dergestalt dem feindlichen Corps, so gegen der Lausnitz stehet, im Rücken, dass er absolute gezwungen sei, mit Bocksprüngen sich über der Elbe zu retiriren, wovon man aber doch einen guten Theil zu erhaschen verhoffte.

6. Gar zu viele feindliche Völker dem Könige zu nahe kommen möchten, auf was Art alsdann diese Schwerin'sche Armée dem Könige nach befindenden Umständen zum Theil oder auch ganz zu Hülfe kommen könnte.

Ad 6um. Wann Se. Königl. Majestät dem bereits unter dem 24. c.[1] eingesandten Project gemäss auch die Gnade hätten, zu agiren, so würde die Communication dergestalt erleichtert, dass man überall und besonders über Tetschen, und überhaupt wor man wollte, Brücken schlagen könnte. Nu sei es zwar an dem, dass sich

[1] Vergl. Nr. 8778.

bei allen Operationen Difficultäten ereigneten, so man aber verachten und durch gute Disposition und vigoureuser Execution übersteigen müsse. Es sei überhaupt dieses, so zu sagen, das einzige Mittel, wodurch man sich die grosse Menge derer Feinde vom Halse schaffen und die Oesterreicher schwächen müsste, ehr die Franzosen so nahe kommen könnten. Das gemeine Sprichwort sei: Audaces Fortuna juvat.

NB. Zu diesem Plan habe den Feldmarschall die Geschichte alter Zeiten gebracht: was Turenne bei Mergendahl[1] und unserem Grossen Friedrich Wilhelm vor das Wohl des österreichischen Interesses im Elsass arrivirte;[2] daher er solches gar zu gerne an Oesterreich vengiren möchte.

C. de Schwerin. H. C. v. Winterfeldt.

III.

Frankenstein, 30. März 1757.

Die Objectiones, welche Ew. Königl. Majestät in Deroselben unter dem 25. dieses an mich abgelassenen Schreiben[3] allergnädigst befohlen haben aufzulösen, wird der Generalmajor von Goltz in einem versiegelten Schreiben[4] von mir Punkt vor Punkt allerunterthänigst beantwortet mitbringen. Es hat mir kein einziger Punkt Schwierigkeiten gemacht. . . .

Frankenstein, 30. März 1757.

Die von Ew. Königl. Majestät mir gemachte Objectiones, welche ich auf allergnädigsten Befehl beantworten soll, bestehen hauptsächlich in folgende Punkte:

Frage.	Antwort.
1. Dass, wann der Feind schon den 1. dieses in die Kantonirquartiere ginge, es alsdenn mit dem Project zu spät sein würde.	1. Wann auch der Feind, als nämlich die Piccolomini'sche Armée,[5] welche uns vor's erste bei unseren hiesigen Desseins nur allein interessirt, auch wirklich schon den 1. April sich nahe zusammen, und zwar dergestalt gelegt hätte, dass sie in der Gegend Nedielischt und Plotischt bei Königgrätz, allwo sie das Lager bereits ausgestochen, eine Armée formiren könnten, so sitzen wir ihnen, da wir bei Arnau und Königshof die Elbe passirt sein, anstatt nach Gitschin und Bunzlau zu marschiren, gleich auf dem Halse und schlagen sie weg. Ziehen sie sich aber anstatt dessen,

1 Gleich: Mergentheim. — 2 Im Winter 1674/75. Vergl. Droysen, Preuss. Politik, III, 3. S. 499—505. — 3 Vergl. Nr. 8775. — 4 Siehe das folgende. — 5 Vergl. S. 414.

und wie zu vermuthen, zwischen Königgrätz und Pardubitz zusammen, so lassen wir solches geschehn, prosequiren erst unseren Marsch nach Jung-Bunzlau und conjungiren uns mit dem Lausnitzschen Corps. Wollten sie denn etwa in der Zeit nach Schlesien laufen, so dürfen sie solches nicht hasardiren; denn sie könnten nur allein auf Glatz gehen, allwo sie aber schwach und mit einem coup de main nichts ausrichten, sondern stark kommen und belagern müssen. Alsdann aber verlassen sie ihre considerabelste Magazine, als welches sie aber nicht thun können, sondern uns allda erwarten müssen, und welches wir wünschen. Wir finden sie aber gewiss noch nicht zusammen, sondern kommen zu ihrem Furcht und Schrecken mitten unter ihnen. Wann denn

2. Dass, wann der Feldmarschall Browne auch gleich von seiner Armée 30,000 Mann detachirte, Se. Königl. Majestät dennoch nicht gleich nach Lobositz kommen könnten, indem der Posten vom Pashcopolo so beschaffen, dass man mit 30,000 Mann 50,000 abhalten kann.

2. Der Feldmarschall Browne den Pashcopolo auch mit 30,000 Mann besetzt, so können dagegen zwischen Aussig und diesen Pashcopolo 20,000 Mann entgegengesetzt werden, als welche sowohl die Elbe mit decken, sowie auch imgleichen ebenso im Stande sein, den Feind allda in Échec zu halten, als derselbe die Passage über diesem Berge disputiren kann.

Man marschirt alsdenn mit 40 bis 50,000 Mann zwischen Bilin und Brüx um den Pashcopolo herum gegen Lobositz. Der Feind kann alsdann auf dem Pashcopolo nicht bleiben, sondern muss rückwärts wieder herunter. Die 20,000 Mann fassen alsdann gleich Posto und conjungiren sich mit der herumgekommenen Armée.

3. Dass, wann der Feind ein paar seiner Magazine abandonnirte und verbrennete, wir dadurch könnten genöthiget werden, uns wieder gegen die Grenze zurückzuziehen.

3. Wann auch der Feind ein paar seiner Magazine verbrennen sollte, ehe wir solche erreichen und ihm daran verhindern könnten, so haben wir dennoch schon etliche von seinen Dépôts bekommen, durch welche wir uns ohne unseren mitgebrachten und nachgefahrenen Vorrath so lange mit durchhelfen können, bis wir ihm selbsten auf der Haut sitzen. Alsdenn giebt und findet sich Alles von selbsten. Damit

4. Dass, weil der Feind wenigstens 20,000 Mann gegen der Lausnitz stehen hat, sehr schwer sein würde, dagegen mit 16,000 Mann offensive zu agiren, noch aus der Spitze von Zittau zu detachiren, ohne zu risquiren, dass uns der Feind von Rumburg oder derer Orten tournire, und, wann derselbe sein Corps bei Reichenberg zusammenziehe, uns es schwer werde, die Fourage und Subsistance nach zu bekommen.

4. Der Feind von Rumburg und derer Orten nicht tourniren kann, so marschiret man gleich dahin und so weiter nach Tetschen gegen der Elbe. Falls er aber auch die Gegend verhauen hätte, so geht man zwischen Zittau und Kamnitz den Verhack vorbei, alsdann er sich selbsten mit seinem eigenen Verhau straft. Und falls ein Corps bei Reichenberg sich zusammengezogen hätte, so muss solches gleich auf den ersten Alarm, dass wir bei Arnau die Elbe passirt sein, schon weglaufen und sich gegen Prag zu retiriren suchen.

5. Dass es ohnmöglich angehe, schon den 20. April mit der Armée zu campiren.

5. Rechne ich auch nicht, dass wir schon von dem 20. April oder dem Tage unserer Expedition an schon beständig werden nöthig haben zu campiren, sondern nur, dass etwa die ersten 14 Tage fatigant sein werden, und wir uns gefasst machen müssen, bald zu campiren, zu kantoniren, auch unter freiem Himmel Nacht zu bleiben; hernach aber werden wir uns wieder ausruhen und die Zeit zum Campiren auch Fouragiren erwarten können.

6. Dass von Seiten Sr. Majestät besonders darauf zu reflec-

6. Weil unser Coup gegen Ende Mai schon längst muss vor-

tiren, wie die Franzosen schon Ende Mai oder Anfangs Juni in der Gegend Erfurt sein könnten, dadurch aber Se. Majestät alsdann abgehalten würden, unsere Opérations von hiesiger Seite nicht genungsam unterstützen zu können.

7. Wann wir auch das Magazin von Jung-Bunzlau hätten und marschirten alsdenn von selbigem wieder weg nach Kolin, so nähme es uns alsdenn der Feind wieder ab und verbrenneten sie es. So müssten wir alsdenn wieder zurücklaufen.

bei sein, so haben Ew. Majestät alsdann auch noch Zeit und Gelegenheit genung, falls es nöthig wäre, gegen die Franzosen zu detachiren.

7. Wann wir das Magazin von Jung-Bunzlau nur erst haben, so wollen wir es schon conserviren, falls wir uns auch von da wieder nach Kolin drehen, indem zu der Zeit in unserem Rücken oder auf der Seite von Bunzlau kein Feind mehr sein kann. Verbrennt er es aber, so sticht er sich selber die Stadt an, indem alles in selbiger liegt und wird dadurch zum Mordbrenner in seinem eigenen Lande, als wordurch er sich den Abscheu seiner Unterthanen zuzieht. Wir finden aber auch in der Gegend auf die Dörfer noch Fourage, zumal wann wir anfänglich solche bezahlen.

8. Sprengen wir auf unserer Expedition die leichten Truppen gleich dergestalt auseinander, dass sie ihre teutsche Infanterie nicht mehr bewachen und decken können,[1] und wir bekommen dadurch die Menge Deserteurs.

H. C. v. Winterfeldt.

8796. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON PIRCH AUF DEM KÖNIGSTEIN.

Lockwitz, 30. März 1757.

Da Ich von verschiedenen Orten her vernehme, wie dass überall der Bruit laufe, als ob die Oestreicher den Königstein surpreniren wollten, so habe Ich nicht anstehen wollen, den Herrn Generallieutenant dessen zu erinnern, was die wegen des Königstein getroffene Capitulation[2] mit sich führet, und wozu ihm seine Honneur und Parole obligiret. Und da die Festung Königstein insurprenable ist, so habe Ich den Herrn Generallieutenant um so mehr zum Voraus von obgedachtem Bruit benachrichtigen wollen, als nichts gewissers ist, dass wenn eine dergleichen Surprise unternommen werden sollte, darüber nothwendig ein Verständniss mit ihm gewesen sein müsse.

Nach dem Concept.

Friderich.

---

[1] Vergl. S. 377. — [2] Vergl. Bd. XIII, 559.

8797. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Lockwitz, 31 mars 1757.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites depuis le 11 jusqu'au 18 inclusivement. Personne n'est mieux informé que vous que ce sont les ministres anglais qui m'ont fait la première ouverture d'une escadre que l'Angleterre enverrait dans la Baltique, pour y protéger mes côtes contre des débarquements des Russiens, et qu'ils s'y sont engagés de leur propre mouvement.[1] Ainsi donc que cela me serait un furieux revers, si, à présent et après y avoir fermement compté et pris mes autres arrangements en conséquence, ils voudraient hésiter d'accomplir leur engagement là-dessus.

Ce que vous représenterez aux ministres, quoiqu'avec douceur, en leur faisant envisager les fâcheuses conséquences qui en résulteraient pour moi et pour la cause commune également, quand, privés de tout secours d'une escadre anglaise dans la Baltique, les côtes de mes provinces situées là devaient être abandonnées à la discrétion des galères russes, pour y exercer impunément leurs rapines et leurs déprédations et y débarquer des troupes toutes et quantes fois qu'ils voudraient. Que l'article était important et essentiel; que ce n'était pas une grande flotte que je demandais, qu'il me suffisait une escadre de cinq ou six vaisseaux de guerre avec quelques autres vaisseaux de moindre rang, qui sûrement tiendrait en respect tout ce qui voudrait se montrer de vaisseaux des Russes. Qu'il ne fallait que se souvenir de l'année de 1718, où à peu près sept ou huit vaisseaux de guerre avaient tenu bloquée toute la flotte de Russie, bien plus formidable alors qu'aujourd'hui, pour n'avoir pas osé sortir du port de Kronstadt pendant plusieurs mois.[2] Qu'au surplus, quoique je ne saurais juger des raisons que l'Angleterre avait de paraître en force supérieure aux escadres combinées des Suédois et des Danois,[3] cette affaire ne me regardant pas directement, je croyais cependant qu'une escadre anglaise, telle qu'elle soit, se ferait toujours respecter dans ces mers, et qu'aucune des puissances susdites n'oserait jamais s'y jouer en aucune manière; mais qu'une petite escadre de cinq à six vaisseaux anglais serait suffisante de protéger mes côtes contre toute insulte, ne fût-ce que par démonstration.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer un avis que je viens de recevoir de très bonne et sûre main,[4] qu'il est passé le 19 de ce mois un courrier russien par la Haye, allant porter des dépêches à Londres, où il s'agit d'une nouvelle proposition de la cour de Pétersbourg au roi d'Angleterre qu'on n'attaquerait l'électorat d'Hanovre, à condition qu'il n'envoie point d'escadre dans la Baltique pour garantir les côtes de Prusse et de Poméranie. L'on m'ajoute que ce courrier

[1] Vergl. S. 349. 351. 397. 426; Bd. XIII, 34, Anm. 5. — [2] Die Angaben sind nicht ganz zutreffend. Vergl. Brückner, Peter der Grosse. S. 443. 444. (Berlin 1879.) — [3] Vergl. S. 345. — [4] Vergl. Nr. 8798.

russe a ordre d'attendre à Londres la résolution de Sa Majesté Britannique et de la porter tout de suite en France.

Vous jugerez par là combien la Russie redoute quelque escadre anglaise, quelles sont d'ailleurs ses vues pernicieuses, et combien, au reste, il est nécessaire que vous veillez pour conserver les ministres anglais dans les engagements que l'Angleterre a pris avec moi, et qu'ils ne se fassent éblouir par les apparences spécieuses, mais trompeuses d'une neutralité d'Hanovre.[1]

J'ai été bien aise d'apprendre que la résolution est prise pour que le duc de Cumberland passera la mer, afin de commander l'armée d'Hanovre[2] avec tous les pleins pouvoirs nécessaires. Quant à ce qui regarde le prince héréditaire de Cassel, je n'attends, pour me décider, que votre réponse sur les représentations que je vous ai ordonné de faire à ce sujet, et les considérations que j'y ai jointes.[3]

Au reste, vous ferez de votre mieux pour tirer encore du ministre d'Espagne[4] d'autres nouvelles de Paris touchant les desseins, les vues et les arrangements de la France, afin de m'en faire part.

Nach dem Concept. Federic.

8798. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Lockwitz, près de Dresde, 31 mars 1757.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 22 et du 25 de ce mois, et je suis bien aise de l'avis que vous m'avez donné par rapport au dernier courrier de Pétersbourg, qui est allé à Londres pour y porter de nouvelles propositions au roi d'Angleterre,[5] dont j'espère de tirer un bon usage, quoique toujours de façon que personne, ni âme qui vive ne puisse s'apercevoir du canal d'où l'avis m'est parvenu. Et comme je crois que vous saurez tirer encore d'autres avertissements du même canal que celui dont vous avez eu celui-ci, vous tâcherez au mieux possible d'en profiter encore, en l'assurant du dernier secret qu'on lui observera.[6]

Quant aux blés que j'ai fait acheter en Hollande,[7] je suis persuadé que, par votre savoir-faire, vous trouverez des moyens pour les faire sortir du pays-là d'une ou d'autre manière.

Au reste, comme la garnison de Wésel vient d'en sortir,[8] et que la correspondance par Wésel ne saura être bien assurée, si mes enne-

[1] Vergl. S. 434. — [2] Vergl. S. 403. — [3] Vergl. S. 404. — [4] Der spanische Gesandte Abreu hatte, nach Michell's Bericht vom 15. März, demselben ein Schreiben aus Madrid vom 8. des Monats vorgelegt, „par laquelle on mande que la marche de l'armée française vers l'Allemagne était retardée et n'aurait pas lieu avant le commencement d'avril, et qu'en général la cour de France, moins systématique que jamais et irrésolue par des intrigues de femmes, n'en voulait pas autant à Votre Majesté que les Autrichiens le publiaient." Vergl. S. 428. — [5] Vergl. Nr. 8797. — [6] Hellen hatte seine Informationen durch den Sohn des russischen Gesandten Golowkin im Haag erhalten. Vergl. S. 322. — [7] Vergl. S. 395. — [8] Vergl. S. 408.

mis occupent le pays, il sera nécessaire que vous changiez de route pour m'envoyer vos dépêches et celles qui me viennent de l'Angleterre, en les faisant passer par Amsterdam, Amersfoort, Zwolle, Wyk, Beilen, Zuidlaren, Scheemda, Nieuwe Schans, Leer, Apen, Oldenburg, Delmenhorst, Bremen, Ottersberg, Kloster Zeven, Horneburg zum Kranz à Hambourg, où vous adresserez vos lettres à mon résident, le conseiller privé de Hecht, qui aura soins de les envoyer à Berlin. Comme ce cours ne diffère guère en distance de celui par Wésel, vu que l'un et l'autre font 88 milles, j'espère que votre correspondance n'en languira point.

Federic.

Nach dem Concept.

8799. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IN ZWICKAU.

Lockwitz, 31. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ich zweifele nicht, Ew. Liebden werden Mein gestriges Schreiben[1] bei Ankunft dieses richtig erhalten haben, und will durch dieses Dieselbe nur benachrichtigen, wie Mir heute gemeldet worden, dass der Churfürst von Mainz 2400 Mann seiner Truppen nach Böhmen marschiren lassen, und dass es vor sicher angegeben worden, dass auch das Bataillon, so noch in Erfurt stünde, gleichfalls bald marschiren werde; dass man in dem Erfurter District noch Landmiliz werben wollte, unter dem Prätext, solche nur zu exerciren, dass indess in Erfurt wirklich an 1000 Patronentaschen und so viel Degengehenke gearbeitet, auch 200 Paar Stiefeln, 400 Paar Schuhe, 600 Paar Strümpfe bestellet und sonsten aber in einem Kloster auf dem Petersberge 7000 Erfurter Scheffel Getreide, ausser was an Weizen, Gerste und Hafer allda befindlich, vorhanden wären, und dass noch in einem anderen Kloster der Stadt sich eine grosse Provision fände.

Man hat mir ferner versichern wollen, als wolle man auf dem Schlosse zu Dresden sichere Nachricht haben, dass die Absicht derer Oesterreicher sei, in die Lausnitz einzubrechen und zugleich alsdann auf der anderen Seite was nach der Gegend von Erfurt zu zu tentiren,[2] und dass die französische Armée die hannövirsche Lande vorerst gar nicht berühren, sondern einen anderen Weg nehmen und nach der Seite von Erfurt gehen werde.

Ausser diesem allem aber habe ich gewisse Briefe aus Frankreich gesehen, nach welchen die sonst commandirt gewesenen französischen Truppen insoweit Contreordre erhalten haben sollen, dass der Prinz von Soubise[3] nur à la tête von 14,000 Mann nach Maaseyk mar-

[1] Es liegt in Zerbst nur ein vom 31. März datirtes Schreiben vor. Dasselbe betrifft vornehmlich Desertionen. — [2] Vergl. S. 355. — [3] Vergl. S. 418.

schiren und daselbst weitere Ordre erwarten solle, um zu einem Corps von 6000 Württemberger und 4000 Baiern, so Frankreich in Subsides genommen,[1] zu stossen und zusammen nach Böhmen zu marschiren, und dass solches die ganze Expedition sein werde, so Frankreich vor dieses Jahr in Deutschland vorzunehmen gewillet sei.

Ich communicire Ew. Liebden alles dieses, sowie Ich es bekommen habe, und bin übrigens Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Friderich.

8800. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lockwitz, 31. März 1757.

Mir ist Euer Schreiben vom 22. dieses richtig eingeliefert worden, und zweifele Ich fast nicht, dass die von Euch Mir mitübersandte Liste nicht dieselbige sein werde, davon Ich Euch in Meinem letzteren Schreiben Communication gethan,[2] und aus welcher Ich zwar eine grosse Anzahl von Köpfen ersehen, aber noch allemal das Contrarium glaube, dass solche jemalen existiren können noch werden.

Wann Ich einem gewissen Brief, so an einen derer sächsischen Minister zu Dresden aus Kurland von einem Kammerherrn von Mirbach insgeheim geschrieben worden, trauen darf, so sollen die Russen noch so stehen, wie sie so lange her gestanden haben, und vorgeben, Artillerie zu erwarten, für welches aber, wie der von Mirbach meinet, vielmehr der Kaiserin Krankheit,[3] die immer gefährlicher werden soll, die wichtigste Raison seie. So wird Mir auch confirmiret, dass man bei dem polnischen Hofe zu Dresden sehr en peine wegen der Verzögerung des Marsches derer Russen wäre und solches lediglich der Kaiserin immer gefährlicher werdenden Gesundheitsumständen beimesse. Inzwischen, da auf den ungewissen Tod eines andern niemalen zu rechnen stehet, so ist es am sichersten, dass wir alle unsere Mesures und Praecautiones so nehmen, als ob wir das ärgeste vor uns sehen.

Nach dem Concept. Friderich.

8801. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Lockwitz, 31. März 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden gestrigen Rapport richtig und wohl erhalten. Die Action, welche der Lieutenant von Lossow,[4] Puttkammer'schen Regiments, ge-

[1] Vergl. S. 431. 453. — [2] Vergl. Nr. 8782 und hierzu S. 418. — [3] Vergl. S. 390. — [4] Lossow hatte mit wenigen Begleitern beim Recognosciren 10 Panduren angegriffen und 7 derselben gefangen genommen.

than, ist sehr schön, und die Resolution, so er gleich genommen und so gut ausgeführet, hat alle Meine Approbation; wie dann auch Ew. Liebden belieben werden, denselben von Meinetwegen zu versichern, dass Ich Mich dessen bei Gelegenheit erinnern und an ihn denken werde.[1]

Meine Nachrichten, so Ich habe, so Mir auch noch gestern ein hierher gekommener Deserteur confirmiret hat, seind, dass alles, was der Feind bei Rumburg und derer Orten herum stehen hat, ohngefähr 20,000 ausmache. Sonsten fänget man an zu glauben und zu sagen, dass das Dessein des Feindes nunmehro wäre, durch die eine Seite der Lausnitz und gegen Görlitz zu poussiren und zugleich auf der andern Seite nach der Gegend von Erfurt[2] hinzu was zu tentiren. Wie Ich persuadiret bin, dass Ew. Liebden Dero Ortes auf alle und die geringste Bewegung des Feindes attent sein werden, so können Dieselbe auch versichert sein, dass, sobald Ich hier Meines Ortes etwas deshalb erfahre, Ich nichts pressanteres haben werde, als solches Deroselben zu communiciren. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung. Friderich.

8802. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN LOCKWITZ.

[Lockwitz, 31. März 1757.][3]

Weilen sich die fürstliche Häuser Anhalt excusiret haben über das contraire Votum, so ihr Delegirter in Regensburg[4] gegen Mich gegeben hat,[5] so muss ihnen geschrieben werden, dass die beste Art sich zu excusiren wäre, wenn sie Mir 600 Rekruten liefern wollten; dann wollte Ich gewisse glauben, dass sie an ihres Ministers Votum keinen Theil hatten.

Friderich.

Eigenhändige Weisung.

8803. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Lockwitz, 1er avril 1757.

J'ai reçu, mon cher Maréchal, la lettre que vous m'avez faite du 30 de ce mois. Je n'attends que l'arrivée du major-général de Goltz,[6] pour vous marquer ma satisfaction sur votre façon de penser, et vous instruire de mes intentions.

Quant aux nouveaux régiments que vous attendez,[7] je vous dirai qu'il est arrivé le désastre avec le régiment de Loën, et du depuis encore avec le premier bataillon de Jeune-Bevern, que, quand celui-ci s'est

1 Lossow wurde 1757 Rittmeister, 1759 Major und Oberstlieutenant, 1761 Oberst. — 2 Vergl. S. 448. — 3 Die — ablehnende — Antwort der vier anhaltischen Fürsten vom 12. April ergiebt, dass die auf Grund obiger eigenhändiger Weisung erfolgte Ausfertigung, welche in Zerbst nicht mehr vorhanden, vom 31. März datirt gewesen ist. Vergl. Nr. 8884. — 4 Heinrich Karl von Pfau. — 5 Vergl. hierzu S. 316. 467. — 6 Vergl. S. 438. 457. — 7 Vergl. S. 371.

mis en marche pour passer à Liegnitz, tout comme l'autre pour se rendre à Berlin, il y a éclaté des complots et de la révolte, de sorte que tant le premier bataillon de Jeune-Bevern que le régiment de Loën se sont presque entièrement débandés.[1] Comme, dans ces circonstances, je n'oserais faire marcher le second bataillon de Bevern, ni encore le régiment de Manstein, avant que je n'aie redressé les inconvénients à craindre qu'il y saurait arriver après de si mauvais exemples, il se passera encore quelque temps peut-être, avant que je saurais redresser avec peine le malheur arrivé au Jeune-Bevern, et avant que j'ose faire marcher les régiments de Wietersheim et de Manstein, de sorte que je serai peut-être obligé encore de les faire escorter, pour les faire mener là où je le désire.[2]

Au reste, mandez-moi si vous désirez avoir de l'artillerie encore, dont je pourrai vous fournir, si vous croyez en manquer. Je vous envoie ci-close une nouvelle liste qui m'est parvenue des troupes russiennes,[3] ne fût-ce seulement que pour vous montrer jusqu'où les rodomontades de ces gens peuvent aller, pour en imposer au monde. Je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Federic.

Je ne vous dis rien à présent, j'attends votre lettre, et alors vous recevrez Moïse et les Prophètes.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8804. A LA COMTESSE DE BRÜHL, NÉE DE KOLOWRAT, A DRESDE.

Die Gräfin Brühl schreibt, Dresden 31. März: „Sire. J'étais si pénétrée des bontés de Votre Majesté[4] que je me croyais à l'abri d'encourir Sa disgrâce; cependant, le général Retzow vient de m'arrêter dans ma maison, sans pouvoir me dire pourquoi. Je me flatte qu'il me rendra témoignage avec quel respect et soumission j'ai reçu cet ordre qui m'est très sensible. Votre Majesté est trop juste de me condamner, sans écouter ma justification, et comment puis-je me justifier, si je ne sais de quoi on me croit coupable? Ce qui me fait le plus de peine, est le chagrin que la Reine ma maîtresse en ressentira, parceque je ne suis ici que pour être attachée à sa personne. Il est sûr que ma santé assez dérangée en souffrira un rude choc, mais la première considération l'emporte sur la seconde. J'attends avec soumission une réponse favorable de la justice et clemence de Votre Majesté, j'implore l'une et l'autre et suis etc.

Lockwitz, 1er avil 1757.

Madame la Comtesse de Brühl. J'ai reçu la lettre que vous avez voulu me faire le 31 du mois précédent; mais après tous les soupçons trop bien fondés qui me sont parvenus,[5] je ne saurais plus user d'in-

[1] Beide Regimenter waren aus sächsischen Kriegsgefangenen formirt. — [2] Am 2. April ergehen an Schwerin, Prinz Moritz u. a. gleichlautende Befehle über Maassregeln zur Verhütung der Desertion sächsischer Soldaten. — [3] Vergl. Nr. 8801. — [4] Vergl. Nr. 8766. — [5] Vergl. Nr. 8854 S. 496.

dulgence envers vous, ni permettre que vous restiez plus longtemps à Dresde, et il faudra vous résoudre de faire le voyage de Pologne, où quelques officiers commandés pour cet effet vous accompagneront le 4 de ce mois.[1]

Federic.

Il y a trop de soupçon contre vous, Madame, pour que je tolère plus longtemps votre séjour à Dresde; ne pensez pas que l'on m'offense impunément: il n'y a rien de plus facile que de se venger, quand on le veut, il vous suffit de savoir que je le peux. Que votre mari et vous ne lassent pas ma patience, ou vous en ressentirez des effets terribles! Je veux bien, malgré cela, vous avertir que la Reine, les Français et les Autrichiens veulent culbuter votre mari. Si vous vous donnez la peine d'examiner la chose, vous la trouverez vraie. Ce n'est point que je veuille de son amitié, je le méprise trop,[2] et je sais les moyens de vaincre mes ennemis ouverts et cachés, sans avoir recours à des bassesses et à des cruautés.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Der Zusatz in der Ausfertigung wahrscheinlich eigenhändig.

8805. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Lockwitz, près de Dresde, 2 avril 1757.

J'ai été assez content de vos derniers rapports du 19 et du 23. Votre principale attention doit être de m'instruire exactement de tous les mouvements des troupes de Russie,[3] quoique sans entrer dans trop de détails inutiles et ennuyants là-dessus, au moins dans les rapports que vous m'adressez immédiatement, où il faut que vous ne mettiez que l'essentiel, sans beaucoup de verbiage, ni de menus détails inutiles; et que, d'ailleurs, vous ne perdiez aucune occasion que vous trouverez, pour faire inspirer aux Turcs de la jalousie contre l'entrée des troupes russes,[4] soit par la Samogitie, soit par la Lithuanie, puisque c'est toujours et partout la Pologne où ils entrent, et que la Porte s'en ressentira par la suite du temps, quand elle verra d'un œil indifférent l'agrandissement du pouvoir de la Russie et le grand ascendant qu'elle prend sur la République, qui devient par là absolument dépendante de la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Diesem ersten Theile des Schreibens liegt folgende eigenhändige Weisung des Königs, in dorso des Schreibens der Gräfin, zu Grunde: „Nach alle die fondirte Soupçons, die ich gegen ihr habe, kann ich sie nicht hier länger dulden, sondern werde sie mit einige commandirte Officiers den 4. April nach Polen schicken." — 2 Vergl. S. 161. 215. — 3 Vergl. S. 192. — 4 Vergl. S. 220.

8806. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Lockwitz, 2 avril 1757.

J'ai reçu l'ordinaire dernier votre rapport du 25 mars,[1] sur lequel je suis bien aise de vous dire que c'est par une bonne lettre de Paris que j'apprends que le ministère de France paraissait extrêmement variable encore dans son système, ou qu'il n'en avait, pour mieux dire, aucun; qu'il n'y avait eu rien de plus certain que l'expédition au Rhin, que, cependant, le 14 de mars le comte Starhemberg ayant reçu un exprès de Vienne, l'on ne parlait depuis son arrivée que de contre-ordre pour la marche de l'armée, et qu'on assurait positivement que le prince de Soubise seul partirait à la tête de 14,000 hommes pour se rendre à Maaseyk, où il attendrait des ordres ultérieurs pour joindre un corps de 6,000 hommes de Würtemberg[2] et ensuite un autre de 4,000 de Bavière, et que ce corps réuni se rendrait en Bohême pour exécuter ainsi à la lettre le traité de Versailles.[3]

Que ce bruit était général et paraissait fondé sur le traité de subsides renouvelé avec la cour de Stuttgart, ainsi que sur un autre qu'on venait de conclure avec la Bavière;[4] sur l'impression qu'avaient faite les nouvelles reçues de Bonn concernant les mesures que j'avais prises à l'égard de Clèves et de Gueldre;[5] sur le peu de vraisemblance de pouvoir engager le roi d'Angleterre à accepter la neutralité aux conditions qu'on lui avait offertes,[6] et sur la crainte de la cour de Vienne que la guerre ne devînt générale et par conséquent plus pernicieuse pour elle; enfin, sur le peu d'apparence qu'il y avait de pouvoir engager la Suède à certaines démarches vigoureuses,[7] et sur le peu de confiance qu'on avait dans les assurances que la cour de Danemark avait données.

Que le comte d'Estrées[8] était arrivé le 18 à Paris, et [que] le rapport qu'il avait fait au Roi, au lieu d'accélérer l'expédition, semblait l'avoir retardée davantage; qu'enfin l'enthousiasme que la nouvelle alliance avait causé, commençait à diminuer beaucoup, qu'on craignait de s'embarquer dans une guerre ruineuse en elle-même et dangereuse par les suites, le crédit diminuant outre cela toujours, tandis que les troubles intérieurs subsistaient,[9] et qu'en poursuivant une guerre de pique, l'on perdait de vue les affaires maritimes, qui demandaient seules les forces réunies de la France.

1 Dem Erlass liegt folgende eigenhändige Weisung, in dorso des Hellen'schen Berichts vom 25. März, zu Grunde: „Die letzte Nachrichten von Frankreich communiciret und dabei nicht das Object der Augmentation ausser Augen zu lassen. Friderich." Gemeint ist die projectirte Vermehrung der staatischen Landtruppen. Vergl. S. 306. — 2 Vergl. Nr. 8799. — 3 Vergl. S. 119. — 4 Die Convention zwischen Frankreich und Baiern wurde am 29. März, die mit Württemberg am 30. März 1757 unterzeichnet. Vergl. die erstere in: Murhard-Martens, Nouveau suppl. au recueil des traités. (1839.) II, 613; die zweite in: Schäfer, Siebenjähriger Krieg I, 269. 270. — 5 Vergl. S. 201. 250. 454. 462. — 6 Vergl. S. 279. 292. — 7 Vergl. S. 384. 385. — 8 Vergl. S. 418. 432. — 9 Vergl. S. 204.

Voilà mes nouvelles que je vous donne telles que je les ai reçues de bonne main; mais, comme vous êtes à des lieux où vous avez l'occasion de les plus approfondir, je vous les communique seulement pour vous mettre sur la voie de vous en bien orienter et de me rapporter alors ce que vous en aurez découvert.

Federic.

Nach dem Concept.

8807. AN DEN GENERALLIEUTENANT BARON DE LA MOTTE IN LIPPSTADT.

Lockwitz, 2. April 1757.

Ich habe Euer par Estafette an Mich eingesandtes Schreiben vom 29. voriges richtig erhalten, von dessen Einhalt Ich dann ganz wohl zufrieden gewesen bin, doch nicht umhin kann, Euch zwei Sachen remarquiren zu machen, dass nämlich überhaupt Ihr Euren Ausmarsch aus Wesel übereilet und zu früh angetreten habet,[1] da nicht nur Euch noch kein Feind so nahe gewesen, dass Ihr Euch deshalb pressiren dörfen, sondern neuere Nachrichten melden, als ob vielleicht nunmehro gar keine französische noch andere feindliche Truppen nach dem Clevischen kommen würden;[2] und dann, zweitens, dass Ihr den Fehler begangen, nichts von dem corps de la place sprengen zu lassen,[3] so doch eine derer Hauptsachen gewesen, worauf Ihr Attention nehmen sollen.

Was die von Euch mitgenommene Gelder[4] anbetrifft, deshalb bin Ich zufrieden, und sollet Ihr solche vorerst zu der ordinären Verpflegung der Bataillons anwenden, so weit nämlich, wie sie hinreichen werden; wie Ihr denn besorgen werdet, dass darüber ganz accurate Rechnung gehalten werden müsse.

Angehend den Erbprinzen von Cassel,[5] so ersuche ich Euch um des Himmels willen, Mir den Gefallen zu thun und jetzo gegen ihn in dem Artikel wegen des Ranges[6] nachzugeben. Ihr wisset bereits, dass alles mit ihm ad honores und sonder Conséquence ist, und da Ich den Prinzen in sonst wichtigen Angelegenheiten nöthig habe, so werdet Ihr Mir eine besondere Gefälligkeit erweisen, wenn Ihr Euch wegen eines Ranges gegen ihn nicht moviret, vielmehr denselben flattiren und Distinctions bezeigen werdet. Welches alles Ich Euch jedoch hier nur im Vertrauen und zu Eurer Direction schreibe. Uebrigens werde Ich Euren versprochenen weiteren Bericht erwarten.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

1 Der Ausmarsch war am 24. März erfolgt, nicht, wie erst beabsichtigt, am 23. Vergl. S. 407. — 2 Vergl. S. 453. — 3 Vergl. S. 201. — 4 Vergl. S. 250. — 5 Vergl. S. 249. 251. 404. — 6 La Motte beanspruchte, nachdem Wesel verlassen und mithin die Würde des Erbprinzen von Hessen-Cassel als Gouverneur der Festung hinfällig geworden war, in seiner Eigenschaft als ältester Generallieutenant den Vorrang vor diesem Prinzen und bat, ihm „volle Macht zu geben".

8808. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Lockwitz, 2. April 1757.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden Bericht vom 31. voriges wohl erhalten. Dieselbe haben sehr wohl gethan, Sich des dahin gekommenen Menschens, der die von Deroselben in der Anlage gemeldete Aussage gethan,[1] zu versichern. Wenn Ew. Liebden aber sehen, dass es wirklich die österreichische Armée ist, so der Gegenden von Zittau stehet, auch erfahren können, dass Browne selbst da sei, so müssen Dieselbe Sich alsdenn von Zittau zurückziehen und repliiren Sich auf Bautzen, da Ich zu Deroselben stossen werde. Es werden Ew. Liebden alsdenn auch nicht vergessen zu befehlen, dass die Garnison aus Görlitz sich zugleich nach Bautzen repliiret, damit der Feind nichts von uns bekommet. Was kranke Officiers und Soldaten seind, da werden Dieselbe wohlthun, solche nur immer vorerst nach Bautzen zu schaffen, wie dann ingleichen auch, was Bagage ist, die nur einigermaassen à charge sein kann, nach Bautzen zurückzuschicken sein wird.

Wann Ew. Liebden Husarenpatrouillen recht fleissig und attent seind, so können Dieselbe Sich allemal drei bis vier Stunden vorher aus Zittau ziehen, ehe der Feind an Dieselbe kommen kann; es müssen Ew. Liebden hierunter aber auch nichts à la légère thun, wann aber ein recht starkes Corps vom Feinde auf Dieselbe käme, so seind Dieselbe dazu genöthiget.

Diejenige Rekruten von denen dortigen Regimentern, die ausgearbeitet seind, solche können Ew. Liebden nur immer zu denen Regimentern stossen lassen, wenn sie auch nur drei- oder viermal gefeuert haben, desgleichen auch die von denen Cavallerieregimentern, wann solche geritten haben. Ich verlasse Mich hierunter überall auf Ew. Liebden Vigilance und gute Einsicht und Pénétration und bin übrigens Ew. Liebden freundwilliger[2] Vetter

Friderich.

Weiter kann ich Ihnen anjetzo nicht sagen; den General Goltz[3] werde in wenig Tagen hinschicken, der Ihnen noch andere Dinge hinterbringen wird.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Der Kundschafter hatte ausgesagt, es seien bei Gabel und bei Böhmisch-Leipa starke österreichische Truppenmassen zusammengezogen worden, der Feldmarschall Browne sei selbst nach Gabel gekommen und habe die über das Gebirge nach Zittau führenden Wege untersuchen lassen. — [2] In der Vorlage „dienstwilliger". — [3] Vergl. Nr. 8811.

8809. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF SCHWERIN IN NEISSE.

Lockwitz, 2. April 1757.

Secrétissime. Ich kann nicht umhin, Euch vermittelst der Anlage dasjenige zu communiciren, was Mir der Herzog von Bevern von der Aussage eines bei ihm angekommenen Espions gemeldet hat.[1]

Im Fall nun der Feldmarschall Browne etwas gegen die Lausnitz entrepreniren sollte, ehe Ihr fertig würdet, so schreibe Ich Euch im voraus, was Ich alsdenn thun werde, und was Ihr zu thun haben dörftet, weil alsdenn unsere Correspondance wohl auf einige Zeit unterbrochen sein dörfte, auf dass wir solchenfalls einer den andern secundiren können.

So viel muss Ich Euch vorher sagen, dass, wenn Browne en force auf Zittau kommet, Ich den Herzog von Bevern auf den Fall beordert habe,[2] sich von Zittau zurückzuziehen und auf Bautzen zu repliiren. So wie Mich auch alsdenn der Herzog von Bevern davon avertiren wird, so werde Ich mit dem grossen Klumpen zu ihm stossen, wenn der Feind ohngefähr in der Gegend von Görlitz sein wird, um demselben in den Rücken zu kommen, und würde Ich solchen, wenn Ich sähe, dass er nach Schlesien wollte, noch wohl etwas mehr vorlassen, um ihm alsdenn so besser in den Rücken zu gehen.

Also überlasse Ich Euch solchenfalls, ob Ihr nach denen Nachrichten, so Ihr von denen Grenzen haben werdet, alsdenn lieber auf des Feindes Magazine gehen oder ihm in die Flanke in Schlesien kommen wolltet. Welches Ihr dann so machen könnet, wie Ihr die Umstände vor Euch gut finden werdet. Ihr sollet Euch nicht alarmiren, wenn wir auch Zittau verlassen; dieses schadet uns nichts, und die Situation des Ortes ist so gemacht, dass wir die Höhen auf diesseit haben, und dass, wenn wir also auch Zittau verlassen, wir es allemal wieder bekommen können, als welches der Feind nicht verhindern kann.

Allem diesem ohnerachtet glaube Ich fast noch, dass Mich der Feind dahin zu ziehen gedenket, deswegen Ich hier warten und allererst sehen werde, wie das Ding gehen will, alsdenn Ich klar sehen und thun kann, was Ich will. Bleibet aber noch alles, so lange wie Ihr wisset, stille, so werde Ich den General Goltz abwarten und schreiben Euch dann auf Euer Projet,[3] wovon Ich das grosse schon goutiret habe, so dass es nur noch auf die übrigen Umstände ankömmt. Uebrigens verlange Ich, dass Ihr Mir hierauf ja nicht anders als in Chiffres antworten sollet.[4]

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 455 Anm. 1. — [2] Vergl. Nr. 8808. — [3] Vergl. Nr. 8795. 8810. — [4] „In simili an den Generallieutenant Winterfeldt mutatis mutandis, und dass er nichts darauf antworten soll, als dass er des Königs Brief empfangen.“ Bemerkung Eichel's in margine der Vorlage.

8810. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF SCHWERIN IN NEISSE

Lockwitz, 3. April 1757.[1]

Nachdem der Generalmajor von Goltz heute allhier bei Mir angekommen ist und Mir seinen umständlichen Rapport von allem gethan hat,[2] so bin Ich auch nunmehro ganz und gar accord mit Eurem Project, und werden wir hier unserer Orten alle unsere Anstalten so machen, dass solches mit Gottes Hülfe wird glücklich executiret werden; nur muss Ich Euch sagen, wie noch einige Umstände seind, so Ich noch dabei zu erinnern habe, die Ihr aber ganz leichte arrangiren könnet.

Erstlich. In Glatz müsset Ihr 1500 Mann Garnison lassen; Ich gedenke hergegen aber doch gegen die Zeit Euch 3 bis 4 Bataillons neu errichteter sächsischer Truppen zu verschaffen,[3] welche, sobald die Verwechselung mit denen Leuten aus denen alten Regimentern geschehen sein wird, Ihr in die dortige Garnisons, als Breslau, Brieg, Glogau p., distribuiren könnt, nur in Glatz und in Neisse wollte Ich nicht gerne, dass was davon kommen sollte.

Der Generalmajor Kalkreuth kommet zum Feldetat, so bisher vergessen, er gehöret zur Ordre de bataille, und Ihr werdet solchen gut gebrauchen können.

Was die wirkliche Operationes angehet, so glaube Ich, dass Euer vornehmstes Objet sein werde, Euch zuvorderst und sobald Ihr könnet, des Magazins von Jung-Bunzlau gleich zu bemeistern. Kommet Ihr dahin, so ist es ausser allem Zweifel, dass die feindliche Truppen, so gegen Zittau stehen, dahin zurücklaufen werden.

Der Herzog von Bevern, der doch dorten[4] das Kommando behalten muss,[5] wird sofort, wie er Luft bekommt, nach denen Arrangements, so Ich mit Ihm nehmen werde, über Reichenberg oder wie er kann, durchbrechen, und glaube Ich, dass er sich ohngefähr Dürchel oder Duhan oder Weisswasser mit Euch wird conjungiren können.

Ich schicke dem Herzog von Bevern denselben teutschen Chiffre, welchen Ich mit Euch habe; vermittelst dessen könnet Ihr ihm in Chiffres schreiben, wo Ihr meinet, dass Ihr Euch mit ihm combiniren wollet.

Wann Ihr Euch mit einander conjungiret habet, so glaube Ich, dass nichts besseres zu thun sein wird, als dass Ihr gerade auf Leit-

[1] In der Ausfertigung verändert in „2. April". Aus einem Schreiben an Winterfeldt vom 3. April, in welchem der König den Empfang der schlesischen Verpflegungsetats durch Goltz bestätigt, geht hervor, dass Goltz erst am 3. beim Könige eingetroffen. — [2] Goltz überbrachte dem Könige die Resultate der in Frankenstein zwischen Schwerin, Winterfeldt und Goltz stattgefundenen Berathungen (vergl. Nr. 8795). Das obige Schreiben des Königs und diejenigen vom 8., 9. und 11. April (Nr. 8834. 8837. 8846) ergeben, dass Goltz dem Könige noch eine weitere Denkschrift übergeben hat. Dieselbe liegt nicht mehr vor. — [3] Vergl. S. 450. 465. — [4] In der Lausitz. — [5] Vergl. S. 439.

meritz marschiret. Tetschen und die ganze Gegend wird von selbst fallen, und woferne das Schloss Tetschen nicht von selbst fallen wollte, so seind 2 Bataillons und 500 Husaren nebst 2 Mortiers genug, das Ding zu nehmen, die der Herzog von Bevern alle bei sich hat.

Was Mich anlanget, so habe Ich vorerst Browne zu amusiren und ihn abzuhalten, damit er nichts auf Zittau tentiret. Ich werde also zwischen hier und 2 Tage Detachements über Meine Brücke bei Pirna nach der Gegend von der Herrschaft Hainspach und nach Neustadt marschiren lassen,[1] um Browne von der Seite Alarm zu geben und um ihn zu amusiren, [um], wenn er etwa ein Dessein auf Zittau hätte,[2] ihn wieder auf die Defensive zu bringen.

Meine fernere Operationes anlangend, da werde Ich ohngefähr den 16. oder 17. dieses mit 36 Bataillons, denn mehr habe Ich nicht, bis Nollendorf vorrücken, um des Feindes Attention auf Mich zu ziehen; sehe Ich, dass Ich das Magazin in Aussig nehmen kann, so werde Ich es gewiss thun. Bei Teplitz hat der Feind ein Lager vor 30,000 Mann ausgestochen; dessen ohnerachtet glaube Ich das bald von dem Halse zu kriegen, indem Ich den Prinz Moritz mit 15 Bataillons und 30 Escadrons über Kommotau nach Saatz marschiren lassen werde.[3]

So wie Ihr mit dem Prinz Bevern combiniret nach Leitmeritz rücket, so werde Ich nach Lobositz vorrücken, und glaube Ich, dass wir das Magazin von Bilin kriegen werden. Bei Lobositz können wir Brücken schlagen, desgleichen gehet es bei Leitmeritz an, aber bei Aussig und bei Tetschen gehet es nicht an. Ich habe es versuchet, aber man hat keine Communication. Kommt der Feind auf Euch, so seid Ihr en force ihn zu schlagen; kommet solcher auf Mich, so dörfet Ihr Euch keine Sorgen machen. Bleibt der Feind bei Budin stehen, so werdet auch Ihr in dem Lager bei Leitmeritz stehen bleiben müssen, und werde Ich zwischen Laun und Postelberg über die Eger gehen und ihn dadurch zwingen, sich mit uns zu schlagen oder aber sich nach Prag zu retiriren. Gehet er nach Prag, so folge Ich ihm auf den Fuss nach und werde ihn, je eher je lieber, attaquiren, und auf solche Art, glaube Ich, können wir uns versprechen, dass das Dessein ganz gut von Statten gehen wird.

Könnet Ihr eher als den 15. dieses zur Execution der Sache schreiten, so braucht Ihr nur Mich und den Prinzen von Bevern davon zu avertiren, so wollen wir gleich parat sein, und könnet Ihr gewiss glauben, dass, so viel das mögliche der Dinge anlanget, nach denen Umständen von unserer Seite nichts versäumet werden soll.

Ich erinnere noch, dass Ihr gewiss glauben sollet, wie dasjenige, so Ich Euch wegen unserer Märsche geschrieben, nicht anders möglich

[1] Vergl. S. 423. 430. 473. — [2] Vergl. S. 455. — [3] Durch ein Schreiben vom 1. April befiehlt der König dem Prinzen Moritz, sich in Bereitschaft zu setzen für den Ueberfall eines der österreichischen Quartiere. Vergl. auch S. 472. 483. 513.

sei, und Ihr also nicht auf eine Communication auf Aussig, Tetschen p. denken müsset, denn das gehet nicht an, so dass es bei vorstehendem bleibet.

Dem Etatsminister Schlabrendorff habe Ich befohlen, an Euch 100,000 Thaler sogleich auszuzahlen.[1] Was Ich Euch aber hierbei und um Gottes Willen bitte, ist, dass Ihr Euch bei der vorseienden Entreprise mit gar keinen Contributionen aufhalten, noch einmal solche zu ziehen gedenken sollet; denn wir erst suchen wollen den Feind zu schlagen, inzwischen und bis dahin aber nicht einmalen an Contributions denken wollen.

Den Obristlieutenant von Oelsnitz[2] lasse Ich bei dortigem Corps, bis Ich in Böhmen eingerücket sein werde, alsdenn Ich solchen nothwendig auf einige Zeit bei Mir haben muss.

Wenn Ihr Euch in Bewegung setzet und an den Herzog von Bevern schreiben werdet, so habt Ihr zu observiren, dass in solcher importanten Gelegenheit 1) solches durch und durch in Chiffres, 2) alles ohne Titel, Curialien und nur pur unter Eures Namens Unterschrift sein, auch keine Adresse auf das Couvert gesetzet und allemal ein Duplicat davon mit einem aparten Jäger geschicket werden muss, auf dass, wenn auch einer verloren ginge, der andere doch an Ort und Stelle käme. Auf dem Briefe muss auch aus eben dieser Ursache keine Ueberschrift sein, auf dass der Feind nicht wisse, an wem der Brief gerichtet, und glaube, er sei an Mich.

Je suis charmé d'apprendre que vous vous portez bien;[3] je souhaite de tout mon cœur que cela continue. Pour moi, je me trouve en état de fournir une bonne campagne. Adieu, mon cher ami.

Federic.

Das Hauptschreiben nach dem Concept. Der Zusatz eigenhändig auf der — im übrigen chiffrirten — Ausfertigung.

8811. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Lockwitz, 3. April 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Der Generalmajor von Goltz, welcher Ew. Liebden dieses Mein Schreiben selbst überreichen wird, ist von Mir befehliget, Deroselben, und zwar alleine und unter vier Augen, ein gewisses höchst importantes, aber auch zugleich sehr secretes Project wegen gewisser Operationen von Meinetwegen zu eröffnen,[4] woran Ich bisher gearbeitet, aber damit noch zurückgehalten habe, und davon Ich Ew. Liebden ein ohnverbrüchliches Geheimniss auf Ehre und Reputation recommandiren muss, dergestalt,

[1] Vergl. S. 439. — [2] Vergl. S. 415. — [3] Vergl. S. 424. — [4] Vergl. Nr. 8795. 8810.

dass Ew. Liebden mit keinem Menschen anders als gedachtem Generalmajor von Goltz und allenfalls und zum höchsten mit dem Obristlieutenant von Oelsnitz,[1] nachdem Sie demselben vorher auch das Secret davon auf Ehre und Leben eingebunden haben werden, sprechen, noch Sich etwas davon äussern sollen. Ew. Liebden werden also mit mehrgedachtem Generalmajor von Goltz das erforderliche Concert darüber nehmen und alles mit ihm wohl verabreden.

Um aber Deroselben inzwischen in Dero jetzigen Position Sicherheit zu geben, so werde Ich, ohngefähr den 4. oder 5. dieses, Detachements von hier aus über Meine bei Pirna geschlagene Elbbrücke nach der Gegend von Schluckenau schicken, um den Feind allda zu alarmiren und von der Seite zu amusiren.[2]

Der Generalmajor von Goltz wird Ew. Liebden unter andern expliciren, wie dass, wenn der Generalfeldmarschall Graf von Schwerin seines Ortes losbrechen wird, Dieselbe alsdenn Dero Ortes drei oder vier Tage darauf gleichfalls zu agiren anfangen, so dass, wenn gedachter Generalfeldmarschall die Scene den 15. dieses eröffnet, Ew. Liebden sodann den 18. oder 19. dieses Sich zu bewegen anfangen.

Ich überschicke auch Ew. Liebden durch ermeldeten Generalmajor einen Chiffre, dessen Dieselbe Sich alsdenn mit dem Generalfeldmarschall Schwerin zur Correspondance bedienen können, als welches der Chiffre ist, welchen Ich Selbst mit demselben habe, und welchen Ew. Liebden also auf das sorgfältigste unter Dero eigenen Bewahrung zu halten haben werden. In solcher grosser und importanter Angelegenheit können Ew. Liebden mit dem Generalfeldmarschall, so lange es nöthig sein wird, nicht anders als en chiffres correspondiren, und müssen Dero Schreiben an ihn nicht anders als durch und durch en chiffres gesetzet sein, wobei Ew. Liebden noch die Précaution zu nehmen haben, dass Sie jeden Brief, welchen Sie an den Feldmarschall schicken, doppelt en chiffres abschreiben lassen und zwei Feldjägers damit absenden, auf dass, wenn ja einer von solchen von dem Feinde aufgehoben würde, der andere dennoch gewiss an Ort und Stelle komme. Es müssen auch in solchen Dero chiffrirten Schreiben gar keine Titulaturen noch Curialien gebrauchet, sondern der Brief nur simplement unterschrieben, und, was noch sicherer ist, nicht einmal eine Aufschrift darauf gemachet werden, auf dass, wenn ja ein Feldjäger mit solchem verloren ginge, niemand wissen könne, an wen der Brief eigentlich gerichtet gewesen, der Feldjäger aber sagen kann, er sei an Mich oder an sonsten jemanden anders adressiret worden, maassen sonst der Feind, auch aus der puren Adresse oder Curalien, urtheilen kann, dass was besonderes vor sein müsse.

Ich beziehe Mich auf alles dasjenige, so der Generalmajor von Goltz an Ew. Liebden vertraulich sagen wird von demjenigen, was von dieser

[1] Vergl. S. 411. 459. — [2] Vergl. S. 458. 473.

Seite und was von jener Seite geschehen wird, um auf alles vollenkommen instruiret zu sein. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ich recommandire bei dieser Entreprise die schärfste Discipline; ich will durchaus nicht, dass Plündereien verstattet werden, wodurch Unordenung, Libertinage und Desertion erfolget. Sie müssen das Corps in der schärfsten Mannszucht halten und mir sowohl vor der Execution als auch der strengsten Discipline bei dem Corps repondiren.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

Friderich.

8812. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IN ZWICKAU.

Lockwitz, 3. April 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ich gedenke den 6. dieses Monates in Freiberg zu sein[1] und verlange sodann Ew. Liebden allda zu sprechen. Daher es Mir dann sehr angenehm sein wird, wenn Dieselbe Sich dergestalt einrichten werden, dass Sie Meiner den 6. dieses des Morgens früh allda erwarten. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst.

8813. A LA COMTESSE DE BRÜHL, NÉE DE KOLOWRAT, A DRESDE.

Lockwitz, 3 avril 1757.

Madame la Comtesse de Brühl. Comme je désire véritablement de pouvoir toujours vous continuer l'estime que j'ai eue par le passé, et que j'ai encore actuellement pour vous, je souhaite sincèrement que vous soyez aussi innocente que vous le dites, et que vous ne soyez point mêlée dans ces complots qui nouvellement viennent d'éclore;[2] cependant, dans la situation présente des affaires, je suis persuadé qu'il vaudra toujours mieux pour vous de prendre votre séjour en Pologne,[3] où vous pourrez vous faire accompagner de vos petits-enfants, et vous congédier de la Reine et de la famille royale par écrit.

Je vous ferai donner les relais nécessaires pour votre voyage de Pologne par Bautzen, Gœrlitz, Liegnitz, Breslau; l'officier qui vous accompagnera après-demain, n'ira que jusqu'à Liegnitz, et, pour ne point exposer votre personne, je vous donnerai une escorte de deux hussards.

[1] Der König ging nach Freiberg, um dem Prinzen Moritz persönlich Mittheilung von dem Feldzugsplane zu machen und ihm seine Aufgabe für den Einbruch in Böhmen zuzuweisen. — [2] Vergl. S. 450. 451. 496. 497. — [3] Vergl. Nr. 8804.

A Liegnitz vous serez parfaitement la maîtresse de diriger votre voyage selon votre bon plaisir, et, du reste, vous pouvez être persuadée que je suis bien sensible d'avoir été obligé à cette résolution, qui pourtant ne diminuera en rien la considération que j'ai pour vous, et dont je me ferai toujours un plaisir de vous donner des marques dans l'occasion.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

8814. AN DEN KAMMERPRÄSIDENTEN VON BESSEL IN DUISBURG.

Bessel berichtet, Duisburg 1. April: „Ein starker Schwarm von dem Fischerschen Corps[1] ist ehegestern aus dem Geldrischen in das Clevische über die Maas eingedrungen[2] . . . Sobald hievon Nachricht erhalten, habe ich, weil die Posten keine Gelder mehr annehmen wollen, die bei denen Kassen noch vorräthige Gelder, in 6085 Thaler bestehend, sofort auf Nymwegen mit einem Kanzleibedienten absenden lassen, woselbst sie so lange bleiben sollen, bis sie wieder entweder sicher auf die Posten gegeben oder doch sonst gehörigen Orts übermachet werden können. Welchemnächst ich mich auch von Cleve bis über den Rhein und gestern anhero gemachet."

[Lockwitz, April 1757.][3]

Er hat ganz wohl gethan; sowie die Franzosen gegen Wesel kommen, muss er fort nach Minden.

Friderich.

Eigenhändige Weisung für die Antwort; in dorso des Berichts.

8815. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

[Lockwitz,] 4 avril 1757.

Ma très chère Sœur. Votre lettre m'est très bien parvenue, et, trouvant la voie sûre, je peux vous répondre très franchement sur tous les points qu'elle contient.

Ne craignez rien, ma chère Sœur, nous nous tirerons très bien d'affaire; je suis sûr et presque moralement et physiquement persuadé qu'il va arriver des choses auxquelles personne ne s'attend.

Dans le fond, je me moque de ceux qui vous ont fait des insinuations;[4] mais si vous pouvez les amuser par de belles espérances, cela n'en vaudra que mieux, mais je ne suis point embarrassé de toutes leurs ostentations et de tout le bruit qu'ils mènent à présent.

Dans peu notre correspondance deviendra libre, et je pourrai vous écrire avec moins d'appréhensions encore qu'à présent. Ne vous in-

[1] Vergl. S. 55. — [2] Vergl. S. 454. 465. — [3] Die Ausfertigung wird etwa vom 4. April datirt gewesen sein. — [4] Das Schreiben der Markgräfin liegt nicht vor.

quiétez point, je vous supplie, et soyez sûre que vous aurez de mes nouvelles et que vous n'en aurez que de bonnes; je ne saurais vous en dire davantage, mais je suis sûr de mon fait.

Je vous embrasse de tout mon cœur, mon adorable Sœur, en vous recommandant un peu de patience, de l'incrédulité pour les nouvelles de nos ennemis et de la tranquillité. Je suis avec la plus haute estime et la plus vive tendresse, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8816. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Lockwitz, 4. April 1757.

Ew. Liebden Schreiben vom 3. dieses habe Ich richtig erhalten, und danke Ich Deroselben zuvorderst vor alle die Mir mit solchem communicirte Nachrichten. Alles was Ich daraus von denen Anstalten des Feindes dortiger Orten ersehe, seind pure defensive Mesures, so der Feind nimmet, und dabei man ihn ganz geruhig lassen muss. Ich glaube auch, dass Browne dagewesen,[1] um sich nach allem zu erkundigen und alles selbst zu sehen, aber nicht um etwas zu entrepreniren, auch wann Ich alle Umstände zusammen nehme, so siehet es von Seiten des Feindes gar nicht nach etwas offensives aus; mithin so finde Ich die Resolution, so Ew. Liebden jetzo nach Dero Schreiben genommen, vor die einzige und beste, die man nehmen kann, und die Ich nicht anders wie sehr approbiren muss.[2] Im übrigen beziehe Ich Mich auf dasjenige, so der Generalmajor von Goltz[3] an Ew. Liebden mündlich von Meinetwegen eröffnen wird, da Ich nichts beisetzen und nichts abnehmen kann.

Ich bin persuadiret,[4] Ew. Liebden werden Mir das ohnverbrüchlichste Secret darüber halten. Wenn Dieselbe hiernächst bei Leitmeritz sein werden, so werde Ich alsdenn den Obristlieutenant von Oelsnitz und etwa 1 Regiment Dragoner nebst denen 10 Escadrons von Puttkammer bei mir nöthig haben, wovon Ich auch den General Goltz schon mit gesprochen.

Was Ew. Liebden wegen umzuwechselnde Leute an die sächsische Regimenter anfragen, da bin Ich ganz wohl zufrieden, dass Dieselbe

[1] Vergl. S. 455 Anm. 1. — [2] Bevern berichtet, Zittau 3. April, dass bis jetzt über die Absichten des Feindes nichts Bestimmtes sich sagen lasse. „Es ist also bei nicht habender völliger Gewissheit, wie Ew. Königl. Majestät gnädigst sagen (vergl. Nr. 8808), nichts à la légère zu thun, bis der Feind mehrere und demonstrativere Mouvements machet, so dass man klärer sehen kann . . . Sollte indessen der Feind ohnvermuthet etwas tentiren, so wird kein ander Mittel übrig sein, als so lange wie man sich wehren kann, sich mit ihm zu schlagen und ihn mit Gottes Hülfe suchen zu repoussiren.“ — [3] Vergl. Nr. 8811. — [4] Der folgende Absatz war in Chiffern gesetzt.

auch Leute von der Augmentation geben können, da solche Ihre kleineste im zweiten Gliede sein. Was das Pulver zum Exerciren betrifft, deshalb habe Ich dem Obristen von Dieskau befohlen, dass er jedem Regiment, so solches zu dem Behuf gebrauchet, noch zwei Centner Pulver schicken soll.

Friderich.

P. S.

Ew. Liebden werden auch belieben, forthin dem Generalfeldmarschall Graf Schwerin das Duplicat von allen denen Nachrichten, so Dieselbe von dem Feinde erhalten und an Mich einsenden, zu schicken.

Nach dem Concept.

8817. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Lockwitz, 4 avril 1757.

J'ai reçu, mon cher Maréchal, la lettre que vous m'avez faite du 1er de ce mois. Quoique j'ignorais encore l'incendie d'Oppeln, dont je suis fâché, parceque quelques pauvres gens en ont souffert, j'ai été bien aise avec cela que ni le régiment de Kreytzen, ni le magasin ne se sont ressentis de ce malheur que pour très peu de chose; aussi ai-je ordonné au ministre de Schlabrendorff de bonifier en argent comptant au régiment de Kreytzen le prix de 143 écus 12 gros de ce qu'il a perdu en hardes.

Pour ce qui regarde le prince Schœnaich, je souhaiterais qu'il s'animât plutôt contre les Autrichiens que de prendre jalousie contre quelques-uns de mes vieux généraux, et, quant à l'ordre de l'Aigle Noir, il en aura la satisfaction qu'il attend, pourvu qu'il me laisse faire, afin que cela vienne de mon propre mouvement. [1]

Quant aux différents fournissements qui arrivent de Berlin, vous savez que, dans un temps de guerre, il n'est possible de voir de si près sur les choses et sur leur perfection exacte que dans un temps de paix, en sorte qu'il faut bien qu'on s'accommode au mieux possible, pourvu que les choses indispensablement nécessaires ne manquent pas et qu'en tout cas on y puisse fournir d'une ou d'autre façon. Je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Federic.

P. S.

Les [Autrichiens] font un gros magasin de paille, de farine, d'avoine à Leitmeritz. Quand vous y arrivez, vous pourriez le prendre. Ce ne sont point des contes, cela est sûr.

P. S.

Auch ist Mir lieb gewesen, aus Eurem Schreiben zu vernehmen, dass die Sachen so gehen, wie Ihr sie wünschet; um dem Feind aber noch mehr die Change zu geben, würde es gut sein, wenn der General-

[1] Schönaich erhielt den Schwarzen Adler Orden erst 1764.

lieutenant von Winterfeldt etwas von Redouten bei Landshut aufwerfen liesse, als ob er sich da setzen und pur defensive gehen wollte.

Das Unglück, so mit den beiden neuen Bataillons von Loën, ingleichen mit dem 1. Bataillon von Jung-Bevern passiret ist, wisset Ihr bereits,[1] demohnerachtet aber werdet Ihr doch noch vier Bataillons von den aus denen Sachsen neu gerichteten bekommen, als nämlich das Grenadierbataillon von Diezelsky, das 2. Bataillon von Jung-Bevern und den Rest von dem 1. Bataillon und dann die beiden Bataillons von Manstein. Diese werde Ich aber zuerst noch nach Liegnitz zur Umwechselung mit der Mannschaft von andern Regimentern, wovon Ich Euch schon geschrieben habe,[2] mit Escorte schicken und ihnen inzwischen kein geladenes Gewehr geben lassen müssen. Ich hoffe, dass sie um die Zeit vom 10. dieses, höchstens den 12. da sein sollen. Vorerst werdet Ihr diese Bataillons auseinandersetzen müssen, so dass je ein Bataillon mit einem alten Bataillon zusammen stehe, eins davon etwa in Schweidnitz, zwei in Breslau und so weiter, bis sie dergestalt ein paar Monat zusammen gewesen sein werden; alsdenn Ihr sie ganz füglich werdet vorziehen können. Weil auch anbefohlene Auswechselung des Jung-Bevern'schen Regiments nunmehro nur wegen eines Bataillons geschehen kann, so wird auch nur so viel alte Mannschaft, als deshalb erfordert wird, geschicket, und bleibet die, so sonsten zum 1. Bataillon von Jung-Bevern kommen sollen, zurück.

Je vous envoie le rapport de quelques déserteurs de Zittau, et comme vos troupes s'approcheront des frontières de la Silésie qui confinent à la Lusace, j'ai donné ordre au prince de Bevern[3] de vous communiquer toutes les nouvelles qu'il reçoit. Je vous embrasse, mon cher Maréchal, de tout mon cœur.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz zu dem P. S. eigenhändig.

8818. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

[Lockwitz, 4. April 1757.]

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 7. April (secret), der König habe ihn Montag den 4. April nach Lockwitz zu einer Conferenz beschieden. „[The King] said he had just received notice that on the 25th the French hussars had appeared before Guelder,[4] and, upon their approach, the garrison having fired at them, hostilities were begun, but still things went on very ill at Hannover and neither vigorous nor propre measures were pursued for forming and subsisting the army of observation.[5] I blamed the contrary winds, which had retarded the final orders — God knows whether they are guilty.

1 Vergl. S. 450. — 2 Vergl. S. 457. — 3 Vergl. Nr. 8816. — 4 Vergl. S. 454. 462. — 5 Vergl. S. 358—360. 435. 467.

His Prussian Majesty then told me that the Landgrave of Hesse had consulted him[1] upon the demand that was made by the French for the passage of their artillery at Rheinfels, which he had advised the Landgrave to grant, because he could not hinder it, and he said the Landgrave was at present well disposed, but he feared the measures pursued at Hannover would disoblige him, that the Landgrave disapproved of the army of observation being posted on the Weser,[2] by which position part of his countries would be absolutely exposed to the irruption of the French, without any possibility of succour. He added farther that the Landgrave had acquainted him that the chevalier Folard had, with many compliments from his master, proposed *une neutralité précise*, which proposition the Landgrave considered as absolutely incompatible with his engagements to the King, the word *précise* having been explained to mean that no troops of his should be let out to the enemies of France. The King of Prussia concluded with saying, »I hope he will stand firm to his engagements; I have promised and will assist as soon as it is possible for me to do it without spoiling other and greater projects.«"

Mitchell schreibt an Holdernesse, Dresden 7. April (private): „The King of Prussia told me in confidence that he was meditating something which, if successful in the whole, would be a great thing, if only in part, it would be still considerable, that he intended to put it in execution on the 16th or 17th current.[3] He said it was absolutely necessary to attempt a *coup d'éclat* in order to give spirit and *fermeté* to his allies; that he imagined, if he should be able to give such an early blow to the Austrians as would derange their affairs; which he thought was possible from the accounts he had received from Bohemia. His success would be no inducement to France to make a further exertion of her force, and the Russians, who had been cheated into this war, would perhaps make serious reflections,[4] before they proceeded farther, that many of the Princes of Germany would in that event declare off from the engagements they had entered into with the house of Austria through fear. He concluded with saying »If I succeed, you must give notice not only to the yours, but to Russia, Holland, Hesse Cassel and other friends; for I shall have no time to write.«"

Der Bericht Mitchell's nach der Ausfertigung im Public Record Office; das Privatschreiben nach dem eigenhändigen Concept im British Museum zu London (Addit. Manuscripts Vol. 6831).

8819. AU LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Der Landgraf von Hessen-Cassel schreibt, Cassel 31. März, dass von dem französischen Gesandten Folard ein Schreiben vom 19. März eingelaufen sei. Die seitens des Landgrafen proponirte Vermittelung des deutschen Reiches[5] bei den herrschenden

[1] Vergl. Nr. 8747 S. 388. — [2] Vergl. Nr. 8819. — [3] Vergl. S. 458. — [4] Vergl. S. 428. — [5] Vergl. S. 127. 128. 154.

Streitigkeiten verwerfe man vollständig, man fordere von Hessen-Cassel eine strenge Neutralität. Folard werde in der nächsten Zeit nach Cassel zurückkehren,[1] „pour me proposer les conditions auxquelles le Roi son maître, par l'amitié qu'il me portait, pourrait se déterminer à conclure avec moi une convention de neutralité, quoique d'un côté le résultat de la Diète[2] n'admettait point de neutralité dans le cas présent et que de l'autre elle dût être en particulier très onéreuse à Sa Majesté Très Chrétienne et même d'un mauvais exemple pour les autres princes de l'Empire. . . . Je ne saurais pourtant Lui cacher, Sire, les justes appréhensions que me cause la position éloignée qu'on va faire prendre à l'armée d'observation sur le Wéser. Je remarque qu'on paraît résolu à Hanovre de ne point faire aller en avant cette armée, avant que celle de la France ne se dispose à passer actuellement le Rhin . . ."

In einer Nachschrift fügt der Landgraf hinzu: „Après avoir fini ma lettre, il en arrive une autre du chevalier de Folard, en date du 25 du courant, par laquelle ce ministre s'explique plus clairement sur le but des propositions ultérieures qu'il est chargé de me faire. Il marque avoir reçu le projet tout dressé de la convention de la neutralité à conclure avec moi. Que les conditions en étaient justes et conformes à l'exacte neutralité; mais que c'était dans un sens rigoureux que ledit projet expliquait le terme d'exacte neutralité; que lui, Folard, souhaitait que je fusse d'accord sur le sens de cette expression; que sa cour aurait pu passer sur bien des choses avant le refus que l'Angleterre avait fait de la neutralité que l'Impératrice-Reine lui avait offerte pour les pays d'Hanovre,[3] qu'elle ne pouvait plus passer depuis ce refus; que, Sa Majesté Britannique ayant voulu prendre part à la guerre, tant en sa qualité d'électeur d'Hanovre qu'en celle de roi de la Grande-Bretagne, ce Prince devenait l'ennemi de la France en Allemagne comme ailleurs, et que Sa Majesté Très Chrétienne ne pouvait permettre sans un préjudice manifeste qu'il renforçât son armée des troupes d'un prince avec qui Sadite Majesté voulait bien vivre, et qu'elle souhaitait obliger. . . . Je vois par là augmenter de plus en plus le péril qui menace mes pays, sans pouvoir compter jusqu'ici sur un secours assez prompt et suffisant et moins encore sur le juste dédommagement des pertes auxquelles je m'exposerai par l'exécution de mes engagements avec l'Angleterre. . . . Votre Majesté ne jugera que trop de la situation dangereuse où je me trouve dans ces circonstances, et combien peu les mesures que je vois prendre jusques ici du côté d'Hanovre, peuvent me rassurer sur mes justes appréhensions, à moins que Votre Majesté, par Son puissant concours et par Ses sages arrangements, ne daigne donner à ce concert la force et l'activité qu'il lui faut pour repousser le danger commun et pour le prévenir." . . .

Lockwitz, 5 avril 1757.

Monsieur mon Cousin. Après toutes les marques de bonté et d'amitié sans bornes que Votre Altesse m'a données en toutes les occasions, celle qu'Elle me fournit encore par Sa lettre du 31 de mars, m'a sensiblement touché, en sorte qu'Elle en a accumulé les obligations que je Lui ai déjà. Mais si j'ose m'expliquer ouvertement envers Elle, je me suis d'abord douté que la France, en faisant la réquisition pour le passage des munitions,[4] n'en resterait pas là pour ne pas hasarder une autre touchant une neutralité à conclure séparément avec Votre Altesse, pour La détourner de Ses engagements avec l'Angleterre.

Ce qui me rassure cependant là-dessus, c'est que je connais trop la haute pénétration de Votre Altesse, pour ne pas connaître

[1] Vergl. S. 267. — [2] Gemeint ist der Beschluss des Reichstages vom 17. Januar über die Kriegserklärung gegen Preussen und die Aufbietung der armatura ad triplum aller Reichsstände. Vergl. S. 259. 294. 354. — [3] Vergl. S. 279. — [4] Vergl. S. 388.

d'abord tout le venin qui y est caché, et combien on y vise à surprendre Sa religion, pour Lui présenter d'abord une convention toute faite pour signer; je suis même surpris que la France, connaissant la fermeté et la bonne foi avec laquelle Votre Altesse est depuis tout temps accoutumée à remplir Ses engagements, ait osé Lui présenter un piège aussi grossier que celui-là, pour La détourner de Ses vrais intérêts, et, quant aux menaces qu'on y paraît ajouter, Votre Altesse peut être assurée que je m'arrangerai de la sorte que je serai à même de L'assister,[1] si jamais c'était le tout de bon de la France de vouloir les réaliser; au moins Votre Altesse pourra compter que je ferai tous les efforts dont je serais capable, pour qu'Elle ne Se trouve pas abandonnée, ce dont j'espère que la suite du temps La convaincra. Mais ce qui est absolument nécessaire à ce sujet, c'est que l'Angleterre et nous nous tenions fermement liés ensemble, et que nous ne nous séparions pas; sans quoi nous serions perdus l'un après l'autre, chacun de nous n'ayant d'autre bénéfice à attendre que d'être accablé l'un après l'autre.

Ce sont les sentiments que j'ose confier à Votre Altesse, étant parfaitement persuadé de Sa pénétration qu'Elle en reconnaîtra toute la justesse. Je La prie, au reste, d'être assurée qu'il n'y a personne qui soit avec plus d'estime, d'amitié invariable que je suis et le serai à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon cousin

Federic.

P. S.

Comme je viens d'avoir le malheur que deux des nouveaux régiments que j'ai composés des prisonniers saxons, viennent de se débander pour la plus grande [part] par des trames sourdes et des complots,[2] et que je me vois obligé de les remettre, je me prends la liberté de sonder Votre Altesse s'il sera peut-être de Sa convenance de m'y assister par une recrue de 800 hommes à un prix en argent qu'Elle y voudrait mettre. Elle augmenterait par là infiniment les obligations dont je Lui suis déjà redevable, et me ferait un plaisir sensible; cependant, en Lui faisant cette proposition, je la remets tout-à-fait à Sa convenance et ne la Lui donne que pour y agir conformément à Son gré, et comme une chose qui dépendra entièrement de Son bon plaisir.

Nach dem Concept.

8820. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Lockwitz, 5 avril 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. La bonté que Votre Altesse a bien voulu avoir de me communiquer, par Ses deux lettres du 29 du mois précédent, les nouvelles ultérieures qui Lui sont venues,[3] m'a fait un

[1] Vergl. S. 466. — [2] Vergl. S. 450. 451. — [3] Diese im Anschluss an das Schreiben vom 29. März übersandten Nachrichten aus Brüssel liegen nicht mehr vor.

plaisir d'autant plus sensible que je les ai trouvées tout-à-fait intéressantes et également satisfaisantes. Je prie Votre Altesse d'en accepter tous mes sentiments de reconnaissance.

Il serait bien à désirer que la république de Hollande ouvrît une bonne fois les yeux sur sa sûreté et sur ses véritables intérêts,[1] en voyant approcher de plus en plus le danger d'elle, afin que nous saurions gagner plus d'air, ce que je pense pourtant qu'il se fera bientôt en un ou autre lieu. Votre Altesse sera persuadée de l'amitié vive et sincère avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8821. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Lockwitz, près de Dresde, 5 avril 1757.

J'ai reçu vos deux dépêches du 22 et du 25 de mars dernier, lesquelles ne renfermant aucun objet dont vous n'eussiez fait mention ci-devant, et les choses se trouvant encore là-bas aux mêmes termes, je ne saurais non plus que vous renvoyer là-dessus à mes ordres antérieurs.[2]

Comme, au reste, j'ai été averti par la voie de Hollande[3] que les Français s'étaient emparés du paquet-bot anglais qui portait les lettres de Hollande du 15 de mars dernier, et qu'on croit, quoiqu'on ne puisse s'en tenir assuré, que le capitaine, suivant les ordres en temps de guerre, aura jeté la malle des lettres à la mer, vous me marquerez sans le moindre délai si mes dépêches entre le 8 et le 12 de mars dernier vous sont entrées, et principalement si ma dépêche dont un courrier du sieur Mitchell, qui partit le 11 ou le 12 de mars de Dresde,[4] avait été chargé pour vous, est parvenue à bon port en vos mains propres.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

8822. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lockwitz, 5. April 1757.

Ich habe Euer Schreiben vom 30. vorigen Monates allhier richtig erhalten und danke Euch zuvorderst wegen der darin gegebenen Nachrichten, obschon wir aus solchen noch nicht viel klares sehn können.

[1] Vergl. S. 332. 343. — [2] Vergl. Nr. 8761. 8781. 8797. — [3] Bericht Hellen's, d. d. Haag 25. März. — [4] Der Kurier überbrachte das Schreiben an König Georg und den Immediaterlass an Michell vom 11. März. Vergl. Nr. 8711. 8713. — [5] Nach Michell's Berichten vom 29. März und vom 1. April ist der Kurier glücklich nach London gekommen, während der Immediaterlass vom 9. März (Nr. 8700) bei der Wegnahme des Paketbootes verloren gegangen ist.

Ich muss Euch überhaupt gestehen, dass aller Meiner, auch sonst anderer Orten habender Nachrichten ohnerachtet Ich Selbst noch nicht judiciren kann, was die Russen eigentlich thun oder lassen werden. Es bleibet uns daher vor der Hand nichts übrig, als attent und auf unserer Hut zu sein, auch uns auf alle Fälle zu präpariren.[1]

Friderich.

Ganz im höchsten Vertrauen aber will Ich Euch benachrichtigen, dass Ich jetzo ein Project vorhabe,[2] wovon Ich hoffe, dass wann Mich das Glück darunter secondiren wird, es uns Luft und vielleicht die andern stutzig machen soll, dass sie sich vorerst bedenken werden, näher heranzukommen; davon Ich Euch zu seiner Zeit den Effect bekannt machen werde, und Ihr inzwischen Euch nur durch keine falsche Zeitungen imponiren zu lassen habet.

Nach dem Concept.

8823. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

[Lockwitz], 5. [April 1757.]

Ich habe Seinen Brief empfangen und glaube nicht, dass der Feind vor dem 1. Mai campiren möchte. Ich kenne das Lager von Prausnitz, weilen ich 45[3] da gestanden habe; es ist stark, von Schlesien zu ist ein gross Ravin, das gehet ganz rechter Hand gegen Soor zu, das nicht zu passiren ist, und der gegen Schlesien stehet, hat die Höhe, dieses aber verbietet oder defendiret den Weg von Arnau nicht. Ich glaube also ehr, dass sie das Lager von Trautenau nehmen werden, welches avantageux ist und nur die eine Höhe von der Seiten des Trautenbach gegen sich hat; allein da herunter vor den Feind zu defiliren, wann er sich so setzet, als er soll, ist ohnmöglich.

Er thut wohl, dass Er alle Mesures nimmt auf der Defensive,[4] ich thue desgleichens auch hier; wann wir dieses Jahr Schlesien und Sachsen reine von feindlichem Einfall halten, so haben wir alles gethan, was man von uns prätendiren kann.[5] Adieu. Ich gehe morgen nach Freiberg,[6] hier habe ich schon sechs starke Läger genommen.

Friderich.

P. S.

Auch bin Ich von denen Arrangements, so Ihr mit dem Etatsminister von Schlabrendorff wegen des Transports des Magazins zu

1 Eichel schreibt am Rande des Concepts des ersten Abschnittes: „Wenn es bis dahin chiffriret ist, so bitte, sich mit dem chiffre chiffrant hieher bei mich zu bemühen.“ Die Antwort Lehwaldt's vom 13. April zeigt, dass von Eichel der folgende — undatirt aufgefundene — Abschnitt dem Erlass vom 5. April angefügt worden ist. — 2 Vergl. S. 458. 466. — 3 Vergl. Bd. IV, 291. — 4 Vergl. S. 465. — 5 Das Schreiben war unchiffrirt. Die Worte sollten, falls der Brief aufgefangen wurde, den Gegner irre führen. Vergl. Nr. 8826. — 6 Vergl. Nr. 8812.

Liegnitz getroffen, ganz wohl zufrieden gewesen und habe ihm Meine Genehmhaltung dazu bekannt gemachet. Ich will auch das übrige Eurem Concert mit ihm überlassen und eröffne Euch daher die Ursache, die Ich gehabt, warum Ich auf den Transport des Liegnitzschen Magazins nach Schweidnitz insistiret habe,[1] nämlich dass, weil keine Garnison in Liegnitz ist, Ich in der Appréhension stehe, dass sich etwa aus dem Winkel von der Lausnitz her etwas von Oesterreichern durchschleichen und sich des Magazins zu Liegnitz empariren könne. Ich bin aber von denen Concerts, so Ihr mit dem p. von Schlabrendorff deshalb nehmet, ganz wohl zufrieden, wenn nur vorerwähnte Meine Appréhension deshalb wegfället, da Ich Euch dann machen lassen will, wie Ihr wollet. Welches Ich dann auch dem p. von Schlabrendorff schreibe.

Nach der Ausfertigung. Das Hauptschreiben eigenhändig.

8824. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF SCHWERIN IN NEISSE.

Lockwitz, 5. April 1757.

Mein lieber Generalfeldmarschall Graf von Schwerin. Ich habe Euch zwar vorhin geschrieben, dass Ich Euch den Generalmajor von Wietersheim zum Vicecommandanten nach Breslau geben würde;[2] wann Ich aber nachher in Erwägung gezogen, dass Ihr nicht allerdinges mit demselben in solchem Posten, ohne unendliche Schwierigkeiten mit ihm zu haben, zurechte kommen dörftet, anderntheils aber Ich auch sonsten Meine Ursachen habe, warum Ich resolviret bin, den Generallieutenant von Katte von der Cavallerie dahin zu setzen und solchen vorerst zum Vicecommandanten allda zu ernennen, so mache Ich Euch solches hierdurch bekannt, und habe Ich zugleich gedachtem Generallieutenant von Katte aufgegeben, dass derselbe sogleich von hier dahin abgehen und vorerst von diesem seinem Posten Besitz nehmen, mithin die Function vom Commandanten zu Breslau verrichten soll. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

J'aurai bien de bonnes choses à vous écrire, mais je ne les confie pas à la plume. Cependant cela va à la confirmation de ce que vous savez, et à l'affermissement de la bonne cause. A bon entendeur salut!

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 237. 371. — [2] Vergl. S. 272.

8825. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Lockwitz, 7 avril 1757.[1]

Mon cher Maréchal. J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 4 de ce mois. La révolte de quelques-uns des nouveaux régiments saxons[2] ne nous portera pas autant de préjudice que vous le paraissez craindre; dès que l'échange d'une partie de ces gens avec ceux des autres régiments sera fait, ils feront bien, aussi n'en suis-je à présent plus en peine, après que l'échange a été faite ici et qu'il n'y a qu'une couple de régiments à arranger encore. Je vous ai déjà marqué par ma lettre du 4[3] le nombre des bataillons que vous en aurez encore, et que je serai obligé de faire escorter à Liegnitz, où ils seront au temps que je vous ai nommé; si vous chargez le général major de Kreytzen pour en faire la répartition, tout ira bien avec eux.

Jusqu'à présent, notre affaire secrète prend un pli admirable. Après que nous avons fait courir le bruit comme si nous avions le dessein d'assiéger Eger, le maréchal Browne y est accouru lui-même avec deux régiments de cavalerie. Le prince Maurice fera le 10 de ce mois quelque irruption de son côté dans le pays ennemi[4] et disposera tant d'histoires que j'espère que nous amuserons là M. de Browne jusqu'au 15 de ce mois. Vous savez que, le général commandant en chef étant éloigné des lieux où les vrais coups sont portés, plus ses ordres tardent d'y arriver, plus la confusion augmente; ainsi qu'il y a la plus belle apparence que notre dessein réussira au mieux. J'espère que nous nous verrons et nous parlerons à Leitmeritz, où j'amènerai les pontons, de sorte que vous ne vous en mettrez pas en peine d'en conduire là.

Les Français sont actuellement entrés en mes provinces de Gueldre et de Clèves avec quelque petit corps de troupes.[5] Leur grande armée ne s'assemblera qu'au mois de mai auprès de Neuss, où elle campera.

Quant aux Russes, s'ils tirent encore de notre côté, ils ne sauront le faire qu'au mois de juillet ou d'août, manquant encore de chevaux, d'armes et de 23,000 recrues, pour composer alors une armée de 65 à 70,000 hommes, outre qu'il y a beaucoup de bisbille entre le ministre autrichien[6] et le ministère de Russie.[7] Je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Im Concept ist das Schreiben unrichtig vom 6. April datirt. — [2] Vergl. S. 450. — [3] Nr. 8817. — [4] Vergl. S. 423. 458. 483. — [5] Vergl. S. 462. 465. — [6] Esterhazy. — [7] Vergl. Nr. 8829. 8830.

8826. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Lockwitz, 7 avril 1757.

Mon cher Maréchal. Ayant compté devant moi les marches que vous auriez à faire pendant votre expédition à Leitmeritz,[1] pour que je puisse disposer les miennes en conséquence, afin d'arriver à peu près au même temps avec vous près de Leitmeritz, je vous prie instamment de me mander ce que vous pensez, et ce que vous en trouvez faisable.

Voici mon calcul. Vous marcherez le 15 jusqu'à Starkstadt, le lieutenant-général Winterfeldt jusqu'aux environs de Trautenau, le 16 et le 17 à Arnau et Kœnigshof, le 19 auprès Gitschin, le 22 chez Jung-Bunzlau, le 23 jour de repos, le 24 jusqu'à Mscheno, le 26 chez Leitmeritz.

Je n'ai projeté ces marches que la carte sur table, ce qui peut tromper; je vous prie donc de me dire comment vous croyez combien que cela doit être, afin que je puisse m'y diriger.

Puisque aussi je regarde comme le fond et la base de l'expédition et sa réussite votre jonction avec le duc de Bevern,[2] et qu'elle se fasse heureusement, je vous prie très instamment de vous bien concerter là-dessus avec le prince de Bevern, pour convenir exactement du lieu de votre jonction. Je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Federic.

Mon détachement de Neustadt[3] n'a rien pu effectuer, tout le cordon s'est sauvé à son approche; ils ont évacué Schluckenau et Rumburg. J'espère pourtant qu'on pourra d'une façon ou de l'autre leur enlever quelque quartier. Le prince Maurice y fera ce qu'il pourra,[4] peut-être aussi que Fouqué de Glatz pourrait tenter quelque chose sur Leutomischl. Il serait bon qu'entre ci et le mois de juin[5] l'on pût insulter un des quartiers ennemis, pour leur imprimer un affront.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8827. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

[Lockwitz, 7. April 1757.][6]

Das wäre mir lieb, dass er Goltz gesprochen hätte.[7] Was nun die Deserteurs sagen, so ist nichts anders daraus zu schliessen, als dass die Oesterreicher nicht gerne solche Visiten wie bei Friedland haben

[1] Vergl. S. 457. 458. 464. — [2] Vergl. S. 457. — [3] Vergl. S. 423. 430. 458. 460. — [4] Vergl. S. 472. — [5] Der Zusatz war nicht chiffrirt; die obigen Worte sind zur Täuschung der Feinde im Fall des Auffangens des Schreibens hinzugefügt. Vergl. Nr. 8823. — [6] Das Datum nach der Ausfertigung. — [7] Vergl. Nr. 8811.

wollen. Ich gedächte darauf, wie man von hier aus Rumburg surpreniren könnte.[1] Browne wäre in Eger und hielte sich allda noch auf.[2]

Friderich.

Eigenhändige Weisung für die Antwort; in dorso eines Berichts des Herzogs vom 6. April.

8828. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IN ZWICKAU.

Lockwitz, 7. April 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Damit Ew. Liebden, wenn Dieselbe in der mit Deroselben verabredeten Sache[3] noch etwas zu schreiben, zu melden oder anzufragen haben, solches mit Sicherheit thun können, sonder dass wegen des Geheimnisses etwas zu risquiren sei, so übersende Ich Deroselben hierbei durch Ueberbringern dieses, den Capitän von Oelsnitz, einen Chiffre in deutscher Sprache, dessen Dieselbe Sich zu dergleichen Correspondance mit Mir bedienen und gedachten Hauptmann von Oelsnitz zum Chiffriren und Dechiffriren mit gebrauchen können, da übrigens der Chiffre selbst wohl jedesmal unter Ew. Liebden eigener und sehr guter Bewahrung wird bleiben müssen. Gedachter Capitän von Oelsnitz weiss sonsten von der bewussten Sache ganz und gar nichts, daher dann auch Ew. Liebden Sich deshalb gegen denselben geschlossen halten und ihm nichts davon sagen werden, als wenn Dieselbe nöthig finden, deshalb en chiffre an Mich zu schreiben; wobei Sie ihn denn jedesmal das Secret davon genau zu observiren, sowie er es ohnedem zu thun schuldig, erinnern werden.

Was sonsten Ew. Liebden von Mir verlanget und Ich mit Deroselben gestern verabredet habe, solches ist von Mir alles bestellet worden, und werden Dieselbe wohl das Bataillon von dem Obristlieutenant de Le Noble so marschiren lassen, damit es den 20. zu Freiberg einrücke.

Wegen der 10 Escadrons Cavallerie ersuche Ich Ew. Liebden, Dero prompte Resolution zu nehmen, ob Sie dieselben mitnehmen oder hierher schicken wollen, denn 2000 Pferde mehr oder weniger zu ernähren, einen grossen Unterschied machet, davon Ich denn nothwendig vorher avertiret sein muss. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

P. S.

Lockwitz, 8. April 1757.

Ich übersende Ew. Liebden hierbei auch noch die Ordre de bataille, so Ich von Meinem Corps d'armée gemachet habe, auf dass, wenn die differenten Corps der Regimenter von der Armée bei solcher zusammenstossen, jedes sogleich wisse, wohin es zu stehen kommet.

[1] Vergl. S. 473. — [2] Vergl. S. 472. — [3] Vergl. S. 461 Anm. 1.

Ich schicke Ew. Liebden auch den Generalmajor von Panwitz[1] nach Chemnitz, weil der Generalmajor von Knobloch sehr krank ist, und welchen Ew. Liebden also nach Dresden gehen lassen können, um sich daselbst curiren zu lassen, indessen der Generalmajor von Panwitz das Commando in Chemnitz an des von Knobloch Stelle haben soll.

Ew. Liebden werden übrigens zu denen Extraordinariis und Ankaufung der Fourage nur 30,000 Thaler statt der zuerst genannten 50,000 Thaler durch den Commissarium Stössel bei dem Felddirectorio zu Torgau zu erheben haben. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nothwendig müssen Sie Sich determiniren wegen der 10 Escadrons Cuirassier; dann sollte ich sie hierher kriegen, so muss ich es wegen der Wagens bald wissen. Adieu.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Der Zusatz zu dem Postscript eigenhändig.

8829. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lockwitz, 7. April 1757.

Ich habe nicht Anstand nehmen wollen, Euch zu Eurer alleinigen Direction und Nachricht bekannt zu machen, wie Ich von sehr guter und vertrauter Hand[2] in zuverlässige Erfahrung gekommen bin, dass, nachdem Apraxin, ohnerachtet der positiven Ordre, so er vom 12. Februarii von der Kaiserin nach ihrem Versprechen, so sie dem wienerschen Hofe gethan, zum Marsch empfangen,[3] refusiret hat zu marschiren, das russische Ministerium sich obligiret gesehen, der Kaiserin seinen Bericht von dem schlechten Zustand der Armée zu erstatten. Solche glaubet man überhaupt 65 bis 70,000 Mann stark zu sein, woran aber noch wirklich 23,000 Mann Rekruten zu Erreichung solcher Anzahl fehlen; deshalb man denn auch zu Petersburg in drei Tagen sechzig Couriers abgefertiget hat, um die Rekrutirung zu beschleunigen. Es sollen die Russen in Furcht stehen, selbst attaquiret zu werden, und jetzo nicht daran denken, offensive zu agiren.

Ausserdem sollen zwischen dem dortigen österreichischen Minister und zwischen dem russischen Ministerio sehr viele Bisbilles sein.[4]

Nach dem Concept.

Friderich.

---

1 Die von der gewöhnlichen Schreibweise abweichende Schreibart von Personennamen hier wie überall nach der eigenhändigen Unterschrift. — 2 Schreiben Williams' aus Petersburg vom 22. März, am 6. April dem Könige durch Mitchell im Auszuge übersandt. Vergl. Nr. 8830. — 3 Vergl. auch S. 244. — 4 Vergl. S. 472.

8830. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Lockwitz, 7 avril 1757.

Monsieur. J'ai reçu avec une satisfaction bien grande la lettre[1] que vous avez voulu me faire hier. Je reconnais, autant que vous pouvez le désirer, l'empressement que vous m'avez marqué pour me communiquer les bonnes et importantes nouvelles qui vous sont venues; cette attention de votre part m'a infinement charmé, et vous augmenterez assurément ma satisfaction, en faisant naître les occasions de pouvoir vous en témoigner ma sensibilité et mon estime parfaite. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Je vous communique ci-clos ce que mes dernières lettres de Copenhague m'ont appris,[2] et ce que j'ai eu d'ailleurs de nouvelles de Pétersbourg.

Quant aux premières, je remarque seulement comment la France sait amadouer la cour de Danemark à mon sujet, tandis qu'elle a commencé d'exercer des hostilités dans mon pays de Clèves.[3] Vous observerez, je crois, par les nouvelles de Pétersbourg, la nécessité où je me vois de réclamer l'envoi d'une escadre anglaise dans la Baltique au plus tôt possible, qu'on m'a si souvent promis pour protéger mes côtes.[4]

Pétersbourg, ce 22 mars 1757.

Le général-maître d'équipages de la flotte Golyzin est retourné il y a trois jours de Kronstadt et a fait son rapport que toute la flotte était complète, équipée et prête à lever les voiles pour mettre en mer, dès que les eaux seraient déchargées de glaces, et qu'elle consistait, inclusivement avec l'escadre qui était à Reval, en 30 vaisseaux de guerre, frégates et galères à bombes.

Que l'on achetait mille chevaux au pays de Holstein pour le corps de réserve de 30,000 hommes que le maréchal de Schuwalow lève à Moscou, qui doivent être transportés par eau de Lübeck à Pétersbourg, afin d'avoir ce nombre de cavalerie auprès de ce corps.

Quant à la marche de l'armée, tout est si tranquille ici à ce sujet, comme s'il n'en avait jamais été question.

Esterhazy et Williams sont tous les deux malades depuis quatre

[1] Schreiben Mitchell's, d. d. Lockwitz 6. April, welches dem Könige Nachrichten aus Petersburg, die dem englischen Gesandten durch ein Schreiben Williams', d. d. Petersburg 22. März, zugekommen waren, mittheilt. Vergl. Nr. 8829. — [2] Es sind die am 29. März von Häseler eingesandten Nachrichten. Vergl. Nr. 8831. — [3] Vergl. S. 465. 472. — [4] Vergl. S. 446.

jours, le premier est travaillé de la goutte et l'autre de la fièvre. Ce dernier compte faire partir cette semaine son courrier à Londres.

Das Schreiben an Mitchell nach der Ausfertigung im British Museum zu London. Die Beilage nach der ebendaselbst befindlichen, an Mitchell übersandten Abschrift.

8831. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 29. März: „Le grand-maréchal Moltke vient enfin de s'ouvrir pour la première fois des négociations de neutralité pour le pays d'Hanovre.[1] Je lui ai fait part, par manière de discours, de la lettre de réquisition que la France a fait adresser au landgrave de Hesse-Cassel pour le libre passage d'une armée qui doit marcher vers les États de Votre Majesté et ceux d'Hanovre,[2] et à cette occasion il m'a fait connaître qu'on ne saurait rien dire là-dessus, avant de savoir quel sera le succès des négociations de neutralité dont je saurais bien qu'il était question, en y ajoutant qu'on touchait au moment de la décision de ces affaires. Autant que j'ai compris par ses discours, les dernières propositions des cours de Vienne et de Versailles sont telles qu'on ne croit pas que le roi d'Angleterre s'y refusera. Il m'a fait entendre qu'il y avait eu un mésentendu dans les premières ouvertures; que la demande du passage par l'électorat d'Hanovre[3] avait d'abord révolté le roi d'Angleterre, comme directement contraire à son alliance avec Votre Majesté; qu'à la vérité il n'en avait pas été fait mention dans le mémoire, et que le ministre de Vienne n'avait fait que l'insinuer de bouche, mais que toutefois cela avait, comme de raison, produit cet effet. Il m'a fait entendre qu'en tout ceci on s'employait de façon ici que Votre Majesté serait satisfaite, me faisant entrevoir qu'il est question d'empêcher la France d'agir. Il m'a paru fort content de la manière dont la cour de Versailles s'est prêtée à cette rencontre pour le bien de la paix, et extraordinairement flatté de la part qu'on pourra dire avoir eu au succès d'une négociation qui saurait sauver l'Allemagne, si bien qu'au cas qu'elle réussît,

Lockwitz, 8 avril 1757.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 29 de ce mois. Je suis en peine même pour la cour de Danemark de ce qu'elle se laisse tant amuser par les cours alliées de Vienne et de Versailles par une neutralité trompeuse qu'on offre pour l'Hanovre, uniquement dans le but d'arrêter par là toutes les mesures qu'on saurait prendre pour se mettre en bon état de défense, et pour désunir ceux dont les vrais intérêts sont de rester fermement unis et de faire tous leurs efforts pour rétablir la balance des pouvoirs en Europe. Mais ce qui m'étonne le plus, c'est que la cour où vous vous trouvez, se laisse aveugler en sorte qu'elle se flatte et s'imagine d'empêcher la France d'agir et de ne pas faire marcher un seul homme en Allemagne, ni même au sujet du contingent auxiliaire, en même temps que la France commence à commettre des hostilités dans mon pays de Clèves, qu'elle y fait entrer ses troupes, et qu'elle assemble une armée dans le pays de Cologne auprès de [Neuss],[4] pour agir, dès que l'herbe sera venue.

C'est le même cas par rapport à la Russie, que la cour de Copenhague croit si faible de n'avoir

[1] Vergl. S. 279. 434. — [2] Vergl. S. 381. 388. — [3] Vergl. S. 279. — [4] Vergl. S. 472. 487.

la France ne fera pas marcher un homme. Ce qu'il m'a fait entendre aussi au sujet du contingent auxiliaire;[1] que, la France ne croyant pas de sa gloire d'agir comme partie auxiliaire, il y avait lieu de croire qu'elle se dispenserait bien également à le fournir.

Quant aux Russes, il s'en met aussi tous les jours moins en peine. . . . Il compte principalement sur la grande faiblesse de la Russie, manquant absolument de tout,[2] n'ayant pas même le moyen à présent de fournir le nécessaire aux troupes de terre et moins encore à quelque expédition maritime. . . .

En général, toute son attention ne paraît être fixée au moment présent qu'au succès de la négociation de neutralité, dont il espère d'apprendre incessamment des nouvelles positives. . . . Le baron de Wedell a l'air d'un homme qui rit sous cape, ne s'ouvrant pas du tout; ce qui me fait toujours soupçonner, malgré ce que le grand-maréchal Moltke m'a fait entendre, qu'il y a encore quelque chose là-dessous qui ne s'accorde pas avec les intérêts de Votre Majesté. Ce qui me confirme dans ce sentiment, c'est que je ne vois d'ailleurs l'intérêt de la maison d'Autriche d'affectionner si fort cette négociation."

pas les moyens de fournir le nécessaire aux troupes de terre et moins encore à quelque expédition, tandis que celle-ci fait équiper actuellement sa flotte et la met en état de pouvoir sortir au premier beau temps, comme vous le verrez par une lettre de Pétersbourg du 22 de mars, qui m'a été communiquée de très bonne main, et que je fais insérer ici *in extenso*.

»Le général-maître d'équipages de la flotte Golyzin est retourné ici depuis trois jours de Kronstadt et a fait son rapport que toute la flotte était complète, équipée et prête à lever les voiles pour mettre en mer, dès que les eaux seraient déchargées de glaces, et qu'elle consistait, inclusivement avec l'escadre qui était à Reval, en 30 vaisseaux de guerre, frégates et galiotes à bombes.«[3]

Vous ne laisserez pas de communiquer tout ceci aux ministres danois, afin de voir s'il n'y a pas moyen de leur faire tomber le bandeau fatal devant les yeux qui les aveugle, et pour reconnaître ce que l'Hanovre, l'Angleterre et au bout du compte le Danemark même auront à attendre, dès que les deux cours alliées seront parvenues au point de faire subir aux autres puissances telle loi qu'elles voudront leur imposer.

Federic.

Nach dem Concept.

8832. AN DEN GENERALLIEUTENANT BARON DE LA MOTTE IN LIPPSTADT.

Lockwitz, 8. April 1757.

Ich habe Euer Schreiben vom 4. dieses per Estafette richtig erhalten. Worauf Ich Euch dann in Antwort ertheile, dass, nachdem Mir der Generallieutenant Graf von Schmettau aus Hannover geschrieben hat, wie dass das hannövirsche Ministerium denen 6 weselschen Bataillons das Brod und die Fourage ganz gerne reichen lassen würde,[4]

[1] Vergl. S. 453. — [2] Vergl. S. 475. — [3] Vergl. auch Nr. 8830. — [4] Vergl. S. 276. 348. 360. 366.

wann sonsten solche den Posten zu Lippstadt besetzet behalten werden; dannenhero selbiges auch, da es beides nicht sogleich in natura geben könne, das baare Geld davor offeriret und dem mindenschen Präsidenten[1] deshalb bereits 10,000 Thaler ausgezahlet habe, um das nöthige anzuschaffen; so ist Mein expresser Wille, dass Ihr mit denen 6 Bataillons den Posten von Lippstadt nicht quittiren, sondern daselbst stehen bleiben sollet, so dass, wann Ihr auch schon mit denen Bataillons vorwärts nacher Bielefeld oder Minden marschiret wäret, Ihr sogleich mit solchen wiederum nach Lippstadt zurückmarschiren und auf diesem Posten bleiben, allenfalls auch Bielefeld zu Hülfe nehmen müsset, wiewohl, wann es angehet, es Mir lieber ist, wann es bei Lippstadt bleibet, denn dieser Posten Mir jetzo von Importance ist, da er nicht nur das ganze Ravensbergsche und Bielefeld, sondern auch den grössesten und mehresten Theil von der Grafschaft Mark decken muss.

Im Uebrigen recommandire Ich Euch sehr und auf das höchste, Euch durchaus nicht mit dem hannövirschen [Ministerium] zu committiren oder auch solches, auch die hannövirsche Generalität, zu brusquiren, sondern vielmehr mit selbigen sehr poli umzugehen, selbige zu flattiren und solche auf keine Weise zu choquiren, auch in allem mit dem Generallieutenant Grafen von Schmettau de concert zu handeln, was Ihr dorthin zu tractiren habet.

Ich beziehe Mich übrigens auf die Einlage[2] wegen der rittbergischen Sachen und den [Befehl], so Ich deshalb eigenhändig beigesetzet habe. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach dem Concept.

8833. AU GÉNÉRAL MAJOR DE BORNSTEDT A DRESDE.[3]

Lockwitz, 8 avril 1757.

Mon cher général major de Bornstedt. Les menées et les intrigues des personnes qui ont jusqu'à présent fréquenté la cour de Saxe à Dresde, et dont les effets se sont même manifestés en différentes façons dans ce pays, me forcent enfin, malgré moi, après avoir usé inutilement de patience et d'indulgence, à envoyer le général feld-maréchal Keith à Dresde, pour déclarer à Sa Majesté la reine de Pologne et au reste de la famille royale que, vu les circonstances, ils ne pourraient pas refuser de rester et demeurer tous ensemble au château de Dresde, de façon que personne ne pourra aller du château en ville ni de la ville vers eux au château, excepté leurs domestiques et uniquement ceux dont ils ne peuvent indispensablement se passer, pour se faire servir et se

[1] Massow. Vergl. S. 436. — [2] Die Einlage liegt nicht mehr vor. Es sollten die in der Grafschaft Rittberg angelegten Magazine aufgehoben und Contributionen daselbst eingetrieben werden. Die Grafschaft gehörte dem Grafen Kaunitz und ward daher als Feindesland angesehen. Vergl. S. 485. — [3] Vergl. hierzu Nr. 8854.

faire fournir ce que leur commodité exige; lesquels, en outre, ne se mêleront d'aucunes machinations et ne porteront aucunes lettres. Le maréchal Keith vous dira plus au long comment vous devez vous conduire sur ce point.

Pour ce qui regarde les gardes suisses de la Reine, je veux qu'elles soient désarmées et licenciées, et que toutes leurs armes soient mises dans un endroit sous clef où elles puissent être sûrement gardées. Comme les soi-disant gardes suisses ont jusqu'à présent été commandées par leurs deux généraux,[1] vous déclarerez de ma part à ces deux généraux qu'ils aient à quitter tout de suite la ville de Dresde et à se retirer ou à Coswig sur l' [Elbe] dans le pays d'Anhalt-Zerbst ou chez le comte Rutowski et à y demeurer. Je leur laisse le choix entre ces deux endroits, mais, pour à Dresde, ils ne sauraient y rester, et vous aurez l'œil que mes ordres soient exécutés.

Attenant le comte de Wackerbarth,[2] vous le ferez arrêter et partir de Dresde pour Cüstrin avec l'ordre ci-joint.[3] Pour cet effet, vous ferez monter en carrosse avec lui un officier sage et sensé et y ajouterez deux bas-officiers d'une fidélité reconnue. Je ne prétends pas qu'il soit gardé là comme prisonnier, pas même dans sa maison, mais je prétends qu'il ne puisse sortir de Cüstrin, et qu'il soit obligé de s'abstenir de toute correspondance pendant le séjour qu'il y fera; en toute autre chose on lui témoignera tous les égards possibles.

Vous déclarerez dans toute la ville que personne n'aura la permission d'aller au château, excepté les domestiques de la famille royale, et que personne ne doit entretenir au château des connexions ou correspondances. Ceux qui iront là contre, doivent être assurés qu'ils seront arrêtés indifféremment et envoyés à une forteresse.

Du reste, vous êtes averti que la Reine et la famille jouiront d'une entière liberté au château, et qu'elle pourra se rendre à l'église catholique, pour y assister au service, comme par le passé, mais personne ne pourra entrer ni sortir du château, excepté les domestiques de la famille royale.

Federic.

Nach Bornstedt's Uebertragung der — deutsch ausgefertigten — Ordre.[4]

8834. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A FRANKENSTEIN.

Schwerin meldet, Neisse 6. April: „Vor dem 18. kann Ew. Königl. Majestät ich nicht versprechen, dass in Böhmen einbrechen kann. Die oberschlesische Truppen können, ohne dieselbe stark zu fatiguiren, nicht ehender

[Lockwitz,] 8 [avril 1757].

Nous avions tout arrangé pour votre entrée en Bohême le 15 de ce mois; tout est réglé de ce côté-ci en conséquence. Il y a onze

[1] Vergl. S. 500. — [2] Vergl. hierzu Nr. 8839 und 8854. — [3] Liegt nicht mehr vor. — [4] Vergl. Nr. 8854 S. 497.

à portée sein, den 9. aber sind sie alle diesseits der Neisse und den 15. alle in der Gegend Schweidnitz und Reichenbach. Von Schweidnitz werde den eigentlichen Tag melden; an Contributions werde gewiss nicht eher gedenken,[1] bis alles seine Richtigkeit hat."

Um weitere Verabredungen für die Vereinigung mit dem Herzoge von Bevern[2] zu treffen, bittet Schwerin, dass der Oberstlieutenant von Oelsnitz[3] vom Bevern'schen Corps zu ihm nach Schweidnitz entsendet werde.

personnes qui savent notre secret. Pour Dieu, ne différez pas au 18. De cette expédition dépend le salut de l'État, et quand même il y aurait quelques régiments de fatigués, ce n'est pas une affaire.

Le prince Bevern est instruit de tout; il faut qu'Œlsnitz reste là; si vous voulez vous concerter en outre avec lui, que cela soit en chiffres.

Tout dépend à présent du temps; si vous faites marcher les troupes par Patschkau dans le comté de Glatz, vous gagnez du temps. Mes affaires, celles du prince Maurice et de Bevern sont arrangées, mais chaque moment perdu est un hasard de plus. L'ennemi a ses magasins principaux à Budin, Leitmeritz et Schlan; vous pouvez lui prendre celui de Leitmeritz.[4] Si je passe l'Eger entre Laun et Postelberg, vous sachant à Leitmeritz, ce serait bien le diable si je ne lui prends le magasin de Schlan, ou si je ne le force à une retraite honteuse dont on pourra profiter, ou à une bataille à laquelle il n'est pas préparé, et que son projet de campagne est d'éviter.

Marchez donc et ne vous embarrassez pas de misères. Si vous manquez de chevaux pour le *Feldproviantwesen*, prenez-les des paysans, et que les chevaux que Massow livre, leur soient donnés dans la place; en un mot, il faut prévenir ces gens et entrer en Bohême, avant qu'ils campent. Si plaît à Dieu, j'amuserai Browne jusqu'au 15 du côté d'Eger,[5] mais cela ne va pas plus loin, et c'est le plus beau moment pour vous; en un mot, chaque moment perdu me met *in pericula mortis*.

Adieu, je vous embrasse, mon cher Maréchal.

Federic.

P. S.

Da Ich auch die Nachricht erhalten habe, dass die 400 Pferde, so Euch der Generallieutenant von Massow liefern muss, erst den 3. und 4. dieses Monates von Berlin abgegangen seind und also, wenn sie ankommen werden, doch so schlecht sein werden, dass Ihr solche doch sobald nicht werdet gebrauchen können, so ist Mein Wille, dass Ihr nur sogleich die Euch noch fehlende Artillerie- und Proviantfuhrwerkspferde von dem Lande ohngesäumt ausschreiben und zusammenbringen lassen sollet, da Ihr dann mit der Kammer es zugleich so arrangiren könnet, dass die ankommenden Pferde dem Landmann nach-

[1] Vergl. S. 459. — [2] Vergl. S. 457. 473. — [3] Vergl. S. 459. — [4] Vergl. S. 464. 473. — [5] Vergl. S. 472.

her statt der abgegebenen angegeben und ihm allenfalls von der Kammer ein Douceur noch darüber gerechnet werde. Welches Ihr dann schleunig besorgen sollet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Ich habe vergessen, noch auf einen Punkt Eures Schreibens zu antworten. In dem Projet, so Mir der Generalmajor Goltz gebracht,[1] seind vor Glatz angesetzet worden 900 Mann; Ich habe in Meiner Antwort an Euch[2] 1500 Mann vor Glatz gesetzet, und zwar überhaupt und nicht über die 4 Nettelhorst'sche Bataillons. Es muss Euch also vielleicht entfallen sein, was Ihr deshalb mit dem Generalmajor Goltz verabredet habt, oder aber Ihr müsset keine Abschrift von dessen Projet behalten haben. Wie dann dieses überall von dem 15. spricht,[3] da Ihr jetzo den 18. setzet. Dieses habe Ich in der Eil bei Absendung des Couriers noch beifügen lassen.

Das Hauptschreiben nach dem eigenhändigen Concept. Das P. S. und der Zusatz nach der Ausfertigung.

8835. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Lockwitz, 8. April 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe Euer Schreiben vom 6. dieses richtig und wohl erhalten, zum Zeichen dessen und des richtigen Empfanges von beiden Stücken Ich Euch hierbei die 700 Thaler, davon Ihr Erwähnung gethan, in Friedrichsd'or zusenden lasse. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Es hatte mir jemand zum Essen gebeten, ich kam hin und fand nichts. So sagte er mir, ich hätte den Tag unrecht verstanden; so verschwur ich mir, mein Tage bei keinem essen zu gehen, der nicht den Tag und die Stunde hielt.[4] Quod bene notandum!

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

Friderich.

8836. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

[Lockwitz, 9. April 1757.][5]

Er könnte fast gewisse seind, dass er nicht würde attaquiret werden. Wann es der Monat Juni wäre, so wollte vor nichts schwören;

[1] Dieses Project liegt nicht mehr vor. Vergl. S. 457 Anm. 2. — [2] Nr. 8810. — [3] Vergl. S. 458. 473. — [4] Diese — unchiffrirt — an Winterfeldt gesandten Bemerkungen beziehen sich darauf, dass der Feldmarschall Schwerin den für den 15. April verabredeten Einmarsch in Böhmen bis zum 18. verschieben will. Vergl. Nr. 8834. — [5] Das Datum nach der Ausfertigung.

alleine ich hätte gute Ursachen, ihm vor allem Anfall jetzunder sicher zu halten.

Friderich.

Eigenhändige Weisung für die Antwort; in dorso eines Berichts des Herzogs vom 8. April.

8837. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF SCHWERIN IN SCHWEIDNITZ.

[Lockwitz, 9. April 1757.][1]

Er hat mir schon ausgeplündert an Officiers. Warnery kriegt er nicht. Durch Goltz seine mitgebrachte Disposition[2] habe schon ersehen, dass er Truppen in's Gebirge stehen lässet. Wegen der sächsischen Regimenter,[3] so wäre mein Rath, 1 Bataillon nach Schweidnitz, 1 nach Neisse, 1 in Breslau: das erste Bevern und das fünfte mit auf Postirung in's Gebirge. Dagegen nehme er 2 Bataillons Mitzschefal mit in's Feld und gebe ihnen Zelter, Kessels und alles von einem sächsischen Regiment; nur muss kein Sachse bei Magazins gesetzet werden, und müssen in die Festungen die Posten so meliret seind, dass zwei Drittel Preussen gegen ein Drittel Sachsen stehet.

Friderich.

Quant aux chevaux de Massow,[4] je crois que vous en pourriez prendre du pays et les faire remplacer par ceux qui arrivent. J'ai eu beaucoup de besogne ici, mais j'ai tout fini, et je suis prêt, lorsque M. de Browne voudra se montrer, à le bien recevoir. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse de tout mon cœur.

Federic.

Das Hauptschreiben nach der eigenhändigen Weisung für den concipirenden Cabinetssecretär (in dorso von Schwerin's Bericht vom 7. April). Der Zusatz eigenhändig auf der chiffrirten Ausfertigung des Hauptschreibens.

8838. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A SCHWEIDNITZ.

Lockwitz, 10 avril 1757.

Les officiers que les Autrichiens avaient fait prisonniers à l'affaire de Hirschfeld,[5] ayant été échangés et de retour ici de Prague, d'où ils sont partis le 1er de ce mois, m'ont entre autre rapporté que le dessein du maréchal Browne était de commencer à faire camper l'armée le 16 de ce mois auprès de Jung-Bunzlau. J'ai cru nécessaire de vous avertir d'abord de cette circonstance, afin que vous pressiez votre expédition en conséquence de ce que je vous ai déjà écrit;[6] car, deux ou trois jours perdus, le coup sera manqué.

Le prince Maurice aura certainement tenté quelque chose aujourd'hui vers Eger,[7] j'espère que cela y attirera l'ennemi; mais ce que

1 Das Datum nach der Ausfertigung. — 2 Vergl. S. 457 Anm. 2; 482 Anm. 1. — 3 Vergl. S. 465. — 4 Vergl. S. 481. — 5 Vergl. S. 304. 425. — 6 Vergl. Nr. 8834. — 7 Vergl. S. 472.

je vous prie de considérer, c'est que, si le coup projeté nous manque, tout sera manqué, et que nous serons réduits bon gré malgré nous à la défensive.

Federic.

Nach dem Concept.

8839. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A DRESDE.

Keith berichtet, Dresden 9. April, 7 Uhr Abends: „Sire. Aussitôt après mon arrivée ici je fis avertir M. de Wessenberg que je venais de la part de Votre Majesté avec une commission pour la Reine,[1] et demandai heure pour m'en acquitter. Il me répondit que la Reine, ayant été en dévotion toute la nuit, avait mangé un morceau à son retour de l'église et s'était couchée, que par conséquent il ne croyait pas que je pourrais avoir audience jusqu'à demain. Sur quoi, je fus moi-même chez lui et lui fis entendre que l'affaire que j'avais à communiquer, était si pressante que je ne pouvais absolument pas la différer jusqu'au lendemain, et pour qu'il pût préparer l'esprit de la Reine, je lui dis cette partie de ma commission dont Votre Majesté m'avait ordonné dans Sa lettre au général major de Bornstedt de me charger; sur quoi il m'assura qu'aussitôt que Sa Majesté Polonaise sera éveillée, il lui ferait savoir mon arrivée et demanderait ses ordres.

Sur les 5 heures du soir, il me fit savoir que la Reine souhaitait me parler, et comme elle était déjà informée, tant de l'ordre de désarmer les gardes suisses que de l'arrêt du comte Wackerbarth,[2] elle me parla sur tous les trois points.

A l'égard du premier,[3] elle me dit qu'elle avait déjà envoyé ordre à ses deux fils qui demeuraient hors du château, de s'y rendre dans l'instant pour s'y établir, mais qu'elle était fort embarrassée du logement du Prince Royal et sa famille, n'y ayant absolument aucun appartement dans le vieux château où elle pouvait les placer avec quelque commodité et décence; que cette partie du château où le Prince demeurait, et qui communiquait avec le reste de la maison par un corridor, avait toujours été regardée comme une partie de l'autre, et qu'elle espérait de la générosité de Votre Majesté qu'Elle voudrait permettre à Madame la Princesse, vu l'état de grossesse où elle est, de continuer d'habiter où elle est à présent, avec le Prince son époux;[4] mais que, si Votre Majesté ne voulait rien accorder à ses prières sur ce sujet, elle espérait du moins qu'Elle voudrait lui donner quelque temps pour arranger quelques chambres où elle pourrait les mettre.

Sur le second point, elle me dit que les gardes suisses n'étaient pas troupes saxonnes, qu'elles étaient payées et entretenues par l'Empire, qu'elle demandait en grâce que Votre Majesté leur permît de continuer leur service à l'ordinaire auprès de sa personne, mais que, du reste, elle se soumettait entièrement à la volonté de Votre Majesté.[5]

Pour M. de Wackerbarth, elle me dit qu'elle ne le croyait pas en état d'être transporté, vu l'état de sa santé, y ayant plus de huit jours qu'il est au lit, attaqué de la gravelle; qu'elle était persuadée qu'il ne survivrait pas à une journée de voyage, et qu'ainsi elle espérait de la bonté de Votre Majesté qu'Elle voudrait lui permettre de rester ici au moins jusqu'à ce qu'il soit rétabli.

Je lui répondis que, comme c'était le général major de Bornstedt qui avait été chargé de ces deux commissions,[6] je ne pouvais rien répondre là-dessus, mais que je ne manquerais pas de rapporter à Votre Majesté avec la dernière fidélité tout ce qu'elle m'avait fait l'honneur de me communiquer."

[1] Vergl. Nr. 8833. — [2] Vergl. S. 480. — [3] D. h. in Betreff des Verlangens, die gesammte Königliche Familie solle im Schlosse Wohnung nehmen. Vergl. S. 479. — [4] Vergl. S. 498. — [5] Vergl. hierzu S. 498. 499. — [6] Vergl. Nr. 8833.

[Lockwitz, avril 1757.]

Je vous suis très obligé de votre lettre. L'article de Wackerbarth est plus considérable que vous ne le croyez; cet homme est l'âme du conseil de la Saxe. S'il ne peut se transporter actuellement, on pourra toujours le resserrer étroitement; mais je parie que c'est un prétexte.

Les chambres du roi de Pologne sont vides, on y peut loger le Prince et la Princesse Royales, cela n'a aucune difficulté;[1] ainsi j'espère que cela se passera en douceur, et que les intrigues finiront; car il faut mettre de l'ordre dans sa maison, avant d'aller troubler celle de son voisin.

Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8840. AN DEN GENERALLIEUTENANT BARON DE LA MOTTE AUF DEM MARSCHE VON LIPPSTADT NACH BIELEFELD.[2]

Lockwitz, 10. April 1757.

Ich habe Euer Schreiben vom 7. dieses per Estaffette richtig erhalten und bin von dem, so Ihr der Expedition wegen Rittberg[3] halber darin meldet, ganz wohl zufrieden gewesen, wie Ihr dann auch keinen Anstand nehmen sollet, aus dieser Herrschaft gute Contributiones zu ziehen, um dadurch wegen dessen, so im Clevischen und Geldrischen geschiehet, rechtmässige Représailles zu gebrauchen.

Sonsten habe Ich Euch vermittelst Meines letzteren Schreibens,[4] so Euch vermuthlich schon zugekommen sein muss, bekannt gemachet, dass Ihr in Lippstadt stehen bleiben sollet, um dasige Lande zu decken. Ich wiederhole auch solches hierdurch nochmals und will, dass Ihr Euch nicht entziehen sollet, nach dem Verlangen des hannövirschen Ministerii die hannövirsche Magazins zu decken; allermaassen Mein Wille ist, dass Ihr mit gedachten Ministern in allen Stücken jetzo de concert gehen und agiren, auch alles vermeiden sollet, um Euch mit denselben zu committiren und zu brouilliren, wohl aber dagegen selbigen mit aller Complaisance zu begegnen und das erforderliche Concert auf die amiableste Art zu nehmen.

Im übrigen dienet Euch nochmals zur Direction, dass Ihr noch in Lippstadt bleibet.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. jedoch S. 498. 500. — [2] La Motte traf am 11. April mit den Regimentern, von Lippstadt her, in Bielefeld ein und begab sich noch selbigen Tages für seine Person nach Minden. — [3] Vergl. S. 479. — [4] Vergl. Nr. 8832.

8841. AN DEN KAMMERPRÄSIDENTEN VON BESSEL IN DUISBURG.

Lockwitz, 10. April 1757.

Vester, besonders lieber Getreuer. Es gereichet Mir zu ganz gnädigster Zufriedenheit gegen Euch, dass Ihr Mich in Eurem Schreiben vom 8. dieses von dem im Clevischen weiter vorgegangenen benachrichtigen wollen,[1] und approbire Ich insonderheit dasjenige, was Ihr denen Cassen- und Rentmeistern in der Grafschaft Mark aufgegeben habet. Was aber hierbei sehr gut und nöthig sein dörfte, ist, dass wo es nur auf der Welt möglich ist, Ihr von allem dort vorfallenden nach Hannover, es sei an Meinen daselbst jetzo noch befindlichen Generallieutenant Grafen von Schmettau[2] oder auch den hannöverschen Etatsminister Baron von Münchhausen, unter sicherer Adresse Nachricht gebet.

Was die von dem Feinde im Clevischen von dem Lande zu fordernde Contribution und Brandschatzung anbetrifft, darunter ist jetzo nichts anders zu thun, als zuvorderst zu protestiren und demnächst sich, so gut, wie möglich ist, durch Behandelungen zu accommodiren, bis es die Umstände zu seiner Zeit zugeben werden, der guten Provinz reelle Hilfe zu thun. Von dem, was Ihr sonsten wegen Eurer Correspondance meldet, werde Ich guten Gebrauch machen.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

8842. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Lockwitz, 10 avril 1757.

Les dépêches que vous m'avez faites du 26 et du 31 de mars, avec celle du 8 de ce mois, m'ont été toutes bien rendues, et comme elles n'ont rien compris qui demandât de nouvelles instructions pour vous, j'ai attendu jusqu'à présent de vous en accuser la bonne réception. Je suis bien aise d'apprendre que les affaires vont un peu mieux et avec un peu plus de vivacité que ci-devant, et que le ministère s'aperçoit que cette trompeuse neutralité[3] n'a été qu'un piège grossier pour l'amuser et le mettre hors d'état d'une bonne défense, afin d'en agir après tout, comme l'on voudra. Vous faites bien, en attendant, de le presser sur les mesures à prendre pour leur sûreté et de leur indiquer les moyens pour s'y prendre bien.

Quant au général-lieutenant de La Motte, je lui ai réitéré mes ordres de rester avec les 6 bataillons à Lippstadt,[4] après que le ministère d'Hanovre s'était chargé de leur fournir le pain et le fourrage.[5] J'espère, cependant, qu'on ne voudra pas laisser tout-à-fait

[1] Vergl. S. 462. — [2] Vergl. S. 479. — [3] Vergl. S. 434. 435. — [4] Vergl. Nr. 8832. 8840. — [5] Vergl. S. 478.

aventurer ces troupes, mais les soutenir, comme il faut, dans le cas que l'ennemi fît la mine de vouloir les presser. Pour le poste de Rittberg, on a eu déjà soin de l'occuper,[1] et j'espère que le lieutenant-général de La Motte s'y maintiendra.

Au surplus, j'ai écrit à ce général de tâcher à complaire au possible au ministère d'Hanovre et d'agir en tout de concert avec celui-ci, comme aussi d'entretenir la correspondance avec vous,[2] tandis que vous resterez encore à Hanovre.

Au surplus, quoique l'armée française commence de s'assembler auprès de Neuss[3] et se donne pour être forte[4] de 100,000 hommes — quoique je sache qu'elle n'aura que 40,000 tout au plus — je suis cependant informé qu'elle ne pourra pas agir, avant que l'herbe ne soit venue, ce qui laissera assez le temps au ministère d'Hanovre de constater tous ses arrangements. Et comme, en attendant, j'espère de trouver les occasions pour me débarrasser plus ici, je ne doute pas d'être alors à même de secourir plus efficacement ces États-là.[5]

Nach dem Concept. Federic.

8843. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Lockwitz, 10 avril 1757.

Monsieur mon Frère. J'ai promis à Votre Majesté[6] de La mettre au fait des projets des mes ennemis et des mesures que j'ai prises pour les déranger. A présent que je suis au fait et sûr de ce que j'avais besoin d'approfondir, je puis le faire avec certitude.

La reine de Hongrie compte beaucoup sur le secours des Français et des Russes; elle veut selon sa coutume que ses alliés s'exposent, pour recueillir le fruit de leurs travaux sans rien hasarder. En suivant ce principe, elle a ordonné à M. de Browne de se tenir sur la défensive en Bohême et d'attendre l'arrivée de 50,000 Français, qui doivent se rendre à Erfurt, et de 30,000 Russes, qui doivent faire une diversion en Silésie, assurée que je serais obligé de détacher du côté de ces armées;[7] ce qui, m'affaiblissant d'un côté ou d'autre, donnerait le moyen à Browne de tomber avec sa force sur la partie la moins garnie de mes troupes. Pour exécuter ce projet, Browne a partagé son armée en quatre parties: 30,000 hommes vers la ville d'Eger, destinés pour se joindre aux Français, qui doivent marcher du Rhin par le Bamberg, pour marcher sur Erfurt et tenter de là une diversion dans le pays de Magdebourg; 50,000 à Budin dans son vieux camp au confluent de l'Eger dans l'Elbe; 30,000 hommes sur les frontières de la Lusace, pour nous empêcher l'entrée de la Bohême de ce côté-là, et 30,000 hommes pour occuper le camp de Kœniggrætz.

[1] Vergl. S. 359. 479. 485. — [2] Vergl. Nr. 8832. — [3] Vergl. S. 472. — [4] In der Vorlage „faible". — [5] Vergl. S. 435. — [6] Vergl. S. 188. 252. 403. — [7] Vergl. S. 433.

Je n'entre point dans l'examen du projet des ennemis, mais il me semble qu'il est très vicieux en ce qu'il marque une grande méfiance dans ses propres forces, et qu'il semble qu'il n'espère de m'accabler que par le nombre. Or voici ce que j'ai cru devoir faire contre lui.

Primo, la raison de guerre comme la raison de politique m'obligent à prévenir mon ennemi,[1] pour déranger ses desseins et pour frapper un grand coup qui encourage mes amis, qui étonne mes ennemis, qui rassure les timides et décide les tièdes en ma faveur. Quoique la saison soit peu avancée, quoique avec de nombreuses armées l'article des subsistances soit très difficile,[2] il se trouve que l'ennemi y a pourvu, et que la reine de Hongrie a épuisé la Hongrie pour me fournir des vivres.

Mon projet est fondé sur les magasins qu'ont construits les ennemis; ils ont des dépôts de vivres depuis la Silésie jusqu'à Eger, qui sont aventurés dans des endroits ouverts et sans défense. Leurs magasins principaux sont à Jung-Bunzlau, à Leitmeritz, à Brüx, à Budin, à Schlan, à Kœniggrætz. Sur ces connaissances, j'ai résolu de faire entrer le maréchal Schwerin en Bohême, qui doit diriger sa marche sur Jung-Bunzlau. Ce mouvement obligera les 30,000 Autrichiens qui sont vers la Lusace, de se retirer. Le prince de Bevern avancera alors sur eux, leur donnera la chasse et se joindra au maréchal de Schwerin. J'entrerai en même temps en Bohême et me porterai sur Aussig, où l'ennemi a un petit magasin, tandis que le prince Maurice d'Anhalt marchera par Kommotau sur Brüx, pour s'emparer de ce magasin; nous nous joindrons à Hlinay. Après quoi Schwerin avancera sur Leitmeritz et moi sur l'Eger, que je passerai pour m'emparer du magasin de Schlan.

Browne sera dans la dernière confusion, quand il entendra que nous entrons en Bohême de tous côtés. Ses troupes fuiront de tous les côtés pour le rejoindre; il se verra dans le cas de perdre tous ses magasins, ce qui le forcera de combattre hors de son poste. Ses troupes seront déjà découragées par leur fuite, de sorte que j'ai tout lieu d'espérer un heureux succès de cette entreprise.

Nous entrerons en Bohême entre le 15 et le 18, et j'espère, si tout succède heureusement, d'avoir replié toute cette formidable armée au delà de la Beraun vers la mi-mai, ce qui me mettra en état de faire alors des détachements contre Russes et Français et de secourir mes alliés où cela sera nécessaire.[3] J'espère de pouvoir dans peu informer Votre Majesté de la réussite de cette difficile entreprise, L'assurant de la haute estime et de la considération infinie avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Hannover. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 423. — [2] Vergl. S. 400. 416. 422. 423. 440. — [3] Vergl. S. 403. 435. 487.

8844. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Lockwitz, 11 avril 1757.

Monsieur. C'est pour vous adresser une lettre que je viens d'écrire moi-même à Sa Majesté Britannique,[1] que je vous fais la présente, et pour vous prier de vouloir bien avoir soin que cette lettre parvienne par une voie des plus sûres aux mains propres du Roi. L'on ne saura plus compter pour sûre la route par Wésel, depuis que les Français ont commencé d'entrer dans le pays de Clèves,[2] mais le maître de poste à Berlin a trouvé une autre route par laquelle toutes lettres pourront passer sûrement par Hambourg à Amsterdam, sans toucher aucunement ni le pays de Clèves, ni celui de Münster, et où il n'y a rien de perdu par rapport au temps, vu que par la route ordinaire de Berlin par Wésel à Amsterdam il y a 88 lieues à faire, et que la nouvelle est à une distance égale de 88 lieues.[3] C'est dont j'ai bien voulu vous avertir, priant Dieu au reste qu'il vous ait etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8845. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF SCHWERIN IN SCHWEIDNITZ.

Schwerin berichtet, Frankenstein 8. April: „Sogleich communiciret mir der Generallieutenant von Winterfeldt ein Schreiben von dem Obrist von Wobersnow, dass die unter dessen Commando stehende drei Regimenter ihre Leute, so sie an Flemming abzugeben haben, beordert sind, erst den 15. in Görlitz zu vertauschen, dabei auch eine Escorte zu Zurückbringung der Sachsen gegeben werden soll.[4] Diese Leute würde ich nothwendig zurückerwarten müssen, wenn ich sonst nicht die drei Regimenter ganz degarniren wollte; dieses aber würde meine Entrepise bis den 22. verzögern und also vier Tage Zeit verlieren."

[Lockwitz, 11. April 1757.][5]

Ich wollte lieber alle sächsische Regimenter cassiren als seinen Marsch eine Stunde aufhalten. Er möchte nicht verwechselen, und marschiren.

Friderich.

Den Rapport vom Prinz Moritz[6] mit an Schwerin zu schicken.

Friderich.

Eigenhändige Weisungen für den concipirenden Cabinetssecretär.

8846. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A SCHWEIDNITZ.

Schwerin berichtet, Schweidnitz 9. April, auf das Königliche Schreiben vom 7. April: „Aus meiner letztern allerunterthänigsten Relation[7] werden Ew.

[Lockwitz,] 11 [avril 1757.]

Il s'agit d'un enlèvement de quartiers.[8] Si nous donnons à

[1] Vergl. Nr. 8843. — [2] Vergl. S. 462. — [3] Vergl. S. 448. — [4] Vergl. S. 465. — [5] Das Datum nach der Ausfertigung. — [6] Der Rapport liegt nicht vor. — [7] Gemeint ist Schwerin's Bericht vom 6. April. Vergl. Nr. 8834. — [8] Vergl. S. 488.

Königl. Majestät zu ersehen geruhet haben, dass vor dem 18. von hier aus unser Einbruch in Böhmen nicht geschehen kann, weilen dazu wegen Nachführung des Brods und der Fourage, auch des Anmarsches der bisher in Oberschlesien gestandenen Truppen es nothwendig dieser Zeit gebrauchet. . . . Dahero ich auch mich nicht im Stande finde, Ew. Königl. Majestät feste zu versichern, in wie viel Märschen ich werde Jung-Bunzlau, viel weniger Leitmeritz erreichen können[1] . . . Die Austauschung mit den sächsischen Regimentern werde so lange aussetzen, bis ich von den letztern ihrer Ankunft in hiesigen Gegenden nähere Nachricht erhalten, und was das Manstein'sche betrifft, so erwarte ich Ew. Königl. Majestät Final-Resolution.[2] Mein Rath wäre dieser, dass man das Regiment zusammen liesse, da ein jeder Officier desselben die Vertauschung ungerne sehen würde. Dürfte ich, so verböte ich dieselbe."

l'ennemi le temps de camper, tout est perdu. Par la dépêche que Goltz m'a apportée, vous m'avez fixé au 15.[3] J'ai pris sur cela tous mes arrangements; ces arrangements mêmes trahiront mon secret, si vous le différez de quelques jours. Hâtez-vous donc, autant qu'il sera possible; négligez tout ce qui est bagatelle, 10 hommes de plus ou de moins ne feront pas notre affaire; mais mandez-moi positivement le jour que vous entrerez en Bohême, pour que je règle mes mouvements sur les vôtres, et que j'aie le temps d'arrêter le prince Maurice.

Nous sommes tous prêts ici; sans vous, j'aurais marché le 19 à Nollendorf, le 20 à Karbitz, et le 21 j'aurais attaqué tout ce que j'aurais trouvé d'Autrichiens du côté de Teplitz; je me serais joint le 23 avec le prince Maurice à Hlinay, d'où j'aurais pu marcher sur l'Eger, qui est le point principal de toute cette expédition, pour tourner Browne. Vous pouviez prendre le magasin de Leitmeritz, j'aurais passé l'Eger à Postelberg, où j'aurais mis Browne dans la nécessité de vous abandonner le magasin de Budin ou de m'abandonner un très gros magasin qu'il a à Schlan,[4] ce qui l'aurait forcé ou à une fuite honteuse ou à combattre hors de son terrain préparé et ayant son armée côtoyée en déroute.

Pour Dieu, pressez-vous donc et mandez-moi précisément le jour de votre entrée; car je suis obligé de me régler là-dessus, et ne pensez point à ces f . . . . . Saxons! Que 2000 hommes en désertent, cela n'y fait rien, pourvu que le grand coup réussisse, dont dépend la fortune de l'État, le sort de l'armée et la réputation de nous tous ensemble.

Je crois que l'endroit le plus propre pour votre jonction avec le prince de Bevern[5] est à Münchengrætz derrière l'Iser. Quand même il y aurait quelque marche fatigante pour quelques régiments, l'affaire est si importante que vous ne devez pas vous arrêter pour des bagatelles, et chaque moment perdu est irrachetable.

---

[1] Vergl. S. 473. — [2] Schwerin hatte am 7. April gemeldet, das Manstein'sche Regiment habe sich auf dem Marsche gut gehalten; er würde es gern „mit in der Campagne nehmen", da es nicht rathsam sei, „so viele Sachsen in den hiesigen Garnisons bei die darin befindliche Magazins zu lassen". — [3] Vergl. S. 482. — [4] Vergl. S. 481. — [5] Vergl. S. 457. 473. 481.

Pour le régiment de Manstein, je laisse à votre gré d'en disposer comme vous voudrez, de laisser les gens ensemble, d'en faire l'échange, de séparer les bataillons, pour en mettre le premier d'un côté et le second d'un autre. Enfin, vous en agirez comme vous l'entendrez. Je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Federic.

Le régiment de Bevern[1] ne vaut pas le diable, mettez-le où vous voudrez, je n'en demande aucun service; empêchez seulement qu'il nous nuise.

Federic.

Das Hauptschreiben nach dem eigenhändigen Concept. Die beiden Zusätze nach der Ausfertigung, der zweite eigenhändig.

8847. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Lockwitz, 11. April 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe Euer Schreiben vom 9. dieses richtig erhalten und danke Euch recht sehr für die mit solchem wir communicirte Nachrichten, die Mir um so lieber gewesen seind, als selbige mit denen Meinigen ziemlich übereinkommen und uniformes seind, welche Ich hieher bekommen. Sonsten hoffe Ich, dass wenn sich sonsten nur kein übeler Umstand ereignet, wir alsdenn den Feind an allen Orten, wo er kommen wird, recht tüchtig abhalten wollen.

Wann übrigens Ihr vermeinet, dass das Manstein'sche Regiment zusammenbleiben könne,[2] so will Ich es ganz wohl zufrieden sein und geschehen lassen, dass die Mannschaft nicht verwechselt werde, nur wird alsdenn zu beobachten sein, dass wenigstens die zwei Bataillons nicht zusammen bleiben, sondern vertheilet werden, dass solche nicht mit einander an einem Orte zusammen seind. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8848. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Der Herzog von Braunschweig-Bevern meldet, Zittau 10. April, mehrere Ueberläufer hätten die Nachricht gebracht, dass ein Theil der gegen die Lausitz vorgeschobenen österreichischen Regimenter nach Königgrätz marschiere.

[Lockwitz, 11. April 1757.][3]

Aus diesem allem kann er ersehen, dass ich ihm wahr geredet habe, und dass, wann ihm der Feind attaquiren wollte, er keine

[1] Jung-Bevern. Vergl. S. 451. 465. — [2] Vergl. S. 490. — [3] Das Datum nach der Ausfertigung.

Truppen zurücke ziehen würde; dass es also bei dem bleibet, was ich ihm so ofte geschrieben habe.

Friderich.

Eigenhändige Weisung für die Antwort; in dorso eines Berichts des Herzogs vom 10. April.

8849. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Lockwitz, 12 avril 1757.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai bien reçu les deux lettres qu'il a plu à Votre Altesse de me faire le 5 de ce mois, et je renouvelle avec plaisir les remercîments que je dois à Votre Altesse des sentiments qu'Elle continue à me témoigner, et de la peine qu'Elle prend de me communiquer les nouvelles qui Lui viennent. Il est vrai que les troupes françaises ont commencé d'entrer dans le pays de Clèves; je crois cependant qu'ils ne sauront guère s'avancer de là, avant que l'herbe ne sera venue à la campagne,[1] et alors j'espère que j'aurai fait ici mes affaires, pour pouvoir songer à donner du secours à mes bons alliés.[2]

Au reste, rien ne saurait égaler l'amitié vive et la considération parfaite avec laquelle je serai invariablement, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8850. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Lockwitz, 12 avril 1757.

La lettre que vous m'avez faite du 8 de ce mois, m'a été bien rendue, au sujet de laquelle je vous renvoie à celle que je vous ai écrite du 10 du courant.[3]

Je suis bien fâché de la consternation où Messieurs les ministres se trouvent par les avis qu'ils ont du mouvement des troupes françaises;[4] je souhaiterais qu'ils eussent eu un peu plus d'attention aux avertissements que je leur ai fait donner,[5] d'être en garde contre les pièges qu'on leur tendait par cette neutralité trompeuse, uniquement dans la vue de les amuser, et qu'on essaiera encore de leur tendre dans le même dessein. Mais, avec tout cela, il n'y aura rien de perdu encore; car, l'armée française au Rhin ne sachant pas commencer ses opérations, avant que l'herbe ne soit venue à la campagne, le ministère aura le temps suffisant pour tout redresser et pour se mettre en état de faire respecter son armée, en quoi vous l'assisterez de votre mieux par vos

[1] Vergl. S. 487. — [2] Vergl. S. 487. 488. — [3] Vergl. Nr. 8842. — [4] Schmettau übersendet mit seinem Bericht Briefe aus Holland, die der hannoversche Kammerpräsident von Münchhausen erhalten hat. Nach diesen Briefen sollte das französische Heer graden Weges auf Hameln marschiren, um von dort weiter gegen Magdeburg vorzugehen. — [5] Vergl. S. 280. 435.

avis et vos bons conseils. Vous le prierez d'ailleurs de ma part de me laisser le temps de six semaines encore, où j'espère me rendre les bras si libres que je saurais lui porter efficacement du secours.[1]

Parcequ'aussi je crois que, malgré les prétendus avis qu'on a du contraire, le duc de Cumberland arrivera bientôt à Hanovre,[2] mon intention est que vous attendiez là son arrivée, afin de lui parler et de lui donner des informations convenables, après quoi vous saurez revenir chez moi.

Voici les réponses aux lettres que vous m'aviez adressées à la suite de votre susdite dépêche;[3] j'avoue que je serai bien aise que vous ne m'envoyiez plus de pareilles dans le moment présent où je suis obligé de vaquer entièrement à des choses très sérieuses et de la dernière importance.

Federic.

P. S.

Après avoir fini ma dépêche, je viens de recevoir celle que vous m'avez faite du 9 de ce mois. J'ai été bien aise d'en voir que les ordres du Roi, arrivés de Londres, pressent l'assemblée de l'armée d'Hanovre, pour s'opposer aux entreprises des Français, qu'il n'y a plus de neutralité à craindre, et que le duc de Cumberland va arriver en peu à Hanovre.

C'est donc en conséquence de ces nouvelles qu'il faut que vous y restiez jusqu'à ce que ce Prince y sera arrivé, à qui il sera nécessaire que vous communiquiez alors mes idées, et que je croyais qu'il conviendrait au commencement qu'il prît une bonne position avec l'armée du côté de Lippstadt,[4] et qu'il tâcherait de s'y soutenir, jusqu'à ce que je m'aurais un peu plus dégagé de l'ennemi ici; après quoi je verrais à mettre en avant un corps de mes troupes, soit du côté de Bamberg ou de la Hesse, ou là où il sera nécessaire, selon que les circonstances l'exigeront alors. Que tout dépendrait si le duc de Cumberland pourrait se soutenir dans ladite position à un temps de six semaines, ce qui me paraissait être d'autant plus possible que je ne voyais d'où l'armée française trouverait les fourrages avant les mois de juin ou de juillet, et qu'avec la position de Lippstadt je croyais que le Duc saurait [trouver] tant d'autres bonnes positions encore dans les pays de Münster et de Paderborn, pour arrêter l'ennemi pendant l'intervalle de cinq ou six semaines, afin que celui-ci ne saurait s'avancer au moins de ce côté-là.

Au reste, j'ai ordonné qu'on vous remette 400 écus par rapport aux avances que vous avez faites en conséquence du compte que vous m'en avez envoyé.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 488. 492. — [2] Vergl. S. 447. — [3] Die Briefe und Antworten liegen nicht vor. — [4] Vergl. S. 285. 365. 479. 485. — [5] Vergl. S. 366.

8851. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Lockwitz, 12 avril 1757.

J'ai bien reçu votre dépêche du 2 de ce mois, et il me fait bien de la peine de voir que les régents de la République s'abandonnent entièrement à un esprit de pusillanimité au grand détriment et préjudice de leur État.[1] Toutefois ne saurait-on y porter de remède, et il faut bien les laisser aller le chemin qu'ils se sont choisi, ne voulant travailler pour leur propre liberté, se laissant entourer entièrement des forces autrichiennes et françaises et couper par là de leurs alliés. Ils ne manqueront pour sûr pas de regretter leur indolence, mais ce sera trop tard. Quant à l'augmentation,[2] il n'y faut plus penser présentement, si ce n'est au cas qu'ils trouvassent moyen de dégager le pays de Clèves.

Au reste, je vous ai déjà marqué que j'ai donné mes ordres à mon ministère de faire remettre incontinent au sieur Erberfeld, pour les frais du transport de l'artillerie en question, 28,000 florins de Hollande,[3] et je pense que c'est une affaire faite.

Je me réserve de vous marquer par le premier ordinaire mon intention sur le transport ultérieur à Hambourg et l'assécuration de ladite artillerie.[4]

Au demeurant, vous continuerez toujours à me communiquer exactement les nouvelles qui vous parviendront des affaires de la Russie.[5]

La route par laquelle vous m'enverrez pour le présent vos dépêches, vous a été déjà tracée par une de mes antérieures.[6]

Nach dem Concept. Federic.

8852. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Lockwitz, 13 avril 1757.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois, et il est sûr et avéré présentement que la négociation pour la neutralité est entièrement rompue, les Français étant entrés dans le pays de Clèves[7] et menaçant une invasion dans l'Hanovre,[8] l'armée d'Hanovre s'assemblant actuellement pour être commandée par le duc de Cumberland, qui arrivera au premier jour en Allemagne, pour s'opposer aux desseins des Français.[9]

En conséquence, les affaires deviendront si sérieuses que la cour de Danemark sera obligée de sortir de son indétermination et de

1 Vergl. S. 469. — 2 Die in Aussicht genommene Vermehrung des holländischen Heeres. Vergl. S. 453. — 3 Vergl. S. 406. — 4 In einem folgenden Immediaterlass vom 15. April bewilligt der König für die Seeversicherung der nach Hamburg überzuführenden Artillerie eine Prämie von ein Procent. — 5 Vergl. S. 447. — 6 Vergl. S. 448. — 7 Vergl. S. 462. 465. 477. — 8 Vergl. Nr. 8850. — 9 Vergl. S. 493.

prendre un parti. Au surplus, il ne paraît que trop que toute cette proposition de neutralité pour l'Hanovre n'a été faite que pour amuser le ministère d'Hanovre, et il se vérifie par là ce que j'ai présumé toujours, savoir que, quelque ascendant que la cour de Vienne pouvait avoir sur celle de Versailles, il ne serait pas assez grand pour faire renoncer la France au dessein d'agir contre l'Hanovre.

Federic.

Nach dem Concept.

8853. AU DUC DE SANTA-ELISABETTA A DRESDE.[1]

Lockwitz, 13 avril 1757.

Monsieur. Je viens de recevoir la lettre qu'il vous a plu me faire,[2] et je puis vous protester que c'est avec une peine infinie que je me suis vu comme forcé, par différents évènements arrivés depuis peu dans ce pays-ci, d'interdire à la cour de Dresde toute connexion ultérieure non seulement avec les ministres étrangers, mais aussi en général avec toutes personnes qui n'y appartiennent proprement pas. L'attention particulière et l'indulgence que j'ai témoignées jusqu'ici envers cette cour, prouveront assez combien il m'en a coûté, avant de pouvoir me résoudre à une pareille résolution, et assurément rien qu'une nécessité tout-à-fait indispensable n'a pu m'obliger à prendre ces mesures, qui cependant n'empêcheront jamais que l'on observe exactement tous les égards dus à Sa Majesté la Reine et à la famille royale.

Cet arrangement, étant général, vous convaincra assez, Monsieur, qu'il ne peut proprement avoir aucun rapport ni à votre qualité ni à votre personne en particulier. J'ai toute la considération possible pour votre cour, et je distingue votre caractère; je n'y manquerai en rien, et je me ferai toujours un vrai plaisir de vous continuer personnellement la haute estime que j'ai pour vous, et de vous témoigner combien je suis, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

8854. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lockwitz, 13. April 1757.

Ich soll auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät Ew. Excellenz von dem, so seit letzteren Tagen her mit dem sächsischen Hofe zu Dresden vorgefallen, benachrichtigen; ich gestehe aber, dass ich darüber nicht wenig embarrassiret bin, da das mehreste deshalb auf mündliche Ordres geschehen, welche des Königs Majestät denen, so Sie davon chargiret, gegeben, und die ihre Rapports deshalb auch mündlich

[1] Vergl. hierzu Nr. 8854. — [2] Der Herzog hatte in einem in italienischer Sprache ausgefertigten Schreiben, d. d. Dresden 12. April, sein Befremden über die im Königlichen Schlosse zu Dresden getroffenen Maassregeln zu erkennen gegeben. Vergl. Nr. 8839.

wieder erstattet haben, so dass, was ich davon weiss, mir grösstentheils nur casuellement bekannt geworden, ich auch diejenigen, so von dergleichen chargiret gewesen, selten oder gar nicht zu sprechen bekommen, da sie in denen differenten Kantonirungsquartieren zerstreut seind. Ich werde inzwischen mich so gut wie möglich davon acquittiren.

Und zwar haben Se. Königl. Majestät zuvorderst gegen oder mit Anfang dieses Monates auf die erhaltene Nachricht, dass der französische Hof sich ouvertement gegen Dieselbe declariret und wirklich seine Truppen marschiren lassen, um das Geldrische und Clevische [zu besetzen],[1] nachdem letztere mit denen österreichischen Truppen in denen Niederlanden sich conjungiret, dem französischen, bei der Königin von Polen accreditirten Legationssecretär Hennin durch den Generalfeldmarschall von Keith (wie ich nicht anders weiss) declariren lassen, dass bei vorangeführten Umständen des Königs Majestät dessen längere Anwesenheit in Dresden nicht länger conniviren könnten, sondern er seine Resolution fassen und ohne weiteren Aufenthalt von dar weggehen möchte, da Sie ihn dann seiner Sicherheit halber mit einem Officier bis zu denen sächsischen Grenzen begleiten lassen würden. Wobei demselben zugleich declariret worden, wie des Königs Majestät Sich wegen alles Uebels, so Dero clevischen Landen durch die Invasion geschehen werde, an die königlich polnische Familie zu Dresden halten würden.

Dieses ist alles, was ich von der Sache weiss, und was des Königs Majestät nachher, als solche geschehen, die Gnade gehabt, mir zu sagen. Wie auch der Hennin seine Partie darauf genommen und weggegangen, auch mit einem Officier begleitet worden ist, davon ist mir nichts weiter bekannt, als was beikommender Extract besaget.[2]

Was mit der Gräfin Ogilvy nachher vorgefallen, und wie solche auf Intercession der Königin von Polen Majestät den andern Tag ihres Arrestes erlassen worden, solches habe auf allergnädigsten Befehl vorhin bereits Ew. Excellenz zu melden die Ehre gehabt.[3]

Nachdem auch bald darauf die mehristen von denen Escadrons leichten Dragonern, so aus denen sächsischen Kriegesgefangenen errichtet worden und den Winter hindurch auf denen lausitzischen Gütern des Grafen von Brühl ihre Quartiere gehabt, bei dem ersten Marsch revoltirt haben und nach Böhmen desertirt seind, auch des Königs Majestät in Dero eigenem Domestique[4] gewisse Soupçons von Connexionen mit der Gräfin Brühl soupçonniret haben, so haben Sie kurz nach Dero Abreise von Dresden resolviret, auch die Gräfin von Brühl

[1] Vergl. S. 462. — [2] Vergl. unten S. 499. — [3] Vergl. Nr. 8769. — [4] Ueber den nach Spandau in Gewahrsam gebrachten Kammerdiener Christian Friedrich Glasow vergl. Preuss, Friedrich der Grosse, II, 34—36, 402. Henckel von Donnersmarck, Militärischer Nachlass, herausgeg. von Zabeler, Zerbst 1846. I, 2, 177. Unterhaltungen mit Friedrich dem Grossen, von H. de Catt. Herausgeg. von Koser, Publicationen a. d. Preuss. Staatsarchiven, Bd. 22, S. 4. 465.

in ihrem Hause zu Dresden arretiren, ihr auch zugleich insinuiren zu lassen, wie sie nach Warschau zu ihrem Mann reisen möchte, wohin Se. Königl. Majestät ihr bis durch Schlesien den freien Vorspann geben und sie bis nach Liegnitz durch einen Officier begleiten lassen würden. Was nun darunter weiter geschehen und mir bekannt geworden, ist alles dasjenige, so in oballegirtem Extract der darüber an Se. Königl. Majestät gekommenen schriftlichen Rapports enthalten;[1] die kleine Correspondance, so darüber zwischen Sr. Königl. Majestät und der Gräfin Brühl passiret ist, habe ich bereits nach Berlin geschickt, und lege ich zum Ueberfluss noch die Abschriften derer königlichen Antworten[2] an dieselbe hierbei sub B, wegen des übrigen aber beziehe mich auf mehrerwähnten Extract.

Als endlich nachher die verschiedenen Révoltes bei einigen derer aus denen sächsischen Kriegesgefangenen neu errichteten Regimenter, als von Loën und Jung-Bevern,[3] entstanden und sich dabei grosse Soupçons hervorgethan haben, dass solches eine Trame von allerhand Leuten und kriegesgefangenen sächsischen Officiers, die der Hof zu Dresden protegiret, gewesen, — die vielleicht weiter gehen sollen, wenn sie nicht durch Uebereilung derer, so die Trahisons geführet und unterhalten, früher als sie gesollt, ausgebrochen, — auch des Königs Majestät von anderen üblen Menées dererjenigen, so dem Hofe zu Dresden attachiret seind und solchen frequentiret haben, Nachrichten erhalten; haben endlich Dieselbe den Entschluss gefasset, dem Hofe zu Dresden alle weitere Connexion mit andern aus der Stadt untersagen zu lassen, so dass die königliche Familie auf dem Schlosse daselbst zusammenbleiben und vor sich allda alle Freiheit geniessen, sonsten aber auf das Schloss noch von dem Schlosse niemand gelassen werden sollen als nur allein wirklich Domestiquen von der Königin und der königlichen Familie, so zur Aufwartung dienen; dabei dann auch die sogenannte Schweizergarde licentiiret und desarmiret worden.

Der Herr Generalfeldmarschall von Keith hat die Commission bekommen,[4] der Königin den Antrag davon zu thun, das übrige hat der Generalmajor von Bornstedt, als jetziger Commandant zu Dresden, besorgen müssen.[5] Weil gedachter Feldmarschall, wie er mir die Ehre gethan zu sagen, deshalb von des Königs Majestät weder schriftliche Instruction noch Vollmacht bekommen, sondern ihm nur die deshalb an den Generalmajor von Bornstedt ergangene Ordre mit nach Dresden gegeben worden, hat er sich darunter so genommen, dass zuvorderst er sich diese Ordre communiciren lassen, und da er der teutschen Sprache nicht mächtig gnug zu sein geglaubet hat, um dergleichen croustilleuse Commission au pied de la lettre auszurichten, hat er von dem Generalmajor von Bornstedt eine französische Uebersetzung seiner Ordre ge-

[1] Vergl. unten S. 499. — [2] Vergl. Nr. 8804. 8813. — [3] Vergl. S. 450. 451. — [4] Vergl. Nr. 8839. — [5] Vergl. Nr. 8833.

fordert, welche er dann erhalten und, nachdem er sich bei der Königin durch den Kammerherrn von Wessenberg melden lassen und bald darauf admittiret worden, nach einem convenablen Compliment der Königin die clausulam concernentem aus dieser Uebersetzung, so weit solche seine Commission angegangen, vorgelesen hat.

Da alles Detail hiervon zu melden, theils zu weitläuftig sein würde, theils mir auch nicht weiter bekannt, als was der Feldmarschall mir en passant davon gesaget hat, so lege ich die Originalübersetzung der Ordre an den Generalmajor von Bornstedt, so mir der Feldmarschall nachher zugestellet und deren er sich bei der Audience bedienet, sub C hierbei,[1] nachdem mir nicht die Zeit gelassen worden, die sub D anliegende Abschrift der teutschen Ordre völlig abschreiben zu lassen.

Was bei dieser Audience vorgegangen, werden Ew. Excellenz aus dem sub D abschriftlich anliegenden Schreiben des Feldmarschalls an des Königs Majestät[2] ersehen. Wonächst mir derselbe gesaget, dass, so viel das Verlangen der Königin wegen des Churprinzen und wegen der Churprinzessin angehe, des Königs Majestät darein gegen ihn mündlich bei seiner Retour gewilligt hätten und dieselbe also in dero Palais geblieben wären.[3]

Wie der Generalmajor von Bornstedt seine Ordres executiret, davon weiss ich auch nichts weiter, als was mehrgedachter Extract[4] besaget, ausser dass mir der Feldmarschall erzählet, dass, nachdem dem Graf Wackerbarth der Arrest p. angesaget worden, der eben an dem Podagra seit acht Tagen gelegen, derselbe, ob er gleich deshalb länger in Dresden bleiben können, durchaus solches nicht gewollt, sondern darauf bestanden habe, ihn nach Cüstrin zu transportiren.

Was gestern deshalb mit dem sicilianischen Ambassadeur, dem Duc de Sainte-Élisabeth, der sich jederzeit vor des Königs Majestät sehr affectionirt bezeiget, und der deshalb auch von Deroselben allemal gar besonders distinguiret worden, vorgefallen, solches werden Ew. Excellenz aus dessen Originalschreiben, so er mit seinem Secretär gestern exprès hieher geschicket, und dem ich solches, weil er der französischen Sprache wenig mächtig ist, abfordern und gleich darauf an des Königs Majestät abgeben müssen, desgleichen aus der anliegenden Abschrift der heute an ihn deshalb erfolgeten Antwort[5] sub E, F zu ersehen geruhen.

Wie sich der Generalfeldmarschall Keith gegen mich geäussert hat, so hat der Königin von Polen Majestät die von ihm gethane Proposition mit grosser Indifférence angenommen,[6] auch nichts dagegen gesagt, als

[1] Nr. 8833. — [2] Nr. 8839. — [3] Vergl. S. 500. — [4] Vergl. S. 499. 500. — [5] Nr. 8853. — [6] In einem Schreiben Eichel's an den Minister Finckenstein vom 17. April heisst es: „Ein glücklicher Success [Sr. Majestät in Böhmen] dörfte die Königin von Polen sehr desorientiren, die — zu ihrem Hofmeister Wessenberg, als er den Feldmarschall Keith wegen seiner letztern Commission gemeldet, ihr das Sujet davon eröffnet und sich zugleich sehr lamentiret hat — gesaget: »Was lamentiret

was in des Feldmarschalls Bericht an des Königs Majestät enthalten, ausserdem aber hinzugefüget, dass, was die Schweizergarde anlangete, der König von Preussen vielleicht nicht informiret sei, dass solche vom Reiche relevirete und ihrem Herrn Gemahl als Erzmarschall vom Reiche gehalten auch bezahlet würde; wobei sie gleich hinzugefüget: doch da der König von Preussen dem Reiche den Krieg declariret habe, es auch ganz billig sei, dass diese Schweizergarde desarmiret würde.

Dieses ist alles, was ich im Stande gewesen bin, Ew. Excellenz über diese Vorfallenheiten zu melden, welchem auf allergnädigsten Befehl noch hinzufügen soll, dass Ew. Excellenz über letzteren Vorfall mit der Königin von Polen p. fordersamst alle königlichen Minister p. an auswärtigen Höfen und wo es weiter nöthig, instruiren und ohne über das Factum selbst in ein grosses Detail zu gehen, die von Sr. Königl. Majestät desfalls genommene Resolution bestens coloriren und geltend machen möchten, damit, wenn mit erwähnten Ministern darüber gesprochen würde, dieselbe darauf zu antworten und das Factum überall, auch bei dem Publico solidement zu justificiren im Stande wären.[1] Welches ich dann meines wenigen Ortes hierdurch schuldigst ausrichte und nur noch ganz gehorsamst melde, wie ausser den vorberichteten Umständen ich nicht im Stande bin, einiges Detail weiter zu fourniren, noch etwas zu eclairciren, in welcher Absicht ich dann auch die allegirten Pièces beigefüget habe, da ausser solchen und was ich daraus genommen, mir nicht das geringste bekannt ist.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

Extracte.

Rapport des Generalmajor von Bornstädt vom 1. April 1757:

Die Frau des Etatsminister von Brühl ist gestern durch den Generalmajor von Retzow allhier arretiret[2] und zu Besetzung der Ausgänge 1 Officier nebst Unterofficier und gehöriger Mannschaft commandiret.

Der Lieutenant von Wangenheim Itzenplitz'schen Regiments, so den französischen Legationssecretär[3] von hier über die Grenze gebracht, ist wieder zurückgekommen.

Rapport vom 5. April 1757:

Ew. Königl. Majestät berichte allerunterthänigst, dass die Gräfin von Brühl heute morgen 7 Uhr von hier abgegangen; der Lieutenant von Mandelsloh Itzenplitz'schen Regiments convoyiret selbige und ist darzu nach Ew. Königl. Majestät Befehl und Intention choisiret und instruiret.

Nota. Dieses hat darin bestanden, dass er die Gräfin Brühl bis Liegnitz accompagniren[4] und überall auf das polieste und mit aller Distinction und Égard begegnen und nur alleine nicht zugeben solle, dass sie unterwegens sich mit sächsischen Leuten bespreche. In Liegnitz sollte er sie quittiren, nachdem er ihr nebst einem

Ihr! Der König von Preussen schenket mir ein Paar Sporen, um die Franzosen und Russen zu ihrem Anmarsch auf seine Länder zu eperonniren, und also werde ich den Antrag von dem Feldmarschall Keith ganz gelassen annehmen.«"

[1] Demgemäss Ministerialerlasse, d. d. Berlin 16. April. — [2] Vergl. S. 451. — [3] Vergl. S. 496. — [4] Vergl. S. 461. 462.

polien Compliment von Sr. Königl. Majestät gesagt, wie sie völlige Freiheit habe, ihre Reise weiter zu continuiren, sie aber so gut sein und solche über Breslau nacher Polen richten möchte, so wie ihr freier Vorspannpass bis dahin eingerichtet sei.

Rapport vom 10. April:

Von Ew. Königl. Majestät Befehlen, den hiesigen Hof angehend, welche Dero Generalfeldmarschall von Keith allhier ausgerichtet, wird derselbe seinen allerunterthänigsten Bericht erstatten.[1]

Auf die mir durch solchen behändigte Ew. Königl. Majestät Ordre[2] aber melde allergehorsamst, dass die Schweizergarde, die keine Flinten, sondern nur Hellebarden und Seitengewehr hat, desarmiret worden.

Auch habe denen dabei stehenden zwei Generals in Ew. Königl. Majestät Namen declariret, sofort von hier entweder nach Coswig an der Elbe oder zu dem Grafen von Rutowski zu gehen, und werde darüber halten, dass es geschehe.

Der Graf Wackerbarth ist gestern arretiret und wird heute unter Aufsicht von 1 Officier und 2 Unterofficiers von hier nach Cüstrin abgeschicket.

Rapport vom 11. April:

Ew. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl gemäss, welchen Dero Feldmarschall von Keith mir bekannt gemacht, ist der Churprinz bis auf Ew. Königl. Majestät weitere Ordre in seinem jetzigen Palais geblieben,[3] selbiges mit nöthigen Schildwachten besetzet und diesen solche Ordres gegeben worden als denen, so bei dem Schlosse stehen.

Die beide andere Prinzen haben gestern den Anfang gemachet, auf das Schloss zu ziehen, auch auf solchem bereits die Nacht geschlafen.

Rapport vom 12. April:

Auch ist der Lieutenant von Mandelsloh vom Itzenplitz'schen Regiment, so die Gräfin von Brühl bis Liegnitz escortiret hat, gestern zurückgekommen.

Der General von Meagher von die Schweizer hat sich heute gänzlich von hier weg und zu dem General von Rutowski begeben.

Der General von Horst von solche Schweizer präpariret sich auch zur Abreise, da er aber noch kein Geld, hingegen Frau und Kinder hat, so hat er noch um zweitägige Dilation gebeten.

8855. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Mitchell überreicht, Dresden 12. April, dem Könige ein Schreiben König Georg's II.:

„Saint-James, 30 mars 1757.

Monsieur mon Frère. La proposition de neutralité insolente qui m'avait été faite, et que j'ai d'abord fait communiquer à Votre Majesté,[4] doit Lui prouver que tout ce qui regarde nos intérêts communs, sera toujours mis devant Elle, et mes ministres ont des ordres positifs de Lui en faire part. Je n'ai jamais appris que des courriers autrichiens aient passé à Hanovre,[5] et je crois que le général Schmettau est sujet à prendre souvent l'alarme mal à propos. Comme mon fils n'est pas en état de partir encore,[6] j'ai chargé le général Zastrow du commandement de l'armée durant son absence,[7] ne la pouvant laisser sans commandant. Au reste, Votre Majesté peut être persuadée que, de mon côté, j'observerai religieusement mes traités. Comme l'armée française sera supérieure à la mienne, et qu'il y a même apparence qu'elle en formera deux, je me flatte que Votre Majesté aura un corps suffisant pour m'assister

[1] Vergl. Nr. 8839. — [2] Nr. 8833. — [3] Vergl. S. 498. — [4] Vergl. Nr. 8620. — [5] Vergl. Nr. 8713 S. 363. — [6] Vergl. S. 502. — [7] Vergl. S. 362. 363.

et S'opposer à leurs desseins. Je suis avec beaucoup d'estime, Monsieur mon frère, de Votre Majesté le bon frère

George R."

Lockwitz, 14 avril 1757.

Monsieur. Je me fais un plaisir de vous témoigner ma sensibilité de l'attention et de l'empressement que vous avez eu pour me faire rendre la lettre de Sa Majesté Britannique que votre dernier courrier avait apporté pour moi, et dont j'ai eu tout lieu d'être très satisfait. Il y a des circonstances qui ne me laissent pas le loisir de répondre là-dessus, mais ce sera en peu de jours que je vous adresserai ma réponse,[1] en vous priant d'avoir soin qu'elle parvienne bien à sa direction. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8856. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

[Lockwitz, 14. April 1757.]

Mitchell schreibt an den Herzog von Cumberland, Dresden 15. April: „Sir. When I had the honour of delivering the King's letter to the King of Prussia,[2] he expressed in the heartiest and strongest manner his approbation of the choice His Majesty had made of Your Royal Highness to command the army of observation.[3] He said it was reserved for Your Royal Highness to save Germany; and I am empowered to assure Your Royal Highness that the King of Prussia will act in concert with Your Royal Highness in everything, and that, as soon as the situation of affairs can permit, he will give all assistance possible to the army under Your Royal Highness' command . . ."

Nach dem Concept im British Museum zu London.

8857. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 1. April, über eine Unterredung mit dem Grafen Holdernesse vom 31. März. Holdernesse hat die Mittheilung gemacht, König Georg habe das Schreiben des Königs von Preussen vom 11. März[4] erhalten, er sei entschlossen, aufrichtig und treu an seinen Pflichten als Bundesgenosse festzuhalten und werde in diesem Sinne dem Könige von Preussen antworten.[5] Holdernesse

Lockwitz, 14 avril 1757.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 29 mars et du 1er d'avril. Je suis très fâché de toutes les tracasseries qui surviennent l'une à l'autre au ministère britannique,[6] et serais bien aise que vous me mandiez quand est-ce

[1] Eine directe Antwort König Friedrich's auf das Schreiben Georg's II. vom 30. März ist auch weiterhin nicht erfolgt. — [2] Vergl. Nr. 8855. — [3] Vergl. S. 380. 403. 437. — [4] Vergl. Nr. 8713. — [5] Vergl. Nr. 8855. — [6] Vergl. S. 32. 38. 81.

sei ferner ermächtigt, dem preussischen Gesandten in aller Form zu erklären: ,,Que le duc de Cumberland partirait à la fin de la semaine prochaine ou au commencement de l'autre, pour aller prendre le commandement de l'armée d'observation, et que ce Prince était en outre muni de pleins pouvoirs de la part du Roi son père, pour diriger la régence d'Hanovre, comme bon lui semblerait; et qu'en un mot, Sa Majesté Britannique lui confiait le gouvernement de l'électorat tout en entier, de façon qu'avec les sentiments que l'on connaissait au duc de Cumberland en faveur de la cause commune, il n'y aurait plus désormais rien à craindre de la part de la régence d'Hanovre, puisqu'elle ne serait plus en état de mettre des obstacles au système de l'Angleterre et d'en retarder les opérations. . . . Ce secrétaire d'État[1] m'a fait entendre de plus, aussi bien que d'autres amis en place, que le vrai motif ou du moins le plus fort pour lequel on avait tant tardé de me déclarer formellement le départ du duc de Cumberland, que l'on sentait nécessaire de toute façon et, entre autres, pour mettre fin aux petites manœuvres de Messieurs d'Hanovre — était que ce Prince ne voulait pas laisser ici le Roi son père avec un ministère qu'il n'agréait pas, et sur lequel il ne pouvait pas tabler, vu l'indisposition continuelle du sieur Pitt, qui ne saurait agir comme il serait à souhaiter, n'ayant travaillé avec le Roi que six fois,[2] et assisté seulement quinze autres à la Chambre des Communes, depuis qu'il était ministre, de sorte qu'avant que le duc de Cumberland parte, il y a grande apparence qu'il y aura quelque nouveau changement dans le ministère.[3] Mais quoi qu'il en soit, cela n'affectera en aucune façon les intérêts de Votre Majesté ici et le système que l'on suit ici à Son égard, et ce ne sera, au contraire, que pour mieux fortifier l'administration et la rendre plus active et plus agréable au Roi qu'on en changera quelques membres; aussi n'est-ce que pour cet effet que mes amis m'en ont averti, et que j'en fais mention à Votre Majesté, sans pouvoir Lui annoncer ce-qu'il y aura un ministère constant et permanent en Angleterre, et qu'il y aura des personnes plus appliquées aux affaires et plus laborieuses qu'au grand préjudice de la nation et du royaume n'ont été, hélas! le duc de Newcastle et son successeur d'à présent, le sieur Pitt, — qui envisageront tout sérieusement l'état présent des affaires de l'Europe.

Pour ce qui regarde l'envoi d'une escadre dans la Baltique,[4] il faut bien que j'attende d'apprendre la dernière résolution qu'on prendra à ce sujet qui tant m'importe; je remets cependant à votre pénétration si vous ne saurez insinuer à Messieurs les ministres ou à milord Holdernesse qu'on ferait, en attendant de s'arranger pour ladite escadre, une déclaration de la part de la cour de Londres au ministre de Russie qui y réside,[5] pour lui faire entendre qu'au cas que la Russie agirait hostilement par la flotte ou par les galères qu'elle faisait équiper actuellement,[6] contre mes possessions à la rive de la Baltique ou prétendait y faire des débarquements, la cour de Londres ne saurait se dispenser d'y envoyer une flotte pour défendre et protéger mes côtes contre quiconque les attaquerait. Je suis persuadé qu'une telle déclaration faite à la Russie fera tant d'impression sur la cour de Pétersbourg qu'elle y songera deux fois et plus, avant de faire sortir sa flotte pour entreprendre sur moi, en tant que je viens d'apprendre,

1 Holdernesse. — 2 Vergl. S. 176. — 3 Pitt und seine Anhänger wurden am 6. April entlassen. — 4 Vergl. S. 446. 476. — 5 Golyzin. — 6 Vergl. S. 476.

pendant de quelle façon et en quoi consistera le changement dont il s'agit. En attendant, Votre Majesté peut tabler . . . que l'on fera d'ailleurs ce qui est possible pour tâcher d'envoyer une escadre dans la Baltique,[1] sans cependant qu'on soit encore à même de pouvoir se décider là-dessus."

par de très bonnes lettres de Pétersbourg, que sur toute la flotte de Russie il n'y avait actuellement 400 matelots qui avaient été sur la mer, et que tout le reste n'était que des recrues et des soldats de l'amirauté.

Au reste, mon intention est que vous vous épuiserez en compliments de ma part envers milord Holdernesse de tout ce qu'il vous a déclaré en conséquence du rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, en lui faisant toutes les protestations possibles de la fermeté et de la bonne et sincère foi dont j'agirais invariablement envers l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

8858. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 1. April: „J'aurais souhaité de pouvoir retarder jusqu'au mois de juin la déclaration du roi de Suède,[2] comme Votre Majesté m'a témoigné le désirer par Sa lettre du 18 de mars.[3] J'ai même sondé, comme de moi, le baron Hœpken, pour voir si cela se pouvait; mais il m'a dit que cela était impossible, que les instances des cours alliées avaient été si pressantes, et que surtout celle de Russie avait fait des propositions, pour mener la Suède aussi loin qu'il se pourrait; qu'à la fin il avait fallu qu'elle déclarât son sentiment; qu'il se flattait cependant que Votre Majesté serait contente de la façon qu'elle l'avait fait, et qu'Elle pouvait être assurée que la Suède n'entrerait absolument en rien qui pourrait être contraire à Ses intérêts."[4]

Lockwitz, 14 avril 1757.

J'ai reçu vos deux rapports du 1er d'avril, et j'ai été content de leur contenu, de même que de l'attention que vous vous donnez, pour pouvoir m'informer fidèlement de tout ce qui a rapport aux affaires. Je connais, de reste, la mauvaise volonté de plusieurs du sénat de Suède contre moi, mais je n'en appréhende pas plus pour cela.[5]

Quant au baron Hœpken, vous tâcherez toujours de le retenir dans les sentiments favorables qu'il me témoigne, bien que sans affectation, et vous observerez de ne pas tant vous fier à ses paroles que de vous en tenir à ses démarches.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 446. — [2] Am 30. März überreichte der schwedische Comitialgesandte von Greiffenheim dem Reichstage die vom 14. März datirte Erklärung, als Garant des westphälischen Friedens sei Schweden verpflichtet, die Ruhe in Deutschland wieder herzustellen. Dieselbe Erklärung gab der französische Vertreter Baron Mackau ab. Vergl. Faber, Europ. Staatskanzlei, Bd. 114, S. 296 und 293. — [3] Vergl. Nr. 8741. — [4] Vergl. S. 384. 385. — [5] Vergl. S. 270. 283. 289.

8859. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A SCHWEIDNITZ.[1]

[Lockwitz, 14 avril 1757.]

Toutes vos dispositions au prince de Bevern sont bonnes,[2] mais j'y trouve à redire à la jonction de Turnau, qui vaudrait mieux à Münchengrætz.[3]

Que vous battiez l'ennemi ou que vous ne le battiez pas, je vous ordonne, après l'avoir poursuivi, de marcher sur l'Elbe vers Leitmeritz ou Melnik, ce qui est le coup décisif.[4] C'est là la force de notre plan, et vous en serez responsable, si en cela vous n'exécutez pas mes ordres au pied de la lettre. Si vous n'effectuez pas ceci et que vous n'alliez sur l'Elbe, toute votre expédition ne sera qu'à pure perte; il faut porter le coup mortel à l'ennemi derrière l'Eger,[5] et, Browne battu et chassé de son magasin, toute la Bohême tombe. Je me soucie fort peu d'une incursion que pourrait faire en Silésie l'armée de Kœniggrætz, Browne battu, elle s'enfuira bien vite.

Voilà donc ma ferme volonté à laquelle je vous ordonne positivement de vous conformer en tous points. Voilà mon plan. Si vous ne marchez pas sur l'Elbe à Leitmeritz et que vous alliez ou vers Kœniggrætz ou Kolin, je serai obligé de me retirer en Saxe, faute de vivres, et ce sera vous qui m'aurez fait faire cette sottise. Or, de votre expédition dépend le salut de l'État; si vous ne la dirigez pas selon ma volonté, votre tête en sera responsable.

Federic.

Au surplus, j'amène avec moi les ponts pour les jeter sur l'Elbe près de Leitmeritz, afin de pouvoir nous y joindre. Je camperai avec mon armée le 22 à Nollendorf, le 23 à Karbitz et le 25 de ce mois à Hlinay. Mais toute mon expédition est ruinée et perdue, si vous ne suivez pas exactement mes ordres. J'attendrai le 18, au plus tard, votre réponse sur cette dépêche.

Pour Dieu, ne vous écartez pas de ce que je vous écris, il y va du tout au tout, et vous pouvez compter que nous sommes perdus, si le grand point ne s'exécute pas. Je n'en saurais dire davantage.

Das Hauptschreiben und der erste Zusatz nach dem Concept; das Hauptschreiben eigenhändig. Der zweite Zusatz auf der — im übrigen chiffrirten — Ausfertigung eigenhändig.

---

[1] Schwerin war am 13. und am 14. April morgens in Landshut, kehrte aber noch am 14. nach Schweidnitz zurück, wo er bis zum Morgen des 16. verblieb. — [2] Vergl. Nr. 8861. — [3] Vergl. S. 490. — [4] Schwerin meldete in dem Bericht vom 12. April, dass er unmöglich vor dem 18. April (vergl. S. 480) seinen Marsch antreten könne; er sprach seine Ansicht dahin aus, dass „sollte der Marschall Browne en force sich zeigen, man ihn angreifen müsse.“ Ueber den vom Könige gewünschten Marsch nach Leitmeritz (vergl. S. 457. 458. 464. 473. 481. 490) schweigt der Bericht Schwerin's. — [5] Vergl. S. 458. 481. 490.

8860. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN LANDSHUT.

Lockwitz, 14. April 1757.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich schicke dem Generalfeldmarschall Graf von Schwerin unter dem heutigen Dato eine Dépêche von Mir,[1] deren Einhalt Euch derselbe bekannt machen wird, und soll Mir Euer Kopf davor repondiren, dass dieser Meiner Dépêche vom 14. dieses eine Genüge geschiehet und solche au pied de la lettre befolget wird. Ich bin übrigens Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung. Friderich.

8861. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Lockwitz, 14. April 1757.

Der Generalfeldmarschall Graf von Schwerin hat Mir die geheime Instruction, so er Ew. Liebden zugesandt, communiciret.[2] Ich habe solche recht gut zu sein gefunden, nur dass Ich noch dabei erinnere, dass Ew. Liebden bei der vorzunehmenden importanten Expedition von Dero Mannschaft nichts zurücklassen, sondern mit allen complett marschiren müssen. Ich werde indess das Regiment von Wietersheim beordern, nach Zittau zu marschiren, welches aber dorten nicht eher als nach Ew. Liebden Ausmarsch ankommen kann.

Ich habe dem Generalfeldmarschall geschrieben, dass es Mir lieber sein würde, wenn er nach Münchengrätz als nach Turnau marschirete; woferne Ew. Liebden aber keine andere Ordre und Instruction von dem Feldmarschall darüber kriegen, so müssen Dieselbe derjenigen folgen, die Sie haben.

Was Ew. Liebden Vivres und Magazins, nämlich der Zufuhre halber, anbetrifft, da habe Ich schon alles mit dem Generalmajor von Retzow besorget.

Ich werde den 18. dieses ein Detachement auf der Seite von Rumburg und Schluckenau schicken[3] und hoffe, dass dadurch Ew. Liebden Dispositions facilitiret werden sollen; Ich selbst aber werde den 22. dieses in Nollendorf, den 23. in Karbitz und den 25. in Hlinay sein.[4]

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Nr. 8859. — [2] Vergl. Nr. 8859. — [3] Vergl. S. 519. — [4] Die Marschroute des Königs wird dem Herzoge noch einmal am 15. April unter dem „heiligsten Secret" mitgetheilt. An den König zu sendende Feldjäger sollen rückwärts durch Sachsen gehen.

8862. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IN SCHÖNECK.

Lockwitz, 14. April 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden mache Ich hierdurch nunmehro bekannt, wie Dieselbe Dero wirklichen Einmarsch und rechte Expedition in Böhmen dergestalt zu disponiren haben, dass Dieselbe den 23. dieses Monates bei Kommotau stehen.

Ich werde den 22. dieses bei Nollendorf, den 23. bei Karbitz und den 25. darauf, höchstens den 26. dieses, denke Ich, dass wir bei Hlinay zusammenstossen können.[1]

Dieses ist das letzte Wort, so Ich Ew. Liebden deshalb gebe.[2]

Das Regiment von Oldenburg hat Ordre, nach Chemnitz zu marschiren, der Generalmajor glaubet, dass es angehen werde; das Regiment von Prinz Friedrich aber wird den 21. dieses[3] in Freiberg einrücken.

Ich erwarte von Ew. Liebden jetzo Nachrichten, was bei Eger passiret ist.[4] Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.[5]

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst.

8863. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IN SCHÖNECK.

Lockwitz, 15. April 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe den von Ew. Liebden an Mich eingesandten Brief vom 13. dieses richtig erhalten. So wie Ich daraus ersehe, so bin Ich besorget, dass dasjenige Mouvement, welches Ew. Liebden bisher gethan, nicht die Bewegung bei dem Feinde machen wird, so Ich gehoffet,[6] und wäre es zu wünschen, dass der Feind mehrere Attention darauf nähme und sich einbildete, als ob es etwas serieuses wäre, und Jalousie auf Eger nähme. Indess da nunmehro die Zeit dazu nicht mehr übrig ist, so haben Ew. Liebden nunmehro nur an die grosse Sache zu gedenken,[7] als die weit importanter ist.

Die Antwort, so Ew. Liebden dem Markgrafen von Baireuth gegeben, ist recht sehr gut.[8]

[1] In einem Schreiben vom 15. April wird dem Prinzen noch einmal die Marschroute des Königs mitgetheilt, und ihm, ebenso wie dem Herzoge von Braunschweig-Bevern (vergl. Nr. 8861 Anm. 4), befohlen, die Feldjäger für den König durch Sachsen zu senden. — [2] Im Concept folgen noch die Worte: „und da bleibet es dabei, dass also Dieselbe Sich darauf völlig einrichten müssen.“ — [3] Im Concept folgt noch: „mit dem Bataillon Le Noble“. — [4] Vergl. S. 483. — [5] Ein Postscript zu dem Schreiben handelt über sächsische Deserteure vom Loën'schen Regiment. Vergl. S. 451. — [6] Vergl. S. 423. 472. 483. — [7] Vergl. Nr. 8812. — [8] Der Markgraf hatte bitten lassen, man möge in seinem Lande keine Lieferungen für das preussische Heer eintreiben. Prinz Moritz antwortete, der König habe befohlen, „dass die Armée in allen Landen vor baare Bezahlung leben solle“.

Was die auf Nachrichten ausgeschickte Officiers anlanget, da haben solche hauptsächlich ihre Attention auf die Franzosen, so sich bei Neuss und Mainz versammeln, und auf deren Mouvements, so sie machen wollen, zu richten; dann was die Reichsvölker angehet, da wird es sich lange trainiren, ehe solche zusammen zu bringen sein werden. Ich schicke Ew. Liebden hierbei einen Brief an Meine Schwester zu Baireuth[1] mit dem Ersuchen, solchen mit Sicherheit und ohne allen Éclat bestellen zu lassen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Friderich.

8864. AN DEN GENERALLIEUTENANT BARON DE LA MOTTE IN MINDEN.

Lockwitz, 15. April 1757.

La Motte meldet, Minden 11. April: „Da ich eben von Bielefeld abreisen wollte,[2] kamen des Herren Erbprinzen von Hessen-Cassel Durchlaucht und zeigte mir Ew. Königl. Majestät Ordre,[3] dass ihm das Commando über die drei Regimenter übergeben wäre, und welches Dieselben auch sofort denen Regimentern bekannt machten. Ich erfreue mir also ohngemein, dass Ew. Königl. Majestät bis hieher meine Dispositiones gnädigst approbiret haben, durch Dero allerhöchstes Handschreiben unter selbigem Datum; wobei ich Ew. Königl. Majestät allerunterthänigst kann versichern, dass ich alle ersinnliche Déférence und Ménagement vor den Herren Erbprinzen gebrauchet habe, als commandirender und Ew. Königl. Majestät Ordres habender General aber befohlen, was einem jeden zur Achtung nöthig war. Ew. Königl. Majestät haben indessen die allergnädigste Einsicht, [dass Sie] mich als einen siebzigjährigen, der zwar den allerbesten Willen hat, aber dem es an Vermögen fehlet, zu Pferde mehr zu agiren, gleich so vielen anderen getreuen Knechten mit Brod zu versorgen in Gnaden geruhen werden. . . . Rittberg habe ganz ausgeleeret,[4] das Schloss aber mit 50 Mann besetzet gehalten, und da Ew. Königl. Majestät mir befohlen, den Generalmajor von Jungken mit seinem Regiment dahin zu senden und auf Discretion zu leben,

Ich habe Euer an Mich unter dem 11. dieses erlassenes Schreiben erhalten, aus solchem aber ganz ohngerne und mit Mühe ersehen, wie Ihr den Einhalt Meines an des Generallieutenant Erbprinzen von Hessen-Cassel [Liebden] erlassenen Schreibens gar anders ausgeleget, als Ich solches verstanden habe, ohnerachtet Ich Euch doch Meine Intention darunter sowohl zugleich als nachhero zur Gnüge bekannt gemachet und Mich darunter gegen Euch im Vertrauen eröffnet habe.[5] Ihr werdet von selbsten erachten — worüber Ich doch von Euch fordere, dass Ihr Mir das Secret menagiren und Euch gegen niemanden deshalb etwas äussern sollet — wie viele Ursachen Ich habe, gedachten Erbprinzen in gegenwärtigen Conjuncturen, bei den zumal von seines Herrn Vaters Durchlaucht erreichten Jahren und denen schwächlichen Gesundheitsumständen, worinnen er sich findet, zu menagiren, auf dass ersterer nicht eine Partie

[1] Ein Schreiben vom 14. April, enthaltend die Anzeige von den bedenklichen Gesundheitsumständen der Königin-Mutter. Vergl. S. 289. — [2] Vergl. S. 285. — [3] Diese Ordre sowie die nachher erwähnte an La Motte, beide vom 5. April, liegen nicht vor. — [4] Vergl. S. 479. 485. — [5] Vergl. S. 454.

so ist auch selbiges völlig effectuiret und dadurch auch ganz kahl gemachet worden."

nehme, so Mir und Meinen Alliirten sehr präjudicirlich sein könnte.[1] Dahero Ich dann auch von Euren allezeit gegen Meinen Dienst gehabten treu attachirten Sentiments versichert bin, Ihr werdet Meine ohnedem jetzo genugsam habende Sorgen nicht noch vermehren, noch Meine Intention hierunter anders nehmen wollen, als Ich solche verstanden habe und noch verstehe, nämlich, dass zwar der Erbprinz dem Namen nach und ad honores das Commando der sechs Bataillons, sowie er solches vorhin als Gouverneur zu Wesel gehabt, continuiret und darunter nicht zurückgesetzet wird, Ihr aber das wirkliche Commando über dieses Corps und die eigentliche Disposition davon in allen essentiellen und den Dienst betreffenden Sachen behaltet; Ich auch deshalb, wie bisher, also auch noch fernerhin alle Meine Ordres an Euch adressiren und Euch die Disposition und Execution davon überlassen werde. Bei welchen Umständen dann Euch eigentlich wie vorhin das Commando bleibet, des Erbprinzen Liebden aber solches ad honores haben, und also, was ihm deshalb etwa bleibet, die Parole ist, so von ihm genommen wird, und welches eine Distinction ist, so sonsten wohl Fürsten und Prinzen geschiehet, die auch nicht einmal im Dienst sein.

Ich hoffe demnach, Ihr werdet Euch und, wie schon erwähnet, Mir deshalb nicht mehr Sorgen und Difficultäten verursachen, als Ich in gegenwärtigen Umständen schon habe, vielmehr Meinen Dienst bei denen dortigen Truppen mit aller Attention nach als vor besorgen und verrichten, da Ich Mich darunter auf Euch lediglich reposire. Welches Ich dann auch des Erbprinzen Liebden convenablement zu erkennen geben werde;[2] inzwischen Ihr Euch nur in allen übrigen Sachen mit Politesse gegen Dieselbe zu betragen habet.

Wegen Rittberg, und dass dieser Ort wegen seiner Lage zu conserviren, beziehe Ich Mich auf Mein letzteres Schreiben an Euch,[3] werde aber nicht gerne sehen, dass bei dortigen Meinen Regimentern das Discretionleben einreisse, als welches nur zu Excessen und endlich zu Desertionen Gelegenheit giebet; mithin Ich Euch auf gute Ordre und Disciplin zu halten sehr recommandire.

Wegen Lippstadt habe Ich durch Meine beide letztere Schreiben[4] gleichfalls Meinen Willen schon bekannt gemachet; worauf und was Ich Euch deshalb sonst schon geschrieben, Ich Mich hier beziehe und es dabei bewenden lasse.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 404. 406. — [2] Vergl. Nr. 8865. — [3] Nr. 8840. — [4] Nr. 8832. 8840.

8865. AN DEN GENERALLIEUTENANT ERBPRINZ VON HESSEN-CASSEL IN LIPPSTADT.

Lockwitz, 15. April 1757.

Ich habe Ew. Liebden Schreiben vom 10. dieses erhalten und bin von dessen Einhalt ganz wohl zufrieden gewesen.

Was den General de la Motte anlanget, da werden Ew. Liebden von selbsten zu erwägen geneigt sein, wie derselbe um so mehr alles Ménagement von Seiten Ew. Liebden bei dem Commando verdienet,[1] als derselbe eigentlich nach seiner Tour und in der Ancienneté älterer General ist, als wie Ew. Liebden nach Dero Patente, und dass Ich dasjenige, so Ich dieserwegen disponiret habe, aus ganz personellem Égard und Hochachtung für Ew. Liebden gethan; wie Ich denn auch Mich dieserwegen nicht entbrechen kann, Meine Ordres, so viel das Detail von dem Corps angehet, demselben zu adressiren und ihm die Ausarbeitung derer Details zu überlassen,[2] worüber er jedennoch mit Ew. Liebden jedesmal getreulich communiciren, Ew. Liebden alle Distinctiones und Honneurs lassen und sich in allen Stücken so betragen wird, wie es Meine Intention darunter ist und die gute Harmonie, auch Mein Dienst es erfordert.

Friderich.

Nach dem Concept.

8866. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IN EIBENSTOCK.

Lockwitz, 16. April 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 15. dieses habe Ich erhalten. Da Dieselbe in Dero chiffrirtem Postscriptum[3] derer Regimenter zu Chemnitz erwähnen, so muss Ich Deroselben darüber zur Erkennung geben, dass Ich nichts anders weiss, als dass Ew. Liebden auf Kommotau marschiren und den 22. daselbst einrücken werden.

Dem Major von Bornstedt schicke Ich sogleich die Ordre, mit seinem Grenadierbataillon nach Chemnitz zu marschiren. Das Regiment von Oldenburg[4] hat nicht eher aufbrechen können, als bis die Auswechselung[5] mit dessen Leuten geschehen ist;[6] jetzo aber hat es die Ordre bekommen, den 21. in Chemnitz einzurücken, und ist es nicht dran gelegen, wann es nach empfangener Postirung zwei Tage später kommt.

Die vornehmste Sache ist, dass Ew. Liebden den 22. dieses nach Kommotau kommen. Den 24. werde Ich Ihnen Husarenpatrouillen gegen Brüx schicken, um doch zu wissen, was da passiret, weil Ich

[1] Vergl. Nr. 8864. — [2] Vergl. S. 508. — [3] Dasselbe liegt nicht mehr vor. — [4] Vergl. S. 506. — [5] Vergl. S. 465. — [6] Das Oldenburg'sche Regiment war aus einem ehemals sächsischen Regiment (Regiment sächs. Garde) gebildet worden.

glaube, dass Ew. Liebden denn schon da sein werden. Den 22. bin Ich gewiss bei Nollendorf und den 23. schon bei Hlinay,[1] von daher Ew. Liebden schon Meinen Retraiteschuss werden hören und Meine Feuer werden sehen können. Da aber auch werde Ich Dieselbe abwarten und nicht einen Schritt weiter marschiren, bis Sie zu Mir gestossen seind. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Wegen die 10 Escadrons Cuirassier[2] muss bald positive Antwort haben.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

8867. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lockwitz, 16. April [1757].

Ich habe Euren Bericht vom 10. dieses erhalten und danke Euch zuvorderst vor die Communication aller darin enthaltenen Nachrichten, unter welchen Ich das Betragen der russischen Generalität wegen derer dort arretirt gewesenen und wieder mit so vielen Umständen zurück gelassenen preussischen Bauern nicht mit denen übrigen Umständen zu conciliiren weiss.[3]

Demnächst gebe Ich Euch in Antwort, dass wie Ich von allen Euren gemeldeten Arrangements sehr zufrieden bin, Ich Euch ohnmöglich über alles dortige kleine Detail von hier aus mit Resolution versehen kann, als einestheils Ich hier Selbst jetzo sehr viel zu thun habe, anderntheils aber Ich Euch schon einmal die ganze und freie Disposition überlassen, es dorten so zu machen, wie Ihr es vor Meinen Dienst convenable erachtet, und wie es denen vorkommenden Umständen und Euren Kräften conforme ist.[4]

Dass Ihr denen dasigen Garnisonregimentern das Brod geben lasset, solches dependiret lediglich von Eurem Gutfinden, so dass Ihr deshalb nicht einmal bei Mir anfragen dörfen. Wann es auch mit denen dortigen Garnisonregimentern wegen des Dienstes im Felde noch nicht recht fort will, so habet Ihr ja Meines Erachtens dorten Infanterieregimenter genug, da Ihr von jedem etwa 2 Lieutenants vor der Hand zu denen Garnisonregimentern geben könnet, um diesen alles recht zu expliciren und begreifen zu machen; denn von hier aus Ich ohnmöglich deshalb welche hinschicken kann, die Uebersendung derer

[1] Vergl. S. 506. — [2] Vergl. S. 475. — [3] Aus der Gegend bei Memel waren 9 Bauern von einem Commando Russen gemisshandelt worden, dagegen hatte „der russische General in Mitau die Bauern sogleich losgelassen, jedem 4 Rubels geben, den Officier, so sie misshandelt, als Arrestant nach Mitau holen und das Commando brav zerprügeln lassen.“ „Ich weiss nicht,“ schliesst Lehwaldt seinen Bericht, „was ich aus diesem freundschaftlichen, justen Bezeigen urtheilen soll.“ — [4] Vergl. Bd. XII, 448—457.

Reglements von dem General von Massow zu weitläuftig ist und zu langsam gehet.

Die russischen Sachen angehend, so werdet Ihr aus Meinen Euch communicirten Nachrichten ersehen haben, dass dieselbige nicht vor dem Monate Juni fertig sein können.[1] Ich glaube auch nicht allerdinges und vor gar gewiss zu sein, dass die Russen gegen Preussen was sonderliches tentiren werden, sondern noch Absichten gegen Schlesien mit haben.[2] Uebrigens ist es gewiss, dass sie überall in schlechten Umständen sein.

Anlangend dasjenige, so Ihr wegen Pillau meldet, so müsset Ihr deshalb dorten Eure Mesures, so gut Ihr könnet, nehmen. Ich habe zur Zeit noch alle Versicherungen aus Engelland, dass man Mich mit einer Escadre in der Ostsee zur Sicherheit Meiner Küsten secondiren wolle;[3] ausserdem aber, da[4] in solchem Lande und nach der dort etablirten Regierungsform alles sehr langsam gehet[5] und die Engelländer jetzo mit Equipirung starker Flotten gegen Frankreich beschäftiget seind,[6] so getraue Ich Mich nicht zu garantiren, dass eine englische Escadre eher als eine russische Flotte in der Ostsee sein solle. Welches Ich Euch zu Eurer Direction nicht verhalten kann, ob Ich gleich noch hoffe und glaube, dass die Engelländer ihr Engagement dieserwegen erfüllen werden, auch eine russische Flotte schwerlich eher als im Junio in See wird kommen können, noch etwas entrepreniren wird, bevor die Landmacht agiret. Nicht zu gedenken, dass es damit mehr Ostentation als was besonders ist, da Ich von guter Hand weiss, dass sie kaum 400 Matrosen auf der ganzen Flotte haben, so jemalen in See gefahren,[7] die übrigen lauter Rekruten und Soldaten von der Admiralität sein, welche sie, so weit sie reichen, mit den von denen kleinen Fahrbooten, so zwischen Petersburg und Kronstadt fahren, verwechseln wollen.

Friderich.

P. S.

Ausser vorigem, so Ich Euch geschrieben, mache Ich Euch annoch im Vertrauen bekannt, wie Ich gedenke, dass sich hier in Zeit von 14 Tagen ein vieles decidiren soll. Wir werden hier zwischen dem 18. und dem 22. dieses den Feind anfallen, [von verschiedenen] Seiten in seine Quartiere in Böhmen fallen, und, weil er die Distribution von seinen Magazins mit all zu weniger Vorsicht gemachet hat, so gründet sich unser ganzes Project darauf, ihm seine Magazins zu nehmen[8] und ihn mithin dadurch fast aus Böhmen herauszujagen. Womit Ich gedenke zum spätesten den 10. Mai fertig zu sein. Alsdenn mögen Russen oder Franzosen kommen, so kann Ich auf allen Seiten Tête machen, und wird der Feind gewiss seine Campagne total verloren haben. Daferne auch mein Projet mit gutem Success reussiret, so

[1] Vergl. S. 475. — [2] Vergl. S. 37. 42. 151. 170. 191. — [3] Vergl. S. 503. — [4] In der Vorlage: „dass". — [5] Vergl. S. 502. — [6] Vergl. S. 397. — [7] Vergl. S. 503. — [8] Vergl. S. 488.

glaube ich gewiss, dass bei solchen Umständen die Russen sich sehr bedenken werden zu agiren. Wollten sie aber es auch thun, so würde es leicht sein, dass wir die Supériorité über sie gewönnen.

Nach dem Concept.

8868. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF SCHWERIN IN LANDSHUT.[1]

Lockwitz, 17. April 1757.

Ich habe Euer Schreiben vom 15. dieses erhalten, worauf Ich Euch dann in Antwort ertheile, dass, was den Major von Skrbensky anlanget, Ich Mir das Avancement bei der Armée allemal reserviret habe, ausserdem auch von dem Avanciren derer Officiers nach ihrer Tour nicht abgehen kann, und Ich wünschete, dass wenn Ihr deshalb etwas vorzustellen nöthig gefunden, solches eher gethan hättet; da es nunmehro um so weniger angehet, als Euch dieses Schreiben nicht eher treffen wird, als wenn Ihr schon vorgerücket sein werdet. Sonsten pflege Ich bei Märschen die beste Officiers mitzunehmen; es wundert Mich, dass Ihr solche zurücklasset.

Ich mache Euch sonsten noch bekannt, dass Ich bereits den 23. dieses bei Hlinay sein werde.[2] Wenn Ich sehe, dass der Feind nicht beisammen, so werde Ich sehen, ob man auch auf der Seite was auf ihn tentiren kann.

Im übrigen zweifele Ich nicht, dass unsere Expedition recht gut und nach Wunsch gehen werde, wenn Ihr nur Euren Marsch auf Raudnitz oder auf Melnik oder auf Leitmeritz dirigiren werdet[3] und also auf einen dieser Orten, wie es Eure Umstände werden zulassen wollen, damit wir, wie Ich Euch schon geschrieben, den Haupt-But unserer Entreprise, wenigstens grösstentheils, erreichen. Wenn das geschiehet, so zweifele ich fast nicht, dass die Campagne dort in vierzehn Tagen zu Ende sein werde.

Friderich.

Nach dem Concept.

8869. AN DEN GENERALLIEUTENANT ERBPRINZ VON HESSEN-CASSEL IN LIPPSTADT.

Der Erbprinz berichtet, Lippstadt[4] 13. April, drei französische Bataillone seien im Vorrücken gegen Hamm; er befürchte von Bielefeld abgeschnitten zu werden und wolle deshalb den Rückzug nach Bielefeld antreten.

[Lockwitz, 17. April 1757.][5]

Ich hätte La Motte über allem instruiret, Ich hielte nichts von zu zeitigem Zurückeziehen; wann drei oder vier französische Regimenter

[1] Schwerin war nach seinen Schreiben am 16. April in Landshut, am 18. Abends in Trautenau. — [2] Vergl. S. 510. — [3] Vergl. S. 504. — [4] Der Erbprinz war am 12. April in Folge des Königlichen Befehls (vergl. Nr. 8832) mit den Regimentern von Bielefeld (vergl. S. 485) wiederum nach Lippstadt marschirt. — [5] Das Datum ergiebt die Antwort des Prinzen.

nur kämen, soll er sie auf den Hals gehen und jagen sie tüchtig zurücke. Kämen aber 8 oder 10,000 Mann, so müsste er zurücke.

Friderich.

Eigenhändige Weisung für die Antwort; in dorso des Berichts des Erbprinzen.

8870. A MONSIEUR DE CALKŒN, MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES, A TORGAU.

Lockwitz, 17 avril 1757.

Monsieur de Calkœn. Je viens de recevoir la lettre qu'il vous a plu me faire le 13 de ce mois.[1] Je crois que je puis m'exempter de vous donner les plus fortes assurances de l'envie que j'ai et que j'aurai toujours de vous obliger. Mon estime et ma considération pour vous sont trop bien constatées pour souffrir aucun doute, et j'aurais satisfait en même temps au désir que j'ai de vous faire plaisir, et à mon inclination à la clémence, si je pouvais déférer à votre intercession. L'humanité vous a fait agir, j'en suis convaincu, mais j'espère aussi de votre justice que vous conviendrez que ma propre sûreté et celle de mes affaires m'obligent d'user d'une sévérité qui certainement ne m'est point naturelle, et à laquelle les machinations de mes ennemis me forcent.

Je suis donc véritablement fâché que, pour cette fois-ci, je ne puis vous témoigner tout le cas que je fais de votre intercession comme une suite de mon estime parfaite pour vous.

Federic.

Nach dem Concept.

8871. UNTERREDUNGEN DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

[Lockwitz, 18. April 1757.]

Mitchell schreibt, Dresden 19. April, an den Herzog von Cumberland: „Sir. Since I had the honour of writing to Your Royal Highness by the messenger dispatched last Friday, I have seen His Prussian Majesty twice; but it was only yesterday that he opened himself to me for the plan of operations for the ensuing campaign, of which I shall endeavour to give Your Royal Highness an account, after premising some things necessary to be known, as Your Royal Highness may not have seen my latest letter to the Earl of Holdernesse."

Es folgt eine Erzählung der Unternehmungen des Herzogs von Bevern gegen Friedland[2] und des Corps unter dem Prinzen von Preussen und Keith gegen Neustadt,[3] eines Vorstosses des Prinzen Moritz gegen Eger[4] und eines gleichen des Prinzen Heinrich gegen Hainspach.[5]

1 Calkoen hatte in einem Schreiben, d. d. Torgau 13. April, zu Gunsten des verhafteten Grafen Wackerbarth (vergl. S. 480. 500) sich verwendet. — 2 Vergl. S. 375. 376. — 3 Vergl. S. 473. — 4 Vergl. S. 506. 516. — 5 Vergl. S. 505. 519.

„All these, Sir, were but feints to alarm, amuse and, if possible, deceive the enemies, who, by the accounts from Bohemia, are still quiet in their quarters; and if those false attacks have so far succeeded, as to cover the King of Prussia's real intention, I may venture to say that His Prussian Majesty is upon the point of executing one of the boldest and one of the greatest designs that ever was attempted by man.

Yesterday the King of Prussia told me that *maréchal* Schwerin with his army had entered Bohemia[1] and was to be joined by the troops under the Prince of Bevern from Zittau to act on the other side of the Elbe. He said likewise that on Wednesday he will leave Lockwitz, and on Thursday, the 21st, the whole army will march, and it is to be joined in Bohemia by the corps under Prince Moritz of Dessau. He did not name the place of junction,[2] but I conjecture it will be towards Leitmeritz, as the navigation of the Elbe is most essential[3] and must be preserved. For the same reason part of the army will pass through Hellendorf, Hlinay, Aussig etc. into Bohemia . . .

The King of Prussia said the greatest difficulty he had found in bringing this project to bear, was the securing of dry forage for the cavalry and provisions for his men,[4] which, however, he had now accomplished without trusting to what might be found in the enemy's magazines. He added one other thing had given him great trouble, which was to conceal his real design from his own officers. In this too he had succeeded, for I really believe that yesterday morning there were but two persons in the whole army besides himself that were then acquainted with his plan;[5] and the secret has been so well kept that till this day the officers knew nothing of his intention to leave Lockwitz, but talked that in a few days perhaps, if the weather was fine, the army would encamp.

If His Prussian Majesty succeeds in the execution of this noble project, he will soon be in a condition to succour the army of Your Royal Highness,[6] and to help to protect the Landgrave of Hesse, which he has much at heart;[7] and I have the satisfaction to assure Your Royal Highness that the King of Prussia continues in the best disposition towards His Majesty and towards Your Royal Highness, though he complains bitterly, and perhaps with too much reason,[8] of the late transactions at Hannover and of the cold indifference and slowness with which things there have been conducted, but he is persuaded Your Royal Highness can and will restore everything[9] . . ."

Mitchell schreibt an Holdernesse, Dresden 19. April (private), man sei einem Mordanschlag gegen den König auf die Spur gekommen;

[1] Vergl. S. 512 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 510. 526. — [3] Vergl. Bd. XIII, 297. — [4] Vergl. S. 416. 423. 440. 488. — [5] Vergl. dagegen Nr. 8834 S. 480. — [6] Vergl. S. 488. — [7] Vergl. S. 468. 518. — [8] Vergl. S. 437. 465. — [9] Einen Theil der an den Herzog von Cumberland gesandten Nachrichten schreibt Mitchell ebenfalls am 19. April in dem officiellen Bericht an Holdernesse.

was über denselben in Erfahrung gebracht, scheine vollkommen begründet zu sein. „The King of Prussia mentioned to me the two persons that were set out from Warsaw upon that detestable design; they will be looked after, if they come this way; but he said nothing that could lead me to conjecture by whom they were put upon it. In conversation he assured me that he had no intention to hurt any of the Royal family, that what was done,[1] was absolutely necessary . . . I think upon the whole His Prussian Majesty has had a very narrow escape, which however seems to have made no impression at all upon him, nor to have created in him the least diffidence whatever of anybody."

Nach den Concepten im British Museum zu London.

8872. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ZITTAU.

Lockwitz, 18. April 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe den Einhalt Ew. Liebden Schreiben vom 17. dieses mit mehrern ersehen und gebe Deroselben darauf in Antwort, dass der Wein nunmehro wirklich eingeschenket ist und also getrunken werden muss, und dass mithin Ew. Liebden den 21. oder den 22. herein müssen,[2] aber auch gleich campiren müssen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ich formire das erste Lager den 21. bei Cotta, den 22. bei Nollendorf, den 23. bei Hlinay.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8873. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN LOCKWITZ.

[Lockwitz, 18. April 1757.]

An Prinz Moritz muss geschrieben werden:[3] Es wäre recht gut.[4] Schwerin wäre schon in Böhmen, er würde keine Contreordre kriegen, sondern es blieb' alles feste. Ich würde den 22. bei Nollendorf und den 23. bei Hlinay stehen, und fände ich was, so ginge ich es grade auf den Hals. Was seine Bagage anging', so würde Retzow wegen der Fourage instruiren, das Bataillon Le Noble könnte solche durch Giesshübel nachbringen.

An Retzow dieses communiciret, und an Le Noble Ordre, den 26. mit der Bagage nach Dippoldiswalde, den 27. nach Cotta, 28. Ruhetag,

[1] Vergl. Nr. 8854. — [2] Vergl. S. 526. — [3] Demgemäss Ordre an den Prinzen Moritz, d. d. Lockwitz 18. April. — [4] Gemeint sind die von dem Prinzen in einem Bericht, d. d. Annaberg 17. April, angezeigten Vorbereitungen zum Einmarsch in Böhmen.

den 29. nach Nollendorf, den 30. nach Hlinay, allwo er weitere Ordre kriegen wird.

Friderich.

Eigenhändige Weisungen; in dorso des Berichts des Prinzen Moritz vom 17. April.

8874. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IN ANNABERG.

Lockwitz, 18. April 1757.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Ew. Liebden auf Meine beide Schreibens wegen der grossen Affaire[1] noch gar nichts geantwortet haben, so bin Ich inquiet, dass Dieselbe Sich mit der Nebensache zu lange aufhalten. Sie wissen, dass es Mir auf Eger gar nicht ankommet, Ich bitte Dieselbe also, an die Hauptsache und die vornehmste Sache zu denken, welche Sie noch vor Sich haben, um die wenige Tage, so noch übrig sein, nicht zu versäumen. Die Egrische Sache ist ein pures Spiegelgefechte;[2] auf die andere Sache aber kommet alles an, und diese letztere ist das solide. Ich werde geschwinde Meinen Weg fortgehen, Ew. Liebden aber werden wohl bedenken, was [es mir] als König vor ein stark und terribles Präjudiz und Unglück machen könnte, wann Dieselbe mit Dero Corps auch nur einen Tag zu späte kämen. Ich erwarte citissime Dero Antwort. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst.

8875. AU PRINCE HENRI A NEUSTADT.

[Lockwitz,] 18 [avril 1757].

Je vous remercie, mon cher Frère, du rapport que vous m'avez envoyé. Le nombre des Autrichiens y est fort exagéré. J'ai eu hier un déserteur de Jung-Wolfenbüttel, qui dit que deux bataillons de son régiment marchaient vers Reichenberg; mais deux bataillons ne font pas un si grand renfort. Les troupes sont éparpillées, et entre ci et deux jours ils s'enfuiront tous; peut-être que demain vous apprendrez quelque chose de plus détaillé. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Federic.

Notre chère mère se porte infiniment mieux.[3]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Nr. 8862. 8863. — [2] Vergl. S. 472. 483. 506. 514. — [3] Vergl. S. 289.

8876. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lockwitz, 19. April 1757.

Ich habe wohl ersehen, was Ihr Mir in Eurem Bericht vom 13. dieses gemeldet habet, und bin von allen Euren darin angezeigeten Arrangements gar sehr zufrieden gewesen, als welche Ich durchgehends approbire; nur ist das einzige, so Ich zu erinnern habe, dass bei dem einen derer beiden von Euch eingeschickten Lagerplans es Mir vorkommet, als ob es hinten zu sehr geschlossen wäre, desfalls Euch dann recommandire, Euch überhaupt sehr in Acht zu nehmen, dass Eure Lager nicht zu sehr hinten geschlossen seind, sondern dass solche allemal hinten offen bleiben, so eine derer nöthigen Präcautionen ist, um nicht in sehr grosse Embarras zu verfallen.

Dass Ihr die Regimenter dorten bald in die Kantonirquartiere gehen lassen wollet, ist recht sehr gut; je später Ihr aber in das Lager gehen werdet, je besser wird es vor die Conservation derer Truppen wegen des bekannten rüden Klima in Preussen sein. Jedoch kann Ich Euch darunter nichts vorschreiben, sondern Ihr müsset Euch deshalb billig nach denen Umständen richten.

Nach allen Meinen denen Nachrichten, so Ich bisher habe, scheinet es noch nicht, als ob die Russen was rechts auf Preussen entrepreniren wollten, so dass man zuweilen glauben sollte, dass sie mehr Ostentationes machen, als wirklich agiren wollen, welches sich doch bald klärer zeigen muss. So viel weiss Ich gewiss, dass zu Kowno und auf der Seite von Grodno sie nur 1200 Mann haben, pur oder hauptsächlich in der Absicht, Euch die Vivres zu benehmen, so Ihr aus Polen bekommet.

Friderich.

Nach dem Concept.

8877. AU LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Der Landgraf von Hessen-Cassel schreibt, Cassel 15. April: Der französische Gesandte Folard habe von neuem eine Denkschrift eingereicht, mit der entschiedenen Forderung, Hessen-Cassel solle sich zur Neutralität entschliessen.[1] „Le susdit ministre a encore ajouté de bouche et confirmé par la lecture de ses instructions que l'idée de la médiation de l'Empire[2] ne pouvait être goûtée, puisque ce n'était que Votre Majesté qui l'avait fait naître, pour gagner du temps, et qu'elle n'était soutenue que de ceux qui suivaient Son parti; qu'une médiation de la part de l'Empire était d'autant moins admissible, puisque la qualité de médiateur dérogerait à celle de juge, qui était la seule qui lui convenait, que, quant à la résolution qui avait été prise à la Diète à la pluralité des voix, tous les membres de l'Empire étaient obligés de s'y tenir; que ceux qui voudraient s'y opposer, ne pourraient être regardés que comme infracteurs des lois de l'Empire, et que l'Empereur, l'Impératrice, l'Empire et les garants de la paix de Westphalie ne pourraient s'empêcher de les regarder comme ennemis et adhérents de Votre Majesté.

[1] Vergl. S. 466. 467. — [2] Vergl. S. 127. 148. 466.

Toutes ces déclarations et menaces, Sire, n'ont nullement ébranlé ma fidélité à mes engagements, ni cet attachement décidé et inviolable pour les intérêts de Votre Majesté et de la cause commune; . . . mais Elle jugera aussi que . . . je dois m'attendre au plus tôt à l'invasion hostile de mes pays, qui se trouvent sans aucune défense, et outre les pertes et dommages que j'en souffrirai, j'ai encore tout à craindre pour la succession réglée en faveur de mes petits-fils dans le comté de Hanau,[1] au cas que ma fin doit arriver, pendant que les troupes françaises ou impériales s'en trouveraient en possession. Je cours encore risque de me voir frustré du droit de garnison à Rheinfels,[1] qui à peine m'a été assuré définitivement par mon dernier accommodement avec la branche de Rothenburg."

Der Landgraf bittet den König um eine schleunige Hülfe für sein bedrohtes Land und um Zusicherung einer Entschädigung für die Verluste, die ihm bevorstehen; er meldet, dass er mit dem gleichen Gesuch auch an den König von Grossbritannien sich gewendet habe.

Lockwitz, 19 avril 1757.

Monsieur mon Cousin. J'ai été vivement touché de la communication confidente que Votre Altesse a bien voulu me faire, par la lettre qu'Elle m'a faite du 15 de ce mois, de ce qui s'est passé auprès d'Elle relativement aux nouvelles tentatives qu'on a faites pour Lui inspirer de nouvelles appréhensions, dans la vue de La détacher de Ses vrais et fidèles alliés. Je suis d'ailleurs extrêmement sensible aux sentiments magnanimes et sincères qu'Elle a bien voulu me renouveler à ce sujet. Je vois, par tous ces procédés de la part de mes ennemis, qu'ils s'imaginent de pouvoir donner la loi à tout l'Empire et exercer le despotisme sur toute l'Allemagne à leur gré; mais, grâce à Dieu! les choses ne sont pas encore là, et pourvu que Votre Altesse prendra patience encore, Elle verra que j'ai pris mes arrangements de sorte que dans peu le jeu se changera, et que mes ennemis trouveront combien ils sont éloignés encore du but orgueilleux qu'ils s'étaient proposé.

Votre Altesse peut être assurée que je fais tous mes arrangements pour L'assister de la façon la plus efficace, au cas qu'on voudrait s'en prendre à Elle, en haine de Ses sentiments patriotiques, et, quant au concert à prendre et aux liaisons ultérieures et communes à fixer avec Sa Majesté Britannique pour soutenir les droits de Votre Altesse et Ses mesures prises par rapport à la succession,[2] je ne ferai nulle difficulté d'y entrer et de Lui garantir un dédommagement raisonnable à l'égard des pertes qu'Elle saurait subir. Mais ce dont je prie Votre Altesse avec instance et même pour Ses propres sûretés, c'est qu'Elle m'avertisse exactement de tous les mouvements des troupes françaises et de leur assemblée en corps auprès de Cologne ou auprès de Mayence, afin que je n'agisse pas aveuglément, mais sache plutôt ce que j'aurais à faire.

Pour ce qui regarde la forteresse de Rheinfels, Votre Altesse conviendra qu'il me sera difficile, pour ne pas dire impossible, d'y porter quelque corps de mes troupes pour soutenir cette place, malgré le

[1] Vergl. S. 388. — [2] Vergl. Bd. XI, 30; Faber, Europ. Staatskanzlei, Bd. 107, S. 657.

secours que je porterais au pays de Hesse; il pourrait ainsi arriver qu'on obligerait Votre Altesse d'y admettre une garnison étrangère. Mais, ce cas même supposé, Elle n'y saura perdre qu'une possession momentanée, vu qu'à la pacification générale des troubles présents on sera obligé de La rétablir *in integrum*.

Votre Altesse comptera, au reste, sur mes sentiments de la plus parfaite amitié, et combien je serai charmé de Lui prouver ma reconnaissance de toutes les marques qu'Elle me donne de la Sienne, étant avec toute la considération et l'estime possible, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8878. AU PRINCE HENRI A NEUSTADT.

[Lockwitz,] 19 [avril 1757].

Mon cher Frère. Vous avez fait à merveille,[1] et cela va très bien jusqu'ici. Je dois vous aviser que le régiment de Wylich est entré en quartier à Pirna; mais comme j'ai retiré le régiment de Zastrow de Posta et de Copitz, vous y logerez demain le régiment de Charles. Pour les régiments de Bevern, d'Itzenplitz et Wied, vous les placerez dans les villages les plus voisins de notre pont de bateaux et le mieux que vous pourrez, comme à Pratzschwitz, Jessen, et si cela n'en est pas assez, à Lohmen. Je vous avertis que le 21 toutes vos troupes entreront dans le camp de Cotta. Il faut le 20 que les dragons et hussards passent encore la rivière, et comme on ne saurait leur procurer de l'abri, il faut qu'ils campent auprès du faubourg de Pirna. J'enverrai quelqu'un demain sur votre chemin avec les dispositions pour le 21. Adieu, mon cher Frère, je vous embrasse.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8879. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

Lockwitz, 19 [avril 1757].

Ma très chère Sœur. S'il y avait eu des troupes à passer par votre pays, je n'aurais pas manqué de vous en avertir, ma très chère Sœur. Il ne s'agit pas d'Eger, mais de quelque chose de mieux.[2] Je suis sur mon départ, et avec cela muet et sourd pour 15 jours. Je vous embrasse de tout mon cœur, vous priant de me croire avec la plus parfaite tendresse, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Prinz Heinrich berichtet, Neustadt 18. und 19. April, über den glücklich durchgeführten Vorstoss gegen Hainspach und Schluckenau. Vergl. S. 505. — [2] Vergl. Nr. 8874.

8880. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG IN LOCKWITZ.

[Lockwitz, 19. April 1757.][1]

Prinz Ferdinand hat die Avantgarde; er kriegt mit die Regimenter: Grenadiere Billerbeck, Gemmingen, Rammin, Diringshofen, Wangenheim, Kanitz; das Regiment Zastrow und die Mayr'schen Panduren[2] nebst die Generals Manstein und Zastrow; das Regiment von Meinecke und Szekely. Er bricht den 22. von Hellendorf auf, und bei Nollendorf theilet er sich; [mit] Manstein nebst Billerbeck, Gemmingen,[3] Rammin, Diringshofen, Kanitz, das Regiment Szekely und Meinecke marschiret der Prinz Ferdinand nach Karbitz, leget die Infanterie in das Dorf, die Cavallerie campiret; kann er den Hadik, der bei Kulm stehet, eins anhängen, so muss er es thun und schicken sein Rapport nach Hellendorf, allwo das Lager aufgeschlagen ist. Zastrow marschiret mit seinem Regiment, Gemmingen und die Panduren nebst 2 Mortiers nach Aussig, jaget den Feind allda weg, nimmt das Magazin und schicket nachdem den Obristlieutenant Kleist nebst dem 1ten Bataillon und die Panduren und 2 Mortiers nach Tetschen, um es aufzufodern, und wann es sich nicht geben will, von diesseits der Elbe zu bombardiren. Nachdem wird Zastrow nach Nollendorf schicken, um weitern Verhaltungsbefehl zu holen. Den 23. marschiret der Prinz Ferdinand nach Hlinay, allwo die ganze Armée zu ihm stossen wird, und lässet die Husaren gegen den Pashcopolo patrouilliren, um dass man weiss, was bei Lobositz und Budin vom Feinde stehet. Hätte er Succurs von Infanterie nöthig, so kann er solche von der Armée fodern.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig.

8881. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 9. April: „La vigueur qu'on a montrée ici dans l'affaire du passage des munitions françaises par Mastricht,[4] n'a été que momentanée. Les États de Hollande se sont rétractés, malgré tout ce que la Princesse Gouvernante et les bien intentionnés ont pu faire; les États-Généraux ont pris la résolution honteuse d'accorder le tout, comme [Votre Majesté] aura la bonté de voir par les pièces ci-jointes, qui mar-

[Lockwitz, 20 avril 1757.]

A présent cela en est fait des Hollandais. Moutarde après dîner.

Federic.

Lockwitz, 20. April 1757.

Die Kosten wegen des Transports der Artillerie accordire Ich, die Assurance muss er und Erber-

[1] Prinz Ferdinand bemerkt in margine: „Diese Instruction habe ich den 19. April vom Könige eigenhändig in Lockwitz erhalten." — [2] D. h. das Freibataillon des Oberstlieutenant Mayr. — [3] Sic. Wohl Wangenheim gemeint; die Gemmingen-Grenadiere befanden sich bei Zastrow. — [4] Vergl. S. 433.

quent trop la faiblesse et l'abâtardissement où l'on est tombé ici,[1] pour me dispenser d'y faire un commentaire." . . .

feld besorgen,[2] sowie desgleichen den Verkauf von dem Pulver, und würde es Sr. Königl. Majestät lieb sein, wenn solcher in Engelland bald zu Stande käme.[3]

Die französische Antwort nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichts; die deutsche nach der ebendaselbst befindlichen mündlichen Resolution, vom Cabinetssecretär aufgezeichnet.[4]

8882. AU PRINCE HENRI A NEUSTADT.

[Ottendorf,] 20 [avril 1757].

Mon cher Frère. Vous marcherez le 21 avec vos 7 bataillons à Cotta. Vous enverrez les hussards et dragons tout droit à Gottleube sous les ordres du prince Ferdinand de Brunswick.[5] Les fourriers de l'infanterie se rendront à 10 heures du matin auprès de Cotta. Vous et la colonne marcherez ainsi que tout le bagage pourra entrer à 11 heures dans le camp de Cotta. Je joins ici l'ordre de bataille. Adieu, je vous embrasse.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8883. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU A HANOVRE.

Schmettau berichtet, Hannover 17. April: „Le duc de Cumberland étant arrivé le 16 à midi ici,[6] il m'a donné son audience encore avant de se mettre à table; et, avant qu'il me donna le temps de lui faire les compliments de la part de Votre Majesté et ce qu'Elle m'ordonne de lui dire, il me dit qu'il était arrivé ici pour commander cette armée, et que je devais assurer Votre Majesté de sa part qu'il en agirait avec dextérité en bon ami, serviteur et parent de Votre Majesté partout et en tout, autant que les forces de son armée le permettraient; et qu'il en agirait toujours en toutes occasions, selon que le bien des deux États et des provinces de Leurs Majestés le requerrait.

Sur quoi, j'eus le temps de dire ce que Sa Majesté m'ordonne par Ses ordres

Ottendorf, 20 avril 1757.

J'ai été très aise de voir, par la lettre que vous m'avez faite du 17, l'heureuse arrivée du duc de Cumberland à Hanovre, et les sentiments d'amitié qu'il vous a marqués [tant] à mon égard qu'à l'égard de la cause commune, m'ont donné beaucoup de satisfaction;[7] ce que vous ne laisserez pas de réciproquer envers lui de ma part en termes les plus polis que vous saurez imaginer.

J'ai d'ailleurs appris avec satisfaction qu'il vous a parlé d'abord; quand même il ne voudrait s'a-

[1] Vergl. S. 494. — [2] Vergl. S. 494. — [3] Vergl. S. 407. — [4] Auf Grund dieser beiden Antworten Immediaterlass an Hellen, d. d. Ottendorf 21. April. — [5] Vergl. Nr. 8880. — [6] Vergl. S. 500. 501. — [7] Vergl. S. 501.

du 12 de ce mois:[1] 1°, pour la bonne position du côté de Lippstadt ou à la Ruhr ou Hessel, 2°, qu'il tâchât de s'y soutenir jusqu'à ce que Votre Majesté Se serait un peu plus dégagée de l'ennemi de ce côté-là, et qu'en après Elle ferait agir un corps de Ses troupes selon la nécessité; que tout dépendait si Son Altesse Royale pourrait se soutenir dans la position mentionnée à un temps de six semaines.

Sur quoi, le Duc me répéta deux ou trois fois le temps de six semaines et me dit en après que Votre Majesté pourrait être sûre qu'il espérait et croyait pouvoir se maintenir pour ce temps fixé. Même il ne me parut point du tout embarrassé . . . Le Duc me dit qu'il me priait de rester encore une couple de jours, et qu'il veut encore me parler et dire sa véritable position pour ce commencement."

Nach dem Concept.

vancer au delà du poste de la Lippe, pour le soutenir, ce sera toujours quelque chose.

J'approuve, au surplus, que vous êtes resté encore à Hanovre, je me flatte que votre présence y fera du bien, puisque vous aurez apparemment l'occasion encore de mettre ce Prince au fait sur plusieurs circonstances qui lui importeront de savoir, et dont il pourra tirer avantage.

Federic.

8884. AN DIE FÜRSTEN VON ANHALT IN BERNBURG, KÖTHEN, ZERBST UND DESSAU.

Die Fürsten von Anhalt-Bernburg, Anhalt-Köthen, Anhalt-Zerbst und der Administrator Prinz Dietrich von Anhalt-Dessau schreiben, Bernburg resp. Köthen etc. 12. April: „So gross auch Ew. Königl. Majestät uns gefällig zu erweisen, unsere Bemühung ist, immaassen wir auch davon durch Verbittung sowohl des öffentlichen Anschlags der nun wircklich bei uns eingegangenen kaiserlichen Avocatorien, als auch des zu stellenden Reichscontingents nächstens neue untrügliche Proben geben zu können verhoffen, so sehr stark ist unser Vertrauen, dass Ew. Königl. Majestät nicht ungnädig aufnehmen werden, wenn auf Höchstdero unterm 31. vorigen Monats abgelassenes hochgeehrtestes Schreiben[2] wir, obwohl ungern, vorzustellen uns gemüssiget befinden, dass uns wegen Mangel an Leuten und aus anderen höchst bedenklichen Betrachtungen ohnmöglich falle, aus unseren Landesantheilen junge Mannschaft zu nehmen, immaassen wir auch den nur erwähnten Mangel an Leuten zu Verbittung des zu stellenden Reichscontingents vornehmlich beim kaiserlichen Hof mit allegiren müssen. Ew. Königl. Majestät versichern wir aber, dass wir ansonsten in respectueusester Hochachtung verharren etc."

[Ottendorf, 21. April 1757.][3]

Ihre Neutralität wird ihnen bekommen wie denen Hunden das Grasfressen.

Friderich.

Eigenhändige Weisung für die Antwort; in dorso des Schreibens der Fürsten.[4]

---

[1] Vergl. Nr. 8850 S. 493. — [2] Vergl. Nr. 8802. — [3] Das Datum nach einer Notiz des Cabinetssecretärs: „expedirt d. 21. April 1757". — [4] Weder Concept noch Ausfertigung der Erwiderung des Königs liegen in Berlin oder Zerbst vor.

8885. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A KŒNIGSHOF.

[Ottendorf,] 21 [avril 1757].

Voilà qui va à merveille, mon cher Maréchal.[1] Notre secret a été bien gardé et l'ennemi surpris; tout le reste suivra sûrement, selon qu'en gens de guerre nous l'avons prévu.

Je commence demain de mon côté, je compte de pousser mon avant-garde jusqu'à Karbitz. Prince Maurice sera le 22, comme demain, à Kommotau;[2] la tête tournera à nos ennemis, eussent-ils dix fois plus d'orgueil et de morgue qu'ils n'en ont.

Adieu, mon cher Maréchal, je vous souhaite mille bonheurs et vous embrasse de tout mon cœur.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8886. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A GOTTLEUBE.

[Ottendorf,] 21 [avril 1757].

J'ai ordonné à Mayr par Wobersnow de d'abord faire exécuter les auteurs de la désertion sans confession. Je suis très content de vos arrangements. Je pars d'ici demain à 4 heures, je ne pourrai être qu'à 6 ou 6 et demi vers Peterswalde, ainsi vous pouvez faire votre calcul là-dessus.

Schwerin m'écrit qu'il a eu une affaire de pandours,[3] où il les a terriblement pelotés, leur fait gagner le flanc, et s'il se peut à revers, alors cela sera fini d'abord. Adieu, mon cher.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig.

8887. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Ottendorf, 21. April 1757.

Beide Einlagen[4] soll ich auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz besonders adressiren und bei solcher Gelegenheit Deroselben nochmal erinnern und recommandiren, dass Dieselbe dasjenige, so Se. Königl. Majestät in einem vor einiger Zeit an Ew. Excellenz erlassenen Handschreiben[5] wegen eines besonders zu haltenden Promemoria oder vielmehr Diarii von allen Insolentien, so der wienersche Hof sowohl als auch nunmehro der französische gegen die Freiheiten des Reiches und Dero Stände und Städte unternehmen,

[1] Schwerin berichtet, Trautenau 18. April, dass sein Corps bis über Trautenau hinaus siegreich vorgedrungen sei. — [2] Vergl. S. 509. — [3] Diese Angaben stammen vielmehr aus dem Bericht Winterfeldt's, d. d. Trautenau 18. April, über das Gefecht mit den Panduren. — [4] Es ist nur die unten folgende Einlage vorhanden. — [5] Vergl. Nr. 8704 S. 353.

als auch sonsten von allen Fredaines, so Sr. Königl. Majestät von beiden Höfen geschehen, verlanget haben, nicht aus der Acht lassen, noch als indifferent ansehen, sondern vielmehr solches mit der grössesten Exactitude, auch selbst in Kleinigkeiten und gering scheinenden Umständen, unter Ew. Excellenz Direction halten lassen möchten, auf dass, wenn Se. Königl. Majestät solches Selbst zu haben verlangen würden, Sie davon ein ganz amples Detail ersehen könnten, und es alsdenn Deroselben sehr unangenehm sein würde, wenn Sie alsdenn remarquiren sollten, dass solches nur légèrement geschehen, oder Sie Sich eines einigen Umstandes erinnern würden, den Sie darin nicht deutlich enthalten fänden.

Ich melde dieses, sowie es mir befohlen worden. Vielleicht ist die Zeit nahe, da sich die bisherige Periode changiren wird, und die Sachen einen anderen Anstrich nehmen werden. Gott segne und benedeie des Königs Waffen und Dero Vorhaben! Sie werden morgen den Anfang dazu machen. Sie erkennen die überwiegende Macht Dero Feinde sehr wohl; wenn aber sonsten nur Dero Freunde und sehr wenige Alliirte an der Stange halten, so kann es geschehen, dass nachmalen verificiret wird, dass je weitläuftiger und je grösser die Complots sein, je eher solche confondiret werden, und dass eine Hand voll Pfeffer mehr beisset als eine grosse Quantité Mohnsamen. Zu Ew. Excellenz gnädigem Andenken und Wohlwollen empfehle mich übrigens ganz gehorsamst und auf das respectueuseste.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

Nieder-Rhein, vom 18. April 1757.[1]

So viel man aus denen clevischen und andern angrenzenden königlich preussischen, nunmehro von denen französischen und theils österreichischen Truppen occupirten,[2] Landen zuverlässig vernimmt, wird zwar bis dato von denenselben, insonderheit den erstern, gute Mannszucht gehalten und alle Excesse vermieden; allein, obgleich weder Brandschatzung noch Contributiones von gedachten Provinzen bishero von solchen gefordert, ja, noch sogar an den meisten Orten zu Facilitirung der Zufuhre die Accisen aufgehoben worden, so wird doch hingegen eine so erstaunende Menge von Lieferungen von Fourage und an Rationen und Portionen von denen Städten und dem platten Lande erfordert, und, dass solche entweder in natura oder in Gelde aufgebracht werden sollen, unter Bedrohung der härtesten Execution so weit getrieben, dass solche fast dreifach höher als alle Contributionen sich beträgt, so das Land bishero aufgebracht oder aufzubringen im Stande ist, und also von demselben auch ganz unmöglich aufzubringen ist, da man von dem Herzogthume Cleve allein eine Million und von der

[1] Gedruckt u. a. in den „Berlinischen Nachrichten" vom 26. April 1757, Nr. 50. — [2] Vergl. S. 462. 465.

Grafschaft Mark 500,000 Rationen gefordert — die Rationen bestehen aus 18 Pfund Heu und $^2/_3$ Scheffel Haber Pariser Maass — nebst 920,000 Bund Stroh. Ueberdem tractirt man diese Provinzen wirklich auf den Fuss eines conquerirten Landes, vor welches man es auch ohne allen Scheu ausgiebt, die königlich preussische Wappen überall abreissen und von denen Vasallen und Unterthanen den Eid der Treue fordern lässt.

8888. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGUE.

Aussig, 22 [avril 1757].

Ma chère Sœur. Je vous avertis en deux mots que le prince de Bevern vient de battre totalement entre Zittau et Reichenberg les ennemis forts de 24,000 hommes.[1] Schwerin leur a pris le magasin de Bunzlau, et dans 10 jours il n'y aura presque plus d'Autrichiens en Bohême. Cela fera changer la face des affaires d'Allemagne et celles de l'Europe. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

8889. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN LIEBENAU.

Hlinay, 24. [April 1757].

Ich gratulire Ihnen zu der schönen Action,[2] die mit Recht eine Bataille heissen kann, wie der Turenne und Prinz Condé ihre meisten gewesen seind; Sie haben hierbei bewiesen, dass ich mir gar nicht betrogen habe in der Opinion und das Vertrauen, dass ich zu Sie gehabt habe. Nun sehen Sie Selber, dass wann man was auf seine Hörner nimmt und eine schwere Sache mit einer guten Disposition entrepreniret, dass es gut gehet. Die Officiers und alle diejenigen, so sich dabei distinguiret haben, werden Sie meiner herzlichen Erkenntlichkeit versichern; den Zastrow von Normann declarire ich zum Major, das Hendrich'sche Regiment[3] kann den Grenadiermarsch schlagen, und bin ich herzlich über dasjenige, was da vorgefallen, was zur grössten Gloire derer Truppen und Ihre eigene und grösste Reputation gereichet, erfreuet. Ich habe hier viel zu thun, also kann Sie nicht mehr schreiben; Prittwitz wird Ihnen alles sagen. Ich ersterbe Ihr aufrichtiger Freund

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Friderich.

---

[1] Vergl. Nr. 8889. 8890. — [2] Das Gefecht bei Reichenberg am 21. April. Vergl. Nr. 8890. — [3] D. i. Prinz Heinrich'sche Regiment. Vergl. S. 304.

8890. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hlinay, 24. April 1757.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll ich an Ew. Excellenz beikommende Relation von der Bataille, so den 21. dieses des Generallieutenant Herzog August Wilhelm von Braunschweig-Bevern[1] Durchlaucht gegen einen ihm ganz superioren und sehr vortheilhaft gestandenen Feind gegeben und solchen platt geschlagen hat, übersenden, um sowohl Dero Minister an auswärtigen Höfen davon Communication zu thun, als auch dem Publico solche bekannt zu machen.[2] Es ist aber solche Relation nur vorläufig, da der Herzog noch in Verfolg des Feindes begriffen gewesen.

Von Sr. Königl. Majestät Expedition allhier kann noch nichts weiteres melden, als dass solche, dem Höchsten sei Dank! bisher mit allem Success angefangen hat, und aller Anschein und Hoffnung ist, dass solche glücklich und erwünschet weiter gehen und endigen wird. Der Feldmarschall Graf von Schwerin und Generallieutenant von Winterfeldt conjungiren sich heute oder morgen mit dem Herzog von Bevern,[3] um weiter zu progrediren; und des Königs Majestät mit dem Fürsten Moritz, so seines Ortes auch über Kommotau in Böhmen eingedrungen.[4] Der Höchste gebe zu allem seinen Segen, dadurch Sr. Königl. Majestät Feinde zu raisonnableren und billigen Gedanken gebracht werden.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

Au Quartier Général du Roi à Hlinay en Bohême, le 24 d'avril 1757.

Son Altesse le duc de Bevern, étant sorti le 20 à la tête du corps d'armée qui était dans la Lusace, des quartiers de cantonnement près de Zittau, s'empara d'abord, sans perdre un seul homme, du premier poste de la Bohême à Grottau et Grafenstein, chassa le même jour l'ennemi de Kratzau et marcha vers Machendorf près de Reichenberg.

Dans la même matinée les hussards de Puttkammer, commandés par le colonel de ce nom et par le major de Schœnfeld, culbutèrent tellement quelques centaines de cuirassiers ennemis commandés par le prince de Liechtenstein, et qui s'étaient postés devant Kohlige, qu'ils firent un capitaine, 2 subalternes et plus de 60 cavaliers prisonniers, et que le reste fut entièrement dispersé et à peine en état de se rallier près de Kratzau.

[1] In der Vorlage „Herzog Ferdinand von Braunschweig-Bevern." — [2] Die Relation wurde den preussischen Gesandten unter dem 26. April mitgetheilt. In den „Berlinischen Nachrichten" erschien sie am 28. April, Nr. 51. — [3] Die Vereinigung fand erst am 27. April in Münchengrätz statt. — [4] Vergl. S. 523. Der König und Prinz Moritz vereinigten sich am 24. April bei Hlinay.

La nuit qui survint obligea les troupes de rester en plein air jusqu'au lendemain.

Le 21, à la pointe du jour, nos troupes marchèrent en deux colonnes par Habendorf vers l'armée ennemie postée près de Reichenberg, commandée par le général comte de Kœnigsegg et forte de 28,000 hommes.

Dès que les lignes se furent formées, elles avancèrent vers la cavalerie ennemie rangée en trois lignes de 30 escadrons environ; ses deux ailes étaient appuyées par de l'infanterie qui s'était postée dans des abatis et des retranchements.

On tira d'abord avec des canons sur la cavalerie ennemie, qui tint fort bonne contenance, parcequ'elle avait à sa droite un village et à sa gauche un bois, où l'on avait fait des abatis, des retranchements et des trappes. Mais, le duc de Bevern ayant fait avancer 15 escadrons de la seconde ligne et attaquer en même temps le bois qui était à notre droite, par les bataillons de grenadiers de Kahlden et de Mœllendorff et par le régiment du prince de Prusse, qui franchirent tous les abatis et les retranchements qui y étaient, nos dragons, qui avaient ainsi les flancs ouverts, renversèrent entièrement la cavalerie ennemie. Les généraux de Normann, de Katte et prince de Würtemberg se sont extrêmement signalés dans cette occasion. Le colonel de Puttkammer et le major de Schœnfeld se sont aussi particulièrement distingués en ce qu'ils ont fort maltraité avec leurs hussards les grenadiers à cheval, malgré le feu de l'artillerie ennemie qui donnait sur eux en flanc.

Le lieutenant-général de Lestwitz attaqua en même temps avec notre aile gauche les redoutes qui couvraient Reichenberg. Quoiqu'il y eût à passer beaucoup de défilés et de hauteurs, qui étaient tous occupés par les ennemis, le régiment de Darmstadt força cependant la redoute, et l'ennemi, après avoir fait quelques décharges d'artillerie et de mousqueterie, fut chassé et poursuivi de hauteur en hauteur à plus d'une mille de distance, jusqu'à Rochlitz et Dörfel.

La perte des ennemis monte, autant qu'on peut le savoir à présent, à 1000 morts et blessés. Nous avons fait, de plus, 20 officiers et 400 soldats prisonniers et pris 3 étendards. On doit aussi avoir trouvé des canons et des chariots de munitions dans les abatis et dans les retranchements, mais le départ du courrier empêche d'en donner déjà à présent une note précise.

On suppose que le général Porporati a été tué, parcequ'on a trouvé sur le champ de bataille des lettres à son adresse.

L'action a commencé à 6 heures et demi, et elle a duré jusqu'à 11 heures.

De notre côté, il y a eu 7 officiers subalternes et environ 100 hommes de tués.

Le général de Normann, le major de Mellin du régiment d'Amstel, le colonel de Lettow de Darmstadt, les majors de Platen de Normann,

Beyern de Würtemberg, les capitaines de Papstein de Normann, Puttkammer d'Amstel, 7 officiers subalternes et 150 hommes ont été blessés.

Les officiers et les troupes méritent également les plus grands éloges. Son Altesse le duc de Bevern surtout, qui s'est déjà distingué d'une manière si signalée dans les campagnes précédentes[1] et l'année dernière à la bataille de Lobositz,[2] vient de donner dans cette action de nouvelles preuves d'habileté et de courage, qui feront passer sa mémoire à la postérité.

Nach dem Concept.

8891. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU AUF DEM MARSCHE NACH HLINAY.

Prinz Moritz übersendet, im Anschluss an seinen Bericht, Bückersdorf 21. April, Auszüge aus Schreiben über die erfolgreichen Bemühungen der französischen Agenten an den kleinen deutschen Höfen.

[Hlinay, 24. April 1757.][3]

Es wäre recht gut. Die Zeitungen aus dem Reich hätten wir nun gar nicht nöthig vor der Hand.[4]

Friderich.

Eigenhändige Weisung für die Antwort; in dorso des Berichts des Prinzen Moritz.

8892. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN TSCHISCHKOWITZ.

[Tschischkowitz, 25. April 1757.]

In Chiffres zu setzen und versiegelt ohne Unterschrift an Schwerin zu schreiben:

Je suis arrivé vis-à-vis de Budin, tâchez de marcher entre Raudnitz et Melnik, vous pouvez me répondre par le porteur;

und diesen versiegelten Brief an Leining zu schicken. Ich unterschreibe ihn nicht.

Eigenhändig.

8893. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU BEI STRADONITZ.

[Charwatetz,] 28. [April 1757].

Mein lieber Prinz Moritz. Ich habe Zieten schon nach Welwarn geschickt. Der Feind ist heraus. Marschiren Sie morgen bei guter Zeit, um Ihre Leute nicht zu fatiguiren. Der Weg gehet gradeaus

[1] Vergl. Bd. IV, 185—186. — [2] Vergl. Bd. XIII, 481. 487. — [3] Die Ausfertigung des königlichen Schreibens, im Zerbster Archiv, datirt vom 24. April. — [4] Vergl. S. 466.

über eine Windmühle und das Klar'sche Wirthshaus nach Welwarn. Ich muss morgen allhier Ruhetag machen, sowohl um meine Bagage an mich zu ziehen, als auch um von Schwerin sichere Nachricht zu kriegen. Den 30. werde allda auch eintreffen. Ich werde mein Lager nehmen zwischen Welwarn und Sazena, und können Sie das Ihrige bei Hosposin nehmen. Adieu.

Ich denke Ihnen morgen auf dem Marsch zu sprechen; denn er gehet nur $^1/_4$ Meile von hier vorbei. Ich verbleibe Ihr treuer Freund

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.[1]

8894. AN DEN GENERALLIEUTENANT ERBPRINZ VON HESSEN-CASSEL IN BIELEFELD.

Der Erbprinz berichtet, Bielefeld 24. April, „um allen Hasard zu vermeiden" habe er sich doch entschlossen, von Lippstadt nach Bielefeld[2] zurückzugehen.

[Charwatetz, 29. April 1757.][3]

Er laufet gut.

Friderich.

Eigenhändige Weisung für die Antwort; in dorso des Berichts des Erbprinzen.

8895. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEU-WIRTHSHAUS.

[Charwatetz, 29 avril 1757.]

Nous avons surpris le passage de l'Eger à M. de Browne, et nous l'avons tourné du côté de Welwarn. Toutes les troupes fugitives se sont assemblées à Prague, où elles campent sur le Weissen Berg.

Je marche demain à Welwarn, où j'ai déjà mon avant-garde.[4] Le 1er je ferai mon jour de repos, pour attendre le pain. Le 2 je marcherai à Tuchomieritz, qui n'est qu'à une lieue de Prague. Je compte l'attaquer le 3.

Si vous pouvez m'envoyer par Melnik le régiment de Puttkammer, mes trois régiments de dragons de Lusace, le régiment de Forcade et du prince de Prusse, deux ou trois bataillons de grenadiers avec le prince de Bevern, vous me rendrez un grand service.

1 In einem in Zerbst nachträglich aufgefundenen, unrichtig datirten eigenhändigen Schreiben, das vom 25. April 1757 stammen muss, befiehlt der König dem Prinzen Moritz mit seiner Colonne der Hitze wegen um Mitternacht von Hlinay aufzubrechen und am 26. zwischen 7 und 8 Uhr bei dem Könige in Tschischkowitz einzutreffen; Gemmingen (vergl. S. 520) soll nach Lobositz marschiren. — 2 Vergl. S. 512. — 3 Das demgemäss ausgefertigte Schreiben des Königs war, wie die Antwort des Erbprinzen zeigt, vom 29. April datirt. — 4 Vergl. Nr. 8893.

De cette affaire-ci dépendra le salut de toute la Prusse et de toute la nation.

J'ai appris par Raudnitz que votre avant-garde est à Brandeis; et si alors vous pouvez marcher de l'autre côté de Prague, vous couperez la retraite de l'armée autrichienne, au cas qu'elle veuille passer par Kundratitz et de ce côté-là pour se retirer à la Sazawa.

Je me repose entièrement sur votre connaissance de ce terrain-là et sur votre habileté, pour profiter de tous les avantages que vous saurez tirer.

Federic.

Nach dem Concept. Eigenhändig.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 546 ff.

A.

Abreu, Ritter, Felix von Bertodano, span. Gesandter in London: 447.
Adam Stanislaus Grabowski, Bischof von Ermland: 273.
Adolf Friedrich, König von Schweden, Herzog von Holstein-Gottorp: 262. 503.
Affry, Graf, Ludwig August Augustin, franz. Botschafter im Haag: 112. 132. 156. 182. 291. 292. 306. 349. 383. 413. 433.
Ahlefeldt, Johann Heinrich von, dän. Kammerherr, ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 124.
Albert August, chursächs. Prinz: 484. 500.
Albuzzi-Todeschini, Therese, Sängerin am Hoftheater zu Dresden: 124.
*Algarotti, Graf, Franz, preuss. Kammerherr: 85.
Allegri, preuss. Agent: 373.
*Amalie, preuss. Prinzessin: 546.
Amstel, Georg Friedrich von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 527. 528.
Anhalt-Bernburg: siehe Victor Friedrich.
Anhalt-Dessau: siehe Dietrich; Moritz.
Anhalt-Köthen: siehe Karl Georg Lebrecht.
Anhalt-Zerbst: siehe Friedrich August; Johanna Elisabeth; Katharina.
*Anna, Prinzessin von Oranien, Regentin der Vereinigten Provinzen: 72. 178. 182. 245. 299. 323. 343. 388. 395. 406. 413. 417. 426. 433. 520.
Ansbach: siehe Karl Wilhelm Friedrich.
Anson, Lord, Georg, engl. Admiral, erster Commissar der Admiralität: 81.
Apraxin, Graf, Stephan, russ. Feldmarschall: 37. 49. 79. 80. 83. 188. 191. 224—226. 233. 234. 240. 244. 245. 258. 261. 273. 286. 287. 300. 322. 332. 351. 352. 355. 390. 405. 417. 426. 475.
d'Arcy, engl. Edelmann: 398.
d'Argenson, Graf, Marc Peter de Voyer de Paulmy, franz. Kriegsminister: 62.
Arnstedt, Ernst Lebrecht von, preuss. Oberst, Armee-Intendant: 114.
August III., König von Polen, Churfürst von Sachsen: 10. 22. 23. 26. 45. 49. 74. 92. 101. 102. 104. 143. 154. 158. 161. 173. 215. 233. 234. 355. 382—383. 384. 485. 499.
*August Wilhelm, Prinz von Preussen, Thronfolger, General der Infanterie, Regimentschef: 91. 116. 133. 160. 198. 255. 513. 527. 529.
*August Wilhelm, Herzog von Braunschweig-Bevern, preuss. Generallieutenant, Regimentschef: 86. 89. 90. 116. 126. 130. 138. 210. 308. 326. 336. 346. 368. 374. 375. 419. 422. 423. 439. 441. 456—459. 465. 473. 481. 488. 490. 504. 506. 513. 514. 519. 525—529. 545.
*Avenarius, Georg Ludwig, preuss. Resident in Mühlhausen: 546.

B.

Baden-Durlach: siehe Karl Friedrich.
Baiern: siehe Marie Anna Sophie; Maximilian Joseph.
Baireuth: siehe Elisabeth Friederike Sophie Wilhelmine; Friedrich; Wilhelmine.
von Bal, Oberstlieutenant, preuss. Agent in Russland: 42.
Barck, Graf, Niels, schwed. Gesandter in Wien: 69. 372.
Batthyany, Graf, Karl, österr. Feldmarschall, Regimentschef: 285. 376.
Bauffremont, Ritter, franz. chef d'escadre: 205.
Beckers, Freiherr, Heinrich Anton, churpfälz. Geh. Rath, Gesandter in Wien: 358.
Belle-Isle, Herzog von Vernon, Ludwig Karl August Fouquet, Marschall von Frankreich: 7. 15. 62. 71.
Benedict XIV., Papst: 320. 321.
*Benoît, Gideon, preuss. Legationssecretär in Warschau: 9. 34. 37. 45. 94. 126. 142. 158. 163. 226. 257. 273.
Berger, Gottlieb von, preuss. Cornet im Husarenregiment Puttkammer: 304.
Berkenrode, Mattheus Lestevenon van, holl. Botschafter in Paris: 323.
Bernis, Graf, Franz Joachim de Pierre de, Abt, Mitglied des franz. Staatsraths seit Januar 1757, seit Juni Staatssecretär des Auswärtigen: 71. 209.
Bernstorff, Freiherr, Johann Hartwig Ernst, dän. Geh. Rath, Mitglied des Geh. Staatsraths: 48. 401. 402.
Berregard, Friedrich von, dän. Kammerherr, ausserordentlicher Gesandter am chursächs. Hofe: 70. 106. 107.
*Bessel, Karl Wilhelm Moritz von, preuss. Kammerpräsident in Cleve: 250.
Bestushew-Rumin, Graf, Alexei, russ. Grosskanzler: 34. 48. 49. 79. 82. 164. 225. 300.
Beyern, Philipp von, preuss. Major im Dragonerregiment Württemberg: 528.
Bielinski, Graf, Franz, poln. Krongrossmarschall: 158. 179. 226.
Billerbeck, Friedrich Joachim von, preuss. Oberstlieutenant im Regiment Flemming: 21.
Billerbeck, Hans (sic) Christoph von, preuss. Major, Commandeur eines Grenadierbataillons: 520.
Birnstiel, Friedrich Wilhelm, königl. Hofbuchdrucker in Berlin: 158.
Blanckensee, Christian Friedrich von, preuss. Generalmajor, Chef eines Dragonerregiments: 202.
Blondel, Heinrich von, franz. Diplomat: 166.
Blumenthal, Karl Siegmund von, preuss. Major im Regiment Prinz Heinrich: 183.
Bode, Freiherr, August, ehemal. holl. Major, preuss. Agent: 50. 227.
Boden, August Friedrich von, preuss. Etatsminister, Chef des zweiten Departements des Generaldirectoriums: 290.
*Borcke, Friedrich Wilhelm von, preuss. Etatsminister, Chef des dritten Departements des Generaldirectoriums, Präsident des preuss. Feldkriegsdirectoriums in Sachsen: 24. 96. 220. 223. 293.
Borcke, Adrian Henning von, preuss. Legationsrath, Referendar am Kammergericht, beschäftigt im Feldkriegsdirectorium in Sachsen: 84. 96.
von Borcke, preuss. Generalmajor: 430.
*Bornstedt, August Gottlieb von, preuss. Generalmajor, Commandant von Dresden: 484. 497—499.
Bornstedt (sic), Maximilian von, preuss. Hauptmann, dann Major und Commandeur eines Grenadierbataillons: 89. 509.
Bossart, Johann Baptista, churpfälz. Gesandtschaftssecretär in Berlin: 7.
Botta d'Adorno, Marchese, Anton Otto, österr. Feldmarschall, Regimentschef: 414.
Brandenburg: siehe Ansbach; Baireuth; Preussen.
Branicki, Graf, Johann Clemens, poln. Krongrossfeldherr: 23. 94. 111. 163. 165. 179. 268.
Braunschweig-Bevern: siehe August Wilhelm; Friedrich Karl Ferdinand.
Braunschweig-Wolfenbüttel: siehe Ferdinand; Karl; Karl Wilhelm Ferdinand; Ludwig Ernst.
Breslau: siehe Philipp Gotthard.
Brietzke, August von, preuss. Lieutenant im Regiment Prinz Heinrich: 304.
Broglie, Graf, Karl Franz, franz. Botschafter am chursächs. Hofe: 6. 7. 37. 45.

Browne de Camus, Graf, Maximilian Ulysses, österr. Feldmarschall und Regimentschef: 12. 14. 25. 33. 36. 41. 44. 45. 47. 74. 77. 78. 87—92. 104. 112. 114. 116. 127. 130. 138. 152. 178. 180. 194. 204. 210. 227. 285. 287. 314. 325. 342. 355. 362. 367. 377. 378. 392—394. 399. 414. 415. 421—425. 443. 455. 456. 458. 463. 472. 474. 481. 483. 487. 488. 490. 504. 529.

Brühl, Graf, Heinrich, chursächs. Premierminister: 52. 95. 142. 161. 165. 215. 216. 294. 306. 452. 496. 497. 499.

*Brühl, Gräfin, Franziska Marie Anna Antonie, geb. Gräfin Kolowrat, Gemahlin des chursächs. Premierministers: 496. 497. 499. 500.

Buccow, Freiherr, Adolf Nicolaus, österr. Feldmarschalllieutenant: 14. 87. 233. 299; vergl. 224. 226.

Buddenbrock, Wilhelm Dietrich von, preuss. Generalfeldmarschall, Chef eines Kürassierregiments: 222.

Bülow, Friedrich Gotthard von, chursächs. Conferenzminister, bevollmächtigter Minister in Berlin: 284.

Bülow, Daniel Gottlieb (sic) von, preuss. Oberstlieutenant, Commandeur eines Grenadierbataillons: 160. 398.

Buirette von Oehlefeldt, Isaac Daniel, preuss. Geh. Kriegsrath, bevollmächtigter Minister beim fränkischen Kreise in Nürnberg: 8.

C.

*Calkoen, Cornelius, holl. Gesandter am chursächs. Hofe: 546.

Cataneo, Johann, Graf, preuss. diplomatischer Agent in Venedig: 9.

Cautius, Ernst Gottlieb, preuss. Kammerdirector in Magdeburg, Mitglied des preuss. Feldkriegsdirectoriums in Sachsen: 53.

Levesque de Champeaux, franz. bevollmächtigter Minister beim niedersächsischen Kreise in Hamburg: 173—175. 182. 197. 331.

Christian VI., König von Dänemark († 1746): 34.

Christian IV., Herzog von Pfalz-Zweibrücken: 136. 205.

Clemens August, Herzog in Baiern, Churfürst von Köln, Bischof von Münster, Paderborn, Osnabrück, Hildesheim, Grossmeister des deutschen Ordens zu Mergentheim, als solcher Chef eines österreichischen Regiments (vergl. 69): 121. 143. 147. 154. 167. 266. 283. 294. 320. 362. 403. 434.

Clemens Wenzel, chursächs. Prinz: 482. 500.

Cocceji, Freiherr, Samuel, preuss. Grosskanzler der Justiz († 1755): 36.

Cocceji, Freiherr, Johann Friedrich Heinrich, preuss. Lieutenant, Flügeladjutant des Königs: 45.

Colloredo, Graf, Karl, österr. Geheimrath, bevollmächtigter Minister in London: 253. 263. 264. 278. 280—284. 291. 477.

Condé, Prinz, Ludwig II. de Bourbon, franz. Feldherr († 1686): 71.

Condé, Ludwig Joseph de Bourbon, franz. Prinz, als Volontär im franz. Heere: 525.

Conty, Prinz, Ludwig Franz de Bourbon, franz. Generallieutenant: 227.

Cothenius, Christian Andreas, preuss. Hofrath, Leibarzt des Königs: 426.

Creutznach von Wiedebach, Leonhard, holl. Generalmajor, Inspecteur der holl. Geschützgiessereien: 262.

Culemann, Friedrich Wilhelm, preuss. Geh. Rath in der Geh. Kanzlei und Geh. Secretär bei dem 3. Departement des Generaldirectoriums: 85.

Cumberland: siehe Wilhelm August.

D.

Dänemark: siehe Christian VI.; Friedrich.

Damiens, Robert Franz: 208. 210. 212. 307.

von Damitz, ehemal. preuss. Cornet im Kürassierregiment Buddenbrock: 424.

Daun, Graf, Leopold, österr. Feldmarschall: 314.

Dequede, Georg Werner von, preuss. Hauptmann, Adjutant des Prinzen von Preussen: 90.

Desmaretz, Jesuitenpater, Beichtvater des Königs von Frankreich: 214. 225. 227.

Devonshire, Herzog, Wilhelm Cavendish, engl. erster Lord des

Schatzes, zuvor Vicekönig von Irland: 81.
Dieskau, Karl Wilhelm von, preuss. Oberstlieutenant der Artillerie: 262. 464.
*Dietrich, Prinz und Administrator von Anhalt-Dessau, ehemal. preuss. Generalfeldmarschall: 546.
Dietrichstein, Graf, Johann Karl, Reichshofrath, österr. Gesandter in Kopenhagen: 142. 155. 187. 248. 264. 384. 401.
Diezelsky, Melchior von, preuss. Major, Commandeur eines Grenadierbataillons: 465.
Diringshofen, Bernhard Alexander von, preuss. Major, Commandeur eines Grenadierbataillons: 520.
Dossow, Friedrich Wilhelm von, preuss. Generalfeldmarschall, Regimentschef: 105.
Düring, Freiherr, Otto Johann, holl. Generalmajor: 413.
Durham, Georg Wilhelm, preuss. Geh. Finanz- Kriegs- und Domänenrath bei dem 3. Departement des Generaldirectoriums: 85.

E.

Eggers (sic), Jacob von, schwed. und chursächs. Ingenieuroberst: 262. 263.
*Eichel, August Friedrich, preuss. Geh. Kriegsrath und Cabinetssecretär: 9. 10. 22. 27. 45. 46. 66—68. 71. 85. 93. 96. 97. 111. 134. 143. 156. 158. 175. 182. 194. 199. 206. 208. 222. 239. 242. 252. 362. 366. 375. 376. 452. 456. 470. 483. 489. 499. 524. 522. 526.
Eickstedt, Georg von, preuss. Kammergerichtsrath, Specialgesandter an den deutschen Fürstenhöfen: 259. 272. 294.
*von Ellrod, baireuth. Geheimrath: 8.
Elisabeth, Kaiserin von Russland: 15. 34. 49. 66. 79. 80. 82. 105. 139. 149—151. 154. 163—166. 170. 178. 180. 185. 186. 188. 189. 210. 224—226. 230. 231. 233. 244. 262. 273. 300. 301. 332. 347. 351. 352. 354—356. 390. 391. 449. 475.
Elisabeth Friederike Sophie Wilhelmine, Herzogin von Württemberg, geb. Prinzessin von Baireuth: 289. 347.
Eller, Johann Theodor, preuss. Geh. Rath, Leibarzt des Königs: 412.
England-Hannover: siehe Georg II.; Georg; Wilhelm III.; Wilhelm August.
Ephraim, Veitel, u. Söhne, Hofjuwelier in Berlin, Münzunternehmer: 42. 84.
Erberfeld, Philipp Anton von, preuss. Resident in Amsterdam: 250. 379. 494. 521.
Ermland: siehe Adam Stanislaus.
*Ernst August Constantin, Herzog von Sachsen-Weimar: 546.
Esterhazy, Graf, Nicolaus, österr. Botschafter in Russland: 48. 49. 149. 164. 297—299. 472. 475. 476.
d'Estrées, Graf, Ludwig Karl Cäsar Le Tellier, Marschall von Frankreich, Specialgesandter in Wien: 27—29. 31. 39. 62. 71. 99. 119. 148. 156. 157. 211. 339. 342. 418. 432. 453.

F.

Fabritius, Banquier in Kopenhagen: 401.
Fagel, Heinrich, Greffier der Generalstaaten: 261. 303. 312. 413.
Ferdinand, preuss. Prinz, Generalmajor, Regimentschef: 243.
*Ferdinand, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel, preuss. Generallieutenant, Regimentschef: 34. 86. 133. 521.
Fersen, Graf, Axel, schwed. Generalmajor, Reichstagsmarschall: 288.
Fiedler, Johann Friedrich, Vicedirector bei der churmärkischen Kammer, Mitglied des preuss. Feldkriegsdirectoriums in Sachsen: 85.
Finck, Friedrich August von, preuss. Oberst, Flügeladjutant des Königs: 218. 219. 400.
*Finckenstein, Graf, Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 3. 69. 260. 303. 373. 433. 436. 437. 498.
Fischer, franz. Oberst, Commandeur eines Freicorps: 55. 462.
Flemming, Graf, Karl Georg Friedrich, chursächs. Gesandter in Wien: 162.
Flemming, Graf, Ernst Bogislav, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 13. 489.
Fock, Johann Gideon von, preuss. Hauptmann im Regiment Prinz Heinrich: 341. 376.

Folard, Ritter, Hubert, franz. Specialgesandter an den deutschen Fürstenhöfen: 211. 213. 241. 242. 259. 267. 381. 382. 466. 467. 517.
de Forcade, Friedrich Wilhelm Quérin, Marquis de Biaix, preuss. Generalmajor, Regimentschef, seit Februar 1757 Generallieutenant: 116. 529.
*Fouqué, Freiherr, Heinrich August de la Motte, preuss. Generallieutenant, Regimentschef: 11. 41. 93. 237. 439. 473.
Fox, Heinrich, engl. Staatssecretär für die südlichen Angelegenheiten: 30. 38. 81.
Frankreich: siehe Franz I.; Ludwig XIV.; Ludwig XV.; Maria Josepha.
Franz I., Römischer Kaiser, Grossherzog von Toskana, Herzog von Lothringen: 8. 20. 68. 127. 173. 287. 427. 517.
Franz I., König von Frankreich: 93.
Fredersdorf, Michael Gabriel, Geh. Kämmerer des Königs: 209.
*Freytag, Franz von, preuss. Kriegsrath, Resident in Frankfurt a. M.: 327.
Friedrich I., König von Schweden († 1751): 271.
Friedrich V., König von Dänemark: 34. 48. 61. 124. 125. 149. 224. 247. 414.
Friedrich, zweiter Sohn des Königs von Dänemark, zum Coadjutor von Lübeck gewählt (4. October 1756): 61.
Friedrich, Herzog von Mecklenburg-Schwerin: 331.
*Friedrich III., Herzog von Sachsen-Gotha: 23. 56. 64. 122. 148.
Friedrich, Markgraf von Baireuth: 19. 294. 316. 374. 506.
*Friedrich, Erbprinz von Hessen-Cassel, preuss. Generallieutenant, Regimentschef, Gouverneur von Wesel: 40. 219. 223. 249. 404—406. 432. 447. 454. 507. 508.
Friedrich, Sohn des Erbprinzen von Hessen-Cassel: 518.
*Friedrich August, Fürst von Anhalt-Zerbst: 100. 101.
*Friedrich Christian, Churprinz von Sachsen: 45. 329. 484. 485. 498. 500.
*Friedrich Eugen, Prinz von Württemberg, preuss. Generalmajor, Chef des Dragonerregiments Württemberg: 11. 14. 130. 325. 334. 335. 528.
Friedrich Karl Ferdinand, Prinz von Braunschweig-Bevern, preuss. Generalmajor, Chef des Regiments Jung-Bevern: 367. 450. 451. 465. 483. 491. 497. 526.
Friedrich Wilhelm I., König von Preussen: 409.
Friedrich Wilhelm, Churfürst von Brandenburg: 442.
Friedrich Wilhelm, preuss. Prinz, Regimentschef: 506.
Friesen, Ludwig von, preuss. Lieutenant im Regiment Prinz Heinrich: 304.
Fuchs, Christoph, holl. Geschützgiesser, tritt in preussische Dienste: 262.
Fürst und Kupferberg, Freiherr, Karl Joseph Maximilian, Präsident des preuss. Kammergerichts, ehemal. Specialgesandter in Wien: 24.
Funcke, Johann Ferdinand August von, ehemal. chursächs. Gesandter in Russland: 79.

G.

Gallas, Graf, Philipp Joseph, Herzog von Lucera, Ober-Landhofmeister in Böhmen: 130.
Gellhorn, Graf, ehemal. österr. Oberstlieutenant: 182.
Gemmingen-Hornberg, Freiherr, Ludwig Eberhard, hannov. Hofrath, Comitialgesandter in Regensburg: 148.
Gemmingen, Freiherr, Eberhard, preuss. Oberst, Commandeur eines Grenadierbataillons: 319. 520. 529.
*Georg II., König von Grossbritannien, Churfürst von Hannover: 2. 3. 20. 27. 30—32. 34. 38. 40. 51. 54. 56. 63. 66. 99. 111. 118. 120. 133. 134. 139. 143. 145. 147. 148. 154. 165. 166. 168. 169. 173. 174. 176. 177. 181. 187. 188. 191. 194. 197. 229. 230. 232. 242. 247. 253. 254. 261. 263—267. 275. 276. 278—282. 284. 285. 287. 291. 292. 296. 298. 306. 319. 330. 331. 338. 339. 341—344. 349. 350. 356—362. 365. 368. 372. 380. 388. 396. 397. 404. 405. 413. 418. 428. 429. 433. 434. 436. 437. 446. 447. 453. 466. 467. 477. 489. 493. 500—502. 514. 518.
Georg, Prinz von Wales: 38.
Georg Wilhelm, ältester Sohn des Erbprinzen von Hessen-Cassel: 518.

Geuder, gen. von Rabensteiner, Freiherr, Karl Wilhelm, preuss. Hauptmann im RegimentPrinz Heinrich: 304.
von Gismar (Geismar), chursächs. Oberstlieutenant: 108.
Glasow, Christian Friedrich, Kammerdiener des Königs von Preussen: 496.
Götze, Christoph von, preuss. Major im Regiment Prinz Heinrich: 304. 376.
Golconda, König von: 55.
Golowkin, Graf, Alexander, russ. Gesandter im Haag: 192. 228. 322. 447.
Golowkin, Gräfin, Gemahlin des russ. Gesandten im Haag: 228.
Golowkin, Graf, Sohn des russ. Gesandten im Haag: 322, 447.
*Goltz, Freiherr von der, Karl Christoph, preuss. Oberst, seit Februar 1757 Generalmajor: 33. 415. 416. 421. 438. 442. 450. 455—457. 459. 460. 463. 473. 482. 483. 490.
Goltz, Freiherr von der, Friedrich Balthasar, preuss. Oberst des Regiments Fouqué: 237.
Goltz, Freiherr von der, Bernd Henning, preuss. Major, Flügeladjutant des Königs: 152.
Golyzin (Galitzin), Fürst, Alexander, russ. Gesandter am engl. Hofe: 502.
Golyzin (Galitzin), Fürst, Michael, Generaladmiral der russ. Flotte: 476. 478.
Greiffenheim, Johann August von, schwed. Hofrath, Comitialgesandter in Regensburg: 503.
von Grevenbroich, churpfälz. Gesandter in Paris: 7.
Grimaldi, Marquis, Hieronymus, span. Botschafter im Haag: 156.
Gronsfeld, Graf, Bertram van Diepenbroek, holl. ausserordentlicher Gesandter am preuss. Hofe: 235. 236. 244.
Gross, Heinrich von, russ. Gesandter am chursächs. Hofe: 322.
Grünne, Graf, Nicolaus Franz Joseph, österr. Feldmarschalllieutenant († 1751): 138.

H.

Hacke, Nicolaus Ludwig von, preuss. Major im Regiment Kurssell: 238.
Hadik, Graf, Andreas, österr. Feldmarschalllieutenant: 520.
*Häseler, Johann August von, preuss. Geh. Legationsrath, ausserordentlicher Gesandter in Kopenhagen: 24. 39. 125. 226. 246. 247. 264. 291. 476.
Hård, Graf, Johann Ludwig, schwed. Oberstlieutenant, tritt in preussische Dienste: 73. 186.
Hardenberg, Freiherr, hessen-cassel. Geheimrath und Minister: 381.
Hardwicke, Lord, Philipp Yorke, engl. Lordkanzler (bis Nov. 1756): 81. 298.
Haren, Wilhelm van, holl. Gesandter in Brüssel: 312.
Hasse, Johann Adolf Peter, Kapellmeister in Dresden: 124. 150. 151.
Havrincour, Marquis, Ludwig de Cardevaque, franz. Botschafter in Stockholm: 114.
Hecht, Johann Georg, preuss. Geh. Rath, Resident beim niedersächsischen Kreise in Hamburg: 379. 448.
*Heinrich, preuss. Prinz, Generalmajor, Regimentschef, seit Februar 1757 Generallieutenant: 303. 304. 307. 318. 341. 376. 513. 525.
Friedrich Heinrich, preuss. Prinz, Markgraf, Generalmajor und Regimentschef: 104.
*Hellen, Bruno von der, preuss. Geheimrath, Geschäftsträger im Haag: 27. 28. 135. 214. 244. 249. 251. 265. 405. 428.
Hennin, Peter Michael, franz. Gesandtschaftssecretär in Dresden: 496. 499.
Hertzberg, Ewald Friedrich von, preuss. Geh. Legationsrath: 158. 162.
Hessen-Cassel: siehe Friedrich; Friedrich; Georg Wilhelm; Karl; Wilhelm.
Hessen-Darmstadt: siehe Ludwig VIII., Ludwig.
von Hochstetter, württemb. Resident in Berlin: 381.
Höpken, Freiherr, Johann Andreas, schwed. Reichsrath und Kanzleipräsident: 4. 5. 25. 48. 69. 114. 179. 248. 384. 385. 503.
Holdernesse, Graf, Robert d'Arcy, engl. Staatssecretär für die nordischen Angelegenheiten: 34. 56. 63. 81. 85. 110. 117. 118. 132. 133. 163—165. 173. 176. 196. 229. 230. 252—254. 263. 264. 275. 277. 284. 291—293. 349. 350. 360. 361. 396—398. 404. 437. 465. 466. 501—503. 513. 514.
Holland: siehe Anna; Wilhelm III.

Holstein-Gottorp: siehe Adolf Friedrich; Peter.
Holtzmann, Ernst Friedrich von, preuss. Oberst der Artillerie: 191.
Horst, Graf von der, Johann Hermann, chursächs. Generalmajor, Commandeur der Schweizergarde: 480. 500.
Hülsen, Johann Diedrich von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 41.

I. (J.)

Ingersleben, Johann Ludwig von, preuss. Generalmajor, Commandant von Dresden: 311.
Ingersleben, Rudolf August von, preuss. Oberst, Commandeur eines Grenadierbataillons: 319.
Johann (Iwan), entthronter russischer Kaiser: 34.
Johann Friedrich Karl, Churfürst von Mainz, Graf von Ostein: 143. 154. 167. 259. 448.
*Johann Georg, Ritter von Sachsen, chursächs. General der Cavallerie: 547.
Johann Philipp, Churfürst von Trier, Freiherr von Walderdorff: 143. 154.
*Johanna Elisabeth, verwittw. Fürstin von Anhalt-Zerbst, Mutter der Grossfürstin Katharina: 547.
von John, zum Stadtvogt in Landshut designirt: 115.
Jordan, Christian, preuss. Hofpostmeister: 67. 489.
Itzenplitz, August Friedrich von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 41. 89. 499. 500. 519.
Jungken, Freiherr, Martin Eberhard, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 507.

K.

Kahlden, Henning Alexander von, preuss. Oberst, Commandeur eines Grenadierbataillons: 375. 457.
Kalkreuth, Samuel Adolf von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 238. 457.
Kalsow, Christian Ludwig von, preuss. Generallieutenant, Regimentschef: 104.
Kanitz, Johann Wilhelm von, preuss. Major, Commandeur eines Grenadierbataillons: 520.
Karl V., Römischer Kaiser: 93.
Karl XII., König von Schweden: 186.
*Karl, regierender Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 3. 56. 64. 95. 122. 128. 131. 132. 140. 145. 157. 162. 174. 175. 182. 196. 198. 199. 231. 241. 275. 277. 284. 298. 339.
*Karl (Friedrich Karl Albert), Markgraf, preuss. Prinz: 519.
Karl, Sohn des Erbprinzen von Hessen-Cassel: 518.
Karl Alexander, Herzog von Württemberg († 1737): 142.
Karl Alexander, Prinz von Lothringen, österr. und Reichs-Feldmarschall, Statthalter der Niederlande: 2. 3. 150. 227. 243. 252. 256. 257. 285. 290. 314. 332. 342. 400.
Karl Christian Joseph, chursächs. Prinz: 104.
Karl Eduard (Stuart), engl. Kronprätendent: 71. 131. 132. 320. 321.
Karl Emanuel III., König von Sardinien: 122. 133.
Karl Eugen, regierender Herzog von Württemberg, Chef eines preuss. Füselierregiments: 10. 11. 41. 271. 272. 289. 316. 347.
Karl Friedrich, Markgraf von Baden-Durlach: 316.
*Karl Georg Lebrecht, Fürst von Anhalt-Bernburg: 547.
Karl Theodor, Churfürst von der Pfalz: 7. 121.
Karl Wilhelm Ferdinand, Erbprinz von Braunschweig-Wolfenbüttel: 432.
*Karl Wilhelm Friedrich, Markgraf von Ansbach: 547.
Katharina, Grossfürstin von Russland, geb. Prinzessin von Anhalt-Zerbst: 16. 79. 80. 99. 149. 150. 164. 165. 188. 189. 224. 225. 351. 353.
Katte, Hans Friedrich von, preuss. Generallieutenant, Commandeur des Leibkürassierregiments, Vicecommandant von Breslau: 471.
Katte, Karl Emil von, preuss. Generalmajor, Chef eines Dragonerregiments: 116. 137. 160. 222. 527.
Kauderbach, Johann Heinrich, chursächs. Kriegsrath, Resident im Haag: 171.
Kaunitz-Rittberg, Graf, Wenzel, österr. Staatskanzler: 74. 162. 253. 264. 279. 292. 359. 479.
*Keith, Jacob, preuss. Generalfeldmarschall: 45. 87. 93. 246. 479. 480. 496—500. 513.

Keith, Ritter, Robert Murray, engl. bevollmächtigter Minister in Wien: 118. 224. 225.
Keller, Freiherr, Christoph Dietrich, sachsen-gothaisch. Geheimrath und Staatsminister: 23.
Kessel, Christoph Wilhelm von, Kammerherr der Königin von Polen: 410.
Kettler, Graf, Friedrich Wilhelm, österr. Kammerherr: 184.
Keyserlingk, Freiherr (sic), Gouverneur der Söhne des Erbprinzen von Hessen-Cassel, ehemal. Hofmarschall in Kurland: 242.
Kleist, Ewald Georg von, preuss. Generalmajor: 237.
Kleist, Friedrich Ludwig von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 325 [Bd. XIII, S. 597 statt Friedrich Ludwig v. K. ist Ewald Georg v. K. zu setzen].
Kleist, Georg Friedrich von, preuss. Oberstlieutenant im Regiment Zastrow: 520.
Kleist, Primislaus Ulrich von, preuss. Major, Commandeur eines Grenadierbataillons: 89.
Kluszewski, poln. Agent in Preussen: 258.
Kniestedt, Freiherr, Christian Friedrich, Comitialgesandter des Herzogs von Braunschweig-Wolfenbüttel: 173.
Knobelsdorff, Max Ludwig von, preuss. Hauptmann, dann Major im Regiment Prinz Heinrich: 183. 304.
Knobloch, Dietrich Erhard von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 41. 389. 475.
zu Inn- und Knyphausen, Freiherr, Dodo Heinrich, preuss. Geh. Legationsrath, ehemal. bevollmächtigter Minister am franz. Hofe: 5. 9. 27. 45. 55. 60. 61. 66. 67. 71. 72. 117. 118. 120. 121. 123. 274. 409. 410.
Köln: siehe Clemens August.
Könen, Abraham von, preuss. zweiter Regierungspräsident in Cleve: 250.
Königsegg, Graf, Christian, österr. Feldzeugmeister: 256. 527.
Köppen, Friedrich Gotthold, preuss. Geheimrath, Kriegszahlmeister: 268.
Kolowrat, Graf, Cajetan, österr. Feldzeugmeister: 285. 287. 414. 419.
Krusemark, Hans Friedrich von, preuss. Major, Flügeladjutant des Königs: 130. 272. 424.
Kreytzen, Johann Friedrich von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 464. 472.
Kurssell (sic), Heinrich Adolf von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 238.
Kyau, Freiherr, Friedrich Wilhelm, preuss. Generallieutenant, Chef eines Kürassierregiments: 202.

L.

Lacy, Graf, Franz Moritz, österr. Generalfeldwachtmeister: 14. 21. 324.
de Labourdonnais, Bertrand Franz Mahé, franz. Seemann († 1751): 55.
Lally, Graf, Thomas Arthur, Baron de Tollendal, franz. maréchal de camp: 55.
Lambert, ehemal. engl. Hauptmann, als Agent in Polen in preuss. Diensten: 179. 226. 234.
Lapuchin, Wassilij, russ. General en chef: 37.
Larrey, Thomas Isaac von, Mitglied des Geh. Raths der Regentin der Vereinigten Provinzen: 388. 413.
*Lehwaldt, Hans von, preuss. Generalfeldmarschall, Regimentschef: 24. 60. 86. 194. 210. 241. 256. 286. 312. 352—355. 374.
Leining, Johann Wilhelm, Geh. Kämmerer des Königs, Nachfolger Fredersdorf's: 528.
Lemaire, Rudolf, Abt, franz. Comitialgesandter in Regensburg (bis Ende 1756): 50. 158. 159.
Lentulus, Freiherr, Rupert Scipio, preuss. Oberst, Flügeladjutant, nach London entsandt mit der Siegesbotschaft von Lobositz: 30. 34. 38—40. 56. 60.
Lestwitz, Johann Georg von, preuss. Generallieutenant, Regimentschef: 21. 41. 91. 104. 114. 116. 137. 160. 195. 222. 271. 307. 328. 333. 527.
Lettow, Ewald Georg von, preuss. Oberst des Regiments Darmstadt: 527.
Liechtenstein (sic), Fürst, Joseph Wenzel, österr. Feldmarschall, Chef eines Dragonerregiments: 222. 314. 526.
Liechtenstein (sic), Prinz, Karl Joseph, österr. Oberstlieutenant: 308. 309.

Lieven, Georg von, russ. General en chef: 301.
Löben, Kaspar Siegfried von, preuss. Major im Regiment Kalkreuth: 238.
Loën, Johann Bernhard von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 450. 451. 465. 497. 506.
Löwenstein-Wertheim, Prinz, Christian Philipp Johann Alexis, österr. Generalfeldwachtmeister: 307—309.
Loise, Abt, franz. Gesandtschaftssecretär in Berlin: 15. 159. 170.
Lossow, Daniel Friedrich von, preuss. Lieutenant im Husarenregiment Puttkammer: 449. 450.
Lothringen: siehe Franz I.; Karl Alexander.
Lubomirski, Fürst, Jacob Alexander, chursächs. General der Infanterie und Regimentschef: 21.
Luck, Christoph Georg von, preuss. Oberst, Chef eines Garnisonregiments: 190. 191.
Ludwig XIV., König von Frankreich: 120.
Ludwig XV., König von Frankreich: 6. 37. 61. 62. 63. 66—68. 120. 159. 173. 175. 208—210. 212. 214. 217. 225. 227. 248. 249. 267. 341. 342. 372. 418. 428. 453. 466. 467.
Ludwig VIII., Landgraf von Hessen-Darmstadt: 141.
Ludwig, Erbprinz von Hessen-Darmstadt, preuss. Generallieutenant, Regimentschef: 44. 141. 527.
Ludwig, Prinz von Württemberg, franz. Generallieutenant, Volontär im österr. Heere: 308. 309.
Ludwig Ernst, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel, kaiserl. und holl. Feldmarschall, Chef eines österr. Regiments: 2. 3. 34. 118. 133. 406. 413. 433. 516.
Lüderitz, David Hans Christoph von, preuss. Generalmajor, Commandeur des Kürassierregiments Markgraf Friedrich Wilhelm von Schwedt, († 1. October 1756): 90.
Lüderitz, Georg Hartwig von, preuss. Oberst des Regiments Bevern: 398.

M.

Mackau, Freiherr, Ludwig, franz. Comitialgesandter in Regensburg: 503.
Mackensie, schwed. Edelmann: 317.
Mainz: siehe Johann Friedrich Karl.
Maltzahn, Hans Dietrich von, preuss. Geh. Legationsrath, ehemal. bevollmächtigter Minister am chursächs. Hofe: 163. 274.
Mandelsloh, Anton von, preuss. Lieutenant im Regiment Itzenplitz: 499. 500.
von Manicke, mecklenburg. Edelmann, Officier in holl. Diensten: 248.
*Manstein, Christoph Hermann von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 41. 87. 141. 161. 330. 408. 451. 465. 490. 491. 520.
Manteuffel, Heinrich von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 13. 89. 116. 160.
Marie Anna Sophie, Churfürstin von Baiern: 329.
Marie Antonie, Churprinzessin von Sachsen: 484. 485. 498. 500.
Maria Josepha, Königin von Polen, Churfürstin von Sachsen: 26. 40. 45. 80. 92. 102. 109. 114. 116. 158. 243. 354. 390. 410. 451. 452. 461. 479. 480. 484. 495—499.
Maria Josepha, Dauphine von Frankreich, geb. Prinzessin von Sachsen: 7. 45. 372.
Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen: 4. 23. 27. 29. 37. 39. 42. 43. 57. 61. 62. 68. 71. 79. 101. 104. 119. 127. 128. 132. 156. 163. 166. 173. 205. 253. 260. 263. 265. 266. 279. 286. 296. 314. 342. 367. 384. 401. 408. 427. 467. 487. 488. 517.
Marine, Pater, päpstl. Emissär in Deutschland: 320. 321.
Marlborough, Herzog, Johann Churchill, engl. Feldherr und Staatsmann: 403.
Marwitz, David Siegmund von der, preuss. Kammerpräsident in Königsberg: 191.
Massow, Hans Jürgen Detlev von, preuss. Generallieutenant, Generalkriegscommissar: 140. 195. 256. 268. 313. 323. 481. 483. 511.
Massow, Valentin von, preuss. Kammerpräsident in Minden: 348. 436. 479.
Maximilian Joseph, Churfürst von Baiern: 143. 154. 174. 329.
Mayr, Johann von, preuss. Oberst, Com-

mandeur eines Freibataillons: 51. 330. 520. 523.
Mazarin, Julius Mazarini, Cardinal, franz. Staatsmann: 161.
Meagher, Thaddäus von, chursächs. Generallieutenant, Commandeur der Schweizergarde: 480. 500.
Mecklenburg-Schwerin: siehe Friedrich.
Meijerfelt, Graf, Johann August, schwed. Major: 282. 283.
Meinecke, Peter von, preuss. Generalmajor, Chef eines Dragonerregiments: 520.
Mellin, Graf, Georg Bernhard, preuss. Major im Regiment Amstel: 527.
Meyerinck, Dietrich Richard von, preuss. Generalmajor, Regimentschef, seit Februar 1757 Generallieutenant: 33.
Michell, franz. Kaufmann in Petersburg, als russ. Emissär in Frankreich: 241. 248.
*Michell, Abraham Ludwig, preuss. Legationssecretär, Geschäftsträger in London: 133. 134. 175. 236. 246. 252—254. 261. 263. 272. 277. 330. 351. 407.
Migazzi, Graf, Christoph, ehemal. österr. Gesandter in Madrid: 61.
Miltitz, Friedrich Bogislav von, preuss. Hauptmann im Regiment Itzenplitz: 93.
von Mirbach, Kammerherr, kurländischer Edelmann: 449.
*Mitchell, Andrew, engl. Minister in Berlin: 20. 31. 34. 54. 60. 63. 67. 75. 76. 85. 106. 119. 121. 127. 128. 134. 135. 157. 162. 166. 167. 191. 194. 196. 214. 229. 231. 264. 266. 272. 282. 293. 294. 296. 298. 302. 312. 330. 357. 358. 366. 404. 432. 469. 475.
Mitzschefal, Friedrich Julius von, preuss. Generalmajor, Chef eines Garnisonregiments: 483.
Möllendorff, Hartwig Friedrich von, preuss. Major, Commandeur eines Grenadierbataillons: 527.
Mokranowski, Andreas, poln. General: 192.
Moltke, Graf, Adam Gottlob, dän. Oberhofmarschall: 34. 35. 248. 477. 478.
* von Montallant, angenommener Name eines franz. Abenteurers: 326. 327. 373.
*Moritz, Prinz von Anhalt-Dessau, preuss. Generallieutenant, Regimentschef: 91. 423. 451. 458. 472. 473. 481. 483. 488—490. 513—516. 523. 526.
*de la Motte, Freiherr, Ernst August de la Chevallerie, preuss. Generallieutenant, Commandant von Wesel: 223. 251. 348. 379. 404. 406. 485. 487. 509.
Müller, chursächs. Cabinetssecretär: 322.
*Münchhausen, Freiherr, Gerlach Adolf, hannover. Kammerpräsident, Mitglied des Geheimen Rathes: 111. 143. 145. 148. 167. 168. 176. 183. 187. 193. 194. 198. 199. 251. 252. 278—280. 283. 284. 310. 356—358. 385. 405. 429. 433—435. 437. 486. 492.
Münchhausen, Freiherr, Philipp, Chef der deutschen Kanzlei Georgs II.: 31. 279. 284. 291. 293. 310. 396.
Münchow, Gustav Bogislav von, preuss. Generallieutenant, Regimentschef: 341.

N.

Nassau-Saarbrücken: siehe Wilhelm Heinrich.
Newcastle, Herzog, Thomas Pelham, engl. erster Lord des Schatzes (bis Nov. 1756): 30. 38. 81. 294. 298. 502.
Nettelhorst, Georg Ernst von, preuss. Oberst, Chef eines Garnisonregiments: 41. 237. 482.
*Nivernois, Herzog, Ludwig Julius Barbon Manzini-Mazarini, Pair von Frankreich, ehemal. franz. bevollmächtigter Minister in Berlin: 7. 67. 68. 76. 372.
Le Noble, Franz von, preuss. Oberst, Commandeur eines Freibataillons: 474. 506. 515.
*Normann, Karl Ludwig von, preuss. Generalmajor, Chef eines Dragonerregiments: 25. 159. 222. 424. 525. 527. 528.

O.

Oehlers, Rosshändler in Hannover: 147.

Oelsnitz, Wilhelm Ludwig von der, preuss. Oberstlieutenant, seit Februar 1757 Oberst; Flügeladjutant und Generalquartiermeister: 307. 400. 401. 411. 415. 418. 459. 460. 463. 481.
Oelsnitz, Karl Gottlob von der, preuss. Hauptmann: 474.
Oesterreich: siehe Karl V.; Maria Theresia.
d'Ogier, Johann Franz, franz. Botschafter in Kopenhagen: 248.
Ogilvy, Gräfin, Esther, Oberhofmeisterin der Königin von Polen: 410. 496.
Oldenburg, Jürgen Friedrich von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 506. 509.
Oranien: siehe Anna; Wilhelm III.
Orléans, Herzog, Ludwig Philipp, franz. Generallieutenant: 418.
Oskierka, Gervasius Ludwig, Unter-Mundschenk von Litthauen: 105.
Osten, Johann Andreas von der, preuss. Geheimrath, Agent in Hof: 327.
Osten-Sacken, Karl von der, chursächs. Kammerherr, ausserordentlicher Gesandter in Stockholm: 262.

P.

Panin, Nikita, russ. Kammerherr, Gesandter in Stockholm: 262. 328. 329.
Panwitz, Gottlob Ernst von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 475.
Papst: siehe Benedict XIV.
Papstein, Jacob Christoph von, preuss. Rittmeister im Dragonerregiment Normann: 528.
Paul, russ. Grossfürst, Sohn des Grossfürsten Peter: 224.
Peter, Grossfürst von Russland, Herzog von Holstein-Gottorp: 34. 79. 80. 82. 149. 150. 165. 188. 189. 224. 225. 230. 353.
(Chur-)Pfalz: siehe Karl Theodor.
Pfalz-Zweibrücken: siehe Christian VI.
Pfau, Heinrich Karl von, anhalt. gemeinschaftl. Geh. Rath und Comitialgesandter: 450.
Pflug, Friedrich von, preuss. Oberstlieutenant im Dragonerregiment Württemberg: 390.
Philipp Gotthard, Fürstbischof von Breslau, Fürst von Schaffgotsch: 222.
Piccolomini, Fürst, Octavius Aeneas Joseph, österr. Feldzeugmeister: 13. 44. 74. 87. 112. 152. 194. 314. 334. 399. 400. 414. 422. 442.
Pilaja, Katharina, Sängerin am Hoftheater zu Dresden: 124.
*Pirch, Michael Lorenz von, chursächs. Generallieutenant, Commandant des Königsteins: 106.
Pitt, William, engl. Staatssecretär für die südlichen Angelegenheiten (December 1756 bis April 1757): 81. 173. 176. 344. 350. 502.
Platen, Leopold Johann von, preuss. Major im Dragonerregiment Normann: 527.
Platen, Alexander von, preuss. Hauptmann im Regiment Schwerin, Adjutant des Feldmarschalls Schwerin: 419. 420.
*Plotho, Edler von, Erich Christoph, preuss. Etatsminister, brandenb. Comitialgesandter: 15. 23. 24. 158. 206. 216. 258. 259. 272. 316.
*Podewils, Graf, Heinrich, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 3. 69. 84. 85. 93. 143. 169. 182. 208. 222. 251. 252. 260. 278. 317. 319. 326. 351. 373. 403. 436. 437.
Podewils, Constantin Guido von, preuss. Generalmajor, Commandant von Stettin: 200. 201.
Pompadour, Marquise, Jeanne: 62. 159. 170. 185. 193. 213. 214. 217. 225. 227. 372. 420. 428.
Poniatowski, Graf, Casimir, Kron-grosskämmerer von Polen: 163.
Poniatowski, Graf, Stanislaus, Truchsess von Litthauen, nachmals König von Polen: 189. 234.
Porporati, Graf, österr. Feldmarschallieutenant, Chef eines Dragonerregiments († 21. April 1757): 376. 527.
Porter, Jacob, engl. Botschafter in Constantinopel: 94. 122. 165.
Preussen: siehe Amalie; August Wilhelm; Ferdinand; Friedrich Wilhelm I.; Friedrich Wilhelm; Friedrich Wilhelm; Heinrich; Friedrich Heinrich unter Heinrich; Karl; Sophie Dorothee; Wilhelmine; Ulrike.
Prittwitz, Joachim Bernhard von, preuss. Lieutenant im Dragonerregiment Normann: 424.
Prittwitz, Wenzel Sylvius von, preuss.

Hauptmann im Regiment Bevern, Adjutant des Herzogs von Bevern: 525.
Pritz, Hans Samuel von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 116. 160.
Psilanderhielm, J. G., schwed. Lieutenant, Anhänger der Hofpartei: 69. 186. 207.
Puchenberg zu Ullersdorf, Freiherr, Marquard Paris, österr. Directorialgesandter am Reichstage: 23.
Puttkammer, Georg Ludwig von, preuss. Oberst, Chef eines Husarenregiments: 11. 43. 160. 325. 371. 375. 449. 463. 526. 527. 529.
Puttkammer, Nicolaus Heinrich von, preuss. Hauptmann im Regiment Amstel: 528.

R.

Rammin, Friedrich Ehrentreich von, preuss. Major, Commandeur eines Grenadierbataillons: 520.
Rapin, David Salomon von, holl. Hauptmann, dann in preuss. Diensten als Oberstlieutenant und Generalpolizeimeister der Armee: 130.
Raymond und Theodor van Smeth, Banquiers in Amsterdam: 209.
Rebentisch, Freiherr, Johann Karl, preuss. Oberst des Regiments Kalsow: 69. 203.
Reischach, Freiherr, Thaddäus, österr. ausserordentlicher Gesandter im Haag: 343.
Reitzenstein, Freiherr, Johann Rudolf, preuss. Rittmeister im Husarenregiment Wartenberg: 74.
Retzow, Wolf Friedrich von, preuss. Generalmajor, Generalintendant: 36. 78. 104. 115. 394. 451. 499. 505. 515.
Reuss, Grafen: 346.
Rochow, Friedrich Wilhelm von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Kürassierregiments: 116. 160.
Rochow, Freiherr, Emil Friedrich, chursächs. General der Infanterie (sic): 22.
Röder, Ernst Jacob von, preuss. Lieutenant im Regiment Prinz Heinrich: 304.
von Römer, preuss. Major: 83. 234.
von Römer, chursächs. Hauptmann: 21.
Rosen, Freiherr, Karl Gustav, preuss. Major im Regiment Fouqué: 93.
Rosenberg-Orsino, Graf, Franz, österr. Gesandter in Madrid: 291. 292. 296.
Rosenkrantz, Anton von, preuss. Lieutenant im Husarenregiment Wechmar: 93.
Rouillé, Anton Ludwig von, Graf von Jouy, franz. Staatssecretär des Auswärtigen (bis Juni 1757): 61. 62.
Ruesch, Freiherr, Johann Theodor, preuss. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments: 83. 210.
Russland: siehe Elisabeth; Katharina; Peter.
*Rutowski, Graf, Friedrich August, chursächs. Feldmarschall, Regimentschef: 21. 92. 102. 480. 500.

S.

Chur-Sachsen: siehe Albert August; August III.; Clemens Wenzel; Friedrich Christian; Karl Christian Joseph; Marie Antonie; Maria Josepha; Maria Josepha; Xaver.
Sachsen-Gotha: siehe Friedrich III.
Sachsen-Weimar: siehe Ernst August Constantin.
Sachsen, Ritter von: siehe Johann Georg.
Sacken: siehe Osten-Sacken.
Saint-André, Freiherr, Friedrich Daniel, österr. Feldmarschalllieutenant, dem russ. Hauptquartier beigeordnet: 273; vergl. 224. 226.
Saint-Germain, Graf, Claudius Ludwig, franz. Generallieutenant: 265.
Saint-Pierre, Karl Irenaeus Castel, Abt von Saint-Pierre, franz. Publicist: 32.
Santa-Elisabetta (Sainte-Élisabeth), Herzog, Joseph, sicilian. bevollmächtigter Minister in Dresden: 498.
Sardinien: siehe Karl Emanuel III.
Scheffer, Freiherr, Ulrich, schwed. Oberst, Gesandter in Paris: 114.
*Schlabrendorff, Freiherr, Ernst Wilhelm, dirigirender Minister von Schlesien: 24. 33. 46. 78. 115. 212. 222. 268. 459. 464. 470. 471.
*Schmettau, Graf, Karl Christoph, preuss. Generallieutenant, Specialgesandter in Hannover: 34. 144. 147. 148. 157. 176. 177. 183. 193. 194. 229. 231. 232. 253. 254. 265. 266. 358—361. 363. 380. 396. 478. 479. 486. 500.

Schmidt, Friedrich von, preuss. Oberstlieutenant im Husarenregiment Wartenberg: 74.
Schneidt, Freiherr, Heinrich Joseph, baier. Geh. Rath und Comitialgesandter: 173.
Schönfeld, Bogislav Georg Friedrich von, preuss. Major im Husarenregiment Puttkammer: 526. 527.
Schönaich-Carolath, Fürst, Hans Karl, preuss. Ober-Amts-Regierungspräsident in Breslau: 36.
Schönaich-Carolath, Erbprinz, Johann Friedrich Karl, preuss. Generallieutenant, Chef eines Kürassierregiments: 464.
Schorlemer (sic), Ludwig Wilhelm von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Dragonerregiments: 188.
Schramm, Cabinetsrath des Herzogs von Anhalt-Bernburg: 318.
Schulenburg, Graf von der, Wolfgang Dietrich, dän. Oberst, Adjutant des Königs von Dänemark: 414.
Schulze, Kaspar Ernst von, preuss. Generalmajor, seit Februar 1757 Generallieutenant, Commandant von Breslau: 272.
Schuwalow, Graf, Iwan, russ. Kammerherr: 79. 80. 82. 164.
Schuwalow, Graf, Peter, russ. Feldzeugmeister (sic; vgl. 476) und Senator: 164. 224. 245. 476.
Schweden: siehe Adolf Friedrich; Karl XII.; Ulrike.
*Schwerin, Graf, Kurt Christoph, preuss. Generalfeldmarschall, Regimentschef: 13. 43. 44. 87. 93. 103. 105. 116. 155. 177. 195. 203. 211. 221. 222. 235. 285. 286. 326. 345. 346. 378. 399. 400. 414. 415. 419. 438—442. 446. 447. 453. 460. 464. 482. 488. 505. 514. 523. 525. 526. 529.
Schwerin, Grafen: 36.
Seefried, Johann Lorenz von, ansbach. Comitialgesandter: 206.
Seydlitz, Alexander von, preuss. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments: 11. 43. 130. 152. 180. 286.
Sinzendorff, Graf, Ludwig Friedrich Julius, österr. Kammerherr: 297.
Skrbensky von Hrzistie, Freiherr, Johann Maximilian Gottlob, preuss. Major im Husarenregiment Seydlitz: 512.
van Slingelandt, Generalsteuereinnehmer der Provinz Holland: 291. 292. 306. 383.
Smeth, Theodor van: siehe Raymond und Smeth.
*Solms, Graf, Victor Friedrich, preuss. Geh. Legationsrath, ausserordentlicher Gesandter in Stockholm: 107. 108. 289. 297. 302. 303. 345.
Solms-Wildenfels, Graf, Friedrich Ludwig, chursächs. Geh. Rath und Landeshauptmann: 431.
Sophie Dorothee, Königin-Mutter von Preussen: 193. 207. 235. 243. 254. 289. 516.
Soto-Mayor, Marquis, Jacob Mazones de Lima, span. Botschafter in Paris: 156.
Soubise, Prinz, Karl, Herzog von Rohan-Rohan, franz. Generallieutenant: 71. 418. 448. 453.
Spleny zu Mihald, Freiherr, Gabriel, österr. General der General der Cavallerie, Chef eines Husarenregiments: 304.
Splitgerber, David, Bankier in Berlin: 366.
*Spörcken, Freiherr, Moritz August, chursächs. Generalmajor und Generaladjutant: 548.
Starhemberg, Graf, Georg Adam, Reichshofrath, österr. Botschafter in Paris: 61. 62. 71. 453.
von Steffens, tritt in preuss. Kriegsdienste: 23.
Steinberg, Georg Friedrich von, hannover. Geheimrath, Gesandter in Wien: 3. 279. 342.
Sternickel, chursächs. Gesandtschaftssecretär in Berlin: 284.
Steyn, Peter, Grosssiegelbewahrer und Grosspensionär der Generalstaaten: 112. 132. 291.
Stoffel, Christoph von, russ. Generalquartiermeister: 37.
Stolberg, Prinz, Karl, holl. Officier: 379.
Stormont, Viscount, David Murray, engl. Gesandter am chursächs. Hofe: 241.
Strantz, Johann Albrecht von, preuss. Oberstlieutenant im Infanterieregiment Prinz von Preussen, seit Februar 1757 Oberst: 221.
Stuart: siehe Karl Eduard.

Süss Oppenheimer, Joseph, jüdischer Finanzminister unter dem Herzog Karl Alexander von Württemberg: 142.
van Swart, holl. Gesandter in Russland: 153. 261. 297. 298. 303.
Syburg, Friedrich Wilhelm von, preuss. Major im Regiment Itzenplitz: 93.
Szekely, Michael von, preuss. Oberst, Chef eines Husarenregiments: 520.

T.

Temple, Graf, Georg Richard Granville, engl. erster Commissar der Admiralität (seit November 1756): 81.
Teutschmeister: siehe Clemens August.
Thile, Georg Friedrich von, preuss. Hauptmann im Regiment Prinz Heinrich: 341. 376.
Titley, Walther, engl. Gesandter in Kopenhagen: 187. 193. 246. 247. 263. 264. 296.
Trattner, Johann Thomas, kaiserl. kgl. Hofbuchdrucker in Wien: 158.
Treskow, Joachim Christian von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 21. 237.
Trier: siehe Johann Philipp.
Tschernyschew, Graf, Iwan, russ. Kammerherr: 80.
Turenne, Vicomte, Heinrich de la Tour d'Auvergne, franz. Feldherr: 33. 442. 525.

U.

*Luise Ulrike, Königin von Schweden, geb. Prinzessin von Preussen: 24. 69. 73. 107. 185. 270. 311. 329.

V.

*Valory, Marquis, Veit Heinrich Ludwig, franz. Generallieutenant, bevollmächtigter Minister in Berlin: 5. 6. 7. 14. 15. 45. 50. 159. 170.
*Varenne, Marquis, Albert Friedrich, preuss. Hauptmann, Emissär in der Türkei: 548.
Vatan, Ritter, Cornet in der Edelgarde des Königs von Frankreich: 159. 169. 185. 193. 211.
Vergennes, Ritter, Karl Gravier, franz. Gesandter in Constantinopel: 43.
*Victor Friedrich, Fürst von Anhalt-Bernburg: 548.
Voltaire, Franz Arouet de, franz. Schriftsteller: 213.

W.

Wackerbarth-Salmour, Graf, Joseph Anton Gabaleon, chursächs. Cabinets- und Conferenzminister, Oberhofmeister des Churprinzen: 480. 484. 485. 498. 500. 513.
Wallis, Graf: 36.
Wangenheim, Friedrich Just von, preuss. Major, Commandeur eines Grenadierbataillons: 520.
Wangenheim, Joseph Ludwig Heinrich von, preuss. Lieutenant im Regiment Itzenplitz: 499.
Warnery, Karl Emanuel von, preuss. Oberstlieutenant im Husarenregiment Puttkammer: 92. 130. 318. 326. 483.
Wartenberg, Hartwig Karl von, preuss. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments: 43. 74.
von Wasserschleben, dän. Cabinetsbeamter (sic): 401.
Wechmar, Ludwig Anton von, preuss. Oberst, Chef eines Husarenregiments: 14. 93. 238.
Wedell, Freiherr, Georg Ernst, hannov. Kammerherr, Gesandter in Kopenhagen: 148. 193. 247. 263. 264. 478.
Wedell-Friis, Graf, Erhard, dän. Gesandter in Paris: 61.
Wessenberg, Rupert Florian von, Freiherr von Ampringen, Oberhofmeister der Königin von Polen: 410. 484. 498.
von Weyler, holl. Legationssecretär in Paris: 323. 388.
von Weyler, preuss. Postmeister in Wesel: 323.
Wied zu Neuwied, Graf, Franz Karl Ludwig, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 519.
Wietersheim, Leopold Friedrich Ludwig von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 21. 272. 451. 471. 505.
Wilhelm III., König von Grossbritannien, Erbstatthalter der Vereinigten Provinzen: 143.
*Wilhelm, regierender Landgraf von Hessen-Cassel: 119. 120. 136. 145. 181. 241—243. 277. 342. 381. 404—406. 466. 477. 507. 514.
Wilhelm August, Herzog von Cumberland: 360. 363. 380. 397. 403.

437. 447. 493. 494. 499—502. 513. 521. 522.
Wilhelm Heinrich, Fürst von Nassau-Saarbrücken und Ottweiler, franz. Generallieutenant: 205.
*Wilhelmine, Markgräfin von Baireuth, geb. Prinzessin von Preussen: 7. 8. 507.
Williams, Karl Hanbury, engl. Gesandter in Petersburg: 48. 49. 78—80. 149. 150. 163—167. 188. 189. 191. 224. 225. 229—231. 240. 241. 247. 270. 475. 476.
*Winterfeldt, Hans Karl von, preuss. Generallieutenant, Regimentschef: 11—13. 21. 104. 203. 222. 272. 345. 371. 420. 421. 424. 428. 438. 439. 442. 456. 457. 465. 473. 489. 526.
*Wobersnow, Moritz Franz Casimir von, preuss. Oberst, Generaladjutant: 489. 523.
von Wolffersdorf, chursächs. Oberstlieutenant: 21.
Woronzow, Graf, Michael, russ. Vicekanzler: 49. 79. 82.
Wülckenitz, August Ludwig von, hessen-cassel. Geh. Rath und Comitialgesandter: 158. 159. 206.
Württemberg: siehe Elisabeth Friederike Sophie Wilhelmine; Friedrich Eugen; Karl Alexander; Karl Eugen; Ludwig.
Wylich, Friedrich von, Graf von Lottum, preuss. Generalmajor, Regimentschef, Commandant von Dresden: 97. 207. 519.

X.

Xaver, chursächs. Prinz: 104.

Y.

Yarmouth, Gräfin, Amalie Sophie Marianne, Freifrau von Wallmoden: 253.
Yorke, Joseph, engl. Oberst, ausserordentlicher Gesandter im Haag: 28. 72. 73. 105. 230. 236. 291. 292. 413.

Z.

Zastrow, Ludwig von, hannov. Generallieutenant: 359. 360. 362. 363. 500.
Zastrow, Bernhard Asmus von, preuss. Generalmajor, Regimentschef: 41. 93. 324. 325. 377. 424. 519. 520.
Zastrow, Jacob Wenzel von, preuss. Rittmeister, dann Major im Dragonerregiment Normann: 525.
Zedlitz, Freiherr, Friedrich Gotthard, preuss. Lieutenant im Husarenregiment Seydlitz: 286.
Zedtwitz (sic), Freiherr, böhm. Edelmann, bei Asch ansässig: 180.
*Zieten, Hans Joachim von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Husarenregiments: 41. 116. 150. 377. 528.
Zweibrücken: siehe Pfalz.
Zweiffel, Ludwig von, preuss. Lieutenant im Dragonerregiment Schorlemer: 188. 189.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

A.

Algarotti: Nr. 8481.
Amalie, preuss. Prinzessin: Nr. 8772.
Anhalt, Fürsten von: Nr. 8884.
Anna, Prinzessin von Oranien: Nr. 8582. 8654. 8715. 8784.
August Wilhelm, Prinz von Preussen: Nr. 8540. 8570. 8581.
August Wilhelm, Herzog von Braunschweig-Bevern: Nr. 8435 — 8437. 8441. 8465. 8466. 8552. 8554. 8638. 8647. 8664. 8665. 8669. 8678. 8681. 8688. 8693. 8697. 8714. 8720. 8721. 8730. 8743. 8748. 8756. 8767. 8770. 8771. 8779. 8787. 8801. 8808. 8811. 8816. 8827. 8836. 8848. 8861. 8872. 8889.
Avenarius: Nr. 8278.

B.

Benoît: Nr. 8295. 8306. 8470. 8492. 8501. 8510. 8543. 8551. 8607. 8805.
Bessel: Nr. 8814. 8841.
Borcke, Friedrich Wilhelm von: Nr. 8299. 8330. 8347. 8377. 8579. 8651.
Bornstedt, August Gottlieb von: Nr. 8833.
Brühl, Gräfin: Nr. 8376. 8383. 8766. 8804. 8813.

C.

Calkoen: Nr. 8870.

D.

Departement der auswärtigen Affairen: Nr. 8285. 8293. 8307—8309. 8319. 8325. 8336. 8345. 8379. 8405. 8419. 8430. 8433. 8442. 8448. 8455. 8462. 8471. 8544. 8558. 8612. 8624. 8636. 8672. 8709. 8728. 8737.
Dietrich, Prinz von Anhalt-Dessau: Nr. 8884.

E.

Eichel: Nr. 8290. 8393. 8802. 8873. 8892.
Ellrod: Nr. 8300.
Ernst August Constantin, regierender Herzog von Sachsen-Weimar: Nr. 8548.

F.

Ferdinand, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: Nr. 8382. 8424. 8440. 8461. 8469. 8484. 8744. 8880. 8886.
Finckenstein: Nr. 8520. 8522. 8523. 8573. 8597. 8615. 8684. 8704. 8729. 8768.
Fouqué: Nr. 8575.
Freytag: Nr. 8667. 8727.
Friedrich, regierender Herzog von Sachsen-Gotha: Nr. 8389. 8549.
Friedrich, Erbprinz von Hessen-Cassel: Nr. 8589. 8865. 8869. 8894.
Friedrich August, Fürst von Anhalt-Zerbst: Nr. 8884.
Friedrich Christian, Churprinz von Sachsen: Nr. 8705.
Friedrich Eugen, Prinz von Württemberg: Nr. 8286. 8328.

G.

Georg II., König von Grossbritannien: Nr. 8302. 8475. 8590. 8713. 8760. 8843.
Goltz, Freiherr von der, Karl Christoph: Nr. 8795.

H.

Häseler: Nr. 8296. 8320. 8341. 8359. 8397. 8404. 8413. 8443. 8459. 8490. 8505. 8512. 8542. 8585. 8602. 8639. 8690. 8708. 8725. 8740. 8758. 8774. 8831. 8852.

Heinrich, preuss. Prinz: Nr. 8875. 8878. 8882.

Hellen: Nr. 8297. 8315. 8321. 8338. 8348. 8361. 8362. 8381. 8395. 8408. 8427. 8432. 8444. 8454. 8460. 8480. 8489. 8497. 8511. 8517. 8534. 8546. 8561. 8571. 8577. 8587. 8599. 8600. 8616. 8628. 8646. 8662. 8676. 8691. 8698. 8733. 8739. 8746. 8753. 8763. 8773. 8791. 8798. 8806. 8851. 8881.

I. (J.)

Johann Georg, Ritter von Sachsen: Nr. 8289.

Johanna Elisabeth, verwittwete Fürstin von Anhalt-Zerbst: Nr. 8294. 8388.

K.

Karl, regierender Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: Nr. 8277. 8301. 8367. 8387. 8423. 8483. 8519. 8541. 8565. 8622. 8635. 8674. 8685. 8689. 8702. 8707. 8726. 8736. 8754. 8764. 8785. 8790. 8820. 8849.

Karl, Markgraf: Nr. 8396.

Karl Georg Lebrecht, Fürst von Anhalt-Köthen: Nr. 8884.

Karl Wilhelm Friedrich, Markgraf von Ansbach: Nr. 8529. 8656.

Keith, Jacob: Nr. 8780. 8839.

L.

Lehwaldt: Nr. 8324. 8331. 8355. 8375. 8384. 8394. 8406. 8421. 8452. 8456. 8479. 8493. 8509. 8516. 8535. 8559. 8568. 8574. 8583. 8596. 8609. 8614. 8632. 8642. 8677. 8683. 8703. 8749. 8759. 8782. 8800. 8822. 8829. 8867. 8876.

Leipzig, Magistrat: Nr. 8298.

M.

Manstein: Nr. 8323. 8344.

Michell, Abraham Ludwig: Nr. 8276. 8316. 8326. 8349. 8374. 8380. 8403. 8431. 8445. 8474. 8487. 8496. 8507. 8518. 8563. 8603. 8617. 8621. 8625. 8640. 8645. 8661. 8675. 8692. 8700. 8711. 8755. 8761. 8781. 8797. 8821. 8857.

Mitchell, Nr. 8314. 8317. 8342. 8350. 8351. 8353. 8360. 8373. 8414. 8428. 8429. 8449. 8472. 8473. 8508. 8527. 8557. 8564. 8576. 8584. 8591. 8604. 8619. 8634. 8641. 8660. 8701. 8712. 8735. 8793. 8794. 8818. 8830. 8844. 8855. 8856. 8871.

Montallant: Nr. 8668.

Moritz, Prinz von Anhalt-Dessau: Nr. 8304. 8652. 8788. 8799. 8812. 8828. 8862. 8863. 8866. 8874. 8891. 8893.

de la Motte: Nr. 8524. 8533. 8588. 8745. 8765. 8807. 8832. 8840. 8864.

Münchhausen, Freiherr, Gerhard Adolf: Nr. 8447. 8477. 8567.

N.

Nivernois: Nr. 8356.

Normann: Nr. 8312.

P.

Pirch: Nr. 8420. 8532. 8562. 8593. 8796.

Plotho: Nr. 8343. 8418. 8464. 8478. 8545. 8560. 8598. 8705. 8710.

Podewils, Graf, Heinrich: Nr. 8282—8284. 8292. 8335. 8356. 8368. 8385. 8463. 8468. 8476. 8486. 8499. 8506. 8514. 8521. 8528. 8597. 8615. 8620. 8623. 8643. 8684. 8704. 8729. 8769. 8792. 8854. 8887. 8890.

R.

Regimenter in Sachsen: Nr. 8366.

Rutowski: Nr. 8280. 8556.

S.

Santa-Elisabetta: Nr. 8853.

Schlabrendorff: Nr. 8482.

Schmettau: Nr. 8446. 8485. 8500. 8566. 8605. 8618. 8644. 8699. 8716. 8717. 8734. 8742. 8762. 8786. 8842. 8850. 8883.

Schwerin, Graf, Kurt Christoph: Nr. 8287. 8288. 8291. 8303. 8318. 8322. 8329. 8334. 8337. 8371. 8372. 8392. 8401. 8411. 8422. 8425. 8439. 8453. 8457. 8495. 8525. 8538. 8547. 8572. 8594. 8608. 8613. 8627. 8633. 8637. 8650. 8655. 8663. 8679. 8680. 8686. 8706. 8718. 8723. 8731. 8750. 8751.

8777. 8778. 8803. 8809. 8810. 8817. 8824—8826. 8834. 8837. 8838. 8845. 8846. 8859. 8868. 8885. 8895; vergl. auch 8795.
Solms, Graf, Victor Friedrich: Nr. 8279. 8310. 8340. 8358. 8363. 8398. 8409. 8491. 8503. 8531. 8586. 8601. 8610. 8629. 8653. 8670. 8724. 8741. 8858.
Spörcken: Nr. 8313. 8390.

U.

Ulrike, Königin von Schweden: Nr. 8399. 8504. 8530. 8630. 8657. 8789.

V.

Valory: Nr. 8281.
Varenne: Nr. 8332.
Victor Friedrich, Fürst von Anhalt-Bernburg: Nr. 8658. 8884.

W.

Wilhelm, Landgraf von Hessen-Cassel: Nr. 8327. 8434. 8550. 8555. 8578. 8606. 8747. 8819. 8877.
Wilhelmine, Markgräfin von Baireuth: Nr. 8275. 8339. 8346. 8386. 8402. 8417. 8450. 8451. 8467. 8502. 8513. 8537. 8539. 8569. 8580. 8592. 8631. 8648. 8671. 8696. 8738. 8783. 8815. 8879. 8888.
Winterfeldt: Nr. 8311. 8333. 8357. 8364. 8365. 8369. 8370. 8391. 8407. 8410. 8412. 8426. 8438. 8458. 8488. 8498. 8515. 8526. 8536. 8553. 8595. 8611. 8626. 8649. 8659. 8666. 8682. 8687. 8694. 8719. 8722. 8732. 8752. 8757. 8775. 8776. 8823. 8835. 8847. 8860; vergl. auch 8795.
Wobersnow: Nr. 8400.

Z.

Zieten: Nr. 8494. 8673. 8695.

Denkschriften, Relationen etc.

Mémoire concernant les principales opérations projetées par la cour de France pour la prochaine campagne: Nr. 8415.
Mémoire raisonné sur l'état présent de l'Europe et sur le parti qu'il conviendrait aux alliés de prendre pour gagner la supériorité sur leurs ennemis dans la campagne prochaine: Nr. 8352.
Moyens dont la Grande-Bretagne pourrait se servir pour ruiner les projets de ses ennemis ou rendre la guerre plus difficile: Nr. 8416.
Projet de campagne pour l'armée des alliés: Nr. 8354.
Relation de la campagne de 1756 etc.: Nr. 8378.
Relation über das Gefecht bei Hirschfeld sh. unter Nr. 8643;
— über die Expedition gegen Friedland und das Gefecht bei Busch-Ullersdorf sh. unter Nr. 8729;
— über die Schlacht bei Reichenberg sh. unter Nr. 8890.

SACHREGISTER.

ANHALT. Die Fürsten von Anhalt erklären sich auf dem Reichstage für Oesterreich. König Friedrich's Stellung zu diesem Beschluss: Seite 450. 522.

Unterhandlungen des Fürsten von Anhalt-Bernburg mit dem Könige von Preussen 318.

Die Verwendung der Fürstin-Wittwe von Anhalt-Zerbst, der Mutter der Grossfürstin Katharina, wird erbeten zur Herstellung des guten Einvernehmens zwischen Preussen und Russland 15. 16. 99. 100. — Versprechen, die zerbster Lande mit Truppendurchzügen zu verschonen 99. 100.

ANSBACH. Der Markgraf von Ansbach schliesst sich auf dem Reichstage der österreichischen Partei an. Unwille des Königs gegen den Markgrafen 206. 315. 316. 317.

BAIERN. Haltung Baierns in dem Kriege zwischen Oesterreich und Preussen 50. 124. 173. 174. 354. — Subsidienvertrag des münchener Hofes mit Frankreich 138. 449. 453.

BRAUNSCHWEIG. Der König befürwortet bei der englischen Regierung einen Subsidienvertrag mit Braunschweig 56. 64. 111. 122. 145. 196. 198. 199. 275. — Unterhandlungen des Herzogs mit dem englischen Gesandten am berliner Hofe, Andrew Mitchell. Zustandekommen des Vertrages 75. 76. 128. 157. 162. 214. 231. 232. 240. 241. 277. 282. 294. 330.

Bemühungen Frankreichs, den Herzog von Braunschweig zur Neutralität zu bewegen 173. 174. 175. 182. 197.

Wunsch des Erbprinzen von Braunschweig an dem Feldzuge im Heere des Königs theilzunehmen 432. — Braunschweigische Edelleute treten in preussische Militärdienste 75. 76. 127.

DÄNEMARK. Stellung Dänemarks in den europäischen Conflicten 16. 24. 34. 35. 142. 155. 178. 187. 248. 264. 372. 414. 453. 476. 477. 478. 494. — Gespanntes Verhältniss zwischen Dänemark und Russland in Folge der Stellung des Grossfürsten Peter als Herzogs von Holstein 34. 123. 125. 149. 150. 224. 225. 230. 384. — Differenzen mit Russland und Oesterreich über die Coadjutorwahl in Lübeck 59. 61. — Bestreben des wiener Hofes, Dänemark für seine Partei zu gewinnen 142. 155. 187. 264. 384. 401. — Antheil der dänischen Staatsmänner an den Verhandlungen zwischen Wien und Hannover über die Neutralität Hannovers 264. 338.

384. 401. 413. 414. 477. 478. 495. — Gerüchte in Kopenhagen über eine angebliche Reise Mitchell's nach Wien 106.

Unterhandlungen für ein Bündniss zwischen England und Dänemark 34. 35. 39. 110. 124. 125. 148. 190. 193. 246. 247. 248. — Der König räth, mit Dänemark baldigst abzuschliessen 58. 59. 60. 123. 230. — Friedrich verzichtet für sich auf eine Unterstützung seitens der Dänen 110. 111. 124.

Des dänischen Ministers Bernstorff Auffassung von dem preussischen Vorgehen gegen Sachsen 48. — Preussische Einquartierung in dem Hause des dänischen Gesandten zu Dresden 70. 106. 107.

ENGLAND-HANNOVER. Mahnungen König Friedrich's an die englische und hannoversche Regierung zur Bildung einer Observationsarmee gegen Frankreich 31. 64. 65. 66. 81. 99. 110. 111. 118. 122. 123. 134. 135. 143. 144. 145. 146. 166. 275. 278. 285. 360. 361. 365. 366. — Aufforderungen, Holland, Dänemark, Braunschweig, Hessen-Cassel, Sachsen-Gotha als Bundesgenossen zu gewinnen: siehe unter diesen Staaten. — Rathschläge für die Kriegsoperationen in Westdeutschland 56. 63. 64. 65. 66. 146. 278. 285. 365. 493. 521. 522. — Mittheilungen über die Kriegspläne Oesterreichs und Frankreichs in Deutschland 2. 27. 39. 57. 60. 61. 62. 63. 70. 71. 119. 120. 121. — Absichten Frankreichs auf Hannover 28. 57. 62. 119. 120. 320. 321. 434. 435. — Sendung des Grafen Schmettau nach Hannover, um das hannoversche Ministerium zu entschlossenem Auftreten zu bewegen und die Feldzugspläne mit demselben zu berathen 134. 144. 145. 146. 147. 148. 157. 175. 176. 177. 183. 184. 193. 194. 229. 231. 232. 253. 254. 265. 266. 276. 305. 348. 349. 358. 359. 360. 361. 363. 365. 366. 380. 385. 396. 405. 406. 429. 478. 479. 486. 487. 492. 493. 521. 522. — Instructionen für Schmettau 145—147. — Die englische Regierung wünscht dem Prinzen Ferdinand von Braunschweig den Oberbefehl der Coalitionsarmee zu übertragen 34. 133. — Der König empfiehlt den Prinzen Ludwig von Braunschweig oder den Prinzen August Wilhelm von Preussen 34. 118. 133. — Ernennung des Herzogs von Cumberland zum Oberbefehlshaber, Genugthuung des Königs über diese Wahl 360. 363. 380. 381. 397. 403. 437. 447. 493. 494. 500. 501. 502. 521. 522. — Rückkehr der hannoverschen und hessischen Regimenter aus England 31. 56. 133. 134. 148. 174. 229. 231. 254. 275. 277. 278. 281. 285. 287. — Einquartierung dieser Truppen in preussischen Städten 31. 133. 134. 436. — Gesuch der hannoverschen Regierung um ein preussisches Hülfscorps 111. 183. 199. 435. — Verheissen von preussischen Hülfstruppen für den Fall, dass England einen Angriff der Russen auf Ostpreussen verhindert 146. 183. 199. — Mangel an Cavallerie bei den Hannoveranern, Gesuch um Ueberlassung preussischer Husaren 276. 348. 397. 429. — Die sechs preussischen Bataillone aus Wesel werden der Coalitionsarmee zugetheilt 276. 293. 348. 360. 366. 380. 385. 435. 478. 479. 485. 486. 487. — Wunsch der englischen Regierung, dass der Erbprinz von Cassel von dem Commando des preussischen Hülfscorps abberufen werde 404. 405. 406. — Uneinigkeit zwischen den hannoverschen Ministern und dem preussischen Generallieutenant La Motte 479. 485. 487. — Gegen Oesterreich und gegen eine Diversion der Franzosen von Süden her wird der König von Preussen Hannover sicherstellen 146. 276. 280. 349. 397. 403. — Die Absendung eines Hülfscorps von der preussischen Hauptarmee in Aussicht gestellt, sobald gegen Oesterreich Erfolge errungen sind 280. 429. 488. 493. — Eröffnungen über den preussischen Feldzugsplan an König Georg, an den Herzog von Cumberland und an das englische Ministerium 466. 487. 488. 513. 514; vergl. 56. 188. 252. 362. 403.

Verhandlungen der hannoverschen Regierung mit dem wiener Hofe für die Neutralisation Hannovers in dem deutschen Kriege 2. 3. 20. 156. 252. 253. 254. 263. 264. 265. 275. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 284. 287. 296. 298. 305. 319. 338. 339. 343. 350. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 365. 366. 368. 380. 396. 433. 434. 435. 436. 437. 467. 477. 478. 487. 492. 494. 495. 500. —

Insinuationen des österreichischen Gesandten Rosenberg in Madrid im Sinne einer Herstellung der österreichisch-englischen Allianz, unter der Bedingung, dass zunächst der König von Preussen vernichtet werde 291. 296. 363. — Unmuth über die Furchtsamkeit und Treulosigkeit der hannoverschen Staatsmänner 277. 281. 282. 283. 339. 356. 357. 358. 360. 361. 362. 365. 380. 396. 428. 437. 492. — Vertrauen Friedrich's auf den König von England, das englische Parlament und die englische Nation 330. 331. 338. 339. 343. 344. 350. 356. 357. 358. 361. 362. 363. 365. 380. 381. 413. 428. 436. — Geheime Verhandlungen zwischen der preussischen und der hannoverschen Regierung über eine Entschädigung Hannovers durch geistliche Gebiete in Westphalen; der König plant die Säcularisation von Paderborn, Münster, Osnabrück 147. 167. 168 (vergl. 20). 169. 187. 251. 252. 283. 294. 362. 402. 403. 433. — Schonung der Besitzungen hannoverscher Minister in Sachsen 292. 293. 310.

Warnungen an die englische Regierung vor den Plänen der Franzosen zur Landung auf den brittischen Inseln und zur Bekämpfung Englands in Ostindien und Canada 54. 55. 57. 71. 72. 320. 321. — Bedrohung Englands durch die Verbindungen Frankreichs mit dem Stuart'schen Prätendenten 71. 131. 320. 321. — Rath, an der französischen Küste Demonstrationen durch die englische Flotte auszuführen 121. — Ursachen der Misserfolge Englands im Jahre 1756: 57. 58. — Mahnungen an die englischen Staatsmänner zu thatkräftigem Handeln 2. 30. 32. 33. 38. 39. 58. 118. 123. 144. 164. 165. 166. 176. 177. 360. 361. — Klagen über die Unentschlossenheit und Langsamkeit der Regierung und über den Parteienstreit im Ministerium und Parlament, durch welchen die auswärtige Politik Englands lahmgelegt wird 30. 32. 33. 38. 54. 55. 58. 81. 94. 100. 118. 128. 140. 141. 173. 174. 176. 177. 181. 182. 184. 196. 229. 437. 511. — Zeitweiliger Umschwung zum Besseren in London 187. 194. 229. 230. 330. 331. 338. 339. 344. 356. — Die Friedensanerbieten Frankreichs werden zurückgewiesen 291. 292. 306. 349. 383. — Danksagung an Pitt für sein Auftreten im Parlament 344. 350. — Newcastle und Hardwicke sprechen sich für treues Festhalten an der preussischen Allianz aus 298. — Aufmerksamkeit des Königs gegen Holdernesse 398. — Unterredungen Friedrich's mit dem brittischen Gesandten Mitchell 56. 117. 118. 132. 133. 134. 164. 165. 349. 350. 361. 362. 380. 437. 465. 466. 501. 513. 514. 515.

Aufforderungen an das londoner Cabinet, Russland von einem Angriff gegen Ostpreussen zurückzuhalten, oder, wenn dies nicht möglich sei, die Pforte gegen Russland auszuspielen 2. 122. 123. 133. 134. 135. 165. 187. 502. — Mittheilungen an die brittische Regierung über Vorgänge in Russland 299. 300. 301. 305. 306. 476. — Verhandlungen des englischen Gesandten Williams in Petersburg 48. 49. 78. 79. 80. 134. 149. 150. 188. 189. 224. 225. 229. 230. 231. — Hoffnung des Königs auf die Unterstützung durch eine englische Flotte in der Ostsee 190. 230. 265. 297. 303. 331. 344. 345. 349. 351. 397. 426. 446. 447. 476. 502. 503. 511. — Nachrichten von Unterhandlungen Russlands mit England, um das Erscheinen eines englischen Geschwaders in der Ostsee zu hintertreiben 446. 447.

Zwistigkeiten im englischen Ministerium und im Parlament 30. 31. 32. 33. 38. 54. 55. 56. 58. 81. 128. 140. 141. 437. 501. 502. 511. — Wechsel im englischen Ministerium. Eintritt Pitt's 81. 176. 298. — Entlassung Pitt's 502.

FRANKREICH. Persönliche Erbitterung Ludwig's XV. gegen den König von Preussen 61. 63. 175. 372. — Attentat von Damiens auf König Ludwig. Verurtheilung der That durch Friedrich II. 208. 209. 210. 211. 213. 214. 225. 227. 307. — Abneigung gegen den Gedanken, den König von Frankreich aus Anlass seiner Lebensrettung zu beglückwünschen 208. — Hoffnungen Friedrich's II., die sich an den Stimmungswechsel König Ludwig's nach dem Attentat knüpfen: Erwartung, dass die französischen Kriegsoperationen aufgeschoben werden 209. 210. 211. 212. 213. 214. 220. 225. — Aussicht auf den Sturz der Marquise

von Pompadour und der Kriegspartei 213. 214. 225. 227. 228. —. Nachrichten von der erschütterten Stellung der Marquise 420. 428. — Stimmung am französischen Hofe gegen den König von Preussen 7. 61. 372. — Feindschaft der Dauphine 7. 372. — Stellung von Belle-Isle 7. 15; und Nivernois 7. 67. 372 König Friedrich II. gegenüber. — Dem Könige von Preussen werden Spottreden über den französischen Hof und das französische Militär untergeschoben, um Ludwig XV. und die französische Nation gegen Preussen aufzureizen 63. 66. 67. 68. 248. — Rechtfertigungsschreiben König Friedrich's an den Herzog von Nivernois 67. 68. 76. — Bernis in den Staatsrath berrufen 209. — Streitigkeiten der französischen Regierung mit den Parlamenten 204; vergl. 453. — Gerücht von einem Volksaufstande in Paris 227.

Abberufung des Marquis Valory, des französischen Vertreters in Berlin, und demzufolge Abberufung des preussischen Gesandten Knyphausen aus Paris 5. 6. 7. 14. 15. 117. — Preussische Denkschrift über die Streitigkeiten mit dem französischen Gesandten Broglie in Dresden, welche dem französischen Hofe als Vorwand zum Abbruch der diplomatischen Beziehungen gedient hatten 37. — Der französische Gesandte Broglie von dem Könige aufgefordert, nach Polen abzureisen 45. — Ausweisung des französischen Legationssecretärs Hennin aus Dresden, in Folge des Einrückens der Franzosen in Cleve 496. 499. — Abneigung Friedrich's II. gegen eine Wiederannäherung an Frankreich 37. 114. 136. 179. — Zeitweilige Bereitschaft, mit der Marquise von Pompadour in geheime Unterhandlung zu treten 158. 159. 169. 170. 185. 193. 211. 213.

Verhandlungen zwischen dem österreichischen und französischen Hofe über die Stellung des im versailler Vertrage verheissenen Hülfscorps von 24,000 Mann. Mission des Grafen Estrées in Wien 27. 28. 31. 62. 71. 99. 119. 148. 156. 157. 211. 339. 342. 418. 432. 453. — Das wiener Cabinet fordert, dass die französischen Hülfstruppen in Gemeinschaft mit den österreichischen Heeren in Böhmen operiren 1. 2. 27. 62. 71. 73. 74. 83. 112. 119. 132. 139. 205. 265. 269. 275. 285. 286. 449. 453. — Die französische Regierung wünscht mit einem gesonderten Heere am Rhein und in Westphalen gegen die preussischen Besitzungen aufzutreten 3. 25. 28. 31. 62. 63. 72. 112. 119. 132. 139. 145. 146. 156. 171. 265. 275. 286. 320. 321. 418. — Absichten Frankreichs auf Wesel 60. 62. 63. 64. 119. 132. 171. 320. 321. 378. 381. — König Friedrich's Anschauung über die Operationen Frankreichs im Frühjahr 1757 64. 65. — Beabsichtigte Diversion eines französischen Heeres gegen Erfurt und Halberstadt 269. 342. 378. 392. 432. 438. 440. 448. — Die Ueberlassung der österreichischen Festungen Ostende und Nieuport an Frankreich in Aussicht genommen 131. 132. 166. — Nachrichten von einer Uebereinkunft zur Abtretung der österreichischen Niederlande an Frankreich 332. 342. 343. 382. 383. 384; vergl. auch 35. — Nachrichten von Vereinbarungen der versailler Verbündeten und des Churfürsten von Sachsen zur Auftheilung preussischer Provinzen 382. 383. 384. — Missvergnügen in Frankreich über den versailler Vertrag 61. 62. 63. 453. — Verblendung des französischen Hofes, der seinen Interessen zuwider für Oesterreichs Aufkommen arbeitet 3. 173. 174.

Vorbereitungen zum Einmarsch eines französischen Heeres in Deutschland 28. 62. 71. 112. 157. 205. 242. 261. 262. 265. 287. 288. 305. 306. 312. 330. 342. 343. 348. 350. 381. 388. 389. 395. 396. 413. 418. — Meldungen von einem Stillstand in den Rüstungen Frankreichs 420. 428. 430. 431. 448. 453. 454. — Requisition für den Durchzug eines französischen Heeres durch hessen-casselsches Gebiet 381. 388; vergl. 242. — Der französische Vertreter im Haag fordert von den Generalstaaten die Zulassung von Artillerietransporten auf der Maas 413. 433. 520.

Abzug der preussischen Besatzung aus Wesel 29. 30. 118. 202. 250. 285. 407. 431. 447. 454; vergl. auch 64. — Sprengung der Festungswerke von Wesel 201. 202. 250. 454. — Die Festungsartillerie aus Wesel nach Holland und von dort nach Hamburg geschafft 118. 196. 201. 202. 235. 241. 242. 249. 251. 379. 381. 406. 407. 494. 521; die Munition in England verkauft 405. 407. — Absicht des

Königs, während der Kriegszeit für Wesel eine holländische Garnison zu erbitten 157. 196. 235. — Einrücken der Franzosen in Geldern und Cleve 462. 465. 472. 476. 477. 492. 494. 496. 523. 524. 525. — Die preussischen Regimenter aus Wesel unter Befehl des Erbprinzen von Cassel und des Generallieutenants La Motte in Westphalen bei Lippstadt und Bielefeld zusammengezogen 454. 478. 479. 485. 487. 507. 508. 512. 513. 529. — Eintreibung von Contributionen in der Grafschaft Rittberg 479. 485. 487. 507. 508.

Absichten Frankreichs zum Angriff auf Hannover 28. 57. 62. 119. 120. 320. 321. 434. 435. — Rüstungen einer hannoverschen Observationsarmee, Rathschläge und Mahnungen König Friedrich's an König Georg und die hannoversche Regierung, Neutralitätsbestrebungen in Hannover: siehe unter England-Hannover.

Französische Projecte zu einer Landung in England oder Irland 57. 71. 72. 320. 321. — Nachrichten von Verhandlungen mit dem Stuart'schen Prätendenten 71. 131. 320. 321. — Pläne für den Krieg wider England in Canada und Ostindien 55. 57. — Rüstungen Frankreichs zur See 55. 57. 205. — Aufforderungen des Königs an die englische Regierung zu thatkräftigem Handeln: siehe unter England. — Vergleich zwischen der Marine und den finanziellen Mitteln Frankreichs und Englands 57. — Anknüpfen von Friedensunterhandlungen durch den französischen Gesandten im Haag 291. 349; vergl. 306. 383. — Antwort König Georg's. Ablehnung eines Separatfriedens 291. 292. 349.

Verhandlungen und Verträge der französischen Regierung mit den deutschen Fürsten: siehe unter Baiern, Braunschweig, Hessen-Cassel, Köln, Mecklenburg-Schwerin, Württemberg. — Beziehungen Frankreichs zu Holland, Russland, Schweden: siehe unter diesen Staaten.

HESSEN-CASSEL. Der Landgraf von Hessen-Cassel als Bundesgenosse Englands 120. 145. 181. 267. 275. 281. 292. 293. 389. 466. 467. 468. 518. 519. — Die hessischen Truppen kehren aus England zurück 31. 56. 133. 134. 148. 174. 229. 231. 254. 275. 277. 278. 281. 285. 287. 436.

Der französische Hof sucht den Landgrafen zur Neutralität zu bewegen 120. 181. 267. 268. 466. 467. 468. 517. 518. — Anzeige von dem Marsche eines französischen Heeres, Verlangen des freien Durchganges der französischen Kriegsbedürfnisse durch hessen-casselsches Gebiet 241. 242. 381. 388. — Dem Landgrafen wird die Unterstützung Preussens zugesichert 243. 466. 468. 514. 518. 519.

Stellung des Erbprinzen von Cassel in der preussischen Armee 40. 219. 223. 251. 404. 406. 454. 507. 508. 509. — Zwistigkeiten zwischen dem Erbprinzen und dem Generallieutenant La Motte 249. 251. 454. 507. 508. 509. — Wunsch des englischen Hofes, dass der Erbprinz von dem Commando der weselschen Besatzung abberufen werde 40. 404. 405. 406.

Der preussische Edelmann Baron Keyserlingk mit der Erziehung der Enkel des Landgrafen betraut 242.

HOLLAND. Stellung Hollands in dem Conflicte zwischen Frankreich und England. Frankreichs Auftreten gegen die Republik 112. 113. 322. — Verlangen des freien Durchganges der französischen Artillerie auf der Maas; Thätigkeit der englischen Partei im Haag, um die Gewährung dieses Gesuchs zu verhindern 413. 433. 520. — Warnungen des Königs an die holländische Regierung vor den Absichten Frankreichs 29. 30. 35. 113. 131. 171. 274. 332. 343. 344. 383. — Gefahren des Protestantismus 59. 113. 131. 171. 383. — Bedrohung des europäischen Gleichgewichts 94. 113. 121. — Klagen über die Gleichgültigkeit und den Mangel an Thatkraft der Holländer 29. 112. 113. 143. 241. 332. 343. 344. 469. 494. 521. — Zurücktreten der Staatsinteressen vor dem persönlichen Vortheil bei Republikanern 59. — Die jetzigen Holländer unwürdig ihrer Vorfahren 112. 113. 171.

Aufforderungen an die englische Regierung, Holland als Bundesgenossen gegen Frankreich zu gewinnen 58. 59. 60. 65. 66. 105. 121. 135. — Handelsdifferenzen zwischen England und Holland; Friedrich drängt zur Beilegung der Differenzen 17. 27. 28. 29. 94. 121. 230. 236. — Englands schroffes Verhalten treibt Holland in die Arme Frankreichs 355. 356.

Eintreten der Regentin Anna für den König von Preussen 72. 73. 178. 182. 244. 312. 323. 364. 365. 388. 395. 406. 427. 428. 433. — Geheime Mittheilungen über die russischen und französischen Kriegspläne durch die Regentin 244. 245. 299. 312. 364. 365. 417. 428. — Die Regentin, Prinz Ludwig von Braunschweig, Fagel und Larrey die Stützen der preussisch-englischen Partei im Haag 388. 406. 413. 433.

König Friedrich befürwortet die beabsichtigte Vermehrung des holländischen Landheeres 54. 94. 95. 106. 121. 135. 153. 156. 171. 192. 209. 217. 228. 236. 241. 261. — Die Augmentation kommt nicht zu Stande 241. 274. 306. 355. 494. — Plan, eine Besetzung Wesels durch holländische Truppen für die Kriegszeit zu beantragen 157. 196. 235. — Transport der weselschen Artillerie und Munition durch Holland 118. 196. 202. 235. 241. 242. 249. 251. 379. 381. 405. 406. 407. 494. 521. — Entschiedenes Zurückweisen des Vorschlages, preussische Truppen den Holländern gegen Subsidien zu überlassen 142. — Bereitschaft zum Ausgleich von Misshelligkeiten zwischen preussischen und holländischen Behörden 235. 236.

Broschüren gegen Friedrich II. in Holland verbreitet 171. 182. 261. — Aufnahme eines holländischen Geschützgiessers in preussische Dienste 262. — Verwendung des holländischen Gesandten in Dresden für den verhafteten Grafen Wackerbarth 513. — Preussischer Getreidekauf in Holland, holländisches Getreideausfuhrverbot 395. 447. — Schulden der österreichischen Regierung an die holländische in Sachen der Barriere 59.

KIRCHENSTAAT. Nachrichten über die Sendung eines päpstlichen Emissärs an die katholischen Höfe Deutschlands 320. 321.

KÖLN. Der Churfürst von Köln als Bundesgenosse Frankreichs 121. 147. 362. 403. — Rüstungen in den Bisthümern des Churfürsten zum Reichskriege gegen Preussen 266. 269. 276. 294. 403. — Der König proponirt den Hannoveranern eine künftige Entschädigung durch Gebiete des kölner Churfürsten in Westphalen 147. 167. 168. 283. 294. 362. 403. 433.

MAINZ. Der Churfürst von Mainz als Parteigänger des wiener Hofes 259. 260. — Rüstungen in den Landen des Churfürsten zum Reichskriege gegen Preussen 448. — Gedanke einer Entschädigung der preussischen Bundesgenossen in Norddeutschland durch Erfurt und das Eichsfeld 260.

MECKLENBURG-SCHWERIN. Bündniss des Herzogs von Mecklenburg mit Frankreich gegen Preussen 197. 331.

OESTERREICH. Relation des Königs über den Feldzug von 1756: 85—93; vergl. 172.

Die preussischen Truppen in Kantonnierungsquartieren nach dem Rückmarsch aus Böhmen 10. 11. 12. — Ein Corps unter Winterfeldt nach Nieder-Schlesien, ein Corps unter Lestwitz nach der Lausitz entsandt, zur Herstellung der Verbindung zwischen den beiden preussischen Heeren 11. 12. 13. 21. 43. — Zuversicht des Königs, dass die Oesterreicher von kriegerischen Unternehmungen in den letzten Monaten des Jahres 1756 abstehen werden 10. 12. 13. 14. 21. 25. 35. 36. 41. 43. 47. 51. 74. 103. — Die Winterquartiere werden bezogen 21. 33. 36. 41. 46. 51. 77. 93. — Schwerin's Wunsch, Ober-Schlesien in den Bereich seiner Quartiere zu ziehen

und die Magazine in Oesterreichisch-Schlesien aufzuheben 46. 78. 115. — Das pommersche Reservecorps unter dem Erbprinzen von Darmstadt wird nach der Lausitz gezogen 14. 44. 74. 83. 96. 104. 109. 111. 115. 116. 141. 160. — Augmentationen der preussischen Regimenter in Schlesien und Sachsen 153. 181. 194. 204. 211. 243. 256. 268. 272. 285. 286. 290. 313. — Verordnungen, dass die Regimenter und Officiere in den Winterquartieren von Accise und Zöllen nicht befreit werden sollen 75. 129. — Nachrichten über den Marsch der österreichischen Truppen aus den Niederlanden nach Böhmen 2. 3. 25. 30. 33. 35. 47. 69. 73. 74. 124. 132. 181. 211. 220. 255. 269. 309.

Bewegungen österreichischer Truppen gegen die Lausitz 109. 114. 116. 124. 127. 137. 138. 141. — Der Herzog von Bevern mit Verstärkungen nach der Lausitz entsandt 116. 126. 141. — Siegreiches Gefecht preussischer Dragoner unter dem General Normann bei Zittau 159. 161. — Rückmarsch der nach der Lausitz entsandten preussischen Regimenter 141. 160. — Scharmützel bei Ostritz (1. Januar 1757) 183. — Neue Bewegungen der Oesterreicher an den Grenzen der Lausitz 210. 220. 221. 222. — Ueberfall der preussischen Truppen in Hirschfeld und Herwigsdorf durch die Oesterreicher (20. Februar 1757) 295. 303. 304. 307. 308. 309. 318. 319. 326. 346. 376. — Officielle preussische Relation über das Gefecht 304. — Der Herzog von Bevern von neuem mit dem Commando in der Lausitz betraut 295. 296. 308. 324. — Der König verlangt die Offensive zu ergreifen und drängt den Herzog zu einem Angriff auf die österreichischen Quartiere 296. 325. 326. 328. 333. 334. 335. 336. 341. 345. 346. 347; vergl. 411. — Siegreicher Vorstess Bevern's bei Friedland und Busch-Ullersdorf (8.—14. März) 364. 368. 369. 371. 374. 375. 376; vergl. 513. — Officielle preussische Relation über die Erfolge des Bevern'schen Corps 375. 376. — Die preussischen Truppen im westlichen Sachsen 180. 330. 346. 374. 431. 448. — Verzögerung der Verstärkungen für den Feldmarschall Schwerin in Schlesien 272. 290. 295. 309. 326. 334. — Absendung ehemals sächsischer Regimenter an Schwerin 340. 367. 371. 450. 451. 465. 472. 489. 490; vergl. 14. — Die preussische Armee bezieht Kantonnierungsquartiere (Ende März 1757) 390. 408. 409. 410; vergl. 286. 287. 317. 337. 370. 371. 377.

Bemühungen des Königs um Nachrichten über den österreichischen Feldzugsplan für das Jahr 1757: 50. 69. 95. 118. 139. 148. 203. 204. 224. 227. 326. 327 (vergl. 373). 342. — Erkundigungen nach der österreichischen Finanzlage 118. 224. — Nachrichten über die Uneinigkeit unter den österreichischen Heerführern 150. 151. 285. 287. 314. 335. 342. — Vermuthungen und Ansichten des Königs über die Kriegspläne der Oesterreicher im kommenden Frühjahr 43. 44. 73. 74. 77. 112. 130. 138. 139. 140. 145. 152. 153. 155. 172. 177. 181. 182. 194. 195. 203. 210. 212. 221. 255. 256. 257. 269. 271. 289. 290. 308. 309. 313. 314. 315. 319. 323. 324. 325. 326. 334. 340. 342. 354. 355. 362. 367. 368. 369. 370. 371. 376. 377. 378. 386. 387. 389. 390. 392. 393. 398. 408. 409. 411. 424. 430. 448. 450. 455. 456. 463. 470.

Aeusserungen des Königs während des Winters über die vermuthlichen Unternehmungen der preussischen Heere im bevorstehenden Feldzuge 77. 103. 112. 177. 178. 195. — Reise nach Hainau in Schlesien zur Berathung des Feldzugsplanes mit Schwerin und Winterfeldt 104. 139. 140. 152. 178. 181. 193. 195. 202. 203. 211. 212. 221. 222. 235. 237. 238. — Correspondenz mit Schwerin und Winterfeldt im März 1757 über den preussischen Kriegsplan 354. 355. 377. 378. 379. 391. 392. 393. 394. 399. 400. 401. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 438—445. — Conferenzen in Frankenstein zwischen Schwerin, Winterfeldt und dem Beauftragten des Königs, dem Generalmajor von Goltz 438—445; vergl. 450. 455. 456. 457. 482. 483. 490. — Einverständniss des Königs mit dem Ergebniss der frankensteiner Berathungen 456. 457. — Mittheilung des Feldzugsplanes an den Herzog von Bevern und an Prinz Moritz von Dessau 459. 460. 461. — Weitere Bestimmungen für den beabsichtigten Einmarsch in Böhmen 457. 458. 459. 460.

461. 464. 471. 472. 473. 474. 475. 480. 481. 482. 483. 489. 490. 491. 504. 505. 506. 509. 510. 512. 515. 516. — Eröffnungen über den Feldzugsplan an König Georg 487. 488; an die Regentin der Niederlande 428; an den brittischen Gesandten Mitchell bezw. an das brittische Ministerium und den Herzog von Cumberland 466. 513. 514; an den Feldmarschall Lehwaldt 470. 511.

Vorstoss eines preussischen Corps unter Keith und dem Prinzen von Preussen gegen Neustadt und Schluckenau 423. 430. 458. 473; vergl. 513. 514 — desgl. eines Corps unter dem Prinzen Moritz gegen Eger 423. 431. 458. 483. 506. 516; vergl. 513. 514 — desgl. eines Corps unter dem Prinzen Heinrich gegen Hainspach und Schluckenau 505. 519; vergl. 513. 514.

Einmarsch des Feldmarschalls Schwerin in Böhmen von Nieder-Schlesien aus (18. April) 512. 514. 523. 526. 528. 529. 530. — Einmarsch des Herzogs von Bevern in Böhmen von der Lausitz her (20. April) 515. 526. — Einmarsch des Prinzen Moritz von Zwickau aus (21. April) 516. 523. 526. 528. 529. — Einmarsch der königlichen Armee aus Sachsen (22. April) 519. 520. 521. 523. 524. 525. 526. 528. 529.

Sieg des Herzogs von Bevern über die Oesterreicher bei Reichenberg (21. April) 525. 526. 527. 528. — Officielle preussische Relation über die Schlacht bei Reichenberg 526—528. — Rückzug der Oesterreicher, Vordringen des Königs gegen Prag 529.

Zuversicht und Festigkeit des Königs. Vertrauen auf den Sieg seiner gerechten Sache 1. 98. 117. 124. 127. 139. 140. 152. 167. 172. 174. 186. 197. 207. 213. 234. 243. 254. 255. 256. 289. 329. 331. 341. 347. 373. 382. 412. 427. 429. 462.

Erfolge der preussischen Rechtfertigungsschrift „Mémoire raisonné sur la conduite des cours de Vienne et de Saxe“ 3. 9. 15. 24. 61. 79. 82. — Oesterreichische Staatsschriften wider Preussen und preussische Entgegnungen 23. 24. 158. 162; vergl. auch 205. 206. — Diplomatische und publicistische Arbeiten im Departement der Auswärtigen Affairen zur Rechtfertigung gegen Oesterreich 8. 9. 353. 523. 524.

Reise des Königs nach Berlin (Januar 1757) 178. 181. 185. 193—201. — Geheime Instructionen an den Grafen Finckenstein für die Dauer des Krieges 197. 198. 199. 200. 201. 238. 239. — Die Instruction Friedrich Wilhelm's I. für seinen Nachfolger an den Grafen Finckenstein gesandt 409. — Verordnung über die Expedition der Ministerialdepeschen während des Krieges 337. 338.

Maassnahmen gegen die Jesuiten in der Grafschaft Glatz 203. 240. — Correspondenz zwischen dem Feldmarschall Keith und dem Grafen Browne über die Behandlung von Geiseln und von Kriegsgefangenen 425.

Unterhandlungen zwischen Oesterreich und Frankreich: siehe unter Frankreich. — Verhandlungen Oesterreichs mit England-Hannover, Beziehungen zu Anhalt, Ansbach, Baiern, Dänemark, Holland, Mainz, Polen, Römisches Reich, Russland, Sachsen, Schweden, Württemberg: siehe unter diesen Staaten.

PFALZ. Haltung des churpfälzischen Gesandten in Wien 358. — Reise des Herzogs von Pfalz-Zweibrücken nach Paris. Abneigung des Königs gegen das Anerbieten der guten Dienste des Herzogs zur Anknüpfung einer Verhandlung mit Frankreich 136.

POLEN. Bemühungen des preussischen Gesandten Benoît, unter dem polnischen Adel eine preussische Partei zu bilden 34. — Unzufriedenheit des Königs mit dem Verhalten Benoît's 163. 274. — Der preussische Emissär Lambert in Polen verhaftet 179. 234. — Oesterreichische Agenten in Polen 184.

Verbot der Getreideausfuhr aus Polen 268; vergl. 163. — Pamphlet in Polen gegen den Minister Brühl 142.

RÖMISCHES REICH. Umtriebe der Oesterreicher im Reiche gegen Preussen 1. 2. 7. 8. 10. 19. 20. 23. 57. 69. 75. 98. — Despotismus des Kaiserhofes gegen die deutschen Fürsten 1. 8. 11. 19. 20. 48. 50. 58. 75. 76. 98. 128. 174. 267. 343. 387. 427. — Preussen als Schirmherr der deutschen Fürsten 1. 19. 20. 98. 127. 128. 185. 197. 312. — Bedrohung des Protestantismus im Reiche durch den Bund der beiden katholischen Grossmächte 8. 58. 59. 113. 131. 171. 260. 272. 312. 320. 321. 364.

Bestrebungen für eine Vermittlung des Reiches in dem Streite zwischen Preussen und Oesterreich 23. 127. 128. 148. 154. 466. 517. — Die Garantie von Kaiser und Reich soll für Schlesien und Magdeburg gegen Oesterreich und Sachsen angerufen werden 15. — Oesterreich und Sachsen als Landfriedensbrecher 3.

Beschlüsse des Reichstages zur Erklärung des Reichskrieges gegen Preussen und zur Aufbietung der armatura ad triplum 197. 206. 216. 243. 259. 316. 343. 354. 362. 450. 467. 522. — Möglichkeit eines Fortgangs des preussischen Gesandten von Regensburg nach Erlangen 216. 354. — Project eines deutschen Fürstenbundes und eines vom regensburger Reichstage getrennten Reichstages der protestantischen Fürsten 258. 259. 260. 272. 329. 396. — Sendung des Kammergerichtsraths von Eickstedt an die deutschen Fürstenhöfe, um den österreichischen Einfluss zu bekämpfen 51. 259. 272. 294. — Geringschätzung der regensburger Beschlüsse und des Reichsheeres seitens des Königs von Preussen 243. 347. 427. 450; vergl. 259. — Ein Sieg über Oesterreich wird die deutschen Fürsten von der Verbindung mit Oesterreich lösen 197. 234. 466; vergl. 528.

Gleichgültigkeit König Friedrich's gegen die Reichsangelegenheiten 217. 260. — Der König überlässt die gesammte Behandlung der Reichssachen seinen Cabinetsministern 3. 7. 216. 259. 260. 261. 272.

RUSSLAND. Feindschaft der Kaiserin Elisabeth gegen Preussen 163. 170. 244. — Krankheit der Kaiserin. Nachrichten von ihrem bevorstehenden Tode 15. 34. 49. 66. 79. 82. 105. 139. 149. 150. 151. 170. 178. 180. 185. 186. 189. 210. 226. 230. 231. 301. 347. 351. 352. 354. 356. 390. 391. 449. — Aussichten auf einen Systemwechsel am petersburger Hofe im Falle des Hinscheidens der Kaiserin 15. 16. 49. 79. 82. 150. 151. 165. 170. 226. 230. 273. — Der Grossfürst Peter als Anhänger Preussens 79. 80. 82. 149. 188. 189. 224. 225. 247. 353. — Die Grossfürstin Katharina als Freundin Englands und Preussens 16. 79. 80. 99. 149. 164. 188. 189. 224. 225. 353. — Die Mithülfe der verwittweten Fürstin von Zerbst, der Mutter Katharina's, erbeten zur Herstellung eines guten Verhältnisses zwischen Russland und Preussen 15. 16. 99. 100. — Durch die englischen Gesandten vermittelter Austausch von Complimenten und persönlichen Aufmerksamkeiten, sowie von politischen Versprechungen zwischen König Friedrich und dem russischen Grossfürstenpaar 79. 80. 149. 150. 165. 188. 189. 224. 225.

Haltung des Grosskanzlers Bestushew 79. 82. — Vertraute Beziehungen zwischen Bestushew und dem englischen Gesandten 48. 49. 79. 164. — Des Vicekanzlers Woronzow Hinneigung zu Preussen 79. 82. — Auftreten des Grafen Iwan Schuwalow 79. 82. 164. — Parteistellung und militärische Fähigkeiten des Feldmarschalls Apraxin 79. 80. 83. 188. 225. 351. — Nachrichten, dass Stanislaus Poniatowski in Petersburg im preussischen Interesse wirke 189. — Verbindungen des russischen Gesandten Golowkin im Haag mit Preussen 192. 322. 447. — Geplante Mission Tschernyschew's nach Dresden 80.

Unthätigkeit des russischen Heeres. Aussichten auf Erhaltung des Friedens 16. 21. 24. 25. 44. 49. 66. 74. 80. 82. 83. 96. 105. 112. 139. 154. 213. — Das preussische Reservecorps aus Pommern nach der Lausitz verlegt 14. 44. 74. 83. 96. 104. 109. 111. 115. 116. 141. 160. — Die Lehwaldt'schen Truppen sollen in Mähren eingreifen, falls Russland seinen Angriff aufgiebt 352. — Verheissen eines stärkeren Hülfscorps für Hannover, sobald Russland zum Frieden neigt 146. 183. 199. — Augmentation der Regimenter in Ostpreussen 190. 191. 195. — Mel-

dungen von Kriegsvorbereitungen und von dem Anmarsch des russischen Heeres 37. 118. 126. 154. 182. 183. 188. 191. 192. 195. 226. 233. 234. 240. 241. 244. 257. 258. 322. 332. 417. 418. 426. 449. 452. — Das russische Hülfscorps wird die Oesterreicher in Mähren oder Schlesien unterstützen 37. 42. 112. 126. 151. 170. 191. 194. 487. 511. — Die Entscheidung fällt in Petersburg zu Ungunsten Preussens und Englands aus 163. 164. 165. 167. 170. 183. 229. 244. — Bedrohliche Nachrichten von einem nahe bevorstehenden Einbruch der Russen in Ostpreussen 244. 245. 246. 256. 257. 258. 261. 300. 332. 475. — Erwägungen über eine etwaige Räumung der Provinz 152. 189. 190. — Mobilmachung des Lehwaldt'schen Heeres 227. 239. 246. 258. 337. 510. 517. — Die Witterung nöthigt die russische Armee, ihre Unternehmungen bis zum Mai oder Juni hinauszuschieben 269. 270. 273. 274. 286. 287. 290. 301. 332. 390. 472. 517. — Ein siegreicher Feldzug gegen die Oesterreicher wird die Russen einschüchtern 273. 428. 466. 512. — Ausrüstung der russischen Flotte 297. 298. 299. 303. 401. 402. 426. 476. 478. 502. 503. 511. — Verleumderische Circularrescripte der russischen Regierung gegen Preussen. Vorbereitung von russischen Manifesten beim Einmarsch in Polen und Preussen 301. 302. 303. 322. 351. 352. 355. 417. — Preussische Gegenerklärungen vorbereitet 303. 351. 352. 353. — Gerüchte in Stockholm über ein feindseliges Auftreten König Friedrich's gegen Russland 207. 270. 328. 329.

Beitritt Russlands zu dem versailler Vertrage 164. 165. 170. 230. 241. 263. 287. 300. 305. 405. — Das Bündniss zwischen Russland und Oesterreich erneuert 300. 305. — Oesterreichische und französische Geldzahlungen in Petersburg 151. 164. 166. 167. 170. 184. 300. — Verhandlungen des österreichischen Gesandten am russischen Hofe 49. 297. 298. 299. 472. 475. — Die österreichischen Generale Buccow und Saint-André nach Russland entsandt zur Vereinbarung der Operationspläne 224. 226. 233. 273. 299.

König Friedrich fordert ein thatkräftiges Auftreten der Engländer am russischen Hofe 2. 60. 122. 134. 187. 502; vergl. 229. 230. 231. — Der König widerräth die Abberufung von Williams 247. — Hoffnung auf das Eingreifen einer brittischen Flotte in der Ostsee 190. 230. 265. 297. 303. 331. 344. 345. 349. 351. 397. 426. 446. 447. 476. 502. 503. 511. — Nachrichten von einer Unterhandlung Russlands mit England, um die Absendung einer englischen Flotte zu durchkreuzen 446. 447.

(Chur)-SACHSEN. Relation König Friedrich's über den Feldzug von 1756: 85—93. — Rechtfertigung des preussischen Vorgehens gegen Sachsen 48. — Erfolge der preussischen Schrift „Mémoire raisonné sur la conduite des cours de Vienne et de Saxe" 3. 9. 15. 24. 61. 79. 82. — Die Churfürsten von Mainz, Köln, Trier und Baiern verwenden sich bei dem Churfürsten von Hannover, um die Wiedereinsetzung des Churfürsten von Sachsen zu bewirken 143. 154.

Die chursächsische Armee in preussischer Kriegsgefangenschaft 5. 13. 22. — Correspondenz mit dem Churprinzen, dem Ritter von Sachsen, Feldmarschall Rutowski, General Spörcken über einzelne Punkte der Capitulation 5. 13. 22. 26. 27. 101. 102. 103. 223. — Vergehen sächsischer Officiere gegen die Bestimmungen der Capitulation 5. 21. 22. 102. 108. — Den sächsischen Officieren werden vier Städte in Sachsen zum Aufenthalt angewiesen 310. 311. — Vertheilung der sächsischen Soldaten unter preussische Regimenter und Bildung neuer Regimenter aus kriegsgefangenen oder ausgehobenen Sachsen 14. 53. 97. 370. 371. 450. 451. 465. 483. 490. 496. 509. — Verbot der sächsischen Uhlanenpostirung in Schlesien 26. 27. 101. 102. 103. — Curiere und Posten zwischen Sachsen und Polen 10. 45. — Maassnahmen in Bezug auf die sächsische Besatzung des Königsteins 106. 125. 207. 208. 228. 255. 445.

Der Feldmarschall Keith begrüsst im Namen König Friedrich's die Königin von Polen in Dresden 45. — Rücksichtsvolles Auftreten gegen die Gräfin Brühl 83. 84. 95. 408. — Intriguen gegen Preussen am Hofe der Königin von Polen 410.

451. 452. 461. 479. 480. 485. 495. 496. 497. 498. 513. 515. — Desertionen unter den sächsischen Regimentern 97. 180. 450. 451. 465. 468. 483. 490. 491. 496. 497. — Mordanschlag auf den König von Preussen 496. 515. — Verhaftung der Gräfin Ogilvy und des Kammerherrn von Kessel 410. 496. — Die Gräfin Brühl ausgewiesen 451. 452. 461. 462. 496. 497. 499. — Verhaftung des Grafen Wackerbarth 480. 484. 485. 498. 500. 513. — Maassregeln gegen die Fortführung des geheimen Verkehrs zwischen der Königin von Polen und den Feinden Preussens 479. 480. 484. 485. 495. 497. 498. 499. 500. 515. — Auflösung der Schweizergarde des Churfürsten von Sachsen 480. 484. 499. 500.

Sächsische Regimenter von dem Könige von Polen an Oesterreich überlassen 23. 26. 74. 78. 101. 102. 103. 104. — Die Prinzen Xaver und Karl begeben sich zur österreichischen Armee 104. — Convention des Königs von Polen mit Oesterreich und Frankreich zum Erwerb von Magdeburg durch Sachsen 382. 383. 384. — Abreise des chursächsischen Gesandten Bülow aus Berlin 284.

Preussische Verwaltung im Churfürstenthum Sachsen 17. 18. 19. 42. 52. 53. 83. 84. 85. 95. 292. 293. 306. 310. — Verminderung der Abgaben 293. — Financieller Ruin Sachsens unter Brühl's Verwaltung 52. 53. 161. 294. 306; vergl. 142 Anm. — Die Acciseverfassung bleibt auch für die preussischen Officiere in Kraft 75. — Verbot jeder Plünderung in Sachsen 25. 26. 95. — Einquartierung in Dresden in den Häusern fremder Gesandten 70. 96. 97. 322.

SACHSEN-GOTHA. Der Herzog von Gotha als Bundesgenosse Englands 56. 64. 122. 146. 148. — Sachsen-Gotha proponirt eine Vermittlung deutscher Fürsten in dem Streite zwischen Oesterreich und Preussen 23. — Verschonung der herzoglichen Lande mit Truppendurchmärschen und Lieferungen 100. 101. 218. 219. — Mission des Flügeladjutanten von Finck in Gotha 218. 219.

SACHSEN-WEIMAR. Versicherung, die weimarischen Lande während des Krieges zu schonen 218. — Mission des Flügeladjutanten von Finck in Weimar 218.

SARDINIEN. Rathschläge an die englische Regierung, Sardinien gegen Frankreich und Oesterreich zu benutzen 122. 133.

SCHWEDEN. Feindschaft der Königin Ulrike gegen die auf dem Reichstage herrschende Senatspartei 24. 107. 262. — Mahnungen König Friedrich's an seine Schwester zum Frieden mit dem Senate 24. 25. 108. 186. — Anhänger der schwedischen Hofpartei in Preussen aufgenommen 69. 73. 186. 207. 317.

Freundschaftliche Gesinnung des schwedischen Kanzleipräsidenten Höpken Preussen gegenüber 4. 5. 25. 69. 179. 385. 503. — Ablehnung des Anerbietens einer schwedischen Vermittelung in dem Streite zwischen Preussen und Frankreich 114. 179.

Erwartung, dass von Schweden für Preussen nichts zu befürchten sei 69. 270. 283. 288. 311. 372. 385. 453. 503. — Schweden erklärt sich für die französische Partei und rüstet gegen Preussen 120. 175. 288. 297. 331. 345. 384. 385. 503; vergl. 207. — Der schwedische Gesandte Barck in Wien tritt für Oesterreich ein 69. 372.

Missernte in Schweden und in Preussen 107. 262; vergl. 395.

SCHWEIZ. Stimmung in den protestantischen Kantonen der Eidgenossenschaft 260.

TÜRKEI. Der König räth dem englischen Cabinet, die Pforte gegen Russland und Oesterreich auszuspielen 2. 122. 123. 133. 165. — Eifersucht der Türken auf das Vorgehen der Russen in Polen; Friedrich wünscht diese Stimmung zu nähren 184. 220. 452.

Zurückberufung des preussischen Emissärs, Marquis Varenne, aus der Türkei 43. — Plan einer Benutzung des von dem polnischen Grossgeneral in Constantinopel unterhaltenen Agenten, um an der Pforte die Sache Preussens zu vertreten 94. 111. 163.

WÜRTTEMBERG. Unterhandlungen zwischen dem wiener Hofe und dem Herzoge von Württemberg; Friedrich sucht auf Karl Eugen durch den in preussischen Diensten stehenden Prinzen Friedrich Eugen einzuwirken 10. 11. 40. 41. — Subsidienvertrag Württembergs mit Frankreich 138. 431. 449. 453.

Es ist zu lesen:

S. 56 Z. 28: occurred statt secured.
S. 165 Z. 1: in statt into.
S. 165 Z. 20: the Russian statt to the Russian.
S. 250 Z. 12: Erberfeld statt Elberfeld.
S. 248. 262. 270. 288. 311 in den Adressen der Schreiben an Solms: conseiller privé de légation statt conseiller privé.
S. 380 in Nr. 8735 Z. 4: to accept statt the accept.
S. 380 in Nr. 8735 Z. 13: no statt not.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

JAN 13 1942